INSTITUT D'HISTOIRE UNIVERSELLE „N. IORGA"

REVUE HISTORIQUE
DU
SUD-EST EUROPÉEN

XXI



BUCAREST
1944

REVUE HISTORIQUE
DU
SUD-EST EUROPÉEN

FONDÉE PAR
XXI N. IORGA 1944

COMITÉ DE DIRECTION:
I. NISTOR
N. BĂNESCU

DIRECTEUR:
G. I. BRĂTIANU
SECRÉTAIRE: M. BERZA

SOMMAIRE

REVUE HISTORIQUE
DU
SUD-EST EUROPÉEN
XXI

INSTITUT D'HISTOIRE UNIVERSELLE „N. IORGA“

REVUE HISTORIQUE

DU

SUD-EST EUROPÉEN

XXI



BUCAREST
1944

LES GRECS ET L'ESPRIT HISTORIQUE*)

Une récente polémique entre deux professeurs de l'Université de Sibiu vient de renouveler chez nous l'intérêt pour un problème débattu — dans un ordre d'idées différent — un peu partout en Europe au cours des années immédiatement consécutives à la dernière guerre. Occasionnée par le livre destiné à un immense retentissement d'Oswald Spengler, — *Der Untergang des Abendlandes*, — la discussion à laquelle je fais allusion portait sur la question de savoir s'il existe une logique de l'histoire, et culminait dans la critique de la tentative du penseur allemand d'offrir à ses contemporains une philosophie de notre temps, « une dernière philosophie de l'Occident vieilli ». Parmi d'aussi graves préoccupations, celle qui consiste à vouloir établir si une civilisation comme la civilisation hellénique aura été douée d'esprit historique peut au premier abord sembler déplacée. Elle trouvait néanmoins sa justification non seulement dans l'ambition de Spengler de jeter les bases d'une « morphologie » historique, mais aussi dans le soin que prenait le philosophe de mettre en lumière le caractère à la fois relatif et nécessaire de son système, dont l'intégration dans l'histoire des idées était par lui poursuivie à l'aide d'une documentation empruntée au passé de l'humanité tout entière.

En dépit de leur indiscutable éloignement, — argumentait le prophète de la *Décadence de l'Occident*, — l'intellectualisme classique, le criticisme kantien et le moralisme de Schopenhauer présentent cette particularité commune de postuler une nature humaine suffisamment identique à elle-même pour pouvoir être étudiée en

*) Conférence faite à l'Institut d'Histoire Universelle « N. Iorga » le 1-er avril 1944.

dehors de l'histoire. Mais une telle nature, simple fiction de notre esprit, n'existe pas. L'homme ne vit pas en dehors du temps, mais dans le temps. Et par « temps » il convient d'entendre non pas le temps métaphysique, la durée pure, mais le temps historique, dont l'expression quantitative est la chronologie. Entre l'un et l'autre, à peine s'il est nécessaire de souligner la différence, vu que la durée pure n'est qu'un cadre, tandis que la durée historique est une chaîne d'événements vécus. Inséparable de son contenu, celle-ci présente à notre méditation une série irréversible de faits hétérogènes, doués d'une individualité marquée et dont la ressemblance ne va jamais jusqu'à l'identité. Si, pour un mathématicien, les quatre siècles qui séparent la chute de Constantinople de la guerre de Crimée représentent une durée identique aux quatre siècles antérieurs à la conquête par les Turcs de la capitale byzantine, pour l'historien, entre ces deux périodes il existe une différence qualitative: chacune revêt à ses yeux des traits qui lui sont propres, une originalité et un rythme qui s'opposent à ce qu'on les confonde. Pour l'un, l'année 1453 est un simple chiffre, une mesure ; pour l'autre, un point d'appui, un symbole de la réalité vécue, dont elle ne saurait être séparée et sans laquelle elle perdrait son sens.

Des considérations comme celles qui précèdent servaient au philosophe allemand à rendre sensible — ainsi que je l'ai dit — le caractère à la fois relatif et nécessaire de son système: nécessaire, puisque se rattachant à une étape de la culture européenne qu'il reflète et dont il ne saurait être isolé; relatif, dans la mesure où — pour cette raison même — sa valabilité est circonscrite à l'époque qui l'a vu naître et par laquelle il est conditionné. Cependant, dans l'œuvre dont je suis en train de parler, la même conception du temps se rattache à un autre aspect de la pensée spenglerienne, la tentative d'esquisser une morphologie de l'histoire universelle, en partant de ce que le philosophe appelle le « phénomène primordial » de chaque devenir. « Il existe, avait dit Gœthe, des phénomènes primordiaux dont nous devons respecter la divine simplicité ». Et ailleurs: « quand la découverte du phénomène primordial provoque notre étonnement, nous avons atteint la limite que la connaissance humaine ne peut dépasser ». Spengler pensait avoir découvert le phénomène primordial de l'histoire universelle, et ce phénomène — j'ai à peine besoin de le dire — c'est *la culture*, l'organisme col-

lectif par rapport auquel le simple « homme historique » n'est qu'une cellule. « De même que la classification de Linné a précédé en botanique la découverte de Gœthe, — fait observer à ce propos un exégète français du penseur munichois, M. Fauconnet [1]), — de même l'immense travail d'érudition, réalisé par les historiens modernes, était nécessaire pour nous permettre de répartir dans des tableaux symétriques les faits passés, pour nous permettre de substituer à des analyses fantaisistes des lois valables de concordance, pour faire surgir devant nos yeux éblouis les cultures comme des organismes vivants, pour nous révéler le destin qui règle leur naissance, leur apogée, leur déclin, pour nous rendre enfin capables de prévoir l'avenir prochain de notre actuelle civilisation ».

On comprend maintenant par quelle voie Spengler a été amené à étudier une culture aussi caractérisée que la culture gréco-romaine, et l'on comprend aussi qu'au cours de ses méditations il se soit trouvé dans l'obligation d'étudier son attitude à l'égard du passé. Définie d'un mot, cette attitude apparaissait au philosophe allemand comme négative. La civilisation antique est pour lui « dépourvue de mémoire », en voulant dire par là que les Grecs — et aussi les Romains — n'ont pas eu ce que j'appellais plus haut le sens du développement historique et de la chronologie. « On a dit que le mythe était l'histoire des âges antiques », écrit le même commentateur de la pensée spenglerienne que je viens de citer [2]); « pour l'auteur du *Déclin de l'Occident* le mythe est la négation de l'histoire. Il plane, en dehors du temps historique, sur le présent et l'avenir, comme une étoile fixe au milieu du ciel ».

A en croire le philosophe allemand, passé et avenir se seraient confondus, dans l'âme de l'homme classique, en un sentiment d'éternel présent, et c'est bien l'impression que nous laissent soit la radieuse beauté des chefs d'œuvre de l'art grec, soit — sur le plan ontologique — la conception éléate de l'absolu temporel de l'Être, dont Parménide pensait qu'il « n'était pas et ne sera pas non plus, puisqu'il est en ce moment tout à la fois » [3]), ce qui revenait à dire, en usant une formule scolastique que Spengler n'a pas connue,

[1]) *Un philosophe allemand contemporain : Oswald Spengler*, Paris, 1925, p. 37.
[2]) *Op. cit.*, p. 46.
[3]) Fr. 8,5 Diels (= *Die Frgm. der Vorsokratiker*, V^e^ éd., I, p. 235).

mais qui exprime à merveille l'idée par lui attribuée aux Grecs: « l'éternité n'est pas un déroulement sans fin du temps, mais un arrêt dans le présent; entre aujourd'hui et hier pas de différence: *aeternitas non est temporis sine fine successio, sed nunc stans; inter nunc et tunc nullam esse differentiam* » [1]).

J'ai cru devoir rappeller en quelques mots le jugement de Spengler sur le manque d'esprit historique de l'antiquité, parce que — encore que le nom du penseur allemand n'ait pas été prononcé — la polémique entre MM. Bezdechi et Blaga autour de l'historiographie grecque (à laquelle j'ai fait allusion et sur laquelle je me propose maintenant de revenir) a été occasionnée par quelques-uns des problèmes qui avaient retenu l'attention de l'auteur du *Déclin de l'Occident:* le sens de la notion « vérité » dans une culture comme la culture hellénique, ou encore la réaction de l'âme grecque devant l'infini écoulement du temps.

Le point de départ de la discussion doit être cherché dans l'attitude de M. Bezdechi dans un livre datant de 1927, dans lequel, en parlant de l'indifférence des Grecs à l'égard de la vérité, il faisait des affirmations comme celles qui suivent: « L'amour de la vérité n'est pas un trait caractéristique de l'âme grecque. L'Hellène est prêt à sacrifier sans hésiter la vérité à la beauté. Les Hellènes, qui étaient doués d'une fantaisie infiniment riche, ne pouvaient se résoudre à devenir les esclaves de la vérité. La vérité est souvent triste, et ils éprouvaient un impérieux besoin de la corriger. La langue du peuple ne distinguait pas l'erreur du mensonge, et ce dernier était considéré avec beaucoup de complaisance, sinon avec amour. Pour ces raisons, nous ne devons pas nous attendre à ce qu'en rapportant les événements du passé, — la vérité historique, — les Grecs fissent preuve d'une conscience particulièrement scrupuleuse. La vérité, ils la respectent et l'utilisent toutes les fois qu'ils y trouvent leur profit; autrement ils s'en passent ou la transforment de telle manière qu'elle devient à peu près inconnaissable » [2]).

À cet essai de caractérisation, M. Blaga oppose, dans un récent article de *Saeculum* [3]), en premier lieu l'observation de méthode

---

[1]) Fauconnet, *Op. cit.*, p. 46.
[2]) *Gânduri și chipuri din Grecia veche*, Cluj, 1927, pp. 6—7.
[3]) *Despre istoriografie, Saeculum*, I, 6 (1943), pp. 3—17.

que, lorsqu'il s'agit de définir la mentalité d'un peuple ou l'esprit d'une culture, il faut éviter de partir de notions conditionnées par les perspectives de notre époque. « Pour comprendre les tendances propres à l'historiographie grecque, — écrit-il, — nous devons nous demander quel était le sens de la notion « vérité » pour les Grecs, dans quelles régions étaient-ils enclins à la chercher, et ne pas nous laisser entraîner à des spéculations, égarés par notre conception empiriste de la vérité. Ce qui a été dénoncé comme une tendance vers le « mensonge », comme une particularité grecque, nous apparaîtra sous un jour différent, quand nous aurons établi ce que la « vérité » signifiait pour des Grecs. Or — et nous invoquerons à ce propos un témoignage qu'on ne saurait méconnaître, celui de leur philosophie — les Grecs n'entendaient pas chercher leur « vérité » dans le monde des sens, de l'individuation,... mais dans le monde des « types », autant dire dans une région idéale, la région des formes retouchées, des significations générales »[1]). Et ailleurs: « lorqu'il est mis devant des faits historiques, des événements, le Grec, conformément à sa conception de la vérité, cherchera à rehausser ces faits ou ces événements au point de leur conférer une signification typiquement-idéale. Les lacunes et les inévitables déficiences des événements historiques seront comblées et retouchées afin que les événements revêtissent une signification *typique*. Dans ce but, on aura recours à l'anecdote et à la légende. Supposons que l'historien ait à raconter la rencontre des délégués de deux peuples en guerre. Leur discussion ne sera pas reproduite fidèlement,... mais remplacée par des discours qui auraient pu être prononcés en l'occurence, et cela afin de conférer à la rencontre une plus grande élévation, dans un monde de significations générales »[2]).

Le problème formulé en ces termes, l'opinion de M. Blaga sur l'historiographie hellénique se laisse facilement deviner. « Ce n'est pas le fait d'avoir eu de la fantaisie — estime-t-il — qui a poussé les Grecs à créer ce que l'on a appelé une historiographie « mensongère », mais leur propre conception de la vérité, laquelle — conformément au *style* de l'esprit grec — ne doit pas être cherchée dans

---

[1]) *Op. cit.*, p. 14.
[2]) *Op. cit.*, p. 15.

le monde des individuations concrètes, mais dans un monde idéal, le monde des types et des significations générales. Les historiens grecs « mentent » parce qu'ils tendent vers des vérités typiquement-idéales »[1]).

Nous voici donc en présence de deux thèses nettement délimitées, ayant pour trait commun de nier l'existence d'une historiographie grecque dans le sens attribué de nos jours à cette activité de l'esprit, ce qui ne les empêche pas d'invoquer pour leur justification des arguments non seulement différents, mais contradictoires. Le disside semble encore accentué depuis que, dans le plus récent fascicule de la revue *Transilvania*, M. Bezdechi accuse son adversaire d'avoir confondu « la conception de l'histoire, telle qu'elle a pu être professée par les grands philosophes grecs, et la conception de l'histoire — branche de la rhétorique — telle qu'elle a été pratiquée par les adeptes grecs de la muse Clio... »[2]).

Du philologue suspecté de « certaine inévitable déformation professionnelle » (pour parler avec M. Blaga[3])) et du philosophe accusé de chercher « même pour les choses les plus simples des explications profondes, qui dépassent de beaucoup la portée du phénomène interprété » (comme voudrait nous en persuader M. Bezdechi[4])), qui donc aurait raison? Et quelle pourrait être la vérité, dans un débat dont on a vu qu'il ne datait pas d'hier et qu'il met en cause quelque chose de plus que l'amour-propre de deux spécialistes, même éminents?

Une réponse ne me paraît guère possible autrement qu'avec la dose de subjectivité impliquée par toute interprétation historique, et qui, dans le cas présent, risque d'être plus grande que d'habitude, en raison de l'incertitude si, de la longue série d'œuvres susceptibles de retenir notre attention, il nous faut considérer les plus nombreuses ou les plus méritoires? Simple question de méthode, dont l'importance est pourtant loin d'être négligeable, comme le prouve l'exemple de M. Bezdechi, qui, dans le livre déjà cité, arrive — selon qu'il suit une voie ou l'autre — tantôt à la conviction que « les

---

1) *Op. cit.*, p. 16.
2) *D-l L. Blaga şi istoriografia greacă, Transilvania*, nov.-déc. 1943, p. 955.
3) *Op. cit.*, p. 12.
4) *Transilvania*, nov.-déc. 1943, p. 952.

Grecs ont créé la vraie science historique dans le sens moderne de ce terme »[1]), tantôt à la constatation que « ce peuple n'a pas eu d'historiographie »[2]). Avant d'avoir élucidé cette difficulté, il me paraît peu prudent de poursuivre ma recherche, de même qu'il me paraît peu prudent d'émettre des jugements sur l'historiographie grecque, en général, avant d'avoir précisé le critérium suivant lequel on le fait, autrement dit la conception de l'histoire à laquelle on se propose de la comparer. Brièvement formulées, telles sont, je pense, les conditions préalables d'un examen objectif du sujet, et c'est en cherchant à ne pas l'oublier qu'à mon tour je prends la liberté de l'aborder.

Pour ce qui est de la première difficulté (celle de savoir si, au cours de notre recherche, nous aurons à tenir compte des plus importantes ou des plus nombreuses parmi les œuvres des historiens grecs), la solution que je crois devoir adopter — la prise en considération des œuvres représentatives — apparaît comme meilleure non seulement à cause de l'impossibilité où nous serions de procéder autrement dans un délai limité, mais pour des raisons d'un ordre plus probant, à savoir la considération témoignée à certains écrits dans le monde ancien (autant dire la signification que, dès leur parution, ils ont revêtu aux yeux des contemporains), ou leur état de conservation, la plupart du temps déterminé par le nombre de copies en circulation à la fin de l'antiquité, en d'autres termes toujours par la faveur plus ou moins grande des lecteurs. Si, par conséquent, ce n'est pas à un simple hasard que nous devons de lire les œuvres de Thucydide et de Polybe, et non pas celles d'Éphore et de Théopompe, et si l'admiration témoignée à ces écrivains par leurs contemporains peut être considérée comme une preuve de l'empressement avec lequel ces derniers saluaient en eux des représentants accomplis du génie national, — sans crainte de nous tromper, nous pourrons limiter notre recherche à quelques personnalités, choisies avec la seule préoccupation d'illustrer la perpétuation à travers les siècles des mêmes qualités spirituelles.

---

1) *Gânduri şi chipuri din Grecia veche*, p. 9.

2) *Gânduri şi chipuri din Grecia veche*, p. 54.

Ceci m'amène à préciser qu'au cours de l'exposé qui suit, en parlant de la conception de l'histoire chez tel ou tel auteur, je m'efforcerai de mettre en lumière les aspects de leurs doctrines dans lesquels une analyse appropriée nous aura permis de reconnaître des traits permanents de l'âme grecque. Ce faisant, j'espère faire comprendre, premièrement, que — de la même manière que la poésie ou les arts plastiques — l'histoire digne de ce nom est un moyen d'expression de l'âme collective; ensuite que, parler de l'orientation des historiens grecs vers les significations générales, ce n'est pas postuler l'influence sur eux d'un certain courant philosophique: dans un cas comme dans l'autre, on est en présence d'une seule *forma mentis*, différemment orientée mais poursuivant une « vérité » supérieure à la vérité empirique.

Il ne saurait donc être question d'opposer à M. Blaga l'objection qu'Hérodote et Thucydide ne pouvaient connaître Platon, comme le fait M. Bezdechi, convaincu d'avoir ruiné la thèse de son adversaire [1]; de même, il ne saurait être question de voir dans la commune aspiration des historiens et du philosophe vers la vérité des formes typiques une garantie de véracité, autre illusion de l'helléniste de Sibiu, lequel, se proposant de préciser les rapports de l'histoire et de la philosophie chez les Grecs, écrit: « aussi longtemps qu'elle a suivi la bonne tradition de ses rapports avec la philosophie,... l'historiographie n'a fait que progresser, en inscrivant dans son programme... la poursuite et le respect de la vérité... Par contre, lorsque l'historien abandonne ce chemin, lorsqu'il met fin aux rapports de l'histoire et de la philosophie, il ne peut plus faire œuvre d'historien, aussi doué fût-il... » [2]).

De telles affirmations ne sont pas rares dans le livre de M. Bezdechi. On y reconnaît, en même temps que la conviction de l'influence exercée par les philosophes sur les historiens, celle de l'identité entre vérité historique et vérité philosophique. Pareille position ne se laisse toutefois pas défendre, sans qu'on s'expose à l'accusation de confusion, et voici pourquoi, une fois de plus, nous nous trouvons dans l'obligation de faire connaître le critérium suivant lequel il s'agit de juger l'historiographie grecque dans ses œuvres

---

[1]) *Transilvania*, nov.-déc. 1943, p. 954.

[2]) *Gânduri și chipuri din Grecia veche*, p. 11. Cf. p. 30.

représentatives, ou plutôt le terme de comparaison qui nous permettra de répondre à la question: les Grecs ont-ils eu ou non une historiographie dans le sens moderne de ce terme?

Cette fois ma tâche est autrement difficile, pour une raison facile à comprendre. Tout le monde s'occupe d'histoire, mais bien rares sont ceux qui cherchent à se rendre compte en quoi notre manière de concevoir cette activité s'éloigne de celle des siècles précédents. Serait-ce, comme on l'a dit, par le souci de l'exactitude, la recherche et l'emploi des documents? Mais aucune de ces caractéristiques ne commence avec nous, et l'antiquité offre de nombreux exemples d'utilisation consciencieuse des sources de toute sorte. Serait-ce par une plus grande rigueur critique, par une interprétation plus pénétrante des faits et des événements? Mais, parmi les historiens des siècles récents, personne n'égale en profondeur Thucydide, et l'on a pu dire, sans crainte d'exagérer, que l'époque de la guerre du Péloponèse est la période le mieux connue de l'histoire universelle. — Faudrait-il mettre en avant notre objectivité, l'aspiration vers une impartialité dont nos prédécesseurs se seraient montrés incapables? Écoutons plutôt Polybe, dans le chapitre 14 de son Ier livre: « C'est un devoir pour un homme de bien d'aimer sa patrie et ses amis, de haïr leurs ennemis, de chérir ceux qui les aiment; mais ces dispositions sont incompatibles avec l'esprit historique: l'historien a souvent à faire le plus vif éloge de ses ennemis, quand leur conduite le mérite, et non moins souvent à critiquer sans ménagement ses amis les plus chers, quand leurs fautes le comportent. Un animal privé de la vue n'est plus bon à rien; de même, si une histoire n'est pas véridique, elle se réduit à une narration sans valeur »[1]).

À qui demander de nous éclairer? Vers qui tourner nos regards? Au terme d'une vie au cours de laquelle, mieux que personne, il a su faire revivre le passé de tant de peuples, Nicolas Iorga répond: « Nous n'avons pas à faire en ce monde ... à des choses qui existent par elles-mêmes et subsistent par elles-mêmes. Chacune vient d'un passé, qui vit encore en elle, et contient les germes prêts à éclore d'un avenir... ». Et ailleurs: « du gouffre des siècles, d'aussi loin qu'on le peut imaginer, par des voies entrevues ou ignorées à jamais

---

[1]) Traduction Pierre Waltz.

se sont rassemblés les éléments destinés à s'unir nécessairement pour créer une nouvelle forme de vie, qui est à tel moment, à tel endroit, et qui exactement dans les mêmes conditions ne sera plus jamais et nulle part... ».

L'écrit auquel j'emprunte ces textes a pour titre *De l'esprit historique* [1]), et dans cette leçon, avec ce don de la formule qui n'était qu'à lui, le fondateur de l'Institut d'Histoire Universelle précisait notre attitude à l'égard du phénomène historique mieux que tous les traités de théorie ou de méthodologie de l'histoire publiés dans les derniers cinquante ans.

Que signifient-elles en effet la définition de Rickert, suivant laquelle l'histoire serait « la science des choses particulières et individuelles » [2]), ou les lignes de Xénopol, découvrant l'essence de l'histoire « en ce que le fait considéré ne se produit qu'une seule fois dans le courant des âges et ne se reproduit plus jamais » [3]), sinon ce que voulait dire Iorga, alors qu'avec une toute autre maîtrise de la parole et l'enthousiasme divinatoire qui faisait de lui une apparition unique parmi les historiens du monde, il parlait « d'une forme de vie qui est à tel moment, à tel endroit, et qui exactement dans le mêmes conditions ne sera plus jamais et nulle part »?

Que signifie-t-elle encore son affirmation que « nous n'avons pas à faire en ce monde à des choses qui existent par elles-mêmes et subsistent par elles-mêmes », sinon « la relation causale » dont le rôle est si important dans le livre de Xénopol et à propos de laquelle les théoriciens ne sont pas jusqu'ici tombés d'accord si — parmi les conditions nécessaires d'un fait — il faut l'identifier à l'antécédent lié à lui par la relation la plus particulière ou la plus générale?

Concevoir l'histoire comme un déroulement d'événements unis par une relation causale, c'est se la représenter comme un processus de changement, à son tour inconcevable autrement que dans le temps. Car « temps », lorqu'il s'agit d'histoire, ce n'est pas seulement — ainsi qu'il m'est arrivé de le dire — un simple cadre dénué de contenu, une durée pure, mais la suite même des évé-

---

[1]) *Generalităţi cu privire la studiile istorice*, IIIe éd., Bucureşti, 1944, pp. 160—161.

[2]) *Les quatre modes de l'« universel » en histoire*, *Rev. de Synth. hist.*, II, 1901, p. 137.

[3]) *Les sciences naturelles et l'histoire*, *Rev. de Synth. hist.*, IV, 1902, p. 287.

nements qui forment la vie de l'homme dans l'univers, qu'il marque de son empreinte et dont il ne saurait être séparé. À côté de l'unicité et de l'irréversibilité, — traits rappelés plus haut et qui déterminaient Xénopol à voir dans l'histoire un mode *successif* de concevoir le monde, en opposition avec le mode *répétitif* des sciences de la nature, — le déroulement dans le temps (avec les paroles de Spengler: « la nécessité organique du destin »[1]) vient compléter l'idée que l'homme de nos jours se fait du phénomène historique et conformément à laquelle (je cite une fois de plus le penseur allemand) « il vit sous l'impression constante que sa vie est un élément au sein d'un courant vital supérieur s'étendant sur des siècles ou des millénaires... »[2]).

Cette impression était-elle également l'impression de l'homme antique et le phénomène historique lui apparaissait-il défini par les mêmes caractères d'unicité et d'irréversibilité? L'âme du Grec lui faisait-elle concevoir le passé sous la forme d'une « marche générale de l'humanité », — pour citer encore Iorga[3]), — « comme une extériorisation de la pensée, du sentiment et du vouloir humains, qui part des époques les plus reculées, depuis que l'on peut parler de l'homme autrement que sous le rapport anthropologique, et embrasse toute la vie intérieure et toutes les manifestations vitales de tous les peuples »?

Le doute est permis, pour des raisons que l'on devine peut-être, mais que le moment est venu d'indiquer clairement: la conception grecque de l'histoire était différente de la nôtre, parce que dans l'âme antique passé et avenir ne jouaient pas le rôle de perspectives ordonnatrices qu'ils jouent dans l'âme moderne, parce que l'univers de l'homme ancien n'était pas un univers qui *devient*, mais qui *est;* la conception grecque de l'histoire était différente de la nôtre, parce que les deux caractères qui définissent à nos yeux le phénomène historique — j'entends: l'unicité et l'irréversibilité — étaient inconcevables pour l'intelligence de l'Hellène, orientée vers les significations dépassant l'individuel et obsédée par l'idée de l'éternel retour.

Comme cette expression apparaît ici pour la première fois dans mon exposé, et comme au premier abord elle semble contredire

---

[1]) *Le Déclin de l'Occident*, tr. fr. Tazerout, 1931, I, p. 26.

[2]) *Op. cit.*, p. I, 28.

[3]) *Generalităţi cu privire la studiile istorice*, IIIe éd., p. 278.

l'affirmation selon laquelle l'univers de l'homme antique aurait été un univers figé (si j'ose ainsi m'exprimer), je prends la liberté de m'attarder un peu sur ce point, avant de continuer.

Il est dans Nietzsche une page frémissante, qui est dans toutes les mémoires et que personne ne saurait lire sans émotion. « Le monde des forces — écrit le Solitaire — ne souffre aucune diminution, ...le monde des forces ne connaît point d'arrêt, ...le monde des forces n'arrive jamais à l'équilibre... Quel que soit l'état auquel ce monde puisse atteindre, il doit l'avoir déjà atteint... Ainsi cet instant: il a déjà existé. ...il va encore revenir. Homme! ta vie tout entière sera renversée sans répit, comme une clepsydre, et sans répit elle s'écoulera... jusqu'à ce que le mouvement circulaire de monde ait ramené au même point l'ensemble des conditions de ton existence. Tu retrouveras alors chaque peine et chaque erreur, et chaque brin d'herbe et chaque rayon de soleil, et tout l'enchaînement des choses. Cet anneau, dont tu n'es qu'un carat, continuera à briller. Et dans tout anneau d'humaine existence il y aura toujours une heure où, d'abord un seul, puis plusieurs, puis tous auront la révélation de cette pensée immense, l'éternel retour des choses: et chaque fois ce sera alors pour l'humanité l'heure du midi » [1]).

En l'écrivant, l'auteur de *Zarathoustra* était convaincu d'avoir fait une découverte. Mais ce que son enthousiasme l'empêchait de reconnaître, s'impose à nous comme une évidence: l'idée de l'éternel retour, par laquelle le professeur émérite de philologie classique de l'Université de Bâle pensait avoir donné à la philosophie contemporaine une de ses conquêtes les plus riches en conséquences, avait été la pensée dominante d'une culture à l'intelligence de laquelle — par son *Origine de la Tragédie* — il avait puissamment contribué. Pour les Grecs anciens, tout le long de leur histoire, l'idée de l'éternel retour a représenté ce que représente pour nous l'idée de progrès illimité. A commencer par les naturalistes ioniens et à finir par les néoplatoniciens, — à la seule exception des atomistes, — la spéculation grecque autour de la nature du monde concorde dans l'affirmation que le déroulement des phénomènes n'a ni commencement

---

[1]) *Aus dem Nachlass: Werke*, Bd. VI (Leipzig, Kröner), p. 14, 15.

ni fin, mais passe périodiquement par les mêmes états, séparés par des intervalles réguliers [1]).

A l'origine des choses les Ioniens plaçaient une matière primordiale, d'où tout vient et où tout retournera. Anaximandre l'appelle ἄπειρον — l'infini — et l'imagine comme une masse sans limites dans l'espace et le temps, à l'intérieur de laquelle se mêlent — en s'équilibrant — les contraires. Cette masse infinie se meut par sa propre vertu et, dans son lent glissement, elle libère les contraires, dont l'opposition crée les mondes. Ainsi, sans commencement ni fin, de la matière infinie naissent des mondes infinis, qui, après un certain laps de temps, retournent à elle pour de nouveau renaître.

Tout comme Anaximandre, Anaximène défend la doctrine d'une infinité de mondes, tour à tour lâchés et réabsorbés par la matière primordiale, qui n'est plus pour lui « l'infini », mais l'air. À son tour, Héraclite substitue à l'air le feu, ce feu dont un fragment conservé par Hippolyte nous apprend qu'« à sa venue il jugera tout et condamnera tout » [2]). On rencontre des doctrines analogues chez les Orphiques, dont l'intuition du monde est inséparable de l'idée de l'éternel retour, chez les Pythagoriciens et chez Empédocle, dont les « quatre racines de toute chose » (l'eau, la terre, l'air et le feu), tantôt unies et tantôt séparées par l'Amour et la Haine, créent les mondes et les détruisent suivant un rythme que — pour la première fois — le sage d'Agrigente compare à l'immobile éternité.

Après les Pythagoriciens, la doctrine se retrouve chez Platon, avec cette différence que, tandis que chez un Empédocle l'identité des mondes successifs n'était qu'une identité d'espèce, chez le fondateur de l'Académie elle devient une identité absolue: périodiquement les mêmes âmes s'incorporent dans les mêmes êtres et le cycle recommence, de tout point identique, à l'infini.

Je passe sur Aristote, dont le système nécessiterait un exposé plus détaillé mais dont je me contenterai de préciser qu'il ne s'éloigne pas de l'idée dominante des spéculations antérieures, pour m'oc-

---

[1]) J'emprunte l'aperçu qui suit à Adriano Tilgher, *La visione greca della vita*, IIe éd., Roma, 1926, pp. 9—20, dont le beau livre m'a souvent guidé dans cette partie de mon exposé.

[2]) Fr. 66 Diels (= *Die Frgm. der Vorsokratiker*, Ve éd., I, p. 165).

cuper des Stoïciens, chez lesquels — sous la double influence de la tradition grecque et des religions astrales de l'Orient — la doctrine de l'éternel retour atteint à une précision et à une rigueur encore inconnues. D'après les chefs de cette école, le mouvement des astres mesure l'écoulement du temps et, grâce à la sympathie qui relie entre eux les éléments de l'univers, détermine inexorablement le sort de ces éléments. Lorsque toutes les positions possibles des corps célestes se seront vérifiées —moment inévitable, puisque leur nombre est limité — et lorsque tous les événements déterminés par elles se seront produits, une conflagration universelle détruira le monde. Seule survivra la Divinité suprême, le feu tout puissant, jusqu'à ce qu'ayant lui-même subi une série de transformations — vapeur, eau et, pour finir, terre — il crée un monde nouveau pour le détruire à la consommation des temps.

Après les Stoïciens, les derniers philosophes païens chez lesquels on trouve la doctrine de la périodicité de la vie cosmique ce sont les Néoplatoniciens. Comme pour Platon et comme pour les Stoïciens, l'identité des mondes succesifs est pour eux absolue: chaque âme est destinée à s'incarner dans les mêmes conditions un nombre infini de fois, et un nombre infini de fois, au moment fixé par le Sort, pour remplacer un monde périssable, un autre monde périssable vient s'insérer dans le cercle fermé de l'éternité.

Ainsi qu'il a été observé plus d'une fois, pour que la doctrine de l'éternel retour ait rencontré pendant mille ans la faveur dont je viens de parler; pour que par-dessus les différences d'école les penseurs grecs se la soient transmise avec l'empressement qu'on met à assurer la perpétuation à travers les siècles des biens les plus précieux d'une culture, il faut que les liens qui l'unissent à cette culture soient bien forts. Un lien aisément perceptible rattache en effet le mythe en question aux réactions fondamentales de l'âme grecque devant la vie et le monde, notamment au dualisme qui exprime sa solution du problème ontologique et qu'on pourrait résumer comme il suit: il existe, d'une part, un Être absolu, une totalité de l'être; d'autre part, un principe de multiplicité et de variété (le « non-être » de Platon, la « matière » d'Aristote et de Plotin), qui aspire à la plénitude de l'Être, mais que sa nature condamne à ne jamais atteindre l'absolu. Dans ses vaines tenta-

tives de saisir ce qu'il ne saurait saisir, ce principe réédite périodiquement les mêmes états, décrit des cycles grâce auxquels — comme le pensait Empédocle — il s'efforce de réaliser quelque chose de l'immobile éternité. « Si l'être éternel et absolu n'existait pas, — écrit, à ce propos, Adriano Tilgher [1]), — la nature ne tournerait pas en rond autour d'elle-même. L'éternel retour est une preuve que l'éternité existe, qu'elle n'est pas un vain mot. Et, puisque de toute éternité s'affrontent l'Être absolu et le principe du non-être, ...de toute éternité la roue de la création et de la mort continue à tourner, de toute éternité le monde passe et passera par les mêmes états ».

Mais les conséquences de l'attitude dont je m'occupe ne s'arrêtent pas ici. Postuler d'une part l'absolu de l'être, de l'autre un principe du non-être, c'est postuler du même coup tous les degrés intermédiaires entre l'être et le non-être. Il en résulte une hiérarchisation de tout l'existant basée sur la participation à l'être, une classification ascendante ou descendante du réel, selon que le monde nous apparaît comme une succession d'êtres d'une perfection croissante ou décroissante. Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes à l'antipode de la conception moderne suivant laquelle les espèces naissent l'une de l'autre — l'espèce supérieure de l'espèce inférieure — et le devenir équivaut au passage d'un état moins parfait à un état plus parfait. Pour l'homme antique le processus est inverse — du parfait à l'imparfait — aussi la génération ne lui apparaît-elle que comme une décadence. Le rapport établi par l'esprit grec entre l'individu et l'espèce pourrait être comparé à un être cherchant à atteindre la perfection, à la matière aspirant à revêtir une forme. « C'est pourquoi, — a-t-on observé avec raison [2]), plutôt qu'à une descente dans les couches inférieures de la création, l'acte par lequel l'homme classique s'efforce de comprendre le monde doit être comparé à une élévation vers son principe spirituel ». Un abîme sépare le monde intelligible du monde des sens, dont la multiplicité échappe à la connaissance et sur lequel on ne saurait avoir que des opinions. La vraie science vise à l'universel; son monde est le monde des idées.

---

[1]) *Op. cit.*, p. 24.
[2]) Tudor Vianu, *Idealul clasic al omului*, București, 1934, p. 11.

Au terme d'une longue digression nous nous retrouvons — j'ose espérer enrichis — sur la position qui était celle de M. Blaga alors qu'il écrivait, dans l'essai plusieurs fois cité: « Le monde des sens, la vérité des sens en viennent à être considérés par les Grecs comme quelque chose de *dégradé* par rapport à la vérité plus haute des essences, des idées »[1]). Et plus loin: « Le fait que dans les philosophies représentatives de l'esprit grec la vérité ait revêtu une telle signification ne saurait être considéré comme un accident »[2]). Si ce n'est pas un « accident », que serait-ce, sinon un trait caractéristique de l'âme hellénique? Et, s'il en est ainsi, ne devons-nous pas nous attendre à le retrouver dans d'autres créations de cette âme collective que la philosophie? Poser la question, c'est y répondre, et, de fait, entre les manifestations de l'esprit grec à son apogée qui trahissent les mêmes tendances, on n'a que la difficulté du choix.

Le respect de la Loi, autant dire du général-valable, de l'universel, c'est ce qui frappe, par exemple, dans la conception grecque de l'éducation. Le but que celle-ci s'assigne n'est pas la préparation de l'individu en vue d'un résultat pratique, mais l'élévation de ses qualités les plus nobles — physiques et morales — jusqu'à un niveau à partir duquel elles puissent revêtir une valeur exemplaire. Les qualités auxquelles elle s'adresse ne sont pas non plus les dons exceptionnels de quelques rares privilégiés, mais des traits communs à une humanité moyenne. Aussi « éduquer » signifie pour les Grecs chercher les lois auxquelles est soumise la nature de l'homme, ensuite valorifier les virtualités qu'elle pourrait contenir conformément aux normes découvertes. Le principe qui préside à cette recherche n'est pas, comme on l'a souvent répété, l'individualisme, mais l'*humanisme;* autrement dit, le but qu'elle poursuit n'est pas la mise en relief du particulier, mais le développement des dons communs à une humanité largement comprise: par-dessus l'homme-foule, mais aussi par-dessus l'homme prétendu autonome, l'homme-idée (dans l'acception platonicienne du terme), l'homme image exemplaire de l'espèce.

---

[1]) *Op. cit.*, p. 14.
[2]) *Op. cit.*, p. 15.

Un effort analogue caractérise la création grecque dans le domaine des arts, et tout particulièrement de l'art dont — dans l'état actuel de nos connaissances — nous pouvons suivre le développement avec plus de précision, la sculpture. S'il est vrai, comme on l'a dit, que la musique est l'art représentatif de l'homme moderne, pour lequel la vie est une succession d'états et la perfection inséparable du mouvement, aucun art plus que la sculpture n'est fait pour exprimer fidèlement l'âme de l'homme antique, pour lequel la perfection est antérieure au mouvement, réalisée une fois pour toutes dans un geste unique et indivisible. On comprend dès lors qu'une statue nue ait représenté pour l'artiste grec la beauté parfaite, et l'on comprend aussi que — se trouvant par rapport au commun de l'humanité dans la situation de la matière aspirant à se réaliser dans la forme — cette statue sera conçue en dehors du temps, enfermée en soi, soustraite au mouvement et, en quelque sorte, à la vie.

C'est là la raison pour laquelle, à l'époque de suprême floraison de la plastique grecque, l'artiste évite de donner aux figures une expression individuelle. Quelle que soit leur nature ou le sujet représenté, les créations du Ve siècle nous apparaissent inaccessibles à un sentiment passager, au-dessus de la joie et de la tristesse, par-delà l'espace et le temps. Au lieu de portraits, des transfigurations; au lieu de scènes historiques, des épisodes légendaires; au lieu de couleur locale, un fond imprécis. Hommes et femmes, jeunes et vieux, — sur les stèles qui perpétuent leur souvenir, dans l'attitude convenant à l'occupation et à l'état de chacun, — leurs figures respirent la plénitude de l'instant le plus haut de la trajectoire de la vie, de cet instant dont, dans une page admirable, Charles Maurras a dit: « Le ciseau et la main des tailleurs de ce marbre, l'intention de leur esprit, si l'on veut la suivre, donne à entendre ou laisse voir que ces splendeurs vivantes, épanouies au juste point, sont présumées avoir effleuré, atteint et gouté par une pointe vive de leur existence mortelle, la seconde d'une heure ou d'un jour, passé sans doute, mais parfait, par lequel, approchant le Dieu, l'Homme ravit le feu céleste ou peut-être en reçoit, dans un éclair, le sceau de l'incorruptible essentiel.

Ce point du temps où meurt le temps se reconnaît sans doute à ce que chaque être y retrouve le plus beau de soi. Le flot se rend,

la voile gonfle: ainsi l'homme s'accroît pour accomplir son type, aspirer son destin et contempler sans honte la ligne d'horizon qui, seule, le définira. Ensemble ou tour à tour, le rêve et la mémoire lui rapportent son état plénier de félicité et d'effort, de labeur et de grâce, de dignes ambitions et de volontés couronnées. C'est là qu'est fait le juste compte de tous les autres points, moyens ou même bas, de la courbe terrestre, l'apogée seul offrant une fleur éligible au Jardinier divin qui la rende au cycle immortel, auquel l'a inclinée le grand vent du désir qui la meut, comme toute chose » [1]).

Cet art, si noble, c'est un art abstrait, fait pour l'esprit plutôt que pour le cœur. Son domaine, c'est le domaine des idées pures, des formes inaltérées. La vérité qu'il poursuit, c'est la vérité éternelle.

Des considérations comme celles qui précèdent ne sont pas, ainsi qu'on pourrait le supposer, des spéculations plus ou moins ingénieuses, mais modernes, en marge du phénomène antique. L'interprétation que je viens de donner des créations plastiques du Ve siècle athénien — et qui est valable également pour ses créations littéraires, la tragédie tout particulièrement — ne fait que se conformer à la manière dont les penseurs grecs les plus justement célèbres ont jugé les créations de leur race [2]).

Que serait-ce, en effet, sinon une mise en relief de son caractère abstrait, de ses tendances idéales, que la définition de l'*Éthique à Nicomaque* [3]) suivant laquelle l'art (dans l'acception la plus étendue de ce mot, mais, avant tout, l'art grec) serait « une activité créatrice conforme à une conception vraie »? (ἕξις μετὰ λόγου ἀληθοῦς ποιητική) Eclairée par le contexte, la « conception vraie » dont parle Aristote équivaut à la forme vers laquelle toute chose aspire: que la nature s'efforce de réaliser, mais que rarement elle réussit à atteindre. Une telle forme (εἶδος) se cache dans chaque phénomène isolé. Le devoir de l'artiste est de la découvrir, de lui trouver une expres-

---

[1]) *Les vergers sur la mer,* Paris, 1937, p. 24.

[2]) Dans les pages qui suivent, je reprends quelques-unes des idées exprimées dans le chapitre VI de mon livre *La formation des idées littéraires dans l'Antiquité* (en roumain), Bucarest, 1944, pp. 86 et suiv.

[3]) VI, 1140 a 10.

sion fidèle et, par sa création, de conférer à l'individuel une valeur universelle, à l'éphémère un peu du prestige des choses impérissables.

Dans le cas de la littérature, le but à elle assigné par les théoriciens de l'antiquité est celui de représenter « des caractères, des passions et des actions » humaines [1]). Non pas cependant à la manière d'une reproduction dont le mérite résiderait dans la fidélité, mais d'une transfiguration en beauté, qui emprunterait ses premiers éléments au caractère général-valable des épisodes représentés. « Ce n'est pas de raconter les choses réellement arrivées qui est l'œuvre propre du poète — remarque, à ce propos, Aristote, dans le chapitre IX de la *Poétique* [2]) — mais bien de raconter ce qui pourrait arriver ». Le domaine que le philosophe assigne ici à la poésie, ce sont les virtualités psychiques d'une humanité non pas réelle, mais exemplaire. En bien, comme en mal, les héros et les héroïnes de la tragédie doivent s'élever jusqu'à un niveau représentatif pour l'humanité tout entière; en bien, comme en mal, semblables à chacun de nous, ils doivent néanmoins nous dépasser par l'harmonie des traits et la « stature » morale. « Comme la tragédie est l'imitation d'hommes meilleurs que nous, — observe ailleurs le Stagirite [3]) — il faut imiter les bons portraitistes; ceux-ci, en effet, pour rendre la forme particulière de l'original, peignent, tout en composant des portraits ressemblants, en plus beau. Ainsi aussi le poète, quand il imite des hommes violents ou lâches ou qui ont n'importe quel autre défaut de ce genre dans leur caractère, doit tels quels en faire des hommes remarquables ».

Ainsi le monde de la poésie se situe sur un autre plan de vérité que le plan de l'expérience. Ses créations participent à une réalité plus haute que la réalité phénoménale. Au lieu d'être comme tout le monde, le héros tragique est tel que tout le monde devrait être: plus près de l'idée qu'il représente, de cet εἶδος de l'espèce que l'artiste a découvert et qu'il s'efforce de rendre sensible. « Si l'on critique (dans une œuvre littéraire) un manque de vérité, — lit-on, dans le chapitre XXV de la *Poétique* [4]), — peut-être peut-on ré-

---

[1]) Arist., *Poét.*, I 1447 a 27—28. Cf. Plat., *Lois*, II 655 d.

[2]) 1451 a 36 ss. (Trad. Hardy).

[3]) XV 1454 b 8 ss.

[4]) 1460 b 32 ss.

pondre que le poète a dépeint les choses comme elles devraient être ». Et plus loin: « Peut-être est-ce impossible qu'il y ait des hommes tels que Zeuxis les peignait; mais c'est tant mieux, car il faut que le modèle soit dépassé »[1]).

L'on saisit dès lors le sens de la fameuse comparaison entre l'histoire et la poésie, ainsi que la supériorité reconnue par Aristote au poète sur le compilateur de chroniques: « L'historien et le poète ne diffèrent pas par le fait qu'ils font leurs récits l'un en vers l'autre en prose,. . . ils se distinguent au contraire en ce que l'un raconte les événements qui sont arrivés, l'autre des événements qui pourraient arriver »[2]). Bien mieux, dans l'œuvre de l'historien « il faut faire voir non une seule action mais un seul temps, c'est-à-dire tous les événements qui, au cours de ce temps sont arrivés à un seul homme ou à plusieurs, événements qui n'ont entre eux qu'un rapport de fortune »[3]). En d'autres termes, tandis que la poésie aspire à représenter — dans l'unité organique assurée par leur conformation à la loi du nécessaire ou du vraisemblable — des enchaînements de faits rigoureusement déterminés par des raisons logiques et causales, l'histoire apparaît au philosophe comme le domaine par excellence du contingent, de l'incohérent et de l'irrationnel.

On comprendra que je ne puisse examiner à cette place autrement que de passage les raisons qui paraissent avoir poussé Aristote à adopter ce point de vue. Le problème aurait besoin d'une discussion spéciale[4]), qui risquerait de nous entrainer loin. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'à un moment ultérieur de sa carrière, alors qu'il écrira la *Rhétorique*, le Stagirite professera à ce sujet des opinions sur lesquelles les textes cités de la *Poétique* ne nous renseignent qu'incomplètement. Soit que ses vues sur la question aient changé, soit — comme il est plus probable — que le terrain sur lequel se déroulait la discussion dans le fameux chapitre IX ne lui ait pas permis de dévoiler sa pensée, — dans le Ier livre de la *Rhétorique*[5]), le philosophe laisse entendre que la multiplicité et

---

1) XXV 1461 b 12 ss. Je m'éloigne ici de la traduction Hardy.

2) IX 1451 b 1 ss.

3) XXIII 1459 a 22 ss.

4) On la trouvera dans un article de prochaine apparition dans la *Revista Clasică*, XVI, 1944.

5) Ch. 4, notamment 1359 b 30 — 1360 a 37.

la disparité des événements historiques ne lui apparaissaient plus comme un empêchement pour qui — grâce à eux — se serait proposé d'atteindre une vérité supérieure à la vérité empirique ou une signification valable indépendamment du fait dont elle aura été tirée. L'incohérence et l'irrationalité dont, dans les pages de la *Poétique*, lui paraissaient infectées les vicissitudes des sociétés humaines, se réduisent, dans la *Rhétorique*, à une multiplicité derrière laquelle la raison ordonnatrice parvient à discerner les lois des développements futurs. À une seule condition (qui est la clef de son changement d'attitude): qu'à l'historien il se substituât pour cette opération le penseur politique, que les matériaux rassemblés par l'un fussent interprétés et valorifiés par l'autre.

On s'explique de la sorte ce qu'au premier abord l'on risquerait de prendre pour une méconnaissance de la part d'Aristote de l'*Histoire de la guerre du Péloponèse*, méconnaissance impliquée — pourrait-on croire — par le jugement sur l'histoire formulé dans la *Poétique*. Inexplicable autrement, le passage sous silence d'un chef d'œuvre doué de toutes les qualités qu'un esprit orienté vers l'universel pouvait désirer rencontrer dans une présentation du passé trouve sa justification dans la simple supposition que le Stagirite a vu en lui *non pas la chronique d'une guerre*, aussi importante fût-elle, *mais un essai de philosophie politique*, fondé sur la conviction (qui était également la sienne) que les mêmes causes engendrent toujours les mêmes effets.

Ce faisant, Aristote pouvait être sûr d'interpréter correctement la pensée de Thucydide, dans l'œuvre de qui les mots « histoire » et « historien » ne se rencontrent jamais pour caractériser son activité [1]) et d'où ne manquent pas les allusions polémiques à ceux qui l'avaient précédé dans un ordre de recherches dans lequel le fils d'Olore ne se reconnaissait pas des précurseurs. Ses propres déclarations programmatiques, dans la mesure où elles se laissent reconstituer (et dont j'aurai à m'occuper plus loin), nous conduisent à la même conclusion. L'homme qui reprochait aux logographes d'aimer les belles phrases plus que la vérité; l'homme qui se vantait d'avoir laissé à la postérité un κτῆμα ἐς αἰεὶ plutôt qu'un ἀγώνισμα

[1]) Cf. A. Frenkian, "Ἵστωρ, ἱστορέω, ἱστορία, *Rev. des Études Indo-européennes*, I, 1938, p. 470.

εἰς τὸ παραχρῆμα ἀκούειν — cet homme revendiquait pour lui autre chose que le mérite d'avoir consigné fidèlement les épisodes sanglants d'une guerre fratricide. En le comptant parmi les penseurs politiques, le Stagirite lui rendait un hommage envié; de même qu'en jugeant sévèrement une histoire contente de transmettre à la postérité « ce qu'a fait Alcibiade ou ce qui lui est arrivé »[1]), il ne faisait que réserver son estime à la seule digne de ce nom: celle qui, par delà les faits nus, aspire à ressusciter une personnalité ou une époque; celle à laquelle, jusqu'à ce jour, la connaissance du passé n'a cessé d'insuffler l'espoir — ou l'illusion? — de pouvoir déchiffrer l'avenir.

Cette histoire, essayons maintenant de la voir de près, dans quelques-unes des réalisations les plus importantes qu'elle ait inspirées sur le sol de la Grèce. Comme point de départ nous choisirons un auteur qu'avec plus de raison qu'Hérodote l'on devrait appeler « le père de l'histoire », l'homme qui, vers la fin du VIe siècle, dans un port de la riche Ionie, confessait, dans les premières lignes d'un de ses écrits: « Ainsi parle Hécatée de Milet: j'écris ces choses telles qu'elles me paraissent s'être passées en vérité; car les légendes des Grecs sont nombreuses et, pour autant que j'en puis juger, ridicules... »[2]).

L'œuvre à l'aquelle cette profession de foi est empruntée — intitulée *Les Généalogies* — semble avoir été un essai de chronologie des tribus grecques. Tout comme une autre œuvre du même auteur, une *Description de la Terre* (autant dire des deux continents alors connus: l'Europe et l'Asie, à laquelle était rattachée l'Afrique), elle est depuis longtemps perdue. Les fragments conservés nous permettent toutefois d'affirmer qu'un esprit nouveau s'y faisait jour, non seulement dans le scepticisme de l'auteur à l'égard des légendes du passé, mais aussi dans ce que l'on pourrait appeler un critérium de valorification spirituelle des faits du passé.

À l'origine de cette attitude paraît s'être trouvée la conviction — acquise par Hécatée au cours de ses voyages — que les Grecs avaient été les élèves des Égyptiens en bien des matières, et

[1]) *Poét.*, IX 1451 b 11.
[2]) Frg. 1 Jacoby.

notamment dans le domaine de la religion. Avec dépit, mais aussi avec intelligence et bonne foi, le Milésien a dû se dire que les Égyptiens connaissaient de longue date les croyances qu'avant de sortir de son pays il considérait comme grecques. La même chose il a dû se l'avouer à propos des Libyens et surtout à propos des Phéniciens, de qui il n'est pas sans savoir que les Grecs ont emprunté l'alphabet. Comparée à ces civilisations prestigieuses, la modeste civilisation grecque a dû lui apparaître dans un stade encore barbare ; et comme une expression de « barbarie » spirituelle, les légendes « aussi nombreuses que ridicules » qu'il rejette avec la fierté de qui a la conscience de travailler à poser les bases d'une culture nouvelle.

Ainsi, dès ses débuts, la vraie historiographie témoigne d'être issue d'un besoin spirituel profond. Dans le cas de notre auteur, de celui de substituer à un système de connaissances vaines un autre, non plus théologique, comme le précédent, mais anthropologique. De ce point de vue, la révolte d'Hécatée revêt une signification décisive pour l'historiographie grecque: après lui, celle-ci ne sera plus un simple recueil de traditions sur des dieux et des héros, mais ou bien critique de ces traditions ou — dans son aspect positif — étude de l'homme et des choses concernant l'homme [1]).

Pareille transformation n'allait s'opérer toutefois ni d'un seul coup, ni en un jour. Plus près de nous dans le temps, mais très éloigné comme mentalité, — contemporain en esprit d'Hésiode plutôt que d'Anaxagore, — Hérodote prolonge en plein siècle des lumières une religiosité et une crédulité à tel point surprenantes, qu'il n'a pas manqué des critiques pour le soupçonner d'artifice. Moins sensible dans les détails du récit, — où de timides essais de critique rationaliste [2]) alternent avec des interprétations puériles et des contes de nourrice, — cette mentalité archaïque se fait jour particulièrement dans ce qu'on pourrait appeler la conception de l'histoire du narrateur. Car Hérodote a une philosophie personnelle de l'histoire, qui lui permet de juger à sa manière la guerre mémorable entre les Grecs et les Perses.

---

[1]) Je dois cette interprétation de l'œuvre d'Hécatée à la pénétrante étude d'Arnaldo Momigliano, *Il razionalismo di Ecateo di Mileto*, *Atene e Roma*, n. s., XII, 1931, pp. 133—142.

[2]) On en trouvera un exemple dans mon article *Sur un procédé critique d'Hérodote*, *Revista Clasică*, XI—XII, 1939—40, pp. 29—37.

Dans le monde matériel aussi bien que dans le monde moral — estime-t-il — tout ce qui dépasse le niveau commun est destiné à succomber sous les coups de la Loi divine, dont la mission est de rétablir l'équilibre rompu par la démesure des hommes. Les dieux étant envieux, ne consentent pas aux mortels des faveurs excessives. C'est l'idée exprimée par Amasis dans la lettre adressée à Polycrate: « à moi ta grande fortune ne me paraît pas de bon augure, car je sais que la divinité est jalouse »[1]. Toute élévation contient en elle-même le germe de la chute inévitable. Ainsi que l'avait enseigné de longue date la morale ionienne, l'abondance et le pouvoir produisent la satiété, qui engendre l'orgueil, qui attire sur l'homme imprudent le dénouement fatal, l'ἄτη. Ainsi conçue, l'histoire cesse d'être un déploiement de forces humaines, pour devenir le terrain d'application d'une loi divine. Le principe qui gouverne le monde est un principe transcendant: l'envie des dieux (φθόνος θεῶν), et c'est à ce principe que l'on doit la chute des empires et leur succession ininterrompue. « Les choses humaines sont sur une roue — dit Crésus à Cyrus dans l'épisode bien connu — qui tourne et ne laisse pas toujours les mêmes être heureux »[2].

La victoire des Grecs sur les Barbares apparaît à l'historien comme une manifestation de cette loi éternelle. Aussi, sur ce point, sa conception s'accorde-t-elle à celle de l'autre chantre de la gloire nationale, le combattant de Salamine, le grave Eschyle. Lorsque, dans les *Perses*, le chœur des anciens évoque l'ombre de Darius pour lui demander conseil dans le malheur qui a frappé l'Empire, triste, le roi proclame: « des monceaux de morts, en un muet langage, jusqu'à la troisième génération, diront aux regards des hommes que nul mortel ne doit nourrir des pensées au-dessus de sa condition mortelle. La démesure en mûrissant produit l'épi de l'erreur et la moisson qu'on en lève n'est faite que de larmes... »[3].

Ainsi, il y a chez Hérodote un élément irrationnel, expression de sa mentalité archaïque, qui contrarie la tendance rationaliste vigoureusement affirmée par Hécatée. Les exigences de la raison ne par-

---

[1]) III 40.

[2]) I 207 (Trad. Legrand). Cf. B. Lavagnini, *Saggio sulla storiografia greca*, Bari, 1933, pp. 31—33.

[3]) V. 818—822 (Trad. Mazon).

viennent pas à s'imposer à cause des préjugés métaphysiques qui entravent le processus logique en marche. Mais sa victoire est assurée, et elle sera absolue chez Thucydide.

En effet, si pour l'historien d'Halicarnasse l'existence individuelle et celle de l'humanité tout entière est un drame dont le dénouement est entre les mains de la divinité; si ce dénouement n'est pas toujours en fonction de nos actions ou de notre moralité, mais le caprice ou la jalousie des dieux entrent pour beaucoup dans le sort fait aux pauvres mortels, — pour l'auteur de l'*Histoire de la guerre du Péloponèse* (pour m'en tenir à la caractérisation d'Alfred Croiset) « la vie humaine est un ensemble de faits qui s'enchaînent suivant des lois nécessaires, toujours les mêmes, sans aucune intervention extérieure et accidentelle de la divinité; où la moralité humaine joue un rôle sans doute, mais bien moins parce qu'un acte immoral appelle un châtiment théologique, un jugement de la providence, que parce qu'il est en soi, presque toujours, un acte inintelligent, un acte qui méconnaît la liaison scientifique et nécessaire des choses »[1]. Il ne faut donc pas nous attendre à rencontrer dans son œuvre le cortège des miracles et des présages enregistrés avec un respect religieux par Hérodote, et encore moins le recours à la « main de Dieu » pour expliquer des situations autrement incompréhensibles. La part d'irrationnel dont il ne songe pas à nier la présence dans le déroulement des événements (de même que cet autre grand « réaliste » du monde ancien, Jules César, n'hésitera pas à parler de la *Fortuna*), — cette part d'irrationnel qu'il appelle « le hasard » (τύχη) n'est pas, aux yeux de Thucydide, une divinité, une force venue du dehors pour fausser le mécanisme du monde, mais — comme on l'a dit justement — « l'ensemble des causes naturelles inconnues dont la faiblesse de l'esprit humain n'a pu tenir compte »[2].

Au lieu des interventions surnaturelles, au lieu de « la jalousie des dieux » élevée au rang de regulateur du devenir historique, Thucydide pose des causes, — des causes susceptibles d'être étudiées en elles-mêmes, soit qu'il s'agisse de l'individu isolé, soit de cet être collectif qui a nom « État », dont il est le premier à recon-

---

[1]) *Hist. de la litt. grecque*, IV (Paris, 1895), p. 107.

[2]) A. Croiset, *Op. cit.*, p. 109.

naître la nature particulière et dont les mobiles sont par lui analysés avec une lucidité insurpassable. Ce que nous propose de la sorte l'*Histoire de la guerre du Péloponèse*, c'est, en premier lieu, un exposé dont l'exactitude matérielle est la plus rigoureuse à laquelle un chercheur travaillant dans les conditions de l'auteur pouvait atteindre. « Pour ce qui est des faits, — lisons-nous dans une profession de foi dont on ne saurait mettre en doute la sincérité, — je ne m'en suis pas rapporté au dire du premier venu ou à mes impressions personnelles; je n'ai raconté que ceux dont j'avais moi-même été spectateur ou sur lesquels je m'étais procuré des renseignements précis et d'une entière exactitude... »[1]). L'exactitude matérielle n'est toutefois ni l'unique, ni le plus important mérite revendiqué par Thucydide. Conscient de sa valeur exceptionnelle, il ne manque pas de le relever lui-même, à la suite du passage cité, dans ces lignes où, en parlant des résultats obtenus dans des conditions aussi difficiles, il écrit: « Peut-être ces récits, dénués du prestige des fables, perdront-ils de leur intérêt; il me suffit qu'ils soient trouvés utiles par quiconque voudra pénétrer le sens des événements passés et préjuger les incidents plus ou moins semblables dont le jeu des passions doit amener le retour... »[2]).

Au point de vue du problème qui retient notre attention, il ne saurait échapper à personne l'intérêt de la déclaration de Thucydide suivant laquelle l'importance de son œuvre résiderait dans le fait de dévoiler « le sens des événements passés » et de permettre de prévoir l'avenir. Il convient d'ajouter toutefois que la phrase en question n'a pas toujours été, et continue à ne pas être toujours ainsi comprise. Pour m'en tenir à un seul exemple, dans l'unique version roumaine de l'*Histoire de la guerre du Péloponèse*, les paroles τῶν γενομένων τὸ σαφὲς sont rendues par « savoir de manière certaine ce qui a été »[3]). Mais, si par ces paroles l'on entend que l'intention de l'historien a été d'établir avec plus ou moins de précision l'existence matérielle de certains événements du passé ou le rôle de ces événements dans la préparation du présent, l'interpré-

---

[1]) I 22, 2. Cf. V 26, 5 (Trad. Bétant).

[2]) I 22, 4 (Trad. Bétant légèrement modifiée).

[3]) Thukydides, *Războiul Peloponeziac*, tradus de M. Jakotă, București, 1941, p. 53.

tation est fausse. Car il suffit de pousser la lecture du texte un peu plus loin pour se rendre compte qu'aux yeux de Thucydide l'avantage que le lecteur était censé retirer de son œuvre n'était pas l'intelligence du présent, mais celle de l'avenir.

Sans doute, en un certain sens, toute exploration historique du passé ouvre des perspectives sur l'avenir. Sans doute toute époque historique, — fût-elle étudiée pour elle-même, — dans la mesure où elle constitue le point de départ d'un nouveau développement permet d'entrevoir l'avenir. Mais ce qui est caractéristique de la conception professée par Thucydide c'est que la connaissance de l'avenir n'est pas poursuivie parce qu'il serait le but du devenir historique, ni parce qu'il serait déterminé par le présent, mais pour la possibilité qu'il fasse revivre — dans des conditions plus ou moins semblables — des événements du passé: *pour la possibilité que l'histoire se répétât.*

Dans le passage à peine reproduit, pour cause de la répétition des événements historiques — ainsi que de tout événement pur et simple — on nous donnait ce que l'historien appelle τό ἀνθρώπειον, expression rendue par « le jeu des passions humaines », autant dire « la manière d'être des hommes ». Si la traduction est bonne, l'intention de Thucydide pourrait avoir été — avec l'heureuse formule de Thibaudet, dans un de ses plus beaux livres, et des plus intelligents qu'on ait jamais consacrés à l'historien d'Athènes — « l'identification de la pérennité historique et des retours inévitables avec la pérennité humaine et les plis du cœur humain »[1]).

Ceci veut dire tout d'abord que — pour Thucydide — la compréhension historique doit dépasser la sphère du simple devenir, — dans la conception moderne seule susceptible d'être étudiée dans son enchaînement causal. Ceci veut dire également que le but poursuivi par l'historien est une sorte de détemporalisation du devenir historique, — d'après notre manière de voir inséparable de l'idée de temps, de temporalité. Ceci veut finalement dire que le véritable objet de la recherche historique n'est pas la matérialité des faits, ni la succession ininterrompue des événements, mais ce qui se cache sous les apparences, ce qui les détermine et les conditionne, et qui n'est autre que l'*éternel humain.*

---

[1]) *La campagne avec Thucydide*, Paris, 1922, pp. 126—127.

Mais, pour autant qu'il soit éternel, « l'éternel humain » est susceptible d'être étudié et compris. Forts de la connaissance de ce *primum mouens* des événements historiques, nous pouvons faire des prévisions. Et voici comment, chez l'historien dont l'œuvre à été et continue à être considérée comme une anticipation de l'historiographie moderne, on en vient à découvrir une conception de l'histoire — science de lois, sorte de physiologie des communautés humaines — dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle se situe à l'opposé de notre propre conception.

Surprenante ou non, cette conclusion n'en est pas moins vraie. Elle s'accorde du reste aux conclusions de quelques-uns des plus pénétrants critiques de Thucydide, — un Jaeger et un Regenbogen, — sans oublier Thibaudet, dont *La campagne avec Thucydide*, ainsi qu'il m'est arrivé de le dire, compte parmi les interprétations les plus lumineuses de l'*Histoire de la guerre du Péloponèse*. Par d'autres voies que celle que nous avons suivie, — en prenant pour point de départ la place de l'historien dans l'évolution de l'esprit et de la société attiques, — leur effort de compréhension arrive au même résultat: l'œuvre de Thucydide ne se révèle pas à eux comme une œuvre désintéressée, comme une recherche dont le but serait un acte de pure connaissance; intentions et réalisation, théorie et pratique, l'*Histoire de la guerre du Péloponèse* leur apparaît comme une étape nécessaire sur la voie d'une pensée politique aspirant à l'universel.

Avec des différences qui tiennent aux époques et aux individus, la direction imprimée à l'historiographie par Thucydide — sous son double aspect de psychologie de l'animal social et de mécanique des collectivités — allait être continuée jusqu'à la fin du monde antique dans des conditions sur lesquelles il ne saurait être question d'insister. Deux seuls moments vais-je encore évoquer aussi brièvement que possible et ce seront (en sacrifiant l'ordre chronologique à un ordre rationnel) le moment Plutarque et le moment Polybe.

Pourquoi estimé-je nécessaire de m'arrêter sur Plutarque, on le comprendra sans peine dans une étude qui se propose de mettre en lumière le « manque de mémoire » de l'âme grecque, son peu de sensibilité aux transformations amenées par le temps. L'incapacité de « réaliser » la dimension du temps manifestée dans les domaines de création sommairement rappelés dans la première

partie de mon exposé, — la même incapacité se fait jour dans l'idée que le Grec se faisait de la vie psychique, dans laquelle jamais il n'a vu (comme c'est notre cas à nous) une succession d'états passagers, déterminés par une fatalité intérieure et convergeant vers un but nécessaire. C'est la raison pour laquelle la littérature grecque a connu des héros mais non pas des hommes, a créé la tragédie mais non pas le roman.

Qui n'a pas le sentiment de la fluidité de la vie psychique, qui postule un moi identique à chaque moment de l'existence, celui-là est prêt à confondre l'homme d'hier et l'homme d'aujourd'hui, l'homme d'aujourd'hui et l'homme de toujours. Le risque était en germe dans l'idée de Thucydide d'une nature humaine invariable; mais les fruits on les admire chez l'auteur des *Vies parallèles*, dont les héros, choisis pour servir d'exemple, proclament la victoire sur le temps de vertus trop belles pour ne pas se renouveler. « Ce fut pour l'utilité des autres que je commençai à écrire les *Vies des hommes illustres*, — avoue quelque part Plutarque [1]), — c'est pour mon propre avantage que je les continue aujourd'hui, et que je m'en occupe avec complaisance. Cette histoire est pour moi comme un miroir fidèle, dans lequel je considère ces grands personnages, pour tâcher de régler ma vie et de me former sur leurs vertus... Sans cesse appliqué à l'étude de l'histoire, occupé à composer ces *Vies*, je grave dans mon âme le souvenir et l'image des hommes les plus vertueux et les plus illustres; si le commerce de ceux avec qui je suis obligé de vivre me fait contracter quelque disposition vicieuse, dépravée et indigne d'un homme d'honneur, je travaille à la rejeter, à la bannir loin de moi; j'adoucis, j'épure ma pensée, en la portant sur ces modèles si parfaits de sagesse et de vertu... ».

Que les *Vies parallèles* s'inspirent à une conception anachronique de l'histoire, à peine ai-je besoin de le dire. Ce qu'il convient plutôt de rappeler c'est que, chez Plutarque, la recherche de l'unité dans la diversité, la mise en relief du durable et du permanent dans une humanité conçue identique à travers l'espace et le temps, trahit l'influence de ses maîtres stoïciens, dont la prédication a rendu populaire dans le monde ancien l'image du sage citoyen de l'univers, partout chez lui, partout le même. En faisant participer l'homme

[1]) *Vie de Paul-Émile*, 1 (Trad. Ricard).

à la Raison universelle, en établissant entre le Créateur et la Créature des liens plus étroits que n'importe quelle autre philosophie païenne, la doctrine du Portique propageait non seulement l'idéal d'un État étendu sur toute la terre, mais — dans la mesure où l'interdépendance des éléments était pour elle plus étroite que pour d'autres systèmes — l'idée d'une communauté de sort embrassant à la fois l'univers et l'homme, la partie et l'ensemble. « Rien, fût-ce la moindre des choses, — lit-on dans un fragment de Chrysippe, conservé par Plutarque [1]), — ne saurait se passer autrement que d'après la nature commune et sa loi rationnelle ». Par rapport à cette loi, la vie historique ne jouit pas de plus d'autonomie que la vie individuelle. « De haut en bas, de siècle en siècle », dira Marc-Aurèle [2]), à travers un enchaînement ininterrompu de causes et d'effets, ce qui fut sera, selon une ordonnance à laquelle rien n'échappe. « À considérer le passé, puis les changements qui se font dans le présent, on peut assister d'avance à l'avenir », écrit ailleurs l'empereur philosophe [3]). « Car le spectacle sera toujours absolument pareil et l'on ne saurait s'écarter du rythme des événements ».

Dans ses traits principaux et dans mainte expression particulière, c'est là l'essentiel des vues de Polybe sur le devenir historique. On se rappelle en effet que, se proposant de découvrir par quels moyens la capitale du Latium était devenue presque sous ses yeux la principale puissance du monde méditerranéen, et convaincu d'avoir trouvé cette explication dans l'excellence de son organisation politique, l'historien de Mégalopolis avait été amené à consacrer au problème de la constitution une étude dont les conclusions peuvent se résumer comme il suit.

À l'intérieur de chaque société, la succession des formes de gouvernement se poursuit suivant un ordre prévisible, toujours le même. À commencer par la monarchie et en passant par la tyrannie, l'aristocratie, l'oligarchie, la démocratie — pour finir avec la démocratie dégenérée qui s'appelle ochlocratie — les états sont destinés à connaître l'instabilité des régimes politiques, condamnés à

---

[1]) *De Stoic. repugn.*, 34, p. 1049 f (= *Stoic. Vet. Frgm.*, II, 937).
[2]) IX 28 (Trad. Trannoy).
[3]) VII 49.

se remplacer l'un l'autre, par suite d'un processus de dégénerescence dont les germes sont dans leur nature. C'est ici qu'il convient de chercher la cause des événements du passé et la raison des changements à venir. « Si l'on possède bien ces notions, — croit pouvoir affirmer Polybe [1]), — on peut se tromper sur le temps, quand on veut prédire l'avenir d'un état; mais quand il s'agit de déterminer à quel point de développement ou de décadence il est parvenu, ou quels changements il doit subir, il est rare qu'on commette une erreur, pourvu qu'on juge sans passion et sans préjugé. C'est surtout en étudiant suivant cette méthode la constitution de Rome que nous arriverons à en connaître les origines, les progrès, l'apogée, et aussi les transformations éventuelles; car plus que tout autre,... elle s'est toujours formée et développée selon les lois de la nature, et c'est selon ces mêmes lois que s'opéreront ses révolutions futures ».

Quelque chose de la fatalité des cycles cosmiques se retrouve dans l'incessante succession des formes de gouvernement. De même que le périodique renouvellement des uns clôture l'horizon de l'existence, l'alternance des autres assigne à la vie historique des limites insurpassables. Après l'homme évadé du temps, comme les héros de Plutarque, l'image que Polybe propose à notre méditation est celle de l'homme prisonnier du temps. Entre l'un et l'autre nous n'avons pas à choisir, mais peut-être n'était-il pas inutile de souligner une différence qui concrétise l'orientation bipolaire de l'historiographie grecque.

Transposée en termes moraux, c'est la distance entre liberté et contrainte, que la pensée antique n'a pas su effacer, si ce n'est — tour à tour — par l'exaltation jusqu'à l'auto-divinisation de l'individu et la rupture de tout lien capable de le rattacher à la collectivité, ou par le sacrifice joyeusement consenti de tout trait personnel en faveur de la fraternité humaine, par l'abandon de toute velléité d'auto-détermination à la plus grande gloire de l'Intelligence qui gouverne l'humanité et le monde.

D. M. PIPPIDI

---

[1]) VI 9.

LA MER NOIRE, PLAQUE TOURNANTE DU TRAFIC INTERNATIONAL À LA FIN DU MOYEN ÂGE

De tous les domaines de l'histoire économique, celui des relations commerciales à la fin du Moyen Âge a été dans les dernières années l'objet d'études nombreuses et détaillées, qui en ont en grande partie renouvelé l'aspect. Il y a beau temps que la thèse de Sombart, qui refusait à l'époque précédant les grandes découvertes et le siècle de la Réforme l'épithète de « capitaliste », réservé à des affaires d'un autre volume et s'étendant sur un espace plus considérable, a été réfutée par des publications de documents toujours plus vastes et des études, d'ensemble ou de détail, dont la bibliographie s'est allongée chaque année.

Pirenne avait entrevu dans l'essor des villes, qui caractérise l'histoire de l'Europe depuis la fin du XI[e] siècle, l'effet d'une renaissance commerciale dont les croisades devaient encore augmenter la portée, en rétablissant les grandes lignes de navigation à travers la Méditerranée. En France, M. Sayous, qui a étudié avec compétence et minutie les méthodes nouvelles du commerce international au XIII[e] siècle, les instruments du crédit et les opérations des banquiers, a résumé ses propres travaux dans sa préface à l'édition française du « Capitalisme » de Sombart, dont il n'a pas craint de contredire nettement les opinions. En Allemagne, M. Rörig, prenant pour point de départ l'activité de la Hanse, a tracé un tableau saisissant de « l'économie mondiale du Moyen Âge », titre qui est déjà en lui-même tout un programme. En Italie, M. Sapori, qui a réuni récemment certains de ses travaux dans un nouveau volume, que l'historien et l'économiste pourront désormais consulter avec fruit, a également démontré jusqu'à l'évidence l'intensité et le développement du commerce, auquel marchands génois

et vénitiens ou banquiers de Sienne et de Florence doivent leur éclatante prospérité. Aux États-Unis, M. E. Byrne et ses élèves ont continué à dépouiller le trésor d'informations de toute sorte que recèlent les actes notariés des archives de Gênes, dont ils ont eu la précaution d'emporter les photographies. Les principales publications périodiques, qui ont cessé de paraître ou ne nous sont plus accessibles depuis le début de la guerre — les *Annales d'Histoire Economique et Sociale*, le *Journal of Economic History*, *la Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte* — avaient fait place dans leurs pages à de nombreux travaux qui achevaient de faire mieux connaître l'économie d'une époque, dont on pouvait affirmer avec certitude qu'elle préludait au grand mouvement des entreprises et des capitaux de l'ère moderne [1]).

L'un des centres principaux de ce trafic si intense était constitué sans contredit par le commerce et la navigation de la mer Noire. Il y a déjà quinze ans, dans la conclusion d'un ouvrage d'ensemble sur le commerce génois dans la mer Noire au XIII[e] siècle, j'avais accentué ce point de vue, qui ne me semblait pas avoir été marqué suffisamment par les historiens récents du commerce médiéval, malgré les données si riches du livre classique de Heyd: « Autant que les grandes foires de Troyes et de Provins et que le trafic avec la Flandre et l'Angleterre, la vie coloniale des grands centres commerciaux de la mer Noire et de l'Égée a contribué a donner à l'Italie cette précocité du développement capitaliste, qui est une véritable Renaissance de la mentalité économique » [2]).

J'ajoutai en outre que dans ces comptoirs, établis en marge de l'état byzantin ou de l'empire mongol, dans ces quartiers qui se serrent autour de la loggia et du fondouk, la vie économique se développe sous le régime exclusif du contrat de salaire; elle apparaît presque entièrement dégagée des liens multiples qui attachent l'homme lige au seigneur et le serf au domaine. Les colonies génoises et vénitiennes établies sur les bords de la mer Noire et les rives du Bosphore devançaient ainsi l'époque à laquelle elles avaient été

[1]) V. la bibliographie annexée à la communication de M. Sapori au VIII[e] Congrès International des Sciences historiques, Zürich, 1938, *Communications*, II, pp. 374—77.

[2]) *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire au XIII[e] siècle*, Paris, 1929, pp. 293—94.

fondées et préfiguraient un monde nouveau, dont la conception individualiste allait triompher de l'ordre collectif de la société du Moyen Âge, avec ses catégories bien tranchées et les règlements sévères de ses arts et métiers, de ses corporations aux statuts rigides et aux prohibitions innombrables.

Comme en d'autres circonstances, avec lesquelles il serait intéressant d'établir un parallèle de l'évolution historique — colonies de l'Antiquité hellénique ou liberté naissante du Nouveau Monde, à la fin du XVIII[e] siècle — les établissements fondés en marge des terres inconnues et des peuples étrangers au cycle des civilisations méditerranéennes, font l'essai des formules nouvelles et en donnent l'exemple à la métropole. C'est à ce point de vue surtout qu'il est utile de considérer des bords de la mer Noire, où se rencontrent l'Europe et l'Asie, les phases diverses de ce grand procès de transformation qui n'a guère été vu jusqu'ici que de l'enceinte des cités marchandes ou industrielles de l'Occident. Nous nous proposons, en effet, non seulement d'y relever la succession des mêmes phases du développement économique, jusqu'au moment où d'une part la découverte des nouvelles routes maritimes, de l'autre la conquête ottomane (qui fait de la mer Noire un espace fermé aux influences étrangères) séparent pour des siècles les destinées de l'Europe orientale de celles de l'Occident; nous voulons tenter également, en remontant des effets aux causes, de démontrer que les conditions du trafic internations avec le Moyen et l'Extrême-Orient, dont la mer Noire est vraiment à cette époque la « plaque tournante » et comme la gare régulatrice, influent directement sur l'économie européenne toute entière, en déterminant aussi bien le flux de sa prospérité, que le reflux des dépressions et des crises. Ainsi le bassin pontique, qui marque depuis la haute Antiquité le croisement des routes des conquêtes européennes et des invasions asiatiques et le point de rencontre des civilisations et des peuples les plus éloignés, de la Méditerranée au Pacifique et aux régions boréales, s'affirme également sur le plan économique comme l'une des régions les plus intéressantes et des positions d'une importance capitale, dans le développement général des faits et des conditions historiques. À défaut d'une documentation plus précise, qui n'est pas encore entièrement accessible, l'état actuel de nos connaissances indique dès maintenant que l'essai vaut d'en être tenté.

I. LA PROSPERITÉ DU XIIIe SIÈCLE

Il convient tout d'abord d'apporter une première rectification, d'ordre chronologique, aux informations que l'on avait recueillies jusqu'ici sur les directions et les étapes du trafic international de la mer Noire. On supposait que le commerce italien avait pénétré dans cette mer, dont la puissance byzantine lui avait si longtemps interdit l'accès, surtout après le traité de Nymphée de 1261, qui assura aux Génois, alliés de Michel Paléologue, une situation privilégiée à Constantinople et dans tout l'hinterland économique de la capitale.

Comme l'empire mongol du Kiptchak s'était consolidé à peu près au même moment et inaugurait sous le règne de Berké une politique comportant des relations diplomatiques et commerciales très étendues, il y avait tout lieu de croire que les bords de la mer Noire n'avaient été fréquentés par les négociants des grands centres du trafic méditerranéen, qu'à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Déjà, cependant, l'on avait pu constater la présence de marchands vénitiens, dès 1250, dans les états de la Horde d'Or, et leurs intérêts étaient considérables à Tana, aux embouchures du Don dans la mer d'Azov, dès 1269. Les premières mentions connues de vaisseaux vénitiens et provençaux navigant dans la mer Noire étaient même antérieures, de 1212 et de 1232 [1]), et semblaient indiquer que ces relations avaient commencé aussitôt après la *partitio Romaniae* de 1204 et la proclamation de l'empire latin à Byzance. Mais ce pouvaient être là des tentatives isolées, dues à quelques navigateurs aventureux. Toutefois, il y a lieu de tenir compte d'un document publié récemment, qui ouvre sur ce point des perspectives nouvelles. J'ai déjà eu l'occasion [2]) de signaler l'intérêt d'un acte vénitien qui enregistre le prêt de 100 perpères d'or, accordé par

[1]) Cf. G. I. Brătianu, *Les Vénitiens dans la mer Noire au XIVe siècle*, Acad. Roumaine, *Études et Recherches*, XI, Bucarest 1939, p. 31. Les documents ont été publiés par R. Morozzo della Rocca et A. Lombardo, *Documenti del commercio veneziano nei secoli XII et XIII*, Torino, 1940, XX, pp. 83—84 et 200—201.

[2]) *Notes sur un voyage en Crimée*, *Rev. hist. du Sud-Est Européen*, XIX, 1, 1942, Le document est publié par R. Morozzo della Rocca et A. Lombardo *ibid*, II, pp. 18—19.

Zaccaria Stagnario à Pietro da Ferraguto, pour les faire fructifier dans l'entreprise commerciale de l'Anconitain Georgio Barbazo, dont le navire doit parcourir la mer Majeure « *usque in Soldadea* ». Ce contrat, transcrit à Constantinople en *mai 1206*, montre clairement que deux ans après la prise de la capitale grecque par les Latins, les marchands italiens fréquentaient déjà les ports de Crimée, dont celui de *Soldaia* ou *Soudak* était alors le plus important. Les Vénitiens, au moment où le doge s'intitulait fièrement maître d' « un quart et demi » de l'empire de Romanie, devaient assurément déployer tous leurs efforts pour s'assurer le bénéfice d'un négoce, réservé jalousement jusque-là aux services d'approvisionnement de la grande cité du Bosphore.

Cependant il ne faut pas non-plus exagérer l'importance de ces premiers contacts. La côte méridionale de la Crimée, et sans doute aussi le littoral voisin du Caucase septentrional, se trouvaient à cette époque, comme l'ont établi des recherches récentes, dans la dépendance du nouvel empire grec de Trébizonde. Les émirs turcs, qui s'étaient emparés des ports de la côte pontique de l'Asie Mineure, lui en disputaient déjà la possession; l'historien arabe Ibn Al Athir mentionne une de leurs expéditions en 1223, qui eut pour effet d'interrompre les relations commerciales entretenues par Trébizonde avec l'autre rive du Pont [1]). Mais comme les Coumans étaient les maîtres de la steppe et la riche vallée du Kouban aux mains d'une infinité de petits seigneurs alains, turbulents et batailleurs, le commerce de ces régions ne pouvait dépasser un horizon local, sauf peut-être pour le trafic des esclaves qui y avait toujours été florissant depuis l'Antiquité.

D'autre part, les négociants venus de la Méditerranée, dans les galères vénitiennes ou les térides génoises, rencontraient dans les possessions des divers états grecs de sérieux obstacles à l'emploi de leurs capitaux et aux gains qu'ils en escomptaient. À Nicée, et encore davantage à Byzance après la restauration des Paléologues, l'état restait fidèle à une politique résolument protectionniste, qui prolongeait ainsi jusqu'à la fin du Moyen Âge la tradition du Bas-Empire. Les taxes perçues par les commerciaires constituaient une part importante des revenus de l'état, sur le territoire plus

[1]) Cf. A. Vasiliev, *The Goths in the Crimea*, pp. 158—159.

restreint qu'il avait conservé, après les conquêtes turques en Asie et l'établissement des seigneuries latines en Grèce et dans l'Archipel. Il y avait aussi la préoccupation constante du gouvernement byzantin d'assurer non seulement l'approvisionnement de la Capitale, mais aussi de contrôler les prix des denrées de première nécessité sur le marché et d'empêcher toute spéculation illicite. À tout cela s'ajoutait la tendance abusive des fonctionnaires, du plus infime des agents de la douane impériale jusqu'aux plus hauts dignitaires, d'extorquer aux négociants étrangers plus qu'ils ne devaient au fisc et de leur imposer toutes sortes de vexations et d'avanies; ce régime sera continué, sans modification aucune, au temps de la domination ottomane [1]). Il y avait enfin, chez ces Byzantins déchus de l'ancienne grandeur de la Nouvelle Rome, un sentiment d'amertume et de profonde inimitié à l'égard de ces « Francs » qu'ils regardaient autrefois comme d'humbles auxiliaires et qui, maintenant, puissants et hardis, prenaient des allures de maîtres et narguaient souvent, de leurs comptoirs où s'étalait leur prospérité de nouveaux riches, la misère des quartiers habités par les Grecs. Aux abus de l'administration byzantine s'opposait d'ailleurs la liste, non moins considérable, des rapines effectuées en mer et sur tous les points du littoral par les nombreux corsaires, italiens ou catalans, qui infestaient les eaux du Levant et augmentaient considérablement les risques de la navigation. L'on a conservé de cet état d'esprit résolument xénophobe de l'époque des premiers Paléologues, des documents très caractéristiques dans la correspondance du patriarche Athanase, qui se faisait à l'égard de l'empereur l'écho du sentiment public.

« Tandis que nous parcourions dernièrement les rues, écrivait-il à Andronic II, un pauvre me demandait une chose, un autre — autre chose. Aujourd'hui, tous, sans exception, gémissent à propos du blé; tous, peu s'en faut, me supplient, les larmes aux yeux, de l'empêcher de sortir de la capitale... les rues et les ruelles étaient remplies de gens épuisés et terrassés par la faim ». Il demandait à l'empereur d'instituer une sorte de commissaire aux vivres et lui proposait pour ce poste de confiance le sébaste Dermokaïtès. Il le re-

---

[1]) Cf. mes *Études byzantines d'hist. économique et sociale*, Paris, 1938, p. 157 et suiv.

merciait d'avoir pris des mesures sévères pour contrôler l'activité des boulangers — il suffisait d'ailleurs de remettre en vigueur les dispositions respectives du Livre du Préfet — et l'exhortait à frapper sans pitié aucune « ceux qui vendent le blé à prix d'or, en y mélangeant de la paille ou du blé complètement pourri », en faisant subir de lourdes pertes au fisc. Il dénonçait surtout les abus des étrangers qui se montraient rétifs aux règlements et aux ordonnances impériales. La fortune des Romains, concluait-il avec amertume, est presque complètement passée entre les mains des Latins « qui se rient dans leur arrogance et nous méprisent au point, que pleins d'outrecuidance, ils prennent les femmes de nos concitoyens comme gage du blé qu'ils nous livrent » [1]).

Il y a là une manifestation très nette de ce courant d'hostilité à l'égard des Occidentaux, auquel le passage désordonné des croisés avait déjà donné l'occasion de se produire et qui n'avait fait qu'augmenter après les excès de la conquête latine et le démembrement de l'empire. Assurément, tout celà n'empêchait pas les relations commerciales, ni les traités d'alliance avec l'une ou l'autre des puissantes républiques maritimes d'Italie, mais il n'en est pas moins certain que l'ambiance, en territoire byzantin, était peu favorable au plein épanouissement de l'activité des grands marchands capitalistes. Les colonies établies dans les ports principaux des deux états grecs, celui des Paléologues et celui des Comnènes, ou même aux abords de la capitale, étaient surtout des points de passage et des entrepôts pour le transport des marchandises dans d'autres directions, qui offraient au commerce des conditions meilleures et des facilités plus grandes.

Et c'est pourquoi il faut tout de même considérer l'établissement de la domination mongole sur le littoral septentrional de la mer Noire, au Caucase et en Perse, comme le fait décisif pour l'expansion capitaliste du trafic international dans la deuxième moitié du XIIIe siècle. En effet, à la tradition protectionniste de l'administration byzantine et à l'esprit tracassier des fonctionnaires d'un état appauvri, s'oppose en un contraste saisissant l'intérêt manifeste des maîtres du nouvel empire asiatique, de faciliter

---

[1]) R. Guilland, ds. les *Mélanges Charles Diehl*, I, p. 121 et suiv. Cf. G. I. Bratianu, *Études byzantines d'hist. économique et sociale*, p. 162 et suiv.

le transit des marchandises sur les routes dont ils assuraient la sécurité et d'attirer les marchands des pays lointains vers les grands centres commerciaux de l'Asie Centrale et de l'Extrême-Orient, qui constituaient une source principale de leurs revenus.

La « paix mongole », qui s'étendait sur des espaces immenses, n'avait pas à se préoccuper du souci de l'alimentation quotidienne, dont le poids pesait si lourdement sur le gouvernement byzantin; elle n'avait pas davantage à tenir compte de la routine d'une vieille administration, élevée dans la tradition étatiste des derniers siècles de Rome. Pour le nouvel empire des steppes, il fallait profiter largement des richesses acquises et les mettre en valeur, en stimulant l'esprit d'entreprise et l'espoir du gain des négociants de toute nationalité. Il y trouvait largement son compte, car toutes les fois que le Khan avait besoin d'argent, les marchands le lui avançaient sans hésiter.

J'ai fait ressortir ailleurs le contraste entre les relations des voyageurs au Nord de la mer Noire, de la première et de la seconde moitié du XIIIe siècle — avant et après la conquête mongole [1]). Les Dominicains qui s'aventurent en 1235 au delà de la mer d'Azov, à la recherche de la « Grande Hongrie » des bords du Volga, ne peuvent avancer qu'aux prix d'incroyables difficultés et d'immenses sacrifices. Vingt ans après, Guillaume de Rubruck, l'envoyé de Saint-Louis à la cour du Grand Khan, parcourt en pleine sécurité les mêmes régions, sous la garde des escortes tartares. Il voit s'organiser le nouvel ordre qui remplace l'anarchie, et le camp des conquérants nomades se muer peu à peu en cité industrielle et marchande. Quelques années encore, et l'écrivain arabe Al-Omari décrit, d'après les récits d'un drogman qui l'avait visitée, la capitale de la Horde d'Or, Saraï, bâtie à l'embouchure du Volga par Berké, le vrai fondateur de l'empire tatare du Kiptchak: « le fleuve a plus de trois fois la largeur du Nil; il est sillonné de grands navires qui vont dans les pays russes et slaves. Saraï est une grande ville où il y a des marchés, des bains et des établissements religieux. C'est une cité où affluent les marchandises... ». Ibn Batouta, qui y séjourna quelque temps en 1333, décrira à son tour l'immense étendue de la ville, qu'il

[1]) *Rech. sur le commerce génois dans la mer Noire*, p. 209 et suiv.

mit toute une journée à parcourir à cheval, et l'amas de maisons qui ne laissent pas de place aux jardins.

Les fouilles effectuées par les archéologues russes depuis un siècle, sur l'emplacement de la Nouvelle Saraï, ont pleinement confirmé ces impressions, en révélant l'existence des fourneaux d'une véritable industrie, où l'on travaillait surtout le métal et le cuir. Les bazars, qui s'étendaient sur de grandes surfaces, attiraient les marchands de l'Europe, de la Perse, de l'Égypte et de l'Irak par la variété de leurs articles et l'abondance de leurs stocks [1]). Cette activité était stimulée par la politique des Khans et des grands féodaux, qui avaient reconnu leur intérêt d'encourager les transactions et de rendre le trafic plus intense. On connaît le dialogue de Gengis-Khan et de son conseiller en matière d'administration et de finances, Ye-liu Tch'ou-Ts'ai, qui sut le détourner de faire exterminer toute la population d'une province chinoise, afin d'en réduire le sol en pâturage pour ses chevaux, en faisant valoir « les avantages qu'on pourrait retirer de contrées fertiles et de sujets industrieux. Il exposa qu'en prélevant des impôts sur les terres et des droits sur les marchandises, il pourrait être perçu par an 500.000 onces d'argent, 80.000 pièces de soie et 400.000 sacs de grains » [2]). Ces conclusions furent adoptées aussi bien par le grand conquérant que par ses héritiers; un ouvrage russe récent sur la Horde d'Or en fait du reste la remarque: « ...les Mongols, ou plus exactement leur classe dirigeante, les grands féodaux, savaient fort bien quelle richesse représentaient tous ces pays; ils comprenaient leur importance dans les transactions commerciales internationales de ce temps; et d'autre part, ils entendaient supérieurement leurs avantages d'administrateurs. Voilà pourquoi ils ne détruisirent ni les districts agricoles, ni les villes, ni aucun de ces liens commerciaux qui, depuis toujours, procuraient de si grands revenus aux maîtres de ce pays (aux Khazares d'abord, puis aux Kyptchaks (Coumans)... » [3]). On pourrait même ajouter qu'ils contribuèrent, dans la mesure du possible, à étendre et à fortifier les relations commerciales, en assurant aux marchands la sécurité

[1]) B. Grekov et A. Jakoubovski, *La Horde d'Or*, trad. fr. Paris, 1939, p. 136 et suiv.

[2]) R. Grousset, *L'empire des steppes*, p. 315.

[3]) A. Jakoubovski, *ibid.*, pp. 63—64.

des routes et des entrepôts, et jusqu'à un confort relatif dans les logements qui leur étaient réservés au bazar. Il était donc naturel que le trafic international, tout en utilisant les comptoirs de Constantinople et des autres villes byzantines, prît son plein essor dans les provinces soumises à l'autorité du Khan de la Horde d'Or ou de l'Il-Khan de Perse; autant le protectionnisme des Grecs était fait pour le rebuter, la mentalité toute différente des princes mongols créait un milieu favorable à son plein développement. Ces circonstances se laissent aisément vérifier par des faits et des chiffres.

Les distances considérables que parcourent les marchands et les marchandises délimitent un espace géographique qui répond entièrement à la notion de la « *mittelalterliche Weltwirtschaft* », selon la définition de M. Rörig. L'on voit ainsi le Génois Piccamiglione Piccamiglio rapporter de Siwas, en Asie Mineure, une cargaison de gingembre, qui s'achemine aussitôt, par les soins de Tommaso Maccaluffo d'Asti, vers la foire de Lagny-sur-Marne en Champagne. D'autre part, Frédéric Silvagno, procurateur de Benedetto Zaccaria, reçoit de Fuccino di Vivaldo 22 ballots de toile de Vitry et de Champagne pour les négocier à Caffa, en Crimée. Les ballots comprennent respectivement 35 pièces de toile, sauf l'un qui n'en a que 31 et trois qui en ont 34, ce qui fait un total de 763 pièces de toile [1]. Si l'on voulait se rapporter à la pièce de drap d'Ypres, dont Henri Laurent a établi la mesure en aunes de Champagne (23,20 m.) [2], on pourrait évaluer — très approximativement, il est vrai — la cargaison à plus de 17.500 m. de toile, ce qui pour les affaires d'un seul négociant, serait un chiffre des plus respectables, surtout si l'on tient compte de la distance qui sépare Vitry de la Crimée. Mais les dimensions de ces colis ne seraient guère compatibles avec les moyens de chargement et de transport de l'époque, ce qui doit nous faire conclure nécessairement à une longueur plus réduite de la pièce de toile de Champagne, partant à un volume moindre des ballots expédiés en Orient [3]. Il n'en reste pas moins une quantité

---

[1]) G. I. Bratianu, *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa de la fin du XIIIe siècle*, No. CCLV, p. 241.

[2]) *Communications* au VIIIe Congrès Internat. des Sciences hist. II, p. 363.

[3]) Le toursel comprenait généralement dix pièces de drap. Cf. H. Laurent, *La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens*, Paris, 1935, p. 228.

suffisante, pour donner à l'entreprise un caractère nettement supérieur à ce que l'on imaginait autrefois, au sujet des affaires commerciales à la fin du Moyen Âge.

Il suffit d'ailleurs d'examiner les portulans ou cartes nautiques, dont les plus anciens sont justement des dernières années du XIIIe siècle et des premières années du XIVe, pour se rendre compte des distances parcourues et de l'éloignement des points atteints par le trafic. La carte du Majorquais Dulcert (1339), qui donne de nombreux détails sur le littoral de la mer Noire, marque à l'intérieur des terres, la *civita de leo*, qui n'est autre que Lwów en Galicie Orientale, et y ajoute la remarque suivante: *ad civitatem istam vadunt mercatores, et postea vadunt per mare gothalandie ad partes fiandres specialiter in bruges*. C'est déjà le point où les négociants venant des bords de la mer Noire se rencontrent avec les marchands de la Hanse, dont la navigation rejoint la Flandre et Bruges, à travers la Baltique et la mer du Nord. C'est la route dont la sécurité sera bientôt assurée par la principauté de Moldavie, dont les limites s'étendront rapidement des Carpathes de Bucovine à l'embouchure du Dniestr, où s'élèvent la forteresse et le port de Cetatea Albă (Akkerman) fréquenté depuis 1290 par les vaisseaux génois.

Sous l'impulsion des nouveaux maîtres de l'Asie, toutes les routes qui aboutissent au bassin de la mer Noire s'animent soudain d'une vie nouvelle et intense. De Tana, aux bouches du Don, la route des caravanes marchandes gagne Saraï sur le Volga, pour s'enfoncer ensuite à travers les steppes vers le Turkestan et les voies mystérieuses qui mènent aux portes de la Chine. Des ports du Caucase, on reprend le chemin qui remonte l'antique vallée du Phase et l'on descend sur l'autre versant des montagnes jusqu'aux bords de la Caspienne, où Marco Polo mentionne la présence de vaisseaux génois, provenant sans doute des ports de la côte persane. De Trébizonde, la route parcourue par d'autres caravanes relie la capitale du Grand Comnène à Tébriz, résidence de l'Il-Khan et centre commercial de premier ordre, où affluent les produits de l'Iran et de l'Irak. Le négociant italien, s'il en a envie, peut poursuivre sa route vers le golfe Persique, dont une autre flotille génoise tente l'exploration à la fin du XIIIe siècle, et monter sur les vaisseaux arabes qui voguent vers l'Inde, ou traverser l'Asie Mineure et retrouver ses compatriotes des échelles du Levant — à Lajazzo, en

Petite Arménie ou en Syrie. Au moment où l'assaut des Mamelouks d'Egypte contre les derniers bastions de la Croisade rend le commerce avec l'Infidèle toujours plus difficile et plus hasardeux, il est avantageux de pouvoir tourner l'obstacle et atteindre les richesses de l'Asie par une autre voie que celle d'Alexandrie, dont le monopole est sérieusement ébranlé. Au début du XIVe siècle, le Vénitien Marino Sanudo constate avec satisfaction que l'on peut se passer de la route d'Égypte, et qu'au demeurant les marchandises qui s'acheminent de l'intérieur de l'Asie vers Bagdad et Tébriz sont de qualité bien meilleure que celles achetées dans les états du Soudan.

Mais il n'y a pas seulement, pour rendre plus intense le trafic de la mer Noire et inciter les négociants à y utiliser leurs capitaux, la perspective des échanges avec les contrées lointaines de l'Extrême-Orient ou des régions arctiques. Les produits des régions pontiques elles-mêmes se répandent sur le marché européen et y occupent une place importante. En 1268, la famine qui s'était déclarée en Italie nécessita des transports de blé, que les vaisseaux de Venise allèrent chercher, au dire du chroniqueur, au pays des Tatars, des Alains, des Circassiens, des Grecs et des Russes, c'est-à-dire précisément sur les côtes de la Crimée, du Kouban et du Caucase, sans doute aussi à Tana, à l'embouchure du Don dans la mer d'Azov. Ces régions constituaient également le grand réservoir du marché d'esclaves, où s'alimentaient les besoins de tous les riverains de la Méditerranée, tant musulmans que chrétiens. Certains produits naturels, tels le bois ou la cire, très demandés dans les pays du Sud, s'échangeaient facilement contre les draps et les toiles de l'industrie européenne; les fourrures enfin, si recherchées par la mode médiévale, venaient en grande partie de l'Extrême-Nord et se négociaient sur le marché de Saraï ou dans les ports de Crimée. Toutes ces multiples relations et transactions tendaient un réseau de plus en plus serré, dont le commerce et la navigation de la mer Noire constituaient, à la fin du XIIIe siècle, un centre de première importance, d'une ampleur vraiment mondiale.

Si nous passons de l'examen de la carte et du catalogue des marchandises au volume du chiffre d'affaires, la conclusion est toute semblable. Il n'est pas facile d'évaluer exactement, en tenant compte du pouvoir d'achat de la monnaie, la valeur réelle des transactions

commerciales. Cependant on peut tenter d'obtenir quelque approximation. Le registre du notaire génois Gabriele di Predono [1]) enregistre à Péra, en face de Constantinople, du 27 juin au 7 octobre 1281, des contrats de commandite dont la valeur s'additionne de la manière suivante:

Romanie (empire byzantin) .	4851	hyperpères,	6 karats ½
Gênes	3204	»	
Caffa en Crimée	1476	»	20 karats
Autres ports de Crimée	3453	»	20 karats ½
Vicina (bouches du Danube)	3421	»	
Andrinople	689	»	

ce qui donne un total de 16.914 hyperpères, ou, en chiffres ronds, 17.000. Si l'on utilise la méthode indiquée par Andréadès [2]) et que l'on multiplie par 60 la valeur de la monnaie d'or byzantine, pour en obtenir l'équivalent en francs français de 1924, on obtient environ 1 million.

Or, Gabriele di Predono mentionne dans ce même registre 19 autres notaires, sans compter celui de la commune génoise de Péra, personnage officiel. Si un seul registre inscrit pendant quatre mois un chiffre d'affaires d'un million de francs français (d'une valeur bien supérieure à celle d'aujourd'hui), que doit représenter le total d'une année? Il est vrai que ce sont des mois d'été, et que selon les règlements en vigueur, la navigation était interdite dans la mer Noire pendant la mauvaise saison, bien que Pachymère affirme que les capitaines génois ne craignaient pas d'affronter les tempêtes, même en hiver. Supposons d'autre part, quoique ce soit là un calcul tout à fait arbitraire, que la moitié seulement des notaires exerçant leur profession à Péra y résidaient effectivement, et que les autres ne s'y trouvaient que de passage ou instrumentaient ailleurs; on peut tout de même multiplier par dix le chiffre relevé dans les comptes de Predono, sans avoir l'impression de forcer la mesure. 10 millions de francs pendant quatre mois — soit 100 millions de lei, valeur de 1924 — représentent un volume d'affaires

[1]) *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa*, pp. 73—168.

[2]) *De la monnaie dans l'empire byzantin*, *Byzantion*, I, 1924, p. 78 et s;. environ 12 frs., valeur de 1913, ce qui en représentait 60 en 1924.

que l'on peut très bien qualifier de capitaliste, sans aucune réserve ou restriction.

Il est plus difficile de faire un calcul analogue pour les opérations enregistrées à Caffa en Crimée, par le notaire Lamberto di Sambuceto en 1289, ou par son confrère Castellino di Portovenere en 1290, parce que la monnaie mentionnée le plus fréquemment par leurs contrats est l'aspre de Berké ou de Crimée, qui avait cours dans l'empire tatare et dont la valeur était variable. Le rapport avec l'hyperpère est tantôt de à 10 ou 12, parfois même de 1 à 20. Ces taux arbitraires dissimulent souvent des intérêts plus ou moins usuraires, qui échappaient ainsi à l'interdit maintenu sévèrement par l'Église, mais dont les négociants avisés avaient appris à tourner les dispositions trop rigides. On peut cependant considérer, sur la foi d'un certain nombre de contrats, que 1 à 14 est une assez honnête moyenne pour le change de la pièce d'or byzantine en monnaies d'argent tatares (bien que le rapport commercial entre l'or et l'argent ait été fixé, à la fin du XIIIe siècle à environ 1: 9,06—9,45). Si l'on s'en tient à ces données et que l'on totalise les sommes des contrats de commandite enregistrés à Caffa, du 24 avril au 20 août 1289, par Lamberto di Sambuceto [1]), on arrive aux résultats suivants:

323.675 aspres de Crimée
2.276 hyperpères byzantins
14.000 aspres d'Alexandries
2.085 aspres comnénats (de Trébizonde).

Si l'on transforme ces chiffres divers en hyperpères byzantins, l'on arrive à un total d'environ 25.700 hyperpères (sans compter les aspres d'Alexandrie). En appliquant la formule d'Andréadès et en multipliant par 60, on obtient un chiffre supérieur à 1 million ½ de francs français, en valeur de 1924. Le volume des affaires enregistrées par le notaire de Crimée est donc une fois et demie plus considérable que celui que transcrivait huit ans auparavant celui de Péra, pendant une même période de quatre mois. Ajoutons

---

[1]) *Actes des notaires génois de Péra et de Caffa*, pp. 173—262. Nous n'avons tenu compte que des contrats de commandite et de société, mentionnant des sommes précises.

que le registre de Caffa mentionne vingt-sept autres notaires, sans compter les scribes des navires de passage. Si nous considérons la moitié environ de ces notaires comme exerçant leur fonction à Caffa à cette époque de l'année, et que nous multiplions par 13 le chiffre d'affaires relevé dans le registre de Sambuceto — ce qui ne paraît pas excessif — nous obtenons, en francs français de 1924, une somme de plus de 20 millions, qui exprime clairement une activité capitaliste d'une incontestable envergure.

On pourra objecter cependant que ces calculs sont par trop approximatifs et qu'ils ne constituent pas une base suffisante pour des conclusions d'une portée aussi générale. Mais il est un autre chiffre, à la fois plus éloquent et plus facile à établir, qui confirme pleinement les résultats auxquels nous sommes parvenus. Nicéphore Grégoras, pour mieux faire comprendre l'état de pauvreté auquel se trouvait réduit l'empire des Paléologues vers 1340, reproduit des chiffres précis, qui lui ont sans doute été fournis par les administrateurs des finances byzantines: les recettes de la douane génoise de Péra atteignaient le chiffre de 200.000 hyperpères, tandis qu'à Constantinople, celles de la douane impériale n'en dépassaient pas 30.000 [1]). Ce rapport de 1 à 7 s'explique facilement, si l'on considère que la plupart des vaisseaux qui fréquentaient la mer Noire faisaient escale à Péra, le grand entrepôt de ce commerce au passage des détroits; le trafic de l'empire grec représentait forcément un revenu beaucoup plus réduit. Si nous multiplions de nouveau par 60, ou plutôt par 40, en tenant compte de la dévaluation de l'hyperpère dans la première moitié du XIVe siècle, on arrive à une recette de 8 millions de francs français, ce qui, avec des droits variant de 2 à 5%, représente également un chiffre d'affaires considérable. Encore faut-il souligner que ces données sont du XIVe siècle et n'appartiennent plus, comme nous le verrons plus loin, à l'époque du grand « boom » du trafic international, qui caractérise la deuxième moitié et la fin du XIIIe siècle.

Ce qui caractérise le plein essor du régime capitaliste, c'est aussi la mobilité des capitaux et des placements. Là aussi, la vie coloniale est en avance sur le siècle. Pirenne avait déjà remarqué l'importance

---

[1]) Nicéphore Grégoras, éd. de Bonn, II, p. 842, Cf. Heyd, *Hist, du commerce du Levant au Moyen Âge*, I, p. 498.

des placements fonciers, bénéfices assurés et stables des gains commerciaux: « bien loin que le capital mobilier ait la terre pour origine, c'est lui au contraire qui a été l'instrument des premières fortunes foncières de la bourgeoisie » [1]). Mais dans les colonies du Bosphore et de la mer Noire, le placement est lui-même une spéculation: maisons et terrains s'achètent et se revendent comme des valeurs de bourse. Ainsi à Péra, le 9 octobre 1281, Rolando d'Acherio revend pour 46 hyperpères et 6 karats, la maison qu'il avait acheté l'*avant-veille* (7 octobre!) au tailleur Giovanni di Domoculta. À Caffa, le 1er juillet 1289, Gioacomo da Monte vend à Gualterino Gualterio la moitié d'une maison qu'il possède en commun avec Nicolò Spezzapetra, comme d'autres achètent et vendent des parts d'un navire. Le 28 mai 1290, Giovanni Boscheto vend à Nicolò D'Oria quatre maisons achetées à des Tatars et des Syriens, le 12 avril et le 12 mai de la même année. La passion du jeu s'en mêle et l'on voit le 4 mai 1290 le Vénitien Pasquale Venier s'engager par contrat à payer 500 aspres à Martino di Millano, de Caffa, s'il était surpris en train de jouer aux dés sur la route qui va de Caffa (Feodosia) à Solhat (Staryi-Krim)! [2]). Ce jeu était sans doute moins innocent qu'il n'en avait l'air et se doublait certainement de paris passablement onéreux.

Cette véritable expansion capitaliste coïncide d'ailleurs avec le développement parallèle de la grande industrie d'exportation, dans les centres de la fabrication drapière, qui travaille non seulement pour les marchés européens, mais aussi pour ceux du proche Orient. Et c'est pourquoi, comme une synthèse de l'activité capitaliste, la fin du XIIIe siècle nous offre le spectacle des multiples intérêts des frères Benedetto et Manuele Zaccaria, armateurs à Gênes, industriels à Phocée en Asie-Mineure, où ils exploitent les gisements d'alun, propriétaires d'entrepôts en Crimée et d'esclaves sur les bords de la mer d'Azov, étendant leur négoce et faisant flotter leur pavillon de l'Angleterre et de l'Espagne aux confins du Caucase et de la Perse et aux échelles du Levant. De plus, comme pour annoncer

---

[1]) *La civilisation occidentale au Moyen Âge*, coll. Glotz, *Hist. du Moyen Âge*, VIII, p. 144.

[2]) *Actes des not. génois de Péra et de Caffa, nos.* CXLIX, CCLI, CCCVIII, CCCXXXII.

l'intrusion du capital dans les affaires politiques et militaires, Benedetto, l'aîné, commande victorieusement la flotte génoise, dirige les escadres du roi de Castille et organise à Rouen, comme amiral du roi de France, le « clos des galées » qui doit préparer l'attaque des côtes anglaises. C'est dans toute l'acception du terme l'homme « mondial », comme l'a si bien défini Charles de la Roncière, image vivante d'une fortune politique et navale, édifiée sur l'expansion universelle des capitaux et le développement du trafic international [1]). Et il n'en est que plus significatif de retrouver ici encore, dans le commerce de la mer Noire, l'un des principaux facteurs qui assurent la richesse et le succès des Zaccaria.

Une mentalité toute « moderne » inspire d'ailleurs la stratégie et la politique du temps, et marque de son empreinte nouvelle jusqu'aux projets de croisade, qu'elle conçoit désormais comme une vaste opération de blocus économique des côtes musulmanes, exécutée par des armées et des flottes au service d'une organisation internationale [2]). Indirectement, les mémoires dûs à Charles II d'Anjou, à Marino Sanudo, à Pierre Dubois enfin, semblent le produit d'une même évolution des esprits, à laquelle l'activité débordante du monde des affaires et le développement rapide du trafic international, dont dérivent, en dernière analyse, tant d'autres internationales, ont une part qu'il serait vain de sous-estimer ou de négliger. Il serait non moins contraire à la réalité des faits, d'omettre ou de diminuer l'importance du commerce de la mer Noire dans cette nouvelle phase de l'histoire économique.

II. LA DÉPRESSION DU XIVe SIÈCLE

La même impression se dégage, bien que sur un plan différent et même opposé, de l'examen de la période suivante. Si la fin du XIIIe siècle est placée sous le signe de la prospérité et d'un développement presque illimité des affaires et des capitaux, les meilleures autorités sont d'accord pour constater qu'il n'en est plus ainsi au XIVe. C'est toujours Pirenne qui a donné de ce contraste la

---

[1]) Cf. R. Lopez, *Benedetto Zaccaria*, Genova, 1933.

[2]) Cf. G. I. Brătianu, *Le conseil du roi Charles*, *Rev. hist. du Sud-Est Européen*, XIX, 2, 1942, p. 291 et suiv.

définition la plus complète et la plus frappante: après avoir rappelé l'expansion du commerce et de l'industrie, la floraison des villes et l'épanouissement du crédit, il constate « de tout celà, durant les premières années du XIVe siècle, non sans doute la décadence, mais l'arrêt. Si l'on ne recule pas, on cesse d'avancer. L'Europe vit pour ainsi dire sur les positions acquises; le front économique se stabilise. Il est vrai que c'est précisément alors que des pays demeurés à l'écart du mouvement général, comme la Pologne et surtout la Bohême, commencent à y participer plus activement. Mais leur éveil tardif n'a pas entraîné des conséquences assez importantes, pour que l'ensemble du monde occidental en ait été sensiblement affecté... De cette interruption de la poussée économique, on trouve tout d'abord la preuve dans le fait que le commerce extérieur cesse d'élargir l'aire de son expansion. Il ne dépassera plus, avant l'époque des grandes découvertes géographiques du milieu du XVe siècle, les points extrêmes où l'ont fait parvenir au Sud la navigation italienne, au Nord celle de la Hanse, c'est-à-dire les échelles de la mer Égée et de la mer Noire d'une part, de l'autre la foire russe de Novgorod. Dans ce domaine, sans doute, l'activité reste intense. On pourrait même dire qu'à certains égards, elle a augmenté. C'est en effet de 1314 que datent les relations maritimes de Gênes et de Venise avec Bruges et Londres, par le détroit de Gibraltar et que la victoire de la Hanse en 1380 sur Waldemar de Danemark semble avoir définitivement assuré la maîtrise de celle-ci dans la Baltique. Il n'en reste pas moins cependant que l'on vit sur le passé sans chercher à pousser « plus oultre ». Et sur le continent c'est le même spectacle. La colonisation allemande vers l'Est s'arrête comme épuisée aux frontières de la Lithuanie et de la Lettonie. Elle ne progresse plus ni en Bohême, ni en Pologne, ni en Hongrie. En Flandre et en Brabant, l'industrie drapière conserve encore sans l'augmenter sa prospérité traditionnelle jusque vers le milieu du siècle, puis elle s'affaisse rapidement. En Italie, la plupart des grandes banques qui ont si longtemps dominé le commerce de l'argent sombrent dans des faillites retentissantes: en 1327, celle des Scali, — en 1341 celle de Buonaccorsi, des Usani, des Corsini, et de bien d'autres, en 1343 celle des Bardi, des Peruzzi, des Acciajuoli. La décadence des foires de Champagne date des premières années du siècle. C'est aussi le moment où la population

cesse de croître et son arrêt constitue le symptôme le plus significatif de l'état d'une société stabilisée et d'une évolution qui est arrivée à son point maximum »[1]).

Il faut tenir compte également des fléaux qui ont accablé au XIVe siècle la population de l'Europe. De 1315 à 1317, une famine terrible a fait des ravages, dont les archives d'Ypres ont conservé une preuve tangible: 2794 morts de mai à octobre 1316, pour une population qui ne devait pas dépasser vingt mille âmes. Trente ans après, la peste noire, partie du reste des bords de la mer Noire, se déchaîne sur l'Europe. « De toutes les épidémies mentionnées dans l'histoire, elle fut sans conteste la plus atroce. On estime que de 1347 à 1350, elle a fait disparaître problablement un tiers de la population européenne et elle a été suivie d'une longue période de cherté... »[2]).

Mais déjà avant que l'influence de ces catastrophes se fît sentir, la vie économique avait subi des changements notables et les voies du commerce s'en trouvaient affectées. C'est à un autre spécialiste, à Henri Laurent, que nous empruntons la description de ces conditions nouvelles des échanges et du trafic: « Imaginons un de ces marchands italiens ou flamands, personnages si nettement au dessus de la moyenne de leurs contemporains, qu'on voit au XIIIe siècle courir les foires d'Angleterre, de Flandre, de Champagne, de Provence et de Lombardie, parfois dans l'intervalle des années qu'ils consacraient, comme échevins ou consuls, à la gestion des affaires publiques de leur commune. Supposons que ce marchand qui avait fait son éducation commerciale dans le système équilibré et pour ainsi dire classique, tel qu'il apparaît nettement au milieu du XIIIe siècle, supposons qu'il se soit, tel un Rip van Winkle du Moyen Âge, endormi en l'an 1285 et réveillé trente ans plus tard. Nul doute qu'il n'aurait reconnu qu'avec peine le monde nouveau qui se serait alors offert à son activité.

Un désordre monétaire accentué, devenu chronique, renverse souvent toute prévision du prix de revient. Des organismes de banque et de crédit, puissants comme le Temple ou de rôle secon-

---

[1]) *La civilisation occidentale au Moyen Âge*, ds. Glotz, *Hist. Générale, Hist. du Moyen Âge*, t. VIII, pp. 166—67.

[2]) Pirenne, *ibid.*

daire comme les maisons des Juifs, ont disparu; et d'autres, comme les tables des Lombards, ont pris leur place, stimulant par de nouveaux moyens la poussée capitaliste. La marée montante des classes ouvrières a déclenché partout des mouvements révolutionnaires; elle est victorieuse dans la principale région industrielle de l'Europe, et elle y a bouleversé l'organisation de la production et de la répartition. La guerre avec l'Angleterre prive périodiquement l'industrie textile de sa matière première, les laines espagnoles ont fait leur apparition sur les marchés français et flamands. La Flandre est coupée en deux: une frontière la traverse, souvent barrée par les armées et les murs de nouveaux droits de douane. Au lieu d'être l'avenue qui conduit aux foires de Champagne, la Flandre gallicane est désormais la barrière qui en interdit l'accès. En Champagne même, devenue terre de la Couronne, dans les villes de foires, les halles des marchands étrangers tombent en ruine, 'herbe pousse dans les rues, la juridiction des gardes des foires, dont la compétence en matière commerciale était internationale, n'est plus écoutée, est parfois tournée en ridicule à l'étranger. D'autres foires, au rôle insignifiant jusqu'alors, celles de Compiègne, du Lendit, de Chalon-sur-Saône, ont recueilli une partie de l'héritage des antiques assises champenoises. Les deux grands ports continentaux du XIII[e] siècle, Bruges et Aigues-Mortes, sont en pleine décadence au profit d'Anvers et du Montpellier. Depuis la reprise d'Acre par les Infidèles, le commerce entre les deux bassins de la Méditerranée a sensiblement diminué. La navigation régulière entre la mer du Nord et la Méditerranée a confisqué la plus grande partie du courant d'échanges terrestres entre la Flandre et la Lombardie. Le commerce actif des Flamands est de plus remplacé par celui des Italiens, qui vont jusqu'aux centres de production en Flandre, et par celui des Brabançons et des Hanséates. Une Hanse nouvelle, celle que l'histoire appellera « la Hanse », est apparue, qui fait participer largement à l'économie de l'Europe occidentale celle du monde de la mer Baltique.

Ainsi la génération qui travailla durant les trente années 1285—1315 a vu s'accomplir dans l'Europe occidentale, la partie la plus animée du monde chrétien, une succession de transformations économiques décisives, d'une ampleur et d'une profondeur telles qu'on peut vraiment lui donner le nom de

révolution et s'étonner qu'elle n'ait pas encore attiré l'attention des historiens »[1]).

Ce qui manque à ce tableau général, que l'auteur qualifiait du reste modestement d'« esquisse sans prétentions », c'est justement le trafic de la mer Noire, qui n'avait pas encore été atteint à cette époque par la crise de dépression, dont on devait voir le plein effet au milieu du XIVe siècle seulement. L'activité du trafic international, interrompue un instant par la grande guerre navale entre Gênes et Venise, greffée elle-même sur la rivalité croissante des deux empires mongols de la Perse et de la Horde d'Or, y avait repris son cours après la paix de Milan (1299). Les ports de la mer Noire seront même les principaux bénéficiaires de la chute de St. Jean D'Acre et de la disparition des dernières échelles chrétiennes du Levant. Les progrès des Turcs en Asie-Mineure rendent bientôt la navigation sur les côtes de l'Égée également incertaine et le St. Siège réussit enfin à imposer aux puissances catholiques de la Méditerranée l'interdiction du négoce avec les Musulmans. C'est alors aux Vénitiens de reprendre les tentatives, qu'ils avaient déjà faites au cours du XIIIe siècle, et de disputer aux Génois leur hégémonie commerciale et politique dans le bassin de la mer Noire. Venise semble avoir opté délibérément alors pour la voie maritime de l'Orient et laissé aux marchands de Raguse la faculté d'exploiter les routes moins sûres des Balkans. Le sénat était si bien persuadé de l'importance des lignes marchandes des Détroits et de la mer Noire, qu'il ne fixait pas à moins de 500 livres grosses de 10 ducats la mise à prix minime des bâtiments, par sa décision du 19 mars 1332[2]). C'est l'époque où les Vénitiens développent leurs installations de Tana et de Trébizonde et s'intéressent activement au commerce de la Perse et du Kiptchak.

La première phase de la prospérité du XIIIe siècle avait été placée dans le bassin de la mer Noire, sous le signe de l'hégémonie génoise; la seconde phase, qui s'étend encore jusque vers la moitié du XIVe siècle, est dominée par la rivalité avec Venise, qui marque des points importants à son avantage, et exploite largement à son

---

[1]) H. Laurent, *La draperie des Pays-Bas en France et dans les pays méditerranéens*, p. 149—150.

[2]) G. I. Brătianu, *Les Vénitiens dans la mer Noire*, p. 35.

profit le trafic des routes de l'Asie. À la différence de Gênes, qui se maintient à cette époque surtout grâce à la vigueur et à l'initiative de ses colonies, Venise poursuit dans la mer Noire une politique bien déterminée et y soutient ses établissements de toute son influence diplomatique et navale.

Néanmoins, bien qu'avec un certain retard sur l'Europe occidentale, où l'arrêt du grand mouvement d'expansion capitaliste se laisse observer plus tôt, l'évolution reste sensiblement la même dans l'ensemble. J'en avais déjà fait l'observation à l'occasion du dernier Congrès International des Études historiques, pendant la discussion qui suivit les communications si importantes de MM. A. Sapori et F. Rörig, sur le « commerce international au Moyen Âge » et « les entreprises dans l'espace flamand et hanséatique ». Je soulignais à ce propos l'intérêt de ces deux études qui se complétaient jusqu'à un certain point, et faisais remarquer combien, à l'encontre des chiffres indiqués jadis par Sombart, elles mettaient en évidence le volume et l'extension géographique du commerce international au Moyen Âge. Je croyais pouvoir en conclure que l« 'on distingue clairement trois périodes dans la formation du capitalisme à cette époque: une première expansion, à la fois en Italie et dans le domaine de la Hanse, au XIIIe siècle et au début du XIVe; une période de régression, suivie d'une nouvelle expansion capitaliste au début de l'âge moderne ». Pour la première et la seconde de ces périodes, la prospérité et la dépression, je relevais une coïncidence: « l'existence de ce grand régulateur du commerce international de l'Orient et de l'Extrême-Orient, qu'était l'empire mongol. L'unité mongole, qui avait assuré les progrès des relations commerciales s'effrite au XIVe siècle; cela correspond assez bien à la période de régression dans l'avènement du capitalisme ». Il y avait donc là encore un facteur, assurément tres éloigné des centres capitalistes de l'Europe occidentale, mais qu'il convenait de ne pas négliger [1]).

Pour qui ne connaît pas l'ampleur du trafic de la mer Noire, son importance pour l'économie de l'Europe, et surtout celle des riches cités marchandes d'Italie, ce rapprochement peut paraître à tout le moins surprenant, sinon téméraire. Essayons donc de

---

[1]) *VIII-e Congrès International des Sciences hist., Actes du Congrès*, p. 387.

développer cette remarque trop brève et d'analyser d'une manière plus détaillée le rapport entre la crise de dépression économique, dont l'Occident européen fut incontestablement le théâtre à cette époque, et les événements qui devaient déterminer en Orient une évolution analogue.

Une difficulté se présente, dont il faut nécessairement tenir compte dans l'état actuel de nos connaissances: les renseignements statistiques sur le chiffre d'affaires du commerce des colonies pontiques, que l'on a pu recueillir avec beaucoup d'approximation pour la fin du XIII[e] siècle, font défaut jusqu'ici pour les années 1340—1360, dans l'intervalle desquelles la crise économique atteint le trafic de la mer Noire. Nous sommes donc obligés de recourir à d'autres sources, qui peuvent combler cette regrettable lacune. Il y a lieu tout d'abord d'user de la méthode que vient d'employer avec succès M. Fr. Dölger pour reconstituer certains aspects de l'économie byzantine au IX[e] siècle [1]). Comme les textes qui nous sont accessibles sont pauvres en renseignements sur la vie économique, l'éminent byzantiniste, pour reprendre une expression pittoresque de Jireček, a passé du comptoir à la sacristie et est allé rechercher les indications dont il avait besoin dans les récits hagiographiques que nous ont conservés les vies des saints byzantins du IX[e] siècle. On y trouve en effet mainte allusion au trafic maritime de l'époque, aux vaisseaux qui prenaient à leur bord les ascètes, dont l'Église a honoré ensuite la mémoire, aux négociants ou aux armateurs auxquels les moines orthodoxes avaient affaire, au cours de leurs voyages à travers l'empire, ou de leurs missions en pays étranger. Bien que travaillant dans des domaines entièrement différents, les représentants de l'ordre spirituel et ceux des intérêts matériels font bien souvent route ensemble.

Cette règle s'applique également à l'époque de la pénétration occidentale dans le bassin de la mer Noire et les pays du Moyen et de l'Extrême-Orient. Il est significatif qu'un document linguistique des plus importants des premières années du XIV[e] siècle, le *Codex Cumanicus*, écrit en 1303, sorte de lexique couman et persan, avec traduction latine des termes orientaux, ait été attribué soit à un

---

[1]) Fr. Dölger, *Europas Gestaltung im Spiegel der fränkisch-byzanzinischen Auseinandersetzung des 9. Jahrhunderts*, tirage à part, p. 269 et suiv.

marchand génois, soit à un missionnaire franciscain [1]). J'ai émis à ce sujet la supposition qu'il s'adressait à la fois aux marchands et aux ecclésiastiques; ces derniers fréquentaient autant que les premiers les pays orientaux, au moment où l'expansion coloniale italienne arrivait à son plein développement, à la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe [2]). L'époque de la grande prospérité commerciale dans ces régions est en effet aussi celle de la plus grande extension des missions catholiques. En 1287 déjà, la mission franciscaine en Crimée était florissante et jouissait de la protection des autorités mongoles. Elle possédait une église et un hospice à Caffa et une chapelle à Solhat (Staryi-Krim), la résidence des Khans, où l'impératrice Jaylak, femme du tout-puissant Nogaï, était venue en personne recevoir le baptême. Une «relation des martyrs et des couvents des frères Mineurs en Orient», conservée au British Museum et publiée par le P. G. Golubovich, qui la date de 1320 ou 1330, énumère dix-huit monastères dans la «Tartarie du Nord», c'est-à-dire sur le territoire de l'empire du Kiptchak [3]). Du 1er avril 1318 on a du reste une division ecclésiastique de toute l'Asie, dans la dépendance d'un nouvel archevêché établi à Pékin, résidence du Grand Khan, qui comprend l'Empire de la Horde d'Or, la Chine et ses dépendances, et l'Asie Mineure [4]). La Perse était réservée à un autre archevêché, celui de Sultanyeh. Les Khans tatares, païens ou même musulmans, observaient encore à l'égard des autres religions la plus complète tolérance et se montraient même particulièrement bienveillants aux missionnaires catholiques, qu'ils autorisaient à bâtir des églises dans les villes principales de leur états et à y célébrer ouvertement leurs offices.

Vers le milieu du XIVe siècle tout change soudain, à peu près au même moment, dans toute l'étendue des immenses possessions mongoles. La peste noire, dont les ravages s'étendirent à tout l'Orient, devait frapper cruellement la mission de Perse: en 1349, le pape Clément VI écrivait au général des Dominicains qu'il ne s'y trouvait plus que trois frères de cet ordre et que l'on ne trouvait plus de

[1]) Cf. l'étude de D. Rasovsky, *Sur la question de l'origine du Codex Cumanicus* (en russe), *Seminarium Kondakovianum*, III, 1929, p. 193 et s.

[2]) *Recherches sur le commerce génois dans la mer Noire*, p. 231.

[3]) *Biblioteca Bio-Bibliografica... dell'Oriente francescano*, II, p. 72.

[4]) *Ibid*, III, p. 128.

prêtres chrétiens [1]). Mais déjà bien avant cette date, depuis 1335, la mort du dernier Khan, de l'*oulus* de Hulagu, Abou Saïd, avait marqué la dissolution de l'empire mongol en Iran. L'unité mongole s'était maintenue d'abord comme une réalité formidable jusqu'au milieu du XIII[e] siècle, puis, à partir de l'avènement de Khoubilaï et la conquête de la Chine, comme une fédération — théorique à tout le moins — des empires issus de la maison de Gengis-Khan. Mais cette organisation avait suffi à maintenir le courant du trafic et l'intensité des échanges, grâce à l'entente qui régnait entre les diverses cours mongoles du Kiptchak, de la Perse ou de la Chine. Déjà la rivalité de la Horde d'Or, installée en Russie Méridionale et en Crimée, et des Il-Khans de Perse, pour les régions limitrophes du Caucase et le contrôle des voies commerciales du bassin oriental de la mer Noire et du Sud de la Caspienne, avait ouvert, dès la fin du XIII[e] siècle, une brêche qui tendait à s'élargir; mais aussi l'intérêt que les deux puissances rivales manifestaient pour le commerce favorisait, plutôt qu'elle n'empêchait le transit des négociants et des marchandises occidentales, qu'accompagnait en tous lieux l'activité des frères Prêcheurs ou Mineurs. À partir du second quart du XIV[e] siècle cependant, l'unité mongole devait s'effriter bien davantage. La querelle du Grand Khan de Chine avec la horde du Djagataï rendait les routes de l'Asie Centrale toujours moins sûres. D'autre part, sous les descendants de Khoubilaï, qui était encore pour Marco Polo le « Grand Sire », l'autorité mongole en Chine allait s'affaiblissant, en proie aux rivalités des divers membres de la famille régnante et des factions qui les soutenaient. Il en résultait une insécurité générale [2]), qui frappait durement les intérêts du négoce, en même temps que ceux des églises attachées aux colonies étrangères. Le dernier rapport sur l'église de Pékin est celui de Giovanni da Marignoli, qui fut reçu à la cour du Khan en 1342, et ne revint à Avignon qu'en 1353 [3]). Après, les relations s'interrompent et les archevêques de l'Extrême-Orient ne figurent plus sur les listes du St. Siège qu'*in partibus infidelium*. La réaction

[1]) P. Lemmens, *Die Heidenmissionen im Spätmittelalter*, Münster i. W. 1919, p. 48—49.

[2]) Cf. E. Haenisch, *Kulturbilder aus Chinas Mongolenzeit*, *Historische Zeitschrift*, 164, 1941, p. 46.

[3]) P. Lemmens, *ouvr. cité*, p. 73 et suiv.

nationale chinoise contre les conquérants mongols prend corps et finit par les chasser de la Chine du Sud, puis de Pékin ; c'est l'avènement de la dynastie des Ming, en 1368, qui met fin à la parenthèse de l'occupation étrangère. « Les Chinois vainqueurs — les Ming — englobèrent le christianisme dans la proscription dont ils frappèrent toutes les doctrines étrangères introduites ou favorisées par les Mongols. Le christianisme porta la peine d'être considéré par la réaction nationale chinoise comme une religion mongole » [1]). Du coup les relations commerciales subissent à leur tour le contre-coup de ces événements et les colonies marchandes, qui soutenaient l'œuvre des missions catholiques, disparaissent à leur tour des ports de l'Extrême-Orient.

Nous avons déjà mentionné les événements de Perse. Après la disparition d'Abou-Saïd « il ne se trouvera personne, ni à la tête des armées, ni à la tête de l'administration, pour maintenir debout l'état mongolo-persan, et l'*oulus* de Hulagu se dissoudra » [2]). C'est encore un marché, et des plus riches, qui se ferme au trafic occidental, qui pourra s'y maintenir tout aussi peu que l'activité des missionnaires.

Au Kiptchak, il n'est plus besoin de recourir à d'autres preuves que celles qui résultent des faits économiques eux-mêmes, car ceux-ci sont pour une fois très bien connus. Le changement du règne, qui eut lieu à la mort du Khan Uzbek en 1340, a été en même temps un changement d'orientation politique et religieuse, lourd de conséquences. Les chefs de la Horde d'Or, et Uzbek lui-même, avaient beau avoir passé à l'Islam, ils avaient beau resserrer les liens du traité d'alliance qui les unissait à la principale puissance musulmane, l'Égypte des Mamelouks, ils n'en étaient pas moins demeurés favorables à la pénétration du commerce de l'Europe occidentale et méditerranéenne dans leurs états et ils n'avaient pas cessé d'accueillir avec bienveillance les envoyés du pape et les moines franciscains. S'il y eut quelques exceptions à cette règle, qui figurent dans le martyrologe de l'Ordre de St. François, elles sont presque toujours le fait de quelque autorité locale, ou de la populace hostile à la propagande religieuse des étrangers. Au point de vue du commerce,

[1]) R. Grousset, *L'empire des steppes*, p. 390.

[2]) *Ibid*, p. 464.

c'est le Khan Uzbek qui a concédé aux Vénitiens l'emplacement de Tana, pour y édifier en 1333 leur nouvel établissement, et c'est des dernières années de son règne (1335—1340) qu'il faut dater la relation du marchand florentin Balducci Pegolotti, l'une des plus complètes qui nous soient parvenues sur le trafic international au Nord de la mer Noire, vers l'Asie Centrale et le lointain Cathay.

Tout celà devait changer à l'avènement du nouveau maître de la Horde d'Or, le Khan Djanibek. Il est vrai qu'en 1342, il confirmait encore aux Vénitiens les privilèges concédés par son prédécesseur pour l'établissement de Tana. Mais c'est sans doute de la même année qu'il faut dater le début d'une nouvelle série d'hostilités entre les Tatars du Kiptchak et les Lithuaniens, d'une part, et les royaumes catholiques de l'Europe Orientale, la Hongrie et la Pologne, que menait à la croisade le nouveau souverain du royaume de St. Étienne, Louis Ier d'Anjou. La Valachie se détache de l'alliance tatare, pour se rapprocher de la Hongrie et renouer avec cette puissance des engagements de dépendance féodale. En 1343, vraisemblablement, une expédition conduite par le voïvode de Transylvanie franchit les Carpathes orientaux et repousse les Tatars de la province, où se constituera bientôt la principauté de Moldavie. Et c'est également en 1343 qu'éclate le grand conflit entre l'empire de la Horde d'Or et les républiques maritimes italiennes, qui devait exercer une influence décisive sur le trafic international de la mer Noire.

La suite de ces événements est assez bien connue, pour qu'il suffise d'en rappeler brièvement les faits essentiels. Déjà les rapports des marchands vénitiens avec les autorités mongoles de Tana étaient tendus, à la suite de fraudes et d'abus réciproques. Une rixe, dont les causes demeurent inconnues, mit aux prises Vénitiens et Tatars: Andreolo Civrano, marchand de Venise, eut la mauvaise fortune de tuer dans l'échauffourée le Tatar Khodja Omar, musulman. Ce fut le début d'une mêlée générale, dans laquelle tous les Occidentaux résidant à Tana, Vénitiens, Génois, Florentins — peut-être aussi Provençaux et Catalans — furent attaqués par les indigènes, tués ou pris, leurs maisons et leurs entrepôts incendiés et pillés. Le dégât fut de 350.000 écus d'or pour les Génois et de 300.000 pour les Vénitiens, ce qui, en appliquant la formule déjà employée

pour évaluer les comptes de la douane de Péra à la même époque [1]), équivaudrait à plus de 2 millions d'hyperpères, soit environ 80 à 100 millions de francs français (de 1924). Le chiffre est tout de même respectable et n'en fait que mieux ressortir l'importance du commerce de Tana, au moment du conflit avec les Tatars.

Les choses ne devaient pas en rester là. Le Khan, après avoir interdit aux marchands italiens de paraître à l'embouchure du Don, les fit poursuivre par ses lieutenants et vassaux: un document génois du 11 mai 1344 mentionne le sac d'un bateau de Guicuccio de Voltri, près de Soldaïa, par les gens du seigneur de Solhat [2]). C'était donc une levée générale contre les marchands italiens, qui subissaient à Tana et en Crimée le sort des Lombards dans le royaume de Philippe le Bel. Djanibek lui-même rassembla une armée et vint mettre le siège devant Caffa, qui restait le centre principal du commerce italien au Nord de la mer Noire. Mais la ville, puissamment fortifiée et bien défendue par la garnison génoise, résista à tous les assauts et il fut obligé de se retirer, ayant perdu plus de cinq mille hommes et tout son parc de siège. Venise tenta alors de reprendre le fil des négociations. Civrano, l'auteur du méfait initial, fut banni par une décision du Sénat et des courriers furent dépêchés à Tana par la route de terre (Cracovie et Lwów), pour ouvrir la voie à une ambassade. Ils rapportèrent en avril 1344 que les marchands faits prisonniers à Tana étaient sains et saufs et que le Khan, qui était revenu sur certaines de ses mesures, paraissait disposé à un arrangement. Mais alors Gênes intervint pour proposer une action commune: les deux républiques, solidaires, devaient décréter le boycottage contre le commerce du Kiptchak et réclamer des indemnités. Jusqu'à la solution du conflit, les marchands vénitiens devaient transporter à Caffa le centre de leurs affaires. Ainsi fut fait et les ambassadeurs vénitiens et génois se réunirent à Caffa pour y attendre la réponse de Djanibek.

Celle-ci arriva sous la forme d'une nouvelle expédition tatare, qui vint investir en 1345 la cité génoise. Cette fois le siège se prolongea jusqu'au début de 1346. Il fut atroce, car la peste ayant éclaté

---

[1]) V. plus haut, p. 50. Pour les sources, cf. Heyd, II, p. 187 et suiv.

[2]) A. Ferretto, *Annali storici di Sestri Ponente, Atti della Soc. Ligure di Storia Patria*, XXXIV, 1904, p. 235—36.

au milieu de l'armée assiégeante, celle-ci tenta d'étendre l'épidémie aux assiégés, en projetant les cadavres à l'intérieur de l'enceinte fortifiée de Caffa, au moyen de puissantes machines de jet. Cette formule de guerre microbienne, aussi horrible qu'inattendue à la fin du Moyen Âge, n'eut pas raison de la défense, qui sut prendre des mesures suffisantes, pour éviter toutes les conséquences de la terrible maladie. Mais les vaisseaux qui apportaient à Caffa les renforts et les approvisionnements, expédiés de Gênes et d'autres villes d'Italie, prirent au retour les germes de la peste et la répandirent sur l'Europe, où elle faucha en quelques années près d'un tiers de la population. Ainsi l'une des causes principales de la grande dépression du XIVe siècle eut son origine et son point de départ dans le bassin de la mer Noire.

Le Khan dut lever finalement le second siège de Caffa, sans avoir réussi à briser la résistance de la forteresse. Mais il demeura également sur ses positions et ne consentit à engager des pourparlers que lorsque les Vénitiens, ayant appris que les Génois avaient repris, sans les en avertir, le trafic avec le Kiptchak, lui dépêchèrent à leur tour une ambassade en 1347. La colonie de Tana fut rétablie dans ses possessions, seuls les droits de douane furent augmentés de 3 à 5%. Mais les Génois, forts de leur traité d'alliance, refusèrent de reconnaître à leurs alliés le droit qu'ils s'étaient arrogé pour eux-mêmes. Ce fut l'origine d'un nouveau conflit entre Gênes et Venise, qui devait donner lieu à l'occupation de points fortifiés sur le Bosphore et à la seconde « guerre des Détroits » entre les deux républiques, l'empereur de Byzance Jean Cantacuzène et le roi d'Aragon. Le commerce se rétablit avec l'empire de la Horde d'Or, mais il était de plus en plus réduit aux ressources locales du littoral de la mer Noire, et plus particulièrement du bassin occidental; là en effet des perspectives nouvelles compensaient, en une assez faible mesure, la perte des grandes voies asiatiques qui aboutissaient à Tana ou à Trébizonde: la navigation du Danube avait acquis une importance nouvelle, grâce aux négociants des villes de Transylvanie et de Hongrie qui en utilisaient les ressources [1]. D'autre part, la « route moldave » ouvrait au commerce des villes

[1] Cf. G. I. Brătianu, *Recherches sur Vicine et Cetatea Albă*, pp. 82, 120 et suiv.

de Galicie, Cracovie et Lwów, l'accès des ports du littoral de la mer Noire [1]). Ces circonstances nouvelles d'ordre économique expliquent le brusque essor des principautés roumaines dans la deuxième moitié du XIVe siècle, et aussi l'intérêt que présentaient encore, à cette époque, les ports du littoral pontique pour le commerce européen. Mais ce ne sont plus les perspectives immenses de la fin du XIIIe siècle, ce n'est plus le trafic sur les routes lointaines de l'Asie Centrale et de l'Extrême Orient qui pouvait enrichir en un seul voyage le marchand assez hardi pour l'entreprendre. L'interruption du commerce avec le Kiptchak, de 1343 à 1347, avait eu des répercussions très sensibles dans les pays méditerranéens. « Dans toutes les villes de l'empire byzantin, il y eut disette de blé et de poisson salé, deux articles d'alimentation, dont l'approvisionnement leur arrivait d'ordinaire par la mer Noire et par l'entremise des Italiens. En Italie, le prix des épices et de la soie doubla subitement. Ces deux exemples, ajoute Heyd, démontrent jusqu'à l'évidence que la chute de Tana avait obstrué l'une des grandes artères par où le commerce pénétrait au cœur de l'Asie » [2]) De nouvelles vicissitudes attendaient du reste les colonies italiennes: la colonie de Tana, rebâtie sur de nouvelles bases, était définitivement détruite à la fin du siècle, par les bandes de Tamerlan. La mentalité des indigènes avait également changé. Après la mort de Djanibek, en 1357, ses successeurs ne purent plus maintenir l'unité de la Horde d'Or, qui finit par se diviser en plusieurs Khanats et seigneuries, comme la Perse vingt ans plus tôt. Missionnaires et marchands durent se retirer de la « Tartarie du Nord », qu'ils parcouraient autrefois en pleine sécurité; ils n'y trouvaient plus aucune garantie. « L'hostilité contre les Occidentaux allait de pair avec une nouvelle vague d'islamisation. Les progrès de l'Islam... portaient leurs fruits, ainsi que l'influence de l'Égypte mamelouke, dans tous les domaines de la vie politique et sociale. De la tolérance religieuse traditionnelle des Gengiskhanides, la Horde d'Or était en train de passer au fanatisme musulman, « totalitaire », des Mamelouks » [3]). Dans ces conditions si nettement défavorables, le

[1]) P. P. Panaitescu, *La route commerciale de Pologne à la mer Noire au Moyen Âge, Revista Istorica Română*, III, 1933, p. 172 et suiv.

[2]) Heyd, II, p. 188.

[3]) R. Grousset, *L'empire des steppes*, p. 483.

trafic à longue distance sur les routes de l'Asie mongole disparaît et la dépression économique, déjà sensible en Occident, gagne le bassin de la mer Noire, pour s'étendre de là avec plus de force encore sur l'Europe, qui dépendait en grande partie de l'activité de ses marchés. Plaque tournante de la prospérité au siècle précédant, le trafic de la mer Noire l'est également de la crise, qui arrête, dans le deuxième quart du XIVe siècle, l'essor de l'expansion capitaliste.

BILAN ET CONCLUSION

Il nous faut donc compléter le tableau, que Pirenne a tracé avec tant de maîtrise de l'arrêt du développement économique, après la première période d'expansion du capitalisme commercial et industriel de la fin du Moyen Âge. Le commerce extérieur n'a pas seulement « cessé d'élargir l'aire de son expansion »: il s'est retiré peu à peu de tout l'*hinterland* asiatique de l'un de ses centres principaux, le bassin de la mer Noire. Ce n'est pas seulement un arrêt, mais une régression, un phénomène de repli. La cause en est évidente: l'unité mongole avait attiré au XIIIe siècle le trafic international, en lui ouvrant les routes parcourues par Marco Polo; son démembrement les refermait au XIVe siècle, en leur ôtant la condition indispensable à toute circulation régulière des échanges et des marchandises: la sécurité du trafic. Les progrès de l'islamisme dans le monde turc et mongol faisaient passer sur l'Asie un souffle de xénophobie, qui soulevait de nouveaux obstacles à la pénétration des étrangers d'un autre rite, marchands et encore moins missionnaires. Si à l'époque précédente, les ports de la mer Noire avaient eu leur part de la diminution du commerce chrétien avec l'Égypte, à la suite des dernières croisades et de la chute des places fortes de Syrie, maintenant la balance se renverse et les épices et la soie, qui prenaient la route de Tébriz à Trébizonde, ou de Saraï à Tana, reprennent celle des navigateurs arabes du golfe Persique et de la mer Rouge au marché d'Alexandrie.

Si les effets de cette véritable révolution économique n'ont pas été plus considérables encore sur le développement de l'économie européenne, on le doit assurément au fait que d'autres régions s'ouvraient à son activité. La Hanse accédait maintenant à tous les produits du littoral de la Baltique, le marché de Novgorod lui

apportait ceux de la Russie septentrionale. La Bohême et la Hongrie mettaient en valeur les ressources de leurs mines d'argent et d'or, qui suppléaient en partie aux besoins de la frappe et de la circulation monétaire. D'autre part, le commerce de la Pologne et de la vallée du Danube, en établissant un lien naturel entre l'Europe Centrale et l'Orient, redonnait une certaine importance au trafic de la mer Noire. Mais cette activité, pour fructueux que fussent ses résultats, ne pouvait se comparer à celle du siècle qui l'avait précédée. Le « visage économique » de l'Europe avait bien changé: les *krachs* financiers des grandes banques italiennes, dont les plus importants sont justement de *1343* — l'année qui vit éclater le conflit de Tana entre le Kiptchak et les marchands italiens — peuvent être dûs, après tout, aussi à d'autres causes que le règlement défavorable des dettes du roi d'Angleterre ou aux complications résultant des hostilités engagées par ce souverain contre le roi de France. Il n'est pas impossible que l'interruption soudaine du trafic avec l'empire de la Horde d'Or et ses répercussions inévitables sur le marché italien y aient été pour quelque chose. La peste noire, funeste envoi de l'Asie mongole à l'Europe, acheva ce que le blocus des côtes de la mer Noire avait commencé. Ce fut un monde dépeuplé et appauvri qui subit la crise de la vie chère après 1350 et vit se dérouler, d'un bout à l'autre du continent, des communes flamandes aux *Ciompi* de Florence et aux Zélotes de Thessalonique, les grèves industrielles, les émeutes et les révolutions. Il faudra qu'un siècle s'écoule pour que l'ouverture des nouvelles voies de la navigation à travers les mers inconnues de l'Océan Indien et de l'Atlantique offre au trafic international une occasion unique de se développer et d'employer les capitaux accumulés par les banques et les maisons marchandes. Ce sera alors, dans toute l'acception du terme, l'expansion du capitalisme aux approches des temps modernes, qui se développe à mesure que les trésors des Indes et du Nouveau Monde se déversent sur les marchés de l'Europe Occidentale.

Mais à cette nouvelle période de prospérité, le trafic de la mer Noire n'a plus aucune part. La conquête ottomane en a fermé l'accès au commerce européen dans la seconde moitié du XV[e] siècle: Constantinople, prise en 1453, Trébizonde en 1461, Caffa en 1475, Kilia et Cetatea Albă en 1484, sont désormais des ports contrôlés par l'empire turc, qui en exploite les ressources à son profit exclusif,

comme l'empire byzantin au temps de sa plus grande puissance. Ces ressources sont d'ailleurs uniquement locales et fournissent à Stamboul les produits naturels des régions danubiennes et de la Russie méridionale, auxquels il convient d'ajouter les esclaves de la Crimée et du Caucase. La mer Noire — Kara Deniz — est désormais la « vierge chaste et pure » sur laquelle se sont fermées les grilles du sérail; la captivité durera plus de trois siècles. Le commerce européen n'a pas renoncé à s'ouvrir à nouveau les routes de l'Extrême-Orient, mais il devra chercher d'autres voies que celles du littoral pontique. C'est ainsi qu'il s'orientera au XVI[e] siècle vers les états du grand-duc de Moscou, la nouvelle puissance qui s'étend au delà de l'Oural vers la Sibérie et l'Asie Centrale [1]); mais le trafic maritime de l'Atlantique et des Indes fait désormais à la route continentale une concurrence, qu'elle n'arrivera pas à surmonter jusqu'à l'ouverture du Transsibérien.

Toutefois l'on ne saurait contester que même à l'ère des grandes découvertes, qui écarte pour des siècles le commerce international des routes qu'il avait suivies au Moyen Âge, le trafic de la mer Noire n'ait exercé une certaine influence, tout au moins indirecte. La régression des connaissances géographiques avait été de pair avec celle du trafic international, qui en avait assuré le développement au XIII[e] siècle. Il suffit de comparer la relation de Marco Polo, à laquelle les recherches récentes apportent à chaque instant de nouveaux brevets d'exactitude, aux contes fantastiques de Jean de Mandeville, dont la lecture était si répandue au XIV[e]. Mais il était resté des récits du voyageur vénitien, autant que du rapport si précis du Florentin Pegolotti, le souvenir d'une voie qui menait aux richesses de l'Extrême-Orient, et dont il fallait retrouver la trace. Les limites du monde, entrevues un instant à l'époque de la grande prospérité commerciale, s'étaient de nouveau restreintes à l'horizon fermé de l'Europe et du proche Orient; mais il s'était conservé de ces premiers temps de l'entreprise capitaliste une notion du « plus oultre », qui s'étendait au loin vers les profondeurs de l'Asie, « Aise la parfonde » ou « Aise la Maiour ». Cette recherche ne

---

[1]) Comme l'a démontré récemment M. Alexandre Eck, dans sa conférence sur « les conséquences économiques de la chute de Constantinople » à l'Institut d'histoire Universelle « N. Iorga » de Bucarest, en février 1943.

pouvait plus s'orienter vers le bassin de la mer Noire, mais elle demeurait dans les esprits comme une invitation au voyage et à l'aventure. C'est le mystère de la « recherche du Cathay » qui hante les imaginations à la fin du Moyen Âge et qui pousse les navigateurs à explorer d'autres voies, par lesquelles on y pourrait parvenir. Il est notoire que Christophe Colomb, en lançant ses caravelles à travers l'Océan inconnu, tenait pour certain qu'il devait aborder au rivage oriental de la Chine, et que lui et ses compagnons prirent d'abord les Antilles pour le Japon. C'est de cette confusion qu'est née d'ailleurs la notion des « Indes Occidentales » et des « Indiens » d'Amérique, qui subsiste à l'époque moderne.

Ainsi, l'on peut retrouver jusque dans le mouvement des grandes découvertes et des nouvelles voies commerciales, qui s'en écartent absolument, comme un dernier témoignage de l'importance et de l'activité du trafic international de la mer Noire, dont le rôle ne peut plus être ignoré de l'histoire économique. Autant que les foires de Champagne à l'époque de leur plus grande célébrité, autant et plus que le trafic de la Méditerranée orientale, après la prise des échelles du Levant par les Musulmans, autant que celui de la Hanse dans la mer du Nord et la Baltique, il constitue un facteur de premier ordre dans le développement des relations commerciales et le progrès de l'économie capitaliste. Cette remarque vaut d'ailleurs non seulement pour le volume du négoce et son chiffre d'affaires, mais aussi pour les méthodes qui s'y perfectionnent, dans l'atmosphère plus libre de la vie coloniale, dégagée des entraves de la tradition et de l'ordre corporatif ou féodal du Moyen Âge européen.

Il se peut que l'on trouve ces conclusions exagérées, ou tout au moins subissant l'influence excessive des études consacrées à un sujet spécial, et il est vrai qu'en histoire comme ailleurs, chacun n'a que trop tendance à « prêcher pour sa paroisse ». Mais ceci est tout aussi vrai des autres thèses soutenues par les historiens du capitalisme médiéval et moderne, et l'on doit souhaiter en tout cas qu'un nouvel examen de cette grande question tienne compte désormais, plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, non seulement des grandes lignes sur lesquelles s'écoulent les courants du négoce, mais de la « plaque tournante » qui a réglé si longtemps l'intensité et la régularité de leur trafic.

G. I. BRĂTIANU

NOUVELLES CONTRIBUTIONS À L'HISTOIRE DE LA DOBROUDJA AU MOYEN ÂGE

L'un des derniers travaux parus sous la signature de feu Pierre Mutafčiev concerne la « soi-disante inmigration des Turcs Seldjoukides en Dobroudja au XIIIe siècle »[1]). Il montre jusqu'à l'évidence les mêmes qualités et les mêmes défauts que les autres études de l'auteur, qui touchent, de près ou de loin, à l'histoire de cette province, objet de tant de litiges. On ne saurait contester à Mutafčiev le souci de la documentation et un sens, parfois aigu, de la critique des textes, où l'on reconnaît l'élève des grands byzantinistes de Munich. Malheureusement, chaque fois que l'histoire de son pays est en cause — et tous ses travaux s'y rapportent plus ou moins — ces qualités réelles sont annulées, de fait, par un esprit de parti-pris qui l'oblige à soutenir certaines thèses et à faire prévaloir certaines opinions, qui sont de toute évidence préconçues. Il en est ainsi de la Dobroudja qui est pour Mutafčiev un pays exclusivement bulgare, depuis le début du Moyen Âge, et qui doit revenir toute entière à la Bulgarie, après la parenthèse de la domination ottomane à l'époque moderne. Même lorsqu'il est certain que cette province est sujette à d'autres dominations politiques, qu'elle est gouvernée par des stratèges byzantins, des chefs de peuplades turques ou les pachas du sultan d'Andrinople ou d'Istamboul, au moins la majorité de la population reste bulgare d'origine,

---

[1]) *Die angebliche Einwanderung der Seldschuk-Türken in die Dobrudscha im XIII. Jahrhundert.* Suivi de H. W. Duda, *Zeitgenössische islamische Quellen und das Oguznāme des Jazyğoglu 'Alī zur angeblichen türkischen Besiedlung der Dobrudscha im 13. Jhd. n. Chr.*, Acad. Bulgare des Sciences et des Arts, t. LXVI, 1—2, Sofia 1943, 8°, 145 p.

sinon de langue et de religion, malgré des apparences absolument contraires. Toute information qui peut appuyer cette thèse est donc indiscutable; tout renseignement qui tendrait à l'infirmer est au contraire sujet à caution. Il faut avoir en vue ce postulat invariable, pour bien comprendre le sens et la portée réelle de l'étude que nous avons sous les yeux.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner l'immigration d'un groupe de familles turques en Dobroudja au début de la seconde moitié du XIIIe siècle — probablement vers 1263 — à la suite de la fuite du sultan seldjoukide Izzeddin devant les Mongols de Hulagu, et de l'accueil qu'il avait reçu à la cour de l'empereur byzantin Michel Paléologue [1]). Les aventures d'Izzeddin en territoire grec sont relatées par les historiens byzantins de l'époque — Pachymère, un contemporain, et Nicéphore Grégoras, qui achevait son ouvrage environ un siècle plus tard — mais l'épisode de la colonisation des Turcs d'Asie Mineure en Dobroudja n'est mentionné que par une source orientale, l'*Oghuz-namé* ou histoire des Turcs Oghouzes, qui n'était accessible jusqu'ici que dans une version plus récente, celle de Seïd Lokman du XVIe siècle. Cependant, un autre auteur du XVIe siècle, Kémal Pacha Zadé, dans son histoire de la campagne de Soliman Ier en Hongrie, y fait également allusion; mais le chef qui dirige l'émigration des Seldjoukides n'est plus Izzeddin, réfugié de nouveau, après maintes vicissitudes, auprès du Khan mongol du Kiptchak, mais Sary Saltug, son « oncle », si l'on en croit la version tardive de l'*Oghuz-namé*, personnage qui se confond d'ailleurs avec un derviche légendaire, un des principaux représentants de la secte des Bektachis, sorte d'avant-garde irrégulière de l'expansion de l'Islam en Europe Orientale.

Le fait lui-même de la colonisation turque en Dobroudja, dès le XIIIe siècle, est donc loin d'être établi avec certitude; il n'est attesté que par des sources tardives qui le rattachent au nom d'un personnage quasi-mythique, dont la trace se retrouve non seulement en Dobroudja, mais aussi dans d'autres régions de la péninsule des Balkans.

---

[1]) Cf. G. I. Brătianu, *Recherches sur Vicina et Cetatea Albă*, Bucarest, 1935, p. 35 et l'introduction à l'étude de G. Balascef, *Impăratul Mihail VIII Paleologul şi Statul Oguzilor pe ţărmul Mării Negre*, Iassy, 1940, p. 3 et suiv.

Cependant on peut trouver jusqu'à un certain point, une confirmation dans les études entreprises par le turcologue polonais, T. Kowalski, sur la langue des « Turcs danubiens » de la Dobroudja et de la Bulgarie du Nord-Est, dans laquelle il distingue trois couches ou substrats différents — le plus ancien, constitué par le langage de quelque peuplade turque septentrionale, les Petchénègues ou les Coumans, le second par l'apport d'un fort groupe méridional, *antérieur à la conquête ottomane*, et le troisième dû à l'influence turque prépondérante après la conquête, de la fin du XIVe et du XVe siècle. Ce deuxième groupe pourrait bien être celui des Seldjoukides inmigrés à l'époque de Michel Paléologue [1]).

Un érudit bulgare, G. Balastchev, avait fait de cet épisode l'objet d'une communication au congrès des études byzantines, qui eut lieu à Athènes en 1930; son travail, paru d'abord en grec, fut traduit ensuite en roumain et édité, dix ans après, par les soins de l'Institut d'histoire générale de l'Université de Iassy [2]). Il y mettait en relation l'établissement de ces Turcs d'Asie Mineure avec le nom, d'origine également turque, des dynastes locaux de la Dobroudja et du littoral de la mer Noire au XIVe siècle, et concluait à l'existence d'un état fondé par les Turcs Oghouz, distinct de l'empire bulgare de Tirnovo, état dont la continuité historique s'affirmerait ainsi sans interruption, de la deuxième moitié du XIIIe siècle à la conquête ottomane.

On voit de suite les conséquences de cette nouvelle hypothèse. Déjà depuis la reconquête de Jean Tzimiscès, en 972, jusqu'au début du XIIIe siècle, la Dobroudja échappait à la domination bulgare, étant comprise dans les limites de l'empire byzantin. Elle ne fut réunie à l'empire vlacho-bulgare des Assénides qu'après la prise de Varna en 1201.

Si un état turc s'y était constitué un demi-siècle plus tard, et y avait maintenu une existence indépendante du tzar de Tirnovo jusqu'au moment de la conquête ottomane, sans doute avec certaines interruptions, que restait-il en fait de la domination proprement

---

[1]) *Les Turcs et la langue turque de la Bulgarie du Nord-Est*, *Polske Ak. Umietnosci*, Mém. de la comm. orientaliste, no. 16, Kraków, 1933.

[2]) V. la note de la p. précédente. Notons en passant que l'édition roumaine est plus correcte en ce qui concerne les textes byzantins et leur traduction.

bulgare en Dobroudja depuis l'an mille? Le bref intervalle des Assénides — dont l'origine est d'ailleurs vlaque — et celui, plus bref encore, de la domination éphémère du tzar couman Théodore Svêtoslav au début du XIVe siècle, dont l'alliance avec les Mongols du Kiptchak lui valut pendant quelques années, la possession de Cetatea Albă à l'embouchure du Dniestr, donc sans doute aussi des bouches du Danube. On comprend aisément que Mutafčiev n'ait pas accepté cette interprétation.

C'est pourquoi il a entrepris de démontrer que l'établissement des Turcs seldjoukides en Dobroudja n'est qu'une légende tardive, due au développement d'un cycle de récits hagiographiques et mystiques, qui ont pour objet d'exalter la figure de Sary Saltug, érigé en symbole de la propagande de l'Islam dans les pays danubiens et chez les Tatars du littoral septentrional de la mer Noire.

Reconnaissons de suite que sur ce point précis, l'analyse des textes semble d'abord lui donner raison. Il n'y a aucune allusion à un établissement des Turcs en Dobroudja dans les chroniques byzantines de Pachymère et de Grégoras, et les aventures d'Izzeddin en sont absolument indépendantes. Une version plus ancienne de l'*Oghuz-namé*, rédigée par un certain Iazygoglu Ali au XVe siècle, ne contient pas les passages qui mentionnent cet épisode: il n'apparaît que dans la rédaction de Seïd Lokman, un siècle plus tard [1]). Il faut donc tenir pour acquis le fait que l'inmigration des Turcs d'Asie Mineure en Dobroudja au XIIIe siècle nous est rapporté par une tradition historique, dont la rédaction est postérieure de près de trois siècles aux événements qui en sont l'objet, et qui ne trouve aucune mention dans les sources byzantines ou orientales, qui sont plus rapprochées de l'époque à laquelle cette colonisation aurait eu lieu. C'est ce que toute recherche objective doit enregistrer comme un résultat positif de l'étude de l'historien bulgare.

Mais, ceci étant posé, combien d'arguments discutables ou spécieux se retrouvent dans le commentaire qu'il a fait de cette constatation! Si le privilège commercial accordé par Jean Assan II aux Ragusains mentionne la « Karvunska Chora » ou territoire de Karbona, ce nom désigne sans doute la région du littoral de Baltchik

---

[1]) Telles sont du moins les conclusions de l'étude de H. W. Duda, annexée au travail de Mutafčiev.

et Kavarna, mais ne s'étend pas nécessairement à la Dobroudja proprement dite [1]), qui semble avoir été réservé, à l'origine, à la partie septentrionale de la presqu'île comprise entre le cours du Danube et la côte occidentale de la mer Noire. Il y a là une limite traditionnelle marquée encore par le nom de la vallée de la « *gura Dobrogei* » et l'existence, à l'époque ottomane, d'un *sandjak* particulier de Tulcea dans la région voisine des bouches du Danube [2]). L'empire des Assénides pouvait donc comprendre la Dobroudja méridionale *moderne*, sans pour cela étendre avec certitude sa souveraineté jusqu'au delta danubien.

De même, tous les efforts de Mutafčiev pour démontrer que le littoral de la Dobroudja ne pouvait en aucune manière être rattaché à l'empire byzantin dans la seconde moitié du XIIIe siècle et que les possessions de celui-ci s'arrêtaient à la chaîne de l'Hémus [3]) n'arrivent aucunement à nous convaincre. Il ignore délibérément le fait que c'est la monnaie *byzantine* qui a cours à Vicina, aux bouches du Danube, à la différence des autres ports du littoral septentrional de la mer Noire, où circule l'aspre introduit par la domination tatare. Il ne tient aucun compte du fait que c'est à l'évêque ou plutôt à l'archevêque de Vitzina que s'adressent les Alains, qui veulent offrir leurs services en 1300, à l'empereur de Byzance. Il considère l'état byzantin de Michel Paléologue comme une puissance continentale, sans vouloir se rappeler que, sous ce règne tout au au moins, la force navale de l'empire était encore assez considérable et qu'elle suffisait à lui assurer la maîtrise du bassin occidental de la mer Noire. Il est au contraire très vraisemblable que cette supériorité maritime — à laquelle Andronic II devait renoncer — ait permis à Michel VIII de rétablir la domination byzantine sur des points du littoral pontique, même assez éloignés du reste de ses possessions européennes [4]). La domination transdanubienne de Svêtoslav au début du XIVe siècle n'est aucunement en contradiction avec ces données [5]): on ne saurait comparer la situation de l'état des Paléologues sous le règne de Michel VIII, avec celle de son successeur.

---

1) P. Mutafčiev, *ouvr. cité*, pp. 18—19.
2) Cf. G. I. Brătianu, *Vicina et Cetatea Albă*, pp. 81—82.
3) Mutafčiev, *ibid.*, p. 20 et suiv.
4) V. là-dessus G. I. Brătianu, *Vicina et Cetatea Albă*, p. 50 et suiv.
5) Mutafčiev, *ouvr. cité*, p. 21.

Il n'y a pas davantage à tirer de l'impossibilité d'une mention de la Dobroudja au XIII[e] siècle, parce que le nom de la province serait dû à Dobrotitch, dont les possessions la comprenaient dans la deuxième moitié du XIV[e] siècle. Nous avons rappelé ailleurs que sur le carte du géographe arabe Idrisi, en 1154, la contrée au Sud des bouches du Danube est désignée par le nom d'*ard bergán* (Berdjan) ou *ard burgán* (Burdjan) [1]). La mention de la Dobroudja en relation avec le déplacement d'une peuplade turque au XIII[e] siècle, pose de nouveau le problème, s'il ne faut pas voir, dans le nom indiqué par Idrisi au XII[e] siècle, une autre forme plus ancienne de cette appellation géographique. Je faisais remarquer à cette occasion que *Borz* ou *Bortch* est un nom couman, attesté au XIII[e] siècle tant par les Hongrois et les Russes, que par les Mamelouks égyptiens. Le nom du bras du Danube, *Borcea* (Bortcha) qui longe la Dobroudja, a sans doute la même origine. Il serait d'ailleurs assez logique de rechercher l'origine du nom médiéval de l'ancienne « Scythie Mineure », dans le vocabulaire turc, puisqu'elle a été parcourue ou colonisée par des peuples de cette race pendant tout le Moyen Âge [2]).

Quant à la contradiction, relevée par Mutafčiev, entre le rôle d'auxiliaires de l'empereur byzantin, dévolu par l'*Oghuz-namé* aux immigrés seldjoukides, et leur alliance avec l'empereur mongol du Kiptchak, Berké, pendant son expédition contre Michel Paléologue [3]), le cas n'est certes pas unique d'une troupe d'aventuriers ou de mercenaires changeant de camp, pour combattre le souverain qu'ils avaient commencé par servir. La politique même de l'empereur Michel VIII, oscillant entre le Kiptchak allié des Musulmans, et l'Il-Khan de Perse, favorable aux chrétiens, n'en est pas à une contradiction près. Toute cette « critique des sources » de l'étude de Mutafčiev n'arrive pas à démontrer l'impossibilité d'un établissement turc en Dobroudja au XIII[e] siècle, même si le fait lui-même n'est pas rapporté par des témoignages dûment vérifiés et contemporains.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du chapitre consacré aux légendes de Sary Saltug, le héros auquel se rattache l'épisode de

---

1) *Vicina, II, Revue hist. du Sud-Est Européen*, XIX, 1, 1942, p. 152.

2) *Ibid.*, p. 153.

3) *Ouvr. cité*, p. 23 et suiv.

l'immigration [1]). Mutafčiev a relevé avec raison les multiples apparitions de ce personnage fabuleux, dont la confusion avec St. Nicolas est un curieux exemple de ce syncrétisme religieux qui s'établit aux frontières mal définies de la chrétienté et de l'Islam, surtout lorsque ce dernier est représenté par le mouvement d'inspiration chiite — donc hérétique — de la secte des Bektachis. Mais il nous faut attendre l'étude que M. Fr. Babinger s'est proposé de consacrer à ce sujet, et qui doit constituer une mise au point définitive de la question [2]). Il est certain qu'il y a peu à retenir, au point de vue strictement historique, de ces récits où la fantaisie mêle le souvenir, sans doute réel, de la pénétration de l'Islam chez les Tatars, à des épisodes empruntés à la légende des saints chrétiens de la région, tel celui du dragon qui rappelle les exploits de St. Georges.

Reste l'identification de la ville de Baba Saltyq, mentionnée par le voyageur arabe Ibn Batouta, dans la première moitié du XIV[e] siècle, où se trouverait l'un des multiples tombeaux du légendaire derviche, avec celle de Babadag en Dobroudja, version généralement acceptée par les turcologues. Mutafčiev étudie l'itinéraire d'Ibn Batouta et en fait remarquer l'imprécision, dans le parcours entre la Crimée et Constantinople [3]). La conclusion en est la suivante: « si quelque chose mérite la confiance dans ce paragraphe, ce n'est que la partie qui concerne les régions en dehors de la péninsule des Balkans » [4]). Il est évident que ce voyageur qui passe directement des possessions tatares dans l'empire grec, à travers des contrées désertes et désolées, sans faire aucune allusion à la Bulgarie ou aux Bulgares, est fortement sujet à caution ! Remarquons en tout cas qu'il est bien difficile d'établir une distinction aussi absolue entre les différentes parties de la relation d'Ibn Batouta, et que la confusion qu'il fait entre les localités qu'il a eu l'occasion de traverser ne s'applique pas exclusivement à une seule région géographique. S'il y a des doutes sur l'emplacement de Baba Saltyq en Dobroudja, il n'y en a pas moins sur sa situation éventuelle en Crimée, où rien n'en confirme la position.

---

[1]) *Ibid.*, p. 34 et suiv.

[2]) V. notre introduction à Balascef, *Impăratul Mihail VIII Paleologul și statul Oguzilor*, p. 4 en n.

[3]) Mutafčiev, *Ouvr. cité.* p. 64 et suiv.

[4]) *Ibid.*, p. 69.

Par contre, en relisant avec attention le passage sur les « canaux » on bras du Danube (la marée est évidemment une confusion — il ne peut s'agir que de l'une des crues périodiques des eaux du fleuve à son embouchure), on est frappé de la similitude de la « petite ville puissamment fortifiée » de *Fenikah*, sur le troisième canal, avec l'emplacement de l'actuelle Mahmudieh, l'ancienne *Betesine*, sur le bras de St. Georges. Si Fenikah représente une déformation du nom de Vitzina ou Vicina, ce que Mutafčiev considère également comme probable [1]), il y a là un nouvel argument pour fixer à cet endroit la place de la cité mystérieuse. L'argument que l'on ne trouve pas de « région rocheuse » entre les bras du delta [2]), tombe, si l'on considère le relief de la presqu'île rocheuse qui s'avance dans les marécages de ce même delta, au Sud du bras de St. Georges et à l'Est de Tulcea, jusqu'à Dunavăţ et Sarinasuf [3]). Un examen de la situation topographique sur le terrain, auquel Mutafčiev ne semble pas avoir songé, suffit à nous convaincre que l'itinéraire d'Ibn Batouta, malgré ses confusions et ses lacunes, n'en est pas moins une source dont il faut tenir compte, pour l'emplacement de certaines localités de la Dobroudja médiévale. Il peut en tout cas contribuer à préciser celui de Vicina, la ville disparue des bouches du Danube, qui serait probablement l'actuelle Mahmudieh.

Les efforts de l'historien bulgare pour écarter de la discussion les mentions également peu satisfaisantes du geographe Aboulféda n'emportent pas davantage la conviction; celui-ci place en effet sur le Danube Isacdji, ville du « pays des Valaques » et de la dépendance de Constantinople, et mentionne Akkerman à l'embouchure du Dniestr comme une « ville du pays des Bulgares et des Turks », tout ceci au début du XIV[e] siècle. Interpolation tardive, affirme Mutafčiev; ces noms de localités n'apparaissent que plus tard et les détails que donne à leur sujet Aboulféda ne concordent pas avec l'époque [4]). Au contraire, la mention du « pays des Valaques » peut fort bien se rapporter à l'état des Assénides, souverains, n'en déplaise à notre auteur, des *Vlaques* et des Bulgares. La « dé-

[1]) *Ouvr. cité*, p. 69 en n.

[2]) *Ibid.*

[3]) G. I. Brătianu, *Vicina et Cetatea Albă*, p. 90 et suiv. Cf. *Vicina* II, *ibid.*, p. 149.

[4]) Mutafčiev, *ibid.*, p. 76 et suiv.

pendance de Constantinople » aux embouchures du Danube n'a rien d'anormal et confirme l'hypothèse d'une domination maritime de Byzance s'étendant le long du littoral pontique, jusqu'à la frontière de l'empire mongol du Kiptchak. Quant au nom d'Akkerman, c'est en effet un cas isolé, à l'époque où l'écrivain arabe rédigeait sa géographie, mais « le pays des Bulgares et des Turks » évoque d'une manière très précise le domaine du tzar Svàtoslav, dont le règne s'achevait à peu près au moment où Aboulféda finissait d'écrire son ouvrage [1]).

La question si discutée des Gagaouzes est ensuite l'objet d'un long développement [2]). Mutafčiev s'attache à démontrer que cette population chrétienne ne saurait en aucun cas descendre des guerriers musulmans d'Izzeddin, même si ceux-ci avaient atteint les limites de le Dobroudja, au cours de leurs pérégrinations. Il examine ensuite les différentes théories sur les origines de ce peuple étrange, qui conserve dans un milieu foncièrement différent, et après avoir adopté la religion chrétienne, les formes archaïques du langage turc, antérieures à la pénétration de l'Islam et à l'influence de l'arabe et du persan que parlaient les lettrés.

Il repousse la supposition que le Gagaouzes descendraient des Protobulgares, fondus entièrement dans la masse slave; mais en citant à ce propos des noms de lieux « purement slaves » en Dobroudja, il y inclut « Bitschina », qui représente sans doute la *Vicina* danubienne, dont il est pourtant difficile de contester le caractère latin ou roman ! [3]).

Une longue discussion, dont il serait superflu de reproduire ici le détail, aboutit à la conclusion qui nous semble acceptable, que les Gagaouzes descendent en fait d'un mélange des trois principaux peuples turcs, qui se sont établis en Dobroudja à partir du XIe siècle: les Petchénègues, les Coumans ou Polovtzes et les Ouzes [4]). Mais il n'y aucune raison majeure pour exclure de cet amalgame un groupe turc originaire d'Asie Mineure et immigré avant la conquête ottomane, les conclusions des recherches linguistiques de Kowalski ne laissant pas d'être suggestives à cet égard.

---

[1]) En 1321, selon Brockelmann, *Enzykl. des Islam*, I, 90 et suiv.

[2]) Mutafčiev, *ibid.*, p. 81 et suiv.

[3]) *Ibid.*, p. 92. Cf. G. I. Brătianu, *Vicina et Cetatea Albă*, p. 71.

[4]) Mutafčiev, *ibid.*, p. 108.

Les Gagaouzes, dont on n'a pas fixé jusqu'ici avec précision les caractères de race et qui semblent présenter des types physiques assez différents, doivent cependant, selon Mutafčiev, avoir absorbé de nombreux éléments de «l'ancienne population bulgare» qui s'était maintenue en Dobroudja, car, toujours suivant notre auteur, « malgré tous les coups du destin, qu'ils avaient reçus dans la seconde moitié du Moyen Âge, les Bulgares constituaient aussi à cette époque la majorité de la population » [1]. Cette affirmation péremptoire se base, à ce qu'il semble, uniquement sur le texte du traité conclu par les Génois en 1387 avec Ivanko, successeur de Dobrotitch, qui mentionne comme sujets de ce prince des Bulgares, des Grecs « et d'autres » [1].

Établir une conclusion aussi précise sur des données aussi fragiles, est assurément un exemple caractéristique de la méthode et des tendances de Mutafčiev. Il serait évidemment absurde de vouloir exclure l'élément bulgare de la population du littoral pontique, mais la proportion qu'il représente devait certainement avoir beaucoup diminué depuis le Xe siècle.

Déjà la domination byzantine, rétablie à la fin du Xe siècle en Dobroudja après la victoire de Jean Tzimiscès sur les Varègues à Silistrie et la retraite des armées russes de Sviatoslav, a dû apporter des modifications radicales à la situation démographique de ce nouveau thème de la frontière du Danube. Au siècle suivant, commence l'infiltration des peuples turcs du Nord, Petchénègues, Coumans et Ouzes, qui ont laissé des traces de leur passage dans la toponymie des régions voisines du delta danubien. Au XIIIe siècle, l'empire des Assénides comprend dans sa partie septentrionale, un nombre considérable de Vlaques et de Coumans ; il se peut qu'à l'époque de la restauration de l'empire grec, les Paléologues aient tenté d'attirer en Dobroudja, où ils exerçaient de nouveau leur influence (ce fait paraît bien établi) — leurs auxiliaires turcs immigrés d'Asie Mineure. Mutafčiev a beau démontrer que l'événement n'est rapporté que par une tradition historique assez confuse et tardive, — dont acte, — ce n'est pas le seul cas, à l'époque médiévale,

[1]) *Ibid.*, p. 112.

[2]) M. P. P. Panaitescu, dans un ouvrage récent *Mircea cel Bătrân*, Casa Şcoelelor. p. 214) fait remarquer que dans le texte. les Crecs passent avant les Bulgares et qu'il ne peut s'agir que de la population *des villes*.

d'un fait historique, dont la mention ne se retrouve pas dans les textes contemporains, mais qui survit dans des relations de beaucoup postérieures aux circonstances qui y sont relatées. La fondation des principautés roumaines offre des exemples frappants de ce rapport entre les faits et les sources qui en font état [1]).

Toujours est-il qu'après le règne de Svêtoslav, le tzar couman des premières années du XIVe siècle, allié et sans doute vassal de l'empereur mongol du Kiptchak, la Dobroudja se détache de plus en plus de la Bulgarie historique. Si l'état de Dobrotitch — auquel il serait téméraire d'attribuer, dans l'état actuel de nos connaissances, une nationalité précise — est encore dans la relation de Schiltberger, « *das drit pulgery* », la « troisième Bulgarie », ce nom ne représente pas nécessairement une indication sur le peuplement de la région, mais l'emploi d'un terme consacré dans la géographie de l'époque et sans doute plus familier, par les souvenirs historiques qu'il évoquait, que les appellations diverses des populations qui s'y trouvaint établies. Il en est certainement de même pour les « Bulgares » mentionnés par le traité conclu en 1387 avec les Génois; il y en avait assurément dans les villes et les campagnes de la région danubienne, mais conclure de là à leur supériorité numérique constante dans cette contrée semble presque aussi exagéré, que de vouloir tirer des déductions historiques et statistiques des aventures de Candide au pays d'autres « Bulgares », à l'époque où la malice de Voltaire avait retrouvé ce pseudonyme commode, pour faire passer plus facilement des allusions transparentes aux armées et aux recruteurs de son ami le roi de Prusse. Il faut savoir distinguer au Moyen Âge, entre l'étiquette et le contenu, si l'on veut se faire une image tant soit peu exacte du peuplement de l'Europe orientale. De même que la rubrique « hongroise », plus connue, qui recouvrait à la même époque les éléments ethniques les plus divers — tels les « Hongrois Valaques » relevés par les comptes des colonies italiennes de Crimée [2]) — celle de la « Bulgarie » ou des « Bulgares » évoquait l'existence d'une souveraineté qui avait eu son époque de splendeur,

[1]) Cf. G. I. Brătianu, *La tradition historique sur la formation de l état valaque d'après les études récentes*, *Acad. Roumaine, Bulletin de la sect. historique*, XXIV, 2, 1943, p. 161 et suiv.

[2]) V. là-dessus *Vlaques et Bulgares dans les sources médiévales*, annexe à *Vicina et Cetatea Albă*, p. 132 et suiv.





Vues des hauteurs rocheuses dénommées Kale (la forteresse) dominant le bras de St. Georges près de Mahmudieh. Emplacement possible de Vicina sur le Danube

et dont le nom représentait davantage pour les Occidentaux, que les peuples inconnus, dont on aurait pu relever la présence réelle dans les divers pays balkaniques et danubiens.

Il faut donc compter avec l'élément bulgare dans l'amalgame ethnique que représentent aujourd'hui les Gagaouzes, sans lui attribuer toutefois une importance plus grande que celle qui lui revient. Le fait qu'ils ont adopté en partie actuellement la langue bulgare, n'implique nullement le retour à leur origine ancienne; il est dû principalement à la fréquentation des écoles qui, surtout en Bessarabie méridionale, enseignaient cette langue plutôt qu'une autre. Résidu des peuples turcs établis en Dobroudja bien avant l'époque de la conquête ottomane et de la colonisation des Tatars du Boudjak, les Gagaouzes constituent un vivant témoignage du caractère particulier de cette province, que les vicissitudes historiques ont détachée de la Bulgarie balkanique dès la seconde moitié du Moyen Âge. Aussi bien, dans les années qui précèdent l'expédition de Bajazet et la conquête de la rive méridionale du Danube, l'héritier des « terres du despote Dobrotitch » qui semblent constituer, d'après le titre, un domaine distinct de celui de la cité de Silistrie, est-il le prince Mircea de Valachie, et non l'empereur de Tirnovo.

Il nous faut donc retenir de l'étude de Mutafčiev le fait' qui semble incontestable, que l'épisode de l'immigration des Turcs seldjoukides en Dobroudja, au XIIIe siècle, est rapporté par une version tardive de l'*Oghuz-namé*, et que les témoignages contemporains, ou tout au moins plus rapprochés, l'ignorent; il faut sans doute tenir compte de l'élément légendaire qui s'attache à la personne de Sary-Saltug et de ses exploits, déformés par la propagande mystique de la secte des Bektachis, en marge de l'Islam. Mais toutes les déductions qu'en tire le défunt historien bulgare pour l'histoire de la Dobroudja sont entachées du même esprit de parti-pris et des mêmes opinions préconçues, qui déforment sur ce point la plupart de ses ouvrages. On ne peut que regretter une fois de plus que ses qualités réelles d'érudition et de pénétration critique des textes n'aient pas trouvé un meilleur emploi.

G. I. BRĂTIANU

LE GRAND DOMAINE DANS LA RUSSIE DU MOYEN ÂGE

Le grand domaine apparaît comme un des éléments les plus caractéristiques des civilisations du type dit féodal. Formé dans le cadre d'une telle civilisation, le grand domaine n'est pas seulement un phénomène économique: il constitue en même temps une entité sociale et, par suite, un complexe juridique. À ce titre, il présente un objet d'investigations particulièrement important pour l'étude comparative des civilisations féodales. L'exposé ci-après a pour but d'apporter quelques données sur la formation, la structure et l'évolution du grand domaine dans un pays dont le moyen âge n'offre pas de synchronisme avec celui du reste de l'Europe et où le type féodal de civilisation se développa spontanément, sans connexion avec la féodalité occidentale.

LES CATÉGORIES DE DOMAINES

Les origines du grand domaine remontent, dans l'histoire russe, à la seconde moitié du XIIe siècle, et c'est l'Église, avec son organisation économique traditionnellement agricole, qui fournit les premiers exemples de ce type de propriété foncière [1]. Cependant, des classes sociales autres que le clergé suivirent bientôt la voie tracée par lui. C'est que, à cette époque, toute la civilisation russe, jusqu'alors essentiellement commerciale et citadine, subit une véritable révolution. Une crise économique sans remède ruina les villes; l'État, formé le long des IXe—XIIe siècles, se disloqua sous

[1] *Monuments de la littérature russe ancienne*, n-o XC, Saint-Pétersbourg, 1892; *Compléments aux actes historiques (C. A. H.)*, Saint-Pétersbourg, 1846, I, n-os 2, 4, 5; Ambroise, *Histoire de la hiérarchie russe*, III, Moscou, 1810, p. 126; *Recueil complet des chroniques russes (R. C. C. R.)*, II, p. 493; III, pp. 122, 212. Cf. A. Eck, *Le moyen âge russe*, Paris, 1933, pp. 53, 144.

l'effet de cette crise; l'invasion tatare, dans la première moitié du XIII[e] siècle, porta à la Russie novgorodo-kiévienne le coup de grâce. Les populations des régions atteintes par la débâcle se réfugièrent dans la plaine forestière située entre l'Oka et la Volga, où s'était formée, à la fin du XI[e] siècle, la principauté de Souzdal. La nation russe y reconstruisit le foyer de ses destinées historiques, se repliant sur elle-même pour guérir ses blessures et revivre lentement. Les bases de la vie collective se trouvèrent profondément changées dans cet habitat nouveau, isolé du monde extérieur. Le travail de la terre seul désormais assurait l'existence. Le domaine agricole devint, pour les classes supérieures de la société russe, la source principale de revenus [1]).

Le défrichement de la forêt vierge était un premier moyen de se constituer un domaine; mais d'autres possibilités s'ouvrirent ensuite: achats, legs, donations, sans parler de l'usurpation des biens d'autrui [2]).

Dans un pays immense, à population très faible, l'économie agricole ne pouvait être qu'extensive; les difficultés de défrichement dans une forêt vierge et le bas niveau de la technique, privée d'outils métalliques, y contraignaient à une colonisation tâtonnante. L'étendue d'un domaine était par suite très grande.

Disséminés le long des rivières, voies naturelles des colonisations, séparés les uns des autres par des espaces incultes, les domaines formaient, dans cette Mésopotamie russe, des unités géographiques; les cours d'eau, les lacs, les collines, les marais, les forêts impénétrables en constituaient les défenses naturelles. L'isolement, le caractère fermé de l'économie, l'éloignement des centres administratifs, l'accès difficile rendaient bien faibles les liens entre les différentes parties du territoire et conféraient au domaine une indépendance considérable d'entité économique et sociale.

Toutefois, la façon d'exploiter le domaine et les possibilités d'en disposer dépendaient grandement de la condition sociale du propriétaire. Un prince, un prélat, une institution ecclésiastique ou un homme d'armes ne se trouvaient pas dans la même situation,

---

[1]) A. Eck, *op. cit.*, pp. 22—27, 48—54.

[2]) A. Eck, *La formation de la propriété rurale dans la Russie du moyen âge* (« Archives d'histoire du droit oriental », III, Bruxelles, 1939).

aussi bien sous le rapport de leurs ressources matérielles qu'au point de vue de leur activité économique.

Il y a lieu, par conséquent, de distinguer différentes catégories de domaines dans la Russie du moyen âge. Les buts d'exploitation, l'organisation interne, la nature juridique et, partant, l'évolution historique du domaine de chaque catégorie seront mieux mis en lumière, si ces catégories sont étudiées séparément. D'autre part, les rapprochements comparatifs avec des phénomènes analogues en d'autres pays et à d'autres époques seront facilités, il est permis de l'espérer, par cette manière de procéder.

LES DOMAINES DE PRINCES

Le morcellement politique et économique de la Russie au cours des XIIe et XIIIe siècles donna naissance à un principe nouveau dans les rapports entre les princes et le territoire. Simples organisateurs mobiles de la défense extérieure et intérieure dans la période historique précédente, les princes devinrent, au moyen âge, propriétaires héréditaires du territoire de la « principauté patrimoniale » qui échéait à chacun d'eux par la voie testamentaire. La principauté de Souzdal en particulier commença à se morceler dès le début du XIIIe siècle, en formant des principautés indépendantes de plus en plus nombreuses et dont les princes se considéraient propriétaires.

Cependant, le prince ne pouvait pas exercer un droit effectif de propriété sur toute l'étendue de sa principauté. Son rôle traditionnel de chef de la défense et son activité d'organisateur de la colonisation (établissement de gués, de routes, aménagement d'accès aux forêts à défricher, etc.) lui conféraient le domaine éminent et des droits fiscaux, administratifs ou militaires par rapport à la population libre établie dans sa principauté. Mais, sur le terrain de l'exploitation agricole de la terre, il n'avait ni intérêt ni possibilité matérielle de mettre la main sur tout son territoire. La propriété privée des occupants antérieurs et des colons sur les terres nouvellement défrichées existait à côté de sa propriété privée et sur le pied d'égalité avec elle.

Certes, le prince devenait, au début de l'époque tout au moins, le plus gros propriétaire terrien. Ses moyens de colonisation (le

nombre de ses esclaves surtout) dépassaient de loin ceux des particuliers; d'autre part, ses ressources pécuniaires lui permettaient l'acquisition des biens-fonds déjà mis en valeur. L'augmentation constante du domaine privé des princes caractérise nettement toute la première moitié de l'époque médiévale. Le territoire d'une principauté, tout vaste qu'il fût, était d'une façon générale faiblement peuplé; par conséquent, les ressources obtenues de la population taillable à titre administratif ou militaire ne pouvaient être suffisantes pour subvenir à tous les besoins matériels du prince. En plus de sa famille, il devait pourvoir à l'entretien d'un nombre assez considérable de serviteurs subalternes attachés à sa maison et qui formaient, en temps de guerre, le détachement particulier qui le suivait. Dans une certaine mesure, les exigeances de l'organisation militaire — comme, par exemple, l'aménagement d'un haras — devaient également être satisfaites par les soins directs du prince. Ainsi la production des terres qui lui appartenaient en propre avait une importance prépondérante dans l'organisation économique d'une principauté. Par conséquent, le souci d'agrandir son domaine privé faisait d'un prince un bon défenseur du territoire et de la population qui s'y établissait.

Le prince avait des moyens variés d'étendre son emprise sur la terre. Sans compter les défrichements continuels, les achats augmentaient constamment ses propriétés; les mariages apportaient des dots foncières; l'usurpation du bien d'autrui mal gardé ou momentanément abandonné se pratiquait sans grands scrupules. Les testaments des princes témoignent abondamment de ces diverses manières de s'approprier une part toujours plus importante du territoire de leur principauté et même des principautés voisines [1]).

Le prince n'était cependant pas à même de s'adonner personnellement à la gestion de son économie agricole. L'incertitude de toute l'ambiance, la menace continuelle d'une invasion tatare ou d'une incursion de voisins lui imposaient des activités d'ordre militaire incompatibles avec cette gestion. Les rapports avec le dominateur mongol et avec les princes russes ses voisins exigeaient de sa part une attention constante. Les devoirs administratifs et judi-

[1]) *Recueil des chartes et des traités d'État (R. C. T. E.)*, I, Saint-Pétersbourg, 1813, n-os 22, 24, 34, 86, etc.

ciaires absorbaient également une partie de son temps. La conduite effective de l'exploitation de son domaine privé était par conséquent confiée à ses officiers. Son intervention personnelle ne se produisait que dans des questions particulièrement importantes ou compliquées, surtout s'il s'agissait de l'aliénation d'un bien-fonds ou de certains droits ou servitudes domaniaux. Dans ce cas, le prince prenait une décision après avoir délibéré avec ses conseillers-boïaré, généralement officiers gestionnaires compétents, dont le nombre variait selon la gravité de l'affaire ou l'importance de la cour princière. Les documents de l'époque concernant les domaines princiers mentionnent de un à six conseillers en différentes occasions et en différentes principautés [1].

La dispersion des diverses parties du domaine princier (qui se trouvaient quelquefois dans d'autres principautés) compliquait son administration. D'autres part, les terres taillables étaient grevées de redevances envers le domaine privé du prince. L'étendue et l'enchevêtrement des compétences dans l'organisation du domaine étaient extrêmes. Dans chaque province il y avait des propriétés, des villages, des hameaux dépendant à la fois de plusieurs officiers du palais. La perception des impôts commerciaux appartenait concurramment aux agents du fisc princier, à ceux du chambellan et aux administrateurs provinciaux, etc. Le système d'exploitation du domaine privé du prince était complexe, embrouillé, manquait de précision et d'unité. Il y manquait surtout l'œil du maître.

LES DOMAINES ECCLÉSIASTIQUES

À côté des princes, les institutions de l'Église russe furent les propriétaires fonciers les plus considérables de l'époque. L'agriculture était depuis toujours à la base de l'activité économique des gens d'Église, qui continuaient les traditions de l'Église byzantine. Avec l'orientation de toute l'économie nationale vers l'agriculture,

---

[1]) *Actes historiques (A. H.)*, I, Saint-Pétersbourg, 1841, n-os 2, 36; *Actes des usages juridiques de la Russie ancienne (A. U. J.)*, I, Saint-Pétersbourg, 1857, n-o 156/VIII; Moukhanov, *Recueil*, 2-e éd., Saint-Pétersbourg, 1866, n-o 116; Kalatchev, *Actes juridiques*, II/1, partie 3, Saint-Pétersbourg, 1857, p. 129; Klutchevsky, *Conseil de boïaré*, Pétrograd, 1919, pp. 125—127; Pavlov-Silvansky, *Gens de service*, Saint-Pétersbourg, 1898, pp. 30—32.

les clercs se trouvèrent les mieux préparés pour développer une force économique particulièrement grande.

En effet, l'expérience technique déjà séculaire assurait aux entreprises agricoles de l'Église une productivité plus grande. L'influence de l'Église dans le domaine de la technique agricole est incontestable au moyen âge: la jachère, le fumage, l'assolement triennal, les cultures techniques étaient pratiqués en premier lieu dans les domaines conventuels [1]). D'autre part, les institutions ecclésiastiques disposaient de tout temps d'une main-d'œuvre nombreuse. condition essentielle pour une exploitation agricole dans une époque de colonisation. En effet, les affranchis, les esclaves légués, les miraculés, les pèlerins, les invalides et en général tous les gens sans situation déterminée dans la société se trouvaient sous la protection de l'Église, et leur travail, ajouté à celui des moines, suffisait pour défricher et faire valoir un bien-fonds. Or, le prestige spirituel de l'Église et la protection efficace qu'elle pouvait assurer contre les dangers temporels attiraient de nombreux colons sur ses terres, ce qui en augmentait la productivité. D'autre part, les princes, soucieux d'accroître la population de leur principauté, favorisaient l'installation des paysans dans les domaines ecclésiastiques, en accordant aux nouveau-venus des privilèges et des exemptions d'impôts [2]).

Le rôle colonisateur des couvents fut grand durant tout le moyen âge russe [3]). Mais la source principale des richesses foncières de l'Église se trouvait dans les donations. Là encore la tradition remontait aux premiers temps du christianisme russe, mais elle se développa extraordinairement à partir du XIIIe siècle. Toutes les institutions ecclésiastiques bénéficiaient de la coutume de plus en plus généralisée d'assurer le salut de son âme par la donation d'un bien-fonds. Les couvents surtout étaient privilégiés à cet égard.

---

[1]) *Actes de l'expédition archéographique (A. E. A.)*, I, Saint-Pétersbourg, 1836, n-os 11, 156; *Actes juridiques (A. J.)*, Saint-Pétersbourg, 1838, n-os 183, 184; *Bibliothèque historique russe (B. H. R.)*, XIV/A, n-o 58.

[2]) *A. E. A.*, I, n-os 5, 9, 17, 19, 21, 28, 41, 53; *A. H.*, I, n-os 36, 83, 87, 88, etc.; *C. A. H.*, I, n-os 193, 208; Moukhanov, n-os 119, 122; Diakonov, *Actes concernant l'histoire de la population taillable*, Juriev, 1897, II, n-os 1, 6, 7; Ambroise, *op. cit.*, VI, pp. 229—231; etc., etc.

[3]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 133—135.

Le point de départ pour la constitution d'un grand domaine conventuel était habituellement une charte de faveur princière assurant au monastère la possession des terres aux alentours de son établissement. Les cas n'étaient pas rares où l'étendue de telles donations allait de quatre à douze kilomètres de rayon [1]). Les donations postérieures ajoutaient des ressources grandissantes à la force économique du nouveau centre religieux. Outre les terres cultivables, les couvents recevaient des pêcheries, des sauneries, des chasses, des moulins, etc [2]). Les allègements fiscaux, les privilèges et les immunités octroyés régulièrement aux terres concédées facilitaient le peuplement du domaine, et sa mise en valeur se réalisait en peu de temps. D'autre part, les couvents recevaient quelquefois en donation des domaines déjà en exploitation, avec des fermiers déjà installés. Ainsi, vers la fin du XIIIe siècle, trois princes de Riazan, avec 300 boïaré et 600 gens d'armes de leurs trustes donnèrent au couvent de la Sainte-Vierge à Olgovo cinq domaines, dont un avait 300 familles de fermiers, un autre 150 familles et un troisième 160 familles, «*et tous ces domaines avec les terres à ruchers, et avec les terres arables, et avec les lacs, et avec les castors, et avec les pièges à oiseaux, avec le péage et avec le soixante* (amende pour non acquittement du péage), *et avec les amendes judiciaires, et avec les pièces à conviction, et avec toutes les coutumes... et Fédor Borissovitch donna* (son domaine de) *Golovtchine, et Clément donna* (son domaine de) *Mordovskoi jusqu'à la cour de Daniel, et Jérémie le Grand avec Glèbe donnèrent leurs domaines... et les gens de la truste, ayant acheté les alentours d'Olgovo chez les princes de Mourome, ayant payé 300 livres d'argent, les donnèrent à la Sainte Vierge*» [3]).

Dans la suite, les couvents agrandissaient leurs possesions par leurs propres ressources. Les acquêts devinrent courants dès le milieu du XIVe siècle. C'est ainsi que le couvent de la Sainte-Vierge d'Olgovo achetait, vers la fin de ce siècle, cinq domaines habités par 1010 familles de fermiers [4]).

[1]) Klutchevsky, *Cours d'histoire de Russie*, Pétrograd, 1916, II, p. 343.

[2]) *A. E. A.*, I, n-o 12; *A. U. J.*, I, n-os 31/II, VIII, 34, 41/I, 63/IV, IX; *A. H.*, I, n-os 2, 14; Moukhanov, n-o 116, etc., etc.

[3]) *A. H.*, I, n-o. 2.

[4]) Rojkov, *Aperçu de l'histoire russe du point de vue sociologique*, II, Saint-Pétersbourg, 1905, p. 116.

Un autre moyen d'arrondir les domaines monastiques consistait dans le prêt hypothécaire. Dans la majorité des cas, l'acte de prêt mentionnait un délai fixe de remboursement et stipulait qu'en cas de non-paiement à terme le débiteur perdait sa propriété en faveur du couvent créancier [1]). Les princes eux-mêmes s'endettaient quelquefois chez les moines et leur abandonnaient ensuite des terres pour éteindre la dette [2]). Les couvents-banquiers prenaient usure sur usure, ruinaient leurs débiteurs, s'emparaient de leurs biens et faisaient en même temps une concurrence insupportable aux acquéreurs éventuels des domaines à vendre, en haussant les prix. «*Personne n'est de force à acheter un domaine en dehors des monastères*», se plaignaient les contemporains.

Une crise économique survenue dans la seconde moitié du XVI[e] siècle [3]) obligea de nombreux seigneurs domaniaux à se défaire de leur patrimoine. Les couvents, disposant de capitaux considérables, achetaient tout, et le clergé devint bientôt détenteur d'une grande partie des terres cultivées. Le couvent de Saint-Cyrille sur le Biéloozéro possédait, en 1582, 20.000 hectares de terres cultivées, sans compter les terrains en friche et les forêts. Le couvent de Volok-Lamsky avait des domaines dans neuf districts; celui de Saint-Siméon à Moscou, dans dix-huit districts; un monastère de religieuses à Moscou disposait, dans quatorze districts, d'au moins 30.000 hectares, etc., etc. [4]). L'Anglais Adams, en écrivant à la fin du XVI[e] siècle que «*tertiam fundorum partem totius imperii tenent monachi*», n'exagérait nullement [5]).

L'agrandissement continuel des propriétés ecclésiastiques posait au fur et à mesure toute une série de problèmes au caractère nettement profane. La possession des biens terrestres, aussi bien que les con-

---

[1]) *A. J.*, n-os 232, 233, 234, 236; *A. U. J.*, II, n-os 31/XI, 126/III, IV, 241; *A. E. A.*, I, n-o 227.

[2]) *A. U. J.*, I, n-o 63/VII.

[3]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 292—299.

[4]) Gortchakov, *Des possessions foncières des métropolites, des patriarches et du Saint-Synode*, Saint-Pétersbourg, 1871, p. 81; Rojdestvensky, *Propriété foncière de service dans l'État moscovite*, Saint-Pétersbourg, 1897, p. 16; Rojkov, *Economie agricole dans l'État moscovite;* Moscou, 1899, pp. 143, 182, 402, 428; Pavlov-Silvansky, *op. cit.*, pp. 58—59; A. Eck, *op. cit.*, pp. 140—141, 297.

[5]) Clementis Adami, *Anglorum navigatio* («Historiae ruthenicae scriptores exteri», éd. de Starczewski, Berlin-Saint-Pétersbourg, 1841, I), n-o 6, p. 13.

tacts de plus en plus étroits avec la société laïque conduisaient à des promiscuités et à des tentations qui pouvaient exercer une influence néfaste sur la mentalité des gens d'Église. « *C'est la perte pour les moines que de posséder des domaines et d'y faire de fréquentes apparitions* », écrivait à la fin du XIVe siècle le métropolite Cyprien. Mais ce même Cyprien menaçait de la colère céleste tous ceux qui ne respectaient pas les intérêts matériels de l'Église [1]). D'autre part, en leur qualité de vassaux du prince, les prélats russes possédaient toute une organisation temporelle: une cour composée de leurs serviteurs laïques, des officiers judiciaires, fiscaux et administratifs [2]). C'est donc parmi leurs propres vassaux ou recommadés laïques que les seigneurs ecclésiastiques trouvaient le personnel nécessaire à la bonne gestion de leurs biens matériels et pouvaient ainsi observer la réserve requise envers les choses profanes.

LES DOMAINES LAÏQUES

La classe dirigeante de la société médiévale russe se composait, à côté des princes, des gens du métier militaire, qui formaient les forces de la défense extérieure, fournissaient le personnel administratif et menaient dans une grande mesure la vie économique du pays.

Descendants en ligne directe de la truste princière, qui caractérise l'organisation militaire de l'époque historique précédente, les gens d'armes avaient tout naturellement suivi les princes lors de leur établissement dans la Souzdalie. Ils s'engageaient au service d'un prince ou d'un chef secondaire, individuellement ou collectivement, aux conditions élaborées d'un commun accord, et conservaient toujours l'entière liberté de quitter leur suzerain après un désaveu. La mentalité traditionnelle attachait l'homme d'armes à la demeure même de son chef et le faisait subsister aux frais de ce dernier. Les conditions nouvelles de l'existence à l'époque médiévale rendaient cependant impraticable cette vieille coutume.

---

[1]) *A. H.*, I, n-os 7, 253; *B. H. R.*, VI, n-os 26, 27.

[2]) *A. H.*, I, n-os 118, 212, 215; *A. E. A.*, I, n-os 85, 221, 244, 255, 258, 268, etc.; *A. U. J.*, I, n-os 69; II, n-os 147/XVII, 183; Likhatchev, *Recueil d'actes*, Saint-Pétersbourg, 1895, I, p. 167.

Les ressources effectives d'un prince, et à plus forte raison d'un simple homme d'armes, même considérables, ne permettaient plus d'assurer l'entretien de tous les serviteurs militaires qui leur étaient indispensables. Force était aux gens d'armes de tout rang de demander à la terre leurs sources de revenus. Le pays était vaste, la forêt n'appartenait à personne, c'est-à-dire qu'elle était au premier occupant. En mettant leur main-d'œuvre esclave au travail de la terre, les gens d'armes se créaient des domaines par défrichement et s'y organisaient des demeures pour le temps de paix.

À vrai dire, les plus anciens domaines laïques de la région souzdalienne remontaient à l'époque antérieure et avaient été aménagés, dès le XII[e] siècle, par des colons venus de Novgorod. Les descendants de ces colons conservaient leurs propriétés, et les princes de l'époque médiévale, tout en acceptant ces « boïaré territoriaux » à leur service en qualité de gens d'armes, achetaient volontiers à l'occasion ces exploitations agricoles de vieille souche[1]). Mais la très grande majorité des domaines laïques devaient leur origine à l'effort colonisateur des gens d'armes venus avec les princes souzdaliens ou avec leurs vassaux.

Perdu dans l'immensité du pays, entouré de forêts impénétrables, de marécages infranchissables, accolé à un cours d'eau tranquille et lent, le domaine seigneurial menait, dans la Souzdalie médiévale, une vie routinière dans l'isolement et le silence des vastes espaces peu habités. Des routes à peine tracées, impraticables en mauvaise saison, le reliaient mal au monde extérieur, mais pouvaient amener, en hiver surtout, des hôtes redoutables: le Tatar massacreur, le voisin pillard ou tout simplement une bande de brigands. C'est pourquoi on fortifiait les habitations par de hautes palissades; on construisait des refuges hivernaux *(zimnicy)* dans l'épaisseur des forêts inaccessibles à la cavalerie ennemie. La sécurité restait néanmoins précaire, et la meilleure protection contre le danger constant était dans un bon nombre d'hommes armés et résolus. Celui qui était à la tête d'une telle troupe pouvait assurer une défense efficace. La population clairsemée des alentours venait s'abriter sous son patronage. Le seigneur domanial, avec sa cour

---

1) *R. C. T. E.*, I, n-os 21, 34, 40, 86, 87; I. Biéliaïev, *Possession foncière dans l'État moscovite* (« Moskvitianine », 1848, I, II, V, VII).

de serviteurs, hommes d'armes, devenait un chef naturel de la défense locale. Les habitants de la campagne environnante, protégés par lui, fournissaient les bras nécessaires pour l'exploitation et l'extension du domaine. Les colons libres affluant des autres régions, appauvris et en quête d'une protection, offraient l'appoint de leur travail en qualité de métayers [1]). Plus tard, la terre déjà mise en valeur devenant une marchandise, les gens d'armes recouraient à l'achat pour acquérir ou agrandir un domaine [2]). La tendance d'acheter des terres déjà cultivées se propagea même avec une telle force que, dès le XIV[e] siècle, les princes durent y mettre des entraves pour empêcher l'acquisition des terres taillables ou données en possession conditionnelle [3]).

D'autre part, l'usurpation de la propriété d'autrui, pratiquée par les princes sous le nom euphémique de *primysl* (chose acquise « à force d'intelligence »), présentait une forme d'acquisition trop tentante pour que les gens d'armes n'en eussent pas usé à leur tour. Cette manière de se constituer un domaine devait être suffisamment fréquente pour que Basile I[er] de Moscou établît une prescription de quinze ans au sujet des contestations concernant l'appropriation des biens fonciers.

Certains domaines des gens d'armes avaient pour origine la donation faite par le prince en récompense aux serviteurs de marque. Cette pratique s'établit déjà au XIV[e] siècle [4]) et s'étend au XV[e] [5]).

Une des caractéristiques du moyen âge russe est l'indépendance de la propriété foncière. Les liens de vassalité ne se confondaient pas avec les liens territoriaux. La recommandation d'un homme d'armes était absolument libre, et si un vassal désavouait son suzerain pour se lier à un autre, le domaine situé sur le territoire du suzerain désavoué restait propriété du vassal. D'autre part, la recommandation réelle n'était point concomitante de la recommandation personnelle, et le seigneur domanial pouvait n'être vassal de per-

---

[1]) Klutchevsky, *Capitation et abolition de l'esclavage en Russie* (« La pensée russe », 1886, IX), p. 74; *Conseil de boïaré*, p. 114.

[2]) *A. U. J.*, I, n-o 61/I; *A. J.*, n-o 71/IX, etc.

[3]) *R. C. T. E.*, I, n-os 27, 33—35, 40, 45, 60, 71, 95.

[4]) Macaire, *Histoire de l'Église russe*, VI/I, p. 106.

[5]) *A. E. A.*, I, n-os 160, 290, 304, 340, 377; *A. U. J.*, I, n-os 30/III, 64; *C. A. H.*, V, n-o 175, etc.

sonne. Le prince territorial ne se réservait que la haute justice et la taille extraordinaire à l'égard des domaines situés dans sa principauté; encore ces obligations ne furent-elles graduellement imposées aux seigneurs domaniaux laïques que depuis la seconde moitié du XIVe siècle [1]).

Par conséquent, le domaine d'un homme d'armes avait tous les caractères d'une propriété allodiale, librement aliénable par vente, échange, don ou legs. Cependant, des tendances vers la stabilisation du domaine se manifestaient progressivement. Au début du moyen âge, la libre migration des vassaux créait la dispersion de leur propriété foncière. Tel homme d'armes pouvait avoir des domaines dans plusieurs principautés, s'il avait servi successivement plusieurs princes. Mais, peu à peu, les liens de vassalité se cristallisaient, devenaient héréditaires, surtout pour les familles princières les plus puissantes, comme celle de Moscou en premier lieu. Ceci amenait la localisation des intérêts. Les gens d'armes avaient avantage à ne garder que les propriétés situées sur le territoire de leur suzerain et liquidaient les domaines qu'ils pouvaient posséder dans d'autres principautés. D'autres part, les progrès de la colonisation restreignaient petit à petit l'étendue des espaces vierges disponibles, et la terre déjà cultivée augmentait de valeur. Les parents d'un seigneur domanial devenaient intéressés à la conservation du domaine dans la famille, cherchaient à affirmer leurs droits sur une propriété seigneuriale, et bientôt la coutume reconnaissait à tous les parents le droit de retrait lignager, même à l'égard des donations ou legs faits à l'Église et, en plus des propriétés patrimoniales, à l'égard des acquêts. À la fin de l'époque médiévale, le retrait lignager est déjà un droit consacré par la législation écrite [2]).

Les dimensions des domaines laïques étaient certainement beaucoup plus modestes que celles des domaines princiers ou ecclésiastiques. Elles sont difficiles à établir avec précision, malgré l'abondance des sources: les données qu'on y trouve sont trop vagues, ne mentionnent que prairies, îles, forêts, terres labourées, hameaux mouvant de tel ou tel village. Ce n'est que dans les terriers de la première moitié du XVIe siècle que l'on peut trouver des mesures

[1]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 91—95, 214—217.
[2]) *A. E. A.*, I, n-os 246, 308; *A. H.*, I, n-o 153, art. 85.

plus ou moins exactes. Malgré le morcellement des propriétés par voie d'héritage, la moyenne d'un domaine seigneurial était, à cette époque et dans la région de Tver, de 500 hectares environ [1]). Le nombre de grands propriétaires laïques ne dépassait pas une quinzaine, dans la seconde moitié du XVIe siècle, dans la principauté de Moscou; les seigneurs moyens y étaient au nombre de 470 et les petits, de 800 environ [2]).

La condition sociale d'un seigneur laïque moyen, comparée à celle des prélats ou des grands vassaux de princes, rendait précaire sa situation en tant que propriétaire domanial. Appelé trop souvent par son service d'homme d'armes, il ne pouvait pas veiller lui-même sur la gestion de ses biens. Ses propres serviteurs libres n'étaient pas nombreux et devaient le suivre à la guerre. Sa main-d'œuvre esclavé était relativement réduite [3]) et le choix d'« esclaves majeurs », hommes de confiance [4]), était par conséquent restreint. La mise en valeur du domaine dépendait ainsi de la main-d'œuvre libre des tenanciers. La lutte pour celle-ci constituait, comme on le verra, le principal souci du seigneur domanial laïque.

L'ÉCONOMIE DOMANIALE

L'isolement économique de la région souzdalo-moscovite était à peu près complet depuis l'invasion tatare. La rareté de la population et l'absence de centres importants rendaient très faibles les liens entre les différentes parties du pays, et l'accès de certains coins perdus était difficile. Les exploitations agricoles, dispersées sur un territoire immense et séparées les unes des autres par des espaces incultes, formaient des entites économiques qui devaient se suffire à elles-mêmes. Le niveau de la technique était très bas faute d'un outillage métallique suffisant et en l'absence presque totale de contact avec des contrées plus civilisées.

Le seul lien solide entre le pays souzdalien et le monde extérieur était créé par Novgorod-le-Grand, cité marchande échappée,

---

[1]) Lappo, *District de Tver au XVIe siècle*, Moscou, 1893, p. 75.

[2]) Khliebnikov, *De l'influence de la société sur l'organisation de l'État russe*, Saint-Pétersbourg, 1869, p. 23.

[3]) *A. U. J.*, I, n-o 84; Diakonov, *Actes*, II, n-o 2; Khliebnikov, *op. cit.*, p. 38.

[4]) A. Eck, *op. cit.*, pp. 14 (note), 149 (note), 225.

avec sa voisine Pskov, à la dévastation tatare et restée un centre important du commerce baltique. Bâti dans une région marécageuse, n'ayant des colonies que dans les contrées boréales, Novgorod dépendait des voisins pour son ravitaillement. Or, depuis la ruine de la région kiévienne au commencement du XIII[e] siècle, la Mésopotamie souzdalienne était devenue la principale sinon l'unique source de ravitaillement de Novgorod en blé. La ville de Novy-Torg ou Torgeok, située sur les confins de la Souzdalie, présentait le principal centre d'échanges des marchandises amenées par les Novgorodiens et des denrées venues de l'Aval, comme on appelait à Novgorod les pays du bassin de la Volga et de l'Oka. Dans ses rapports avec les princes souzdaliens, la république novgorodienne n'oubliait jamais l'intérêt primordial de son ravitaillement. Comme il était facile aux princes de l'affamer en arrêtant les convois de blé, la cité payait les rançons imposées, mais elle insérait toujours dans les traités une clause qui sauvegardait la liberté de son commerce du *blé* [1]). Cependant, cet unique débouché pour la production agricole de tout un vaste pays ne suffisait pas pour donner à l'économie de la Souzdalie un caractère commercial. La population de Novgorod n'excédait pas, à cette époque, le nombre de 100.000 habitants. D'autre part, les marchandises importées de Novgorod en contre-partie du blé exporté ne pouvaient pas influencer beaucoup le niveau général de la civilisation rustique en Souzdalie, étant donnée leur quantité modeste, qui était d'ailleurs presque entièrement absorbée par les besoins personnels des princes, prélats ou boïaré. Dans les campagnes, seules les haches et les faux étaient de provenance étrangère; même la charrue au soc de fer, généralement répandue à l'époque précédente, y fit place au sochet de bois.

L'organisation économique des domaines découlait de cet état de choses. Seul le mode d'administration variait assez sensiblement suivant la catégorie du domaine. Complexe dans les domaines princiers, dispersés sur tout le territoire et même dans d'autres principautés, il l'était presque autant dans les vastes propriétés de l'Église, mais se simplifiait grandement chez les seigneurs domaniaux laïques. Le caractère agricole de l'exploitation domaniale était partout

---

[1]) *R. C. T. E.*, I, n-os 9, 12, 14, 15, 18.

identique, conforme aux conditions générales de l'époque, et même l'aspect extérieur de la « cour domaniale » présentait en tout lieu les mêmes caractéristiques. Entourée d'un fossé et d'une forte palissade de bois, la cour domaniale comprenait la maison seigneuriale plus ou moins vaste et les habitations des serviteurs de toute catégorie, depuis le maire du palais ou intendant jusqu'aux piqueurs, palefreniers ou domestiques personnels du seigneur. Les dépendances: cuisines, granges, étables, écuries, caves, glacière, brasserie, séchoir, fournil, bains, etc., complétaient les bâtiments de la cour. L'église se trouvait à proximité, avec le presbytère, les habitations du diacre, du sacristain et l'asile pour les mendiants et les voyageurs de passage [1]).

L'administration du domaine privé d'un prince formait la « maison », la « cour »; elle se divisait, dans presque toutes les principautés, en deux branches: le « palais » *(dvorets)* et plusieurs directions économiques de « ressources » *(pouti)* [2]). Le palais avait à sa tête un maire du palais *(dvoretsky* ou *dvorsky)*, qui était à la fois chef du personnel (esclaves domestiques et serviteurs subalternes libres) et directeur des exploitations agricoles. Comme administrateurs de domaines séparés et sous- agents, le maire du palais avait sous ses ordres des intendants *(prikaztchiki)* et des villici *(posselskié)*. Les directions de « ressources » centralisaient entre les mains des officiers du prince diverses exploitations économiques spéciales: la chasse aux bêtes à poil se trouvait sous la direction d'un veneur *(lovtchy)*, la chasse aux oiseaux était confiée au fauconnier *(sokolnitchy)*, le haras avait pour chef un connétable *(konuchy)*. Les princes considérables avaient encore, comme chefs de « ressources », des panetiers *(stolnik)*, des échansons *(tchachnik)*, des chambriers *(kaznatchei)* et des chefs de voies et communications, sorte de maréchaux des logis *(okolnitchy)*. Chaque direction économique était divisée, pour des convenances administratives, en « districts de ressource » *(poutnya volosti)*, avec des administrateurs subalternes, subordonnés au chef de la « ressource » [3]).

---

[1]) Voir, par ex., *A. E. A.*, I, n-o 337.

[2]) *R. C. T. E.*, I, n-os 23, 34; *A. E. A.*, I, n-o 1; Klutchevsky, *Conseil de boïaré*, pp. 534—535.

[3]) *R. C. T. E.*, I, n-os 23, 24, 26, 34, 39, 86, 114; *A. H.*, I, n-o 2; *A. E. A.*, I, n-o 183, 201, 230, 324; Moukhanov, *Recueil*, n-o 116.

Les prélats et les monastères administraient leurs biens terrestres par des serviteurs laïques. Le métropolite apparaît comme un grand seigneur temporel ayant une administration semblable à celle d'un prince. Il a sa cour, ses boïaré, son panetier, son écuyer, son conseil d'affaires, ses intendants et villici gérant ses domaines. Les évêques s'entouraient également d'une cour où les boïaré et les serviteurs laïques remplissaient les mêmes fonctions que ceux des princes et du métropolite [1]). Les monastères eux aussi avaient une organisation temporelle. Leurs serviteurs laïques remplissaient les fonctions d'intendants ou de juges domaniaux; mais c'était l'hégoumène qui conservait la haute main dans l'administration des domaines conventuels, secondé par le trésorier, le cellérier, l'écuyer, le panetier, l'échanson et les « vieillards du chapitre » *(sobornyé startsy)*. Ce conseil de l'hégoumène délibérait sur le choix des intendants domaniaux, déterminait la coutume domaniale et les allégements à accorder aux colons nouveaux, décidait des taux du cens, des redevances et des corvées des métayers, des modes de l'exploitation agricole directe et de toute l'activité économique du monastère [2]). Sous l'œil vigilant de leurs supérieurs ecclésiastiques, les vassaux laïques du clergé s'acquittaient de leurs devoirs de gérance au plus grand profit de l'Église.

C'est encore un intendant avec des serviteurs subalternes qui dirigeait habituellement l'exploitation du domaine d'un homme d'armes. Son administration était plus ou moins complexe suivant l'importance du domaine. D'autres serviteurs étaient chargés du chenil, des oiseaux de chasse, des écuries et des troupeaux de chevaux, des ruchers, des pêcheries, du fournil, etc.; mais, dans l'ensemble, la « maison » d'un seigneur laïque atteignait bien rarement l'ampleur de celle d'un prélat. Dans la majorité des cas, la gestion des diverses branches de son économie domaniale était confiée par l'homme d'armes à ses esclaves « majeurs » [3]).

L'agriculture prédominait dans l'économie domaniale, mais la chasse, la pêche et l'apiculture conservèrent leur rôle jusqu'à la

---

[1]) *A. U. J.*, I, n-o 69, II, n-os 147/XVII, 183; *A. E. A.*, I, n-o 85.

[2]) Ambrosie, *op. cit.*, VI, pp. 627—634; *B. H. R.*, II, n-o 36; *A. H.*, I, n-o 212; *A. E. A.*, I, n-os 221, 244, 255, 258, 268, 317.

[3]) Rojkov, *Économie agricole*, pp. 167—180; Khliebnikov, *op. cit.*, p. 38; Diakonov, *Actes*, II, n-o 2.

fin de la période médiévale. D'autre part, maintes industries domestiques tenaient une place bien marquée dans l'activité de tout domaine.

C'étaient généralement les esclaves spécialisés qui s'occupaient des divers métiers indispensables à la vie matérielle dans une économie fermée: boulangers, tailleurs, jardiniers, tisserands, cordonniers, forgerons, charpentiers, argentiers, brodeuses, fileuses, tout ce monde peuplait les dépendances autour de la cour domaniale [1]). Quelquefois les gens de métiers étaient groupés ensemble dans des hameaux et recevaient des mensualités en nature ou même, à la fin de l'époque, en argent [2]).

La pêche constituait une des principales ressources de ravitaillement pour toute la population d'un domaine, car les nombreux jeûnes imposés par l'Église faisaient du poisson un aliment indispensable. Les pêcheries étaient par conséquent une branche importante de l'économie domaniale [3]).

L'apiculture occupait également une grande place, fournissant avant tout la boisson préférée, l'hydromel. La spécialisation des esclaves-apiculteurs et l'organisation des ruchers sont attestées de bonne heure par les documents [4]).

La chasse et, comme corollaire, l'élevage des faucons jouaient un rôle considérable, en tant que source de ravitaillement, tandis que princes et seigneurs y trouvaient une distraction très en vogue [5]).

L'importance de ces diverses branches économiques dans l'organisation domaniale est attestée par les corvées et redevances imposées dans ce sens par les princes à la population taillable et par les seigneurs domaniaux à leurs tenanciers. Les paysans étaient obligés de fournir des rabatteurs et des moyens de transport pour

---

[1]) *R. C. T. E.*, I, n-o 35; Diakonov, *Esquisses de l'histoire de la population rurale*, Saint-Pétersbourg, 1898, p. 136; *Esquisses de l'organisation sociale et politique dans la Russie ancienne*, 2-e éd., Saint-Pétersbourg, 1908, p. 392.

[2]) *R. C. T. E.*, I, n-os 121, 144.

[3]) *A. E. A.*, I, n-os 5, 12, 22, 95; *A. U. J.*, I, n-os 31/II, VIII, 34, 41, 41/I, 63/IX; II, n-os 147/IV, 149/IV, 156/VIII, XII, 173/II, III; *A. H.*, I, n-os 2, 14; Moukhanov, *Recueil*, n-os 116—119, 277; *A. J.*, n-o 73.

[4]) *A. U. J.*, I, n-o 82; *A. H.*, I, n-os 13—15; *R. C. T. E.*, I, n-os 21, 34, etc. Voir la note précédente.

[5]) *A. H.*, I, n-o 14; *A. E. A.*, I, n-os 1—3, 12; *A. U. J.*, I, n-o 41, etc.

les chasses, de participer aux pêches du printemps et de l'hiver, de livrer certaines quantités de miel, etc. [1]).

La culture de la terre prédominait toutefois dans l'économie domaniale dès le début de la période médiévale, comme en font foi les documents les plus anciens, souvent indiqués ci-dessus. La technique agricole est restée fort longtemps primitive; le brûlage des forêts en constituait la base, le labour superficiel au sochet de bois assurait ensuite une moisson suffisante pendant plusieurs années. La jachère et le fumage n'apparaissent que dans la seconde moitié du XV[e] siècle; l'assolement triennal avec jachère devient habituel, mais nullement général, au XV[e] siécle. La coutume domaniale impose alors aux fermiers la corvée de fumage [2]),

Les céréales communément cultivées étaient le seigle et l'avoine; le froment n'apparaît que plus tard et reste peu répandu. Les cultures spéciales — houblonnières, linières — existaient de bonne heure, car Novgorod exportait le houblon et le lin des régions de Tver et de Souzdal dès la seconde moitié du XIII[e] siècle [3]). L'élevage formait nécessairement une partie importante de l'économie domaniale. Il fournissait non seulement le laitage, la viande et les peaux, mais également les animaux de trait. C'est pourquoi les prairies étaient considérées comme précieuses dans ce territoire essentiellement forestier. Elles faisaient bien souvent l'objet indépendant de gage, de vente ou de donation et dans tous les cas elles étaient mentionnées de façon toute spéciale dans les actes de vente ou de donation [4]). La corvée de fenage imposée à la population taillable souligne l'importance de cette branche dans l'économie domaniale [5]).

L'exploitation directe des terres labourables se faisait à l'aide de la main-d'œuvre esclave, tout au moins dans les domaines des princes et des gens d'armes. Les esclaves des champs *(stradniki)* habitaient les manses (*dvory*, litt. cours) disséminées dans le domaine.

[1]) *A.E.A.*, I, n-os 11, 53, 143, 215, 242; *R.C.T.E.*, I, n-os 21, 23, 25; *A.H.*, I, n-o 74.

[2]) *A.E.A.*, I, n-o 156; *A.J.*, n-os 183, 184; *B.H.R.*, XIV/A, n-o 58, etc.

[3]) *R.C.T.E.*, I, n-os 1, 8, 9, 10, 79.

[4]) *A.E.A.*, I, n-os 227, 249; *A.J.*, n-os 71/IX, 72, 138, 232; *A.U.J.*, II, n-o 147/I; *C.A.H.*, I, n-o 5, etc.

[5]) Voir la note 5, p. 98.

Ils comprenaient des laboureurs aussi bien que des bergers ou des vachers et se trouvaient sous les ordres d'un esclave majeur, le sommelier *(klutchnik)* ou de l'intendant *(prikaztchik)* [1]). Au XVe siècle, des non-libres conditionnels, asservis par dette *(serebreniki* et *kabalnyé holopy)*, fournissaient un appoint considérable à la main-d'œuvre domaniale [2]). Quant aux gens libres travaillant sur le domaine en qualité de « serviteurs volontaires » *(dobrovolnyé posluiiltsy)* ou ouvriers agricoles *(podvorniki)*, leur nombre était assez considérable surtout dans les domaines ecclésiastiques [3]). Par ailleurs, les couvents employaient pour l'exploitation directe le travail des moines et des nombreux clients de la charité monastique [4]), tandis que l'existence de la main-d'œuvre esclave dans les domaines ecclésiastiques ne peut être affirmée, pour l'époque médiévale, qu'en ce qui concerne les asservis par dette [5]). Enfin, la corvée des tenanciers libres était largement employée pour l'exploitation directe [6]).

L'étendue de l'exploitation domaniale directe n'était cependant pas très grande. On manque à cet égard de données précises en ce qui concerne les domaines privés des princes. Par contre, les sources permettent d'établir avec assez d'exactitude la part que représentait l'exploitation directe dans l'ensemble de l'économie domaniale ecclésiastique et laïque, tout au moins pour la fin de la période médiévale. D'après les terriers de 1573, les domaines conventuels

---

[1]) *R. C. T. E.*, I, n-os 28, 76, 88, 119.

[2]) *R. C. T. E.*, I, n-os 112 (p. 272), 122/II; *B. H. R.*, II, n-o 8; Diakonov, *Actes*, II, n-os 27, 31, 32; *A. J.*, n-o 252; Iuchkov, *Actes des XIIIe—XVIIe siècles* (« Lectures de la Société d'histoire et d'antiquités russes », Moscou, 1898, II—IV), n-os 78, 93, 94, 98, 102, 106, 108; Khilkov (prince), *Recueil*, Saint-Pétersbourg, 1879, n-o 57; Likhatchev, *op. cit.*, pp. 20, 27, etc. Pour les asservis conditionnels, voir A. Eck, *Le moyen âge*, pp. 288—290, 391—396.

[3]) Rojkov, *Économie agricole*, pp. 156—167; Grékov, *Économie d'un grand domaine russe aux XVIe—XVIIe siècles* (« Bulletin de l'Académie des sciences russe », 1925, n-os 6—8), p. 252.

[4]) *B. H. R.*, VI, n-o 6, p. 92.

[5]) *A. E. A.*, I, n-o 5; *A. H.*, I, n-o 15; Moukhanov, *op. cit.*, n-o 339; A. Eck, *Le moyen âge*, pp. 144—145.

[6]) *A. E. A.*, I, n-o 11; *A. J.*, n-os 177, 178, 180, 182—184, 186, 187, 189, 191, 290/I; *B. H. R.*, XII/B, n-os 5, 12; XIV/A, n-os 38, 58; XXXII, n-os 271, 360, 366; Diakonov, *Actes*, II, n-o 1; Grékov, *op. cit.*, p. 249.

dans le district de Moscou exploitaient directement 26% de leurs labours ; dans d'autres régions, les exploitations directes des domaines conventuels étaient de 12 à 30%; exceptionnellement un domaine du très riche monastère de la Sainte-Trinité-Saint-Serge exploitait lui-même jusqu'à 42% de ses terres [1]). Quant aux domaines laïques, l'exploitation directe ne dépassait pas 8% de leur étendue dans la région du Nord; les régions centrales (Moscou, Tver, Vladimir) exploitaient directement de 16 à 56%, tandis que dans les régions nouvellement colonisées au XVI[e] siècle (au sud de l'Oka), l'exploitation directe n'est jamais moindre de 37% et atteint 100% dans 161 domaines du district de Kachira [2]). Il est à noter toutefois que depuis le milieu du XVI[e] siècle l'émigration en masse de paysans-tenanciers forçait les seigneurs domaniaux à étendre l'exploitation directe.

En règle générale et jusqu'à la première moitié du XVI[e] siècle, la grande majorité des terres domaniales était donc mise en valeur par affermage aux tenanciers libres. Cependant, un certain nombre d'esclaves avaient également des exploitations individuelles et payaient au maître une redevance. On les appelait *obrotchniki*, redevanciers, et cette catégorie de tenanciers existait probablement dès le début de l'époque, car les documents les plus anciens du XIV[e] siècle les mentionnent [3]). On peut même supposer que l'exploitation des terres par des esclaves-redevanciers se pratiquait largement dans les domaines laïques, car les labours des esclaves étaient exempts du tribut au prince [4]). Dans tous les cas, le nombre des « cours d'esclaves », c'est-à-dire des exploitations cultivées par des esclaves de corvée ou redevanciers, peu élevé au XVI[e] siècle dans certaines régions (de 3 à 5% de l'ensemble de la population agricole des domaines), atteignait ailleurs de 7 à 17% et, dans les districts centraux, allait jusqu'à 25 et 30% [5]).

Une partie plus ou moins considérable des terres domaniales était distribuée en tenures à des serviteurs libres du seigneur. Ces

---

[1]) Rojkov, *Économie agricole*, pp. 131—167; Grékov, *op. cit.*, pp. 249—252.

[2]) Rojkov, *op. cit.*, pp. 167—180.

[3]) *R. C. T. E.*, I, n-os 21, 32, 41, 48, 51, 127.

[4]) *R. C. T. E.*, I, n-os 28, 76, 88, 119: *«on ne prendra pas de tribut sur les esclaves pour lesquels les sommeliers prêtent serment»*.

[5]) Diakonov, *Esquisse de l'organisation sociale*, p. 393.

« terres de service » *(slujni)* ou « chasements » *(pomiestia)* se rencontrent aussi bien dans les domaines princiers [1]), qu'ecclésiastiques [2]) ou laïques [3]). Ces bénéfices étant octroyés en rémunération des services, ils ne participaient qu'indirectement à l'économie domaniale.

La valeur marchande des domaines ne peut être évaluée avec précision, tout au moins jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, car les dimensions des propriétés foncières de cette époque sont indiquées trop vaguement par les sources. Ainsi, treize prairies, cinq îles, une forêt et plusieurs champs furent vendus vers le début du XV[e] siècle pour 44 roubles, ce qui équivaut à 15.000 francs or; un hameau avec terres et prairies valait en 1427 environ 1.000 francs or; quatre villages et trois hameaux avec terres, prairies et pêcheries furent payées en 1453 quelque 10.000 fr. or [4]). Les prix paraissent monter depuis la seconde moitié du XV[e] siècle. En 1494, un domaine composé de six hameaux avec friches, forêts et prairies valait déjà 28.000 fr. or; un hameau avec blé moissonné et bétail fut évalué, en 1503, à quelque 2.500 fr. or; un village avec dix hameaux fut payé, en 1508, 8.000 fr. or; deux villages avec neuf hameaux coûtaient, en 1526, 100 roubles environ, c'est-à-dire 27.000 fr. or; en 1573, une propriété de vingt hectares environ, avec bâtiments, blé et bétail, valait de 8 à 11 roubles équivalent à 530—730 fr. or [5]).

---

[1]) *R. C. T. E.*, I, n-os 27, 33, 34, 35, 40, 45, 60, 71, 95, etc. (défense d'acquérir des terres de service et des « terres données [en bénéfice] »); 22, 40, 86, 87, 138 (retrait de tenures de service en cas de cessation des services); *A. E. A.*, I, n-o 84.

[2]) *A. E. A.*, I, n-os 74/I—III; *A. U. J.*, n-os 63/XVI, 68, 69/II, 118/I—VI, X; *A. H.*, I, n-os 183, 185, 186, 190, 201, 244.

[3]) Lappo, *op. cit.*, pp. 230—231; Likhatchev, *op. cit.*, p. 206; Vesselovsky, *À propos de l'origine du régime domanial*, Moscou, 1926, p. 62; A. Eck, *Les formes de la possession agraire dans la Russie du moyen âge* (dans le III[e] Recueil de la Société Jean Bodin, *La tenure*, Bruxelles, 1938), p. 278.

[4]) *A. J.*, n-os 138, 72; *A. U. J.*, II, n-o 147/I. Pour la valeur du rouble voir Milukov, *Esquisses de l'histoire de la civilisation russe*, 5e éd., Saint-Pétersbourg, 1904, I, p. 118; Klutchevsky, *Le rouble russe des XVI[e]—XVIII[e] siècles* (dans ses *Essais et études*, Moscou, 1912, I, pp. 154—185; Rojkov, *Économie agricole*, pp. 202, 211; A. Eck, *Le moyen âge russe*, p. 40, note.

[5]) *A. J.*, n-os 10, 13, 23, 75, 78, 243. Le faible prix de 1573 s'explique par la crise économique de la seconde moitié du XVI[e] siècle: la dépréciation du terrain cultivé y fut générale.

Quant au revenu domanial, il peut être supposé de 20% de la valeur du domaine. En effet, les domaines laissés en gage d'un emprunt étaient souvent exploités par les créanciers en guise d'intérêts, et le taux habituel de l'usure était à l'époque de 20%. Un grand domaine, comprenant vingt villages, rapportait vers le milieu du XVIe siècle 253 roubles de cens, 206,5 roubles de petites redevances en argent et 3.188 hectolitres de seigle et de blé, de la valeur globale de 385 roubles, au total quelque 225.000 fr. or [1]). Ainsi, la plus grosse partie du revenu domanial était tirée des tenanciers soumis au cens et aux redevances.

LES TENANCIERS DOMANIAUX

Un des traits les plus caractéristiques du moyen âge russe, c'est la liberté complète de la classe paysanne. L'invasion tatare ne changea rien à l'état traditionnel du paysan en tant qu'homme libre. Les traités entre les princes, depuis le début et jusqu'à la fin de l'époque, spécifient très clairement la liberté personnelle des paysans: *« ils ont la liberté, ils demeurent là où ils veulent »;* tout comme les gens d'armes, *« les paysans ont la liberté »* de quitter le territoire d'une principauté et de s'établir dans une autre [2]). Le droit de propriété du paysan apparaît également comme incontestable [3]). Cette condition d'homme libre appartenait sans distinction possible aussi bien aux paysans indépendants, ayant leur exploitation personnelle, qu'aux tenanciers domaniaux [4]). Le paysan n'était attaché ni au domaine où il était tenancier, ni à la terre fiscale où il avait une exploitation indépendante, ni même au territoire d'une principauté.

Tout au début de l'époque médiévale, les paysans établis dans des exploitations indépendantes sur des terres fiscales constituaient

---

[1]) Lappo, *op. cit.*, pp. 40—41, 103—105, 130—131.

[2]) *R. C. T. E.*, I, n-os 95, 127; Moukhanov, *op. cit.*, n-o 7, etc.; voir A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 299—306.

[3]) *R. C. T. E.*, I, n-os 33, 35, 95; *A. E. A.*, I, n-os 15, 111; *A. J.*, n-os 3, 8, 9, 20, 23, 86, 87, 136, 137; *B. H. R.*, XIV, n-os. 41, 70, 73; Moukhanov, *op. cit.*, n-o 195; Diakonov, *Actes*, II, n-o 12; A. Eck, *op. cit.*, pp. 262—263, 300.

[4]) *C. A. H.*, I, n-o 56; *A. E. A.*, I, n-o 258; *A. H.*, I, p. 191; A. Eck, *op. cit.*, pp. 301, 305—306.

certes la grande majorité de la population rurale [1]); ils étaient les principaux taillables et fournissaient la milice territoriale [2]).

Or, l'exploitation d'un grand domaine, qu'il fût au prince, à l'Église ou à un homme d'armes, exigeait une main-d'œuvre nombreuse que les esclaves seuls (ou les clients de l'Église) ne pouvaient suffisamment fournir. Pour procurer au seigneur domanial une rente nécessaire, le domaine devait recourir à la main-d'œuvre des tenanciers libres. Il s'efforçait par conséquent d'en attirer le plus grand nombre possible, en accordant des allégements de début, l'aide d'installation, des secours éventuels en cas de mauvaise récolte, etc. Le colon indépendant, appauvri par l'ingratitude du sol ou ruiné par une calamité, se mettait volontiers à l'abri de la misère sous la protection d'un seigneur puissant et riche. Dès lors, la proportion des tenanciers dans l'ensemble de la population rurale augmentait constamment grâce à la multiplication des domaines et à la suite de l'appauvrissement périodique des ruraux indépendants causé par des épidémies, des famines fréquentes à cette époque, des incursions ennemies, des incendies surtout, fléau inéluctable dans une civilisation où le bois était devenu l'unique matériel de construction. D'autre part, les princes, soucieux d'augmenter la population de leur territoire, encourageaient, par des allégements fiscaux et même par l'immunité complète, les seigneurs domaniaux à embaucher des habitants d'une autre principauté en qualité de tenanciers.

Les princes de l'Église et les monastères avaient une part prépondérante dans l'effort pour accroître la population agricole de leurs domaines; leur énergie colonisatrice, leur puissance économique facilitaient grandement l'accomplissement de cette tâche. Les paysans trouvaient des avantages évidents à se recommander en qualité de tenanciers à une institution ecclésiastique, respectée par le dominateur tatare lui-même, assez riche pour garantir ses protégés de toute misère et procurant en outre la protection divine attribuée à tout bien d'Église. Les tenanciers des domaines eccle-

---

[1]) *R. C. T. E.*, I, n-os 22, 23, 27, 28, 32—35, 45, 71, 76, 78, 84, 88, 95.

[2]) *A. J.*, n-os 6, 7, 104, 187, 228; *A. H.*, I, n-os 145, 217; Diakonov, *op. cit.*, II, n-os 7, 10; *A. E. A.*, I, n-os 7, 64, 123, 205, 286, 348/III; *R. C. T. E.*, I, n-o 33.

siastiques formaient certainement le groupe le plus important parmi les paysans domaniaux. Les domaines privés des princes venaient immédiatement après par le nombre de leurs tenanciers libres. Les possessions des gens d'armes accaparaient à leur tour une masse considérable de tenanciers. La population rurale était de plus en plus absorbée par l'économie domaniale, et les colons indépendants devenaient une minorité dans les régions centrales de la Russie souzdalo-moscovite dès le XVe siècle. Un observateur étranger du XVIe siècle remporta même l'impression que *tous* les paysans demeuraient dans les domaines du prince, du métropolite et des seigneurs ecclésiastiques ou laïques [1]). Seule la périphérie septentrionale du pays restait en dehors de l'exploitation domaniale; le paysan du Nord, dans la région de Vologda et au-delà, n'a jamais connu de seigneur et conserva jusqu'à la fin sa condition de cultivateur indépendant des terres fiscales.

La condition sociale des tenanciers ne différait en rien de celle des paysans indépendants. L'organisation communale des gens de la campagne fonctionnait aussi bien dans les domaines que sur les terres fiscales; les chefs des directions du palais princier et les seigneurs domaniaux s'adressaient aux autorités élues par la commune des tenanciers — centeniers ou doyens — quand ils voulaient régler les questions concernant l'ensemble de leurs tenanciers et reconnaissaient la compétence de la commune, qui englobait le domaine dans son ensemble [2]).

Les fonctions de la commune domaniale consistaient avant tout en la répartition entre ses membres des redevances et des charges domaniales; elle se faisait proportionnellement à la superficie de l'exploitation de chacun, indépendamment de l'aisance ou du nombre des travailleurs effectifs [3]). Le doyen de la commune recueillait ensuite le montant des redevances et le remettait au seigneur ou à son intendant [4]). D'autre part, la commune exerçait des fonctions judiciaires en élisant ses représentants dans le tribunal domanial [5])

---

[1]) H. von Staden, *Aufzeichnungen über den Moskauer Staat*, éd. F. Epstein, Hambourg, 1930, p. 122.

[2]) *A. E. A.*, I, n-os 143, 256, 268, 348/III; Diakonov, *Actes*, II, n-o 7.

[3]) *A. E. A.*, I, n-o 268; Diakonov, *Actes*, II n-o 7.

[4]) *A. E. A.*, I, n-o 348/III.

[5]) *A. E. A.*, I, n-o 258.

et, au XVIe siècle, aux tribunaux publics régionaux [1]. Enfin, les magistrats communaux préservaient les intérêts de leurs mandants dans l'établissement et l'observation de la coutume domaniale [2].

Cette coutume fixait les obligations des tenanciers envers le domaine et leur imposait certaines règles dans l'exploitation de leur tenure. Un document de 1392 définit ainsi les travaux imposés aux tenanciers au profit du domaine: « *entretenir l'église, construire la palissade autour de la cour, bâtir les habitations, labourer tous ensemble toute la part de terre cultivée* (pour le seigneur), *l'ensemencer, faire la moisson et la voiturer, couper les foins et les rentrer dans la cour, prendre part à la pêche printanière et à l'hivernale, clôturer les vergers, creuser les étangs, chasser le castor en automne, ...et les ouvriers à pied venus des villages ont à moudre le blé pour la fête et à cuire les pains, à moudre la touraille et à brasser la bière, à battre le blé pour les semailles : et quand* (le seigneur) *donne du lin dans les villages, ils le filent et tressent des filets et des rêts* » [3]. Plus tard, avec l'introduction de la jachère et de l'assolement triennal, la corvée de fumage est imposée aux tenanciers [4]. Des corvées supplémentaires pour l'avoué, l'intendant, l'officier judiciaire *(tioune)* ou quelque autre serviteur du seigneur domanial s'ajoutaient aux charges des tenanciers [5].

Les redevances domaniales se payaient en nature jusqu'à la seconde moitié du XVe siècle; elles consistaient en une quantité déterminée de mesures de blé et d'avoine, de quartiers de viande de boeuf et de mouton, d'œufs, de beurre, de laitage, de pains, de lin, de bois de chauffage, etc. Venaient ensuite les redevances au profit des officiers domaniaux: frais de déplacement et de subsistance, taxes de mariage et de formariage, etc [6].

Généralement les corvées et redevances étaient établies pour l'ensemble des tenanciers d'un domaine, et tout tenancier nouveau devait s'y conformer. Les contrats d'affermage des tenures se fai-

---

1) *A. E. A.*, I, n-os 123, 144, 187, 192, 330; *A. H.*, I, n-o 125; *C. A. H.*, I, n-os 31, 45.

2) *A. E. A.*, I, n-o 11.

3) *Ibidem.*

4) *A. J.*, n-o 184; *B. H. R.*, XIV/A, n-o 58.

5) *A. E. A.*, I, n-o 258.

6) *A. E. A.*, I, n-o 258; *A. H.*, I, n-o 100.

saient oralement jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, et même après les conventions écrites devaient être l'exception, car on n'a retrouvé qu'une trentaine de ces documents[1]). On y lit l'engagement de « *venir au travail comme viennent les autres paysans* « et de » *faire l'ouvrage à l'égal des voisins* ». Quelquefois cependant le contrat fixe le temps des corvées: huit jours par an ou bien un jour par semaine avec un cheval.

Le développement du commerce et de l'économie monétaire depuis la seconde moitié du XV[e] siècle conduisit au remplacement progressif des redevances et des corvées par des paiements en argent. C'est pourquoi les contrats d'affermage qui sont d'une époque tardive mentionnent généralement un fermage en argent avec quelques mesures de blé en supplément. Les redevances en argent manquaient totalement d'uniformité: en 1490, un domaine imposait à ses tenaciers « *cinq altyny par dessiatina pour le cens et toutes les coutumes* », plus dix livres de beurre, deux fromages, cinquante œufs, une peau de mouton par dessiatina et un altyne par dessiatina au profit des gérants *(posselskié)*[2]), ce qui fait, en plus des redevances en nature, 0,18 de rouble ou 62 francs or par hectare; un autre domaine, quelque trente ans plus tard, exigeait des tenanciers 20 roubles 75 par demi-sokha, c'est-à-dire 37 francs or par hectare, y compris tous les impôts, redevances et coutumes [3]). Une charte domaniale de 1561 établit les obligations des tenanciers d'une manière très détaillée, en prenant pour unité d'imposition une *vyti*, c'est-à-dire une superficie de quelque 15 hectares: quatre hectolitres de blé, quatre hectolitres d'avoine, un fromage (ou deux denghi = 0,01 de rouble), cinquante œufs, un pain, une miche, trois charrettées de bois de chauffage, dix bûches de torches, le labour d'un demi-hectare de seigle (ou de blé, froment, pois, sarrazin, lin) et d'un demi-hectare d'avoine dans l'exploitation directe du domaine, entretien des bâtiments domaniaux, remplacement des bâtiments vieux; une fois par an, un cheval attelé pour voiturage des denrées doma-

---

[1]) Les engagements de tenanciers au XVI[e] siècle publiés dans *A. J.*, n-os 177, 178, 180, 182, 183, 184, 186, 187, 189, 191, 290/I; *B. H. R.*, XII/B, n-os 5, 12; XIV/A, n-os 38, 58 (14 engagements); XXXII, n-os 271, 360, 366; Diakonov, *Actes*, I, n-o 1.

[2]) *A. H.*, I, n-o 100.

[3]) *A. E. A.*, I, n-o 256; voir *ibidem*, n-o 265.

niales expédiées au marché de la ville; les redevances en argent sont payées à l'officier de justice: 0,1 de rouble par vyti, plus 0,01 de rouble de *fumagium (podymnoié)* et ses frais de déplacement à raison d'une ou deux dengas par verste; l'intendant touche la taxe de formariage (0,05 de rouble plus un pain et une miche, plus 2 denghi à l'officier de justice) et de mariage (0,03 de rouble, plus un pain et une miche et 2 denghi à l'officier de justice); la commune de tenanciers moud le blé et la touraille pour l'intendant, l'officier de justice et le serviteur; les amendes sont fixées à 4 denghi (0,02 de rouble) pour une journée de corvée manquée et à 0,4 de rouble pour un cheval de voiturage non fourni [1]).

Quant à l'exploitation des tenures, la coutume domaniale était moins méticuleuse et se bornait à assurer la mise effective en valeur de la terre cultivable. Le tenancier s'engageait à conserver son exploitation dans les limites convenues, à la labourer et l'ensemencer, à ménager les jachères, à faucher les foins, à voiturer le fumier, à faire des enclos autour des champs et des près et en général à ne pas laisser la terre à l'abandon [2]). Si le tenancier s'établissait dans une exploitation nouvelle, privée de toute installation, il s'engageait à construire *« une cour close et dans la cour l'habitation, une izba neuve de trois sagènes à angles et un cellier, une étable, un fenil de deux sagènes et demi et une rasserre à mousse de deux sagènes»* [3]); le tenancier était ensuite considéré comme propriétaire des bâtiments construits par lui et pouvait les vendre, ainsi qu'en témoignent les taxes sur la vente de la maison, fréquentes dans les chartes d'ordonnance domaniales [4]). Le travail créant par excellence la valeur des choses dans cette civilisations au sein d'une contrée vierge, le tenancier acquérait egalement certains droits sur la tenure qu'il avait mise en valeur: il pouvait échanger ou même vendre la cour et la tenure, en référant à l'intendant, *«et si quelqu'un vend ou échange son sort (jérébei), l'intendant prendra des deux parties* $\frac{1}{4}$ *de rouble de taxe de transmission (iavka menovogo) au profit du domaine; et si quelqu'un vend son sort et lui-même quitte la commune* (doma-

[1]) *A. E. A.*, I, n-o 258. Pour d'autres variantes de redevances domaniales voir A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 283—284.

[2]) Presque tous les engagements publiés contiennent ces clauses.

[3]) *A. J.*, n-o 183, etc.

[4]) Par exemple, *A. E. A.*, I, n-os 307, 348/I, etc.

niale), *on prendra les taxes de transaction selon la terre et l'exploitation* » [1]).

La durée de l'affermage n'est indiquée dans les contrats qu'exceptionnellement et dans la seule région de la Dvina. Elle y varie de cinq à quinze ans et un dédit spécial et réciproque est prévu en cas de rupture anticipée du contrat par l'une des parties. Dans la très grande majorité des cas, l'affermage d'une tenure se faisait sans indication de terme; le tenancier restait sur son « sort » tant qu'il y trouvait son intérêt et pouvait acquitter les redevances domaniales; il quittait sa tenure quand il le jugeait bon, et le seigneur domanial était obligé d'accepter son désaveu *(otkaze)*. Or, le manque de toute régularité dans les départs des tenanciers pouvait compromettre la bonne marche de l'économie domaniale. La coutume établit alors un terme rationnel pour tout désaveu de tenancier; la liquidation de l'année agricole en automne rendait le départ du tenancier à ce moment moins préjudiciable au domaine qu'au printemps ou en plein été. La Saint-Georges d'automne (26 novembre) devint le terme coutumier de la résiliation du contrat d'affermage d'une tenure et, dès le milieu du XVe siècle, les princes des différentes régions sanctionnaient ce terme dans leurs chartes administratives [2]). Enfin, le premier justicier de la principauté de Moscou, publié en 1497, homologua la Saint-Georges comme terme unique de désaveu pour les tenanciers [3]). Ceux qui abandonnaient leur tenure en dehors du délai établi et sans le consentement du seigneur domanial étaient généralement ramenés par la force publique dans leur tenure avec obligation d'y rester jusqu'à la Saint-Georges prochaine, même si la décision judiciaire intervenait après la Saint-Georges qui avait suivi le départ arbitraire du tenancier [4]). Cependant, le terme légal n'était observé que rarement, si l'on en juge par des indications des terriers de 1539 à 1548. Pour deux désaveux faits à la Saint-Georges, y sont mentionnés dix-huit départs en carême, dix-sept au carnaval, six avant Pâques, cinq à Noël, trois à l'Épiphanie, deux à la Saint-Pierre, un à la Saint-

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-o 258.
[2]) *A. E. A.*, I, n-os 48/II, III, 83; *C. A. H.*, I, n-o 198/I, II.
[3]) *A. H.*, I, n-o 105, art. 57.
[4]) *C. A. H.*, I, n-o 51/XVIII; *A. E. A.*, I, n-o 83.

Philippe, un à la Saint-Nicolas d'hiver et un « en hiver » [1]. L'accord mutuel du tenancier et du seigneur domanial pouvait ainsi fixer la fin de l'affermage à n'importe quel moment de l'année. Par conséquent, la « Saint-Georges » ne portait aucun préjudice en droit à la liberté des paysans. D'autre part, si le seigneur domanial mettait des entraves à la liberté de désaveu de ses tenanciers, ceux-ci pouvaient recourir à la force publique pour faire reconnaître leur droit [2].

En définitive, c'est l'intérêt du tenancier qui décidait de son choix quant au domaine où il s'établissait. Les princes, les seigneurs domaniaux puissants et riches voyaient leurs domaines plus peuplés et leurs tenanciers moins enclins au départ que chez leurs voisins plus faibles. Le souci d'attirer de la main-d'œuvre agricole poussait du reste princes et seigneurs domaniaux à accorder des allégements et des facilités aux tenanciers nouveaux. Préoccupés de peupler le plus possible leur territoire, les princes accordaient des exemptions d'impôts, allant jusqu'à vingt ans, aux tenanciers embauchés dans d'autres principautés: *«ces gens venus du dehors n'auront à payer ni mon tribut, ni relais, ni charriage, ni péage, ni tonlieu»* [3]. Si un domaine se dépeuplait à la suite d'une calamité, telle qu'un incendie, une épidémie ou une incursion tatare, les princes accordaient des allégements différenciés pour faciliter le retour des tenanciers anciens et l'arrivée de nouveaux: *« leurs gens anciens, d'ici, qui y habitent actuellement, n'auront pas à payer mon tribut pendant cinq ans, et les gens anciens qui reviendront n'auront pas à payer mon tribut pendant sept ans : et les gens appelés des autres principautés n'auront pas à payer mon tribut pendant dix ans »* [4].

De leur côté, les seigneurs domaniaux offraient aux tenanciers des avantages appréciables: outre la protection contre les exigences et les vexations des officiers du prince et la défense judiciaire, ils accordaient aux nouveau-venus des diminutions de charges et des

[1] Lappo, *op. cit.*, p. 48.

[2] *C. A. H.*, I, n-os 51/XVII, XXIV, 56; voir également *A. E. A.*, I, n-o 258, *A. H.*, *I.* p. 191, etc.

[3] Moukhanov, *op. cit.*, n-os 119, 122; *A. H.*, I, n-os 36, 88, 108; *A. E. A.*, I, n-os 17, 19, 28, 41; *C. A. H.*, I, n-o 208, etc., etc.

[4] Diakonov, *Actes*, II, n-os 1, 7; Moukhanov, *op. cit.*, n-o 119; *A. E. A.*, I, n-os 39, 48; Likhatchev, *Recueil*, I, p. 163.

subsides divers, surtout si le tenancier s'installait dans une ferme non encore aménagée pour la culture. Une «aide d'installation» consistait alors soit en bétail soit en argent. D'autre part, les tenanciers profitaient de certaines facilités telles que le logement gratuit dans les maisons appartenant au seigneur en cas de déplacement en ville, l'achat du sel à bon marché si le domaine possédait une saunerie; enfin, en cas de famine ou d'autre fléau naturel, le domaine assurait aux tenanciers aide et assistance efficaces [1]). Les subsides n'étaient parfois remboursables qu'en cas de non-exécution des engagements par le tenancier.

Par contre, le tenancier inexact ou quittant sa tenure avant son aménagement complet devait payer un dédit *(zariad, zastavka)*, dont le montant augmente constamment vers la fin de l'époque médiévale et atteint, après 1590, le taux de 10 roubles, équivalents à 66 francs or [2]). Ce dédit énorme, dépassant de loin ce qui pouvait rester au tenancier de sa moisson, impôts et redevances payés, rendait impossible tout départ du tenancier dans les formes légales ou sans l'aide d'un tiers. Une autre entrave au départ du tenancier était mise par le «droit de logement» *(pojiloié, pokhoromnoïé)* payable en cas d'abandon de la tenure et homologué par le justicier de 1497 à 1 rouble pour quatre ans dans les régions déboisées et à un demi-rouble dans les contrées forestières [3]). Enfin, la dette contractée par le tenancier envers le domaine, blé ou argent, portait un intérêt (généralement de 20%) et son remboursement était rigoureusement exigé en cas d'abandon de le tenure [4]). L'emprise économique du domaine enserrait ainsi le tenancier et en tirait alors tous les profits possibles. Sa situation matérielle n'était par conséquent rien moins que brillante tout le long du moyen âge et s'aggravait de plus en plus à la fin de la période. Il lui fallait travailler dur pour nouer les deux bouts, surtout si la tenure était de faible étendue.

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-o 323; *A. H.*, I, n-os 38, 54, 246; *A. J.*, n-os 178, 182, 183, 189, 191, 290/I, 410, 413, 421; *B. H. R.*, XXXII, no. 271; *A. U. J.*, I, n-os. 61/I, 63/III; *R. C. T. E.*, I, n-os. 83, 96, 112, 122/II, etc.

[2]) *A. J.*, n-os 178, 180, 182, 183, 290/I; *B. H. R.*, XII/B, n-o 12; XIV/A, n-o 58; XXXII, n-o 271, 360, 366.

[3]) *A. H.*, I, n-o 105, art. 57; voir le justicier de 1550, *ibid.*, n-o 153, art. 88.

[4]) *A. E. A.*, I, n-os 48/I—II, 73, 258; *C. A. H.*, I, n-os 198/I, II; *R. C. T. E.*, I, n-o 130.

Les tenures ne présentaient aucune régularité quant à leurs dimensions. On rencontre, dans un même domaine, des tenures de 3, 24 et même 47 hectares; dans le pays tvéritain, les variations sont de 2 à 38 hectares; dans d'autres régions, on rencontre des tenanciers ayant de 1 à 15 hectares [1]. La seconde moitié du XVI[e] siècle est caractérisée par une diminution marquée de la superficie d'une tenure: dans un canton du pays de Tver, elle est tombée de 8,5 hectares à moins de 4 hectares en l'espace d'une quarantaine d'années; dans la steppe au sud de l'Oka, la moyenne était de 9 hectares par tenure [2]. La technique primitive n'assurait qu'un rendement de cinq à six pour un en ce qui concernait le seigle et de trois à quatre pour l'avoine; pour une tenure moyenne, il ne restait que 20 à 30 hectolitres de seigle et de 25 à 45 hectolitres d'avoine, défalcation faite de la quantité nécessaire pour l'ensemencement (deux hectolitre par hectare) et la consommation familiale. Au prix de 0,15 de rouble pour un hectolitre de seigle et de 0,05 de rouble pour l'avoine, la valeur nette de la récolte (en y ajoutant quelques cinq meules de foin valant 0,2 de rouble) était de 4,5 à 7 roubles, c'est-à-dire de 880 à 1.500 francs or [3]. Sur ce revenu, le tenancier devait s'acquitter de toutes les charges domaniales et éventuellement fiscales. Dans ces conditions, les tenures de petites dimensions — en majorité au XVI[e] siècle — ne permettaient que très difficilement au paysan de boucler l'année, même si rien ne troublait la marche normale de son économie. Il suffisait d'une calamité — mauvaise récolte, incendie, maladie, visite de brigands, incursion ennemie — pour rompre le précaire équilibre. Le tenancier ruiné avait alors recours aux emprunts chez le seigneur et réussissait à subsister, mais au prix de sa liberté gravement compromise par la dépendance matérielle ainsi créée vis-à-vis du propriétaire de son fonds. La créance du seigneur l'attachait ainsi à la glèbe bien avant que le servage fût devenu légal.

---

[1]) Voir les contrats d'affermage chez Lappo, *op. cit.*, p. 26.

[2]) Khliebnikov, *op. cit.*, p. 50; Rojkov, *Économie agricole*, pp. 144—153, 182—185, 194—199; Sokolovsky, *Esquisse de l'histoire de la commune rurale*, Saint-Pétersbourg, 1877, p. 26.

[3]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, p. 280.

LES IMMUNITÉS DOMANIALES

Les grands domaines dans la Russie médiévale jouissaient dans leur ensemble d'immunités parfaitement conformes à celles qu'on trouve, à des époques analogues, dans presque tous les pays. Il y a lieu cependant de distinguer, dans leur origine et leur nature, les immunités laïques de celles dont profitaient les domaines de l'Église [1]).

Les immunités accordées aux biens ecclésiastiques émanaient exclusivement de la libre volonté des princes. La diversité et l'inégalité des privilèges octroyés aux différentes institutions ecclésiastiques et mêmes aux différentes propriétés d'une même institution tendent à établir que ces immunités et privilèges constituaient une faveur et non un droit. La rédaction des diplômes d'immunité soulignait habituellement ce caractère de grâce qu'avaient les prérogatives accordées: « *voici la faveur du grand-prince* », « *j'ai gratifié l'hégoumène* », « *ayant considéré la charte, grâce de ma grand-mère* », etc. Il est dès lors compréhensible que les seigneurs ecclésiastiques éprouvaient le besoin de faire confirmer leurs diplômes d'immunité à chaque changement de prince; plusieurs diplômes de monastères considérables et d'autres institutions ecclésiastiques comportent de nombreuses confirmations successives de différents princes, et ce malgré les assurances de durée éternelle que contiennent quelquefois ces mêmes diplômes [2]). Or, les confirmations accordées contenaient bien souvent des restrictions et des diminutions des privilèges anciens, surtout depuis le XV[e] siècle [3]). Enfin, les princes annulaient parfois les privilèges accordés à un domaine ecclésiastique, en délivrant une charte en sens contraire à un de leurs officiers, administrateurs territoriaux [4]).

---

[1]) Voir A. Eck, *Les liens de vassalité et les immunités dans la Russie du moyen âge* (« Recueils de la Société Jean Bodin », v. I, Bruxelles, 1936); *Le moyen âge russe*, pp. 148—155, 242—249.

[2]) *A. E. A.*, I, n-os 4, 5, 34, 46, 124, 131, 159; II, n-o 62; *A. H.*, I, n-o 301; Likhatchev, *Recueil*, p. 163; *A. U. J.*, I, n-o 31/XIV; Gorbounov, *Chartes de faveur octroyées aux églises et aux monastères*, dans les « Archives des renseignements historiques et pratiques » de Kalatchev, 1860, I, pp. 11—12; Fédotov-Tchékhovsky, *Actes concernant la procédure civile dans la Russie ancienne*, Kiev, 1860, I, pp. 299—301, etc.

[3]) *A. U. J.*, I, n-o 31/XIV; Likhatchev, *Recueil*, p. 163, etc.

[4]) *A. E. A.*, I, n-os 5, 123, 181; Iuchkov, *Actes*, n-os 69, 75; *A. U. J.*, I, n-o 31/II; Moukhanov, *op. cit.*, n-o 119; Diakonov, *Actes*, II, n-o 6; Fédotov-Tchékhovsky, *Actes*, I, n-o 57, etc.

Cependant, l'uniformité et le traditionalisme de la vie sociale à cette époque étaient tels que l'ensemble des innombrables diplômes d'immunités ecclésiastiques permet de constater que ces prérogatives étaient accordées assez largement à tout le clergé russe et à ses biens; les gens d'Église formaient à cet égard une classe privilégiée et non taillable.

Les éléments dont se composait le plus couramment l'immunité des domaines ecclésiastiques étaient la dispense de toute intervention des officiers du prince, l'exemption d'impôts, redevances et services, la compétence judiciaire du seigneur ecclésiastique à l'égard de tous les habitants du domaine et sa responsabilité devant le prince seul, comme juge.

Le principe *absque introitu judicum* est exprimé habituellement d'une façon concise et catégorique: « *mes vice-domini et gouverneurs, percepteurs et receveurs d'impôts n'entrent ni n'envoient pour rien chez les gens conventuels* », « *mes administrateurs et leurs officiers et enquêteurs n'entreront pas dans ce domaine* », ou encore plus brièvement: « *mes officiers n'entreront dans ce domaine pour rien* » [1]). En cas d'infraction à cette défense de la part des officiers du prince, les habitants du domaine étaient parfois autorisés à « *ne pas laisser entrer de tels officiers et à les battre* » [2]). L'immunité administrative ainsi formulée présente l'élément le plus stable dans les privilèges du domaine ecclésiastique et persiste invariablement durant tout le moyen âge russe.

Par contre, l'immunité fiscale varie très sensiblement pendant toute la période médiévale. Si l'octroi de cette immunité était dicté par le seul sentiment religieux, elle était souvent complète: le domaine « *n'aura à payer ni mon tribut ni aucune autre coutume* » (une énumération explicative des coutumes suit habituellement cette brève formule générale) [3]). Mais si le diplôme d'immunité était donné afin de faciliter la colonisation d'un domaine nouveau, « *sur des racines vertes* », les exemptions fiscales mentionnées n'étaient que

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-os 5, 21, 47, 53; *A. H.*, I, n-os 14, 36, 81; *A. J.*, n-o 8/II; *B. H. R.*, II, n-os 9, 12, 23; Iuchkov, *Actes*, n-o 8/II; Ambroise, *op. cit.*, VI, pp. 229—231; *A. U. J.*, I, n-o 41; Moukhanov, *Recueil*, n-o 119, etc.

[2]) *A. E. A.*, I, n-o 61.

[3]) *A. E. A.*, I, n-os 4, 5, 15, 38, 47; *B. H. R.*, II, n-os 6—9, 21, 22; *A. U. J.*, I, n-o 31/XIV, etc.

temporaires, pour des délais allant de deux à vingt ans, et conditionnelles: les tenanciers du domaine devaient venir des autres principautés [1]. Les cas exceptionnels de dépeuplement d'un domaine, mentionnés plus haut, ne changeaient rien à la politique traditionnelle des princes de favoriser avant tout l'accroissement du peuplement de leur territoire.

Les habitants du domaine ainsi couvert par l'immunité fiscale étaient éliminés du nombre des taillables [2]. La conséquence la plus appréciable de ce fait était d'échapper aux charges particulièrement onéreuses et multiples que l'administration princière imposait à la population rurale: subsistance due aux gouverneurs territoriaux, affouragement des chevaux du prince, et surtout le droit de gîte, d'aliments et de guides qu'exerçaient envers les taillables une foule d'officiers du prince en déplacement: gouverneurs, administrateurs, recenseurs, péagers, percepteurs de tonlieu, intendants, huissiers, courriers, etc., etc. D'autre part, le palais du prince déchargeait le domaine jouissant d'immunité d'une série de charges accablantes: participation aux chasses et aux pêches, construction de maisons pour le prince, fenage, labour de champs, creusement d'étangs, charriage de glace, etc. [3]. Cependant, les corvées d'utilité publique: relais de poste, service de recrues, construction de ponts et fortifications, etc., restaient généralement dues par les tenanciers domaniaux à l'égal des taillables, et il est bien rare qu'une exception, même temporaire, de ces corvées se rencontre dans un diplôme d'immunité [4].

Le délai de faveur écoulé, les habitants du domaine étaient soumis aux mêmes obligations et charges que les paysans taillables.

L'exemption d'impôts commerciaux, de plus en plus nombreux à partir du XV[e] siècle, présentait un intérêt particulier pour les domaines ecclésiastiques. La productivité croissante de l'agricul-

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-os 4, 17, 19, 20, 21, 28, 41; *A. H.*, I, n-os 36, 83, 87, 88, 108; *C. A. H.*, I, n-o 208; Moukhanov, *Recueil*, n-os 119, 122; Diakonov, *Actes*, II, n-os 6, 7; Ambroise, *op. cit.*, VI, pp. 229—231, etc.

[2]) *A. E. A.*, I, n-os 37, 51, 61, 89, 96, 98, 131; *A. U. J.*, I, n-o 31/XIV; *A. H.*, I, n-os 441, 444; *C. A. H.*, I, n-os 44, 45, 132, etc.

[3]) *A. E. A.*, I, n-o 158; *A. H.*, I, n-o 15; *C. A. H.*, I, n-o 17; *A. U. J.*, I, n-os 31/II, 41; Moukhanov, *op. cit.*, n-o 122.

[4]) Diakonov, *Actes*, II, n-o 7, dans un cas de dévastation par les Tatars.

ture domaniale et des industries ecclésiastiques, telles que les sauneries et les pêcheries, incitait à vendre l'excédent; d'autre part, les besoins du clergé exigeaient des achats divers. Les domaines de l'Église vendaient du blé, du sel, du poisson, achetaient du vin, du thym, du cuir, du drap, construisaient en ville des dépôts pour leurs marchandises, envoyaient au loin leurs commis, installaient dans leurs villages des marchés permanents [1]). Le principe initial, admis dans les diplômes d'immunité du XIV[e] siècle, tendait à l'exonération fiscale des seules opérations commerciales répondant aux besoins propres des institutions ecclésiastiques; souvent on indique soit la quantité des marchandises admises en franchise, soit leur valeur maxima, soit le nombre de bateaux ou voitures autorisés [2]).

Ces exemptions limitées et conditionnelles se transformaient ensuite en une immunité générale s'appliquant à tout le commerce ecclésiastique et à tous les gens qu'il occupait. Souvent un même couvent s'assurait l'immunité commerciale dans plusieurs principautés [3]). Ensuite les princes octroyaient aux ecclésiastiques jouissant d'immunités le droit de prélever à leur profit les impôts commerciaux dans leurs domaines où se tenaient les marchés; on y ajoutait parfois la marque des chevaux [4]).

L'immunité judiciaire, invariablement accordée à tous les seigneurs domaniaux de l'Église, présentait une amplitude plus considérable encore que les privilèges fiscaux, surtout au début de la période médiévale. Tant que l'emprise effective du pouvoir princier sur le territoire et la population restait incomplète et que l'organisation de la défense intérieure réalisée par le prince était encore faible, il recourait volontiers à l'immunité judiciaire du domaine comme moyen de parer à l'insuffisance de ses propres ressources

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-os 272, 315, 323, 328, 352; *A. H.*, I, n-o 143; Rojkov, *Économie agricole*, pp. 280—285.

[2]) *A. E. A.*, I, n-os 9, 77, 78/I—III, 97, 252, 271, 272, 355; *A. H.*, I, n-o 215; Ambroise, *op. cit.*, pp. 229—231.

[3]) *A. E. A.*, I, n-os 15, 38, 148, 167; *A. H.*, I, n-o 143; *C. A. H.*, I, n-o 154; *B. H. R.*, II, n-os 21, 24; Ambroise, *op. cit.*, III, p. 702, etc.

[4]) *A. E. A.*, I, n-os 28, 35, 38, 102, 342, 363; *A. H.*, I, n-os 2, 13, 14, 15; *C. A. H.*, I, n-o 184; *A. U. J.*, I, n-o 31/II; Moukhanov, *op. cit.*, I-ère éd., n-o 116; 2-e éd., n-os 253, 256, 257, 339.

administratives et juridictionnelles. Il se déchargeait sur le seigneur domanial d'une partie de ses propres attributions, quitte à lui abandonner les revenus qui y étaient attachés. Le seigneur domanial devenait seul juge de tous les habitants du domaine, et son pouvoir judiciaire et exécutif était complet à l'intérieur du domaine [1]). Plus tard, le renforcement de l'autorité du prince, lié à l'accroissement de ses moyens d'action, amenait la diminution progressive de la compétence judiciaire des seigneurs jouissant de l'immunité au profit du prince et de ses juges. Tel est le schéma sommaire de l'évolution subie par l'immunité judiciaire des seigneurs domaniaux de l'Église.

Le XVe siècle constitue à cet égard une période transitoire: les restrictions de la compétence juridictionnelle des seigneurs ecclésiastiques ne sont ni uniformes ni régulières, et des contradictions se produisent fréquemment, quelquefois dans les diplômes d'immunité émanant du même prince et délivrés au même seigneur [2]). Les crimes, tels que le meurtre et le brigandage, sont de plus en plus souvent réservés à la compétence des juges du prince [3]). Cependant la juridiction complète continue à être accordée, surtout aux monastères qui sont particulièrement riches et célèbres [4]).

Le XVIe siècle voit naître l'État moscovite unifié et relativement centralisé. Dès lors l'immunité judiciaire subit des limitations plus fréquentes, et le vol qualifié est souvent réservé aux tribunaux publics. Pourtant la diversité dans l'étendue des prérogatives judiciaires du seigneur ecclésiastique continue à caractériser l'ensemble des diplômes d'immunité, allant quelquefois jusqu'à la juridiction complète [5]). Dans tous les cas, l'immunité judiciaire des domaines de l'Église se conserva jusqu'à la fin de l'époque médiévale et même

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-os 5, 9; *A. H.*, I, n-o 2; Ambroise, *op. cit.*, VI, pp. 229—231.

[2]) *A. E. A.*, I, n-os 31, 36, 38, 47; *B. H. R.*, II, n-os 6, 8, 9, 15, 21—23; *A. H.*, I, n-o 106.

[3]) *A. H.*, I, n-os 14, 15, 36, 51; *A. E. A.*, I, n-os 17, 18, 19, 28, 37, 41, 102, 119; *A. U. J.*, I, n-os 31/II, IV, VI; Moukhanov, *op. cit.*, n-o 119; Likhatchev, *op. cit.*, pp. 162—163.

[4]) *A. U. J.*, I, n-o 30; *A. E. A.*, I, n-os 5, 34, 38; Moukhanov, *op. cit.*, 2-e éd., n-o 269; *A. H.*, I, no. 49.

[5]) *A. E. A.*, I, n-o 159; II, n-o 62; III, n-o 95; *A. H.*, I, n-o 149; Moukhanov, *op. cit.*, n-o 280; Diakonov, *Actes*, II, n-o 23.

au-delà. C'est Pierre Ier qui mettra fin à cette survivance juridique, en sécularisant les biens de l'Église en 1700—1701.

Toutefois, la diversité dans l'étendue de l'immunité judiciaire créait bien souvent une situation confuse depuis le XVe siècle. Un même seigneur domanial, un hégoumène par exemple, possédait le pouvoir judiciaire à de différents degrès dans ses divers domaines; les habitants, suivant le domaine, se trouvaient tantôt sous sa seule juridiction, tantôt sous celle d'un juge public pour certaines affaires; la procédure à appliquer aux mêmes affaires dans des domaines différents pouvait être dissemblable, etc. Cette confusion des juridictions et des compétence est caractéristique pour l'époque, en tant que conséquence de toute la structure politique et sociale de la Russie médiévale.

Cependant, deux éléments de l'immunité judiciaire présentent une grande stabilité dans leur principe et dans son application pratique. Ce sont: le jugement mixte et la justice directe du prince accordée aux seigneurs dotés d'immunité.

Toute affaire où se trouvaient impliqués des justiciables du seigneur domanial d'un côté et des gens taillables du district, justiciables du juge public, de l'autre, donnait lieu à la constitution d'un tribunal mixte *(smiésnyi soude)*, composé du seigneur domanial (ou de son fondé de pouvoir) et du juge public, et se réunissant sur la limite du domaine [1]). L'exécution du jugement rendu appartenait au juge dont le justiciable perdait la cause [2]). La répartition des frais de justice se faisait de deux manières: ou bien les frais perçus étaient partagés par moitié entre les juges des deux parties [3]), ou bien chacune des parties acquittait les frais à son juge respectif [4]). En cas de désaccord entre les membres du tribunal mixte, l'affaire était soumise au jugement du prince [5]).

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-os 5, 15, 35, etc.; *A. H.*, I, n-os 14, 15, 49, 215, etc.; *B. H. R.*, II, n-os 21, 23, etc.; Moukhanov, *Recueil*, n-os 119, 121, 129; Ambroise, *op. et loc. cit.*

[2]) *A. E. A.*, I, n-os 5, 38; *A. H.*, I, n-os 15, 28, 49, 125; *A. U. J.*, I, n-o 31/I—II; *B. H. R.*, II, n-o 8.

[3]) *A. E. A.*, I, n-os 5, 9, 17, 21; Ambroise, *op. et loc. cit.*

[4]) *A. E. A.*, I, n-os 18, 35; *B. H. R.*, II, n-o 21, etc.

[5]) *B. H. R.*, II, n-os 8, 24; *A. E. A.*, I, n-o 377; *C. A. H.*, I, n-os 17, 205, 207.

La justice directe du prince faisait partie intégrante de toute immunité judiciaire. Cette mainbournie s'étendait d'habitude non seulement sur le seigneur domanial, mais également sur son fondé de pouvoir, intendant, avoué ou gérant [1]). Certains diplômes accordent même la justice directe du prince à tous les habitants du domaine. Dans ce cas, le prince pouvait confier l'affaire à un de ses officiers du palais [2]).

Ainsi protégée par les immunités largement accordées à ses biens terrestres, l'Église constituait, en dehors même de son rôle spirituel et moral, une force économique et un centre puissant d'attraction pour les éléments épars et faibles de la société encore disparate. Elle présentait un agent hautement actif et important dans l'existence de la nation en voie de formation [3]).

* * *

Les immunités des domaines laïques, par leur origine et par leur principe même, différaient essentiellement des privilèges domaniaux de l'Église.

Un homme d'armes, libre vassal d'un suzerain volontairement choisi, possédait tout naturellement une autorité incontestée sur ses propres serviteurs, sans parler des esclaves. Cette autorité avait un caractère non seulement militaire, mais aussi judiciaire et administratif. Déjà dans le premier coutumier russe, la *Justice russe*, rédigé vers la fin du XII[e] siècle, sont mentionnés par trois fois, à part des juges établis par les princes, des juges au service des vassaux considérables *(boïaré)* [4]).

Les gens d'armes venus avec les princes dans le pays souzdalien apportèrent des traditions déjà bien formées et les conservèrent dans l'ambiance historique nouvelle. La liberté du service vassal

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-os 4, 9, 62, 159; II, n-o 62; *B. H. R.*, II, n-o 21, etc.; Ambroise, *op. et loc. cit.*

[2]) *A. E. A.*, I, n-o 15; Klutchevsky, *Conseil de boïaré*, p. 121; Meitchik, *Chartes et autres actes des XIV[e]—XV[e] siècles*, Moscou, 1883, pp. 100—101.

[3]) Voir A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 175—184.

[4]) Kalatchev, *Texte de la « Justice russe » basé sur les quatre copies de différentes rédactions*, Moscou, 1846, ms. « Troïtsky », art. 1, 11, 59; A. Eck, *op. cit.*, p. 244, note.

et la latitude de choisir parmi de nombreux princes permettaient à l'homme d'armes de ne prêter hommage qu'au suzerain présentant à ses yeux une puissance suffisante et lui assurant des avantages convenables. L'accord entre le prince et son vassal se basait sur l'égal besoin qu'ils avaient l'un de l'autre: le prince trouvait dans chaque homme d'armes un appoint de puissance, le vassal s'assurait la protection des forces collectives centralisées par le prince. Les droits traditionnels et les intérêts coutumiers du vassal: défense et juridiction directe du suzerain, liberté de désaveu, autorité administrative et judiciaire sur ses propres serviteurs libres (en vertu du principe: « le vassal de mon vassal n'est pas mon vassal »), devaient être reconnus et respectés par le prince, s'il ne voulait pas voir ses gens d'armes s'en aller chez un voisin.

D'autre part, l'homme d'armes était bien forcé de se constituer un domaine agricole comme principale ressource de moyens d'existence. Tout au début au moins, ce domaine n'était peuplé que des esclaves du seigneur et de ses serviteur libres. L'isolement géographique et économique le mettait à l'abri du contrôle effectif de la part du prince. Il prenait l'habitude de s'y sentir seul maître, ce qui s'harmonisait parfaitement avec les libertés traditionnelles du vassal. D'un autre côté, l'autonomie domaniale du vassal facilitait la tâche administrative du prince à l'époque où la force publique était encore embryonnaire.

Or, les gens d'armes des princes n'étaient pas les premiers à s'établir propriétaires terriens dans le pays souzdalien. Les plus anciens domaines — comme les premières villes, Souzdal et Rostov — furent fondés dans cette région au XIIe siècle par de riches boïaré-négociants, venus de la cité marchande de Novgorod-le-Grand. Souzdal et Rostov, centres d'échanges entre Novgorod et les pays d'outre-Volga, considéraient les domaines ruraux comme entreprises économiques privées fournissant leurs produits au commerce citadin et ne se préoccupaient pas du régime des campagnes au point de vue administratif et judiciaire. Quant à Novgorod ett ses autorités municipales, elles étaient loin et n'intervenaient en aucune manière dans les affaires de leurs ressortissants expatriés. Par conséquent, tout organisateur d'un domaine rural devenait seul chef, administrateur et juge pour tous ceux qui s'installaient dans sa propriété, acquise par le droit de premier occupant. Du

reste, la cité de Novgorod reconnaissait toujours l'immunité aux seigneurs domaniaux de son territoire [1]).

Quand les premiers princes vinrent en Souzdalie pour y établir leur autorité, leurs moyens d'organisation étaient trop faibles pour qu'ils pussent songer à une emprise effective sur les domaines seigneuriaux préexistants et sur leur population. Se bornant à l'établissement de la défense extérieure et à leur propre installation économique, ces premiers princes, loin d'enfreindre les droits acquis des boïarés locaux, voyaient en eux de puissants auxiliaires dont la collaboration était à assurer et les intérêts à ménager. De son côté, le boïarine local prêtait volontiers l'hommage de vassal au prince territorial afin de profiter de sa défense; mais, ce faisant, il ne manquait pas de sauvegarder son immunité domaniale traditionnelle par un accord préalable avec le prince.

Il est donc parfaitement compréhensible que les princes reconnussent, dès le début de l'époque, l'immunité des domaines de leurs vassaux. En effet, les traités entre les princes souzdaliens (traités élaborés et rédigés avec le concours de ces mêmes vassaux) déclaraient toujours: « *ils* (les vassaux) *gouverneront eux-mêmes leurs domaines et nous n'y interviendrons pas* » [2]). Plus encore, ces traités assuraient l'immunité domaniale même aux vassaux qui, ayant changé de suzerain, gardaient des domaines sur le territoire du suzerain désavoué: « *si les boiaré et les serviteurs sont partis de moi chez toi ou de toi chez moi, et s'ils ont des domaines dans mon patrimoine ou dans ton patrimoine, moi et toi n'interviendrons pas dans ces domaines* » [3]).

Plus tard, quand de nouveaux gens d'armes se recommandaient au prince, ils avaient soin, dans leur convention avec lui, d'assurer leur égalité de droits par rapport aux vassaux anciens. Si la recommandation personnelle s'accompagnait de la recommandation réelle, le nouveau vassal se garantissait les immunités traditionnelles pour son bien recommandé et rétrocédé par le prince [4]). Enfin, si le prince faisait à son vassal la donation d'un domaine, l'acte de do-

---

[1]) Voir, par exemple, *A. J.*, n-o 110/VI—VII.

[2]) *R. C. T. E.*, I, n-os 27, 28, 29, 33, 35, 45, 71, 78, etc.

[3]) Ibid., n-os 28, 127, 128, etc.

[4]) *A. E. A.*, I, n-o 120; Iuchkov, *Actes*, n-o 14.

nation mentionnait expressément toutes les immunités habituelles et les assurait héréditairement [1].

Les conventions entre les gens d'armes et leurs suzerains étaient au début verbales. À partir du milieu du XV[e] siècle, elles étaient parfois consignées par écrit et prenaient la forme d'un diplôme d'immunité octroyé par le suzerain au vassal. Une centaine environ de ces diplômes sont connus, s'échelonnant le long d'un siècle, jusqu'à l'année 1554 [2]. Ils émanent des princes et des princesses d'une bonne dizaine de principautés, et, dans deux cas, du métropolite. Le régime des immunités s'y révèle essentiellement identique dans toutes les principautés et pour tous les seigneurs domaniaux. Le nombre restreint de ces diplômes indique clairement que, dans l'immense majorité des cas, les immunités domaniales des gens d'armes n'avaient nul besoin d'une garantie écrite, étant considérées comme un droit traditionnel et incontestable. Du reste, même les puissants princes moscovites continuaient, en plein XVI[e] siècle, de reconnaître le droit d'immunité établi par ancienneté, sans aucune preuve écrite à l'appui [3]. Plus encore, l'immunité était considérée comme faisant partie du droit de propriété et aliénée avec elle aussi bien que transmise par héritage. Aucune autorisation ou intervention quelconque du prince n'était nécessaire, ni même la production d'un diplôme d'immunité au moment de l'aliénation ou la demande de confirmation par le prince des immunités du domaine aliéné [4].

Par contre, si le seigneur domanial changeait de suzerain, il faisait confirmer ses immunités par son nouveau maître, que ce dernier fût le succeseur de son père dans une même principauté ou qu'il s'agît d'un prince d'une autre principauté [5].

* * *

[1] *A. E. A.*, I, n-os 132, 160, 290, 304, 340, 374, 377; *C. A. H.*, V, n-o 175; *A. U. J.*, I, n-os 30/III, 64, etc.; Macaire, *op. cit.*, VI/I, p. 106; Iuchkov, *Actes*, n-os 25, 136, 143.

[2] La liste des diplômes d'immunité laïques a été publiée par Vesselovsky, *À propos de l'origine du régime domanial*, Moscou, 1926, pp. 113—118.

[3] Diakonov, *Actes*, II, n-o 4.

[4] *Ibidem*, n-os 4, 5; Fédotov-Tchekovsky, *Actes*, I, n-o 1.

[5] Iuchkov, *Actes*, n-os 8 et 26, 14, 10 et 27, 31, 34 et 40, 42, 55 et 70, 91, 121, 109 et 144, 132 et 150, 110 et 157; *A. E. A.*, I, n-os 44, 45, 46; *A. U. J.*, I, n-o 31/XX; Meitchik, *op. cit.*, n-o 51.

Dans leur ensemble, les immunités reconnues aux domaines des gens d'armes sont les mêmes que celles des domaines ecclésiastiques. Cependant, là encore, des différences essentielles sont à relever.

Les habitants du domaine étaient éliminés du commun des taillables, et les officiers du prince ne pouvaient pas entrer dans le domaine. L'immunité judiciaire, jointe au principe *absque introitu judicum*, est constante et très souvent complète [1]). Dans d'autres cas, on constate des restrictions extrêmement variables, sans que nulle tendance régulière se manifeste dans l'espace ou dans le temps; les grands-princes de Moscou font preuve de la même instabilité que les princes territoriaux [2]). On pourrait en induire que la juridiction plus ou moins étendue était reconnue plutôt suivant la personne du vassal que d'après un principe établi. Des tribunaux mixtes sont prévus dans les mêmes conditions que pour les domaines ecclésiastiques. En cas de conflit juridique entre les habitants de deux domaines laïques, les seigneurs jugeaient l'affaire ensemble ou, faute d'entente, s'adressaient au juge public [3]). La justice directe du prince s'étend généralement sur le seigneur domanial et sur son fondé de pouvoir [4]); rarement elle est accordée à tous les habitants du domaine [5]).

Quant à l'immunité fiscale, les princes se réservaient depuis toujours le tribut (taille extraordinaire), levé sur les seigneurs domaniaux laïques «*suivant la terre et l'eau*», c'est-à-dire par le prince sur le territoire duquel le domaine était situé, sans tenir compte des liens de vassalité [6]). Quelquefois la tribut du prince est remplacé par une redevance régulière en nature [7]). Rarement l'immunité

---

[1]) *A. U. J.*, I, no. 30/III; *A. H.*, I, n-os. 36, 81; Likatchev, *op. cit.*, p. 138; Iuchkov, *Actes*, n-os. 3, 8, 26, 34, 40, 80, 110, 111.

[2]) *A. E. A.*, 2, n-os 44, 46, 111, 120, 132, 371, 379; *A. H.*, I, n-os 115, 180, 226; *A. U. J.*, I, n-o 31/XX; Iuchkov, *Actes*, n-os 9, 10, 14, 15, 20, 27, 42, 55; Meitchik, *op. cit.*, n-o 51; Vesselovsky, *op. cit.*, p. 71.

[3]) *The book of the great and mighty Emperor of Russia...* by R. Chancelour (dans la collection de Hakluyt, Glasgow, 1903, II), p. 233.

[4]) *A. E. A.*, I, n-os 44, 46, 111, 141, 371, 374, 379; *A. H.*, I, n-os 115, 180/I; Iuchkov, *Actes*, n-os 3, 8, 15, 40, 110, etc.

[5]) Iuchkov, *op. cit.*, n-os 57, 146.

[6]) *R. C. T. E.*, I, n-os 27, 28, 29, 33, 35, 45, 71, 76, 78, 88, 119.

[7]) *A. E. A.*, I, n-o 379; *A. H.*, I, n-o 115; Iuchkov, *op. cit.*, n-o 83.

s'étend à tous les impôts et redevances [1]). Les privilèges commerciaux ne sont stipulés qu'exceptionnellement dans les diplômes d'immunité [2]); cependant les gens d'armes avaient le droit d'installer des péages et des passages sur le territoire de leur domaine, en y prélevant des taxes de transit; ce droit ne fut abrogé qu'en 1596, mais l'État moscovite se substituant aux seigneurs domaniaux leur assura toutefois la moitié des recettes réalisées aux péages [3]). Les allégements temporaires, destinés à attirer des tenanciers nouveaux, sont beaucoup moins fréquents dans les diplômes d'immunité laïque que dans ceux de l'Église [4]). D'une façon générale, l'immunité fiscale des domaines laïques est plus restreinte et surtout beaucoup moins fréquente que pour les propriétés de l'Église. Elle n'est mentionnée que dans 36 diplômes sur 103, et 13 autres diplômes n'accordent que des allégements temporaires. Après 1505 (année de la mort d'Ivan III de Moscou), aucun diplôme délivré aux gens d'armes ne contient plus d'immunité fiscale. Du reste, les princes se réservaient, depuis le XV[e] siècle, le droit d'abroger quelquefois l'immunité fiscale des domaines laïques, si les besoins économiques du prince ou les intérêts de ses officiers l'exigeaient [5]). Ainsi, l'immunité fiscale des gens d'armes n'était jamais complète ni à l'abri de toute violation; elle apparaît plutôt comme une faveur du suzerain et, comme telle, révocable; elle disparaît complètement du régime normal de l'immunité au XVI[e] siècle, cependant que les domaines ecclésiastiques continuent à en jouir. Les raisons de cette différence se trouvent dans le fait que les immunités ecclésiastiques étaient toujours une faveur pieuse, résultante du ménagement des intérêts terrestres des princes et de la sauvegarde de leurs intérêts célestes.

La formation de l'État moscovite, centralisateur du territoire russe, amena le nivellement de la classe sociale des gens d'armes; la liberté de désaveu disparut de fait avec la disparition des principautés indépendantes; les obligations militaires et fiscales des gens de métier militaire se fixèrent. Les impôts de l'État s'appliquaient

---

[1]) *A. E. A.*, I, n-o 120.

[2]) Iuchkov, *op. cit.*, n-o 3.

[3]) *A. E. A.*, I, n-o 367.

[4]) *A. E. A.*, I, n-os 44, 374; *A. H.*, I, n-o 36; Iuchkov, *op. cit.*, n-os 4, 8, 11, 14, 15, 26, 27, 40, 110.

[5]) *A. E. A.*, I, n-o 374.

dès lors aux domaines laïques comme aux terres taillables, et le justicier de 1550 énonça comme principe général: *« les diplômes d'immunité fiscale ne seront dorénavant donnés à personne, et les anciens diplômes d'immunité fiscale seront repris à tous »*. En 1556, le service militaire fut rendu obligatoire pour tout seigneur domanial proportionnellement à l'étendue de sa propriété [1]).

La grave crise de main-d'œuvre qui éclata dans le dernier tiers du XVI[e] siècle amena pourtant une renaissance partielle de l'immunité fiscale. Le fils d'Ivan IV, Théodore, soucieux de relever l'économie agricole en décadence, exempta d'impôts la culture directe des domaines laïques, labourée par les esclaves; cette culture ne devait pas dépasser 10 hectares et la moitié au moins du terrain devait être choisie parmi les terres en friches; enfin, l'exemption n'était accordée qu'aux gens d'armes accomplissant personnellement le service militaire et domiciliés dans leur domaine [2]). Cette mesure d'opportunité économique n'était qu'un faible reflet des privilèges d'antan.

L'octroi des diplômes d'immunité cessa complètement après 1554. L'immunité fiscale étant abolie pour tous les seigneurs laïques, l'immunité administrative et judiciaire leur était par contre reconnue à degré égal pour tous et continuait à régler, sans aucune intervention des pouvoirs publics, la vie intérieure d'un domaine. L'État moscovite trouvait ses commodités dans cet état de choses: les gens d'armes, serviteurs assujettis de l'État, remplissaient, en tant que seigneurs domaniaux, le rôle d'agents administratifs et judiciaires sur une étendue considérable du territoire. L'immunité administrative et judiciaire du seigneur laïque survécut au moyen âge, qui lui avait donné naissance; elle entra ensuite comme élément constitutif dans l'institution du servage créée par la monarchie moscovite au XVII[e] siècle [3]).

* * *

Les domaines privés des princes vivaient, eux aussi, sous le régime d'immunités.

---

[1]) *A. H.*, n-o 153, art. 43; *R. C. C. R.*, XIII/I, pp. 268—269.

[2]) Rojkov, *Économie agricole*, pp. 268—269.

[3]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 252—254.

Le maire du palais et les officiers dirigeant les différentes « ressources » domaniales avaient non seulement l'autorité administrative, mais aussi le droit de justice à l'égard de tous les hommes attachés à leur direction; les administrateurs des « districts de ressources » possédaient le droit de basse justice sur les habitants de leur « district » [1]). Ainsi, tous les tenanciers, employés et ouvrieres des domaines princiers ne faisaient point partie de la commune rurale de taillables et échappaient à l'emprise fiscale, administrative et judiciaire des gouverneurs régionaux. Des allégements temporaires étaient accordés aux tenanciers nouveaux, mais les corvées d'utilité publique (relais de poste, fortifications, milice) incombaient aux habitants du domaine princier dans la même mesure qu'aux gens taillables des communes rurales [2]). On peut supposer que les tenanciers princiers constituaient une commune domaniale, car ils avaient leurs représentants élus, des « doyens » siégeant au tribunal de l'officier-chef de direction [3]). Plusieurs documents du XVI[e] siècle, concernant divers tenanciers des domaines princiers, tout en précisant l'immunité fiscale, administrative et judiciaire de ces derniers, indiquent les mêmes restrictions qui s'appliquaient à la compétence juridictionelle des seigneurs domaniaux ecclésiastiques et laïques: les crimes ressortissaient aux tribunaux publics; pour les délits et les affaires civiles, la justice directe du prince était assurée aux tenanciers [4]). Il est à noter que les tribunaux mixtes ne fonctionnaient pas dans les domaines princiers: les procès intentés par des tenaciers du prince aux tiers étaient jugés par les tribunaux publics, tandis que les procès des tiers contre les tenanciers du prince relevaient de la juridiction de ce dernier ou de son officier gestionnaire respectif [5]).

Ainsi, en tant que propriétaire privé, le prince appliquait à ses domaines les principes habituels de l'immunité seigneuriale; l'absence des tribunaux mixtes évitait tout simplement des collisions scabreuses entre un prince, en tant que seigneur domanial, et son propre officier, en tant que juge public.

* * *

[1]) *A. E. A.*, I, n-os 183, 201, 230, 324, etc.
[2]) *A. E. A.*, I, n-o 147; *A. H.*, I, n-os 295, 301.
[3]) *A. E. A.*, I, n-os 143, 183, 201, etc.
[4]) *A. E. A.*, I, n-os 143, 147; *A. H.*, I, n-os 295, 301.
[5]) *A. E. A.*, I, n-o 147; *A. H.*, I, n-os 295, 301.

Les immunités domaniales découlaient en somme de toute la structure économique, sociale et politique d'une époque où l'organisation de la défense extérieure et intérieure se confondait avec l'aménagement des intérêts économiques personnels. L'intérêt public n'était qu'une dépendance de l'intérêt privé, et toute institution était envisagée avant tout comme une source de revenus. L'économie primitive faisait de chaque domaine une cellule autonome se suffisant à elle-même et remplissant des fonctions sociales indépendantes. Le besoin de la protection constituait l'unique ciment de cette société encore amorphe, ciment bien faible, n'assurant qu'une agglutination morcelée.

Les princes, chefs de la défense et, à ce titre, accumulateurs des forces, augmentaient peu à peu leur puissance et en profitaient pour restreindre l'indépendance de fait des éléments sociaux, abrités sous leur protection, et pour en extraire un surcroît de revenus. Les immunités domaniales devaient nécessairement s'en ressentir; la taille extraordinaire des gens d'armes devenait graduellement redevance constante; le droit de haute justice et les revenus qui y étaient attachés passaient de plus en plus dans les attributions des princes et de leurs agents directs. Cependant, la rupture d'équilibre entre les intérêts divergents des vassaux d'une part et des princes de l'autre, restait dans des limites assez étroites tant que la coexistence de plusieurs princes indépendants laissait aux gens d'armes le libre choix du suzerain. Le flottement dans l'étendue des immunités reflétait les aspects divers du compromis entre le suzerain et le vassal, suivant les conditions du lieu, du temps et de l'importance personnelle de chacun.

L'unification du territoire souzdalien sous l'égide de Moscou créa des conditions nouvelles dans les rapports entre le prince et les gens d'armes. Le droit de désaveu ne pouvait plus être pratiqué faute de choix de suzerain. La puissance de l'État nivelait les vassaux et les soumettait à ses intérêts. Mais le contrôle effectif du pouvoir princier sur le territoire restait insuffisant et mal organisé en raison de la disproportion inévitable entre l'étendue toujours accrue de l'État naissant et le personnel administratif et judiciaire disponible; les forces armées du prince de Moscou absorbaient de plus en plus ses serviteurs, et il leur était impossible de remplacer l'autorité judiciaire et l'organisation administrative des seigneurs

domaniaux. La transaction entre les intérêts en conflit se réalisa par la reconnaissance des immunités judiciaire et administrative comme faisant partie du droit de propriété, tandis que les impositions fiscales s'étendaient définitivement sur les domaines laïques, et le service militaire des seigneurs domaniaux devint une obligation.

Cependant, la formation de l'État moscovite et la croissance continuelle de ses forces militaires amenaient pour le pays des charges toujours plus grandes; l'évolution économique fit perdre à l'organisation fiscale son caractère primitif, et les impôts en argent remplaçaient les redevances en nature. Mais la terre restait la source principale de tous les moyens d'existence, et l'État était bien forcé d'en doter ses serviteurs militaires de plus en plus nombreux. Ces facteurs nouveaux eurent une influence décisive sur l'évolution des domaines à partir de la seconde moitié du XVe siècle.

L'ÉVOLUTION DES DOMAINES

Les diverses catégories de domaines eurent des destinées fort dissemblables pendant l'époque médiévale. Le facteur politique fut, en fin de compte, déterminant dans leur évolution.

Les domaines princiers avaient au commencement une tendance très nette à s'agrandir: défrichements, acquêts, usurpations, acquisitions par mariages, tous ces moyens augmentaient les propriétés privées des princes. La seconde moitié du XIVe siècle marque le début d'une évolution inverse; depuis lors et jusqu'à la fin de cette période historique, les domaines princiers diminuent constamment. Ce phénomène était dû à plusieurs causes.

Le morcellement des principautés par voie d'héritage réduisait non seulement l'étendue du territoire échu à chacun des héritiers comme sa « principauté patrimoniale », mais encore les dimensions du domaine privé, divisé à parts égales entre les descendants du prince défunt. Au bout de quelques générations, les possibilités d'agrandir le domaine par des initiatives de l'héritier se trouvaient épuisées. Les princes appauvris, dont la principauté n'était plus quelquefois qu'un canton rural, perdaient fatalement leur indépendance et devenaient de simples vassaux d'un prince plus puissant. Déjà en 1368, le grand-prince de Nijni-Novgorod comptait parmi ses serviteurs, membres de sa cour, des princes ci-devant

indépendants [1]). Quand ils avaient perdu le dernier lambeau de leur avoir personnel, ces principicules sollicitaient un fief ou même un simple bénéfice de leur maître [2]). Les domaines princiers disparurent complètement en de très nombreuses régions jadis indépendantes, dès la fin du XVe siècle.

Une autre cause de diminution des domaines princiers était la pieuse tradition de faire des donations et des legs aux institutions ecclésiastiques. Les prélats, les églises, mais surtout les couvents se voyaient octroyer par les princes de vastes propriétés avec toutes sortes de revenus [3]). Cet usage diminuait nécessairement, de génération en génération, l'étendue des domaines princiers.

Ce qui contribua le plus à leur réduction progressive était la nécessité de rémunérer certains serviteurs par la concession d'un bien-fonds. En effet, nombre de serviteurs libres, — dont le prince avait besoin (gens de sa cour, serviteurs subordonnés au maire du palais, gens de métiers) et qui formaient en temps de guerre le détachement personnel du prince, — n'avaient pas de moyens propres pour acquérir une exploitation agricole; ils recevaient dans le domaine de leur prince des possessions foncières conditionnées par le service [4]). Ces bénéficiers n'avaient pas le droit de pleine propriété sur leur « terre de service », mais la plupart d'entre eux conservaient leur exploitation héréditairement, restant de père en fils au service de la même famille princière. Peu à peu possession devenait propriété et, à la fin du XVe siècle, l'aliénation des terres de service par leurs possesseurs était déjà admise [5]). A partir du milieu du XVe siècle, le nombre des bénéficiers croissait rapidement sous la pression des besoins militaires grandissants: les princes de Moscou, en « rassemblant la terre russe », reconstituaient un État national. Les domaines princiers s'en trouvaient de plus en plus réduits et ne pouvaient bientôt plus suffire pour doter de terres des gens d'armes nouveaux. Ainsi, en 1539—1540, les béné-

[1]) Klutchevsky, *Conseil de boïaré*, pp. 118, 535—537.

[2]) *R. C. T. E.*, I, n-o 105; Exemplarsky, *Grands-princes et princes patrimoniaux de la Russie septentrionale*, Saint-Pétersbourg, 1889, II, p. 199.

[3]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 53—54, 136—139.

[4]) *R. C. T. E.*, I, n-os 22, 27, 33, 34, 35, 40, 45, 60, 71, 87, 95, 105, 112, 132, 144; *A. E. A.*, I, n-os 74/III, IV; *A. U. J.*, I, n-os 118/II—VI, VIII—X, etc.

[5]) Iuchkov, *Actes*, n-o 9.

ficiers occupaient 72.000 hectares dans un district où il n'en restait plus que 168 au palais [1]). Les princes moscovites eurent par suite recours à la confiscation des domaines princiers dans les principautés annexées, à la sécularisation partielle des biens de l'Église et, pour finir, à la distribution en bénéfices des exploitations paysannes indépendantes, respectées jusqu'alors. Toute une classe militaire nouvelle de « chasés » *(pomiestchiki)* était entretenue aux frais du pays; les domaines des princes jadis indépendants y disparurent à peu près complètement, tandis que ces princes eux-mêmes devenaient de simples particuliers, serviteurs obéissants du souverain unique [2]).

* * *

Les domaines de l'Église se trouvaient dans une situation privilégiée. Non seulement ils s'agrandissaient continuellement grâce aux donations, legs et acquêts de toutes sortes, mais en même temps le droit canon, en imposant aux biens ecclésiastiques le principe de la mainmorte, les protégeait contre toute aliénation. Certes, les institutions ecclésiastiques distribuaient, elles aussi, des bénéfices à leurs serviteurs laïques, mais elles prenaient en même temps toutes les précautions voulues pour que ces « terres de services » n'échappassent point à la propriété effective de l'Église [3]).

Les progrès excessifs de la propriété foncière de l'Église inquiétèrent les princes de Moscou. Plusieurs moyens furent employés pour essayer d'arrêter l'enrichissement croissant du clergé. Ivan III, en annexant le territoire novgorodien en 1478, confisqua quelques domaines de l'archevêché de Novgorod et une bonne moitié des biens fonciers de six monastères les plus riches; en 1500, il fit un nouveau prélèvement de terres ecclésiastiques pour les distribuer en bénéfices à des gens d'armes « chasés ». Son fils, Basile III, publia une ordonnance restrictive quant aux donations, legs et ventes de domaines à l'Église dans les principautés vassales de Souzdal, Iaroslav et Starodoube, ainsi que dans certaines autres

---

[1]) Lappo, *op. cit.*, pp. 103—105.

[2]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 219—220, 448—449, 453—456; *Les formes de la possession agraire dans la Russie du moyen âge* (« La tenure », recueil de la Société Jean Bodin, Bruxelles, 1938), pp. 276—279.

[3]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 177—181.

régions [1]). Pressé par Ivan IV, le concile de 1551 défendit aux évêques et aux monastères l'acquisition de domaines sans l'autorisation du tsar; le concile de 1573 interdit aux couvents riches d'accepter des domaines en donation et ne le permit qu'aux couvents pauvres, à condition que le tsar les y autorisât; celui de 1580 rapporta même cette exception et celui de 1581 statua que le métropolite, les évêques et les monastères n'achèteraient plus de terres ni n'en prendraient en gage; enfin, le concile de 1584 reconnut la nécessité d'interdire à l'Église l'acquisition des biens fonciers nouveaux [2]).

Mais ordonnances princières et décisions conciliaires ne changeaient guère les mœurs et les traditions de l'époque. L'Église profita d'une crise agraire dans le dernier tiers du XVIe siècle pour accaparer de nouvelles et vastes propriétés. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, où la période médiévale était close et où l'autorité nouvelle de l'État s'affirmait sans réplique, des seigneurs domaniaux continuaient de faire des donations et des legs fonciers aux institutions ecclésiastiques tout comme par le passé [3]). L'extension des domaines de l'Église se perpétuait au delà du moyen âge et seule la sécularisation des biens fonciers ecclésiastiques par Pierre Ier en 1700—1701 mit fin à la puissance économique de l'Église russe.

* * *

Le sort des domaines laïques était lié à la solution plus ou moins favorable du problème de la main-d'œuvre agricole. Le nombre des esclaves, jamais bien important chez les gens d'armes, diminuait de génération en génération grâce à l'affranchissement traditionnel par testament [4]). C'est donc la population libre des campagnes qui devait fournir aux domaines les bras nécessaires à leur mise en valeur. Le peuplement plus ou moins dense d'une région donnée formait une condition préalable pour la prospérité des domaines.

Les contingences historiques massèrent, au XIVe siècle, la majeure partie de la population dans la region occidentale de la Souz-

---

1) *A. E. A.*, I, n-o 227.

2) *A. E. A.*, I, n-os 227, 308; *R. C. T. E.*, I, n-o 202.

3) *A. U. J.*, I, n-os 63/XX, XXII.

4) A. Eck, *op. cit.*, pp. 389—391.

dalie, où se formèrent les principautés de Tver et de Moscou [1]). Cette supériorité de peuplement donna aux princes tvéritains et moscovites une puissance plus grande. Leurs vassaux se constituaient des domaines plus florissants que partout ailleurs; c'est pourquoi les gens d'armes se mettaient nombreux au service de ces deux maisons princières. La rivalité politique des deux principautés voisines aux XIII[e] et XIV[e] siècles finit par le triomphe de Moscou, ce qui attira et les gens d'armes et les paysans sous la protection des vainqueurs. La prospérité des domaines situés sur le territoire moscovite était par conséquent assurée dès le début de l'époque. Les allégements accordés aux tenanciers attiraient encore davantage les ruraux des régions voisines; le problème de la main-d'œuvre, en s'aggravant partout ailleurs, se trouvait résolu sous l'égide de Moscou.

Cependant, l'ascension de la principauté moscovite et la formation de l'État national unifié depuis la seconde moitié du XV[e] siècle amenèrent des charges croissantes imposées aux populations par les dépenses militaires sans cesse grandissantes. En un siècle, les impôts augmentèrent de six fois.

Les tenanciers voyaient les exigences du domaine s'enfler d'année en année, car le seigneur laïque lui-même pliait sous les charges fiscales. L'économie monétaire accélérait le processus, et l'endettement du tenancier s'accentuait jusqu'à en faire un asservi par dette. Déjà à la fin du XV[e] siècle, les tenanciers d'un grand seigneur laïque lui devaient 155 roubles, près de 55.000 fr. or; dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, un registre domanial indique que 70% des tenures étaient ensemencées avec le blé prêté par le domaine, et la valeur du grain emprunté par les tenanciers se montait à 140.000 fr. or au moins [2]). Dès lors, un seul moyen permettait au tenancier d'abandonner sa tenure et de s'établir ailleurs: quelqu'un devait rembourser pour lui la somme due au seigneur. Ce moyen de débaucher des tenanciers domaniaux endettés pour les installer dans un autre domaine était pratiqué sous le nom d'« exportation » *(vyvoze)* par les seigneurs domaniaux les plus riches depuis la seconde moitié du XV[e] siècle [3]). Un siècle plus tard, les terriers con-

[1]) *Ibid.*, pp. 55—56.
[2]) *R. C. T. E.*, I, n-o 130; Klutchevsky, *Cours d'histoire russe*, II, p. 391.
[3]) *A. E. A.*, I, n-os 48/I—III, 73; *C. A. H.*, I, n-o 198/I, II.

signaient quelques données précises: dans un grand domaine laïque, 306 tenanciers sur 2.217 avaient abandonné leur exploitation; 53 en étaient partis sur désaveu normal, 188 furent «exportés» par d'autres seigneurs domaniaux et 65 disparurent clandestinement [1]).

C'est que l'«exportation» ne changeait guère la situation du tenancier: un créancier était remplacé par un autre, et le paysan se retrouvait dans la même position de débiteur insolvable. D'autre part, d'incessantes conscriptions militaires harcelaient la paysannerie depuis 1551; les misérables foyers des tenanciers en étaient ruinés sans remède. Dès lors, la fuite illégale seule pouvait libérer le tenancier et de son asservissement économique et de l'enrôlement dans les armées de l'État conquérant.

Or, les victoires du tsar moscovite sur les Tatars ouvraient justement à la colonisation de nouveaux et vastes territoires. Tout le bassin de la Volga moyenne et inférieure avec son grand affluent, la Kama, fut conquis par Ivan IV entre 1552 et 1556. Un sol fertile, des forêts giboyeuses, des étendues infinies en train d'être appropriées par des seigneurs qui se montraient généreux attiraient les tenanciers du centre moscovite. En même temps, l'accès de l'Oural, légendaire par ses richesses, devenait plus facile et plus sûr. Enfin, la vaste steppe vierge qui s'étendait à perte de vue au sud de l'Oka, libérée des nomades tatars, — le «champ sauvage» *(dikoïe polé)* au-delà des frontières méridionales, libre encore de l'emprise militaire et administrative de l'État moscovite, — offrait un asile inviolable aux malheureux, révoltés contre un sort trop dur, contre un fisc trop rapace, contre le seigneur trop puissant et les recruteurs trop nombreux. Des dizaines de milliers de paysans quittaient leurs anciennes demeures et affluaient dans la steppe à la recherche d'une vie moins misérable et plus libre. Les régions centrales de la Russie souzdalo-moscovite se dépeuplaient rapidement. La formidable et brusque expansion territoriale rompit à ce moment, et pour des siècles, tout équilibre entre l'étendue de l'État et les forces de peuplement de la nation. La faiblesse démographique marqua de son empreinte fatale toute l'évolution historique de la Russie depuis cette époque.

---

[1]) Lappo, *op. cit.*, p. 47.

Le contre-coup de la fuite en masse des tenanciers vers des régions nouvelles fut ressenti immédiatement par les domaines laïques, qui ne pouvaient pas offrir à leurs paysans les mêmes avantages que les domaines ecclésiastiques. Du reste, le morcellement des domaines des gens d'armes par voie d'héritage empêchait de tout temps la stabilité des grandes exploitations centralisées, capables de retenir la main-d'œuvre par des conditions avantageuse, et de perfectionner la technique agricole. Les terriers tvéritains, par exemple, dénombrent 318 domaines laïques contenant 38.879 hectares et appartenant, en 1540, à 659 propriétaires; huit ans plus tard, le nombre des propriétaires pour les mêmes 318 domaines est déjà de 771, et la part moyenne de chacun tombe, dans un des cantons, de 485 à 88 hectares [1]). Cette inéluctable faiblesse économique des domaines laïques amenait les seigneurs à vendre leurs propriétés à la suite de difficultés pécuniaires ou de crise de main-d'œuvre. Des 318 domaines susmentionnés, 96 furent achetés, entre 1540 et 1548, par des étrangers [2]); dans le district de Moscou, la moitié des domaines laïques furent vendus à des tiers en l'espace de vingt ans; 40% des domaines du district de Kolomna eurent le même sort dans le même laps de temps [3]). Dans le dernier tiers du XVIe siècle, le rythme auquel disparaissaient les grands domaines laïques s'est encore accéléré.

L'exode massif des tenanciers amenait l'abandon des grandes étendues de culture; les friches improductives augmentaient d'année en année, la technique agricole rétrogradait rapidement, et l'assolement triennal était délaissé pour des méthodes plus extensives et gaspilleuses, ressuscitées après plus d'un siècle de progrès. Les terriers du dernier quart du XVIe siècle indiquent de 76 à 96% de friches dans le district de Moscou, de 50 à 86% dans les régions de Rouza, Mojaïsk, Véréia, Souzdal, Vladimir, etc. [4]). Un voyageur anglais, Fletcher, parcourut la route de Moscou, de Vologda à Iaroslavl, en 1588—1589, et fut frappé par l'impression de vide et d'abandon que lui donnaient les campagnes russes aux villages

---

1) *Ibid.*, p. 75.
2) *Ibid.*, pp. 232—233.
3) Rojkov, *Économie agricole*, p. 451.
4) Lappo, *op. cit.*, pp. 204—205; Rojkov, *op. cit.*, pp. 60—107, 292—299.

désolés et sans habitants [1]). « Des friches envahies par la forêt », « des terres désertes qui ne sont tenues par personne », « des landes qui avaient été des hameaux », tels sont les termes employés par les terriers pour décrire l'état des domaines à l'entour même de Moscou.

Les seigneurs domaniaux essayèrent de lutter contre la débâcle. Ils s'efforçaient de remplacer les tenanciers fugitifs soit par l'extension de la culture domaniale directe au moyen des esclaves, soit par l'« exportation » des tenanciers d'un domaine voisin. D'autre part, ils réclamaient l'assistance de la force publique pour rechercher et réintégrer les fuyards. Les conflits entre seigneurs domaniaux, provoqués pas les « exportations » réciproques et plus ou moins correctes, finissaient par des plaintes, des requêtes, des pétitions adressées au pouvoir central. Des ouvriers non-agricoles, des artisans étaient attirés par ruse ou par force au service des domaines, etc. [2]). Tous ces expédients ne réussissaient qu'aux domaines particulièrement riches, donc avant tout aux propriétés ecclésiastiques. Les gens d'armes perdaient dans cette lutte leurs derniers tenanciers; définitivement ruinés, ils ne pouvaient plus remplir leurs obligations fiscales et militaires, demandaient des allégements et des exemptions [3]). Mais la lutte s'avérait vaine dans la plupart des cas, et l'endettement amenait généralement l'homme d'armes à vendre petit à petit tout son patrimoine [4]). L'Église happait les domaines et agrandissait démesurément ses possessions, mais subissait à son tour les effets de la crise: dans certaines régions, plus de la moitié des cultures ecclésiastiques étaient à l'abandon dans le dernier quart du XVIe siècle. Les domaines princiers n'échappaient pas non plus au désastre: les terriers indiquent, en 1580, dans certains domaines du palais, 7.200 hectares de friche pour 3.420 de cultivés [5]). Cependant, les domaines laïques restaient le plus souvent frappés.

La crise de la main-d'œuvre agricole amenait de funestes conséquences non seulement pour les domaines seigneuriaux et le trésor, mais également pour les forces armées de l'État. L'élément

---

[1]) Giles Fletcher, *La Russie au XVIe siècle*, Paris, 1864, p. 137.

[2]) Platonov, *Ivan le Terrible*, Berlin, 1924, p. 120.

[3]) Diakonov, *Actes*, II, n-os 24, 25, 26.

[4]) Pavlov-Silvansky, *Gens de service*, pp. 58—59.

[5]) Lappo, *op. cit.*, pp. 204—205.

principal des troupes moscovites, la classe militaire des bénéficiers, se ruinait complètement à la suite de cette crise et n'était plus capable de faire son service dans des conditions convenables. Des palliatifs et des moyens de portée locale ne pouvaient point résoudre ce problème d'importance générale; il fallait à tout prix assurer aux bénéficiers un minimum de ressources en stabilisant les tenanciers dans les bénéfices, car les fondements mêmes du jeune État moscovite étaient menacés de désorganisation et d'affaiblissement. La cause principale de la crise apparaissait dans l'instabilité de la population rurale, dans la liberté du paysan. La situation juridique du cultivateur entrait en conflit avec les intérêts économiques et les besoins militaires de l'État. C'est donc contre cette liberté séculairement traditionelle et au profit de la classe militaire que se dirigera l'effort de l'État.

Une ordonnance d'Ivan IV, édictée vers 1580, interdit sans réserve tout désaveu et toute « exportation » de tenanciers « jusqu'à un nouvel ordre du souverain »; les tenanciers « exportés » ou en fuite et recélés dans des domaines laïques devaient être ramenés sur leurs anciennes tenures. Des ordonnances ultérieures précisèrent encore davantage que cette mesure ne devait favoriser que les bénéficiers militaires [1]).

La protection des bénéficiers par l'État porta le coup de grâce aux grands domaines laïques. Les grands vassaux d'antan voyaient leur rôle militaire, politique et économique bien fini. Une force nouvelle surgissait à la fin de la période médiévale pour supplanter les grands seigneurs domaniaux, et le XVII[e] siécle sera marqué par la prédominance agraire, militaire et politique des « chasés ». L'avènement de cette classe dirigeante nouvelle amènera le servage pour toute la population paysanne et changera complètement les conditions de l'évolution historique du peuple russe.

ALEXANDRE ECK

[1]) A. Eck, *Le moyen âge russe*, pp. 313—317.

LA COLONIA FIORENTINA DI COSTANTINOPOLI NEI SECOLI XV—XVI E SUO ORDINAMENTO SECONDO GLI STATUTI

Sebbene, isolatamente, fossero penetrati nell'Impero bizantino fin dalla metà del secolo XIII, i Fiorentini non costituiscono, in Costantinopoli, una colonia organizzata in forme legali se non circa due secoli più tardi. Quando cioè, avendo ottenuto, sul principio del secolo XV, uno sbocco al mare con Porto Pisano e Livorno, vengono riconosciuti dall'imperatore Giovanni VIII Paleologo, — loro ospite, verso quel tempo, in Firenze stessa, — quali eredi legittimi dei diritti di cui già avevano goduto i Pisani. Ultimi arrivati sul mercato di Costantinopoli, diverranno nei primi tempi della conquista ottomana il più importante fattore commerciale nel campo dei traffici svolti da negozianti italiani.

Non è tuttavia mio proponimento indagare la loro penetrazione nell'Impero bizantino e lo sviluppo segnato dal loro commercio nel periodo ottomano: questioni assai interessanti ma relativamente note. Approfittando, invece, della pubblicazione, da parte dello studioso italiano Gino Masi, di una serie di statuti, sin'ora inediti [1]), che vengono ad aggiungersi a quelli risalenti al 1488, — i più vecchi di cui siamo fin qui a conoscenza, — tenterò di delineare

---

[1]) *Statuti delle colonie fiorentine all'estero* (secc. XV—XVI), a cura di Gino Masi. Università Commerciale Luigi Bocconi, Istituto di Storia Economica diretto da Armando Sapori. Serie I: Fonti, vol. IX, Milano, 1941, XXXII—256 p. Gli statuti della colonia di Constantinopoli si trovano alle pp. 35—153. Sono 13 in tutto, fra statuti veri e propri e aggiunte o modificazioni parziali. Come epoca, vanno dal 1488 al 1546. Gli statuti del 1488 sono ristampati secondo una versione poco diversa da quella seguita dal Müller nella sua edizione dei *Documenti sulle relazioni delle città toscane con l'Oriente cristiano*, Firenze, 1879.

l'ordinamento della colonia fiorentina di Costantinopoli nella seconda metà del secolo XV e nella prima del secolo successivo.

Tale colonia comprende, con uguali diritti e doveri, i Fiorentini veri e propri e, al tempo stesso, coloro che provengono dalle terre in signoria di Firenze: « Fiorentini e sottoposti » così come li definiscono gli statuti. Il loro capo è il console [1]), che, a partire dal 1500, su richiesta delle autorità turche [2]), porta il titolo di emino [3]); assumerà più tardi quello di « balio » o « baylo », titolo che incontriamo per la prima volta negli statuti del 1528 [4]). Indipendentemente da queste variazioni del nome, il console, che negli statuti del 1500 è senz'altro considerato « presidente della nazione fiorentina » [5]), — il termine nazione va, naturalmente, accolto nel suo significato medievale, — è in realtà un funzionario della metropoli che lo nomina e a cui deve rendere conto di tutti i suoi atti.

Gli statuti del 1488 non trattano del procedimento per la nomina del console, ma probabilmente esso era uguale a quello che incontreremo sino alla fine del periodo di cui ci andiamo occupando. La nomina era fatta dall'autorità centrale e precisamente dai « capitani di parte guelfa e consoli del mare » — nel 1481 le due istituzioni si fondono in una sola [6]) — per un periodo di tre anni, a cominciare dal giorno della partenza da Firenze. Il compito del console dura però oltre questo termine, e cioè fino all'arrivo del successore e alla relativa presentazione al sultano o ai suoi rappresentanti [7]). La partenza del vecchio console prima di aver ottenuto dal suo successore l'attestato di adempimento delle formalità di tale presentazione è considerata quale diserzione dal proprio dovere e punita con la grave ammenda

---

[1]) Statuti del 1488, cap. I, p. 38; statuti del 1492, introduz., p. 79.

[2]) Heyd, *Histoire du commerce du Levant au Moyen Âge*, trad. Furcy-Renaud, II, Leipzig, 1886, p. 344.

[3]) Statuti del 1500, p. 98.

[4]) Lo statuto del 1528, p. 120 e segg. usa talvolta la formula « consolo overo balio », ma soprattutto la semplice denominazione di « balio ». Negli statuti posteriori infatti non incontriamo più, se non il termine « balio », « balyo » o « baylo ».

[5]) P. 99: « per ogni tempo avenire tale presidente per decta natione Fiorentina si debbi chiamare emino ».

[6]) Prefazione, pp. XVIII—XIX.

[7]) Statuti del 1492, cap. I, p. 80; statuti del 1500, p. 99; statuti del 1528, cap. I, p. 121.

di « fiorini cinquecento larghi d'oro »[1]. Il nuovo eletto ha un margine di quindici giorni per declinare la carica offertagli; una volta trascorsi, deve fare, davanti ai capitani di parte guelfa, il giuramento d'osservanza degli statuti e lasciare Firenze al più tardi entro due mesi; diversamente è colpito da un'ammenda di 200 fiorini[2].

Sembra che, ad un certo momento, abbiano voluto attribuirsi l'elezione del console di Costantinopoli, l'Arte della Lana e i conservatori sulle cose e casi di Levante; per lo meno, è così che si può spiegare come, nelle aggiunte agli statuti del 1511, si trovi il seguente passaggio: « Et ogni altro emino che in alchuno altro tempo, et in qualunque modo per l'avenire si arà a elegere, debba essere electo nel modo et forma che pel passato s'è consueto, in tutto et per tutto, non si intendendo che per presenti capitoli s'aquisti alchuna auctorità, preheminentia di elegere, a' consoli della arte della lana di Firenze, nè a' procuratori o conservatori de' chasi et merchatanti di Levante, ma tale electione, et nel modo consueto, solamente s'apartengha à' detti capitani di parte guelfa et consoli di mare di Firenze »[3].

Merita di essere messo in rilievo questo tentativo di disporre del consolato, fatto dai fabbricanti di stoffe, i cui interessi predominavano nella vita della colonia di Costantinopoli.

Il console rappresenta, innanzi tutto, gli interessi fiorentini di fronte alle autorità ottomane, e gli è quindi affidata anche una missione diplomatica, con diritto di trattare col Governo ottomano la modificazione delle capitolazioni, ma, s'intende, senza rinunziare a nessuno dei vantaggi ottenuti in passato[4].

La seconda funzione importante del console è quella di giudice dei Fiorentini che si trovano a Costantinopoli. Le istruzioni ricevute

---

1) Statuti del 1511, p. 117; statuti del 1528, cap. I, p. 122.

2) Statuti del 1511, pp. 116—117; statuti del 1528, cap. I, p. 122.

3) P. 116.

4) Statuti del 1492, cap. XIII, p. 86: « Item providono et ordinorono et concedettono al decto consolo auctorità pienissima di potere confermare e medesimi capitoli che al presente sono tra questa natione Fiorentina et il signore di quel paese, con auctorità anchora di potere quelli acresciere et minuire et in meglio riformare, per honore, bene, utilità et comodo della nostra natione, liberamente, una volta et più, chome a lui parrà et piacerà, nulla mutando di quello che apartenessi allo onore et utile publico et privato di decta natione Fiorentina ». Le stesse prescrizioni sono negli statuti del 1528, cap. X, p. 131.

nel 1488 dall'ambasciatore fiorentino presso il Governo ottomano, Andrea dei Medici, — il compilatore dei più vecchi statuti fin qui a nostra conoscenza, — prescrivevano anche il tentativo di ottenere da parte delle autorità turche l'attribuzione al console della giurisdizione civile e penale per i casi nei quali fossero implicati soltanto dei connazionali [1]). È però assai probabile che la giurisdizione in materia penale non sia stata accordata dal Sultano, dato che non la ritroviamo nè negli statuti del 1488, nè in quelli ulteriori: in cambio, è interamente consentita quella civile. E ne vediamo la prova più chiara negli statuti del 1528, al capitolo 6, in cui è detto:

« Item statuirono et deliberorono che al detto consolo o vero balio, s'intenda essere et sia data pienissima auctorità, in qualunche caso civile, di poter procedere, decidere, terminare et sentientiare sopra a ogni et qualunche causa et differentia di dare et havere che in qualunche modo nascessino, in fra' sua sotto posti, o alla natione Fiorentina, o di suo dominio et imperio; fra' quali possi et a lui sia lecito, chome è detto, dichiarare et sententiare somariamente, administrando sempre a ciaschuno ragione et iustitia. Le quali sententie et dichiarationi che per detto consolo in qualunche modo saranno fate, et date, vaglino et tenghino et meritino et di quelle si possi fare qualunche executione reale et personale, chome se fussino date nella corte della merchatantia della città di Firenze, in tutto et per tutto » [2]).

La citazione in giudizio si stende per iscritto, contro pagamento di una tassa. È ammessa la prova con testimoni. La sentenza dev'essere data al più tardi entro due mesi dal pagamento della tassa [3]). Contro le sentenze del console, che, come abbiamo visto, hanno valore esecutivo, si può ricorrere in appello alla Corte della mercanzia in Firenze [4]).

---

[1]) Heyd, *op. cit.*, II, p. 342.

[2]) P. 126. V. parimenti il cap. XIX, p. 139, come anche gli statuti del 1488, cap. XVIII, p. 55, cap. XXV, p. 63, cap. XXXII, p. 69; gli statuti del 1492, cap. VI, p. 80, cap. XXIII, p. 92.

[3]) Statuti del 1492, cap. VI, p. 80; statuti del 1528, cap. VI, p. 127.

[4]) Statuti del 1492, cap. VII, p. 81; statuti del 1500, p. 100; statuti del 1528, cap. VII, p. 128. Gli statuti del 1488, cap. XXV, p. 63, così tuttavia decretano: « E vogliamo che nesuno fiorentino o sottoposto non possa, per

Una procedura interessante, che però non incontriamo più negli statuti ulteriori, è quella indicata negli statuti del 1488. Entro un termine di tre giorni dalla data di presentazione da parte di un Fiorentino di una denunzia, — probabilmente verbale, — il console ha l'obbligo di cercare di riportare l'accordo fra le parti. Qualora non riesca, chiederà loro una dichiarazione scritta, da consegnarsi entro tre giorni, e che non sarà accettata se, in precedenza, il reclamante non abbia depositato una tassa dell'1% sul valore dei beni in discussione, e il denunciato una di 0,5%. La sentenza sarà data dal console unicamente sulla base di queste dichiarazioni, «sanza altra schrittura, chome a lui in quel tenpo gli parrà, gusta l'anima e'l gudicio suo, pogniendo da parte ogni spezialtà o interesse ch'egli avessi, che lo potesino dare noia di non fare la giustizia» [1]).

La missione del console nel campo materiale non si limita a rappresentare gli interessi della colonia e ad amministrare la giustizia nei riguardi dei connazionali; la sua ingerenza in questioni materiali è molto più larga e varia. Così, per esempio, allorchè un negoziante fiorentino muore a Costantinopoli, colui che il defunto ha incaricato della liquidazione dei suoi affari non può adempiere a tale compito se non col consentimento del console e soltanto dopo che questi abbia proceduto all'inventario dell'eredità, così come dovrà inviarsi in Italia, alla ditta che il defunto rappresentava, un bilancio in base ai registri. Se il defunto non ha indicato nessuno ai fini di quest'operazione, spetta al console scegliere, non però fra i suoi parenti, due persone adatte allo scopo: nemmeno però tali persone potranno esimersi dalle prescrizioni del console [2]).

Parimenti, qualora un creditore tema che il suo debitore parta senza pagare i debiti, il console può farlo arrestare, finchè non abbia proposto persone garanti che rispondano per lui [3]). Ma, considerando

---

nesuna chagone, apelare a la sentenzia o chondanagone o chomandamenti che fusino fatti per 'l nostro chonsolo a nesuna ragone, di che legie si sia, nè in che luocho si fussi, a la pena d'asperi cinqueciento per ogni volta che nesuno chontrafaciessi ».

[1]) Cap. XVIII, p. 55.

[2]) Statuti del 1488, cap. XXII, pp. 58—59; statuti del 1492, cap. XVII, pp. 88—90; statuti del 1500, p. 101; statuti del 1528, cap. XIV, pp. 134—136.

[3]) Statuti del 1488, cap. XX, p. 57; statuti del 1492, cap. XVIII, p. 90; statuti del 1528, cap. XVI, pp. 136—137.

che tale misura può, nella sua applicazione, farsi pericolosa, così lo statuto continua: «Ricordando et rimettendo nella conscientia di detto balio che non debba pigliare tali sospecti, nè fare arestare alchuno, se già quel tale non havessi facto qualche opera, o andamenti, per li quali si potessi pigliare sospecto quel tale doversi partire. Acciò che uno tristo non si muova a ffare male et vergogna a qualchuno per impedirlo et farlo sostenere »[1]).

Ugualmente, quando al console sembri che il rappresentante di una casa commerciale abbia un comportamento tale da poter nuocere al compimento dei suoi obblighi, esso ha il diritto — meglio ancora il dovere — di sospenderlo dalla delegazione ricevuta, passandola ad altri due membri della colonia, esattamente come per i casi di morte [2]).

Il console può intervenire anche in questioni puramente commerciali, in quanto dalla loro attuazione può dipendere il prestigio della metropoli e dei suoi prodotti. Ha, così, l'obbligo di sorvegliare la vendita delle stoffe — elemento principale del commercio fiorentino — stoffe che, per essere apprezzate al loro giusto valore dovranno vendersi in pezze intere, «a chapo et coda», aventi la regolare lunghezza di 36 picchi: se la lunghezza è scarsa, il venditore è obbligato a compensare la differenza [3]). Il console aveva inoltre l'obbligo di sorvegliare rigorosamente, a fine di impedirlo nel modo più assoluto, il traffico di sete fatto in comune con gli Ebrei di Costantinopoli — traffico che dava luogo a gravi attriti — come anche il peso della seta fatto con bilance che non fossero quelle ufficiali. La sanzione era, in questi casi, fra le maggiori — 100 fiorini d'oro — e la sentenza doveva essere inviata sotto sigillo e con la massima urgenza a Firenze, dove, tenuto conto della sua particolare importanza, doveva essere incassata la multa [4]).

Il console aveva infine l'obbligo di colpire con ammenda, fissata a sua discrezione, coloro che tentassero di venire in possesso di casa

---

[1]) Statuti del 1528, cap. XVI, p. 137.

[2]) Statuti del 1492, cap. XXV, p. 93; statuti del 1528, cap. XXI, pp. 140—141.

[3]) Statuti del 1488, cap. XXVIII—XXIX, pp. 65—67; più categorici gli statuti del 1492, cap. XIX, pp. 90—91; statuti del 1500, pp. 101—102; statuti del 1528, cap. XV, p. 136.

[4]) Statuti del 1505, pp. 106—107; statuti del 1528, cap. XXIV, pp. 142—143.

o negozio, già affittati da un altro Fiorentino, e ciò senza dubbio a fine di evitare la concorrenza attorno a quei locali meglio situati dal punto di vista commerciale [1]).

Ma la missione del console non si limita ad un campo puramente materiale. Vigila sul modo di comportarsi di tutti i membri della colonia e le ordinanze relative alla vita morale, anche la più intima, che oggi non consideriamo più di competenza del legislatore, sono altrettanto numerose e particolareggiate di quelle relative a questioni di commercio.

Il console viene così ad essere un censore del costume, anche là dove non si tratti più di cose inerenti all'onestà professionale. In tal modo, qualora s'infiltri nella colonia alcun « huomo vagabondo, o di trista vita, o inhonesti portamenti, o di mala fama », il console cercherà, dapprima « humanamente et caritativamente amunirlo con parole et con fatti ». Non riuscendo con le buone, interverrà alla Porta e ne otterrà l'espulsione [2]). I bestemmiatori saranno condannati a un'ammenda che andrà a vantaggio della chiesa ; se recidivi, saranno ugualmente espulsi [3]). Rigorosissime sono le prescrizioni contro i giocatori di giochi d'azzardo, che non sono permessi « etiam per viagio... di dì nè di notte, nè in publico nè in segreto ». Anche a questo proposito il console tenterà dapprima un ammonimento pa-

---

[1]) Statuti del 1488, cap. XXXI, pp. 68—69; statuti del 1492, cap. XXII, pp. 91—92; statuti del 1528, cap. XVIII, pp. 138—139.

[2]) Statuti del 1492, cap. XXIV, pp. 92—93; statuti del 1528, cap. XX, p. 140. Gli statuti del 1488, cap. XXXIV, p. 70, stabilivano in tali casi una diversa procedura: «...se per chaso fussi, che Idio chuardi, che chapitassi nella giuridizione del nostro chonsolo nesuno fiorentino o sottoposto, che non paressi al detto nostro chonsolo, insieme chon e 2 terzi de'chapi de le chase di Pera, o Chostantinopoli, quelo tale che facciessi chosa nesuna non orevole, e che fussi isviato e uomo di mala vita e fare verchognia a la nostra ripubricha, e vogliamo che'l nostro chonsolo, chon detti dua terzi de'chapi de le chase, faccino ogni opera di mandallo via, e fuori del territoro di questo signiore turcho, chon dàgli, parendo a'detti, que'danari ch'a loro parrà siano bastanti a potere servire andare per quelo chamino che mancho si spendessi ».

[3]) Statuti del 1492, cap. XXVIII, p. 95; statuti del 1528, cap. XXIII, pp. 141—142. Gli statuti del 1488, cap. XV, p. 51, non stabilivano nè ammende nè espulsioni, ma soltanto gli stessi mezzi di coercizione usati contro i giocatori (v. la nota seguente).—Per ciò che riguarda l'ammontare dell'ammenda, esso è lasciato in facoltà del console, « havendo respecto alla qualità della persona e della bestemmia » (p. 142).

terno, per quindi passare all'applicazione di un' ammenda. Se nemmeno questa sarà sufficente, il console dovrà scrivere ai padroni a Firenze, dando tutti i dettagli possibili sul gioco, così che quelli « non ne possino pretendere o allegare ignorantia ». Qualora il console non adempia a questo suo obbligo, pagherà egli stesso un'ammenda di 25 fiorini, dei quali la quarta parte spetterà al « notificatore segreto o palese » [1]).

Ma la cura dei sudditi va anche più oltre; il console ha vera e propria « charge d'âmes ». Spetta a lui vigilare a che i membri della colonia adempiano con devozione agli obblighi della religione. Ogni fiorentino è obbligato sotto pena di multa, a meno di non avere una scusa valida, a recarsi in chiesa il giorno di Natale, dell'Epifania, di Santa Maria Candelara, di Pasqua, di Santa Maria del Marzo, e il giorno di Santo Spirito, di San Giovanni Battista, di Santa Maria d'Agosto e di Settembre, il giorno di Ognissanti di San Michele e, aggiunge lo statuto, « anche gli altri dì ». Nella Domenica degli ulivi il console dovrà ricordare all'intera colonia a ciò convocata, l'obbligo di confessarsi, e per il giorno di Pasqua quello di comunicarsi, « richordando loro i morti passati, che sono nelle sepolture quivi presenti ». Il giorno di Pasqua tutti, con a capo il console, devono comunicarsi ed assistere alla comunione degli altri, così che quelli che avessero voluto astenersene prendano esempio da quelli che la fanno. Il console non è soltanto colui che deve imporre sanzioni, ma ha anche l'obbligo di annunziare, per mezzo dei suoi uomini, di casa in casa, la vigilia, che il giorno dopo ci sarà funzione in chiesa, in modo che nessuno si nasconda dietro il pretesto di non aver saputo [2]).

---

[1]) Statuti del 1492, cap. XVI, p. 88; statuti del 1528, cap. XIII, pp. 133—134. Gli statuti del 1488 fissano l'obbligo, per il console, di far al colpevole, in primo luogo e senza alcun testimonio, gli ammonimenti del caso, in un secondo tempo di rinnovarli pubblicamente, quindi d'informare i padroni e, infine, non ottenendo nessun risultato, di rivolgersi direttamente alla Signoria.

[2]) Statuti del 1488, cap. IV—VII, pp. 40—44. Negli statuti posteriori non troviamo più le prescrizioni relative all'obbligo di partecipare alle funzioni religiose. Negli statuti del 1492 potevano forse figurare ai capitoli III—V, andati perduti (sull'organizzazione del culto e gli obblighi del cappellano, v. cap. IX—XI, pp. 83—85). Nel secolo XVI le cose cambiano, giacchè è tolta ai Fiorentini la chiesa di San Michele (v. più avanti, p. 148).

Un personaggio con queste multiple attribuzioni meritava certamente un trattamento speciale da parte di coloro alla cui vita era tanto frammisto. Nè gli statuti dimenticano questo punto, e se obbligano i membri della colonia ad accordare al console « quella debita riverenza e ubidenza », obbligano a sua volta quest'ultimo a non lasciar passare inosservato nessun atto di insubordinazione o alcuna mancanza di deferenza; dopo che avrà ammonito, invano e ripetutamente, l'infrattore, dovrà passare all'applicazione di ammende, ammende che, se non applicate, dovrà egli stesso sopportare [1]).

Sempre in vista di questo rispetto della dignità necessaria al capo della colonia, si impogono anche a lui determinate restrizioni, fra le quali quelle su cui più si insiste sono l'interdizione di far commerci sia direttamente, sia per tramite d'intermediari, e quella di ospitare per più di tre giorni negozianti arrivati a Costantinopoli e riscuotere un affitto per il deposito della merce [2]).

Nell'esercizio delle sue attribuzioni, il console si giova di assistenti ed è sottoposto a determinati controlli. Gli assistenti sono: il cancelliere, il cassiere (camarlingo), il dragomanno, i consiglieri. Deve inoltre disporre di uomini di servizio.

Del cancelliere non è fatta menzione negli statuti del 1488, mentre lo troviamo quattro anni piu tardi, in quelli del 1492 [3]). Pagato, come il dragomanno, con stipendio fisso sull'appannaggio consolare, il cancelliere tiene gli archivi consolari, cura la corrispondenza con la metropoli, registra tutte le ammende inflitte, redige le sentenze del console e i processi verbali delle adunate alle quali hanno partecipato i rappresentanti della colonia. Ma accanto alla funzione di segretario, il cancelliere, adempie anche a quella di notaio per la redazione e la legalizzazione dei contratti conclusi dai negozianti, funzione per la quale ha diritto di riscuotere determinate tasse [4]). Il cancelliere deve essere «homo integer, doctus et bonus» [5]). La sua nomina, come quella del console, si faceva a Firenze dai capitani di

---

[1]) Statuti del 1488, cap. II, pp. 39—40; statuti del 1492, cap. XII, p. 85; statuti del 1528, cap. IX, p. 130.

[2]) Statuti del 1488, cap. IX, p. 45; statuti del 1492, cap. XIV, p. 86; statuti del 1528, cap. XI, p. 131.

[3]) Cap. II, p. 80; la maggior parte del capitolo manca.

[4]) Statuti del 1492, cap. VI, p. 81; statuti del 1528, cap. III, p. 123.

[5]) Statuti del 1507, p. 109.

parte guelfa, ed gli era scelto fra i notai immatricolati[1]). Nel 1507 si ha una variante nelle modalità di nomina; giacchè modificatisi in quell'anno due dei capitoli dei vecchi statuti, vediamo uno di essi stabilire che l'elezione del cancelliere si faccia dai consoli dell'Arte della Lana insieme ai conservatori delle cose di Levante; tale elezione dovrà però essere approvata dai capitani di parte guelfa [2]). Gli statuti del 1528 stabiliscono che nessuno possa essere nominato cancelliere se non sia immatricolato e non abbia fatto pratica nella podesteria di Firenze per un periodo di almeno due anni [3]).

Se negli statuti del 1488 non si fa parola del cancelliere, troviamo, in cambio, citato più volte un altro personaggio e precisamente il cassiere-amministratore, «camarlingo del cottimo». È interessante notare in proposito che, per la prima volta, ci imbattiamo in un funzionario eletto, per votazione, dalla colonia. Il suo compito dura sei mesi. Deve tenere un registro nel quale passare giornalmente gli incassi e i pagamenti. In fondo al registro lascerà diversi fogli liberi e qui segnerà tutte le misure prese dall'assemblea dei membri della colonia [4]). I suddetti statuti si soffermano a lungo sulle funzioni del cassiere, mentre quelli del 1492 non lo nominano nemmeno. Lo ritroviamo in quelli del 1528, dove è stabilito che la sua elezione abbia la durata di un anno [5]), e quindi in alcune aggiunte del 1534 agli statuti stessi [6]). Il silenzio degli statuti del 1492 si spiega col fatto che, creatasi a quest'epoca la funzione di cancelliere, si tentò, secondo quanto risulta da alcuni passaggi, di affidargli, intere, tutte le attribuzioni del cassiere. Più tardi, in occasione di un'ampia revisione degli statuti, considerate le troppe attribuzioni di spettanza del cancelliere, si ritorna al cassiere eletto per votazione, restando pur sempre al primo tutti quei compiti di segretaria che, all'inizio, si erano fusi con quelli più strettamente di pertinenza del cassiere.

L'importanza del dragomanno, sia per i rapporti con l'ufficialità turca sia per la stipulazione di transazioni commerciali, non ha bi-

---

1) Statuti del 1492, cap. VI, p. 81.

2) P. 110. Lo stesso modo d'elezione del cancelliere lo troviamo negli statuti del 1528, cap. III, p. 123.

3) Ibid.

4) Cap. XXIV, pp. 60—62.

5) Cap. V, p. 126.

6) P. 149.

sogno di essere sottolineata. Pagato come il cancelliere sui fondi dell'appannaggio consolare, il dragomanno ha l'obbligo di tenersi a disposizione, gratuitamente, di tutti i membri della colonia e di qualunque Fiorentino di passaggio a Costantinopoli, qualora, beninteso, avesse pagato agli uffici consolari le tasse d'obbligo. Per giungere alla carica di dragomanno il procedimento è un po' più complicato che non per gli altri funzionari. Esso è nominato dal console « chome a lui pare et piace ». Ma questa nomina deve, entro un termine di 15 giorni, esser messa ai voti nell'assemblea dei membri della colonia e ancora confermata per voto ogni anno, in settembre. Un dragomanno nominato dal console ma che non abbia ottenuto il 75% dei voti, non può rimanere in funzione, nè può esservi riconfermato. È però consentito di ritentare la sua nomina dopo un intervallo di 18 mesi[1]). Un 'aggiunta allo statuto del, 1531, esclude tuttavia questa procedura, ed accorda al console libertà assoluta in tale nomina [2]).

Quanto ai consiglieri, li troviamo soltanto negli statuti del 1488, e del resto il modo come compaiono è abbastanza curioso. Terminata la compilazione dello statuto propriamente detto, si aggiunge un altro capitolo in cui si spiega che, essendosi ritrovati certi statuti più vecchi — e non ancora presi in considerazione — nei quali si parla dell'elezione di due consiglieri, si è ritenuto utile l'averli e si è introdotto un capitolo ad essi relativo. I consiglieri, scelti per voto dall'assemblea dei membri della colonia, controllavano l'intera attività del console, il quale non poteva prendere nessun provvedimento senza l'approvazione sia pure di uno solo fra essi [3]). È facile comprendere perchè si rinunziasse presto a questo sistema, dannoso per l'autorità del console e la sua libertà d'azione, e perchè, di conseguenza, nei nuovi statuti elaborati quattro anni più tardi, non s'incontrino più i consiglieri.

Accanto a questi assistenti, il console doveva tenere, per conto proprio, alcuni uomini di servizio, non soltanto per i bisogni del consolato, ma anche quali agenti di collegamento con i membri della colonia, che devono essere informati, a casa loro, circa eventuali

---

[1]) Statuti del 1488, cap. XI, p. 47; statuti del 1492, cap. VIII, pp. 82—83; statuti del 1528, cap. IV, p. 124.

[2]) P. 147.

[3]) Cap. XXXVIII, pp. 73—75.

festeggiamenti, e riunioni. Il loro numero oscilla, a seconda degli statuti, da due a quattro [1]).

Data l'importanza della missione affidata al sacerdote, gli statuti precisano con esattezza gli obblighi e lo stipendio che gli spettano, così come il modo da seguirsi per la sua elezione. Il sacerdote è, come il dragommano, nominato dal console e confermato, per votazione, dai membri della colonia. È obbligato a dir messa ogni giorno; gli è permesso mancare al massimo una volta la settimana. Deve visitare almeno una volta ogni due giorni i malati di qualunque malattia siano colpiti, e la visita durerà per lo meno una mezz'ora; stando agli statuti del 1492 tale visita deve anzi essere quotidiana. Per la festa di San Giovanni Battista, patrono della colonia, dovrà celebrare le funzioni con altri otto preti. Pagato, in principio, con un contributo fisso e obbligatorio per tutti i membri della colonia (contributo che essi versavano nei giorni festivi, nei quali, come abbiamo visto, dovevano intervenire alle sacre funzioni), gli fu, in seguito, assegnato un onorario mensile proveniente da una tassa sulle merci importate a Costantinopoli, e destinata alle necessità della chiesa. L'adempimento dei suoi obblighi e il suo modo di comportarsi sono ugualmente sottoposti alla censura consolare, così come è data facoltà al console di revocarlo dalle sue funzioni [2]).

Non sappiamo quando e per quale causa i Fiorentini abbiano perduto la chiesa di San Pietro, già dei Pisani e passata a loro nel 1439, contemporaneamente al costituirsi della colonia [3]). Nella seconda metà del secolo essi hanno a loro disposizione un'altra chiesa, dedicata a San Michele [4]). Ma anche quest'ultima fu loro tolta prima del 1511, da parte dei Turchi, e non la poterono più riavere, per quanto ne

[1]) Statuti del 1492, cap. II, p. 80; statuti del 1500, p. 99; statuti del 1528, cap. II, p. 122.

[2]) Statuti del 1488, cap. VII—VIII, pp. 43—45 (v. anche cap. IV—VI); statuti del 1492, cap. IX—X, pp. 83—84; statuti del 1511, pp. 117—118; statuti del 1528, cap. VIII, pp. 129—130. Gli statuti del 1488, cap. VIII, p. 44, assegnano al sacerdote una parte di fiducia anche nelle assemblee della colonia: « El qual frate sia ubricato a rachunare tutti e partiti si faranno per la nazione in uno bossolo, e poi votallo in uno bacino avanti al nostro chonsolo, chon dua chapi di chasa, a dichiarazione del nostro chonsolo, per ciaschuna volta; e tutti questi quattro vechino el sechreto di detti partiti ».

[3]) Heyd, *op. cit.*, II, p. 300.

[4]) Statuti del 1488, ibid.; statuti del 1492, ibid.

accarezzassero la speranza, sino alla fine del periodo del quale ci occupiamo [1]).

Abbiamo fin qui visto gli elementi direttivi della colonia e i diritti di cui essi godono. Diamo adesso uno sguardo ai diritti di cui usufruivano i membri della colonia nell'andamento delle cose pubbliche. Abbiamo ricordato il loro partecipare alla conferma di alcuni organi dipendenti, mentre i maggiori, il console e il cancelliere, abbiamo visto esser nominati dall' autorità centrale. L'assemblea dei membri della colonia interviene anche in altre occasioni. Ma esaminiamo prima di tutto da chi era composta. Solamente gli statuti del 1488 ci forniscono notizie a questo proposito, ma, in cambio, del massimo interesse. E precisamente: partecipano alla votazione solo i dirigenti delle case di commercio, coloro che commerciano per conto proprio, non più di uno per ditta, e non i garzoni che trasportano merci per conto d'altri, oppure coloro che tengono alberghi per negozianti [2]). Il numero di quelli con diritto di voto viene così ridotto, limitato alle persone più influenti e con più vasta rete d'interessi. Tutti questi hanno uguali diritti, sia che si tratti di Fiorentini, sia di « sottoposti ». Soltanto per l'elezione dei consiglieri non era consentito che ambedue gli eletti fossero fra i « sottoposti » [3]).

---

[1]) Statuti del 1511, p. 118: « considerato che tale chiesa da'turchi è stata tolta alla natione », si riducono a metà le tasse a suo beneficio, « et questo insino a tanto che la chiesa di Sancto Michele sta fuori della natione; ma quando tale chiesa tornassi, di che sarebbe bene fare ogni diligentia, s'intenda questa limitatione per non fatta ». Nel 1528, troviamo la stessa situazione (cap. VIII, p. 129). Aggiunte e modifiche posteriori non accennano più a tale questione.

[2]) Cap. I, p. 38: « ...dichiarando che possa rendere fave ogni fiorentino e sotto posti, ecietto che non possa rendere fave nesuno che non abbia ventiquattro anni pasati, e ch'e gharzoni o govani che non ànno chondotte robe i'loro nome non abino a rendere fave, intendendosi che chi è stato, o fussi sensale, non possa anche rendere fave, a gudicio del nostro chonsolo chon e dua terzi de'chapi de le chase, intendendosi che non possa esere più che uno per chapo di chasa per ciaschuna chasa. E perchè noi voremo levare via ogni lita e quistione, e chi meritassi ritrovarsi a'detti partiti, vi si truovi e non altri, vogliamo ch'e chapi di chasa s'intendino e non altri, e tutti quegli che fanno merchantia da Firenze a quivi in Pera, cioè ch'abiano spesso chome gli altri, e ve ne mandino a Firenze; perchè non vogliamo si chiami chapo di chasa nesuno che tenessi chasa, e solo ritenessi merchanti a schotti, perchè questi chiamamo ostieri e non vogliamo questi vi si truovino ».

[3]) Cap. XXXVIII, p. 74.

Tra le funzioni principali dell'assemblea è l'elezione annuale di due censori, per la verifica della gestione del console e del cassiere. Si può declinare questa missione solo dietro pagamento di una somma di duecento aspri. I censori non sono autorizzati a giudicare la gestione, devono soltanto inviare a Firenze, ai capitani di parte guelfa, un esposto sul come si è presentata loro la situazione: spetta ai capitani emettere tale giudizio [1]).

D'altra parte, nei primi tempi, è la colonia stessa che interviene direttamente, col suo voto, nella decisione delle spese di interesse pubblico [2]). Piu tardi, il voto dell'intera assemblea è sostituito dall'elezione di una commissione di tre negozianti cui spetta decidere, insieme al console, circa determinate spese necessarie [3]). Nel 1531, infine, in occasione della revisione su ricordata degli statuti, con la quale si lascia al solo console la nomina del dragomanno, vengono soppressi tanto la commissione dei tre, potendo il console amministrare da solo i fondi della colonia, — quanto i censori eletti annualmente; i conti saranno presentati direttamente, a Firenze, ai conservatori per il Levante, senza esser passati in revisione da nessun'altro [4]).

L'assemblea ha da svolgere un suo compito anche nella rielaborazione degli statuti. I primi statuti hanno un carattere completamente democratico e ricordano i processi di revisione delle costituzioni moderne. I membri dell'assemblea metteranno prima di tutto ai voti se sia il caso di fare modifiche. Se il risultato del voto è positivo, si porrà di nuovo ai voti quali capitoli debbano precisamente essere

[1]) Gli statuti li chiamano ragionieri. Statuti del 1492, cap. XV, pp. 86—88; statuti del 1528, cap. XII, pp. 132—133. Dato che gli statuti del 1488 stabiliscono che la carica del camarlingo duri sei mesi, ne deriva che il controllo della gestione si compiva due volte all'anno (cap. XXXIV, p. 60).

[2]) Statuti del 1488, cap. XXIV, p. 61: «...e non possa detto chamarlincho pachare nulla sanza partito del nostro chonsolo, chon e dua terzi di tutte e chapi de le chase che si troveranno in Pera o in Chonstantinopoli, di fiorentini o sottoposti ». Qualora, in rapporto a determinate spese, la colonia abbia bisogno di una somma di denaro che il camarlingo non ha disponibile nel fondo cassa o non ha il diritto d'impegnare a tal fine, gli stessi statuti (cap. XVI, p. 52) stabiliscono siano nominati, dall'assemblea, tre rappresentanti, i quali saranno autorizzati a fissare la quota da pagarsi da ogni membro della colonia per mettere insieme la somma necessaria.

[3]) Statuti del 1528, cap. V, p. 126. V. anche gli statuti del 1507, p. 110.

[4]) Pp. 147—148.

rielaborati, e soltanto allora si procederà alla revisione [1]. Suppongo però che le trasformazioni che si facevano dovessero avere l'approvazione della metropoli. Ad ogni modo, negli statuti successivi il procedimento relativo alla loro revisione si muta nel senso di una maggiore partecipazione del centro. E allora l'iniziativa passa al console, il quale nomina sei negozianti che devono poi esser riconfermati dai capitani di parte guelfa; con essi, il console procede alle modifiche necessarie. I capitoli così rielaborati, non acquistano valore legale se non dopo l'approvazione degli stessi capitani [2]. Con gli statuti, infine, del 1528, ci troviamo di fronte a un compromesso fra i due suddetti procedimenti. L'iniziativa della revisione resta al console che la sottopone all'assemblea. Se essa approva, si eleggono sette negozianti che, insieme al console, rivedono gli statuti: il risultato dovrà poi essere approvato dai capitani di parte guelfa [3].

Quanto ai rapporti con le autorità turche e con elementi di altre nazionalità, gli statuti mirano particolarmente ad evitare, nei limiti del possibile, ogni probabilità di conflitto. Abbiamo visto, ad esempio, che è proibito associarsi ad Ebrei [4]. Per tal motivo si raccomanda principalmente di contrattare in contanti; tuttavia, siccome ciò non è sempre possibile, è ammesso il credito, ma che non oltrepassi un limite di sei mesi, ridotti poi a quattro [5]. Vendite a negozianti turchi devono essere fatte alla presenza di testimoni turchi [6].

È interdetto al console, a fine di non far nascere complicazioni a danno dei Fiorentini, di esser console anche di un'altra nazione, e si giunge, a tal proposito, fino a un' ammenda di 1000 fiorini [7]. Solo nel 1531 si ritorna su questa misura, a condizione però che coloro che siano presi sotto la protezione del console non vengano considerati alla stregua dei Fiorentini, ma quali stranieri, e non godano delle agevolazioni accordate ai primi [8].

---

1) Cap. I, p. 38.
2) Statuti del 1492, cap. XXVII, p. 94.
3) Cap. XXII, p. 141.
4) V. sopra, p. 142.
5) Statuti del 1488, cap. XXX, p. 67; statuti del 1492, cap. XX, p. 91.
6) Statuti del 1488, cap. XXX, p. 68.
7) Statuti del 1488, cap. IX, pp. 45—46; statuti del 1500, p. 102; statuti del 1511, p. 119; statuti del 1528, cap. XXVII, p. 146.
8) P. 148.

Si dà la massima attenzione ai ricorsi presso le autorità turche; a questo riguardo, gli statuti più categorici sono quelli più vecchi. Se un Fiorentino vuol far comparire in giudizio davanti al cadì un negoziante che non abbia pagato il suo debito, dovrà prima informare il console, che radunerà i rappresentanti della colonia, i quali decideranno, per votazione, se sia o no il caso di dar corso a quanto richiesto. E così lo statuto spiega questa misura: «che la nostra nazione non avessi magore danno che quelo di cholui che vole menare al chadì» [1]). I successivi statuti non parlano più del voto dell'assemblea; esigono tuttavia, in precedenza, l'approvazione del console [2]).

I negozianti fiorentini avevano anche un'altr'arma, e più efficace, contro i debitori insolvibili o contro soci disonesti, ed era la «battellagione». Si poneva ai voti nell'assemblea il boicottaggio del colpevole e per un determinato periodo di tempo a nessun Fiorentino era permesso — sotto pena di grave ammenda — di aver alcun rapporto con quello che era stato «battellato». Tale boicottaggio collettivo, su cui molto insistono gli statuti del 1488, non lo ritroviamo più in quelli posteriori [3]).

---

1) Cap. XXX, p. 67.

2) Statuti del 1492, cap. XXI, p. 91; statuti del 1505, p. 106; statuti del 1528, cap. XVII, pp. 137—138.

3) Cap. XXVII, p. 65. V. anche il cap. XXX, pp. 67—68. Circa i rapporti con le autorità locali, segnaliamo, sempre ricavati dagli stessi statuti, anche i seguenti passaggi: «E che ogni alturità ch'egli (il console) avessi da questo signiore turcho, o altro che venissi, in favore di nostra nazione o sottoposti, cioè di diputare ischrivani, o ragonieri, o albitri, o taratori, o simile chose, non vogliamo possa diputare, se non à fatto el partito fra lui e'chapi di chasa che si vincha pe'tre quarti di tutti, a la pena detta di sopra (500 aspri). E che chi si truova a rendere le fave possa nominare ch'a lui parrà, e ire a partito infra di loro, e quelo che la prima volta arà più fave nere, sia quello o quegli ch'abino a servire a quelo uficio sarà diputato; rammentando a tutti abino l'ochio e righuardo, che chi fussi atto a simili esercizi, nesuno de'nostri fiorentini o sotto posti, che prima si deba fare meglio a'nostri ch'a'forestieri» (cap. XII, p. 48). «E vogliamo, per potere fare ognuno uva sanza charbuglio: non vogliamo che nesuno fiorentino o sottoposto possa per nesuno tenpo mai inpacciarsi di pigliare, o tutto o parte, nesuna chabella o amalli di questo signiore turcho, di qualunque ragone si fussi, nè'ntrare malevadore o sichurtà a nesuno, di che sorta si sia, che pigliassi amalli o altre chabelle di questo signiore turcho» (cap. XXIII, p. 60).

Questo quadro informativo non necessita precise conclusioni. Si possono soltanto fare alcune considerazioni di carattere generale.

Dalla lettura degli statuti ricaviamo la visione di un agglomerato di uomini che vivono in stretta solidarietà, sotto la guida di un capo rispettato, dividono il loro tempo fra i vari obblighi professionali, realizzati con stretta onestà e adempimento degli obblighi morali, esclusa ogni deviazione oltre i limiti segnati da una rigorosa disciplina. Per lo meno, sono queste le conclusioni cui giunge, per tutte le colonie fiorentine, e non soltanto per quella di Costantinopoli, Gino Masi, nella prefazione alla sua bella edizione di testi.

« La popolazione della colonia — egli dice — obbediva alle magistrature, che rappresentavano i poteri costituzionali della patria, ma aveva anche grande rispetto per il prete della chiesa, e viveva in una severa disciplina, in una austerità che rinsaldava agli occhi del mondo il decoro e la dignità della Repubblica fiorentina e della Casa medicea » [1]).

Ciò vuol dire considerare le prescrizioni delle leggi come la realtà stessa. Quanto si può sicuramente affermare è che gli statuti riflettono l'aspetto che il Governo fiorentino voleva assumesse la colonia di Costantinopoli. Nè ciò è privo d'interesse, giacchè esprime a suo modo il concetto ideale dell'uomo del Governo fiorentino in piena Rinascenza. Che poi la realtà fosse diversa, appare chiaro ad ogni passo degli stessi statuti; risulta dalla necessità stessa di legiferare su temi quali il rispetto dovuto al capo della colonia, l'obbligatorietà di frequentare la chiesa o il divieto dei giochi d'azzardo.

Furono allora i Fiorentini di Costantinopoli degli atei, di costumi sfrenati, che soltanto la paura di una condanna poteva tenere a freno? Sarebbe altrettanto assurdo affermarlo. Anche da una semplice lettura degli statuti risulta chiaro, è vero, come vi siano stati, nel cerchio della colonia, gravi infrazioni, periodi con tendenza all'anarchia, dovuti al vario fluttuare dei rapporti fra le Potenze cristiane e il Governo ottomano, — nonostante tutta la sua buona volontà di rimanere estranea a qualsiasi conflitto, nemmeno Firenze fu sempre in grado di evitarli, — dovuti, forse, anche alla debolezza di qualcuno fra i consoli. Ma siamo qui obbligati a rimanere in termini

[1]) Prefazione, p. XIV.

vaghi, se vogliamo attenerci, come mi sono proposto, alle sole informazioni ricavate dagli statuti.

Quello che invece possiamo constatare con assai maggiore precisione è l'evoluzione relativa alla partecipazione della collettività alla direzione degli affari pubblici.

La colonia fiorentina di Costantinopoli nei secoli XV e XVI non ha una vita indipendente, ma è in continuo rapporto con la metropoli, che la sorveglia di continuo, attraverso il console da essa inviato per dirigerla secondo leggi da lei fatte o per lo meno imposte. L'autorità dello Stato penetra al di là del cerchio degli interessi materiali, fin nel campo più intimo della vita morale. Non si può certo parlare di libertà dell' individuo in quest'epoca considerata di anarchia individualista.

E, tuttavia, in principio, la collettività, intesa principalmente sotto l'aspetto oligarchico di un gruppo di dirigenti di case di commercio, ha spesso da pronunciarsi circa l'andamento delle imprese sociali, sia partecipando all'elezione di certi funzionari, — non ci riferiamo qui ai consiglieri, attraverso i quali partecipa direttamente alla direzione, — sia con l'amministrazione di determinati fondi, sia attraverso il controllo della gestione dei consoli, per tramite dei censori.

A poco a poco tali prerogative si vanno perdendo e rimane, da un lato, il rappresentante del potere centrale che deve render ragione delle proprie azioni soltanto di fronte ad esso, e dall'altro, — ammesso di poter usare il termine per una collettività così ridotta, — la massa dei sudditi. In questa massa dipendente dallo stesso potere centrale, il sentimento della solidarietà decade. Non è più sentito il bisogno dell'approvazione della collettività per un intervento presso le autorità turche, così come sparisce l'arma del boicottaggio collettivo. Individualismo, senza libertà. Sarebbe esagerato affermare che è visibile in termini ridotti, in questa evidente evoluzione, lo stesso trapasso dall'epoca medioevale a quella moderna?

M. BERZA

AUTOUR DE L'« HISTOIRE DE LA MOLDAVIE ET DE LA VALACHIE » DE CARRA [1]

Ce ne sont pas toujours les meilleurs livres qui connaissent la plus haute fortune. Il en est de franchement mauvais qui ne doivent leur renommée qu'à des circonstances fortuites. Tel est le cas de l'*Histoire de la Moldavie et de la Valachie* de ce bizarre aventurier

[1] Le texte inédit du mémoire de Carra ayant pour titre *Dissertation Géographique, Historique et Politique sur la Moldavie et la Valachie*, dont nous nous occuperons ici et dont nous avons pris copie aux Archives du Ministère dss Affaires Étrangères du Quai d'Orsay dans le courant de l'année 1929, figure au volume 13 des *Mémoires et Documents* du fonds de *Turquie*, années 1760—1839, sans date ni nom d'auteur. Ce texte nous a semblé jeter quelque lumière sur la genèse de l'*Histoire* de Carra. L'ayant soumis avec nos observations au Professeur N. Iorga, celui-ci nous demanda d'en faire un article pour la *Revue Historique du Sud-Est Européen*. Cette étude dûment présentée et acceptée en 1929, fut envoyée à l'Imprimerie de Văleni où elle s'égara et demeura perdue jusqu'à l'été dernier, quand un pur hasard la fit découvrir. Notre manuscrit porte encore au-dessous du titre le mot « Bon » de la main du Professeur Iorga, et à côté l'indication « Revue », où il devait paraître. La Revue nous l'ayant redemandé, il y paraîtra après quatorze ans d'attente. Mais comme il a paru entre temps deux articles sur Jean-Louis Carra — l'un de M. V. Mihordea, *Contribuţii la Biografia lui Jean-Louis Carra*, Bucureşti, 1940, l'autre de M. G. Pascu, *Cara* (1940) — nous avons préféré retrancher de notre texte tout ce qui avait déjà été dit. Nous retiendrons de l'article de M. Mihordea les quatre lettres publiées en appendice, et de l'ouvrage de M. Pascu l'intéressante suggestion sur l'affiliation maçonnique de Carra. Quant à certains rapprochements de textes de l'*Histoire* de Carra et de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* (de Cantemir) que nous avons été amenés à faire, nous tenons à remarquer qu'ils nous ont été suggérés par la *Nouvelle Biographie Universelle* (à l'article Carra) : « Cet ouvrage *(Histoire de la Moldavie et de la Valachie)* peu étendu est en grande partie extrait de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* du prince Cantemir. Les détails originaux fournis par Carra sont incomplets et peu exacts ».

que fut Jean Louis Carra, personnage louche et tant soit peu paradoxal, agent probable de la Prusse et de l'Angleterre, mais « patriote enragé », « observateur impartial » et « philosophe cosmopolite » jouant au fanatisme, polygraphe et plagiaire, omniscient avec d'incroyables lacunes, intrigant si retors qu'il s'égare dans ses propres finesses et finit par succomber victime de sa trop grande habileté. Arriviste doué d'une sorte de génie du contretemps, il s'ingénia à faire du zèle, mais si mal à propos en vérité qu'il se fit soupçonner, juger et guillotiner pour avoir trop voulu se mettre en évidence en un temps où la seule sagesse consistait à faire le mort afin de se faire oublier. Le sort qui a d'étranges ironies a voulu que de toute son agitation et de tout le fatras qu'il publia sous son nom, on ne retienne plus que son *Histoire de la Moldavie et de la Valachie* et ceci non pour des mérites particuliers, car ils sont inexistants, mais pour le simple fait que c'est la première « histoire » de ces pays écrite en français, langue de circulation universelle, et langue diplomatique, en un moment où les jeux de la politique, jeux de princes s'il en fut, faisaient par de véritables tours de passe-passe disparaître des pays et surgir des provinces, à la grande joie des copartageants, et cela par la seule magie de l'habileté. Plus tard sous Napoléon ces mêmes combinaisons seront dictées par la force, mais au temps de Beaumarchais seule l'intrigue en fera de véritables chefs-d'œuvre. Partage de la Pologne ou éventuel partage de la Turquie, pour liguer ensemble toutes les complicités et préparer le festin des corbeaux, il ne fallait qu'un peu d'ingéniosité. Il s'agissait de trouver seulement la formule, et pour cela une seule qualité semblait requise: celle d'homme d'esprit. Pour être machiavélique au temps du Prince, on ne pouvait se passer de force, et peut-être même, si l'on en excepte la justice, du demeurant des vertus cardinales. Mais pour être homme d'esprit il ne fallait que souplesse et légèreté. Si, par ailleurs, on pouvait aussi se targuer de la qualité de « philosophe », on était mûr pour le succès. Or, pour atteindre à cette dernière qualité, il fallait *écrire*, publier des œuvres susceptibles de faire sonner son nom à tous les échos, en un mot doubler d'un certain poids sa légèreté d'homme d'esprit. C'est ce lest, ce bagage philosophique et documentaire qu'est censée représenter l'*Histoire de la Moldavie et de la Valachie* où, tout est faux depuis le titre jusqu'à la table des matières, car il ne s'agit pas d'une histoire, il n'y est

pas proprement question de la Valachie, elle n'est pas en réalité de lui, Jean Louis Carra, mais fabriquée de toutes pièces par une suite de plagiats éhontés, n'ayant même pas le merite de la découverte ou de la variété, car ses emprunts sont pris à des œuvres autrement célèbres que la sienne, et les auteurs pillés se réduisent à un seul, mais de taille; enfin elle ne fut point publiée à Iassy «aux dépens de la Société typographique des Deux Ponts », comme il l'écrit en toutes lettres, mais bel et bien à Bouillon (en 1777), avant de paraître à Paris.

Le discours préliminaire, assez pompeux sous ses phrases creuses vantant le rôle de *l'observateur philosophe et politique*[1]), laisse percer sa prétention d'être traité comme tel. Mais que sait-on au juste de lui? Né à Pont de Veyle, il débute par la publication de quelques vagues opuscules plus ou moins « philosophiques » selon

---

[1]) *Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, nouvelle édition, 1781.

Le philosophe rassemble les différentes mœurs des divers peuples épars sur le globe, il les compare, les analyse, fait un choix, et de cet assemblage heureux d'idées et de systèmes, il forme un code de morale tiré de la nature propre de l'homme... etc.

...Le politique attentif aux mouvemens des peuples, à la forme de leurs gouvernements... etc.... profite de toutes ces observations... etc.... Le partage de la Pologne est un exemple frappant de l'inattention des politiques...

...Pour acquérir toutes les connoissances favorables et relatives aux grands intérêts des princes, il est donc très important que la politique protège et encourage vivement les gens de lettres qui voudront se livrer au pénible soin d'observer les nations sous toutes leurs formes... La connoissance des langues étrangères est le premier passeport... etc... La connoissance du climat et celle de l'éducation régnante fournissent ensuite à l'observateur des moyens secondaires pour perfectionner ses jugements et les réduire en maximes... Mais sans les secours de la philosophie et des sciences, le politique ne peut point se promettre des succès assurés et constants... Sans une connoissance particulière des mœurs d une nation et du caractère de son courage, la connoissance géographique du pays et celle du nombre des soldats sont presqu'inutiles. Et sans une connoissance exacte de la géographie d'un pays, il est bien difficile d'y former des projets d'attaque ou de commerce. Jusqu'à présent la plupart des voyageurs... n'ont envisagé les peuples que sous des rapports futiles de plaisir et de vanité et plutôt sous le point de vue de l'intérêt personnel...

...aucun ne s'est fait gloire de parcourir en observateur philosophe et politique tout ensemble l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Suède, le Danemark, la Hongrie, la Transilvanie, la Pologne, l'Ukraine, la grande Russie et les provinces européennes de l'Empire Ottoman.

la mode du siècle: un roman « philosophique »[1]) publié soi-disant à la Haye, mais en réalité à Bouillon (en 1772), un *Système de la Raison* publié à Londres (?) en 1773, un *Esprit de la Morale et de la Philosophie* publié également soi-disant à la Haye mais en réalité à Paris (en 1777). Une première remarque s'impose: le lieu d'impression de ses livres est toujours sujet à caution. On s'en apercevra à l'occasion de son *Histoire de la Moldavie et de Valachie*, publiée soi-disant à Iassy, comme aussi de son *Essai particulier de politique dans lequel on propose un partage de la Turquie européenne*, publié à « Constantinople » mais en réalité à Paris (1777). Ces truquages seraient-ils dus à des considérations d'opportunité, ou plutôt à ce besoin d'éblouir que l'on remarque chez lui et qui lui inspire les vantardises les plus outrées: il a contribué avec huit cents articles aux « supléemens (sic) de la Grande Encyclopédie»[2]), il a visité tous les pays de l'Europe, il possède huit ou neuf langues étrangères, il est l'ami intime des amis intimes des ministres de France, voire des ambassadeurs, enfin il se pose modestement en personnage: « Je citerai simplement Mrs. Diderot, De Voltaire et l'Abbé Reynal comme des personnages de qui je suis connu particulièrement depuis longtems». A tout bout de champ on est frappé de sa fausse aisance, de cet éternel mélange d'insolence et d'obséquiosité qui sont le signe distinctif des solliciteurs et des parasites. Et de fait, après avoir chaque fois encensé son patron, il s'en sépare sans grâce en lui montrant le poing. Et celui-ci se nomme tour à tour Grégoire Ghica, l'infortuné prince dont l'exécution dans sa propre capitale frappa d'horreur tout l'Occident, le cardinal Louis de Rohan, ancien ambassadeur du Roi Très Chrétien à Vienne, évêque de Strasbourg, bientôt Grand Aumônier de France, mécène (et dupe) de Cagliostro et des occultistes du temps, triste héros de l'Affaire du Collier, enfin le Cardinal de Brienne, l'un des derniers ministres de Louis XVI à la veille de l'effondrement de l'Ancien Régime. Et ne faudrait-il énumérer ici aussi d'autres patrons moins avoués: le cabinet

[1]) *Odazier, roman philosophique.* La Haye (Bouillon), 1772.

[2]) Il semble que cette contribution ne fut pas sans grincements de dents, témoin cette brochure: « *Le faux philosophe démasqué, ou Mémoire du Sieur Carra, collaborateur aux Suppléments de la Grande Encyclopédie de Paris, contre le Sieur Robinet, éditeur desdits suppléments.* Bouillon, aux dépens de la Société typographique, 1772, in 12, 144 p.

anglais, qui dut lui inspirer la proposition saugrenue d'offrir la couronne de France au duc d'York, le roi de Prusse, dont les intérêts lui tenaient tellement à cœur et dont il recevait en témoignage d'estime (?) une boîte d'or (une tabatière probablement) qu'il allait offrir à la Nation, en déchirant la lettre du roi-philosophe métamorphosé en tyran par l'optique de la Révolution, enfin, tout à la fin le duc de Brunswick, qu'il aurait vu avec joie ceindre la couronne de Saint Louis. Une certaine obscurité baigne ces transactions. D'ailleurs toute la carrière de notre auteur s'environne d'ombre.

Avait-il réellement été accusé d'un vol dans sa première jeunesse, et cette accusation, vraie ou fausse, l'avait-elle lancé dans sa carrière de vagabond, d'observateur et d'aventurier? En tout cas sa vocation semble se dessiner dès le début: compilateur d'ouvrages, plagiaire en plus d'une circonstance comme nous verrons, parasite des gens en place, agent plus ou moins secret de son gouvernement, s'il veut bien, ou des cabinets étrangers, s'ils payent, enfin aboyeur à gages, puis tribun et courtisan du maître le plus capricieux et tyrannique: Sa Majesté la foule. Parti de sa province avant 1770, si on l'en croit, car en 1777 il parlera de ses *neuf années de voyages*, il semble avoir été en Angleterre, en Allemagne, en Italie, enfin en Pologne et en Russie. Y a-t-il séjourné plus longuement, ou a-t-il seulement traversés ces pays? En 1775 on le trouve installé à Iassy en qualité de précepteur des fils du Prince de Moldavie et peut-être de secrétaire pour la correspondance française [1]). Après un séjour qu'il nous assure avoir duré une année, il fut remercié et partit plein

[1]) V. infra p. 181 nos doutes au sujet de sa qualité de Secrétaire du Prince, pour laquelle on n'a que son témoignage, qui est toujours sujet à discussion. Et ce témoignage lui-même contient une certaine restriction. Il n'aurait eu cette qualité de secrétaire que pour la correspondance française. En aucun cas on ne peut parler ici d'une nomination régulière faite d'accord avec l'Ambassadeur du Roi à Constantinople, puisque c'est en Russie que notre personnage entra en rapport avec l'ex-prince destiné à reprendre sa qualité princière, et que son entrée en service se fit sans l'intervention de l'Envoyé du Roi. Nous croyons donc erronée l'affirmation que les Ambassadeurs de Constantinople Saint-Priest et Choiseul-Gouffier disposaient selon leur bon plaisir de ce poste, et que *Nicolas Carageà fut donc obligé d'accepter Pierre de La Roche*, et *Grégoire Ghica Jean-Louis Carra* (1775) (Oţetea, *Infiinţarea consulatelor franceze în ţările românești*. Rev. Ist. 1932, p. 330 sqq).

de fiel chercher aventure ailleurs. Un nouveau théâtre d'agitation semblait offrir de riches possibilités à une nature comme la sienne.

La Pologne, mutilée une première fois, attirait tous les parasites, attisait toutes les convoitises. Arrivé à Varsovie, il s'empressa d'offrir ses services au Ministre des Affaires Étrangères, l'ancien Ambassadeur de France à Constantinople — M. de Vergennes, — le traitant pour commencer de « Votre Grandeur », en se réservant pour plus tard des formules comme celles où il est question de son « très respectueux attachement » ou de « l'hommage d'une âme sensible comme la mienne ». N'ayant point l'avantage, ou qui sait? le désavantage d'être connu du ministre, il fit son propre éloge, et le fit fort éloquemment. Ses voyages, ses séjours dans presque tous les empires et royaumes, ses observations morales et politiques, son expérience et son tact, le noble mépris des « protections collatérales », la modestie avec laquelle il se recommande de Voltaire, Diderot et Raynal, l'allusion à ses 800 articles de politique, géographie et droit fournis aux suppléments de la Grande Encyclopédie, ne font que préparer l'annonce de ses véritables atouts. « Pendant mon séjour à Moscou j'ai eu l'avantage d'être connu de M. Durand. Ce ministre sait que George (sic) Ghika m'a attiré auprès de lui pour lui être utile ». Pas un mot sur la qualité dans laquelle il aurait servi le prince, ni sur le fait d'avoir été lésé par lui. Pour un peu il le citerait pour garant de sa bonne foi. Ne pouvant tout de même aller jusque là, il invoque le témoignage de Mr. Durand. Mais comme cette référence ne lui semble pas assez reluisante, il se rabat sur sa correspondance de Iassy avec le Chevalier de Saint-Priest, l'Ambassadeur de France à Constantinople. Correspondance purement imaginaire, dont il a peut-être eu l'intention, mais qui ne semble pas s'être traduite en fait. Car des deux phrases où il en parle, la seconde contredit la première. On peut en juger: « J'ai *eu l'honneur d'écrire* de Iassy à Monsieur le Chevalier de Saint Priest. Mon dessein étoit d'entretenir une correspondance suivie avec ce ministre, mais *l'impossibilité de confier mes lettres à d'autres qu'aux courriers russes et aux caleraches m'a empêché de suivre ce projet* ». Ne jugeant pas nécessaire d'expliquer ses véritables fonctions auprès du prince, il laisse planer un certain vague. On pourrait le croire son meilleur confident ou son conseiller. Cette impression est renforcée à dessein. « Mon sejour en Moldavie et un voyage en Valachie *m'ont donné la*

clef de toutes les affaires de ce païs là. Je *connois les liaisons de leurs princes* avec les Russes, les Turcs et les Autrichiens, l'influence que ces liaisons peuvent avoir sur les événements, enfin *beaucoup d'autres choses* que je ne puis détailler dans une première lettre ». On sent que son désir de faire agréer ses services le pousse à se découvrir sans cesse de nouveaux mérites. Enfin, un dernier trait destiné à décrocher le traitement convoité: « L'étude de huit à neuf langues m'a beaucoup servi dans cette carrière vagabonde... », et vite le couplet du quémandeur: « Jusqu'à cette heure, j'ai beaucoup plus songé à remplir ma tête que ma bourse. Je ne puis assurément faire un plus digne emploi de mes connaissances que les offrir à mon Roi et à ma Patrie, *mais je ne suis pas assez fortuné pour me passer de récompense* ». À ce prix, il s'engage à rendre « un compte exact, suivi, clair et raisonné de tout ce qui pourra l'intéresser ici et particulièrement de toutes les opérations de la prochaine diète de Varsovie », ceci grâce à sa qualité d'homme de lettres lui permettant de fréquenter « tous les grands et d'être admis partout ». Faut-il voir ici une offre de services valable seulement pour la Pologne, ou plutôt une habile entrée en matière pour s'insinuer dans la confiance et les bonnes grâces du ministre? Car aussitôt après il annonce son départ imminent pour Hambourg, où il doit se rendre dans *deux jours*. Mais, assez curieusement, *trois jours* après il est toujours à Varsovie, d'où il envoie au Ministre un nouvel échantillon de sa littérature. Ce sont des observations et reflexions politiques [1]), s'achevant sur cette nouvelle offre alléchante: « J'ai un

---

[1]) Mihordea, *Contribuţii*, p. 11, II, Varsovie 16 mai 1776.

On représente que les acquisitions du Roi de Prusse dans ce royaume sont beaucoup moins dommageables que celles de l'Empereur. C'est une finesse à la russe pour engager le grand Frédéric dans le parti de la Cour de Pétersbourg et ensuite on excitera les Polonais contre ce même Roi de Prusse, de manière que la Russie restera seule maîtresse de la Pologne sous le titre spécieux de protectrice.

Si cela arrivoit donc ainsi, les Rois de Pologne, les Kans de Crimée et le Hospodars de Valachie et de Moldavie, qui ont esté faits par elle, seroient tous ses tributaires et ses vassaux et la balance politique en seroit prodigieusement altérée. Car il ne faut point regarder les progrès de la Russie de ce côté là comme une chose indifférente pour le Midi de l'Europe. Il me semble qu'il n'est pas de la politique des Cours de Versailles, Berlin et Stockolm de la laisser jouir plus longtemps de ces avantages qui gagnent pied à pied.

essay général de politique sur l'état présent de choses en Europe, avec une dissertation sur la Moldavie et d'autres mémoires politiques que j'enverrai au Ministère français dès qu'il paroîtra le désirer ». Le Ministère dut « paraître le désirer », ou notre auteur dut sembler le croire, puisque cette dissertation fut effectivement remise et se trouve dans ses cartons sous le titre de: *Dissertation géographique, historique et politique sur la Moldavie et la Valachie*. Pour qui sait lire, ce titre a son importance. Nous y reviendrons. Cette *Dissertation* remaniée, et retouchée par endroits, fut englobée dans l'*Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, où elle s'intitule *Dissertation sur l'état actuel de la Moldavie et de la Valachie* et constitue, sans l'aveu de son auteur, le véritable noyau de son pseudo-ouvrage. Quant à l'*Essai Général*... aurions nous une première

---

Dans tous les cas il vaudroit mieux que le Roi de Prusse possédât la moitié de la Pologne que d'y laisser la Russie ou l'Autriche prendre racine. Il vaudroit mieux encore à la vérité que la noblesse pût et voulût se déterminer à conférir au Roi une autorité positive et réelle et à rendre la Couronne héréditaire, mais si le résultat de la diète est tel que la Russie l'espère, il faut disposer la Cour de Berlin à prendre parti pour la Maison d'Autriche et laisser les Turcs attaquer l'Empire au même instant que la guerre commenceroit en Pologne contre les Russes. Ces deux ennemis occuperoient suffisamment Sa Majesté Impériale autrichienne, et alors la guerre commencée, le roi de Suède auroit beau jeu pour attaquer Vibourg et entrer en Finlande.

Le Roi de Prusse auroit également beau jeu pour s'emparer de la Courlande et de l'Hanovre, et la France beau jeu pour forcer les Hollandais à se déclarer ou à payer.

Les Anglais occupés dans leur guerre d'Amérique et obligés de secourir les Portugais contre l'Espagne, et l'Hanovre contre le Roi de Prusse, seront dégarnis de tous côtés et livrés à la vengeance de la France.

L'Autriche engagée dans une guerre active et ruineuse, tombera par ces moyens compliqués dans le piège. La Russie achèvera de s'epuiser. L'Angleterre perdra ses colonies (car tout le succès des Américains anglois dépend du commencement). Et la France, la Prusse et la Suède tireront seules le profit de tant de guerres. C'est à quoi ces trois Puissances doivent viser et faire entre elles une forte alliance offensive. La France surtout doit se méfier infiniment des propositions miéleuses de la Russie en ce moment. Cette puissance voudroit la faire servir d'instrument à son ambition et à sa vengeance. Il faut que la France la persuade la première et la laisse engager en guerre.

J'ai un essay général de politique sur l'état présent de choses en Europe, avec une dissertation sur la Moldavie et d'autres mémoires politiques que j'enverrai au Ministère françois dès qu'il paroîtra le désirer.

version de son *Essai particulier dans lequel on propose un partage de la Turquie européenne* qu'il fit paraître en 1777? Connaissant les procédés qui lui sont coutumiers, cela ne serait pas impossible. Une chose mérite d'être retenue: l'intérêt touchant porté à la Prusse dès la première heure. En 1776, Carra estimait la Russie dangereuse pour l'Europe et portait aux nues la Prusse. Il est vrai qu'il lui adjoignait la Suède, qui ensemble avec la France devait constituer une sorte de Triple Alliance ayant mission de maintenir l'équilibre européen. Il est vrai aussi que bientôt après il lui substituera une autre constellation: celle des Puissances, à savoir la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Au sujet de la Pologne il déclarait: Il vaut mieux que le Roi de Prusse possédât la moitié de la Pologne que d'y laisser la Russie ou l'Autriche y prendre racine.

Même partialité pour la Prusse dans le petit *Essai particulier* de 1777, où il déclare: « Il n'y avait donc rien de plus avantageux pour la France que de rester neutre dans cette affaire et d'abandonner la Pologne à sa destinée; car dans tous les cas, enfin, il eût mieux valu que cette anarchie infortunée eût été partagée encore, et puis encore en trois portions que d'appartenir à la Russie, ou à l'Empire ou à ces deux puissances en plus grande partie». (p. 13). Ajoutant aussitôt: «Elle (la France) sera toujours neutre: sans doute. Mais si la Russie et l'Autriche attaquent le Roi de Prusse, il convient alors à la France de réveiller ses pensionnaires polonais, pour leur donner du courage et leur faire comprendre qu'ils doivent se ranger du parti des Puissances. C'est même le véritable intérêt du Roi de Pologne en ces circonstances. Car quoique le Roi de Prusse menace Dantzig, les Russes sont dans Varsovie et y commandent, les Autrichiens n'ont qu'un pas à faire pour entrer dans Cracovie».

D'ailleurs tout le plan de *l'Essai* est passablement bizarre L'auteur y préconise non pas *une* solution, mais plusieurs, qui à des yeux moins prévenus que les siens, pourraient bien sembler s'exclure. Une seule ligne constante peut être suivie au milieu de toutes les combinaisons les plus saugrenues: un fort penchant pour le Grand Frédéric [p. 5: *Le Grand Frédéric,* plus redoutable encore par son nom et ses victoires passées, que par ses puissantes armées et cette sage économie qu'aucun Souverain n'a jamais si bien entendue que lui, suit de l'oeil tous ces mouvements; et *indifferent à l'hommage que lui rend* l'une ou l'autre des cours de l'Europe pour

l'attirer dans son parti; il attend aussi, et il a raison]. Prestige du roi philosophe, ancien pseudo-mécène de Voltaire? Invitation à celui-ci d'entretenir comme il fallait un si beau zèle ou simple flagornerie de parasite rétribué? Avec une sorte d'innocence il s'attache à laver son idole de toute responsabilité dans le partage de la Pologne. «Qui sait même si le Grand Frédéric eût imaginé de faire revivre sitôt ses droits sur ce malheureux pays, et si la Russie y eût consenti de si bonne grâce, sans les intrigues des Polonais à la Cour de Versailles?»

En 1776 il aurait vu avec plaisir les Turcs attaquer l'Empire, maintenant il ne songe plus qu'au partage de la Turquie. Se carrant dans son rôle de «philosophe [1]) cosmopolite», il a beau jeu de pontifier, distribuant le blâme et l'éloge, alternant les conseils et les injonctions, enfin refaisant le plus sérieusement du monde la carte de l'Europe. Il entend également diriger la politique de la France [2]), se mettant sans cesse en avant: «Je lui indiqurai bientôt le moyen d'augmenter ses états, ses revenus et son commerce, en maintenant toutefois cette balance politique de l'Europe qui est l'objet principal de mes combinaisons et de mon travail». Après la France, le voilà rêvant de devenir le Mentor de la Russie: «Pourquoi la Cour de Pétersbourg a-t-elle tant à coeur d'étendre un bras en Europe et d'y jouer le premier rôle? n'est ce pas en ce moment un objet plus

---

[1]) *Essai particulier de Politique dans lequel on propose un partage de la Turquie européenne* par Monsieur C***, à Constantinople 1777.

Si j'étais Roi... etc.

IV. Je ne suis qu'un particulier que les livres, les voyages et l'expérience ont instruit assez pour me donner le droit d'écrire: je remplis mon rôle sans envier la destinée de personne... *Philosophe cosmopolite*, je ne suis attaché à aucun souverain, à aucune nation de préférence ou d'obligation...

L'Empire Ottoman me paroît le plus propre à subir le joug des principaux Souverains de l'Europe. Un Philosophe même en peut justifier la conquête.

L'état présent de l'Europe fournit un si grand nombre de réflexions politiques que l'on aurait assurément de quoi faire un très gros livre: mais les détails en ce genre n'appartenant qu'aux Ministres des Princes et aux gens de cabinet, il faut leur en laiser le travail et le secret. Je me contenterai d'en exposer un précis: pour qu'ils jugent du rapport qu'il y a entre mes combinaisons et les leurs et qu'ils profitent de quelques-unes de mes idées.

(Cette phrase rappelle la phrase finale de la *Dissertation* manuscrite dont il sera question bientôt).

[2]) *Ibidem*, p. 16.

louable et plus important de chercher à peupler et à policer un Empire de dix huit cent lieues de longueur sur une largeur de quatre, cinq, jusqu à douze cent lieues? ne sera-t-il pas plus glorieux pour Catherine II quand on lira au bas de sa statue: « Petrus primus incepit Catharina secunda perfecit», que si on y lit: «elle a fait trembler l'Europe et l'Asie; mais elle a oublié de faire ce code de loix qu'elle avait tant promis, et pour lequel on l'a tant louée d'avance...». Enfin, par une transition habile, il s'offre également en cette même qualité au jeune Louis XVI: « Je prie l'auguste Catherine d'excuser ma franchise: mon intention n'est point de critiquer sa conduite particulière ni ses projets. *Elle peut avoir des raisons ou des obstacles que j'ignore* [1]), mais je fais usage d'un droit naturel que tout homme a de parler ou d'écrire, pour montrer aux Souverains leur véritable intérêt et le vértable sentier de leur gloire. Ma hardiesse ne paraîtrait pas étrange à un jeune Roi de vingt-deux ans sur les bords de la Seine, qui a défendu désormais a ses Parlemens de persécuter les écrivains qui osent, ainsi que moi, élever leurs voix jusqu'au trône » (p. 20—21).

Mais il ne peut se séparer si vite d'un sujet à ce point généreux. Il engage donc « la Cour de Petersbourg... de s'occuper simplement de l'*intérieur* de son Empire... de rendre... toute la portion

---

[1]) N'y aurait-il pas à cet endroit une invitation au cabinet de Pétersbourg à lui fournir les explications necessaires? Et à l'employer? Comment ne pas flairer un chantage? D'autant plus que certaines notes, probablement ajoutées après coup et franchement hostiles à la Russie, ont un ton beaucoup plus agressif que le texte. On assiste même par endroits à une sorte de dialogue entre le texte et la note qui est censée la compléter. Ainsi p. 57 (texte). « Sans la bonne contenance des Russes contre ces porteurs de Turban, les Hongrois, les Autrichiens et peut-être l'Europe serait encore dans la ferme croyance qu'ils étaient invincibles ». Cf. à la n. 11 (p. 57) « Non Monsieur l'Auteur, il n'y a pas grand mérite ni grand courage à battre des Turcs qui n'ont ni canon, ni courage, ni discipline, ni espions. Tous les Moldaves, les Valaques et les Grecs étaient ceux des Russes: et malgré cela ils n'ont pu prendre ni Silistrie, ni Varna, deux bicoques qui n'auraient pas tenu deux jours devant des Français ou des Prussiens. Il faut connaître le détail de cette Guerre pour n'être plus si émerveillé, c'est ce que les Russes cachent tant qu'ils peuvent, mais il se trouvera bien peut-être quelque charitable auteur qui nous mettra au fait de tout ». Et p. 23 (note 8) « Si le Roi de Prusse analyse une seconde fois les Russes à coups de fusils et de bayonettes, on pourrait bien découvrir, ce que je crois, qu'ils ne sont pas si vaillans qu'on pense ».

qu'elle a prise en Pologne *et sur laquelle elle n'avait aucun droit politique quelconque*...› Par ce moyen elle rendrait sa cause juste et mettrait la Cour de Vienne dans une perplexité absolue, mais même ainsi elle n'en reste pas moins la puissance la plus vaste et la plus prépondérante du globe ». Alors voilà ce qu'il propose:

«Le Royaume de Prusse, quelque terrible que soit le Grand Frédéric, n'est pas d'un sixième aussi vaste que celui de Russie... sa puissance actuelle n'est qu'un effort d'économie et d'activité militaire. Placé entre les Russes et les Autrichiens il devient naturellement un des grands poids de la balance politique de l'Europe. Il est donc nécessaire de lui donner une importance plus relative et plus solide; afin qu'il serve de barrière aux Russes d'un côté, aux Autrichiens de l'autre et à la France d'un appui ou d'un objet de crainte suivant les cas ».

Voici ‹les quatre Puissances savoir: l'Empire, la France, la Russie et la Prusse qu'il s'agit d'égaler en force...». Ce ne sera pas aux dépens des autres souverains. Plein d'horreur l'auteur exclame pieusement: « à Dieu ne plaise que je conçoive des idées si peu politiques et si peu philosophiques ». Après quoi il poursuit allègrement avec une sorte de logique élémentaire rappelant tout d'abord les anciennes limites de l'Empire de Constantin (p. 26): «Ce Constantin était un chrétien comme l'on sait. Personne assurément n'a plus de droits à sa succession que les Princes chrétiens. Cet Empire est soumis aux Turcs. Ces Turcs sont les ennemis naturels et éternels des Chrétiens, et d'ailleurs les ennemis jurés des arts et des sciences... Ces Turcs se sont laissés battre par les Russes tant que ceux-ci ont voulu... Ces mêmes Turcs se laisseront bien encore battre, eh, bien, ce sont ces mêmes Turcs qu'il faut attaquer et chasser de l'Europe ». Mais pour cette croisade, Carra ne nommera plus les 4 Puissances énumérées plus haut, mais seulement trois d'entre elles, omettant sciemment la Russie [« C'est là où l'Empereur, la France, le Roi de Prusse doivent jeter leurs vues »]. Ayant esquissé la situation il ajoute avec bonhomie et rondeur: « Mais, avant l'exécution il faut convenir du partage et tout ira bien ». (Evidemment les bons comptes font les bons amis). « *Pour moi*, voilà ce que je proposerais aux Puissances co-partageantes...». Or si l'on examine son projet bien connu, on constate que la part du lion revient à Frédéric II. Mais on n'est pas au bout de ses surprises puisqu'on

voit l'Empire Russe, que ce projet était censé arrêter dans son inquiétante expansion, recevoir d'importants accroissements dans le midi, soit à titre de compensation, soit « pour d'autres causes ». Installant les Russes dans la mer Noire, notre auteur se flatte d'établir les Français en Morée et dans les Iles grecques, l'Autriche en Valachie, Bulgarie, Serbie, Esclavonie et Bosnie (sans Raguse) et la République de Venise dans le demeurant de la Péninsule Balkanique. Quant à Constantinople, il compte en faire une sorte de Palais des Invalides sous contrôle international. « Cette ville immense qui est aujord'hui si sale et si mal bâtie, pourrait devenir alors la plus belle ville du globe. Ses environs embellis par nos architectes et nos jardiniers offriraient une fois en réalité les Champs Elisées si vantés dans nos poètes et dans nos opéras. Le vieux philosophe et le vieux guerrier, après avoir servi l'un la raison, l'autre la patrie, trouveraient dans cet asile le repos des grands hommes » (p. 35). Quant au commerce français en Turquie, pourquoi s'en inquiéter? « Eh, qui empêchera les Français d'aller vendre comme auparavant leurs draps aux Turcs dans la Natolie (sic), la Syrie et le Diaberks?...» etc. Comme dans le livre de la Genèse où Dieu ayant créé le monde s'arrête pour contempler son œuvre et voit qu'elle est bonne, l'auteur du partage prend son temps pour jeter un coup d'œil définitif sur les parties de son chef d'œuvre. Il commence tout naturellement par la Prusse, pivot central de son système d'équilibre, ou plutôt par le Roi de Prusse, car les considérations personnelles nous semblent jouer le premier rôle dans toutes ces utopies: « Ce Souverain (p. 41) maître d'un empire qui s'étendra des bords de la mer Baltique jusqu'à ceux de la Mer Noire et coupant du Nord au Sud l'Europe en deux, oposera (sic) une forte barrière à l'ambition de tous les autres souverains. La Russie ne pourra plus rien prétendre à l'Empire des Grecs, l'*Empereur aura toujours derrière lui un surveillant armé qui le tiendra en échec*, et ce même Roi de Prusse, soit qu'il agisse seul, soit qu'il ait pour alliés la Russie et la Pologne, trouvera toujours en corps ou en partie l'Empereur, la France et leurs alliés pour résister à ses projets. Mais sans songer aux combinaisons politiques de l'avenir, disons que ce Grand Roi, ami de la tolérance, des sciences et des arts, tirera le plus grand parti des pays spécifiés dans mon copartage. La Bessarabie lui donnera deux trois bons ports sur la Mer Noire.

La Moldavie dont je parlerai en détail dans un ouvrage à part, lui offrira des campagnes qui n'attendent que la main du laboureur pour devenir le grenier et le verger de son Empire, et des collines qui n'attendent que celle du vigneron pour fournir des vins comparables à ceux de Bourgogne et de Champagne » (p. 42—3). Mais qu'on n'aille pas croire que ce soient de simples utopies. L'auteur a soin de nous déclarer: « Qu'on ne s'imagine point qu'en tout cela j'aie combiné au hazard. Je connais par les voyages, le séjour et l'expérience presque toutes les nations et les pays dont je parle » (p. 33). C'est en cette qualité d'observateur qu'il décoche quelques flèches meurtrières à son ancien maître Gr. Ghika [1]). Mais dévoré de zèle, Carra ne se déclare pas encore pleinement satisfait. Une inquiétude le ronge et elle a trait à la Prusse (p. 44). « Si l'Empire et la Russie prennent racine en Pologne, et si cette anarchie opiniâtre ne change pas absolument de constitution politique, après avoir englouti peu à peu ce vaste Royaume, l'une des susdites deux Puissances, ou plutôt toutes les deux d'accord, *mineront celui de Prusse*, qui se trouvera sous leur main, *et qui ne sera jamais assez puissant*, quoique co-partageant contemporain de la Pologne, *pour éviter sa destruction*» (p. 50). «Le Roi de Prusse qui connaît mieux que personne la Cour de Petersbourg, la ruse russe et la gloriole de Catherine II, a profité comme l'on sait de ce désorde de la Pologne pour proposer le co-partage. Ces trois Puissances ne rendent point ce qu'elles ont pris dans ce Royaume? On ne peut pas même l'espérer... Alors la puissance du Roi de Pologne... sera fort peu de chose » (p. 51). Un seul moyen peut tout arranger: « Il faut que ces trois Puissances consentent de joindre à ce Royaume démembré la Valachie et la Moldavie... et que les nobles polonais [rendent] la Couronne héréditaire...» etc. (p. 53). «Supposons que la Pologne ait un souverain comme la France, où serait donc le grand malheur? La France est un pays policé. N'est ce pas sous les rois qu'elle s'est policée? ». Mais, emporté par son éloquence, Carra ne s'aperçoit pas

[1]) v. *Essai part.* p. 23—24 (n. 9) (prétentions russes sur la Grèce « au moyen de la même religion ». « Grégoire Ghika aujourd'hui prince de Moldavie a fait traduire lui-même des mémoires de la Cour de Pétersbourg en langue grecque pour exciter ses compatriotes à la révolte en faveur des Russes qu'il a trahis ensuite à leur tour: afin de faire sa cour aux Allemands qu'il abhorre et qu'il a vraisemblablement déjà aussi trahis s'il a pu».

qu'il veut réunir le plus naturellement du monde deux suggestions s'excluant naturellement, sans se donner la peine de les concilier. Ayant débuté par l'attribution de la Valachie à l'Empire et de la Moldavie avec la Bessarabie à la Prusse dans un éventuel partage de l'Empire turc, ayant ensuite donné la Moldavie et la Valachie à la Pologne en compensation des territoires perdus, Carra semble croire qu'il peut à la fois maintenir son premier projet et persévérer dans le second. Voyons plutôt: « Si... la couronne de Pologne devenait héréditaire, et que le Souverain eût une autorité raisonnable et raisonnée, alors le projet que j'ai proposé ci-devant du partage de l'Empire turc d'Europe deviendrait pour ainsi dire nécessaire et juste. L'Empereur étendrait ses états beaucoup plus avant et beaucoup plus vite qu'en Pologne. Le roi de Prusse se trouverait à peu près son égal et concurrent. Rien ne gênerait la Russie dans ses vastes projets de colonies, de commerce et d'établissemens civils » (p. 55).

L'auteur entreverrait-il ici un abandon des territoires polonais annexés par les Puissances? Mais lui-même déclarait la chose impossible. Enfin il revient à plus de clarté s'ingéniant à « prouver combien la destruction de cet Empire [turc] est facile ». Il le fait à la manière des conseillers de Picrochole [1]. « Il faut tout au plus cinquante mille hommes à l'Empereur pour battre les Turcs et

[1]) Rabelais, *Gargantua* chap. XXXIII... « Votre armée partirez en deux comme trop mieux l'entendez... Vous passerez par l'estroict de Sibyle, et là érigerez deux colonnes plus magnifiques que celles de Hercules à perpétuelle mémoire de votre nom... Passé la mer... voici Barberousse qui se rend votre esclave... Passant oultre retiendrez en vostre main Maiorque, Minorque, Sardaine, Corsique et aultres isles de la mer Ligustique et Baléare. Costoyant à gauche dominerez toute la Gaule Narbonique, Provence et Allobroges, Genes, Florence, Luques et à Dieu seas Rome. Le pauvre monsieur du pape meurt desjà de peur. — Par ma foy dist Picrochole, je ne lui baiserai ja sa pantoufle. – Prinse Italie voylà Naples, Calabre, Apoulle et Sieile toutes à sac, et Malthe avec... De là prendrons Candie, Cypre, Rhodes et les isles Cyclades et donnerons sus la Morée. Nous la tenons. Saint Treignan, Dieu gard Hiérusalem! car le Soudan n'est pas comparable à votre puissance. — Je dit-il feray donc bastir le temple de Salomon? — Non, dirent ilz, encores: attendez un peu. Ne soyez jamais tant soubdain à vos entreprises ». On retrouve le Carra de 1777 dans le partisan de Brissot s'agitant en 1792 pour la guerre. « Il ne demandait pour soulever les peuples de l'Allemagne que 50.000 hommes, douze presses, des imprimeurs et du papier ».

prendre Bellegrade... Nicopolis... etc. La Valachie tombera sans efforts, sans coup férir sous ses lois... Vingt mille Croates... etc. ...Pendant ces opérations trente mille autres Impériaux et autant de Prussiens traverseront le Drim, sur les frontières de la Servie pour se joindre aux troupes de la République de Venise et entrer ensemble en Albanie et en Macédoine... Les seuls obstacles qu'ils trouveront en chemin ce sont les montagnes qui séparent la Thrace de la Romélie; mais en juin, juillet et août, une armée peut les traverser facilement par divisions... Dans le même tems les vaisseaux de la France iront essayer aux Dardanelles si les fortifications de M. de Tott sont aussi bonnes qu'on a voulu le faire croire aux Russes... Pour moi je pense que ces mêmes Dardanelles n'empêcheront point les Français d'aller bombarder Constantinople, et de faire une descente à Gallipolis pour se joindre aux troupes Impériales, Prussiennes et Vénitiennes qui auront alors traversé les montagnes de Thrace et le fleuve Mariza...

Le Roi de Prusse de son côté enverra deux ou trois régimens de cadets pour conquérir la Moldavie et la Bessarabie. Chozim et Bender se rendront au premier boulet de canon qu'on tirera sur eux. Et le Prince de Moldavie quittera d'abord son fauteuil rouge et sa longue pipe pour aller baiser le pan de l'habit du premier tambour qui le sommera de se rendre [1]). Cette conquête ne fera point crier les Philosophes, ni pleurer les veuves et les orphelins, c'est de quoi je pourrais répondre... La Russie aura plus de peine à s'emparer de la Crimée... ». Est-ce tout? Non, car l'auteur retourne à la Pologne sans en être plus clair pour cela... (p. 64). « Ainsi après avoir conquis et partagé l'Empire de Constantin, il ne restera plus aux susdites quatre Cours d'Europe qu'à établir un Gouvernement encore plus solide en Pologne, l'*Empire et la Russie rendront tout ce qu'ils ont pris dans ce Royaume, et le Roi de Prusse règlera les limites des pays spécifiés dans ce nouveau partage (?) sur la largeur de quinze milles (??)* ». Quel nouveau partage? Quelle largeur de quinze milles? On ne comprend pas, mais on devine la partialité de notre mystérieux M. C.***, qui s'offrait la comédie de l'incognito. Il avait sans doute reçu ses instructions. Dans une restitution éventuelle imposée aux co-partageants, le Roi de Prusse entendait

[1]) Allusion à son ancienne capture par les Russes en 1774?

garder sa part et se parer du rôle fructueux d'arbitre. Dans ses dernières phrases Carra résume ainsi ses propositions: « Il faut *opter*, *ou* du partage de la Turquie européenne, restituant à la Pologne ce que la Russie et l'Empire lui ont ôté, *ou* d'une concession unanime de la Moldavie et de la Valachie au Royaume démembré de la Pologne ». Or notre auteur optait pour les deux à la fois, comme on a pu le voir.

Bavard et brouillon, la qualité qui lui fera toujours défaut, dans tout le courant de sa vie passablement agitée, c'est justement cette faculté d'opter, de se fixer, d'adhérer fermement à une chose, en renonçant au reste. Vouloir toujours être prêt à tout, c'est n'être jamais prêt à rien. Carra n'envisage jamais *un* travail à la fois, mais plusieurs, et sur des sujets assez variés. Tout lui est bon à la seule condition d'être d'actualité. Dans son *Essai particulier* il annonçait deux ouvrages concernant la Russie, l'un consacré à l'insuccès des colonies d'Astrakhan, l'autre à la révolte de Pugatchew [1]). Deux expériences malheureuses en somme, et pour tout dire deux échecs. Etait-ce une invitation dissimulée au Cabinet de Pétersbourg d'avoir à l'employer, ou peut-être une ombre de chantage? Bientôt il n'en sera plus question, et M. C*** se bornera à faire paraître son ouvrage annoncé sur la Moldavie qu'il intitulera pompeusement *Histoire*. En réalité ce mince opuscule allait lui servir à la fois de bagage et de passe-port dans ses pérégrinations politiques d'aventurier cherchant à se placer. En effet cette *Histoire* lui permettait de se targuer de la qualité de *secrétaire* du Prince Ghika, autrement précieuse que celle de précepteur, dans le monde remuant où il voulait parvenir. Homme d'esprit et homme d'idées, introduit dans les arcanes de la politique étrangère, philosophe cosmopolite et observateur impartial, tel est l'aspect sous lequel il tient à se présenter aux regards en 1777. Malheureusement la première édition de cette *Histoire* publiée soi-disant à Iassy pour forcer l'intérêt du public, ne s'imposa à l'attention de personne et végéta misérablement. Il fallut improviser une nouvelle édition, datée cette fois de Paris [2]). L'auteur s'ingénia à la faire précéder

[1]) v. *Essai part.*, p. 18.

[2]) *L'Histoire* paraît en librairie au début d'octobre 1777 à Paris chez Saugrain libraire, rue des Lombards, avec approbation et privilège du Roy, XXXII +223 p., pet. 8°, MDCCLXXVII.

d'indiscrétions savamment ménagées [1]), de coupures offertes en hors-d'œuvre à la curiosité du public, et même de la faire suivre de compte-rendus dont il dissimulait modestement la paternité [2]), quand tout à coup l'opinion publique tressaillit d'horreur. On venait d'apprendre le drame de Iassy avec tous les détails sanglants de l'exécution dans sa propre capitale du Prince de Moldavie, exécution qui n'était qu'un assassinat. Carra aussitôt songea au parti qu'il en pourrait tirer. Faire de la copie avait toujours été son rêve.

[1]) L. Baidaff, *Note marginale la «Istoria» lui Carra 1777—1779.* Documente contemporane (Universul Literar, no. 2—9 janv. 1927). (Carra prépare sa publicité. Le 25 sept. 1777 il fait insérer dans la *Gazette des Deux Ponts* quelques pages d'un ouvrage «qui n'est pas encore publié». C'est son chapitre *Population et Mœurs.* Mais *l'Histoire* tombe à plat. Le silence n'est rompu que par un compte rendu peu enthousiaste paru dans le périodique littéraire de Meusel — Erfurther gelehrte Zeitungen — mai 1778. On y trouvait la documentation pauvre, s'y plaignait du manque de méthode et ne reconnaissait quelque mérite qu'au dernier chapitre (c'est-à-dire sans doute la *Dissertation)* traitant de l'état actuel des deux principautés.

[2]) V. V. Mihordea, *Contribuții,* pp. 14—16, les annexes A, B et peut-être C.

A)... «...nous ignorions profondément les révolutions qui se sont passées jadis dans ces contrées... Il ne paroît pas qu'aucun observateur ait été tenté d'aller examiner les mœurs, étudier les loix et les coutumes des Valaques et des Moldaves. Ces hommes quoiqu'assez méprisables, méritoient cependant bien, ne fut-ce que par l'avilissement dans lequel ils sont tombés, de fixer la curiosité d'un voyageur instruit et philosophe. M. C* s'est chargé de remplir cette pénible tâche, et son ouvrage instruit autant qu'il intéresse. Il faut convenir qu'il fallait des talens peu communs pour engager le public à prendre de l'intérêt aux Moldaves et aux Valaques... etc.... etc....

Nous nous arrêterions trop longtemps à ce volume si nous en rapportions les faits et les anecdotes qui nous ont le plus frappés». (Gazette universelle de littérature. Deux Ponts 1777 n° 88, pp. 701—702).

B)... Je suis étonné que le prince Demetrius Cantemir et Nicolas Mavrocordato, ceux d'entre les souverains de ce pays qui ont été les plus éclairés, n'aient pas élevé un momenunt à la mémoire de ce grand poète (Ovide) qui a honoré leurs tristes contrées de ses malheurs et de ses soupirs. (Le Courrier de l'Europe (Londres), 7 juillet 1778, p. 13—14).

C) L'histoire que nous en donne *M. Carra* est beaucoup plus intéressante que le sujet ne semble l'annoncer au premier aspect... Il a observé en philosophe...

Nous ne lui reprocherons que quelques plaisanteries que la nation moldave paraît bien mériter, mais qui s'écartent peut-être un peu de l'Histoire. Journal de Paris, 1778, 22 sept., p. 1058). v. aussi d'autres compte-rendus chez L. Baidaff.

L'occasion était belle. Spéculant sur ce goût du macabre qui est de tous les temps, il prit la plume sans frémir pour glisser dans le Journal Encyclopédique de Bouillon [1]) une « notice... sur Grégoire Ghika, Hospodar de Moldavie, communiquée aux auteurs de ce journal par M. Carra »... dans laquelle parlant de la fin tragique de ce prince, il l'attribuait à l'avarice et à l'ambition. Il avait trouvé une excellente occasion de se mettre en avant et de promettre sur le malheureux prince autant de détails qu'on en pouvait désirer... Mais cette fois encore il en fut pour ses frais. La renommée devait pourtant venir, mais d'ailleurs et pas telle qu'il la pouvait souhaiter. Il advint que *l'Histoire* trouva enfin des lecteurs, si pas à Paris du moins à Iassy et à Bucarest, voire en Transylvanie. Le secrétaire du Prince de Valachie — le mystérieux R. désigné bientôt à la vindicte des Autrichiens par l'irascible Sulzer, qui voulait démasquer ainsi son rival Raicewitch, lequel préférait garder l'anonymat — écrivit aux Journalistes de Bouillon [2]) pour protester contre les calomnies de ce mystérieux M. C***, qu'il démasqua en un tour de main. M. Carra avait été remercié à cause de son mauvais esprit et de son athéisme. Son livre n'était qu'un amas de mensonges et d'erreurs. C'était un infâme réseau d'absurdités, d'anachronismes et d'enfantillages. La princesse elle-même aurait été accusée d'être illettrée!... D'ailleurs Sulzer, à son tour, malgré l'attitude qu'il prendra dans cette querelle, devra reconnaître honnêtement que la princesse de Valachie n'était point analphabète et qu'à la Cour on ne mangeait pas avec les doigts [3]). À son tour, Raicewitch

---

[1]) Journal Encyclopédique, Bouillon, CVIII, 15 nov. 1778.

[2]) *Lettre à Messieurs les auteurs du Journal de Bouillon sur le compte qu'ils ont rendu d'un livre intitulé Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, à Vienne chez Jean Thomas Nob. de Trattnern 1779 (cité abondamment par Sulzer dans sa *Geschichte des Transalpinischen Daciens*, où il polémise aigrement avec l'auteur. Le titre exact est donné dans la *Geschichte* I, p. 124, où figure aussi celui de la réponse, également anonyme, *Réponse au Libelle diffamatoire qui a pour titre Lettre à Mess. les auteurs du Journal de Bouillon.* Varsovie 1779 chez J. Bablovski, qui serait de Sulzer selon Engel. V. L. Baidaff; l'article cité ne se trouve ni dans les bibliographies ni dans les périodiques connus).

[3]) Sulzer, *op. cit.*, III, pp. 335 sqq. *Hofceremoniel...* (se moque du cérémonial décrit par Cantemir, parade, festins etc. on se sert de ses doigts — cite Carra — description du palais, des repas. Le fait de garder les objets plus précieux dans des coffres).

faisait des gorges chaudes sur les bévues de M. C***. Qu'est ce qu'une latitude est ou une longitude sud [1])? Et qu'est ce que ce lieu

P. 336. Auch darinn hat Carra der Sache zu viel gethan, dass er zu allgemein spricht, und in seiner Satyre keine Ausnahme macht. Was einem Fürsten gilt, geht darum nicht gleich den anderen an. Bey der ordentlichen oder gemeinen Tafel des heutigen Fürsten in der Walachey, bey welcher die Fürstin, wenn sie nicht durch Krankheit oder andere Geschäfte daran verhindert wird, sich immer einfindet, geht es ziemlich manierlich, aber allzustill und zu gezwungen zu: auch wird da nicht mit den Fingern, sondern mit Messer und Gabel gespeiset... (on vient non invité, etc.)... p. 337 (ennui des réceptions princières on ne joue pas); p. 343, pseudo-chasses.

[1]) Sulzer, *op. cit.*, I, 12:

...und was endlich Herr Carra in seiner so zu nennen beliebten Geschichte von der Moldau und Walachey deren ich schon in der Vorrede gedacht habe, damit wolle, dass er die Moldau und Walachey unter den 41 und 42-sten Grad der östlichen Breite (Latitude Est) und den 44 und 49-sten Grad der südlichen Länge (Longitude Sud) lagert, wird wohl schwerlich ein Teutscher, er verstehe das Französische so gut er will, ohne dessen eigene Erklärung, begreifen.

Carras Spötter, der Verfasser der Scharteke mit dem Titel: Lettre à Messieurs les Auteurs du Journal de Bouillon etc., der sich so weidlich über diese Gradenbestimmung, und über dieses *Est* und *Sud* des Herrn Carra lustig machet, trifft es doch um kein Haar besser, dass er ebendaselbst (l. cit., p. 24) ganz entscheidend schreibt....

Möchte doch dieser gute Mann uns zugleich seinen Namen entdecket haben, damit wir ihm für seinen lehrreichen Unterricht von der wahren Breite und Länge dieser zwo Provinzen... gebührend hätten danken können! Hier kann man sagen: so viel Köpfe, so viel Sinne. Aber welcher hat recht? Auch ich habe meinen Kopf, und antworte: keiner.

Möchte doch der Verfasser des schimpflichen Briefes wider Herrn Carra, und wider dessen Lobredner, die Journalisten von Bouillon, sich von dieser Wahrheit überzeuget haben! Zweifelsohne würde er ihm seine Fehler mit mehr Schonung gezeiget, oder doch seinen Karakter nicht mit Lastern, die ihm niemand beweisen kann, gebrandmarket haben. Leuten dem es einen schnoden Gewinnst zu lieb darum zu thun ist, dass die Wahrheit nicht aufkomme, ist es gefährlich zu widersprechen. Wie sehr habe ich demnach Ursache, mich zu erfreuen, dass dieser ungenannte beissende Kunstrichter wenigstens da, wo er den westlichen Anfang der Walachey unter den 40-sten Grad 55 Min. des Länge setzet, mit mir einig ist. Mit was für Fug und Recht aber derselbe die blosse Länge der Walachey und Moldau, ohne die von Bessarabien, so ganz dreist und zuversichtlich bis unter den 49-sten Grad oder Mittagszirkel ausgedehnet habe, mag der Herr General v. Bauer entscheiden... Mit Ketzernmachern und mit Leuten von dieser Art, die um unbewiesen lästern, und den Leumund rechtschaffener Männer ungestraft antasten zu können auch ihren Namen entsagen, lasse ich mich in keinen Streit ein. Ich mochte diesem

d'exil d'Ovide près du lac de ce nom, des environs d'Akkermann, etc. Un inconnu lui répondit avec violence. Serait-ce Carra? Ou Sulzer [1])? Il ne manque pas de piquant ce duel entre inconnus masqués dont le masque est percé à jour et n'est plus là que pour le décor. Mais cette querelle est aussi en quelque sorte une querelle d'auteurs.

L'auteur de l'*Histoire de Moldavie* est pris au collet par le futur auteur des Osservazioni [2]). Enfin un troisième auteur se joint au débat. C'est le rival évincé de Raicewitch pour le poste de secrétaire du prince de Valachie [3]), l'autrichien Sulzer, personnage assez aigre et suffisant, futur auteur lui aussi de la *Geschichte des transalpinischen Daciens*, qui prend violemment parti pour Carra, non par sympathie pour lui car il le connaît à peine et ne goûte pas son genre d'esprit [4]),

---

Manne, den uns der ebenfalls ungenannte Verfasser der *Réponse au Libelle diffamatoire d'un Anonyme*, etc. schon allzuwol hat kennen lehren, Wahrheiten unter die Augen sagen müssen, die eben nicht jedermanns Ohren, auch deren die sie nutzen könnten, nicht kitzeln würden...

[1]) V. l'affirmation d'Engel. Sulzer affecte de l'attribuer à l'un de ses amis, II, 93.

Il est certain que Sulzer met beaucoup de chaleur dans la défense de Carra contre l'auteur de la *Lettre à MM. les auteurs du Journal de Bouillon*, mais qu'il est beaucoup moins enthousiaste quand personne ne l'attaque. Bref, l'animosité dont il fait preuve vis-à-vis de cet anonyme, de ce bosniaque, de ce R, se fait jour aussi dans d'autres endroits où il n'est plus question de Carra. Enfin, dans l'interminable discussion sur le lieu d'exil d'Ovide, Sulzer semble s'identifier absolument avec l'auteur de la « Réponse au libelle diffammatoire... »

[2]) Raicewich, *Osservazioni storiche, naturali e politiche intorno la Valachia e Moldavia*, (Napoli 1788).

[3]) V. N. Iorga, *Istoria Românilor prin călători*, ed. II, Bucureşti, 1938, p. 230.

[4]) V. Sulzer, *op. cit.* I, p. 12 et I, par. 64. Le pseudo-défenseur de Carra adopte vis-à-vis de celui-ci une attitude de hautaine et méprisante supériorité. Son *Histoire* est traitée de « Brochure », de livret, de feuille volante, de petit écrit... de petit livre au grand titre, etc. (II, 91). À un moment il exclame: « Möchte er doch diese *Pièce* nicht *Histoire de la Moldavie et Valachie* betitelt haben! » (I, 408).

Passant en revue son chapitre sur la *Population* (III, p. 349 sqq.), il en trouve les données insuffisantes et s'écrie: Wenn ich nach Carras Art erzählen wollte, so könnte ich schon hier diesem Abschnitte ein Ende machen... Mit Broschüren ist darüber ineinander gedient, als dem der sich Bücher blos zum Zeitvertrieb ansschaffet... (La réponse à mille questions importantes serait d'une autre utilité...). « Fragen die, wenn sie gehörig erörtert und standhaft beantwortet, doch noch einen andern Nutzen, als den blosen Zeitvertrieb verschaffen können

encore moins par conviction, mais par haine de Rai-

---

denn man etwa aus einen Büchelchen schöpft, welches in der Gestalt eines Romans geschrieben ist »... III, 354... (tribut). Aber Carra hat uns *auch in andern Stücken von diesen Provinzen ebenfalls nicht lauter Wahrheiten gesagt*, wie wir aus mehreren seinen, in Verfolge dieses Werkes von mir widerlegten Stellen uns erinnern werden. Ich werde also schon des Hrn Gen. v. Bauer weit *zuverlässigere Listen* wieder zu Hülfe nehmen müssen ». Au sujet des fabriques de drap, Carra s'étend sur celle d'Afumaţi en Valachie, qui avait cessé d'exister, et ne sait rien dire de celle de Kiperesti en Moldavie. « Dieses dienst Herrn Carra zur Nachricht, welcher sehr irrig von einer zu Fumats in der Walahey (Affumatz hat er sagen wollen) annoch fortdauerude Tuchfabrik vieles spricht, und von der die zu Kipereschty in der Moldau angeleget war nicht ein Wort zu sagen weiss » (III, 428).

Quand Sulzer cite les noms de gens « véritablement instruits », il omet à dessein celui de Carra (I, p. 5).

V. aussi infra p. 201, n. 1. Sulzer a simplement voulu défendre l'honneur de Carra.

Quand il parle des œuvres de Carra c'est sans enthousiasme... III, 48... Carra der Vater eines *Système de la Raison*, einer kleinen Geschichte der Walahey und Moldau, und eines Büchelchens *Mes Voyages* in Versen... (Il serait intéressant de connaître les *Voyages* dont nous n'avons pas trouvé d'autre mention ailleurs). En un autre passage (III, 76 sqq.), Sulzer faisait assez bon marché de l'amitié de Carra, dont il n'avait plus de nouvelles depuis cinq ans ... «ich werde um die Freundschaft eines Carra, von dem ich seit fünf Jahren nichts mehr weiss, und um die Feindschaft eines erkauften Schartekenschreibers, der Wahrheit um so weniger untreu werden... etc.... D'ailleurs il ne le connaissait pas trop bien, et le prenait en toute bonne foi pour un Suisse (III, 76), ce qui explique probablement l'erreur de Şaineanu, *Istoria filologiei române, 1895*, p. 36, que signalent les *Contribuţii* de V. Mihordea, p. 3. Ses exagérations, ses charges, ses pirouettes et ses pitreries le mettent mal à l'aise. Prenant au pied de la lettre ses jugements et ses ricanements, il oscille entre deux sentiments: le sursaut d'une honnêteté prosaïque que révoltent les écarts de la vérité (v. son passage sur la Hora, sur la vie de cour à Bucarest, sur l'honneur etc.) et une sorte d'émulation, de désir d'imiter la légèreté, l'impertinence désinvolte, le sans-gêne de ce latin (v. par exemple comme il tâche de singer son ton dans le chapitre sur la cour (Hofceremoniell). Pourtant le passage sur la procession des récolets de Milan lui semble trop outré (p. 146): Jedermann wird es an dem Tone merken, dass Carra hat satyrisieren wollen. *Satyrisch genommen* ist die Sache war, und das Urtheil gerecht. Das heisst, wenn man grossthun will und nicht kann, so verdienet man es, die Sache noch kleiner dass sie lächerlich gemacht werde », ... Kantemir sagt von den alten Zeiten zu viel, Carra von den neuern zu wenig: was thut man in der französischen Sprache nicht um einen witzigen Worte einen Platz zu finden! Sagt er doch auch, da er die Niederträchtigkeit der Griechen recht sinnlich machen will, dass sie das Wort Ehre nicht einmal in ihrer Sprache hätten. Vielleicht versteht er dies von der walachischen Sprache.

cewich [1]). Dans ce duel faut-il aussi faire la part de la franc-

Aber auch von der walachischen Sprache gemeint hat Carra Unrecht (« Cinste »)... Ailleurs il exclame (par. 231): « Vom Kriegeswesen verstehe ich nichts Carra noch weniger... », soupirant après le témoignage du général Bauer. Beim Walachischen Kriegstaat treibt Carra sein Gelächter fast bis zur Ausschweifung...

[1]) Chaque fois qu'il songe à Raicewich, le fiel l'étouffe. Il lui reproche ouvertement et à mots couverts d'être « russisch gesinnt », de traiter les Allemands de «fous» et les Autrichiens, par un regrettable calembour, *d'autres chiens* » (II, 352), de s'entendre trop bien à se rendre indispensable et à se créer des revenus, d'être ignorant et vantard, enfin d'être bosniaque et ragusain, d'être médecin non diplômé (III, p. 53) et de préférer à cette profession la charge plus lucrative de secrétaire du Prince, de posséder fort peu l'allemand et pas fameusement le latin, enfin de faire montre de sentiments qu'il n'éprouve pas, ses vraies opinions sur les Grecs étant en tout point pareilles à celles de Sulzer. Ce dernier trait surtout était meurtrier, car Raicewich jouissait de la confiance du Prince et la révélation de ses propos et dispositions ne pouvait que le desservir en haut lieu.

Einen weit bedeutenderen Posten hat der Sekretär des auswärtigen Briefwechsels wenn er sich notwendig, und dadurch furchtbar zu machen weiss (Jadis un Pisar, puis un « européen » sachant le latin, et l'italien ou le français, depuis la guerre russo-turque des Grecs sachant ces langues...).

...in der Walachey führet unter dem Fürsten Ypsilanti die auswärtige Korrespondenz der Ragusäer von dem ich oben [§ 195—197] einigen Vorgeschmack gegeben habe, welcher, da er in der deutschen Sprache ganz unerfahren, und der lateinischen nicht mächtig ist, seine gleissende Ausschläge durchsetzt so gut er kann... Seine grösste Geschicklichkeit, ausser den Sprachen, die er versteht, und ausser dem was er sich einbildet, besteht darinnen, dass er die Kunst sich nothwendig zu machen verstanden hat, und sich Geld zu schneiden weiss. Wo ich mich recht besinne, so bekam er vierteljährig 500 fl. zur Besoldung, und mit seinen Monopolien Skutelnitschen und Geschenken mag er wohl noch zweymal so hoch kommen. Das uebrige lasse ich aus, was ich von diesem sonst nicht ungeschickten Manne zu sagen hatte... § 19. (Projet d'un canal pour obvier aux inondations causées par la crue de la Dâmbovița. « Niemand war da, der die Höhe des Wassers und des dazu gewählten Erdbodens abgemessen hätte. Herrn Raikowich der sonst mit Worten von der Grossenlehre sehr gross thut, war diese Beschäftigung zu klein. Es war daran dass ich sie übernehmen sollte, ich, der in seinen Leben von der praktischen Mathematik so wenig gelernt hat.

Eine kleine Erinnerung an Herrn S. R. wird hier nicht übel angebracht sein, welchen es in seinen Briefe an die Journalisten von Bouillon, (aber nur in diesem Briefe, denn ausserdem spricht er von den Griechen und Walachen so wie ich) anstössig war dass Herr Carra von ihnen so wenig rühmliches geschrieben hat. Es muss ihm viel an meinem Buche gelegen seyn, weil er ohne die teutsche Sprache zu verstehen, darauf unterzeichnet haben soll, ohne Zweifel mit dem Vorsatze, um auch auf mein Gemählde von seiner Lieblingsnation seinen geyfer auszuspeyen... Eine Warnung seinen Dollmetsch (qu'il lise Kromer, Kantemir, Bauer...).

maçonnerie? Qui sait? Sulzer était déjà franc-maçon, Carra allait

Im Vorbeygehen möchte ich hier Herrn R. fragen, woher es komme, dass er so derbe Wahrheiten über die Walahen aus der Feder des Hrn. Gen. von Bauer verdauen kann, und doch von Hern. Carra keine vertragen will? Als ein blosser Gelehrter und als ein Teutscher würde Herr von Bauer nimmermehr Gnade vor ihm erhalten haben. Wie hoch Herr R. die Gelehrsamkeit und die Gelehrten schätze, die er so von oben herab mit dem Schimpfnahem der Pedanten von sich weiset, davon kann uns eben dasselbe Muster eines schönen Briefes wovon er die Ehre hat der Verfasser zu sein, zur Probe dienen: den Beweis aber seines hohen Wohlwollens gegen die teutsche Nation überhaupt, von welcher er nicht anders als mit dem Ehrensvorte *les fous* zu sprechen pfleget, besonders aber gegen dasienige benachbarte teutsche Volk, dessen französischen Namen durch ein beissendes *bon mot* er nicht anders als *autres chiens* ausspricht verspare ich bis dahin... etc...

On a l'impression que le duel se poursuit par dessus la tête de Carra et en quelque sorte en dehors de toute considération pour lui. Il n'en est que le prétexte.

Tour à tour Sulzer reprend toutes les objections de l'anonyme R. et ce n'est jamais sans montrer le poing et grincer des dents. Même quand il doit reconnaître que certaines affirmations sont indéfendables, il part en campagne pour démontrer que son adversaire ne vaût pas mieux. Longitude (sud) et latitude (est) I, 12, la canne à sucre I, 142, Ovide et son lieu d'exil, I, 203, les présumés pots-de-vin du Prince Ghika, le faste asiatique des cours princières, tout lui est bon. À chaque pouce de terrain qu'il cède, il menace et lance ses invectives à la manière des héros homériques... (§ 217)... Wollen sie mich wie Carra'n dafür zum Lügner, oder auch zum Atheisten machen, so thun sie es... Dabey seyen sie ein wenig auf ihrer Hut: denn sie wissen schon dass dies mein Handwerk ist, und dass sie hier mit einen Manne zu thun haben der es in diesem Stücke mit zehn Sekretären und zwanzig Aerzten aufnimmt ». Faut-il dire *Alpes* ou *Monts Carpatiens* ou plutôt Krapack? (I, 177). Invectives. [§ 58. *Von der topographischen Beschaffenheit des alten Daciens vor und unter der Herrschaft der Römer*]. ... das alte gute lateinische Wort *alpestris*, und das in den siebenbürgischen Urkunden so häufig vorkommende Wort *Transalpina*, worunter sie die Walahey verstehen, mag sich der schon oft gerühmte Briefsteller an die Journalisten von Bouillon wohl merken, welcher Seite 11 seines hochgelehrten Briefes Herren Carra es so hoch anrechnet, dass er die siebenbürgisch walachischen Karpathen oder Alpen, d. i. hohen Berge, *Alpes* oder *Monts Carpatiens* und nicht blos *Krapack* genennet hat. Sehen Sie da, mein Herr, dass Carra es besser versteht als Sie, was der Ausdruck *les Alpes* auf französisch bedeuten kann. Auch *Carpatiens* ist besser als *Krapack*. Sehen Sie nur des Ptolomäus oben im ersten Abschnitte § 6. Anm. eingerückte Stelle an; und glauben Sie es noch nicht, so lesen Sie doch einmal die ebenfalls schon angeführte Antwort eines andern Ungenannten auf Ihren witzigen Brief. Es ist nicht anders möglich: Sie müsse uberüzeuget werden dass Carra uns hier keine *Extravagances géogra-*

le devenir [1]). Dès ce moment, Sulzer se donna pour tâche de suivre

phiques gesagt hat: Mais je n'aurois pas cru, Messieurs, que vous deussiez l'en admirer. Dies sagen Sie den Journalisten so leise in das Ohr, dass es die ganze Welt hören konnte. Ich will diese Worte auf Ihren vornehmen Herausgeber anwenden, und ihn, aber wirklich in der Stille, d. i. ohne seinen mir wohlbekannten Namen zu nennen, menschenfreundlich bitten, diese und viele andere solche schöne Stellen Ihres Briefes bey der zweiten Auflage desselben, welche der Himmel verhüten wolle, klüglich auszulassen ». A tout moment Sulzer menace de lui murmurer le plus secrètement du monde de ténébreuses révélations. Enfin après plusieurs défaites Sulzer marque un point — R. ne savait pas que le passage incriminé sur le lac d'Ovide n'était pas de Carra mais de Cantemir. À son tour de faire des gorges chaudes. Second point. Carra n'était pas seul à critiquer le faste absurde de la cour princière. Un témoignage contemporain confirmait ses dires, et c'était celui du Général Bauer. Aussitôt de se frotter les mains et de renvoyer à tout moment au témoignage irrécusable du général. Carra en France avait dû se faire le même raisonnement et c'est ainsi que s'explique l'insertion dans l'édition suivante (1781) d'une partie du texte des *Mémoires* de Bauer. Seulement ni l'un ni l'autre n'avouent que ce livre traite de la Valachie et non de la Moldavie et n'est donc pas d'une autorité absolue pour les conditions Moldaves.

[1]) G. Pascu, *Călători străini. Carra*, Iaşi, 1940, pp. 32, 72. (Sulzer était déjà affilié aux maçons de Sibiu dès l'année 1776. Carra l'était aussi probablement d'après certains indices: 1) sa défense de Le Doulx, franc-maçon actif, 2) la mention parmi les principales villes de Moldavie de Sadagura, humble bourgade sans importance, 3) le dénigrement constant du prince Grégoire Ghika. Enfin Le Doulx ayant secrètement fondé une société de franc-maçons à Iassy, fut sur le champ expédié du pays. Dans le courant d'une même nuit les gens du prince avaient opéré leur descente, saisi les coupables, jeté Le Doulx dans un chariot tout préparé (ou une chaise de poste?) et liquidé la loge maçonnique, neuf jours avant l'assassinat du prince, p. 32).

Le fait que ni Carra ni Sulzer ne dévoilent la cause du malheur de Le Doulx serait un puissant indice qu'ils auraient été franc-maçons. Mais ces raisons ne sont peut-être pas très concluantes. Le dénigrement de Grégoire Ghika s'explique par la rancune de Carra, la mention de Sadagura peut être due à une autre raison. Ce n'était pas un endroit absolument inconnu. Les Russes y avaient installé une monnaie pendant la campagne à peine achevée. Carra, qui n'était pas fort en géographie, malgré toutes ses prétentions, a voulu grossir d'un nom de plus la liste assez maigre des villes citées. Enfin le silence gardé sur la vraie cause du malheur de Le Doulx a une raison plus naturelle. C'est que l'expulsion ordonnée par le prince n'eut lieu qu'en octobre 1777. Ce n'est qu'alors qu'il apprit le prosélytisme maçonique de « l'industrieux et infortuné françois ». Cette nouvelle n'a donc pu influencer la décision du procès jugé avant le mois de février 1776, date du départ de Carra. Au moment de la découverte des franc-maçons de Iassy, et Carra et Sulzer étaient loin.

pas à pas la pseudo-*Histoire* de Carra dans sa *Geschichte*, et selon qu'il songeait à son rival détesté ou qu'il cherchait pesamment la vérité, il allait modérer ou non son humeur combative. Carra pouvait nager dans la joie. En 1781 paraissait une nouvelle édition de l'*Histoire*, datée cette fois de Neuchatel et enrichie d'une partie seulement de l'ouvrage du général Bauer [1]). C'était une manière de faire confirmer ses dires par une plus haute autorité, et de faire ajouter un certain nombre de pages aux chétifs feuillets de sa brochure. Bientôt après il allait connaître les honneurs de la traduction, son *Histoire* paraissant en allemand [2]). Mais malgré les changements survenus depuis la première édition, notamment l'assassinat sensationnel du Prince Ghika, il ne changea plus une virgule à son texte.

C'est qu'il avait d'autres occupations. Etait-il réellement le secrétaire du Prince Louis de Rohan? Ou n'était-ce qu'une de ces qualités qu'il se permettait d'assumer d'une manière quelque peu fantaisiste, comme celle d'ex-ambassadeur du Roi à Varsovie par

[1]) *Histoire de la Moldavie et de la Valachie* (avec une dissertation sur l'état actuel de ces deux Provinces) par M. C... qui y a fait un long séjour, Nouvelle édition corrigée et augmentée des mémoires historiques et géographiques publiés par M. de B***. A Neuchatel MDCCLXXXI.

Le titre exact de l'ouvrage de Bauer peut se lire en tête de son texte: *Mémoires Historiques et Géographiques sur la Valachie* publiés par M. de B. (Nous avons utilisé pour le présent article l'édition de Carra de 1781, contrôlée par l'édition de Iassy appartenant à la belle bibliothèque de M. C. Caradja, dont voici le titre exact: Histoire | de la | Moldavie | et de la | Valachie | avec | une dissertation sur l'état actuel | de ces deux Provinces | Par M. *Carra* qui a séjourné dans ces provinces.

Plus je vis d'étrangers, plus j'aimai ma patrie. A Jassy | aux dépens de la société Typographique des Deux Ponts MDCCLXXVII, p. 223. Approbation. J'ai lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux L'Histoire de la Moldavie et de la Valachie. A Paris ce vingt cinq janvier mil septcent soixante dix sept. Pidansat de Mairobert. L'Epitre dédicatoire à... etc. Louis de Rohan coadjuteur de l'évêque de Strasbourg.

[2]) Geschichte | der | Moldau und der Wallachei | von ihrem Ursprunge an bis auf | den jetzigen zustand dieser Provinzen |

Nebst Beschreibung | der mit den Türken geführten | Kriege |
Auf einer Reise gesammelt | von | Herrn Carras |
Königl. Franz. Ambassadeur zu Warsohau |
Frankfurt und Leipzig | bei Christoph Weigel, und U. G. Schneider 1789.

(La qualité qu'il s'y donne d'*ambassadeur du Roi à Varsovie* est pour le moins inattendue).

exemple. (Avait-il seulement été son agent inavoué?) De même qu'il se parait du titre d'ex-secrétaire du prince de Moldavie, ou du moins qu'il faisait tout pour le faire croire et donnait de trop bonnes raisons du fait assez suspect qu'il ne pouvait soutenir avoir été en correspondance avec l'Ambassadeur de Constantinople, lequel entretenait comme on sait, des rapports suivis avec les secrétaires français des princes phanariotes, recommandés le plus souvent par lui parmi des agents à sa dévotion... Justement un changement venait de se produire en Valachie (en janvier 1782) et l'Ambassadeur avait l'occassion d'y envoyer comme secrétaire le sieur La Roche attaché en fait au service du roi, mais instamment demandé par le nouveau prince Nicolas Carageà, nommé à la place d'Alexandre Ypsilanti, que la fuite intempestive de ses fils à Vienne avait obligé de fuir à son tour. Grégoire Ghika avait été assassiné en 1777, Alexandre Ypsilanti avait disparu en emportant peut-être quelques-uns de ces coffres toujours bouclés en vue d'un de ces départs précipités dont parlait Carra, et celui-ci pouvait songer à retourner dans ces principautés assez décriées naguère, pour y retrouver « ces hommes assez méprisables... », «ces meubles grossiers... ». bref «la rusticité des Moldaves et des Valaques même du premier rang... ». Que fallait-il pour cela? Se rappeler au souvenir du Ministre des Affaires Étrangères qui ne l'avait sûrement pas oublié [1]). Le moyen? quand il en recevait lettres sur lettres, brochures et suggestions sur les états moribonds et les différents partages devant en résulter. La mode des partages sévissait d'ailleurs dans la monde diplomatique. M. de Saint-Priest, ambassadeur du roi à Constantinople y allait aussi de sa petite suggestion au milieu de l'émoi causé sur le Bosphore par la prétention de la Russie d'envoyer des consuls dans les Principautés.

Or justement l'absence d'un consul français s'y faisait cruellement sentir. Et cette charge demandait bon nombre de qualités difficilement réunies en un seul mortel. N'est pas consul qui veut. Carra, lui, se connaissait toutes les lumières requises. Il en profitait pour donner des suggestions et des conseils sur le commerce, les intérêts

[1]) Carra avait dû s'empresser de lui remettre son *Histoire de la Moldavie et de la Valachie* (Iassy 1777), car un exemplaire relié en maroquin rouge aux armes de M. de Vergennes est conservé à la Bibliothèque Nationale.

de la France[1]), etc. Sans solliciter en toutes lettres cette place, il

[1]) V. *Documente Hurmuzaki, Suppl. I*[2] XXVII, le *Mémoire adressé à M. de Vergennes* par le S[r] Carra sur l'Etablissement d'un consul français à Bucharest pour les provinces de Valachie, Moldavie et Bessarabie à l'instar de celui que la Cour de Russie vient d'y envoyer. (Paris le 26 mai 1782). Il y préconise « d'obtenir pour nos bâtiments de commerce les mêmes libertés, franchises et prérogatives extorquées par la Russie pour les siens, relativement à la navigation *de la Mer Noire et au libre passage de celle-ci à la mer Blanche par le Canal de Constantinople* (sic) », y dénonce « le penchant décidé de l'Impératrice en faveur de l'Angleterre », ajoutant que « la plus grande partie du commerce des Russes en Valachie, Moldavie et Bessarabie ne se fera jamais qu'avec les retours du commerce de l'Angleterre ou le produit de ses manufactures et au fond pour le compte de cette nation ennemie ». ...La France devait établir une « concurrence anticipée ». L'auteur de l'*Essai particulier*... pensait que la conquête des provinces européennes de la Turquie était devenue beaucoup plus difficile à cause de la facilité même des succès russes. D'autres états allaient y songer également. Il y avait enfin la concurrence de l'Autriche. « Il est donc très raisonnable de penser qne l'établissement de notre commerce dans les provinces de Valachie, Moldavie et Bessarabie ne peut courir sitôt le risque de se voir détruit. D'ailleurs, en supposant que la Bessarabie dût passer un jour sous la domination des Russes, la Moldavie et la Valachie sous celle des Autrichiens, la France aurait le même droit d'y conserver un consul et les établissements de commerce qu'à Petersbourg et à Trieste ». Le commerce des trois provinces « est très languissant ». Les navires français devraient y apporter des pendules, des galons d'or, des bijoux de peu de valeur, des fleurs artificelles, enfin le genre d'objets que l'on enverrait de nos jours chez certains nègres d'Afrique, en plus de gros draps rouges, bruns, verts et autres couleurs (On n'excepte ici que les gros draps bleus dont il n'existe dans ces trois provinces qu'une seule manufacture à « Fumats en Valachie »).

Ces navires de 200 tonneaux pourraient remonter le Danube et le Niester à plus de 50 lieues. Ayant apporté ces objets « qui ne peuvent manquer de plaire et de convenir à des peuples ...qui ont un goût passionné pour tout ce qui peut piquer la curiosité et flatter la vanité », ils se chargeraient de miel blanc cire jaune, chanvre, lin, bois de construction et deux espèces de plantes, l'une, appelée Weyd réussit parfaitement pour teindre en bleu, et l'autre appelée Iasba Galban réussit également pour teindre en jaune»... (On retrouve le maigre bagage de Carra présenté chaque fois autrement pour faire illusion. C'est le brelan de Fumato ou Fumats, Weyd et Iasba Galban. En toute bonne foi il était sûr de ce nom, et le vigilant Sulzer à son tour allait lui emprunter cette *Iasba Galban*, tout en ricanant avec supériorité à la mention de Fumato). Bref ce projet était « une nouvelle preuve de son zèle pour le service du Roi et pour le bien public... ».

fut clair comme le jour[1]... mais sans succès[2]). À cette occasion il fit de nouveaux pronostics sur l'attribution de telle ou telle Principauté à l'une ou l'autre des Puissances. Cette fois il n'est plus question de la Prusse. La Bessarabie est généreusement attribuée à la Russie et, par contre la Valachie *et la Moldavie* à l'Autriche. Carra essayait vainement de flatter les petites manies du ministre... de lui offrir sur le commerce du Levant des tuyaux qu'il pouvait découvrir de son côté dans son *Histoire* ou sa *Dissertation* dûment publiées. Sans se laisser abattre, obstinément, inlassablement il revint à la charge multipliant les mémoires, projets et traités brodés sur son *Essai de partage de la Turquie d'Europe.* Mais il tombait mal, car en 1782 M. de Vergennes se déclarait l'adversaire de toute idée de partage.

Dûment éconduit notre auteur dut se mettre à autre chose. Le monde s'était entiché de physique, de nautique aérienne, de magnétisme animal[3]). Le Cardinal de Rohan était la proie des

---

[1]) La personne indiquée pour cet emploi ne devait pas seulement avoir du génie et du talent, mais aussi « toutes les connaissances antérieures et du local et du moral de ces trois provinces, qu'il y eût voyagé, séjourné, qu'il eût été par conséquent à portée de recueillir toutes les notions relatives au Gouvernement, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture et surtout à la politique orientale, c'est-à-dire aux intrigues et aux intérêts respectifs des habitants, des Tartares, des Turcs et des Grecs modernes, dont les principales familles sont à Constantinople la pépinière des princes de Valachie et de Moldavie; enfin qu'il eût assez fréquenté, pratiqué les deux petites cours de Jassi et de Bucarest pour en bien savoir le manège et pour y trouver encore des liaisons et des instruments. Ainsi un sujet qui réunirait tous ces avantages, et qui aurait donné des preuves de ses connaissances fondamentales par *des ouvrages auxquels du moins on ne pourrait disputer le mérite de la vérité et de l'exactitude*, semblerait à tous ces égards devoir être préféré dans la nomination d'un consul-général pour ces trois provinces... ».

[2]) La réponse du Ministre des Affaires Étrangères est assez sèche. V. *Doc. Hurm. Supl. I*[2], XXXI, Versailles, 12 juin 1782. (C'est qu'il avait déjà décidé de charger de cette mission confidentielle le Sr. La Roche, qui devait se maintenir dans une ombre assez discrète. *Ibidem*, XXII, Versailles 17 mars).

[3]) C'est le moment de la grande vogue des expériences sur l'électricité, du ballon de Montgolfier, du baquet de Mesmer... Carra allait s'essayer dans toutes ces directions. On a de lui de cette époque *les Nouveaux Principes de Physique*, Paris 1781—3 (V. Catal. Bibl. Nat.), 4 volumes, suivis de l'*Essai sur la nautique*, contenant l'art de diriger les ballons aérostatiques à volonté, et d'accélerer leur course dans les plaines de l'air, Paris 1784.

franc-maçons, des occultistes et des charlatans. Notre héros eut-il l'occasion de rencontrer chez lui Cagliostro et de voir faire de l'or et des diamants? Il était prêt à tout, mais le succès retentissant avec son corollaire indispensable — la vogue de l'homme à la mode—, tardait toujours à venir. La protection du Cardinal ne répondait point à son attente. Heureusement qu'il avait plusieurs cordes à son arc. Se souvenant fort à propos de ses lumières géographico-politiques, sans mettre cette fois l'accent sur sa qualité de philosophe cosmopolite, mais plutôt d'observateur polyglote, il se rappela avec une pointe de familiarité au souvenir du Ministre des Affaires Étrangères. Mais point trop brutalement. Il dut lui faire hommage de son dernier chef-d'œuvre — *les Nouveaux principes de physique* — dont il l'entretint longuement. Il lui parla physique, puis, le plus naturellement du monde, il lui parla affaires. Il s'agissait de son avant-dernier chef-d'œuvre envoyé au Ministre et demeuré sans réponse. C'était une « *Suite de l'essay sur le partage de la Turquie d'Europe* ». — Ce partage de la Turquie était pour Carra comme une sorte d'héritage qu'il appelait de ses vœux. Timidement, il découvrait ses batteries. Il songeait justement à le faire imprimer « avec une permission tacite », sous le « bon plaisir » du Ministre. S'étant avancé hardiment, il fit deux pas en arrière: « Si vous pensez Monseigneur que la publicité de cet ouvrage, tel qu'il est, ou même corrigé dans certaines expressions, puisse avoir des inconvéniens, ce sera sans regret assurément que j'en ferai le sacrifice, n'ayant véritablement à cœur que de vous être agréable... ». Puis deux pas en avant, et une nouvelle allusion au projet de conquête de la Turquie. « Tout indique que les troupes de l'Empereur pourroient bien entamer la campagne en Turquie pendant l'hiver... Une correspondance particulière de Vienne que M. l'Abbé Georgel [1] m'a remise, il y a quelques jours, confirme cette opinion, ainsi qu'une partie de celles que j'ai établies dans la suite de mon essay ».

La chose semblait faite, on ne devait que s'entendre sur la curée. « Il ne s'agiroit donc (à ce qu'il me semble) que de faire dans cette circonstance son marché le meilleur possible avec la Cour de Vienne,

---

[1] Cet abbé Georgel était le secrétaire et homme de confiance du Cardinal de Rohan, qu'il avait accompagné à Vienne lors de sa célèbre ambassade.

et d'y faire intervenir S. M. Prussienne pour un dédommagement suffisant, à moins que l'on n'ait des ressources assez promptes et assez importantes pour empêcher le démembrement, ou pour mieux dire, l'anéantissement de la puissance ottomane en Europe...

Une fois encore, sa première pensée est pour le roi-philosophe. D'ailleurs il travaillait un peu pour le Roi de Prusse, mais pas comme on l'entend eommunément. La réponse de M. de Vergennes fut brève. La perspective de voir son nom engagé expressément ou « tacitement » dans une publication du genre de l'*Essai particulier* avait de quoi faire reculer le plus brave. On n'avait pas besoin de brouillons remuants au Ministère des Affaires Étrangères, mais plutôt d'honnêtes et discrets informateurs. Carra eut l'air de comprendre. Le ton de sa réponse est assez penaud. Mais on ne doit pas se laisser abuser par son manège. Car il exécute à nouveau son « pas seul ». Trois pas en arrière d'abord: « Monseigneur, je me conformerai scrupuleusement à vos ordres relativement à mon *Essay politique*: il sera enseveli dans l'oubli. Mon objet est remply et je m'estime heureux puisque ce petit aperçu a pu m'attirer les regards du plus grand ministre que la France ait jamais eu... ». Puis trois pas en avant, la main sur le cœur: « Mais Monseigneur vous m'avez promis vos bontés... ». Bref Carra se trouvant toutes les qualités d'un secrétaire d'ambassade, et son projet de partage de la Turquie devant le rendre particulièrement indiqué pour le poste de Constantinople, n'hésitait pas à solliciter cette place, ayant appris qu'un nouvel ambassadeur était désigné dans la personne du comte de Choiseul Gouffier.

Sans fausse modestie, il dressait la liste de ses qualités... « je puis au moins compter pour quelque chose mon zèle, mon expérience, une *connoissance parfaite de la géographie du globe* [2]) et des intérêts des princes de l'Europe, celle de plusieurs langues étrangères, et surtout le dévouement le plus respecteux et le plus direct pour

---

[1]) (Aff. Etr. Corr. Pol. Turquie, vol. 168, fol. 322 (19 Sept. 1783), chez Mihordea, article cité p, 12).

[2]) On n'a qu'à songer à quelques-unes de ses inventions: la « longitude sud » et la « latitude est », la mer Blanche qui communique avec la mer Noire par le canal de Constantinople, Foczani sur le Niestr, enfin les trois branches du Sireth (p. 148), etc.

Votre Grandeur ». Enfin l'atout principal; « Je pourrois même me flatter de n'être pas désagréable à M. le Comte de Choiseul Gouffier, *étant intimement lié avec plucieurs de ses amis* ». Ils avaient donc des amis intimes communs [1]). Il avait fait du chemin, le Carra de 1776 écrivant sa première lettre à M. de Vergennes. Maintenant il achevait sur le mode sentimental: « Ainsi Monseigneur, vous pouvez d'un seul mot me créer une nouvelle existence morale et cette existence datera de vos bontés pour moi. Je vous la devrai, et peut-être que l'hommage d'une âme sensible comme la mienne pourra vous intéresser plus d'une fois » [2]). Cet hommage d'une âme sensible ne réussissant pas à décrocher la nomination convoitée, Carra se détourne de la politique étrangère pour se consacrer au magnétisme animal [3]). Dorénavant il tentera sa chance dans des

---

[1]) On retrouve ici l'ancien procédé de sa lettre (de 1776) à M. de Vergennes, le priant de lui adresser sa réponse « à Monsieur le Baron de la Houze, ministre de Sa Majesté [à Hambourg] *de qui j'ai l'honneur d'être aussi connu* ». La suite laissait bien entrevoir qu'il ne s'agissait pas d'un ami, mais de quelqu'un qu'il avait sans doute approché en guise de solliciteur ou d'informateur et dont il se recommandait pour exhiber de belles relations. Une réponse du Ministre des Affaires Étrangères aurait eu un double avantage, car elle lui aurait permis de se parer également aux yeux du Ministre de Hambourg de la confiance de M. de Vergennes. On trouve quelque transparence dans ces lignes: « Nous conférons (sic) ensemble sur cette matière et sur les instructions qu'il plaira au Conseil de m'engager. Je communiquerai même à ce ministre mes mémoires politiques, et s'ils peuvent être agréables au gouvernement, je me ferai un devoir de les lui remettre ». Cette fois encore il comptait sans doute se recommander du futur ambassadeur (Choiseul Gouffier) au Ministre des Affaires Étrangères et vice-versa. Ceci n'était qu'un jeu d'enfant. N'allait-il pas assumer (il est vrai qu'à l'étranger, et dans une langue étrangère) le titre d'ancien Ambassadeur du Roi à Varsovie? Sur la figure qu'allait faire le comte de Choiseul Gouffier à Constantinople, v. les *Mémoires historiques, politiques et géographiques des Voyages du Comte de Ferrières Sauvebœuf*. Paris 1790, pp. 38, 192, 195, 208.

[2]) V. Mihordea, article cité, p. 13. (Aff. Etr. Corr. Pol. Turquie, vol. 160, fol. 276).

[3]) En 1784 il publiait son: *Examen physique du magnétisme animal*, analyse des éloges et des critiques qu'on en a faits jusqu'à présent, et développement des véritables rapports sous lesquels on doit en considérer le principe, la pratique et le secret, par M. Carra. Londres, et se trouve à Paris. E. Onfroy 1785. (Cet ouvrage dut lui être inspiré par les gens fréquentant chez le Cardinal de Rohan).

travaux pensums [1]) ou des pamphlets [2]), enfin des ouvrages de la dernière actualité, tels ces *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille*, publiés en 1790, au lendemain presque de la prise de la Bastille. Quand éclatera la Révolution il en sera l'un des meneurs, il dirigera les *Annales Patriotiques et littéraires*, sera l'oracle des sociétés jacobines, poussera à l'armement du peuple au moyen de piques... s'élevera contre le roi de France qu'il remplacerait volontiers par le Duc d'York [3]) ou le Prince de Brunswick... Son

---

[1]) Son *Histoire de l'Ancienne Grèce*... trad. de l'Anglais... 6 vol. 1787—8. Sa *Dissertation élémentaire* sur la nature de la lumière, de la chaleur, du feu et de l'électricité, 1787.

Son *Précis de l'administration de la Bibliothèque du Roi* sous M. Lenoir 1787 (écrit en sa qualité de bibliothécaire de la Bibliotheque du Roi).

[2]) *M. de Calonne tout entier, tel qu'il s'est comporté dans l'administration des finances dans son commissariat de Bretagne.* Bruxelles 1788 (inspiré par le Cardinal de Brienne, son nouveau patron).

[3]) Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 175. ...L'idée de prendre un autre roi ne fut soutenue que par Carra, qui aux Jacobins le 21 janvier 1792, se plaçant dans l'hypothèse où Louis XVI fuirait une seconde fois, montra «tous les avantages que nous pourrions retirer de l'alliance de l'Angleterre, de la Prusse et de la Hollande en appelant le fils de George III, gendre de Frédéric Guillaume et neveu de la Princesse d'Orange, au trône constitutionnel de France ». On l'interrompit et on le rappela à l'ordre. (Où était l'anglophobe de 1777 (Essai Particulier) et 1782 (Mémoire sur le poste de Consul)? V. aussi p. 209: Carra soit aux Jacobins, soit dans les Annales Patriotiques avait à mots couverts désigné le duc d'York et le duc de Brunswick comme des candidats possibles et acceptables au trône de France. — P. 254: Le 23 août 1791 dans les *Annales Patriotiques* Carra avait loué le duc d'York comme pouvant faire un excellent grand-duc de Belgique avec tous les pouvoirs du roi des Français... Puis il s'enticha du duc de Brunswick qui ne nous faisait le guerre que malgré lui et il écrivit dans les Annales du 25 juillet 1792: «Rien de si bête que ceux qui croient ou voudraient faire croire que les Prussiens songent à détruire les Jacobins et qui n'ont pas vu dans ces mêmes Jacobins les ennemis les plus acharnés de la Maison d'Autriche, les amis constants de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande... C'est le plus grand guerrier et le plus grand voyageur politique de l'Europe, que le duc de Brunswick. Il ne lui manque peut-être qu'une couronne je ne dis pas pour être le plus grand roi de l'Europe, mais pour être le véritable restaurateur de la liberté en Europe. S'il arrive à Paris je gage que sa première démarche sera de venir aux Jacobins et d'y mettre le bonnet rouge. MM. de Brunswick, de Brandebourg et de Hanovre ont un peu plus d'esprit que MM. de Bourbon et d'Autriche »...

...Il y avait eu précédemment une coterie dont le ministre Narbonne était le chef et qui avait eu la folle idée d'offrir le couronne de France à Brunswick.

engouement pour celui-ci rappellera son engouement pour Frédéric II. Certains traits reparaîtront d'une manière assez étonnante. Il sera l'un de ceux qui dénonceront l'existence du fameux comité autrichien... De même qu'il avait voulu prouver que le démembrement de la Turquie était la chose du monde la plus facile, établissant tout un plan de campagne digne de Picrochole, nous le voyons pousser à la guerre contre l'Allemagne et ne demander pour soulever « les peuples de l'Allemagne que 50.000 hommes, douze presses, des imprimeurs et du papier ». Son nom se confond avec celui des révolutionnaires les plus farouches. L'intrigue diplomatique qui lui avait souri naguère s'était changée en démagogie de la Commune. Le Carra guillotiné avec les Girondins (car notre personnage était passé aux Girondins lors du ministère Roland [1]) n'a plus rien de commun avec l'auteur de l'*Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, dont il sera maintenant question.

On a vu Carra en 1776 offrir sa dissertation au Ministère des Affaires Étrangères, et d'après les termes de sa lettre on comprend qu'il s'agissait d'un travail achevé. Bientôt après l'*Essai particulier* (1777), il promettait de publier un travail sur la Moldavie. Enfin, dans le courant de la même année il publia son *Histoire* dans laquelle figurait la *Dissertation*, mais sans faire véritablement corps avec elle, malgré les retouches et les remaniements auxquels elle avait été soumise. Car ce morceau avait été conçu comme un ensemble se suffisant à soi-même, et seules des considérations étrangères avaient déterminé la mise en œuvre de l'amas informe pompeusement baptisé *Histoire*. En effet on constate au premier coup d'œil que cette *Histoire* se compose de deux parties: l'une bâtie de notes sans grande cohésion sur le développement historique des Principautés et sur l'origine de certaines familles princières, l'autre

---

Le fils Custine fut chargé de cette mission, mais le prince refusa, et bien mieux, donna connaissance à Louis XVI de cette étrange négociation. V. Alb. Sorel. *L'Europe et la Revolution francaise*, II, 359 — v. aussi Emile Dard, *Le Comte de Narbonne*, chap. V. — Signalons que le duc de Brunswick était le chef allemand des francmaçons du rite écossais d'Europe.

[1]) Il avait été nommé par Roland à la Bibliothèque Nationale (où il eut pour collègue Chamfort), plus pour son zèle que pour sa capacité, dit M-me Roland dans ses Mémoires. (Grande Encyclopédie).

consistant en une description plus systématique, et constituant en quelque sorte le noyau de l'ouvrage. L'auteur a marqué cette division dans le titre même: *Histoire de la Moldavie et de la Valachie avec une Dissertation sur l'état actuel de ces deux provinces.* Or cette *Dissertation*, qui représente la partie la plus importante de l'ouvrage, sinon comme nombre de pages, du moins comme intérêt documentaire, n'est qu'une copie légèrement modifiée et augmentée du mémoire figurant au vol. 13 des *Mémoires et Documents* du Fonds de Turquie du Ministère des Affaires Étrangères, sous le titre de *Dissertation géographique, historique et politique sur la Moldavie et la Valachie.* À la refonte de l'ouvrage, Carra s'est simplement amusé à distraire un chapitre de cette *Dissertation*, le rejetant tant bien que mal dans la partie historique faite de toutes pièces. Par la même occasion il modifie le titre de la *Dissertation*, masquant ainsi sa première intention et en dissimulant les origines. Mais ce titre de *Dissertation géographique, historique et politique* de la version initiale nous livre le canevas de notre auteur, et nous éclaire singulièrement sur ses procédés de composition.

On connaît la bizarre fortune des deux œuvres maîtresses de Démètre Cantemir — l'*Histoire de l'Empire Ottoman* et la *Description de la Moldavie* — lancées dans le monde et offertes à la curiosité des érudits non dans leur forme originale, mais dans deux versions modernes: l'une anglaise, due comme on sait à Tyndall, l'autre allemande, due à Büsching et Redslob. Celle-ci parut d'abord dans le *Magazin für die neue Historie und Geographie* en 1769—70, avant de paraître en volume dans une nouvelle édition sous le titre *Demetrii Kantemirs ehemaligen Fürsten der Moldau historisch, geographisch und politische Beschreibung der Moldau* (Frankfurt und Leipzig 1771). Donc, elle avait en 1775—76 (quand notre auteur composa sa *Dissertation*) toute la fraîcheur de la nouveauté. Ce premier rapprochement nous offre un indice sérieux. Si maintenant on s'amuse à comparer leur plan, on pourra mieux suivre les différents emprunts de notre auteur. D'ailleurs la publication de cette *Description de la Moldavie* (de Cantemir) est croyons-nous à l'origine de quelques autres ouvrages consacrés aux pays roumains, sinon absolument comme modèle à suivre, du moins comme point de départ. Nous songeons à l'idée première des *Mémoires historiques et géographiques* du Général Bawer, et surtout à la *Geschichte des*

transalpinischen Daciens de Fr. I. Sulzer, dont l'économie est strictement réglée sur l'œuvre de Cantemir, contrôlée et chicanée à l'aide des témoignages plus actuels de Carra pour la Moldavie et de Bawer pour la Valachie.

La *Dissertation* initiale de Carra comportait les chapitres suivants: 1) Description géographique; 2) Climat; 3) Sol; 4) Population et Mœurs; 5) Agriculture, Économie rurale, Commerce et Arts; 6) Revenus; 7) Histoire ancienne, langue, religion; 8) Officiers du prince, magnificence de sa Cour; 9) Gouvernement et Justice; 10) Réflexions politiques sur la Moldavie et la Valachie. — La *Description* de Démètre Cantemir se divise nettement en deux[1]) parties — l'une géographique, l'autre politique et historique. La Dissertation de Carra dans sa forme initiale comporte une même division, moins marquée cependant. On peut suivre la correspondance des différentes matières traitées parallèlement dans ces deux ouvrages de valeur si inégale.

Laissant de côté le premier chapitre de la *Description*, qui est plutôt une introduction rappelant l'origine romaine de la population moldave et la légende de la chasse fabuleuse de Dragoş — Carra débute d'emblée par la situation géographique des principautés, correspondant au chapitre II de la *Descriptio Moldaviae*. C'est à ce chapitre qu'il emprunte également le passage sur les fièvres qui règnent dans ces régions. D'ailleurs Carra, fuyant toutes les précisions, ne s'attache qu'aux généralités. Le chapitre suivant (Sol) correspond à celui sur les *montagnes et les mines* de Cantemir. Carra ne manque pas d'emprunter à Cantemir le couplet admiratif sur la végétation si riche, et le charme du paysage traversé de rivières limpides et murmurantes, ainsi que celui sur les richesses minières de ces contrées, condamnées à demeurer inutiles par la crainte des Turcs. Dans Cantemir il est question en cet endroit de la cupidité des Turcs, et de la méfiance soulevée par eux. Dans Carra cette phrase a plus d'ambiguïté: «Mais le Turc n'en permet point l'exploitation». Il suit également la *Description* dans son passage sur les rivières qui charrient du sable aurifère dont les «Cyganis» tirent leur tribut annuel. (*Description*, chap. 5 — *Disserta-*

[1]) Malgré une division apparente en *trois* livres, puisque ceux-ci se réduisent en somme à deux parties, les deux dernières n'en faisant qu'une.

tion, chap. 3). À cet endroit quittant un instant son guide, notre amateur de partages ajoute: « Il est constant que dans la Moldavie il y a des mines d'or et d'argent dont le filon est fort étendu, et que si ce pays tombait entre les mains de l'Empereur, cet article seul lui fournirait en peu de tems de grands trésors. Ces deux provinces pourraient devenir le Pérou de l'Empire ». Il est assez piquant de suivre ici les variations de notre auteur. En 1776, Carra est l'adversaire de tout agrandissement de l'Autriche. Aussitôt après, dans sa *Dissertation* remise aux Affaires Étrangères, il préconise l'annexion à l'Autriche des *deux Principautés*, pour changer encore et les partager par l'*Essai particulier* de la même année, entre l'Autriche et la Prusse (cette dernière obtenant la Moldavie et la Bessarabie). Enfin, dans la *Dissertation* remaniée et publiée dans son *Histoire*, il pense rattacher les Principautés à l'Autriche ou à la Prusse. Ce *ou* qui remplace le *et* tout récent, nous ferait presque songer à la scène de Beaumarchais où tout le poids d'un contrat repose sur l'interprétation à donner à ce monosyllabe *ou*. Enfin, en 1782 il n'est plus question de la Prusse, mais seulement de l'Autriche et de la Russie. — Si Carra trouve assez commode de suivre le plan du célèbre ouvrage de Cantemir, il se permet pourtant des écarts assez fantaisistes.

Ainsi entre le chapitre *Sol* qui traite des richesses naturelles du sol et du sous-sol, et celui intitulé *Agriculture, Economie rurale, Commerce et Arts* qui en est la suite naturelle — Carra intercale le chapitre intitulé *Population et Moeurs*, où il estime le nombre des contribuables et décrit brièvement l'habitation des villages ainsi que des nobles. Ce chapitre s'achève (dans la *Dissertation* initiale) sur une phrase assez significative: « Je crois qu'il est inutile d'entrer dans le détail de leur manière de vivre, de leur danse et de leur habillement, tout cela n'importe nullement à l'objet qu'on se propose dans ce mémoire ». (Le texte imprimé dans l'*Histoire* ne s'interrompt pas ici, mais brosse un tableau assez malveillant de la manière de vivre des Moldaves). Faut-il en déduire que l'auteur a retranché d'un texte complet les détails n'intéressant pas directement le Ministère des Affaires Étrangères? C'est en tout cas l'impression qu'il cherche à donner. Alors comment s'expliquer que ce chapitre n'est point suivi de celui sur le Caractère des Moldaves et des Valaques qui ne paraît qu'à la fin de la *Dissertation* de 1777 (de l'*Histoire*

imprimée) et qui est le complément naturel de celui sur la Population et les mœurs?

Si l'on examine la chose d'un peu près, on remarque un fait assez curieux. L'auteur suit deux sortes de plans à la fois: un plan *apparent*, qui marque une sorte de progression depuis les facteurs purement géographiques (Climat, Sol) à travers l'élément humain (Population, Mœurs) jusqu'à ce qui pourrait s'appeler la résultante de ces deux facteurs, à savoir l'organisation de la production (Agriculture, Commerce, Revenus) et enfin l'état de civilisation qui en résulte (évolution historique, politique et morale), s'achevant sur des Réflexions politiques — et un autre plan occulte. Or, en fait notre auteur préfère suivre cet autre fil conducteur qu'il n'avoue pas, car c'est celui que lui offre la *Description* de Cantemir, qu'il suit non point fidèlement, mais qu'il suit quand même. Et l'on assiste à ce phénomène assez étrange à première vue que le titre des chapitres ne correspond pas strictement à leur contenu. Au lieu de la progression promise par les trois chapitres suivants: Sol, Population et Mœurs, Agriculture, Économie rurale, Commerce, Arts, on trouve tout simplement la description uniforme des *Montagnes et Mines*, des *Campagnes et forêts* et enfin des *Animaux sauvages et domestiqes* de Cantemir. Qu'a fait notre auteur? Il a simplement introduit entre la description des montagnes et des campagnes (de Cantemir) le chapitre sur la *population et les mœurs* qui n'y est pas à sa place, et qui l'est moins encore une fois que ce chapitre s'allongera démesurément dans le texte imprimé. Il est donc probable que lorsqu'il fut écrit, ce chapitre s'arrêtait effectivement avant la phrase « Je crois qu'il est inutile... etc.... ». Mais alors pourquoi cette phrase? Démètre Cantemir avait consacré tout un chapitre de sa *Description* aux coutumes, danses et festins des Moldaves. C'est en songeant à cela que notre héros annonçait vraisemblablement son intention de ne point aborder ces détails. Quand il tâchera bientôt après d'étoffer le plus possible sa *Dissertation* pour en faire un livre, il introduira en cet endroit pêle-mêle des réminiscences, des bavardages, des anecdotes, des plaisanteries, sans se soucier de l'unité du plan définitivement compromise. Mais en même temps il dut y introduire son chapitre sur le *Caractère des Moldaves et des Valaques* qu'il avait rédigé d'après Cantemir. C'est ainsi qu'on s'explique que ces deux chapitres ajoutés *à la fois* à la *Dissertation*

imprimée soient empreints d'un esprit assez différent [1]). Le ton employé pour la Population et les Mœurs est plus déplaisant, plus dénigrant, sa gaieté est grimaçante et forcée, tandis que celui du *Caractère...* arrive à une sorte de détachement impartial. Après son crochet sur la Population et les Mœurs, Carra retourne sagement au plan de Cantemir: son chapitre sur l'Agriculture etc., réunissant en soi deux chapitres de la *Description:* celui sur les campagnes et les forêts, et celui sur les animaux sauvages et domestiques. Carra parlera donc des céréales et des vignobles dans le même ordre que son illustre modèle, en omettant les montagnes dont il avait parlé plus haut. Les passages sur l'exportation des bestiaux, des chevaux, sur les mines de sel et sur la présence du nitre et du naphte dans certaines régions de la Moldavie se retrouvent également

[1]) Quoique ajoutés au même moment, nous les croyons de dates différentes. Le chapitre sur le *caractère* des Moldaves et des Valaques doit être antérieur à la *Dissertation*, et conçu en quelque sorte comme une adaptation assez simple de la *Descriptio Moldaviae*, à laquelle Carra a pu songer assez vraisemblablement en dehors de toute intention immédiate. L'occasion se présentant de bâcler une Dissertation, il ajouta à son texte quelques données supplémentaires (Population et Mœurs), chapitre fort bref qu'il allait sensiblement augmenter depuis, et qui aurait dû se continuer par le chapitre sur le caractère des Moldaves et Valaques. Or ce chapitre n'étant pas jugé de nature à intéresser le Ministère des Affaires Étrangères fut omis de la Dissertation et remplacé par la note examinée par nous. C'est ce qui explique son ton beaucoup plus impartial. Quand Carra reprit son opuscule pour en faire un volume, il se mit en devoir de le bourrer de bavardages, d'anecdotes, de plaisanteries et de dénigrements destinés à noircir le tableau. Ainsi donc nous croyons distinguer trois moments dans l'élaboration de cette « Histoire ». Premier moment: simple travail d'adaptation et de vulgarisation de la substance de la *Descriptio Moldaviae* de Dem. Cantemir. Ce travail dut être entrepris lors de son séjour en Moldavie, soit pour faire sa cour au prince, soit pour s'en faire un titre de mérite aux yeux de l'ambassadeur de Constantinople dont la protection lui aurait été précieuse. Second moment. Notre personnage utilise les feuilles de cet ouvrage commencé pour se poser en « observateur philosophe » aux yeux de M. de Vergennes. C'est le moment de la rédaction de la *Dissertation* envoyée au Ministère des Affaires Etrangères. Enfin, troisième moment. Ayant à étoffer son mince ouvrage, l'auteur y introduit ses réminiscences fantaisistes, ses anecdotes et plaisanteries. Il n'a garde pourtant de renoncer à un fragment assez important, déjà redigé (c'est le chap. sur le caractère des Moldaves et des Valaques) et il l'englobe dans l'Histoire, tout en lui faisant subir ces mêmes transformations.

dans Cantemir. Mais si Carra suit l'enchaînement des matières de Cantemir, sa manière de les aborder est bien différente. Car les chapitres sur la Population, l'Agriculture... etc. et les Revenus forment une sorte de *rapport sur les ressources actuelles de la Moldavie*, Enfin ce rapport aboutit aux *Réflexions politiques* qui en sont la vraie raison d'être. Il contient quelques informations intéressantes qui disparaissent dans le texte remanié de 1777; ainsi le passage sur l'émigration des paysans au delà des frontières et le dépeuplement qui en résulte, ainsi encore celui sur les *quatre* contributions levées par Grégoire Ghika, ou la note venimeuse sur les intrigues de Ghika (f° 75).

On se rend compte des procédés de composition de notre auteur. Encore le terme de composition ne correspond-il pas à l'ingénieuse manœuvre dont il s'agit. Ayant eu l'occasion de parcourir la *Description* de Démètre Cantemir (peut-être même à Iassy), l'idée dut lui venir d'en donner une sorte de contrefaçon française bâclée à la hâte autour d'une sorte de rapport sur l'état actuel de la Moldavie, comprenant les chapitres Population-Agriculture, Revenus et s'achevant sur les Réflexions politiques. Peut-être songeait-il aussi à s'en faire éventuellement un titre de mérite auprès de l'Ambassadeur de Constantinople. En tout cas cette dissertation pouvait grossir son bagage littéraire. On peut distinguer dans cet opuscule une part d'information directe (fort réduite en vérité), une part plus étendue d'emprunts à Cantemir *(Dissertation)*, enfin une part de simple bavardage: plaisanteries, anecdotes, inventions, etc. Par la plus grande des chances la Description n'existait qu'en version allemande. On pouvait y puiser impunément en tâchant de camoufler certains éléments trop apparents: le titre, la table des matières, et le groupements de certains sujets. Ce bouleversement se remarque surtout dans la seconde partie de la *Dissertation* où l'auteur entasse en deux chapitres (Officiers du prince, magnificence de sa cour — Gouvernement et justice) des éléments empruntés à plusieurs chapitres, les mêlant à ses propres bavardages pour en effacer le dessin. Enfin lorsqu'il voulut changer cette chétive grenouille en bœuf imposant, il usa des mêmes procédés: le bavardage et les emprunts à peine masqués, tel ce chapitre sur le Caractère des Moldaves et des Valaques emprunté en grande partie à la *Description* de Cantemir.

Mais dans cette *Description* figurait aussi tout un exposé des diverses cérémonies en honneur à la nomination, intronisation, confirmation ou destitution des princes, ne manquant ni d'érudition. ni de pittoresque. Il était donc tout indiqué pour un usage immédiat. Notre compilateur fit a ce moment une découverte. Ce texte qu'il aurait dû traduire à la sueur de son front, existait déjà tout traduit dans la version française de l'*Histoire de l'Empire Ottoman*, due à M. de Joncquières qui s'était servi du texte anglais de Tyndall, sans l'avouer pourtant. Les gens les plus honnêtes ont parfois de ces défaillances. Carra n'avait plus qu'à se livrer à un simple travail de mosaïste. Ce plagiat, car il s'agissait d'un plagiat, et des plus consciencieux, comportait certains risques, mais là aussi il crut couvrir ses traces en employant de préférence, au texte même, les notes rejetées à la fin des chapitres, poussant son scrupule jusqu'à les joindre bout à bout, conservant pieusement jusqu'aux fautes d'orthographe. Pour qui désire connaître le souci de composition de l'ex-précepteur philosophe, un simple coup d'œil suffira.

Le texte du chapitre II de l'*Histoire* de Carra mis en regard des notes empruntées à l'*Histoire de l'Empire ottoman* et maintenues dans leur ordre même, est d'une éloquence parfaite. Seule une petite note de quelques lignes est omise, toutes les autres y sont. À peine quelques phrases sont changées et avec le maximum d'économie. Pour le reste, le plagiat est d'une honnêteté absolue [1]). Mais ce filon

[1]) On peut en juger. Au chapitre II de l'*Histoire* de Carra correspond le texte des notes suivantes jointes bout à bout. *Histoire de l'Empire Ottoman*, II, 368 note (gg) *Les deux Moldavies*. La Moldavie est divisée en haute et basse... etc. (à comparer au texte de Carra, *Hist.* chap. II *De la Moldavie*. La Moldavie est divisée en haute et basse... etc.) ibidem 371 note (hh) *Soczava*. C'était le capitale de la Principauté de Moldavie et le siège du Souverain avant que les Turcs tournassent leurs armes contre l'Europe mais depuis la prise de Constantinoples les despotes ont transporté leur trône à Iassy... etc. (Carra, *Hist.* Avant que les Turcs vinssent s'établir en Europe, Soczava étoit la capitale de la principauté de Moldavie et le siège du prince; mais depuis la prise de Constantinople les despotes ont trasnporté leur trône à Iassy... etc.) ibidem 372 note (ii) *Écus d'or*. Les Turcs n'osent pas nier que la Moldavie leur a été soumise à titre de fief. Le diplôme... etc. (*Hist.* Ce que nous apprennent les recherches que j'ai faites sur l'histoire de ce pays, c'est que la Moldavie ne fut soumise aux Turcs qu'à titre de fief. Le diplôme... etc....) ibidem note (kk) omise par l'*Histoire* de Carra, qui rejoint Cantemir à la note suivante — note (ll). *De sa garde*. La création des princes de Moldavie est accompagnée de plus

une fois trouvé n'allait point être abandonné. Il fallait seulement l'exploiter systématiquement. Un tour de main d'abord pour bâtir cette nouvelle œuvre (c'est-à-dire l'*Histoire* qui devait supplanter la *Dissertation*). La *Description* de Cantemir avait comporté deux parties — une première partie géographique et une seconde politique

---

de cérémonies et de pompe que celle des Pachas ou des Vizirs (*Hist.* de Carra. La création des princes de Moldavie *et de Valachie* est accompagnée de plus de cérémonies et de pompe que celle des paches ou vizirs... etc.).

Mêmes observations touchant le chapitre suivant de Carra, *De la Valachie*, où l'auteur introduit de manière assez intempestive les deux passages sur Cale et Severin pour la simple raison qu'il en est question dans les 2 notes de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* I, p. 226 note (h) *Severin.* C'est une tour que le tems a défigurée. Le nom... etc. et note (i) *Cale.* Il ne se trouve plus dans ces contrées de ville qui porte ce nom... etc. Enfin la note suivante (k) *Tribut annuel.* On ne saurait nier que les Valaques n'aient été assujettis aux Turcs par la force des armes... etc. correspond au texte de Carra: Les Valaques ont été assujettis aux Turcs par la force des armes. — Nous arrêterons ici cette confrontation si éloquente. Quels sont les changements introduits par notre plagiaire? Leur choix nous semble caractéristique. A l'endroit où il question de « Czetate Alba, place célèbre par l'exil du fameux poète Ovide », Carra ajoutait une note d'une haute fantaisie sur la chaumière du poète à l'ombre d'un sycomore, sur son souvenir demeuré vivant parmi les habitants du pays, enfin sur ses poèmes composés en langue moldave (!). Tout ce passage est une parodie inconsciente du style en honneur à l'époque. Voilà pour le goût de notre personnage. Mais que dire de sa véracité? Car il est évident que le fait même de sa visite de l'endroit n'est que pure invention. Ailleurs à l'endroit où Cantemir énumère les villes fortes de la haute Moldavie « Soczava... Nemcza, Romanus et Chotin » il ajoute à la liste « Czernouwitz » et « Satagora ». Est-ce à cause d'attaches maçoniques? Il est difficile de l'affirmer. Plus loin le passage sur Iassy s'amplifie chez Carra et de manière assez tendancieuse. On lisait chez Jonquières: « Iassy n'est pas grand, mais il est très fort par la nature et par l'art et on y voit des ruines de palais assez remarquables ».

Voici ce que devient ce texte chez Carra: « Cette ville est d'une grandeur médiocre. Les maisons en sont basses, petites, et presque toutes bâties en bois. Il n'y a que six rues assez grandes, toujours fort sales, où l'on marche sur des pièces de bois transversales en manière de pont. Elle ne paroît pas fort ancienne et rien n'atteste l'antiquité ni la fondation de cette ville. A Soczawa on trouve une grande pierre détachée de ces murailles où l'on voit sept tours en relief surmontées d'une couronne impériale... etc. ». Or le texte de Cantemir (dans la version de Jonquières) portait: « Toutes les autres villes de Moldavie, ne montrent aucun vestige de leur fondation, nulle inscription n'atteste leur antiquité: Iassy seul a l'avantage de porter sur ses murailles un monument singulier. On y voit sur une grande pierre... » etc.

ou historique. Carra allait inverser cet ordre, faisant précéder sa *Dissertation* (antérieure pourtant) des notes historiques empruntées à l'*Histoire de l'Empire ottoman*. Cantemir avait appelé sa dissertation « *Description* », Carra allait baptiser son chef-d'œuvre *Histoire*. Enfin Cantemir avait écrit une description de la *Moldavie*, Carra allait annoncer son Histoire comme traitant de la Moldavie *et de la Valachie* dont il est à peine question et seulement à l'occasion de notes ou d'informations glanées dans la version de Joncquières. Ayant eu l'esprit de choisir un bon auteur, il se mit en devoir de le piller en toute hâte, juxtaposant de son mieux des morceaux entiers, jetés, il faut bien le dire, au hasard. La table des chapitres révèle ce désarroi. Après un premier chapitre introductif qui est tout simplement le chapitre VII (Histoire ancienne, langue, religion) de la *Dissertation* initiale de Carra légèrement retouché, et après deux chapitres intitulés chacun Géographie ancienne [*de la Moldavie. Géographie ancienne ; création des princes, — De la Valachie. Géographie ancienne : elle reconnaît la domination des Turcs. Autorité de ses princes*] pour faire pendant au premier chapitre de la *Dissertation* baptisé *Géographie moderne*, l'auteur fatigué d'un effort aussi prolongé prend le parti de faire simplement alterner des chapitres in-

Il est évident que notre auteur transporte a *Soutchava* la pierre dont il est question dans Cantemir lorsqu'il parle de *Iassy*. Mais ce même Cantemir parlant de cette pierre dans sa *Descriptio Moldaviae* la situe à Soutchava, de sorte que notre auteur ne risque pas de se tromper. D'ailleurs tous ces détails lui semblent oiseux, et il jette de très haut: « En général les annales de ce pays sont dans une obscurité profonde; les habitants sont restés plongés dans une ignorance si absolue jusqu'à ce jour, et le témoignage des Grecs modernes est si suspect que l'on ne peut espérer des éclaircissements positifs sur l'histoire ancienne de ces contrées et sur la fondation des villes. Mais qu'importe à la postérité de connaître le nom des premiers hommes qui ont bâti des bourgs et de misérables villages sur les bords du Danube, du Pruth ou du Niester: on n'en tirera pas moins les conjectures nécessaires à l'objet de cet ouvrage... ». Enfin certaines retouches faites à la description de l'entrée des princes nouvellement nommés dans leur capitale correspondent fort bien à celles que l'on peut trouver dans la *Dissertation* remaniée du même Carra. Par exemple on lisait dans Jonquières: « le prince entre dans la ville d'un pas lent pour donner plus de majesté à cette pompeuse cavalcade » etc. Carra après « pas lent » ajoute « tous en branlant la tête, à peu près comme ces magots de terre que l'on tire de la Chine, en croyant donner par là plus de majesté à cette pompeuse cavalcade ».

titulés Histoire... avec d'autres intitulés Famille... [Famille de Cantemir, de Ghika, etc.]. Nous avons donc le chapitre *Histoire des princes de Moldavie et de Valachie*[1]) suivi d'un cortège de trois chapitres: *Famille de Cantemir, Famille de Ghika, Famille des Petreiczeicus, des Ducas et des Cantacuzènes,* suivi encore du chapitre portant ce titre original: *Suite de l'Histoire de Moldavie et de Valachie.* C'est le tour maintenant d'un noble attelage (Famille des Maurocordato, Famille des Brancowan) traînant fièrement après soi une autre *Suite de l'histoire* de *Moldavie et de Valachie.* Complètement épuisé par une telle débauche d'esprit inventif, notre Carra se repose sur ses lauriers considérant sa tâche accomplie. Mais si son indigence perce à travers la table des matières, que sera-ce à la lecture du texte? Car les chapitres intitulés Famille, cantonés dans une sorte de noble autonomie se suffisent à eux-mêmes, ne demandant rien à personne, tandis que ceux baptisés à tort *Histoire* ou *Suite de l'Histoire* laissent clairement sentir leur malaise. C'est qu'ils cherchent leur place et n'arrivent pas à la trouver.

Car les familles peuvent bien se présenter sous forme de bloc ou de groupe dont on peut faire le tour, mais une histoire implique un déroulement, une succession, une relation avec ce qui précède et ce qui suit, bref aussi peu qu'on le veuille — une chronologie.

Or la chronologie de Carra est des plus étranges. Au chapitre IV (Famille de Cantemir) on peut lire tout au long l'histoire de Constantin et de Démètre Cantemir dont on ne se sépare qu'à la mort de ce dernier en janvier 1723. Or après trois chapitres on est tout ému de retrouver Constantin Cantemir (déjà mort en 1693) plein de force et de santé tenant tête à l'invasion des Polonais (de Sobiesky),

[1]) Ce chapitre fourmille de bévues et d'absurdités dont quelques-unes appartiennent au texte de Jonquières ou plutôt de Cantemir [Comme par exemple l'idée de faire vivre Etienne le Grand au XIVe siècle. Cantemir confond ici Bajazet II qui fit effectivement une expédition en Moldavie, avec Bajazet I. Cela est d'autant plus possible que du temps de ce dernier la Moldavie avait eu un prince appelé également Etienne. V. à ce sujet la note consternée du traducteur roumain dans le texte p. p. l'Académie Roumaine] mais dont la plus importante revient entièrement à notre auteur qui, prenant les princes du nom de Bogdan pour une dynastie, lui rattache généreusement la famille du fameux chef cosaque Bogdan Kmielnisky, s'étendant sur ses aventures et celles de ses fils. Il affirme aussi que le prince Vasile Lupu aurait été le gendre de Timuş, dont il était bien au contraire le beau-père.

Enfin après deux nouveaux chapitres, Carra ressuscite Démètre Cantemir et l'installe sur le trône de Moldavie, mais, hélas ! ce n'est que pour lui faire essuyer aux côtés du Tzar la défaite du Pruth. Ce morceau s'achève sur la noble résolution du Tzar de ne point livrer aux Turcs le prince de Moldavie. Ce dernier chapitre placé en quelque sorte sous le patronage de Voltaire, s'achève sur la réponse historique qu'avait de son côté relevée le même Voltaire dans son *Histoire de Charles XII* [1]). Et comme le texte est du plus pur Cantemir, on ne peut que se louer d'une telle lecture. Mais on conviendra que cette présentation incohérente [2]) d'emprunts faits indifféremment au texte, aux notes et à la biographie de Cantemir, considérés sur un même plan uniforme comme des éléments interchangeables, n'a rien d'historique. Sulzer qui s'était piqué de prendre la défense de Carra, n'en gémissait pas moins sur ce titre d'*Histoire* faussement usurpé. — Après avoir vu l'*Histoire* de Carra surgir à nos yeux par un véritable tour de passe-passe à la manière du palais d'Aladdin, voyons le sort de la *Dissertation*, sorte de cellule-mère de ce curieux pseudo-ouvrage. Dès qu'il le put, Carra s'empressa d'y porter un certain nombre de retouches. Nous pouvons aisément les découvrir en comparant entre eux le texte des Affaires Étrangères et celui publié à la suite de l'*Histoire*. L'auteur s'est d'abord amusé à modifier les titres. La *Dissertation*

---

[1]) Remarquons d'ailleurs que l'avant dernier chapitre de la *Dissertation* publiée à la suite de l'*Histoire* de Carra s'achève également sur le nom de Voltaire. Si l'on considère que le texte de la *Dissertation* finit là, puisque le dernier chapitre intitulé *Réflexions politiques sur la Moldavie et la Valachie* n'en fait pas vraiment partie, on comprendra mieux la portée de cette flatterie sur laquelle s'achève cet ouvrage. Le nom du patriarche de Ferney devait lui ouvrir la voie du succès, du moins l'espérait-il.

[2]) L'explication en est fort simple. Ayant recours tantôt aux notes, tantôt au texte, l'auteur s'embrouille et en arrive à les utiliser séparément, même si elles traitent d'un même sujet. Enfin quand il s'agit des Cantemir il puise aussi généreusement à la notice biographique de Tyndal, sans remarquer à quel point celle-ci suit de près le texte de Cantemir. Le chapitre IV *Famille de Cantemir* est redevable à la notice de Tyndal, *Hist. de l'Emp. Ott.* IV, p. 467 sqq. (Vie de Dem. Cantemir) et à une note sur C.Cantemir (ibidem III, 481—4 n. 23). La *Suite de l'Histoire*, au texte de l'*Emp. Ottoman* III, § 119—125 incl. où il est question de l'expédition de Sobieski, enfin la dernière *Suite* encore au texte de l'*Empire Ottoman* IV, § 29—48, où il est question de l'expédition de Pierre le Grand.

géographique, historique et politique devient une *Dissertation sur l'état actuel de la Moldavie et de la Valachie.* Le I[er] chapitre s'appelait *Description Géographique.* Il va s'intituler dorénavant *Géographie moderne,* sans souffrir d'autre changement important. Le chapitre sur le *Climat* demeure presque tel quel, celui sur le *Sol* est amputé du passage où il est question des mines d'or et d'argent de Moldavie qui feraient des pays roumains (« ces deux provinces ») *annexés à l'Empire* un véritable Pérou (v. f° 70 v°). Le chapitre sur la *Population et les Moeurs* portait « Le nombre des habitants hommes, femmes et enfans dans ces deux provinces *ensemble* peut être de quatre à cinq cent mille ». Carra supprime le mot *ensemble* et remplace « de quatre à cinq cent mille » par « environ de cinq-cents mille ». Plus loin il renforce une phrase du texte initial:... « Les plus grandes villes ne sont point murées et ressemblent à peine à nos bourgs de France ou d'Italie ». Ceci ne lui semble pas assez méprisant et il remplace « à nos bourgs ... » etc. par « aux plus misérables villages de France ou d'Allemagne ». Cela donne bien l'esprit de ces retouches. Le chapitre s'arrête net au beau milieu d'une phrase: « Leurs ameublemens sont très misérables *etc. etc.* Je crois qu'il est inutile d'entrer dans le détail de leur manière de vivre, de leur danse et de leur habillement, tout cela n'importe nullement à l'objet qu'on se propose dans ce mémoire ». Ce passage est remplacé dans le texte imprimé par la description ironique offrant à la risée des philosophes des gens qui « s'accroupissent tout le long

---

[1]) On y remarque pourtant des retouches, ayant trait presque toutes au prince Ghika (devenu dans l'*Histoire* Gika). C'est qu'après la découverte de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* dans la version de Joncquières, Carra adopta cette orthographe, qui est celle de cette œuvre.

Quant aux changements de texte, ils sont assez significatifs.

Dans le texte initial *(Dissertation)* « Grégoire Ghika est Prince de Moldavie par la protection des Russes et du roi de Prusse » — dans l'*Histoire* « par *la grâce de Dieu* et du Roi de Prusse ». « Alexandru Ypsilanti... (est) ...fait Prince par la protection immédiate du Reis Effendi et de son argent. (Dissertation) — « par la grâce de Dieu et de son argent ». (Histoire). « Ces deux Princes » (Diss.) — « ces deux souverains en sous-ordre » (Hist.). Remarquons que dans la partie finale, non remaniée, *Carra* dressait une sorte de table des chapitres dont l'ordre n'est pas strictement celui suivi: la cour... le gouvernement actuel... la nature du climat, du sol, la population, les mœurs, l'agriculture, l'économie rurale, le commerce et l'état présent des choses physiques...

du jour les jambes croisées sur leur sopha et mangeant autour d'une table ronde, le dos courbé comme des singes...», qui n'ont pas une bonne cuisine, qui dansent... «l'oeil stupide... gauchement et nonchalamment comme un mulet fatigué qui tourne en broyant la navette »[1]) etc. La musique est monotone, l'accoutre-

---

[1]) Voici aussi la réaction de Sulzer (*op. cit.*, II, 421), parlant de la « Hora »: Ich zweifle sehr, ob man sie so eintönig und armselig finden werde, als Herr Carra, so viel wir wissen, kein Musikkenner ist, sie uns beschrieben hat. Allem Ansehen nach war er, als ein Gelehrter Mann, auch in der Tanzkunst nicht besser erfahren, ansonst die mit auswärtsgebogenen Waden, herausgereckten Bäuchen, eingezogenen Hintern, steifen Nacken, staunenden Augen, und mit den Armen in der Luft wackelnd tanzende Moldauer und Moldauerinnen ihm nicht als Bären und müde Maulesel, oder gar wie ovidische Metamorphosa vorgekommen wären. *Ich habe mich Carras angenommen, da, wo eine gedungene hämische Feder seinen Leumund auf eine meuchelmörderische Art angegriffen, und ihn verläumderisch für einen Atheisten ausgeschrieen hat. Ich kenne Carra's rechtsschaffenen Karakter, und musste mit dem Verfasser der öfters schon angeführten Réponse als Menschenfreund seine Ehre retten.* Hier finde ich aber dass er die moldavischen Choratänze unrecht, oder doch allzu satyrisch durchgezogen hat. Mir wenigstens kamen sie ganz anders vor.

Ainsi toutes les fois que Raicevich n'entrait pas en cause, Sulzer devenait plus traitable. Pour la mauvaise presse de Raicevich v. aussi les lettres de Constantin Ludolf, fils du ministre des Deux-Siciles à Constantinople, lors de son passage à Bucarest (1780), p. p. A. Oţetea, *Contribution à la Question d'Orient*. Bucarest 1930, p. 343 sqq.

...« le secrétaire Raicovich... est d'abord venu chez nous en carosse pour nous voir... Il nous invita le lendemain à dîner et nous offrit sa table pour tous les jours... C'est un homme qui a beaucoup d'esprit et des connaissances, mais un peu trop de vanité gâte tout. D'ailleurs ce qui m'a fait perdre un peu de la bonne opinion que j'ai eu de lui au premier abord a été qu'en entrant chez lui, il nous fit entrer dans un cabinet où il a une petite bibliothèque, et nous dit: « Voilà Messieurs de l'antique et du moderne », en nous présentant une fille grecque qu'il entretient... il la fit dîner avec nous à table... le Secrétaire... règle tout et veut que tout passe par ses mains, ayant la confiance du Prince dont il abuse le plus souvent».

P. 345 ...entre nous c'est le plus malhonnête homme que je connaisse:

P. 344. Nous avons déjeuné... chez le Prince. Il nous reçut dans un kiosk à la turque, et quelque temps après nous allâmes à table aussi dans un kiosk vis-à-vis de l'autre. Tout était servi à notre façon. Il y eut cinq services à dix plats chacun, avec beaucoup d'assiettes, mais la chère était des plus mauvaises, tout froid et très mal arrangé. Le vin était assez bon: il y en avait aussi de France. Nous n'étions que onze. Le prince était assis sur un grand fauteuil de velours cramoisi... etc.

ment de si mauvais goût... ces esclaves en pelisses... Un Grec à cheval, les étriers hauts et les genoux en triangle, branlant la tête comme un magot de plâtre, s'imagine être le personnage le plus imposant et le plus respectable... Grég. Ghika ce vil esclave habillé en prince (comme dit le feldmaréchal Romanzow) laisse l'assassinat et le vol impunis pour quelques centaines de ducats ». On voit où il tend. Il veut être amusant à tout prix, et déverser en même temps tout son fiel sur la Moldavie et son Prince. Rien de tout cela dans la *Dissertation*. Mais enchanté de l'image des magots à cheval, Carra s'empressera d'en gratifier aussi le cortège princier emprunté à la description de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* de Démètre Cantemir. Il était si content de ce morceau qu'il le publia séparement dans le *Journal de Bouillon* à titre d'échantillon en quelque sorte, peu avant que ne paraisse l'*Histoire*.

Dans le chapitre sur l'*Agriculture*, Carra porte l'étendue du pays défriché non plus à un cinquantième mais à un quarantième du pays. Mais un témoignage direct va se présenter enfin: « Le despotisme des princes grecs a été si cruel et si mal entendu dans ces deux Principautés qu'il passe continuellement des familles de paysans valaques et moldaves dans la Transylvanie et le Bannat de Temeswar, l'Ukraine et même en Bessarabie. *J'en ai même rencontré plusieurs qui fuyaient dans la Podolie au mois d'avril passé*. Ces émigrations sont si ordinaires dans ces pays là qu'à la fin il se trouvera entièrement dépeuplé ». Il faut croire que cette manière de présenter la simple réalité n'etait pas assez philosophique. À la place de ce passage Carra laisse tomber de très haut (p. 162): « La misère et la paresse ou pour mieux dire l'anéantissement de l'espèce humaine dans ces contrées paroît une chose incroyable quand on considère que les champs, les bois, les prairies, les rivières, les étangs, les montagnes sont en commun, mais on n'a qu'à faire réflexion sur les effets du despotisme oriental raffiné par des Grecs, esclaves et tyrans tout ensemble, l'on ne sera plus étonné de rien ». Par endroits les details et les chiffres sont changés. Le prix du drap à « 34 sols de France l'aune » *(Dissertation)* doit sembler trop peu clair puisque notre auteur s'empresse de préciser qu'il est à « 22 paras » *(Hist.)* De même le « leve (50 sols de France) » f° 72 v° devient « une piastre turque » pour plus de clarté. Quand il s'agit du « lait dont on fait du beurre et

du fromage », Carra, fidèle à son parti pris de dénigrement systématique, ajoute «du mauvais beurre» et « du mauvais fromage ». Pourtant une chose semble trouver grâce à ses yeux. Il ajoute spécialement à son texte un passage sur « une production merveilleuse de ce pays... la cire verte » [1]). N'y aurait il pas ici une influence de la *Description* de Démètre Cantemir à l'endroit où il parle de la cire noirâtre à odeur d'ambre? Comment se fait-il qu'une production aussi merveilleuse ait été omise dans sa *Dissertation* et qu'il s'en souvienne pourtant après plus d'une année? — Comment admettre aussi qu'il change les chiffres? Quels éléments de contrôle a-t-il acquis depuis son départ, car il semble avoir de nouvelles lumières sur le nombre de chevaux exportés par la Valachie (8.000) ou la Moldavie (5—6.000 selon l'*Histoire*, au lieu de 6—7.000 selon la *Dissertation)*. C'est toujours ainsi que le prix des chevaux de remonte achetés par la Prusse varie de 15 à 20 piastres selon la *Dissertation* et de 12 à 20 selon l'*Histoire*. Voici ce passage: « On compte... de la Moldavie près de 20 mille bêtes à cornes et six ou sept mille chevaux qui passent par la Pologne pour la Silésie, la Moravie et le Brandebourg. *Le Roi de Prusse en a tiré cette année trois mille cinq cens pour la remonte de ses troupes légères à dix ducats de Hollande la pièce l'un portant l'autre :* le prix des chevaux ordinaires est de 15 à 20 piastres turques la pièce (la piastre à 50 sols). Carra ajoutait: « Les chevaux de la plus haute taille que j'aye vus en Europe se trouvent en Volhinie, province méridionale de la Pologne. Ils y sont à très grand marché, pour 5 louis d'or on y peut avoir un attelage de quatre chevaux superbes » (passage supprimé dans l'*Histoire)*. D'autres changements ont plus d'intérêt. Les salines de Valachie et de Moldavie exécutent une sorte de danse assez inquiétante, passant de l'un dans l'autre de ces pays. « Il y a trois mines de sel en Moldavie et une en Valachie » affirme la *Dissertation*. « Il y a trois mines de sel en Valachie et une en

---

[1]) « Une production merveilleuse de ce pays, c'est une cire verte, ouvrage d'une espèce d'abeilles plus petites que les abeilles ordinaires. Cette cire se recueille sur certains arbustes où ces industrieux insectes la déposent. On en fait des bougies odoriférantes qui exhalent un parfum exquis étant allumées. Cette cire est fort rare, mais on parviendroit à en augmenter la récolte en cultivant les arbustes où elle se recueille et en attirant les abeilles dans des lieux convenables » (à comparer au passage de la *Description* de Cantemir, I, chap. VII).

Moldavie » contredit l'*Histoire*. La mention dans la *Dissertation* du naphte et du nitre à cet endroit rappelle l'endroit de la *Description* de Cantemir ou ils sont mentionnés dans le même ordre (chap. V) en un même paragraphe. L'*Histoire* sans pitié les sépare et les éparpille au caprice du hasard. Amateur avant tout de pittoresque, un pittoresque assez facile, Carra introduit un passage sur les « Cyganis qui... habitent les forêts... etc. et tricotent leurs chaussons avec un croc de bois » (p. 167). Les chiffres ne sont pas son fort. Pour lui l'histoire est sans chronologie, la statistique sans chiffres, la géographie sans précision. Tout ce qu'il veut c'est produire une certaine impression, et à cette fin il ne se fera pas scrupule de changer au besoin chiffres et précisions selon son intérêt ou sa fantaisie. On le surprend tout à coup supprimant certaines de ses affirmations manifestement fausses, destinées au seul ministère des Affaires Étrangères et craignant vivement le grand jour. Ainsi dans la *Dissertation* on pouvait lire ce passage (f° 73): « Par exemple le prince Ghika a déjà levé quatre contributions sur ce malheureux pays depuis la paix, quoiqu'il fût spécifié expressément dans le traité de la part des Russes et des Turcs qu'on n'exigerait aucun tribut de ces provinces pendant deux années et quoique le Grand Seigneur n'en ait exigé aucun du Prince qu'au *mois de juillet de cette année* ». Une note ajoutait perfidement « Le prince Grégoire Ghika n'en a agi ainsi que par une intrigue fort ingénieuse qu'il a pratiquée à la cour de Vienne. Il a persuadé à cette cour de jeter sérieusement ses vues sur les deux principautés en demandant la protection et la continuation de la régence sous la domination future de la Maison d'Autriche. Mais son intention réelle était de pouvoir sous cet abri et sous cet espoir s'enrichir à son gré et se rendre redoutable à la Porte, qui soupçonnant ses intrigues et le voyant appuyé de la protection du Roi de Prusse et de l'Empereur, n'a osé encore jusqu'ici le braver quoique le Prince Repnin ait demandé sa déposition à son arrivée à Constantinople l'année passée ». Cette note portait en guise de référence « Correspondance secrette en françois du prince Ghika ».

Ce trait ne manquait pas d'ingeniosité. Dans se lettre au Ministre des Affaires Étrangères, Carra avait tu sa qualité de précepteur, se targuant au contraire de sa parfaite connaissance des secrets du prince de Moldavie. Plus tard dans son *Histoire*, il se prévaudra de cette

qualité aussi, en plus de celle de précepteur, « secrétaire pour la correspondance française ». Mais assez curieusement Sulzer dans sa *Geschichte* nomme un autre secrétaire [1]). Ce qui donne fort à penser, c'est que notre personnage si friand de sensationnel se garde bien de maintenir cette note dans son *Histoire*. Quant aux *quatre* contributions levées par le prince, on les y retrouve diminuées d'un quart. « Par exemple Grégoire Ghika a déjà eu l'esprit de lever *trois* contributions sur les habitants de ces malheureux pays, quoique... etc. ». Une autre note qu'il s'empresse de faire disparaître est celle figurant dans le chapitre *Histoire ancienne, langue, religion* (chap. VII de la *Dissertation)* transformé en chapitre introductif et rejeté au commencement de l'*Histoire*. Le texte portait: f° 74... « ces deux provinces passèrent volontairement sous la domination de Corvin Roi d'Hongrie qui les protégea longtemps contre les Turcs ». Une note ajoutait: « *C'est de là d'où la Maison d'Autriche tire ses prétentions sur ces deux principautés. Ce n'est que par des recherches opiniâtres dans le monastère de Galata près de Jassi que j'ái découvert quelques traces de l'histoire ancienne de la Moldavie et de la Valachie. On peut encore en trouver à Foczani sur le Niester où s'est tenu le dernier Congrès* (!) ». Pour un ancien précepteur se vantant de connaître toute la géographie du globe, ce Foczani sur le Niester fait rêver. Cette note disparut sans traces à l'occassion du remaniement du texte. Les études opiniâtres du monastère de Galata ne semblent pas avoir profité à notre érudit dont le texte est assez révélateur. Les changements apportés ne font que souligner davantage son ignorance sans grâce et sans simplicité. On ne sait quelle variante préférer. La *Dissertation* portait: « Au commencement de l'Empire Romain ces deux provinces ainsi que *les Palus Méotides* (sic) n'étoient guères plus connus que le sont aujourd'hui les païs sauvages du fond de l'Amérique ». (Heureusement pour eux *les Palus Méotides* prirent le parti de disparaître du nouveau texte). « *Sous Mithridate Roi de Pont*, il se répandit en Valachie, en Moldavie et en Bessarabie quelques hordes de Gètes, Massagètes et Daces qui habitèrent ces pays une centaine d'années (!) ». À la réflexion, le roi de Pont

[1]) Sulzer, *op. cit.*, III p. 53 (§ 197)... (à propos de médecins) ...Ich nenne hier Dr. Saulen und Steph. Raikiowichen nicht, weil beide als damalige Sekretäre der Auswärtigen Angelegenheiten bey den Fürsten in der Moldau und Walachey den Doktortitel verschmähten, und der letzte nichteinmal gradiret ist.

Mithridate préféra céder la place à « *Cotys, roi de Thrace, l'an 380 avant J.-C.* » qui se fit escorter d'un docte cortège d'historiens. Une note érudite citait « l'histoire des rois du Pont... Diodore... Dion... et enfin Suétone ». Pourtant assez mystérieusement c'est le Pont encore qui influe sur ces pays. « À la destruction de l'*Empire de Pont* les Romains pénétrèrent jusque là (? !) et une partie des habitans se dispersa en Pologne, en Hongrie et en Bulgarie. Une peuplade considérable de Sclavons s'y établit ensuite, mais ne put résister longtemps à la maligne influence du climat d'alors ». (Seul ce mot *d'alors* fut jugé de trop et supprimé sans hésitation). « Une partie se retira dans ce pays appelé encore aujourd'hui Sclavonie »... (Suit l'invention absurde de la fondation de colonies de-déportés qui depuis Pie II [1]) a égaré, bon nombre de naïfs. (On s'explique enfin pourquoi le climat *d'alors* avait eu quelque chose de particulièrement funeste. « Les Romains... avoient une idée de ces contrées à peu près comme celle que nous avons de Cayenne ou des isles Antilles... ». On comprend donc comment « ces malheureux... trouvèrent bientôt dans ce *climat dévorant* la mort qu'ils avaient méritée... » etc. (Évidemment ces contrées = Cayenne = climat dévorant...)... « Leurs descendans qui avaient hérité de leurs vices et de leur lâcheté furent tour à tour soumis et conquis par les Sarmates, les Tartares et les Huns. (Sans doute ceux-ci devaient se livrer à de véritables acrobaties dans le temps sinon dans l'espace, pour se conformer à l'ordre que leur assignait Carra). « *Après* la conquête de l'Empire Grec par Mahomet second la Valachie et la Moldavie eurent un chef indépendant appelé Dragoul ». (Mais un horrible doute s'empare de lui, et il corrige « *après* la conquête » par « *avant* la conquête »). Suit la soumission volontaire des deux provinces à Mathias Corvin « qui les protégea contre

[1]) Cette belle découverte de Pie II (Aeneas Silvius Piccolomini) était tombée dans le domaine public. Les Polonais surtout l'avaient adoptée d'où un écho l'avait propagée aussi parmi certains des chroniqueurs moldaves. Aurions-nous ici un écho de cet écho (en passant par Martin Bielski) ou simplement un lieu commun fort courant en Pologne (où Carra passa quelques mois après son départ de Moldavie)? Nous croyons qu'il a pu trouver son information dans Dem. Cantemir—Description II, chap. I, où celui-ci conteste les affirmations d'Aeneas Silvius comme quoi la Moldavie n'aurait été pour les Romains qu'un lieu d'exil... etc.

les Turcs ». Enfin le tribut est imposé par « ces ennemis du nom chrétien ». Mais ayant parcouru avec plus d'attention la *Description* de Cantemir, et y ayant fait des découvertes, il intercala entre Mathias Corvin et le tribut des Turcs la somme de ses nouvelles connaissances: « Étienne le Grand [1]) fut ensuite élu prince des deux provinces ». Ces trois noms reparaîtront dans le chapitre *Histoire des princes de Moldavie et de Valachie* après une éclipse de deux chapitres. Il semble que notre auteur ait cru de bonne foi qu'après leur soumission aux Turcs ces pays aient été gouvernés par des moines qu'il nomme même des « souverains ecclésiastiques ». Suit une énumération assez confuse des familles régnantes grecques. On sera peut-être surpris de voir que cette liste ne coïncide nullement avec celle des familles qui se partagent les honneurs de son *Histoire* et de sa table des matières. En effet: « Ce ne fut que sous le célèbre médecin Mavrocordato que commença le règne des familles grecques... sa famille a presque toujours régné...... Celle des Ghika a paru ensuite. Celle des Ypsilanti n'a commencé que par le Prince Alexandre, aujourd'hui régent de Valachie, la famille de Constantin Vodă et des Racovitz sont aussi sur les rangs et ont dominé un certain tems... » etc. (Pas un mot de la famille Cantemir). Voyons aussi le texte remanié. « Les familles des Cantemir, des Blancovan (sic), des Ghika ont aussi été sur les rangs comme nous l'expliquerons ci-après en détail dans l'histoire des princes de Moldavie et de Valachie ».

Ayant donné avec tant de bonheur l'essence même de l'histoire et de la religion, le chapitre abordait le sujet de la langue. Dans le texte remanié, cette partie allait rejoindre le chapitre du *Caractère des Moldaves* dont allait s'enrichir l'*Histoire*. Le texte initial finissait ainsi: «On y parle aussi l'italien et le françois». Carra s'empresse d'ajouter une plaisante flatterie à l'adresse de Voltaire: « le prince et plusieurs seigneurs du pays ont même des livres en cette dernière langue: les ouvrages de M. de Voltaire se trouvent entre les mains de quelques jeunes boyards; et le goût des auteurs françois feroit

---

[1]) Cette forme d'Étienne *le Grand* se trouve dans la *Description* de Cantemir, II, chap. I. Le texte de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* l'appelle seulement le prince Étienne. Le passage sur Étienne est précédé d'un autre passage où il est question de Dragos (le Dragoul de Carra). La confusion faite par Carra entre ce Dragoul et (Vlad) Dracul n'est pas pour éclairer ses lecteurs.

aujourd'hui un objet de commerce dans ces contrées si le patriarche de Constantinople n'avoit menacé de la colère du ciel tous ceux qui liroient des livres *catholiques romains* et particulièrement ceux de M. de Voltaire ». Sulzer allait aussi rappeler la partialité dont jouissaient en Valachie les écrits de Voltaire, lecture frivole préférée à tort aux doctes auteurs de sa trempe [1]). En le faisant se laissait-il influencer par le texte de Carra? C'est bien possible. En tout cas sa description de la cour du prince copie tant qu'elle peut le ton leste et l'impertinence désinvolte de l'*Histoire*. C'est peut-être l'endroit où l'on surprend le mieux chez Carra le coup de pouce qu'il donne à la réalité. Ici aussi l'examen des deux textes est précieux. Dans sa première forme le chapitre *Officiers du Prince, magnificence de sa cour* était une simple énumération des boyards et de leur charge, avec par endroits un demi-sourire assez discret. Reprenant ce texte, Carra allait y exploiter à satiété plusieurs thèmes comiques: celui du bâton noir du grand Postelnik, celui des uniformes bleus, verts ou rouges des soi-disant soldats, enfin celui du contraste douloureux des prétentions surannées et des réalités misérables. Parlant du Grand Postelnik, la *Dissertation* expliquait: « Son emploi journalier à la cour est d'entrer et sortir sans cesse de la salle d'audience où est le prince, en tenant un bâton noir à la main pour faire part au Divan qui est composé de douze juges dans une salle voisine, des décisions et des volontés du prince... Le caminar est dans les secrets politiques du prince... Le grand Vestiar ou autrement le grand trésorier... Le grand hatman qui est le général de la cavalerie laquelle est tout au plus de vingt-cinq à trente hommes habillés de bleu. L'Aga, autrement le lieutenant général de police qui a toujours avec lui dix soldats habillés de vert, ce qui joint à la garde du prince qui est de vingt hommes habillés de rouge, peut former y compris la cavalerie, une troupe de soixante à quatre-vingt mauvais soldats incapables de

[1]) Sulzer, *op. cit.*, III, pp. 46—47 (§ 196) (étude de l'Histoire et de la Philosophie): au lieu de lire Wolf ou Dariessen on lit des pièces de theâtre, des romans. ...mit freyem Schriften, mit voltairischem Witze wird die Lust zum Lesen angefacht. ...depuis l'adoption du français, grâce aux officiers russes, deux ouvrages jouissent de la plus grande vogue: Rollin et Voltaire (Tragédies). Mais mieux vaut lire cela que les œuvres pédantes enseignées par les Grecs.

se présenter devant une compagnie de hussards... ». Que deviennent ces éléments dans le texte amplifié de l'*Histoire*? Arrivé au fameux bâton noir (qui est le bâton d'office à ornements d'argent dont parle Cantemir, dans sa *Description)*, Carra continuait: « Garni en haut d'une boule d'argent avec lequel il fait un grand bruit; le sujet de ces allées et venues est de rapporter au prince la décision du Divan qui se tient dans une chambre voisine et qui est composé de douze boyards ou seigneurs, et de porter au divan la décision du prince. Quand il est fatigué de ces promenades il se repose dans une chambre particulière où il reçoit des visites et des placets ». (C'est poussé à la caricature le résumé du texte de la *Description* de Cantemir). « Il y a un second et un troisième postelniks, *qui ont aussi leur bâton noir;* mais ceux-là sont des officiers très subalternes. Le second ministre se nomme le caminar; *celui-ci n'a point de bâton noir; son emploi est d'être dans les secrets politiques du prince...*

Ensuite vient le grand logofeth, autrement le grand chancelier *sans chancellerie*... le grand vestiar, autrement le grand trésorier *sans trésor*... Le grand camerash, autrement le premier chambellan qui est *chargé d'acheter les pelisses et papouches pour son altesse et sa famille*. ...Le grand et le petit Paarniks, autrement les échansons *qui donnent à boire une fois l'année à son altesse. Le grand et le petit Commis*[1]) *ou cagers, dont l'emploi est de veiller sur vingt ou trente haridelles dont sont remplies les écuries de son altesse*... etc. ...

[1]) Sulzer, *op. cit.*, III, p. 149 (der Gross Komiss). Nach Carras Meinung hat er nur über 20 oder 30 Schindmären Sorge zu tragen, womit die Ställe des moldavischen Fürsten angefüllet wären. Ich denke: Carra thut auch hier die Sache nicht zu viel. Ich werde hier den Geiz eines Fürsten zwar nicht aus seinen Pferden schätzen. Aber lächerlich ist es doch, wenn man ein Paar Dutzend Schindmähren mit goldverbrämten Waldrappen behängt zur Schau und Pracht in der Stadt herumführet, und Staat ohne Aufwand machen will. Dies sah dem Fürsten Gika gleich, auf welchen Carra seinen Satyr losgelassen hat. Bey dem Fürsten Ypsilandi?—Ie nun, es möchte doch mancher protestantische Fürst mit einem, oder dem andern seiner anatolischen Pferdchen vorlieb nehmen, wenn gleich der Bischof am Georgentage sie nicht eingesegnet, und der grosse Komiss sie an diesem Tage im stoffenen Kaftane angethan nicht durch die Stadt auf die geweihte Wiese geführet hätte.

P. 150 (§ 213) ...Serdar... Nach Carra's in der Moldau so viel als in der Walachey ein Ban ist ein Griechisches Wort. Aber was bedeutet es hier?.

Le Grand-hatman qui est le général de la cavalerie, *laquelle peut bien se monter, avec les fifres, les tambours, les capitaines, les lieutenans, les officiers et bas-officiers au nombre de vingt-sept à vingt-huit hommes habillés de bleu...* L'Aga, autrement le lieutenant-général de police, *dont l'emploi est de piller le marchand, l'artisan et la courtisane, et de se jeter trois fois à genoux devant son altesse, en baisant la semelle de sa botte quand cette altesse va à la promenade sur son petit cheval blanc.* Cet Aga a toujours avec lui un régiment de dix soldats habillés de vert, qui joints à la garde du prince, laquelle est de vingt hommes habillés de bleu, et de dix huit habillés de rouge, forment y compris la cavalerie un corps d'armée de soixante et seize hommes armés de mousquetons, la plupart sans platine, et de couteaux la plupart sans manche».

«*L'artillerie des arsenaux consiste en trois vieux canons de fer. Quand le prince va à l'église ou à la promenade pour se faire voir à ses sujets il est ordinairement suivi par toute son armée et par tous les officiers dont je viens de parler. Après la procession des récolets du grand couvent de Milan, je ne connois rien de plus imposant ni de plus majestueux que cette marche du Hospodar de Moldavie*». (Une note rapportait l'anecdote du Prince Ghika refusant d'accompagner à pied le prince Repnin pour ne point s'amoindrir). Enfin un tour de main suffisait à transformer le passage sur les ispravniks qui «n'ont d'autres appointements que ce qu'ils peuvent gagner par leur adresse et leur manière de rendre la justice. Cette manière

...Mit einem Worte: diese Charge ist eine von denjenigen, von denen es Carra's gelingen kann, sehr unterhaltend, und nicht ohne Grund die walachische Verfassung durchzuziehen, sie ist ein *Nonsense* in diesem Staate, und hat so viel Gage, als es dem Fürsten gutdünket, aber niemal auf 100 fl. monatlich. Somit fällt von selbst Kantemirs Grossprecherey hinweg... Lieber Gott wie soll der Serdar etwas schützen, was das ganze Land zu thun nicht vermögend ist?

Etwas wirksamer ist sein Nebenbuhler in Range, der Aga, so viel als Polizeyverweser, und in der Walachey zugleich Oberaufseher des Marktes zu Bukurescht: ein *amphibisches Geschöpf*, welches zugleich mit Soldaten und mit Bürgern zu befehlen hat...

...und wenn Carra's beissende Anmerkung richtig ist, dass er sich dreymal vor dem Fürsten niederwerfen, und ihm die Stiefel küsssen muss so oft derselbe ausreitet... (On voit que Sulzer suit pas à pas Carra en l'imitant de son mieux).

a tant de retours et d'incidents cruels pour le public que les marchands et les bourgeois ne cessent de leur faire des présens dans la crainte d'être condamnés subitement à payer quelque grosse amende». (Dissertation, f° 76). Dûment remanié, ce passage arrivait à viser le prince lui-même. Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire :* « Les ispravniks ...n'ont d'autres appointements que la permission de piller et escroquer partout où ils peuvent. C'est ici où brille l'esprit grec des Grecs modernes: quand ces officiers ne gagnent pas assez ils font susciter adroitement un procès ou une querelle à un riche marchand ou à un riche bourgeois, et quand la victime est entre leurs mains, elle n'en sort jamais qu'à force d'argent. Si un malheureux que l'on a dépouillé par ruse ou par force, vient se plaindre à son altesse de quelques-uns de ses officiers (ce qu'on ose rarement faire) son altesse rit et demande ensuite combien d'argent on a su tirer de cet homme; on lui répond tant: « eh bien, ajoute son altesse, il faut le laisser crier aussi haut qu'il voudra: nous avons l'argent ». Cette théorie pratique de dureté et d'injustice est cause que les marchands et les bourgeois ne cessent de faire des présens au prince et à ses officiers dans la crainte d'être condamnés à payer quelque grosse somme au premier jour ».

Ce procédé si commode de faire entrer dans une phrase ou un passage tout un développement étranger au texte initial est poussé à ses dernières conséquences. De même qu'il a fait pour le chapitre *Population et Moeurs*, Carra ajoute ici aussi une description tendancieuse des conditions de vie de la cour, faisant pendant aux conditions de vie des boyards et de la population décrites par lui à cet endroit. Il s'étend donc sur le palais princier qui avait servi d'écurie et d'infirmerie aux Russes pendant la guerre, et que le prince avait aménagé à nouveau en faisant « seulement reblanchir les murs et coller du papier blanc aux fenêtres brisées ». Il ricane de « l'économie domestique portée si loin dans le palais du souverain, qu'à sa propre table on ne donne des serviettes que de quinze en quinze jours et des petits verres à pied rompu », et décrit sans s'émouvoir la vie angoissée de ces princes qui gardent tous leurs effets « dans des malles ou coffres de voyage, comme s'ils devoient partir à chaque instant », en insistant sur le triste sort des fils de princes. Enfin quelques informations fort rapides sur les villes de Jassy et Bucarest

et un éloge discret [1]) du prince de Valachie opposé au prince de

[1]) P. 186. Ce qui distingue Alexandre Ypsilandi... de son confrère Grégoire Gika prince de Moldavie, c'est la protection que le premier accorda aux arts et le désir qu'il a d'avoir un code de loix particulières pour son divan... etc. Il a attiré à cet effet dans son pays quelques hommes instruits qu'il a chargés de rédiger ce code qu'il promulguera sans doute... v. aussi Sulzer, *Geschichte des transalpinischen Daciens*... qui affirme avoir inspiré ces lignes par l'éloge trop confiant qu'il aurait fait du prince de Valachie. À son tour Sulzer serait plus tenté de préférer le prince de Moldavie, croyant avoir a se plaindre d'Alexandre Ypsilanti. Voici son texte:

P. 76 (§ 201. *Ihre weltliche Rechtsgelehrheit*)

...wer Carra's fliegendes Blatt unter dem Titel einer Geschichte der Moldau und Walachey, und daneben des Ungenannten Schmähbrief wider denselben gelesen hat, der wird wissen wie weidlich dieser letzte mit seinen bosniakischen Fäusten über den armen Schweizer hingefallen ist, weil dieser die Betrügereyen und Ungerechtigkeiten des moldavischen Fürsten mit ziemlich lebhaften, aber immer noch zu schwachen Farben abgeschildert hatte. Diese Begegnung konnte wohl nicht anders, als ausserordentlich grob ausfallen; da ihrer Zween, aus gleichem Triebe des Eigennutzes bewogen, und aus einem gemeinschaftlichen, von Seite der Höflichkeit und Aufrichtigkeit gar nicht belobten Vaterlande gebohren es mit einen einzigen Manne aufgenommen haben. Ihrer Zween (ich werde der Welt ihren Namen, und ihren Karakter zu kennen geben, wenn es Zeit sein wird) haben sich über Carra's gewagt, und ihn zum Gottesläugner gemacht, ohne ihm ihren Namen zu sagen, damit er sich gegen sie gerechfertiget hätte. Zween grosse Geister haben die Ehre aus ihren feilen Feder ein Pasquil wider den Leumuth eines ehrlichen Mannes ausgeheckt zu haben

« J'en voudrois être le Père », sagte der Teufel zu Voltairen da er ihm als dem Verfasser des Gedichtes von der Jungfrau von Orleans Glück wünschte. Diese schöne Stelle des erdichteten Teufels fiel mir ein, so bald mir obige der Zween gelehrten — Bosniaken will ich sie einstweilen nennen, wider Carra's Rechtglaubigkeit, und wider die Wahrheit die er schreibt, unter die Augen kam. Sie beschuldigen ihn eines dummen Widerspruches: dass er an mehreren Orten die Ungerechtigkeiten des Fürsten Ghika tadelt, und an einem andern sagt, dass derselbe ein Urtheil gebilliget und unterfertiget, welches er Carra, zu gunsten eines französischen Offiziers (er nannte sich le Doulx Baron de Ste Croix) dem Fürsten, und seinen Divan vorgeschrieben und aufgesetzet hatte; und dennoch (man höre nur, wie die walachischen Dukaten verblenden können) dennoch sehen sie ihren eigenen offenbaren Widerspruch nicht ein, dass sobald Carra den Fürsten in der Walachey als ein Beschützer der Künste und Wissenschaften lobet, sie mit einer Art von Begeisterung ausrufen, und sagen: Die Wahrheit habe eine geheime, hinreissende Gewalt auf den Verstand des Menschen, welcher Carra nicht habe widerstehen können. [Brief an die Journ. v. Bouillon s. 38 folg]. Carra sagt auf französisch, welches meine Leser wohl ohne Übersetzung

Moldavie, complètent cette fin postiche du chapitre devenu méconnaissable. Pour plus de symétrie, l'auteur l'avait pourvu d'un début également postiche, dans lequel il discutait les prétentions des princes au titre d'Altesse Sérenissime. Quant à lui, il n'y voyait que « des fermiers de l'Empire ottoman ».

Enfin sa haine du Prince de Moldavie éclate dans le chapitre intitulé *Gouvernement, justice*, dont le plan est la simplicité même. Les procès se jugent verbalement. Ils ne sont pas définitifs. Carra en donne deux exemples. Que devient ce texte dans l'*Histoire* ? La *Dissertation* portait tout uniment: « La Moldavie, ainsi que la Valachie n'ont aucunes loix imprimées ou écrites. Tous les procès sont jugés verbalement par le prince ou par ses ministres... » etc. L'*Histoire* clame d'une voix terrible: « Quiconque connaît le despotisme oriental peut se figurer confusément quel est le gouvernement dont je vais parler, mais en vain voudrait-on s'en former une idée claire, il faut avoir été témoin observateur et savoir jusqu'à quel point des Grecs corrompus et avilis peuvent raffiner sur cet article... Tous les procès sont jugés par le caprice et l'intérêt du prince ou par les intrigues de ses ministres. C'est celui qui donne le plus d'argent au favori de son altesse qui a gain de cause. Tous les raisonnements, toutes les preuves de bon droit dans une affaire ne sont d'aucun poids auprès des juges ». Suivent les deux

verstehen werden: Mais ce qui distingue Al. Ypsilanti, Prince de Valachie, de son confrère... etc.

Dies ist nach der Versicherung erstbelobter Schriftsteller die einzige Stelle wo Carra nicht gelogen hat: denn die Wahrheit hat über das menschliche Herz eine unwiderstehliche Gewalt...

Ich aber werde zeigen, dass Carra in seiner ganzen Brochüre die Wahrheit nirgend weniger, als in dieser Stelle, und zwar aus meiner Schuld gesagt hat. Die Sache gehet mich, und die Sache der walachischen Rechtsgelehrsamkeit, die ich hier beschreibe, an. Die vorstehende ganze Stelle, die in Carra's Büchelchen auf dem hier unten bemerkten Blatte zu finden, *ist aus meinem Munde*, und ich werde um die Freundschaft eines Carra, von dem ich seit fünf Jahren nichts mehr weiss, und um die Feindschaften eines erkauften Schartekenschreibers, der Wahrheit um so weniger untreu werden, als ich in dem Lande, wo ich jetzo schreibe, Leute von Ansehen weiss, die bey dem, was ich jetzo erzählen werde, zugegen waren, und die ich zu Zeugen meiner Worte auffordern würde, wenn sie nicht ihren Nachmen zu verschweigen aus politischen Ursachen mich ersuchen hätten.

(V. aussi infra p. 219 n.).

exemples. Premier procès intenté par un marchand de Iassy [1]) pour le recouvrement d'une créance de 600 ducats. Le débiteur condamné par le prince à payer la somme, écoute la suggestion du Postelnik, lui consigne 300 ducats et le créancier est débouté de la demande. « Alors le compte arrêté et signé sur les registres du marchand est déclaré insuffisant par le prince même qui l'avoit trouvé juste auparavant, etc. ». À la place de cet *etc.* on lit dans l'*Histoire*: « *Les 300 ducats sont partagés entre le prince, son premier et son second ministre, et le pauvre créancier condamné à se taire pour ne pas se voir enlever le reste de son bien* » [2]). Il faut avouer que voilà un etc. bien complet. Entre le premier et le second exemple de la *Dissertation*, l'*Histoire* de Carra en introduit un autre fort ressemblant [3]). Le héros

---

[1]) L'*Histoire* de Carra donne son nom. Il s'appelait Nicoletti.

[2]) Sulzer, *op. cit.*, III, p. 191 (§ 222).

(Selon Cantemir, les princes sont des juges impartiaux. Cela a donc changé ou Carra a menti). So müssten die Fürsten in der Moldau seit Kantemirn ganz andere Naturen angezogen, viel weitere Gewissen bekommen haben, oder Carra hat Gikan einen Fürsten auf die boshafteste Art verläumdet. Wie? Carra untersteht sich einen Fürsten, der noch am Leben, der von einer grossen Kaiserin unterstützet, und von einem mächtigen König begünstiget war, und der ihn also widerlegen, beschämen und verfolgen konnte; diesen getraut sich Carra in einem Werkchen, welches er einem Fürsten Rohan zueignen dürfte, einen ungerechten, schmutzigen Mann zu nennen, zu sagen. dass in diesen Ländern alle Rechtshandel durch den Eigensinn und Eigennutz des Fürsten, oder durch die Ränke seiner Minister entschieden würden; dass derjenige allein Recht behält der dem Liebling des Fürsten am meisten zahlet: dieses getrauet sich Carra drucken zu lassen: und noch dazu hat er das Herz, Beyspiele anzuführen, die dieses beweisen sollen? Man höre was Carra uns hievon erzählet (suit l'exemple de Carra — l'histoire du procès de Nicoletti — mais il ajoute encore au texte de Carra portant que la somme fut partagée par le prince et ses deux ministres, ce petit détail que la somme fut partagée également, chacun des associés prenant un tiers) und von den versprochenen 300 Dukaten nahm ein Drittel der Fürst, die übrigen zwey Drittel bekommen sein erster und zwyter Minister, wie der Gross Postelnik, und der Kaminar (§ 211).

P. 192. Carras zweites Beyspiel. Ein moldavischer Edelmann mit Namen Balsch... etc.... Ce II exemple est une traduction fidèle de Carra sans rien de plus.

[3]) Poursuivant son propos de noircir le plus qu'il pourrait la manière de rendre la justice en Moldavie, Carra allait encore insister en ce sens dans les compte-rendus écrits par lui-même sur son *Histoire*. V. le texte cité par Mihordea, *op. cit.*, p. 14 où l'on reconnaît clairement la manière, la phrase et le style de Carra. « Ces hommes quoique assez méprisables, méritoient cependant

de ce procès était « un jeune seigneur Moldave nommé Balche, lequel avait voyagé en Allemagne et qui avoit le malheur de n'être pas aussi dévot, c'est-à-dire aussi hypocrite que le prince ». (On peut se demander ce que la dévotion avait à voir avec ce qui suit) ...« Au premier réquisitoire... le sieur Balche est condamné sur la barbe de son Altesse à non recevoir, sans avoir été entendu... Ayant l'esprit assez intrigant, et qui connoît l'allure de cette justice à la grecque, va trouver le second ministre du prince et lui offre douze cents ducats s'il peut parvenir à lui faire gagner sa cause qui en effet étoit la meilleure... Ce second ministre réussit assez bien pour obtenir de son Altesse qu'on permît au sieur Balche de plaider lui-même. Ses raisons persuadent tous les juges du Divan, le prince même est convaincu et ordonne aux associés du sieur Balche de lui payer la somme prétendue. Sur cela le premier ministre qui favorisoit les ennemis du sieur Balche leur conseille d'intéresser le médecin du prince, espèce de carabin grec ramassé dans les boues de Constantinople, et de lui offrir quinze cents ducats; ce qu'ils font. Le dernier résultat de cette affaire m'est inconnu parce qu'on n'en étoit encore que là lorsque j'ai quitté ces braves gens ». Aucune trace de cette édifiante histoire dans la *Dissertation.* Enfin dernier exemple cité dans la *Dissertation:* « Un officier françois qui avoit rendu quelques services à un beaufrère du prince, à Cronstat en Transilvanie du tems de la guerre, est invité à venir à Jassy au commencement de la paix sous les espérances les plus flatteuses.

---

bien, ne fut-ce que par l'avilissement dans lequel ils sont tombés, de fixer la curiosité d'un voyageur instruit et philosophe. M. C. s'est chargé de remplir cette pénible tâche, et son ouvrage instruit autant qu'il intéresse. Il faut convenir qu'il falloit des talens peu communs pour engager le public à prendre de l'intérêt aux Moldaves et au Valaques...

Nous invitons aussi nos lecteurs à lire les observations exactes et judicieuses de M. C. sur l'état du Gouvernement et la manière plus que barbare dont la justice est rendue en Valachie et en Moldavie. Comme ailleurs, on a dans ces provinces une estime infinie pour la justice, aussi ne s'y rend-elle qu'à prix d'argent... les affaires les plus désespérées réussissent, pourvu qu'on paye bien les juges. M. C. rapporte même plus d'un exemple de la vénalité du prince qui après avoir prononcé pour une somme assez considérable, a révoqué dès le lendemain sa sentence, et pour une somme plus forte, a condamné celui-là même auquel il avait donné gain de cause ». (Gazette universelle de littérature. Deux Ponts 1777 nº 88, pp. 701—702).

On lui abandonne moyennant 400 piastres par année, un grand terrein (sic) avec le droit d'y faire tous les établissemens, bâtimens et manufactures qu'il lui plaira. Le prince même donne un privilège par écrit, à cet officier [1]). Celui-ci dépense près de deux mille piastres pour défricher, ensemencer, bâtir, etc. On commence une manufacture de fayence, etc. A peine ce désert a-t-il changé de face sous les mains de cet industriel françois, que le vieux Grec son protecteur et son soi-disant ami lui fait signifier de venir rendre compte de tout ce qu'il avoit fait et de tout ce qu'il vouloit faire; en le prévenant qu'il eut à lui rèmettre tout l'argent qu'il retiroit

[1]) Sulzer, *op. cit.*, *loc. cit.* Sein drittes Beyspiel ist von einem französischen Offizier hergenommen, den ich schon in Kronstadt sehr wohl gekannt. Der Schwager des Fürsten, dem er mit Aufbringung verschiedener Summen Geldes auf seiner Landesflucht mehr denn einmal aus der Noth geholfen hatte, beredete ihm mit sich nach Iaschy, unter Versprechung unendlicher Vortheile, die er ihm verschaffen wollte. Hier gab er ihm aus sogenannter Erkenntlichkeit, ein verödetes Gut am Pruth auf *4 Jahre in Pacht*, gegen Beschreibung eines Pachtschillings von 400 Löwen. Wie er zur Errichtung einer Schenke, Brücke und Fayanzfabrik, und mit Urbarmachung der wüsten Grundstücke etliche tausend Gulden verwendet hatte, erklärte er ihm für seinen Verwalter, forderte ihn durch fürstliche Befehle auf, ihm von allem Rechnung zu legen, und das aus dieser erst angefangenen Wirtschaft gelösete Geld beym Pfenning einzuhändigen. *Mr. le Doulx* (so nannte sich dieser verunglückte Offizier) wendet sich an den Fürsten, schützet seinen Vertrag, das Ehrenwort, die Gastfreyheit, die Billigkeit, den Freyheitsbrief, den er vom Fürsten selbst erhalten hatte, seine Noth und alles vor. Ich habe einige seiner Bittschriften selbst gelesen. Ich war um diese Zeit in Jaschy, und stehe dafür dass Carra hierinfalls keine Unwahrheit gesagt hat.

P. 194. *Mr. le Doulx* führte mich so gar während diesem Streithandel zu Herrn Lucca della Rocca, sonst Lukaki, von dem die Rede ist, da der Fürst sein Schwager auf Carra's Vorschlag antrug, dass er le Doulxen schadlos halten sollte. Lukaki schor sich wenig darum: er drohete seines Schwagers Einverständniss mit den Russen bey der Pforte bekannt zu machen. Der arme Fürst! war er doch ohne seinem Schwager zu Konstantinopol schon verrathen, wie es sein unglückliches Ende ausgewiesen hat. Aber della Rocca, den Carra mit einer Krankheit zu entschuldigen scheint, die ihm die Vernunft benahm, dieser Mann war, da ich ihm besuchte, nichts weniger als verrückt: und der Fürst, da er Carran bey seinem Abschiede einen halben Beutel von seiner Besoldung abzwackte, war doch gewiss so gut, wie der Fürst in der Walachey, der mir an meinem Gehalte ebenfalls 600 Löwen schuldig geblieben, bey völliger Vernunft, und ganz reifer, aber desto unbilligerer Überlegung... (etc. son affaire personnelle).

de son économie rurale. Le françois étonné de ce procédé a recours au prince: allègue le privilège qu'on lui a accordé, son bail, les dépenses qu'il a faites: la reconnoissance que le beau-frère de son Altesse lui devoit, peine perdue. On adjuge tous ses établissemens au beau-frère du prince; à condition quil feroit rembourser trois cents piastres seulement au françois. Le beau-frère du prince ne voulut même pas payer ces 300 piastres jurant sur sa barbe, que si le prince vouloit le forcer à payer la moindre somme il iroit à Constantinople déclarer toutes ses trahisons secrettes. Ainsi la chose est restée là, et le pauvre officier françois en a été la victime. La cause de cette injustice m'a paru provenir de l'envie que l'on porte dans ce pays-là à l'industrie des étrangers, et en partie de la haine que le prince Ghika a conçue pour les françois ce que j'ai remarqué en différentes occasions [1]). « Les noms de ces personnages nous sont livrés par Sulzer. L'officier françois s'appelait Le Doulx, le beau-frere du prince Lukake ». Il est curieux que dans la *Dissertation* envoyée au Ministère des Affaires Étrangères de France on ne nomme pas ce Français si injustement lésé par le prince de Moldavie. Mais que devient ce texte dans l'*Histoire?* « Le beau-frère du prince » est « un Grec beau-frère du prince ». Ce Grec lui abandonne, par *reconnoissance soi-disant, pour cinq ans* [2]), un terrain inculte etc. « Cet industriel françois » devient « cet industrieux et infortuné François ... »; « lui fait signifier de venir rendre compte ... » devient « tombe malade, il devient fou et rêve que tous ces établissemens lui appartiennent en propre, que l'officier françois n'est que son commis. Il lui fait signifier six mois après l'ordre de venir rendre compte... etc. ».

Enfin... « ce françois... allègue la reconnoissance qui lui est due par ce Grec, l'accord qu'il a fait, le privilège du prince, la foi qu'on doit aux étrangers qu'on attire dans un pays, enfin l'honneur, la parole, etc., tous discours assez bons pour Européens,

---

[1]) Cette haine contre les Français ne ressort nullement du récit de Carra qui ne parle que de sa faiblesse devant les menaces de son beau-frère *(Dissert.)*. Son attitude est tout aussi exempte de haine dans le texte enjolivé de l'*Histoire*. V. aussi le récit de Sulzer qui apporte quelques nouvelles précisions. Il dit d'ailleurs bien connaître Le Doulx, et avoir même lu son placet.

[2]) Chez Sulzer — quatre ans.

mais sophismes pour des Grecs, le mot d'honneur [1]) surtout leur est inconnu, il n'est pas même dans leur langue, et celui de reconoissance ne fut jamais dans leur cœur. On donne alors des mémoires au Prince contre son beau-frère. Personne n'osoit se mêler de cette affaire: je fus le seul qui pris le parti de cet infortuné: je représentai à son altesse que si l'on vouloit s'emparer de la manufacture et des établissemens de cet étranger, il falloit au moins le dédommager par un equivalent en argent. Le Prince approuvoit toutes mes raisons et cependant l'affaire ne finissoit point. A la fin soupçonnant que la décision en étoit trop pénible pour de pareils juges, je leur écrivis un jugement qu'ils suivirent à la lettre, et que le prince approuva beaucoup. Voilà donc la partie adverse de l'officier françois condamnée à lui payer une somme comptant. Mais ce jugement n'eut aucun effet. Le beau-frère du prince s'exhala en injures contre lui et jura par sa barbe qu'il ne paieroit rien et qu'il iroit à Constantinople déclarer à la Sublime Porte toutes ses trahisons secrètes *en faveur des Russes pendant la dernière Guerre.* Sur ces entrefaites je demandai mon congé [2]) à Son Altesse, qui

---

[1]) Sulzer, *loc. cit.*, p. 146. (V. supra notre note p. 176—7).

[2]) Ce congé, l'a-t-il demandé, ou l'a-t-il reçu? Le texte de Sulzer ferait plutôt adopter cette dernière solution, «nachdem er ihm seinen Abschied gegeben hatte». Toute la scène du dîner assaisonné des critiques du prince et du pays est assez caractéristique. En voici le texte:

(III, 79) Grade um die Zeit, da die drey schreyenden Beyspiele von Ungerechtigkeit welche Carra anführet, mit dem Kaufmann Nikoletti, dem Bojar Balsch, und dem französischen Offizier le Doulx, den ich schon in Kronstadt sehr wohl kannte, in der Moldau vorfielen, und da der Fürst Gika Herrn Carra, nachdem er ihm seinen Abschied gegeben hatte, die Hälfte der ihm zu seiner Rückreise voraus bedungenen Geldsumme versagte, d. i. gegen Ende des Hornungs 1776 geschah es, dass ich in Angelegenheiten nach Jasch kam, von denen ich im 2-ten Hauptstücke etwas gemeldet habe. Carra, le Doulx, Jager ein preussischer Kommissar, ich, und Alexander Mavrokordato, ein Sohn des moldavischen Fürsten Johann Mavrokordato, speiseten bey einem gelehrten Bojaren, den ich eben nicht nennen mag, zu Gaste. Carra von dem ihm jetzt begegneten Ungerechtigkeiten des moldavischen Hofes, wie billig aufgebracht, war sehr beredt, mir mit Einstimmung der übrigen Gäste diese Länder verdächtig zu machen: indem er mir als einem Neulinge, aus eigener, und anderen Erfahrung besser als ich belehrt nichts anderes als eine gleiche Vergeltung, die er davon getragen hatte, versprechen und vorhersagen wollte. Man hatte mich in Bukurescht gebeten, Dienste anzunehmen, und mir frey gestellt, die Philosophie oder die Rechte öffentlich zu lehren, mit der Versicherung: dass

pour me témoigner aussi de son côté sa reconnoissance à la grecque me refusa la moitié de la somme convenue dans mon contrat pour mon voyage de retour. Après cela si M. Rousseau vient nous dire encore que les peuples barbares et sans loix valent mieux que les peuples policés, je le prierai d'aller vivre un an dans les forêts de la Moldavie ». — Se rend-on compte de la subtilité de tous ces embellissements? Ainsi donc « personne n'osait se mêler de cette affaire », et seul Carra, (noble cœur), « prit le parti de cet infortuné ». Mais loin de le foudroyer, le prince approuvait toutes ses raisons. Enfin convaincu de l'incapacité de *« pareils juges »* (quels juges? N'était-ce pas le prince qui prononçait les jugements?) il leur *écrivit* un jugement (mais les procès ne se jugeaient-ils pas verbalement? alors pourquoi un jugement écrit?)... « que le prince approuva beaucoup ». (Mais alors pourquoi l'accuser de haine contre les Français?) Enfin il est question des *« trahisons secrètes en faveur des Russes pendant la dernière guerre »*. On se souvient d'une accusation similaire de notre auteur signalant les intrigues *autrichiennes* de Grégoire Ghika. Mais ce qui est tout bonnement incroyable c'est ce silence modeste qu'il garde dans la *Dissertation*, au sujet de sa propre démarche qui n'avait rien eu que d'honorable. Et puis pourquoi taire jusqu'au bout le nom de « cet industrieux et infortuné Français? »[1]). Car dans l'*Histoire* il révèle le nom du

---

der Fürst eine hohe Schule errichten und durch mich eine Art von Gesetzbuch für seinen Divan, und die Distriktsbeamten wollte verfertigen lassen... so war ich doch stolz genug.

...Ich nahm mich daher des walachischen Fürsten gegen unsere Tischgesellschaft mit einer mir ungewöhnlichen Beredsamkeit, und mit einer Wärme an, welche nur der Wunsch nach Gerechtigkeit, und das Gefühl von Menschenliebe in mir auflodern machte... Carra schrieb mir dieses nach. Es war alles Tausch und Blendwerk: griechische Kunstgriffe und Fallstricke waren es. Man hatte mich zu ganz andern Verrichtungen ausersehen; zu einem Geschäfte, das jeder Patriote verabscheuen sollte. Nach meiner Zurückkunft von Jasch, da man meine Abneigung zu einer solchen Rolle wahrnahm, und die ausserordentliche Herablassung des Griechischen Fürsten, und seiner stolzen Gemahlin gegen meine Gattin meinen Sinn nicht änderte, wurde an keine Schule, an keinen Kodex mehr gedacht... etc.

P. 32, § 202. Nun mag Carra Jahrhunderte, oder doch so lang bis — der Himmel gebe dass dies bald geschehe — so lange mag jetzt Carra warten, bis in der Walachey ein Gesetzbuch verkündiget wird,

[1]) V. G. Pascu, *Călători străini*: *Carra* (1940), ainsi que, notre note p. 179.

« marchand de Jassy », C'est un certain Nicoletti. Dans le second exemple introduit après coup il nomme en toutes lettres son héros — Balche — donnant même à son sujet des détails qui n'avaient rien de pertinent, pas le moindre rapport avec le procès, mais qui devaient créer une impression favorable et faire naître la confiance. Ce jeune seigneur était mal vu *n'étant pas dévot.* Sans doute était-il voltairien. Mais son procès n'avait rien eu de concluant. Alors pourquoi en est-il question? Simplement pour citer à l'appui de ses dire l'aventure de ce jeune seigneur. Et finalement le trait essentiel qui aurait donné le maximum de consistance et de réalité à ce cas inique, le *nom* de l'intéressante victime du despotisme oriental, doublement intéressante puisque l'*Histoire*, aussi bien que la *Dissertation*, s'adressait à des Français — demeure soigneusement caché. A son tour Sulzer confirme les dires de Carra. Enfin ce congé *demandé par Carra* vers ce moment, aurait-il eu quelque chose à voir avec ses charitables démarches en faveur de son compatriote [1]? Il est plus probable que loin de demander le congé, il le reçut, et que dans ses conditions le prince n'était plus tenu de lui rembourser la moitié des frais de voyage.

Remarquons que notre auteur ne s'étendait sur sa propre mésaventure que dans le texte remanié, la *Dissertation* manuscrite n'en soufflant mot.

La *Dissertation* proprement dite s'achevait sur l'accusation de Carra dénonçant « la haine que le prince Ghika a conçue pour les françois, *ce que j'ai remarqué en différentes occasions* ». Ou nous nons trompons fort, ou ces différentes occasions coïncident justement avec le renvoi de l'encombrant précepteur. Comme une flèche de Parthe, celui-ci décochait ce trait à la fin de son exposé.

Car la *Dissertation* manuscrite ne contenait plus qu'un seul chapitre intitulé *Réflexions politiques sur la Moldavie et la Valachie*, qui n'en faisait pas réellement partie. C'est une sorte de rapport autonome qui traite des ressources de ces pays et du parti que la diplomatie française en pouvait tirer. Pour Carra, son opinion est

---

[1]) Nous n'avons sur cette intervention que son propre témoignage, et nous savons ce qu'il vaut. Sulzer n'est arrivé à Iassy qu'*après* son congé. Et la *Dissertation* (premier témoignage de Carra) est muette à ce sujet. Pourquoi lui préférer son second témoignage, qui ne vaut jamais le premier?

faite, du moins pour l'instant. Ces deux provinces sont destinées à l'Empereur. Plus tard, dans le texte remanié il sera aussi question du roi de Prusse. Quand notre auteur procéda à la métamorphose de sa première *Dissertation* en *Histoire*, et qu'il bourra son texte initial de morceaux empruntés ou de son cru, il intervertit aussi l'ordre des chapitres, plaçant celui sur le *Gouvernement et la Justice* immédiatement après celui sur les *Revenus*, pour ménager un peu de place à un nouveau chapitre [1]) sur le *Caractère des Moldaves et des Valaques*, lequel continue la partie finale du chap. *Officiers du Prince, magnificence de sa maison*, rajoutée au texte vers ce même moment.

L'inspiration de Cantemir y est aisément discernable. Carra suit assez fidèlement l'ordre des matières [2]) des chapitres XVII

---

[1]) Nous avons dit plus haut, p. 192—3, n. 1, ce que nous pensions du moment de la rédaction de ce morceau visiblement tiré de la *Description* de Cantemir et appartenant donc à ce qu'on pourrait appeler en jargon archéologique « les premières couches » de nos fouilles.

[2]) Voici l'ordre des matières du chap. XVII de la *Description* de Cantemir: 1) une première partie de lieux communs et de considérations générales; 2) les qualités morales des Moldaves—la foi et l'hospitalité; 3) traits de caractère: arrogance et fierté (confiance en ses forces), humeur assez vive mais point de rancune, penchant mais pas immodéré pour les festins — découragement dans la défaite; — puis *a*) leurs « exercices à l'arc, à la lance etc.; *b*) leur mépris de l'étude); *c)* les femmes point recluses mais assez retirées, belles, parfois légères, réserve de leur maintien. Les femmes mariées se couvrent la tête; *d*) coutumes différentes — dans la Basse Moldavie, les gens sont fatalistes, point dévôts, bons soldats mais portés aux rixes, point adultères, fort hospitaliers — éloge de l'hospitalité — dans la Haute Moldavie, ils sont dévôts (ils ont environ 200 monastères, plus paisibles, chastes et honnêtes aimant le confort, moins hospitaliers; *e)* danses — la Hora, (les Călusari), — enfin chap. XVIII, *Cérémonies des fiançailles et épousailles.* — Voici l'ordre des matières chez Carra: 1) Qualités « sportives », le gyrit, le cheval, etc.; 2) point de penchant pour l'étude (gens instruits mold. et valaques rencontrés par Carra, leur éloge), bons soldats; 3) Caractère des *Valaques* et des Moldaves — hospitalité; 4) les femmes, belles, portées à l'amour, leur habillement et coiffure—sortent rarement, sont fidèles — illettrées (passage sur les princesses ne sachant pas lire), ignorantes, végetant jusqu'au mariage; 5) Cérémonie du mariage; 6) langue; 7) caractère; 8) Langues étrangères — vogue des œuvres de Voltaire.

(De tout ce chapitre seul le passage sur la langue figurait dans la *Dissertation*, dans le chapitre *Histoire Ancienne, Langue, Religion* transformé dans l'*Histoire* en chapitre introductif).

(livre II) *Sur les coutumes des Moldaves* et IV (livre III) *Sur la Langue des Moldaves*. Enfin une seule phrase sur les caractères d'écriture représenterait de manière symbolique le chapitre V (livre III) de la *Description*. Mais fidèle à son système, il larde son premier texte de passages ajoutés probablement au moment de la métamorphose de la *Dissertation* en *Histoire*. Nous avons donc (à la p. 187) un premier morceau sur les études des jeunes seigneurs destinés aux emplois, continué par l'énumération des gens instruits des deux « provinces » qu'il a pu approcher et finissant sur cette phrase: « Il semble que le hasard ait voulu dédommager cet infortuné pays, en y jetant quelques hommes extraordinaires à travers la foule barbare et idiote des moines, des peuples et des boyards ». Ce premier morceau était immédiatement suivi d'un autre plus à sa place dans le chapitre suivant des Réflexions Politiques. Le voici (p. 189—90): « Mais une qualité chez ces peuples dont la politique militaire pourroit tirer un grand parti, c'est celle d'être bons soldats sous la discipline. *L'empereur en a fait l'expérience avec succès et satisfaction*: *ce souverain a plusieurs régimens de Valaques dans ses armées, et ces Valaques font l'exercice avec une adresse et une agilité surprenantes.* C'est une chose remarquable chez toutes les nations que ce qu'elles apprennent le plus facilement d'abord c'est l'art de détruire et de massacrer leurs semblables ». On se rend compte du procédé. Revenant au texte initial sur les dispositions « sportives » des jeunes gens, interrompu par l'introduction du morceau sur les études des jeunes seigneurs et sur les gens instruits, l'auteur signale leur qualité de bons soldats. À cette occasion il ne peut résister au désir de fournir un élément de plus à l'Empereur de désirer l'annexion de ces provinces. Cette interpolation s'arrondit et s'achève sur une phrase grandiloquente, exactement comme plus haut celle sur les gens instruits. C'est un procédé de rhétorique dont il semble coutumier. De même le passage sur le caractère des Valaques s'amplifie d'une sorte d'écho sonore: « et si la simplicité de leurs mœurs a été corrompue, on ne peut l'attribuer qu'aux Grecs qui, tels que des harpies infectes qui gâtent tout ce qu'elles touchent pour s'en emparer seules, viennent du fond de la Thrace et des isles de l'Archipel dépouiller les deux provinces, et n'y laisser en sortant que des traces de leurs vices et de leur cupidité ». Deux phrases encore ajoutées au canevas initial: celle sur les princesses (« Je ne crois

pas qu'aucune femme pas même les princesses régnantes aujourd'hui en Moldavie et en Valachie sachent lire et écrire: les Grecs prétendent à cet égard... etc.») et celle sur les jeunes filles qui « n'ont d'autre occupation que celle de soupirer après le mari... etc..:. » et puis, après les passages sur la cérémonie du mariage et sur la langue du pays, la pointe finale sur les livres « catholiques romains et particulièrement ceux de M. de Voltaire ».

Une chose encore mérite d'être signalée. Quand l'*Histoire* oppose au caractère des Moldaves celui des *Valaques*, (« Le caractère des Valaques est en général plus gai que celui des Moldaves; ils ont aussi plus d'esprit et de courage: mais on ne peut dire des deux nations qu'elles ne sont portées ni au vol ni à l'assassinat: elles observent même l'hospitalité avec une sorte de satisfaction; au reste leur caractère a été en quelque façon détourné de son penchant à la bonté ») il dénature à sa manière (sciemment ou non) l'opposition établié par Démètre Cantemir entre les *Moldaves* du bas-pays ou Ţara de Jos, et ceux du haut-pays ou Ţara de Sus. Il n'y est nullement question de Valaques. Mais Carra s'en est-il seulement douté?

Que dire enfin des *Réflexions politiques* [1]). Les différences de

[1]) *Réflexions politiques*. Ces deux provinces contenant ensemble un espace quarré (sic) de 5 à 6 cent lieues, forment un petit royaume. Elles sont environnées de trois côtés par les deux plus grands fleuves, le Pruth, le Sereth, et un grand nombre de petites rivières, dont plusieurs peuvent devenir navigables et communiquer aux grandes. Je ne connois aucun pays en Europe où la distribùtion des plaines, des collines et des montagnes soit aussi admirable pour l'agriculture, le vignoble et la perspective qu'en Moldavie et en Valachie ! La nature y soupire sans cesse après le cultivateur et pour peu que les campagnes fussent nettoyées et soignées par des rigoles, etc. l'atmosphère s'épureroit et le climat deviendroit en peu d'années aussi salubre que dans aucun pays de France ou d'Italie.

Le sol des plaines et des coteaux a en général des qualités si favorables que partout indifféremment l'on pourroit former des établissemens. Le ris, le tabac, le sucre, productions étrangères au reste de l'Europe trouvent ici des terreins qui leur sont singulièrement propres et cela suivant l'expérience qu'on en a déjà faite.

Les montagnes sont remplies de toutes sortes de minéraux. Les rivières charient (sic) de l'or et sont extrêmement poissonneuses. F. 77: Les forêts sont remplies de gibier surtout de chevreuil et de daims.

Les coteaux sont couverts de tous les arbres co nnus dans le reste de l'Europe et de plusieurs qui nous sont inconnus. F. 77 verso: Avec un peu de soin tous les fruits en seraient exquis. *Il serait donc très aisé de démontrer à l'Empereur*

texte ne font que renforcer les observations faites jusqu'ici quant aux procédés de composition de notre auteur. Ces Réflexions dans leur forme première semblent avoir constitué une sorte de rapport indépendant, résumant à grandes lignes les possibilités offertes à l'Empire par l'acquisition éventuelle des « deux provinces ». Certains passages ont été remployés ailleurs à la refonte de l'ouvrage: ainsi celui sur la distribution des plaines et des collines passé dans le chapitre du *Sol* (p. 153: « J'ai vu presque toutes les contrées de l'Europe: en vérité je n'en connois aucune où la distribution des plaines... » etc., qui dans notre texte est à peine différent:

---

que ce pays est de toute importance pour lui et qu'il lui est singulièrement facile de le peupler et de le rendre florissant dans vingt années seulement. Considérons d'abord que ces deux provinces, outre l'avantage du climat et de la latitude qui est la même que celle de Bourgogne et de Champagne, ont celui du cours du Danube et du Niestr qui tombent dans la mer Noire qui dans deux fois vingt quatre heures amènent leur production dans le Bosphore, avantage que n'ont point les possessions de l'Autriche en Pologne. On peut attirer dans ces contrées deux millions de colons et donner à tous des établissemens suffisans pour les enrichir et pour rapporter dans vingt années soixante millions au souverain annuellement.

Par cette combinaison la Maison d'Autriche dépeuplerait encore une fois la Lorraine, l'Alsace, et plusieurs provinces de France en promettant des avantages qu'elle n'a pas pu tenir dans le Bannat et dans son royaume de Galicie où le climat est plus froid et plus humide et la nature pauvre.

Ces nouvelles colonies n'auroient point à craindre les inconvéniens et les malheurs qu'ont essuyés celles d'Astracan et d'Amérique parce que l'éloignement n'est pas de moitié aussi considérable; et parce qu'on a toutes les ressources de l'Europe policée à espérer.

Le transport des colons se feroit par le Danube depuis Ulm en Bavière ou depuis Vienne et en sept ou huit jours ils seroient en Valachie. F. 78: On va juger des progrès immenses que feroient ces colonies par ce que je vais ajouter. Nous avons déjà dit qu'il n'y a aucune sorte d'établissement, soit manufacture, fabrique etc. que celle de drap à trente quatre sols l'aune à Fumato en Valachie; eh bien, la Maison d'Autriche pourrait d'emblée et à peu de frais commencer par établir (de la main des colons j'entends) 500 moulins à planches; 200 briqueteries ou tuileries, 20 manufactures de poteries ou de fayence, et même plusieurs de porcelaine car il y a la meilleure terre pour cela que je connoisse en différens endroits; des fonderies de minéraux, et tout cela seulement avec la quantité de bois mort que l'on trouve dans les forêts. Plusieurs manufactures de toiles de lin et d'indiennes, teinturerie, etc., car les eaux sont excellentes pour cela et les deux plantes dont nous avons parlé plus haut le Weyd en bleu et le Jasba (sic) Galban en jaune, seroient à portée.

« Je ne connois aucun pays en Europe où la distribution des plaines » etc.). D'autres offrent un prétexte à de simples développements littéraires. « La nature y soupire sans cesse après le cultivateur, et pour peu que les campagnes fussent nettoyées et soignées par des rigoles, etc. l'atmosphère s'épureroit et le climat deviendroit en peu d'années aussi salubre que dans aucun pays de France ou d'Italie » devient dans l'*Histoire*: « La Nature est plus grande et plus majesteuse en Suisse, mais ici elle est plus douce et plus jolie. On y voit très peu de pins ou de sapins, ornement continuel des campagnes de Russie et de Moscovie où la nature a une physionomie lugubre et sauvage » (p. 153, *Sol*). Quelles sont les différences plus importantes entre les premières *Reflexions* et celles de l'*Histoire?* L'insistance avec laquelle on revient toujours à l'Empereur, le projet pour l'etablissement de manufactures dans les deux pays, enfin la partie finale de notre texte manuscrit. « Enfin les avantages que l'Empereur retireroit de ces pays là en y établissant des colonies et en s'en emparant, deviendroient si considérables pour l'Empire, et si dommageables pour le commerce des François à Constantinople, qu'il seroit *très dangereux de lui dessiller les yeux sur cet article.* Quels que soient les projets de la Maison d'Autriche à cet égard je suis très assuré qu'elle ne connoît point à fond la Moldavie et la Valachie, et les avantages immenses qu'elle en pourroit tirer. *Mon intention n'a point été de les lui faire connaître, puisque j'ai préféré venir apporter dans ma patrie* et entre les mains des mi-

---

Des manufactures de drap de laine par la quantité de brebis qui sont en Moldavie et en Valachie, et la quantité de laine qu'on peut tirer de la Bessarabie et de la Bulgarie. Un grand nombre de chantiers pour la construction des barques sur le Danube, le Niestr, le Pruth, le Sereth, etc. Enfin les avantages que l'Empereur retireroit de ces pays-là en y établissant des colonies et en s'en emparant deviendroient si considérable pour l'Empire, et si dommageables pour le commerce des françois à Constantinople, qu'il seroit très dangereux de lui dessiller les yeux sur cet article. Quels que soient les projets de la Maison d'Autriche à cet égard, je suis très assuré qu'elle ne connaît point à fond la Moldavie et la Valachie, et les avantages immenses qu'elle en pourroit tirer. Mon intention n'a point été de les lui faire connaître puisque j'ai préféré venir apporter dans ma patrie et entre les mains des ministres sages et éclairés qui la gouvernent, le résultat de mes observations et de mes combinaisons.

nistres sages et éclairés qui la gouvernent, *le résultat de mes observations et de mes combinaisons* ».

Tout ceci semble un peu louche, d'autant plus que la publication, peu après, de l'*Histoire* livrait à tous le soi-disant secret de ce nouveau Pérou. Il est vrai que le passage sur les manufactures à établir n'y avait point été englobé, ni celui sur les mines d'or, mais c'est parce que l'ouvrage de Carra était censé être bien trop supérieur et «philosophique» pour s'accommoder de pareils projets. Il est possible aussi que notre Carra ait songé à se le réserver pour le faire servir au besoin, comme il l'a fait d'ailleurs, du moins en partie, dans son *Mémoire* adressé aux Affaires Étrangères en 1782. L'*Histoire*, elle, finissait sur une autre note: «Le tems qui amène toutes les révolutions, doit en amener une sans doute dans les deux provinces dont je viens de faire l'histoire, mais cette révolution particulière, ne tient-elle pas essentiellement *au sort de l'Empire Ottoman en Europe?* C'est ce qu'on ne peut décider qu'après les événemens ». On retrouve ici l'auteur de l'*Essai particulier*, ne voyant l'avenir que par le prisme du fameux partage turc, tandis que l'intention voilée de la *Dissertation* semble être d'offrir les provinces à l'Empereur (en dehors d'un éventuel partage turc?) en échange peut-être de la rétrocession des territoires polonais. L'insistance avec laquelle il revient aux avantages infinis devant en découler pour l'Empire, et aux avantages très particuliers qui en résulteraient pour la France par le dépeuplement de l'Alsace et de la Lorraine à la suite d'une politique de colonisation massive suggérée à la Maison d'Autriche, nous posent encore une fois le problème de sa sincérité. Sincérité non point absolue, puisqu'il mentait en détail et truquait la réalité, mais sincérité d'homme croyant à quelque chose... Le futur pseudo-fanatique n'était-il qu'un agent double, à la solde à la fois des Affaires Étrangères et de l'étranger? Et ses maîtres, savait-il les varier et les mêler comme il le faisait pour ses propres affaires? Servait-il à la fois la France et l'Autriche, puis la Prusse et l'Autriche, enfin l'Angleterre et la Prusse au moment du manifeste de Brunswick? Et qui sait ce que la Pologne a pu lui rapporter du temps de son séjour en 1776? Anglophobe dans son *Essai particulier* et ses lettres à M. de Vergennes, nous le voyons soudain anglophile et soutenant la candidature du Duc d'York. Royaliste convaincu, clamant en 1777 que la France a été policée

par ses rois, il se répand en insultes du roi et de la reine dans les *Annales Patriotiques* [1]) après la triste équipée de Varennes. « Si, s'écriait-il, le jeune et nouveau chef de pouvoir exécutif (il s'agissait de Louis XVII, sorte de pantin royal sous un conseil électif d'exécution)... est faux, méchant, ambitieux et amoureux du pouvoir arbitraire comme M. son père et M-me sa mère, la nation saura bien prendre alors son parti elle-même ». C'est toujours lui qui demande la suspension de Louis XVI [2]), et qui exige des députés le serment de ne jamais exiger de royauté sous peine d'être enterrés tout vifs dans leurs départements *à leur retour* [3]). Il y a dans tout ce qu'il fait comme une contradiction initiale. Il est profond avec frivolité et lourdement, trop lourdement léger. Il bâcle à la hâte des improvisations de 4—5 volumes, et remue des montagnes de fumée. Son *Histoire de la Moldavie* réussit ce tour de force d'être une sorte de monstre: ni œuvre d'érudition, ni pamphlet, ni mémoires, ni histoire, ni géographie, ni simple recueil d'anecdotes, mais une sorte de macédoine. C'est pour parler comme Racine « un horrible mélange ». Lui-même a un regrettable penchant pour l'anecdote, et de préférence pour les anecdotes sur des gens importants: le prince Mavrocordat, le prince Repnin, le comte Roumiantzow. Il ne peut résister aux titres et aux personnages. Il en parle avec une touchante familiarité comme s'il les avait pratiqués toute sa vie [4]). De tous ces éléments il composait son propre personnage, sorte de masque fictif de l'homme de l'ancien Régime tout en traits, en pointes et en facettes. Il aurait voulu être tout à la fois Voltaire et le Prince de Ligne. De Voltaire il singeait la désinvolture, et ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit voltairien. C'est ainsi qu'il en vient à changer des textes de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* qu'il emploie d'habitude tels quels, mais qu'il ne peut se résoudre parfois à transcrire sans les retoucher. Ainsi ce passage sur Démètre Cantemir [5]) expliquant son alliance avec le Tzar: « *Ainsi il envoya*

---

[1]) Aulard, *op. cit.*, p. 132.

[2]) *Ibidem*, p. 202.

[3]) *Ibidem*, p. 235. Cet « à leur retour » est une trouvaille digne de Gil Blas.

[4]) V. dans l'*Essai Particulier*, p. 56: « le mérite du Feldmaréchal de Romanzow aussi estimable par les qualités charmantes de son esprit et de son cœur que par ses talents militaires ».

[5]) *Hist. de l'Emp. Ott.*, IV, § XXXIII.

faire offre de sa personne et de sa Principauté au Tzar de Moscovie, aîmant mieux souffrir avec Jésus Christ que de se nourrir de la fausse espérance des richesses de l'Egypte ». Chez Carra ce passage devient ...« *au Tzar de Moscovie,* trouvant que le parti du plus fort est toujours le plus juste » (!)[1]. Chez Cantemir le Tzar « passe trois jours [à Iassy] visitant les églises et les monastères », chez Carra ...« passe trois jours *s'amusant* à visiter les églises et les monastères ».

Mais il ne faut pas que le voltairien Carra obscurcisse pour nous le *rêveur solitaire*, l'être sensible qui fondait en larmes au souvenir d'Ovide. La chose dont il tirait le plus de gloire dans ses compte-rendus, c'était d'avoir soi-disant situé le lieu d'exil d'Ovide. Il est vrai que son texte ne faisait que reproduire une phrase de l'*Histoire de l'Empire Ottoman* sur le lac d'Ovide[2]) près de Cetatea

[1]) Carra, *Histoire de la Moldavie,* p. 139.

[2]) V. Sulzer (op. cit. I, § 54 et § 65) qui est enchanté de livrer la source de cette affirmation de Carra, espérant ainsi confondre ses ennemis. Il est curieux qu il ait pourtant semblé ignorer l'étendue des emprunts faits à Cantemir.

P. 203. Viele haben sich schon die Köpfe darüber zerbrochen, oder deutlicher zu sagen, sich die Köpfe über die Frage zersauset: ob Ovid der berühmte lateinische Dichter, wirklich nach Tomi in das uns bekannte Kleinscythien, und nicht vielmehr nach Bessarabien, wo Kantemir von einem *Lacul Ovidului* oder Ovidiussee, bey Akirman so viel zu sagen weiss, verbannet worden?

Die unanständigen Zäubereyen und die groben Vorwürfe, die der schon einigemal angeführte ungenannte Verfasser des Briefes an die Journalisten von Bouillon bey dieser Gelegenheit Hrn Carra machet, der diese Meinung von einem ovidischen See in Bessarabien Kantemirn nachgeschrieben hat können uns hierüber zu Beweisen dienen. Dieser Spötter lacht aus vollem Halse über Carran welcher Akirman für das Oξια der Griechen, und für ein *Alba Iulia* hält, und an einen Ovidiussee bey gedachter Stadt glaubt.

Ich weiss, dass er und zwar von Rechts wegen, gut russisch gesinnt ist, und ich zweifle, dass er sich über diesen leichten Glauben des Hrn Carra gar so mausig würde gemacht haben, wenn er Kantemirn vorher gelesen, und gewusst hätte, dass Carra nichts anders schrieb, als was dieser russische Fürst schon vorhin behauptet hatte.

Freylich folget daraus, dass die dortigen einfältigen Moldauer diesen See Lacul Ovidului nennen, noch lange nicht, dass Ovid dahin verwiesen worden...

Darf man aber deshalb der Wahrheit nicht näher auf den Grund gehen? Ist es denn so ausgemacht, fragt der ebenfalls ungenannte Vertheidiger des Carra in seiner *Réponse* den unhöflichen Briefsteller, dass die tomitanische, oder kleinscytisch Provinz sich nicht auch bis auf Akirman erstrecket habe? War nicht Bessarabien ein Teil derselben? was heissen die Verse:

Albă, lieu présumé (à tort d'ailleurs) du triste séjour du poète. Mais il savait amplifier un thème, et une note de deux pages et demi en témoigne. On y surprendra mieux qu'ailleurs les procédés d'invention de notre philosophe. « Cet auteur charmant, dont la mémoire sera toujours chère aux amans, étant en exil dans le sauvage pays des Gètes, aujourd'hui la Moldavie, vécut quelque tems dans la Cetatea Albă, puis il se retira à trois lieues de là dans un village dont on voit encore les ruines. Près de la chaumière qu'il habitait est une petite fontaine qui porte son nom, ainsi que le lac dont on vient de parler, sur les bords duquel il avoit coutume d'aller se promener très souvent. *Un habitant du pays m'a assuré qu'il avoit composé plusieurs poëmes en langue moldave* (!): *j'ai fait tout mon possible pour m'en procurer au moins quelques fragments* (!!) *mais je n'ai pu réussir*. La mémoire de ce grand homme a fait assez d'impression sur *le peuple de ces contrées pour qu'ils en tirent vanité:* ils disent par tradition « qu'il est venu des bords du Tibre un homme extraordinaire, qui avoit la douceur d'un enfant et la bonté d'un père; que cet homme soupiroit sans cesse et parlait quelquefois tout seul; mais que quand il adressoit la parole à quelqu'un, le miel sembloit couler de sa bouche »... etc. ... etc.... Suit la description romantique de l'endroit: ...« les mânes du poête » errant « à l'ombre d'un sycomore » ... « une foule d'amours en pleurs... la plaine émaillée de fleurs... le valon déclinant ... le

---

Vivere quam miserum est inter Bessosque, Getasque.

Ibidem, p. 460 (Topographie).

Über das Vorwort *Iulia* hat sich der Pasquillante des Herrn Carra recht Vieles zu gut gethan. Er weiss sich sehr viel damit, dass dieser Autor der Stadt Akirman den lateinischen Namen giebt, der nur dem alten Apulum, oder dem heutigen Karlsburg in Siebenbürgen gebühret. Hätte er gewusst, dass Carra diesen Fehler blos aus Kantemirn abgeschrieben hatte, so habe ich Ursache zu zweifeln, ob er sich gar so breit damit gemacht haben würde. Aber wider einen Carra, von dem man nichts zu gewinnen hat, der sich wider einen transalpinischen Hospodar, von dem man so schöne Renten zieht, die Wahrheit zu schreiben getrauet, der sich untersteht zu sagen: die Fürstinnen dieser Länder hätten nicht einmal schreiben gelernt; wider den ist alles erlaubt, wenigstens *sub anonymo*... Ich will diesen Fehler des Herrn Carra nicht rechtfertigen. Aber der Urheber dieses Irrthums ist Kantemir, und Carran kömt hierbey, wie andern ungleich grössern Geographen, die eben diesen unschuldigen Fehler begangen haben, nicht weiter zur Last, als dass sie jenem auf sein Wort geglaubet, und dieses Iulia aus seinen Schriften in die ihrige übertragen haben.

grouppe de tilleuls à l'ombre desquels estoit la chaumière du divin poète... enfin... son froid mépris (pour) les délices trompeuses d'une cour ingrate et corrompue... (Rien n'y manque du bric à brac préromantique).

Homme d'esprit, philosophe, âme sensible et tribun, son masque varie selon la mode du temps. Mais qu'était-il au fond? Aventurier, francmaçon, plagiaire, agent louche. Sa plume était à vendre... Sa conscience... Lamartine qui voyait tout en beau ayant à parler de sa mort dans son *Histoire des Girondins*, le fait d'abord avec une certaine gêne. Puis transfigurant le personnage, il en fait un être assez inattendu — une sorte de Danton girondin: « Carra, député de Saône et Loire à la Convention était assis à côté de du Chastel. *L'expression commune et désordonnée* de sa physionomie, son corps courbé, sa tête grosse et lourde, ses habits négligés qui rappelaient le costume de Marat, contrastaient avec la stature et avec la beauté de du Chastel. Carra était l'un de ces hommes qui ont l'impatience de la gloire dans l'âme sans en avoir la portée dans l'esprit: qui se jettent dans les courants des idées du temps, mais qui ayant dans les sentiments plus de lumières que dans l'intelligence, s'arrêtent quand ils s'aperçoivent que le courant les mène au crime. Tel était Carra: savant, confus, fanatique, déclamatoire, fougueux dans le mouvement, fougueux dans la résistance. Il s'était réfugié dans la Gironde pour combattre les excès du peuple sans désavouer la république. Son journal avait été l'écho de leurs doctrines et de leur éloquence. L'écho devait périr avec les voix ». L'oraison funèbre est belle. Est-elle vraie?

Écho des autres... c'est peut-être le jugement le plus juste de cette agitation stérile au service d'intérêts, de rancunes et de buts étrangers. Sa mort elle-même ne fut pas à lui. Même ce dernier acte de sa vie fut une sorte de plagiat. Puisque ayant vécu comme Gil Blas et Beaumarchais, il obtint de mourir comme Madame Roland.

M. HOLBAN

AUTOUR DU NOM D'AXIOPOLIS

L'origine grecque du nom de la ville danubienne d'Axiopolis semble au premier abord tellement évidente que personne n'est plus tenté de la discuter. Pourtant très peu de savants se sont prononcés d'une façon catégorique pour, ou contre cette origine.

Vasile Pârvan suppose qu'« un des points de départ de l'offensive grecque [de Lysimaque contre les Gètes de la plaine nord-danubienne] a pu être Axiopolis » [1]) dont la cité aurait été fondée par le fameux diadoche [2]). Mais il y est question seulement de l'origine de la forteresse et non de celle du nom de la ville.

M. Radu Vulpe, marchant sur les traces de Pârvan, est, lui aussi, d'avis que « le nom grec de cette localité, nommée aussi au début Héraclée, ne peut se rattacher qu'à l'œuvre d'organisation de Lysimaque » [3]). Pourtant, on le voit, nous ne saurions dire s'il s'y agit de l'origine grecque du nom d'Axiopolis ou bien de celui d'Héraclée.

Il n'y a que M. C. C. Giurescu qui, dans un ample ouvrage de vulgarisation, se déclare de la façon la plus catégorique pour l'origine grecque du nom qui nous préoccupe [4])

Toutefois Tomaschek avait, depuis longtemps déjà, remarqué que, si la ville d'Héraclée avait changé de nom, en adoptant celui d'Axio-

---

[1]) *Getica. O protoistorie a Daciei*, dans Acad. Rom. *Mem. Sect. Ist.*, s. III, t. III, p. 842 (730)

[2]) *Ibid.* p. 176 (64).

[3]) *Histoire ancienne de la Dobroudja*, Bucarest, 1939, p. 81.

[4]) « Urcând cu corăbiile lor fluviul, ei [les colonistes-négociants grecs] au întemeiat astfel o staţiune sau un antrepozit la Barboşi, o alta la Axiopolis (*numele e pur grecesc*) lângă Cernavoda ». *Istoria Românilor*, I-ère éd., Bucarest, 1935, p. 41; (même ouvrage, 4-e éd., Bucarest, 1942, p. 49), C'est nous qui soulignons.

polis, c'est qu'elle se trouvait située au bord d'un affluent du Danube qui portait le nom d'Axios (Ἄξιος ou Ἀξιὸς)[1]. Pourtant il serait bien difficile de trouver une liaison entre le nom de ce cours d'eau et l'œuvre danubienne de Lysimaque ou celle des colonistes grecs. Aussi, attribuer au nom d'Axiopolis une origine grecque serait, il faut l'avouer, un peu osé.

Telles durent être les considérations qui — à notre avis — amenèrent Nicolas Iorga à affirmer que «Axiopolis [est] d'origine thrace car son nom rappelle celui de la rivère Axios, en Thrace même»...[2]).

Mais jusqu'ici l'idée n'est venue à personne — que nous sachions — que ce nom pourrait être d'origine scythique.

C'est le mérite de M. Vasmer d'avoir suggéré la seule explication plausible du Ποντος Ἐυξίνος, en faisant dériver Ἐυξίνος du vieux-iranien *axšaēna* (= de couleur foncée). L'hypothèse vient d'être pleinement confirmée, car depuis on a découvert des textes perses dans lesquels ce terme s'applique précisément à la mer Noire.[3])

À notre avis, c'est ce mot d'*axšaēna* qui doit être à l'origine du nom de la «rivière» d'Axios. Car ce que Tomaschek prenait pour un affluent du Danube, n'est que la vallée marécageuse qui s'étend vers l'Ouest de l'actuelle Cernavoda, jusqu'au delà de Medjidia. Elle était en communication directe avec le Danube[4]) et — à ce qu'il semble — le niveau des eaux y était parfois assez profond pour que la

---

[1]) *Axiopolis* (oder Ἀξίου πολίς) eine vormals Herakleia genannte und an den Istros gelegene Stadt und Feste in Moesia inferior, bei welcher sich der Strom gegen Norden umbog und von wo für den Danubius bis zum Delta die alte Benennung Istros im Gebrauch verblieb»..., Pauly-Wissowa REA, II, col. 2628. Aussi, s. v. Axios 2): «Ein vielleicht mit dem Lyginos des Alexanderzuges im J. 335 zusammenfallender Nebenfluss des Istros in Moesia inferior, an dessen Münde die Makedonen eine Feste Herakleia gründeten... sie hies später nach dem Flusse Axiopolis. Der Fluss selbst ist die heutige Černa Woda, in deren sumpfigen Mulde der Weg ostwärts zum Pontus nach Küstendže (Tomai) [i. e. Constanța] führt». *Ibid.* col. 2630.

[2]) *Histoire des Roumains et de la Romanité Orientale*, I_1, *Les ancêtres avant les Romains*, Bucarest, 1937, p. 206.

[3]) Récemment, M. Vasmer, *Zur Terminologie der Viehzucht in den finnisch-ugrischen Sprachen*, dans *Ungarische Jahrbücher*, XV (1936), pp. 599—600 (avec toutes les indications bibliographiques).

[4]) Cette communication ne fut interrompue qu'en 1862 par la construction d'une digue.

navigation des petits bâtiments y fût possible. [1]) Son nom, gardé par la ville qui se trouve actuellement tout près de l'emplacement de l'ancien Axiopolis, avait été Cerna-voda (slave «eau-noire»). De nos jours, la vallée s'appelle Kara-Su, ce qui n'est que la traduction en turc du slave Cerna-voda.

C'est précisément le fait que ce nom se rencontre sous toutes ces traductions, qui — selon nous — vient confirmer notre hypothèse; car il nous semble tout à fait improbable que, par une bizarre coïncidence, tous les maîtres de la région aient successivement donné à la vallée (et même à la ville) un nom dérivé de la couleur (bien incertaine d'ailleurs) de l'eau du marais.

Or, nous trouvons que si l'on admet l'existence d'une suite de traductions, le nom d'Axiopolis ne saurait être considéré que comme une étymologie populaire (eine Volksetymologie) grecque et que cette forme ne fut employée que par l'officialité et par les colonistes grecs [2]). Car du *grec* Axiopolis, les Slaves n'auraient pu faire le Cerna-voda actuel. Il est donc de toute évidence qu'il faut supposer une population locale pour laquelle le nom de la vallée est toujours resté celui d'«eau noire». Et comme l'existence des Scythes à l'époque de l'arrivée des Slaves est, de toute évidence, exclue, une seule conclusion s'impose: savoir que la population thrace non dénationalisée avait subsisté jusqu'aux invasions slaves [3]) et que c'est elle qui a gardé le nom donné par les Scythes à la vallée. Aussi, ou bien le nom thrace de celle-ci offrait une ressemblance avec le scythique *axšaēna* (et par conséquent, avec Ἄξιος), ce qui confirmerait l'hypothèse de Iorga; ou bien il ne serait qu'une traduction de celui-ci, se rapprochant du slave Cerna, ce qui confirmerait une vieille hypothèse de Hasdeu. Car celui-ci affirmait que le nom de la rivière de Cerna (entre l'Olténie et le Banat actuels) ne représente que la forme slavisée d'un mot thrace (Tierna, Tsierna,

[1]) C. Brătescu, *Lacul Mangalia*, dans *Buletinul Soc. Regale Române de Geografie*, XXXVI (1915), p. 129; M. Ionescu-Dobrogeanu, *Valea Carasu*, dans le *Buletinul* cité, XXXVI (1916—1918), p. 128.

[2]) Le modèle étant Ἄξιος (actuellement Vardar) bien connu et aux Macédoniens et aux Grecs.

[3]) Un monastère des Besses à Jérusalem, où l'on employe « la langue des Besses » au VIe siècle, dans les *Acta Sanctorum*, Janvier, I, p. 692. Cf. pourtant l'opinion de N. Iorga, *ouvr. cité*, II, *Les maîtres de la terre* (jusqu'à l'an mille), Bucarest, 1937, p. 276.

Dierna) ayant le même sens que le slave Cerna [1]). Dans le premier cas, on se trouverait en présence d'une traduction slave semblable à celle du nom de Petra par Camena, signalée récemment par M. Th. Sauciuc-Săveanu [2]). Dans le second, il s'agirait de la permanence d'un toponyme ancien, semblable à celle d'Altinum-Altina dans l'Oltina actuelle [3]).

Ne faut-il voir qu'un simple hasard dans le fait qu'aussi bien Oltina que Cernavoda se trouvent tout près d'un des «noyaux» de permanence linguistique que signalait M. Ernst Gamillscheg dans son mémoire si connu sur l'origine des Roumains [4])? Et que c'est précisément dans ces parages que N. Iorga et M. N. Bănescu inclinaient à voir le lieu où prirent naissance ce qu'ils nomment «les plus anciennes cristalisations d'État des Roumains»?

Em. Lăzărescu

L'ORAISON FUNÈBRE PRONONCÉE À L'ENTERREMENT DE L'ANCIEN PRINCE-RÉGNANT JEAN CARADJA, PAR LE MAIRE D'ATHÈNES, PANAYOTI SOUTZOS

À l'occasion du centenaire de la mort du Voévode Jean Caradja, décédé à Athènes le 27 décembre 1844, vieux style, nous croyons intéressant de publier l'oraison funèbre prononcée par le Maire d'Athènes à son enterrement et restée inédite jusqu'à ce jour. Ce document, ainsi

[1]) Hasdeu, *Istoria critică a Românilor*², Bucarest, 1875, p. 270—274. L'hypothèse est admise par A. D. Xenopol, *Istoria Românilor*³, I, pp. 49 et 227; N. Iorga, *ouvr. cité*, I_1, p. 117 et I_2, p. 208. G. Weigand, *Ursprung der Südcarpatischen Flussnamen in Rumänien* dans *Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig*, XXVI-XXIX (1929), p. 72. (Mais pourquoi y mêler les Bulgares?). C. C. Giurescu, *ouvr. cite*, p. 98 (113), semble douter de l'identité du nom de la ville de Tierna-Dierna avec celui de la rivière tout proche, l'actuelle Cerna.

[2]) *O inscripţie latină şi alte obiecte antice şi ştiri din satul roman Petra, Camena de azi, din judeţul Tulcea*, dans *Analele Dobrogei*, XV (1934), p. 93—112.

[3]) «Les noms mêmes de ces villes se conservèrent en peu d'endroits, modifiés par le parler des nouveaux venus [les Slaves] comme dans le cas de *Drâstor* (Durostorum), *Hârşova* (Carsium), *Oltina* (Altina)... Le nom du canal danubien *Băroi*, entre les cités de *Cius* et de *Beroě*, perpétua le souvenir de cette dernière». R. Vulpe, *ouvr, cité*, p. 383. Pourtant cf. N. Iorga dans *Revista istorică*, XV (1929) p. 374.

[4]) *Über die Herkunft der Rumänen*, Berlin 1940.

qu'une notice nécrologique, toujours en manuscrit, nous a été communiqué par notre cousine Marie Caradja d'Athènes, qui a bien voulu exécuter la traduction en français que nous reproduisons.

Pour compléter notre documentation, ajoutons que Jean Caradja fut enseveli dans le caveau de l'église St. Georges, construite par lui à Kolokithou, en dehors des portes de la ville.

L'église et la chapelle funéraire restèrent intactes jusqu'après la première guerre mondiale. La ville s'étant toutefois beaucoup étendue, surtout depuis l'établissement des refugiés d'Asie-Mineure, la petite église de Caradja est devenue insuffisante pour la paroisse. Démolie en 1936, les ossements de l'ancien prince-régnant, de ses deux fils et des autres membres de la branche grecque de la famille furent déposés sous l'autel de la nouvelle église, plus spacieuse, construite sur le même emplacement.

À cette occasion, nous reproduisons encore un passage du livre de Ludwig Ross, *Errinnerungen und Mittheilungen aus Griechenland*, Berlin, 1863, p. 53, témoignant de la vie retirée, patriarcale et digne de Jean Caradja, pendant la dernière décade de sa vie:

« Parmi les Grecs qui s'étaient établis à Athènes ou qui y vinrent dans le courant de l'hiver 1834, le vieux Karadja, ancien Hospodar de Valachie, était sans aucun doute le plus considéré. Il avait perdu sa principauté par suite de l'Hétérie; depuis lors il avait vécu en Europe. C'était un vieillard imposant à longue barbe blanche. Il portait encore le turban et les vêtements fastueux de la vieille époque turque et de celle de son propre règne. Ses moyens étaient restreints pour un ancien prince-régnant. Aussi ne paraissait-il que rarement en public. Je me souviens toutefois l'avoir vu encore en décembre 1834, assistant à cheval, en tenue imposante, à l'entrée du roi Othon à Athènes. Avec lui vivait son gendre Vlacboutzis et sa famille. Celui-ci avait été un de ses boyards, grand spathar je crois ».

Certains détails, ressortant des documents que nous publions aujourd'hui, en grande partie contrôlables par d'autres sources, contribueront peut-être à rectifier des jugements superficiels sur le caractère de ce prince « phanariote » et à une juste estimation de sa personnalité, qui n'était certainement pas dépourvue d'idéalisme.

Constantin I. Karadja

NOTICE NÉCROLOGIQUE

Le 27 décembre 1844 est décédé à Athènes, à 10 heures du matin, entouré de ses enfants et petits-enfants, de ses amis et familiers, le nonagénaire Jean Caradja, ancien Prince-régnant de Valachie, qui eut toujours les yeux tournés vers la Grèce et qui avait toujours été un Hellène sincère. La douloureuse maladie de l'asthme fut cause de sa mort, tandisque autrefois déjà, voire même l'année passée, ses maux l'avaient conduit jusqu'au bord de la tombe.

Le vieux Caradja s'est rendu digne de beaucoup de respect, non seulement par son glorieux passé, mais aussi par sa conduite qui fut toujours digne et pacifique jusqu'aux derniers moments de sa vie. Pour cette raison, son decès peina sincèrement toute la ville et notre Gouvernement agit parfaitement en s'empressant de préparer ses funérailles, avec toute la pompe due à un personnage qui occupait une place aussi marquante dans notre société. Les citoyens de tout rang se rendirent en nombre pour baiser la main du défunt, consolant en même temps ses enfants et ses parents. La réunion de l'Assemblée Nationale, fixée pour le lendemain (28 décembre), fut cause de l'ajournement des obsèques, afin que les représentants de la nation ne soient pas absents de cette cérémonie. Pour cette raison, les funérailles eurent lieu le 29 du mois. Les Ministres, les Représentants de l'Assemblée, les Ministres des Puissances Étrangères, les Officiers de la Garde et tous les citoyens, précédés de la musique militaire, accompagnèrent le mort en grande procession.

À l'église de Sainte Irène, l'Archimandrite C. M. Apostolidis prononça une oraison funèbre et Panayoti Soutzos prit la parole au tombeau. Tous adressèrent au Seigneur des prièrés pour le repos éternel du défunt.

ORAISON FUNÈBRE DE PANAYOTI SOUTZOS

« Il y avait un homme au pays d'Ausis et cet homme était juste, droit et pieux; il posséda beaucoup de richesses, rendit de grands services, accomplit de grandes œuvres et cet homme était un noble d'Orient » (Job).

Je viens, ô Hellènes, louer en quelques paroles la noblesse dont ce mort a fait preuve par ses bienfaits envers la glorieuse Grèce et non pas la noblesse provenant de sa dignité princière, qui, étant toujours vanité, paraît l'être encore davantage devant l'orifice bèant de cette fosse qui l'attend.

L'an dernier, à cette même époque de l'hiver, nous avons escorté en grande pompe jusqu'à la tombe le grand vieillard du Péloponèse, Théodore Colocotronis. À la même saison, nous escortons en grande pompe le grand vieillard de Byzance, Jean Caradja. J'ai suivi jusqu'à leur dernier repos les deux grands défunts qui se sont levés du même banquet et qui ont bu de la même coupe précieuse...

Les ancêtres de Jean Caradja, Epirote d'origine [1]), étaient venus s'établir, il y a deux cent soixante ans [2]) dans la Reine des villes, au Fanar. L'illustre défunt compte parmi ses aieux par sa mère, Alexandre Maurocordato l'Exaporiton [3]) et du côté de son père des hommes qui ont été non seulement des princes et des patriarches, mais aussi des écrivains de mérite.

Ayant gravi, jeune encore, les degrès de l'échelle ministérielle, Jean Caradja a été en 1808 Grand Drogman de l'Empire Ottoman. À cette époque, la graine de la culture hellénique, bien encore couverte par le gel de l'hiver qui éprouvait la Grèce, n'a pas échappé à l'œil perspicace de la diplomatie. Le conseil fut donné au Sultan de tuer tous les chefs du peuple à Bethléem et dans toutes les provinces. Jean Caradja éloigna alors la hache de la nuque de tous les primats de la nation hellène. Au cours de la même année, il a également sauvé de la mort le Patriarche Grégoire qui subit plus tard le martyre pour la Grèce [4]).

---

[1]) L'origine épirote de la famille est très discutable.

[2]) Nous avons toutefois des preuves documentaires de la présence au Phanar de la famille Caradja antérieurement à l'époque indiquée (l'année 1584). V. Rangabé et la cronique de Manuel J. Ghédéon, citée par N. Iorga dans *Byzance après Byzance*, p. 113.

[3]) La mère de Caradja était la Princesse Sultane, fille du Prince Régnant de Moldavie Jean Maurocordato. Les Grecs présents à son enterrement se souvinrent de la généalogie du défunt remontant à Alexandre Maurocordato l'Exaporite. Sa descendance bien plus intéressante encore des anciens princes de Moldavie, Étienne le Grand et Pierre Rareş, par les Hrisoscoleu et les Maurocordato, était cependant oubliée!

[4]) Nous n'avons pas pu trouver confirmation que Caradja aurait réussi, en 1808, à éviter un massacre projeté de Grecs et même du patriarche. Sa charge de Grand Drogman ne dura qu'un mois, à partir du 19 octobre jusqu'à l'avènement du Sultan Mahmoud II suivant la fin de Bairacdar, le 18 novembre 1808. V. Stamatiade ed. Erbiceanu p. 92 et Pertusier: *L'Influence politique des Grecs du Fanar*, Paris, 1822, p. 90. Le fait que Jean Caradja réussit par contre à arrêter les massacres en Serbie en 1815 est prouvé par plusieurs sources. V. P. A. Argyropoulo, *Une Correspondance diplomatique* (1816—1818), Athènes 1937, p. 33.

En 1812, ayant été revêtu en présence du Sultan du manteau des Kalifes de Babylone, il fut oint souverain de Dacie par le Patriarche Oecuménique. Il laissa alors d'une part à la Principauté un monument immortel, le code qui régit encore les Daces, et d'autre part il envoya des subsides considérables aux écoles grecques de Chios et de Byzance; il fonda en même temps à Bucarest l'Académie Grecque [1]), où allèrent étudier les jeunes gens généreux qui reçurent durant plusieurs années l'enseignement de Vardalachos, de Viniamin, d'Istropoulos et de Gennadios qui se sont distingués en 1821, ayant péri d'une belle mort en de nouvelles Thermopyles.

En 1818, le Géant de Gaule fut mortellement blessé au talon à Waterloo et il tomba sous les flèches des nations coalisées. Les monarches réunis à Vienne, ont brisé son sceptre d'or colossal en plusieurs sceptres qu'ils distribuèrent à des rois déchus. À ce moment là, Jean Capodistria qui avait demandé en vain la constitution d'un Royaume Grec forma, dans le but de secourir les écoles grecques, la Société des Philomuses et reçut des fonds d'empereurs et de princes. Le généreux patriote Jean Caradja, ayant eu connaissance de la formation de cette société, fit parvenir à celle-ci cinq mille florins en or et des cadeaux précieux [2]).

En 1818, l'Hétairiste Galatis, expulsé de St. Pétersbourg, fut recommandé par Jean Capodistria à Jean Caradja qui était encore souverain en ce moment là. Galatis lui revéla le mystère de la Société et initia à ses Eleusiaques Alexandre Maurocordato et le second fils de Jean Caradja [3]). Peu après, Alexandre Ier visita les provinces limitrophes de la Dacie. Jean Caradja dépécha vers lui Alexandre Maurocordato qui, ayant questionné Jean Capodistria au sujet de la société grecque, apprit que l'Empereur n'en avait aucune connaissance. Alors Jean Caradja, bien qu'il eût été en mesure de resserer, par la divulgation de l'existence de la Société, la faveur relachée du Sultan, demeura fidèle, très fidèle à

---

[1]) Iken, *Leukothea*, Leipzig, 1825, I, p. 146 nous dit: « Der Fürst Karadja machte eine Schenkung von siebenzig tausend Piaster an das Lyceum zu Bukarest, in dem er den Plan hatte diese Hochschule in eine förmliche europäische Universität zu verwandeln, so dass sämtliche Wissenschaften und Künste daselbst gelehrt werden sollten ».

[2]) Voir la correspondance de Capodistria avec Caradja que nous avons publiée dans la *Revista Istorică*, VII, pp. 181—189 et VIII, pp. 27—40.

[3]) Le Beyzadé Constantin, notre grand-père C. K.

la patrie [1]). En 1818, devant fuir le courroux des Ottomans, il se refugia en Etrurie. L'Etna de la révolution grecque grondit et on entendait le marteau des Cyclopes et le soufflet des Vulcains Hétairistes. Jean Caradja avec le patriote Ignace contribua grandement à activer le mouvement insurectionnel en écrivant, en agissant et en dépensant.

Enfin la voix du Phanariote Ypsilanti se fit entendre du Danube et elle ébranla jusqu'à ses fondements l'Empire Ottoman. Plusieurs parmi les légionnaires et parmi ceux qui s'étaient distingués dans la lutte patriotique se réunissaient alors autour de Jean Caradja comme auprès d'un refuge national et étaient envoyés à ses frais en Grèce. Alexandre Maurocordato, échangeant sa fortune contre de la poudre, des armes et des provisions, se rendit en Grèce et trouva en lui un généreux appui. Mais le vieillard ne se contenta pas de celà. Il envoya quelques jours plus tard en Grèce son fils Constantin avec des armes des provisions et de l'argent. On forma en Étrurie une Société en faveur de la Grèce et pendant plusieurs années, il y souscrit plusieurs milliers de drachmes. Une Société Philhellène fut formée à Genève. En premier lieu, il envoya à Eynard trente mille francs...

Jean Caradja se constituant encore spontanément fondateur de prix, envoya des cadeaux précieux en Grèce, à Miaoulis et à Sachtouris, de même qu'à Caraiskos et à Colocotronis.

À la même époque, Canning envoyait Wellington à St. Pétersbourg et l'alliance qui devait sauver la Grèce fut constituée. Le vieillard de Byzance ne cessa d'adresser des mémoires militant en faveur de la Grèce au Nestor de la diplomatie à Vienne et en même temps Jean Capodistria vint mettre une fin aux abîmes ouverts par le séisme de la guerre d'indépendance qui avait duré sept ans. Caradja lui envoya un secours de cinquante mille francs. Othon fut proclamé roi et la Grèce ressuscitée de sa tombe. Déjà on entendait à Athènes le marteau des casseurs de pierre et les maçons élevaient la nouvelle Sion au son de musique de trompettes. Alors Jean Caradja vint en silence dans cette antique cité. Il prit sa place à nos côtés en pleine égalité et tel quelqu'ancien citoyen de l'Agora de Périclès. Il ne voulut point accepter d'honneurs, il dédaigna les décorations, il aima la liberté et ayant traduit avec

---

[1]) Ceci est d'accord avec ce que nous savons par la correspondance citée de Capodistria avec Caradja. Voir aussi la brochure mentionnée de P. A. Argyropoulo.

éloquence les comédies de l'Aristophane de l'Italie, il veilla à leur publication [1]).

Montant en âge, il paraissait cependant être un pélerin nouvellemen t arrivé sur cette terre. Ayant vu la chute de quatrevingt dix feuilles d'automne, il était resté dispos et jovial. Quand je le vis encore l'an dernier devant les colonnes de Jupiter, tout en contemplant les vestiges grandioses de génie grec, la cellule chrétienne stylite, la porte du Romain Adrien et ce vieillard noble dans le costume d'un ancien vice-roi du plus grand des empires d'autrefois, j'ai cru un moment me trouver devant les quatre ères de la Grèce, des quatre antiquités en conciabule...

Mais la Grèce jeune est appelé à des destins plus grands et le trône d'Othon brille aujourd'hui en Orient comme un phare lumineux donnant de l'espérance à toute la race hellénique.

Ce sont de telles émotions que doit avoir ressenti Jean Caradja encore le jour de sa mort en parlant à Jean Coletti et à Alexandre Maurocordato de la Grèce et de son avenir. Après le départ de ces vieux amis, le vieillard se leva de son lit et, faisant le signe de la croix, il dit d'une voix entrecoupée à son fils aîné Georges: « En quittant la vie, je bénis Dieu qui glorifie et magnifie la nouvelle Jérusalem... ».

---

[1]) L'orateur fait allusion aux traductions en grec des Comédies de Goldoni, imprimées à Nauplie en 1834 et à Athènes en 1838. V. Dan Simonescu, ***Ioan Vodă Caragea și traducerile lui din Goldoni***, dans ***Studii Italiene***, II, Bucarest, 1935.

COMPTES RENDUS

REALE ACCADEMIA D'ITALIA: A. Maiuri, *Roma e l'Oriente europeo*, Rome, 1942, 8°, 26 p.; Alfredo Schiaffini, *Latinità e italianità nell'Europa di Sud-Est*, Rome, 1942, 8°, 22 p. (*Annuario della R. Accademia d'Italia*, vol. XIV).

Il se trouve que les deux discours prononcés au Capitole en séance solennelle de l'Académie Italienne, en présence du Roi, pour l'ouverture et la clôture de l'année académique 1941—1942, concernent tous deux, à des points de vue différents mais cependant très rapprochés, le Sud-Est de l'Europe auquel cette Revue se doit d'accorder une attention particulière. Ils marquent assurément, à leur manière, l'intérêt que manifestaient les milieux intellectuels de Rome pour une région qui se trouvait comprise dans la sphère de l'influence politique italienne pendant une certaine phase de la guerre. Il faut donc tenir compte de ces préoccupations qui portent l'empreinte passagère d'un moment historique, propre à toutes les manifestations occasionnelles ou même commémoratives. Mais en laissant de côté cet aspect de la question, il n'en reste pas moins intéressant et significatif que l'effort de deux savants italiens réputés se soit donné pour tâche d'examiner et d'approfondir les relations qui unissent la péninsule, depuis l'aube des temps historiques jusqu'à nos jours, aux régions balkaniques, danubiennes et même pontiques.

Le discours de M. A. Maiuri, l'archéologue dont il est inutile de rappeler ici les brillants travaux, recherche dans les divers pays qui se partagent l'espace géographique du Sud-Est européen, l'empreinte de Rome, telle que les études et les fouilles fructueuses de ces dernières années la révèlent toujours davantage. Il rappelle brièvement l'antique unité de culture, sinon de langage, qui unissait à l'époque du bronze Italiques et Illyriens, et les étapes de l'expansion romaine, au IIe siècle avant l'ère chrétienne en Dalmatie d'abord et puis à l'intérieur de la péninsule des Balkans. Après avoir rappelé le « miracle de la vie romaine en Dalmatie » attesté par les ruines des cités florissantes, il s'arrête aux monuments chrétiens de Salone et à l'énigme immense de Rome et de l'Orient. Le réseau routier s'étend déjà sous le règne de Tibère jusqu'à la Save et au Danube et rejoint la grande voie transbalkanique, qui part d'Aquilée et d'Émone, pour gagner, par les vallées de la Save et de la Morava, Philipopolis, Andrinople, Byzance et le Bosphore. La conquête de Trajan achève d'en compléter le dessin, en édifiant le pont sur le Danube.

Les études hongroises sur le *limes* pannonique sont rapidement passées en revue, ainsi que les résultats des fouilles récentes de *Brigetio*, *Campona* et *Aquincum*. L'on y retrouve particulièrement les traces du Bas-Empire; on signale également la découverte, aux embouchures du Mureş, d'une *statio vehiculorum* qui confirme l'existence d'un trafic régulier, entre la Dacie et la Pannonie, à travers le territoire barbare.

Il n'est pas jusqu'en Slovaquie où l'on ne constate l'avance romaine, au moins de ces « frontières invisibles » de l'empire, selon la définition de Kornemann. C'est là un point de contact entre Rome et le monde germanique, qui servira de porte aux invasions, mais aussi de passage aux influences sur lesquelles se fondera la civilisation mixte du Moyen Âge.

Les recherches de l'école créée par Pârvan en Roumanie retiennent ensuite l'attention de M. Maiuri, qui rappelle les fouilles de Histria, « le Pompéi roumain », et celles qui se poursuivent sur tout le territoire de la Dacie, de Salsovia aux bouches du Danube, à Napoca et Apulum en Transylvanie. Mais son intérêt se concentre surtout sur la Dobroudja, où la vie de la province romaine, telle qu'elle ressort des recherches poursuivies sur le terrain, ressemble de moins en moins au tableau qu'en avait tracé le pessimisme d'Ovide, exilé sur les rives de l'Euxin. N'est-ce pas également dans cette région que se dresse la masse gigantesque du monument d'Adam Klissi, que l'auteur considère, tout de même, malgré tant d'avis différents, comme un souvenir des guerres de Trajan? De la petite Scythie, l'on n'est que trop tenté d'entreprendre le périple pontique que jalonnent les ports d'Histria, Tomis, Callatis, Tyras et Olbia, jusqu'en Crimée, où les garnisons romaines surveillent le royaume voisin du Bosphore cimmérien et les approches de la grande steppe sarmate.

Ainsi s'étend sur l'Europe orientale la paix de Rome, sur tous ces peuples divers, *gentes in quibus pax romana desinit*, suivant Sénèque; c'est Rome qui les a ramenés à la civilisation méditerranéenne et les a, pour ainsi dire, intégrés dans l'Europe, dont elle a jeté d'indestructibles fondements. C'est là une conclusion dont devraient tenir compte davantage certains ouvrages, consacrés à l'étude des régions balkaniques et danubiennes, comme par exemple celui de M. C. A. Macartney.

L'étude de M. A. Schiaffini reprend le thème, au point de vue de l'influence de la latinité. Il accorde la plus grande attention à une théorie chère à Nicolas Iorga: celle d'une immigration italienne dans les Balkans et en Dacie à l'époque romaine, qui explique mieux, selon lui, le procès rapide de romanisation des Thraces et des Illyriens. Il y voit les origines d'une « latinité compacte et profonde » de la Dacie, plus que dans le ramassis hétéroclite des colons *ex toto orbe romano*; il n'admet d'ailleurs l'évacuation de la Dacie sous Aurélien que par l'armée et les fonctionnaires. La *Romania* du Sud-Est de l'Europe s'étend bien au delà de la ligne tracée par Constantin Jireček, d'après le témoignage des inscriptions (« qui ne prouvent qu'une mode, celle des gens cultivés »). Il rappelle à ce propos l'inscription de Sirmium à la fin du VIe siècle, par laquelle un soldat ou un artisan, écrivant mal le grec, supplie le Seigneur de protéger la *Romania*, et la rapproche du *Deus noster, propitius esto Reipublicae Romanae* que l'on peut lire sur l'architrave de la basilique des Martyrs à Salone. Il y

voit moins une allusion à l'empire, qu'à la « communauté ethnique et morale des Latins d'origine ou d'adoption ». La vitalité de cet élément latin ou latinisé s'affirme ainsi avec une vigueur, que confirment les vues de Dopsch sur la continuité de la civilisation romaine aux premiers siècles du Moyen Âge. L'empreinte de Rome se retrouve dans le titre de *consul* porté par le roi croate Tomislav, à l'instar de Charlemagne ou des doges de Venise, dans le *nbret* albanais, aussi bien que dans les termes roumains de *domn* et *împărat*. C'est la « Romania autonome et populaire » qui survit dans la *Țara Românească* du Moyen Âge, avec ses *juzi* et ses *oameni buni* qui succèdent aux *judices* et *boni homines* de la latinité rurale. M. Schiaffini adopte entièrement à ce sujet les vues de Nicolas Iorga, dont il cite la « doctrine miraculeuse », tout en signalant les limitations et les précisions qui lui ont été apportées par la suite. Nous devions à la mémoire de l'illustre fondateur de la Revue de souligner cette adhésion, à laquelle il eût été particulièrement sensible.

La seconde partie du discours [1]) concerne l'expansion proprement italienne à la fin du Moyen Âge et en retrace les directions principales à travers l'Adriatique, les Balkans, les Détroits, jusqu'aux bords de la mer Noire. Une place de première importance revient à Raguse, qui contribue plus que toute autre ville à répandre l'influence de l'Italie, par ses négociants, mais aussi par ses écrivains chez les Dalmates, les Croates et les Serbes. Mention est faite également du rayonnement de la culture et de l'art italiens dans les principautés roumaines à l'époque moderne, qui aboutit à cette « splendide fusion du byzantin et du baroque » que représentent les monuments de la période de Brâncoveanu, ainsi que de l'humanisme des chroniqueurs moldaves. La Bulgarie reste plus à l'écart, mais là aussi le *Regno degli Slavi* de Mauro Orbini de Raguse, ou du moins sa version russe, provoque l'activité du moine Païsi et l'éveil d'une littérature nationale.

Quelle conclusion peut-on tirer de cette double évocation? Il est singulier, si les auteurs ont voulu mieux définir les raisons historiques d'une action italienne dans les Balkans et sur le Danube, de voir combien la politique de l'ère nouvelle s'était éloignée de ces voies traditionnelles. Peut-être ont-ils voulu discrètement marquer la même impression? En tout cas, il faut leur savoir gré de nous avoir montré si clairement la différence du « *parcere subjectis et debellare superbos* » qui fut la devise de Rome, et de la pénétration toute pacifique de l'Italie médiévale et moderne dans le Sud-Est européen. Ce n'est pas non plus leur moindre mérite qui d'avoir souligné une fois de plus — mais on ne saurait vraiment le faire assez — le caractère *européen*, et plus qu'européen: *occidental*, d'une région géographique qui est sans doute aux portes de l'Orient, mais dont le destin a été justement d'atténuer les contrastes, de préparer les transitions, d'élaborer cette fusion des intérêts matériels et des forces spirituelles, qui est le propre de son génie. Puisse cette vérité s'imposer à la convinction de tous ceux qui auront à décider du sort des nations et des territoires, s'ils veu-

[1]) Réimprimé sous le titre *Italianità nell'Europa di Sud-Est* ds. la *Nuova Antologia* du 16 sept. 1942, p. 73 et suiv.

lent réaliser autre chose qu'un bouleversement passager de la carte politique et laisser dans l'histoire un autre souvenir que celui d'une nouvelle série d'épreuves et d'iniquités.

G. I. B.

ANDRÉ SIEGFRIED, *Vue générale de la Méditerranée*, Paris, Gallimard, 1943, 191 p.

L'auteur des pénétrantes études sur le monde anglo-saxon nous donne dans cette *Vue générale de la Méditerranée* une introduction géographique aux problèmes méditerranéens, également utile à l'homme politique et à l'historien. Car, comme il le dit si bien, « il est peu de régions où la structure du sol, le climat, la mer elle-même commandent plus directement le développement humain » (p. 15). «...Ce milieu géographique si individualisé, écrit-il encore, détermine une foule de choses: les conditions de la production, qui sont vraiment spéciales, et celles des échanges, qui répondent à un certain type de commerce; lle genre de vie, entraînant la formation d'un certain type d'hommes, qui reste ongtemps distinct quand ceux-ci émigrent; la nature politique des États riverains; le rôle comme route maritime internationale de cette mer, pourtant si étroitement cadenassée aux extrémités; bref la naissance et l'épanouissement de toute une civilisation » (p. 16). Cette civilisation, qui intéresse en premier lieu l'historien, « se situe sans peine dans l'histoire humaine, dont elle est une phase essentielle, liée qu'elle est à une certaine forme de production, celle de l'outil, et à une certaine conception de l'esprit, celle de l'individu pensant » (ibid).

Il n'y a pas de chapitre de ce livre fortement pensé et merveilleusement écrit, qui n'éclaire pas un certain aspect de l'évolution historique des régions méditerranéennes. Voici, par ex., cette remarque du premier chapitre, consacré aux « origines géologiques de la Méditerranée »: « L'existence d'une Thétys dans le sens de la latitude, n'eût pas suffi: il fallait encore qu'une structure naturelle, à son extrémité orientale (la cassure qui correspond à la mer Rouge) inclinât la circulation dans une direction Nord-Sud. Ainsi seulement pouvait naître la route maritime des Indes » (p. 26). L'ouverture, à cet endroit, du canal de Suez, a fait de la Méditerranée « une mer de communication interocéanique ». Mais M. Siegfried s'empresse d'ajouter: « Le bienfait économique est certain, mais l'avantage politique reste discutable » (p. 31).

En ce qui concerne « le climat méditerranéen », son unité « est un des traits les plus saisissants des régions qui se groupent autour de cette mer. C'est peut-être là qu'il faut chercher le facteur déterminant de l'individualité méditerranéenne » (p. 43). «...Ce régime contrasté des pressions, des vents, des températures, des radiations paraît agir directement sur le tempérament, sur l'équilibre général de l'être » (ibid).

Mais le climat influence encore autrement le caractère d'une civilisation. « Il faut, là aussi, un aménagement soigneux, une surveillance constante, pour conserver l'eau de pluie, la diriger aux bons endroits, drainer l'excès nuisible,

préserver la terre végétale. Toute une civilisation naît de là, fondée sur l'effort individuel patient, mais aussi sur une coopération nécessaire des intéressés. Je ne sais rien qui émeuve davantage que ce labeur sans fin, dont on sent bien qu'il vient du plus profond de la plus vieille humanité » (p. 39).

Une conclusion semblable se dégage du chapitre sur « la flore méditerranéenne ». « Par suite de la dureté des roches, qui de suite affleurent, le sol est normalement pauvre, écrit M. Siegfried, et il y a une menace constante contre ce qui existe de terre végétale: ce ne sera donc pas une région de champs, ni de grande culture. Par contre, quand il y a de la terre, elle est excellente, et si de plus il y a de l'eau, avec une bonne exposition, le résultat devient aisément fabuleux. Mais c'est toujours au prix d'un effort, d'une sorte de construction, et ce qui a été conquis doit être défendu » (p. 48).

À côté du climat et de la flore, « le paysage et le décor méditerranéens » ne manquent pas, eux aussi, d'influencer la civilisation bâtie au prix de tant d'efforts sur les rives de la Méditerranée: « Nous avons conclu — et c'est toujours la même thèse — à l'unité du paysage méditerranéen. Il est partout le même, se présentant toujours avec les mêmes traits, entraînant avec lui l'unité de la civilisation, car, dans ce décor commun à tous les riverains, c'est la mer elle-même qui est, en l'espèce, le foyer, le centre attractif » (p. 66).

Avec le chapitre sur « la race méditerranéenne » nous arrivons à l'élément humain qui mit en valeur les conditions offertes par la nature, élément qui, comme nous l'avons vu, ne quitte d'ailleurs jamais l'attention de M. Siegfried. S'il n'oublie pas d'attirer l'attention sur les périls d'une confusion entre les notions différentes de race, langue et culture, le savant géographe souligne toutefois que « le facteur humain, sous l'angle anthropologique, reste un des éléments essentiels de toute civilisation » (p. 70). Je ne suivrai pas — faute d'espace — M. Siegfried dans son analyse du type somatique méditerranéen et dans ses considérations sur la qualité et les caractères des différents apports qui s'ajoutèrent au cours des temps au fonds racial primitif. Ici encore je me bornerai à souligner le caractère d'unité de l'humanité méditerranéenne qui ressort de ces pages. « Sans doute, conclut M. Siegfried, les races diverses ont-elles été les véhicules des civilisations, mais celles-ci, à leur tour, ont transformé les races. Un monde méditerranéen en est résulté, dont l'individualité est fortement marquée, mais nous ne pourrons en connaître la psychologie qu'après avoir étudié les circonstances et les conditions dans lesquelles y ont été abordés et résolus les problèmes de la production » (p. 82). Ainsi l'accent passe sur les faits de civilisation.

Tout le reste de ce beau livre (sauf l'avant-dernier chapitre, du plus grand intérêt, sur «la Méditerranée et la défense sanitaire de l'Occident», et le dernier, sur « la place de la Méditerranée dans le monde ») est consacré aux différents aspects de géographie économique de la région.

La culture de la terre comporte deux formes nettement différenciées: celle de «la mise en valeur agricole sous sa forme traditionnelle» et celle de « l'industrialisation des cultures ». De ces deux formes, « c'est pourtant la première qu'il faut considérer, même aujourd'hui, comme typique de la Méditerranée » (p. 83). Ce caractère archaïque de l'agriculture est d'ailleurs imposé la plupart

du temps par la nature même du sol: « En conséquence de cette structure, les champs sont généralement peu réguliers, parfois très inclinés: la machine agricole n'y passerait qu'avec peine, ou même pas du tout; le vieil outil traditionnel s'impose donc, moins par routine que par nécessité » (p. 86). C'est toujours la nature du sol qui impose certaines cultures spécialisées: oliviers, agrumes, vigne, arbres fruitiers, fleurs. Mais le caractère des cultures exerce à son tour une influence sur l'homme qui s'y adonne: « Ce n'est pas, en somme, l'atmosphère classique du paysan, mais quelque chose d'autre, qui fait ressembler le Méditerranéen à une sorte d'artisan de la terre » (p. 89).

Dans ce climat, l'irrigation a une importance essentielle. « Mais, étant donné la structure géographique, l'irrigation comporte surtout des réalisations limitées et compartimentées: associations d'usagers, égaux entre eux, d'où naissance de petites communautés démocratiques. Il y a toute une civilisation méditerranéenne de l'irrigation, née de l'initiative et de l'ingéniosité locales, faisant contraste avec les travaux publics massifs de l'ancienne Égypte, — cette économie dirigée née du Nil, — des États-Unis, de notre Afrique du Nord également » (p. 85).

Cette façon traditionnelle de mise en valeur de la terre, dont les caractéristiques sont: « petite exploitation, polyculture, marché local pour les produits, indépendance à l'égard de l'économie mondiale », vient de subir les contrecoups de la révolution industrielle qui a transformé l'aspect d'autres régions du globe. Nous assistons donc, dans la région méditerranéenne aussi, à une « industrialisation des cultures », surtout dans le domaine de la vigne, des primeurs, de la fleur. Cette transformation ne laisse pas d'influencer la psychologie de l'habitant et, en fin de compte,, l'aspect de la civilisation méditerranéenne. « *Anarchic individual*, disent les technocrates américains en pensant à la Méditerranée, et ils chantent les louanges du *mass man* de l'avenir. Mais l'individu méditerranéen se défend, et il se défend justement par l'organisation collective, qu'il accepte et à laquelle il s'agrège de son plein gré. Dans d'autres cas, l'indépendance du producteur tend à disparaître et il se constitue une sorte de prolétariat, mi-rural, mi-manufacturier, fort différent, par sa psychologie et ses réactions instinctives, du monde traditionnel des petits propriétaires. La transformation s'étend jusqu'à la vie publique, jusqu'aux relations de l'individu et de l'État » (p. 98).

En ce qui touche les « régimes de propriété », « la petite propriété y domine, mais la grande y tient une place importante: legs du passé sans doute, mais aussi conséquence logique des méthodes nouvelles de production ». « La petite propriété s'établit et se maintient quand la fécondité, surtout la régularité des récoltes permet à une famille de vivre sur la terre... (elle) s'implante également quand le facteur travail-outil l'emporte sur le facteur capital-machine, c'est-à-dire quand l'effort, l'initiative, la patience réussissent là où la machine et la série seraient inutilisables: c'est la victoire du travail souple, individuel, adapté. Mais les circonstances où la petite propriété ne survit pas sont aussi nettement déterminées: c'est quand les récoltes sont incertaines, notamment dans les régions mal arrosées où la pluie est irrégulière. Le cultivateur est alors à la merci d'une mauvaise année, qui l'endette, le met entre les

mains du prêteur hypothécaire; la grande propriété tend aussitôt à se constituer ou à se reconstituer » (p. 102).

Les « ressources minérales » vont déterminer « le développement industriel ». Or, ce qui caractérise celles-ci, c'est le manque des dépôts de houille et de minerai de fer, conséquence du fait que « la chaîne hercynienne est extérieure au monde méditerranéen ». « La conséquence, c'est que, dans un monde que ne dominerait pas la métallurgie du fer, la Méditerranée peut tenir une place notable, prépondérante même, et c'était le cas dans l'Antiquité. Mais dans une civilisation telle que la nôtre, fondée sur l'association impérieuse du fer et du charbon, sources de puissance industrielle, militaire et politique, la Méditerranée se trouve gravement handicapée dans le champ clos économique international » (p. 111). À cette situation, il y a sans doute certains correctifs, surtout l'emploi de la houille blanche et du pétrole, facilement transportable dans les régions côtières d'une mer qui sert de voie de transport pour une partie de la production pétrolière du globe. Il faut tenir aussi compte des facteurs extra-économiques, dont le facteur politique a de nos jours une importance toujours croissante. La conclusion de ce chapitre reste toutefois la suivante: « À la vérité, la Méditerranée n'est vraiment industrielle, ni par les moyens de transformation dont elle dispose, ni par son climat économique. Un certain domaine industriel limité répond à son individualité: si elle en sort, elle risque de sortir de son génie » (p. 133). Conclusion importante, sur laquelle nous aurons à revenir, car elle forme, au fond, le thème principal du livre de M. Siegfried.

Cette situation de la Méditerranée par rapport aux grands dépôts de houille et de fer, et, par conséquent, par rapport aux grands centres industriels, qui sont en même temps des régions de forte densité de la population et de grandes accumulations de capitaux, empêche les ports méditerranéens de devenir d'importants entrepôts. La situation est aggravée aussi, dans la plupart des cas, par le manque de voies fluviales navigables qui relient ces ports à l'arrière-pays. « On peut en somme considérer comme plus typiquement méditerranéens les ports de distribution régionale, les ports de vitesse, les ports spécialisés dans l'exportation d'un produit brut déterminé... Il est vrai que le pétrole et la houille blanche d'une part, une répartition éventuellement nouvelle des industries dans le monde d'autre part, l'avion enfin, combiné avec la facilité accrue des voyages, pourraient être de nature, dans l'avenir, à modifier ces conditions. La Méditerranée restera, quoi qu'il arrive, une des grandes routes de transit de la planète » (p. 147).

Le caractère de route de transit de la Méditerranée est décidé aussi par le fait que, étant donnée la production assez semblable des pays méditerranéens, les échanges d'un pays à l'autre de la même région sont assez peu importants. Il reste, naturellement, le courant d'échanges entre les pays méditerranéens et les régions extra-méditerranéennes. Mais, l'élément essentiel ne peut être que le transit à grande distance, sous ses deux formes, celle du simple « passage » et celle qui implique le déchargement dans les ports méditerranéens et le transport ultérieur par voies de terre vers l'intérieur du continent. Il va sans dire que c'est la seconde manière qui offre le plus d'avantages pour les riverains, mais ici aussi le péril gît dans la concurrence des ports du Nord.

La révolution industrielle qui entraîne aussi la Méditerranée dans son sillon, ne manque pas de laisser voir ses conséquences même en ce qui touche l'équilibre de son économie. L'accroissement continuel des besoins en produits industriels qu'il lui faut importer implique une augmentation de l'exportation, ou, pour suppléer à l'insuffisance de cette dernière, » une multiplication des « services », qui seront la contre-partie des produits importés». «Ainsi l'économie méditerranéenne aura été, en quelque sorte, attirée en dehors d'elle-même, en ce sens que son équilibre n'aura pas été trouvé dans les ressources du sol, mais dans l'appoint de l'intelligence et de l'ingéniosité » (p. 165). « Quand les racines profondes du commerce international en viennent à être coupées, nulle économie n'est susceptible d'en souffrir davantage que cette économie méditerranéenne, souple et variée mais non infiniment riche, qui ressemble à son charmant climat: lumière éclatante, soleil chaud, mais fond de l'air froid. Si la sagesse avait encore quelque valeur et si nous avions des sages, comme dans l'Antiquité, ne devrait-il pas s'en trouver un pour tirer de là quelque philosophique leçon? » (p. 166).

Or, le vivre de M. Siegfried a la grande qualité d'être surtout un livre de sagesse. La préoccupation constante qui transparaît de ses pages est celle du sort de la civilisation méditerranéenne, et, avec celui-ci, celui de la civilisation européenne. Dès l'introduction nous lisons que « depuis le XVe et surtout depuis la fin du XIXe siècle, l'échelle générale des choses s'est modifiée: nous ne pouvons plus prendre comme base de comparaison les mesures méditerranéennes, c'est aux mesures océaniques, toutes différentes, qu'il faut désormais se référer, et il y là quelque chose de troublant pour ceux qui ont fondé leur civilisation sur l'harmonie hellénique. Sans la conscience de ce décalage, la crise actuelle de l'Europe se comprend mal » (p. 9). Et, quelques pages plus loin: « Nous voyons en effet la machine supplanter l'outil, la masse s'opposer à l'articulation, l'équipe ou la chaîne l'emporter sur le travail individuel, l'organisation collective remplacer l'initiative personnelle: Ford semble se dresser contre Ulysse, patron de l'ingéniosité et du débrouillage. L'Europe, si largement méditerranéenne, n'est-elle pas, elle-même, impliquée dans cette menace? » (p. 12).

M. Siegfried ne cesse pas d'attirer l'attention sur la valeur humaine de cette civilisation, née sur les bords de la Méditerranée. « La civilisation méditerranéenne d'hier était humaniste, fondée sur la formation de l'homme par son métier, sur les possibilités de l'homme raisonnant par lui-même, d'après les données de son expérience. La civilisation qui monte est basée sur l'information multipliée et disparate que fournissent le journal, le journal professionnel, la radio, le contact de l'association professionnelle à laquelle on appartient. Ce genre de culture est d'horizon plus large, mais comporte moins d'harmonie, d'humanité, et au fond moins de sagesse » (pp. 99—100). Même le paysage méditerranéen « est une leçon de classicisme, en dépit de l'attraction qu'a toujours exercée sur les romantiques cette mer éclatante du Midi. Le classicisme y est né; peut-être, quand il sera contesté et menacé partout, y trouvera-t-il un refuge et une ultime forteresse » (p. 67).

La Méditerranée, par le climat de sa civilisation, est une mer occidentale, la mer de l'Occident, pourrait-on presque dire. « Il y a des circonstances géo-

graphiques, aisément discernables, qui sont à l'origine de l'Occident. Le rôle de la Méditerranée est ici décisif ».

« Je vois d'abord, en Europe mais essentiellement en Méditerranée, poursuit M. Siegfried, un milieu géographique à mesure humaine, où la nature n'est ni écrasante, ni disproportionnée à ce qui est humain. Il existe donc, dans un semblable environnement, une relation entre l'être humain et la nature où il vit. L'Europe est sans doute le seul continent où il en soit ainsi. Les conséquences sont évidentes ».

Et, pour finir, voilà la conclusion de cette pénétrante étude:

« Pays de l'articulation, la Méditerranée est évidemment mal douée, à l'heure où le monde appartient de plus en plus aux continents massifs: ses travailleurs sont des artisans plutôt que des ouvriers; ses cultivateurs, des jardiniers plutôt que des paysans; son génie est plutôt dans le commerce que dans la production industrielle lourde; le poids pur et simple n'est pas son affaire. Ses qualités mêmes retiennent de sa part une évolution trop rapide: nombre de ses institutions restent marquées de traditions anciennes, où il est possible parfois de discerner, aujourd'hui même, tels reflets arabes ou romains. La notion du paterfamilias, du clan, du patrimoine, de la solidarité familiale, la conception méditerranéenne du rôle de la femme relèvent du passé plutôt que de l'avenir. C'est un archaïsme qui n'est pas sans avantages, car il maintient le prestige de certaines valeurs, dont l'humanité occidentale elle-même a besoin et dont la perte la ferait à la longue péricliter » (p. 188).

Mais, une demande troublante vient s'ajouter à celles formulées avec tant de finesse par M. Siegfried. Est-il dans le pouvoir des hommes d'arrêter une évolution dont le contrôle semble, malheureusement, lui échapper toujours davantage?

M. B.

N. IORGA, *Oameni reprezentativi în purtarea războaielor*. Lecţii ţinute la Şcoala de Războiu în 1937. Institutul de Istorie Universală « N. Iorga », Bucarest, 1943, 141 p., 10 pl.

Ce grand sujet, — types de guerriers représentatifs, — tel qu'il fut traité par Nicolas Iorga dans son cours à l'École de Guerre, en 1937, tient tout autant de l'histoire politique et de l'histoire militaire. Car les figures choisies ne sont pas représentatives par la technique militaire employée, — aspect dont l'historien ne se préoccupe pas, — mais en tant qu'elles incarnent la mentalité de toute une société à de différentes époques. C'était donc refaire, d'une certaine manière, l'histoire de l'humanité, et si le point de départ était un peu spécial, il présentait néanmoins un double avantage: il mettait, d'une part, au centre de la recherche, l'esprit humain, qui fut toujours jugé par N. Iorga comme le principal moteur de l'évolution historique; il permettait, d'autre part, à l'historien, de souligner une fois de plus les étroits liens qui existèrent toujours entre les personnalités marquantes et la société à laquelle elles appartenaient.

Le cours commence par une leçon sur « la première forme de l'esprit militaire ». Cette première forme apparaît en Grèce, car pour l'Orient les sources ne permettent pas de parler d'un certain type de commandant militaire. Là, les hommes ne sont que les instruments des dieux. « Chaque peuple ne se considère pas comme un peuple, mais comme *le peuple*, le seul peuple des seuls dieux, qui seuls ont droit à la vie; les fidèles de ces dieux ont le devoir de faire en sorte qu'il n'existe plus d'autres dieux ni d'autres peuples adorant ces dieux qui doivent être supprimés. Ainsi la guerre est sans répit... » (p. 13). Ce n'est qu'à partir du début du IVe siècle que l'on peut parler de guerres entre hommes, conçues d'une manière rationnelle et réalisées d'après certaines méthodes (« Il n'y avait pas de système militaire à Athènes »; « Sparte n'est pas un État militaire, mais un État de brigands, de brigandage organisé, un État où les hommes ne font rien en dehors de ce brigandage, ne créent rien », p. 17). Cette notion de guerre entre les hommes a été introduite, selon Nicolas Iorga, par les Barbares qui habitaient au delà des cités grecques, à l'intérieur des terres. Pélopidas et Épaminondas se trouvent ainsi entre une Sparte en décadence et une Thessalie qui attaque les villes grecques... ils représentent l'effort de créer dans ces villes... dans une région où la population paysanne exerce plus d'influence sur Thèbes que celle de l'Attique sur Athènes... un élément héroïque... cultivé et civilisé, qui puisse s'opposer à l'élément héroïque inspiré par l'Iliade, dans ces régions de chevaliers, de barbares, qui demandent maintenant leur droit à la vie » (p. 20). « La première forme de l'esprit militaire est telle: un mouvement défensif, passager, des villes grecques devant la première manifestation de certains Barbares, qui ne représentent pas la vie militaire proprement dite, mais dont les instincts neufs seront capables de créer par la suite une vie militaire » *(ibid.)*.

Cette vie militaire se réalise pleinement avec Alexandre le Grand. Selon une idée chère à Nicolas Iorga, le sens de l'activité guerrière de ce dernier doit être cherché dans son effort de prendre la succession de la monarchie orientale, œcuménique. « L'esprit de son époque ordonnait à Alexandre le Grand de ne pas détruire l'État persan... il est allé (en Perse) pour être l'empereur de l'humanité tout entière... mais non en ce sens qu'il aurait voulu créer quelque chose de nouveau ». « Il voulait seulement que cette monarchie œcuménique, qui s'était appuyé sur les Égyptiens, les Chaldéens, les Babyloniens, les Mèdes, et qui alors s'appuyait sur les Perses, qui dès l'époque de Xénophon apparaissaient comme une race fatiguée — il voulait seulement que la monarchie universelle ne restât pas sans appui; celle-ci demandait qu'un autre peuple lui sacrifiât ses forces. La même chose s'est passée plus tard avec Rome, qui a demandé à toutes les nations de se sacrifier pour l'idée romaine, qui n'est que la continuation de l'idée œcuménique, desservie quelque temps avant par Alexandre le Grand » (p. 32). Nous retrouvons, donc, pendant l'Antiquité, la même idée de l'Empire, conçue par Nicolas Iorga comme le principal élément d'unité du Moyen Âge.

D'Alexandre le Grand nous passons à Hannibal. Avec les guerres de Carthage, « c'est pour la première fois que nous rencontrons, dans le développement de l'esprit militaire, la guerre à des fins économiques » (p. 46). Mais Hannibal, « ce sémite frotté d'hellénisme », « se déracine peu à peu ». À un moment donné,

Hannibal n'est plus « qu'une armée », devant Rome qui était « une société ». Sa défaîte était fatale. « C'est la faillite d'une énergie humaine, ayant dépassé. par la culture, la pensée de son pays, ayant dépassé, par l'ambition, la politique de son pays » (p. 49).

Pour l'Antiquité romaine, le choix de Nicolas Iorga tombe sur Marius et Agricola. « Marius n'est, certes, pas une figure noble du passé romain, un très brave homme, mais il représente le type caractéristique de ce que pouvait donner Rome sans la culture grecque, de ce qu'était capable de réaliser le Romain qui n'avait pas été transformé. Une société entière, transformée en sens étrusque, romain, de laquelle sort, à un moment donné, ce représentant de l'époque la plus reculée de l'antiquité romaine, pour accomplir une tâche énorme, qui n'aurait pu être accomplie par nul autre » (p. 64).

Agricola, par contre, est un produit de l'influence grecque. «... Le stoïcisme grec a commencé à pénétrer dans cette société romaine, et alors nous avons affaire à des individus dont les qualités guerrières dérivent de cet élément de pensée, de philosophie, qu'*ils* se sont assimilés » (p. 71).

Avec Charlemagne, nous passons au Moyen Âge. Charlemagne « est plutôt un organisateur militaire qu'un conquérant. Des deux choses qu'il ait faites: la conquête et l'organisation, la plus importante n'est pas la conquête ». Quant à cette dernière, elle lui était imposée dans la même mesure par les deux fonctions qu'il remplissait: d'empereur et de roi des Francs. « La mission de l'Empire était d'étendre le christianisme jusqu'aux confins du monde... Mais il arrivait que cette mission et le sens de la monarchie royale des Francs se recouvraient de sorte que le roi des Francs, qui n'avait pas été remplacé par l'Empereur, accomplissait sa mission de roi des Francs, afin de consacrer ensuite ses victoires au Siège romain de cet Empire chrétien...» (p. 86). « Charlemagne représente l'adaptation, au début du Moyen Âge, de traditions qui venaient aussi bien de l'Empire que de l'Église, il signifie la synthèse de ces deux traditions différentes, réalisée par sa volonté et souvent par son seul instinct » (p. 88).

Du type de Charlemagne dérive, à quatre siècles de distance et avec des traits complètement différents, celui de Saint Louis. Louis IX représente « cette royauté française qui vit toute entière dans l'Église » (p. 99); « il est l'homme de l'Église, il est obligé de lutter et il est bien content d'accepter la souffrance au nom du Christ. Son idéal n'est plus Alexandre le Grand, mais le Christ lui-même, crucifié pour l'humanité et afin que s'accomplisse la volonté de son Père qui est aux cieux » (p. 101). « Saint Louis n'est pas au service de l'Église, mais au service de la religion » (p. 105).

Un siècle plus tard, à l'époque de Bertrand du Guesclin, l'atmosphère est tout autre. La guerre est « un grand divertissement ». « Ce que nous cherchons, nous, au cinéma, on le trouvait alors dans la réalité des choses; il y avait un public charmé par de tels spectacles. Une armée vaincue ne représentait aucune douleur pour la société à laquelle elle appartenait. L'on était content lorsque l'attitude était belle... Faire bonne figure, chevaleresque, c'est ce qui compte, et, en dehors de cela, employer le gain de la guerre pour les petits avantages de la vie. Du Guesclin aurait pu continuer sur n'importe quel champ de bataille;

cela lui était bien égal » (p. 115). Au fait, « la France n'a pas d'autre guerrier, au vrai sens du mot, que Jeanne d'Arc; tous les autres ne sont que des gens qui font un sport de la guerre » (p. 116).

La Renaissance crée un autre type de guerrier, froid, calculateur, dénué de scrupules, toujours maître de soi et ayant une préparation technique inspirée de l'Antiquité, infiniment supérieure à celle de ses prédécesseurs. L'exemple choisi par Nicolas Iorga pour cette période est l'Albanais italianisé Georges Basta, général au service de Philippe II d'Espagne et ensuite de l'empereur Rodolphe II, adversaire du prince roumain Michel le Brave, qui, à son tour, vivait sous l'influence du souvenir d'Alexandre le Grand, tel qu'il avait été transmis par la littérature populaire. L'activité de Georges Basta, général « formé d'après les pratiques occidentales qu'il représenta dans nos régions en une forme tout à fait caractéristique» (il finit par tuer son rival traîtreusement), ne fait que « transposer dans la réalité contemporaine les enseignements trouvés dans l'Antiquité » (p. 124, 125).

Avec Gustave-Adolphe, c'est la royauté qui reprend les armes, pour ne plus laisser aux autres le soin de faire la guerre en son nom. L'activité guerrière de Gustave-Adolphe représente la réaction de la monarchie devant l'ambition des généraux, qui tendaient à se tailler des États pour leur propre compte (tel le cas de Basta, qui, sous le couvert de l'autorité de l'archiduc Maximilien, voulait gouverner effectivement la Transylvanie, ou celui de Wallenstein, qui tâcha de faire revivre le royaume de Bohême). Mais, en même temps, Gustave-Adolphe est le représentant des vertus guerrières de la dynastie Vasa, et surtout celui du mysticisme protestant de son époque. « Gustave-Adolphe est aussi, au milieu de son armée, une sorte de grand-prêtre » (p. 139). « Il se considérait un de ces hommes de la Bible qui suivaient, en luttant, les voies du Seigneur, afin que la volonté du Très-Haut soit accomplie » (p. 140).

À la fin de ce cours, dont la richesse en points de vue nouveaux et en interprétations originales défie toute tentative de le résumer en quelques pages, Nicolas Iorga, toujours sensible aux valeurs morales de l'histoire, ne cache pas sa satisfaction de clore son exposé « non pas sur un aventurier, sur un simple imitateur des guerres passées, mais sur un homme complet, se dévouant à un grand idéal avec toutes les forces de son âme » (p. 141).

M. B.

GREGORIO MARAÑON: *Tibère.* Traduit de l'espagnol par Louis Parrot. Paris, Gallimard, 1941. IX+276, p. 16.

Comme chacun sait, M. Marañon est médecin. Peut-être faudrait-il dire « un des grands médecins de ce temps », à en juger d'après le succès de certains de ses travaux, souvent réimprimés et traduits en plusieurs langues. Il est toutefois permis de douter que des livres comme *La evolucion de la sexualidad* ou *Ginecologia endocrina* auraient suffi à gagner à leur auteur la notoriété dont il jouit en dehors du cercle des hommes du métier, si l'illustre savant ne s'était fait comme une seconde spécialité des recherches historiques, plus précisément

de l'*interprétation* de certaines personnalités du passé, — «seigneurs du pouvoir ou du cœur », pour parler avec M. De Monzie, dans la préface donnée au plus récent de ces portraits intérieurs. C'est ainsi qu'en dehors de deux volumes d'essais, — *Vida e historia* et *Crónica y gesto de la liberdad* (Buenos-Ayres, respectivement 1937 et 1938), le professeur Marañon a fait paraître, rien qu'au cours des dernières années, un *Olivarès* (*El Conde-Duque de Olivares. La pasión de Mandar*, Madrid, 1936), un *Amiel* (Paris, 1938) et le *Tibère* que viennent de publier les Éditions de la Nouvelle Revue Française.

Il serait présomptueux de ma part de prétendre émettre un jugement sur la valeur d'ouvrages dont je ne connais que le dernier, et dont la variété aurait vite fait de décourager ma compétence. Il me sera toutefois permis de dire que j'ai lu *Tibère* avec attention et que, si les autres « interprétations » historiques de l'auteur lui ressemblent, l'on doit déplorer le temps que le professeur Marañon dérobe à la médecine.

Ce n'est pas que le livre manquât d'agrément, ni qu'il soit dépourvu de l'intérêt qu'un homme d'esprit sait toujours communiquer à son sujet, quel qu'il soit. Pour un endocrinologue, M. Marañon écrit bien, et quant aux conclusions de l'examen clinique auquel il soumet le malheureux successeur d'Auguste, elles sont modestes, si on les compare à celles de certains de ses confrères. Sans remonter, en effet, jusqu'à l'étude de Wiedemeister (publiée en 1875, et dont le titre — *Der Cäsarenwahnsinn der Julisch-Klaudischen Imperatorenfamilie* — en dit assez sur le contenu), on me saura gré de rappeler que, plus près de nous, dans un travail farci de dates et de références, — *Über den Cäsarenwahnsinn. Die Krankheit des Kaisers Tiberius*, — le docteur Hans von Hentig s'est fait fort de nous prouver que, dès sa jeunesse, le fils de Livie n'était qu'un schizophrène et que, vers la fin de sa vie, on peut le considérer comme un dément caractérisé. Dès lors, comment n'éprouverait-on pas un véritable sentiment de soulagement à lire, sous la plume de M. Marañon, qu' « on ne trouve rien dans les renseignements que nous ont transmis ses contemporains, qui permette un diagnostic psychiatrique de l'empereur, même si l'on tient compte qu'il pouvait être syphilitique »? Comment ne lui saurait-on gré de nous apprendre que «Tibère était sans doute un schizoïde, mais [qu']il n'était pas fou»? Que « la terrible angoisse du ressentiment donna aux derniers jours de sa vie cet accent d'anormalité qui n'est pas la folie, bien qu'il puisse être confondu avec elle »? (p. 238). Il est vrai que, si l'empereur n'était pas à proprement parler un aliéné, il n'était pas normal non plus. Un regard jetté à ses images suffit à nous renseigner sur un état de santé qu'à raison l'on doit considérer comme inquiétant: « le front bombé indique le rachitique; on remarque une nette dissymétrie faciale; le menton pointu est un signe de débilité; enfin les lèvres ont une expression typique: elles semblent hésiter entre la sournoiserie et le mépris » (p. 192).

Exception faite pour l'expression des lèvres, qu'on pourrait peut-être se hasarder à interpréter de façon plus anodine, — en supposant, par exemple, qu'elle ait été amenée sur le visage du prince par la pensée de ses futurs biographes, — il faut reconnaître qu'il y a là de quoi alarmer plus d'un clinicien. Aussi ne doit-on

pas se montrer surpris de voir M. Marañon s'arrêter à un diagnostic qui, sans être aussi sévère que celui du docteur Von Hentig, n'en reste pas moins troublant. Ce diagnostic (par ailleurs une nouveauté dans la littérature médicale du sujet), ce diagnostic, dis-je, c'est que Tibère aurait été *un homme du ressentiment, un aigri.* « La merveilleuse aptitude de l'esprit humain pour éliminer les composants nocifs de notre conscience — écrit, à ce propos, M. Marañon — fait qu'en des conditions normales la douleur et la rancune s'évanouissent au bout de quelques jours. Si elles y demeurent, elles se convertissent en une sorte de résignation. Parfois l'offense subsiste à notre insu dans notre conscience. C'est alors que son âcreté incube et fermente. Elle s'infiltre en tout notre être et finit par influer sur notre conduite et se manifester dans nos moindres réactions. Ce sentiment qui n'a pas été éliminé, mais qui, au contraire, a été retenu et s'est incorporé à notre âme, c'est le ressentiment » (p. 10).

Tibère aurait donc été un homme du ressentiment, et ceci expliquerait, à en croire son dernier médecin, non seulement certains traits de sa vie intérieure, mais jusqu'à son activité publique, de l'adolescence à la mort. C'est ainsi que, pour ne pas m'attarder sur des moments de moindre importance, comme la retraite à Rhodes, — l'hésitation du prince à accepter le pouvoir, lors de la mort d'Auguste, aurait été due, non pas aux raisons depuis toujours invoquées, mais à sa rancune ténace. « Tibère — nous informe M. Marañon — avait fait de ce suprême honneur la suprême raison de son ressentiment. C'est pour cela sans doute et non par modestie ni même par timidité, ni par d'autres raisons superficielles, qu'il hésita tellement avant d'accepter le pouvoir » (pp. 89—90). Le même ressentiment aurait dominé sa vie affective, et il n'y a pas lieu d'être surpris si, comme on nous l'apprend, toute sa vie durant Tibère n'aurait fait que haïr. « Les apologistes — observe M. Marañon avec un explicable sentiment de supériorité — nous dépeignent Tibère comme une créature presque angélique et ils incluent parmi ses vertus un amour filial illimité. D'autres s'en tiennent à la version des classiques selon lesquels le fils ne s'entendait pas avec ses parents. Mais *la vérité est* qu'il ne s'agissait pas d'une simple querelle familiale et qu'il est puéril de considérer ainsi le problème. De troubles et profonds sentiments créés à la faveur de complexes infantiles formaient la trame de ces rapports familiaux. À ces sentiments se mêlaient des haines inextinguibles et des passions politiques ainsi que des ambitions de caste. Livie fut toujours la mère adultère — bien qu'elle ne l'eût pas été officiellement. Elle avait abandonné le foyer et attristé le père aux cheveux blancs. Quant à Auguste, il était un beau-père doublement haï: il avait offensé et humilié le noble vieillard avant de lui arracher sa femme. Tibère ne devait jamais l'oublier... » (p. 71).

Bien qu'apparamment mensongère (la conduite de Tibère en est la preuve: respectueux et soumis tant qu'Auguste vécut, fidèle à son souvenir, lorsqu'il lui eut succédé au trône), la tradition qui veut qu'entre le mari et le fils de Livie les rapports aient été tendus n'est pas neuve, puisqu'elle remonte à Tacite. Neuve est l'interprétation que M. Marañon croit pouvoir fournir des relations entre la mère et le fils, ainsi que l'idée qu'il se fait de l'impératrice et qu'il voudrait transmettre à ses lecteurs. À ce propos, on peut dire que jamais encore

Livie n'avait été aussi maltraitée par un historien — pas même par l'auteur des *Annales* — et que, si Tarver s'était contenté d'esquisser d'elle un portrait plus amusant que méchant, M. Marañon en trace un où le noir n'est guère épargné. « Tiberius Nero était beaucoup plus vieux qu'elle, écrit-il, à la p. 27. Elle n'avait que quinze ans lorsqu'ils se marièrent. Il est très probable que ce mariage fut tramé par l'ambition de la fiancée adolescente ». Et ailleurs (p. 72): « Livie, unie à Auguste, conserva toute sa vie sa rancune de race contre la caste de son mari qui, peu de temps avant son mariage avait persécuté les siens. Elle le conquit, en fit son époux pour le vaincre, comme le font les femelles de certains insectes. Peut-être dans son for intérieur, dans sa froideur affective, estimait-elle Auguste en tant qu'homme, mais cette estime n'était pas incompatible avec la haine de sa race ». « Si une femme répond aux infidélités de son mari par une vertu obstinée et une dissimulation ostensible des fautes conjugales, — lit-on encore à la p. 98 — c'est presque toujours parce qu'elle y trouve e double bénéfice de la conquête de la volonté de son époux. C'est également une preuve de la faiblesse de son amour. La vie affective et sexuelle de Livie donne, d'ailleurs, toute entière l'impression qu'elle souffrit, comme beaucoup de femmes ambitieuses, de frigidité... ». Au demeurant, si cette femme frigide n'aimait pas Auguste, Auguste la payait de retour, et le moindre mérite du livre de M. Marañon n'est pas de nous dévoiler les malheurs de son foyer. « Peu de chose donne une idée de l'incomparable valeur politique d'Auguste — nous apprend-t-il — comme le tact suprême avec lequel il sut mettre en harmonie l'attitude de sa femme avec la paix conjugale. Maintenir ce jeu jour par jour durant cinquante ans avec la femme qui partageait la vie du foyer suppose plus de diplomatie et plus d'énergie que de maintenir la paix entre les innombrables peuples qui formaient l'Empire romain » (p. 100).

Livie n'aimait donc pas Auguste, Auguste le lui rendait bien et Tibère les détestait tous les deux. Pour être complet, il faut ajouter que Livie manquait d'affection pour son fils et que si elle était son « alliée » dans la conquête du pouvoir, « un abîme de passions instinctives les séparait » (p. 72). Dans ces conditions, il va de soi qu'il n'y a pas d'illusions à se faire sur les sentiments de Tibère pour Germanicus, « mal interprétés par la plupart des historiens, qui les dépeignent comme un exemple de cordialité » (p. 107). La vérité paraît avoir été entrevue par Saavedra Fajardo, que M. Marañon cite avec une considération toute particulière, et qui nous apprend que « plus Germanicus montrait de loyauté à son service, moins cela était agréable à Tibère ». Aussi, « en le comblant d'honneurs, il le disgraciait en fait », sa manière habituelle « à l'égard de ceux qu'il voulait perdre » (p. 109).

Ainsi amorcé, le récit des relations entre l'oncle et le neveu promettait de nous conduire en droite ligne à l'acceptation de la légende de l'empoisonnement de Germanicus par ordre de l'empereur. Heureusement il n'en est rien, et le bon sens de M. Marañon sait faire justice de cette calomnie. « L'hypothèse de l'empoisonnement, écrit-il, est absurde... Le procès intenté à Pison démontre son innocence. Ce qui le confirme complètement pour notre conscience actuelle, c'est que l'on n'avait pour étayer cette accusation d'empoisonnement que les

symptomes de la maladie et de la mort Germanicus, arguments qui sont tout simplement ridicules si on les expose à la lueur de la science d'aujourd'hui. À travers les récits passionnés, on devine que la maladie qui emporta Germanicus n'était due à aucune intoxication, mais à un processus de consomption fébrile. Il s'agissait probablement d'une sorte de paludisme pernicieux qu'il avait pu contracter pendant ses croisières en Méditerranée » (p. 110).

Un égal scepticisme en ce qui concerne l'empoisonnement de Drusus le jeune par sa femme Liville [1] témoigne que toutes les fois que sa découverte n'est pas en jeu — j'entends la prétendue maladie morale de Tibère et les conséquences qu'il en fait découler — M. Marañon ne s'obstine pas à défendre les fables dont nos sources sont pleines et que trop souvent l'on voudrait nous faire prendre pour la véridique histoire de l'empereur. Malheureusement, son livre étant conçu non pas comme une histoire de Tibère, mais comme « l'histoire de sa rancune, de son ressentiment » (p. 8), on y trouvera peu de faits sans relation avec cette passion, et encore moins qui n'aient subi l'entorse déformante d'une interprétation conforme à la thèse de l'auteur. Les passages cités jusqu'ici sont à cet égard significatifs, et leur nombre aurait pu être augmenté, si j'avais pensé à opposer au Tibère de M. Marañon un Tibère de mon cru, ou tout au moins à soumettre ses allégations à un examen détaillé. Ni l'une ni l'autre de ces attitudes ne me paraissant indiquée à cette place, je préfère relever brièvement un autre aspect de l'œuvre du savant espagnol, que les historiens apprécieront à sa valeur.

J'ai à peine besoin de rappeler qu'en dépit de sa relative richesse, la tradition littéraire sur les empereurs de la famille julio-claudienne—Auguste excepté—présente bien des lacunes. Qu'il s'agisse de Tibère ou de Caligula, de Claude ou de Néron, ce qui — à travers des intermédiaires — nous est parvenu de l'historiographie romaine du Ier siècle représente à peu près exclusivement la voix de l'opposition. Pour nous en tenir à Tibère, si, pour une partie de son règne, il nous est encore loisible de consulter l'*Histoire* favorable mais sommaire de Velleius Paterculus (qu'à tort M. Marañon qualifie de « chroniqueur de salon », puisqu'il s'agit d'un soldat blanchi sous le harnais, ayant accompagné son prince dans de nombreuses expéditions), le principal de notre information sur un empereur grand à tant d'égards nous vient de cette source, par rapport à laquelle des œuvres comme celles de Tacite et de Suétone représentent des tentatives

---

[1] « Dans le cas de Drusus II, l'unique chose qui fit soupçonner un empoisonnement fut la jeunesse du mort. Drusus venait d'avoir à peine trente-trois ans. Mais la vitalité de ces races dégénérées par la vie anti-naturelle de la grandeur romaine et les incessantes unions entre les mêmes familles, était si fragile que la majorité des individus n'avaient pas besoin du toxique, ni d'aucune autre violence pour mourir sans atteindre l'âge mûr. Malgré sa robuste apparence d'athlète, Drusus n'était qu'un malheureux à l'hérédité chargée. En apprenant sa fin, personne ne pensa lui donner d'autre explication que la vraie, la mort naturelle » (pp. 136—137).

de « diaskéuastes » ingénieux, s'efforçant de fondre dans la trame d'un exposé logique des faits le plus souvent inconciliables. Quelle est, dans ces conditions, la tâche du critique moderne, tout le monde le sait, et M. Marañon également, qui écrit, à la p. 4 de son livre: « les techniciens de l'histoire classique s'efforcent avant tout de séparer dans le legs de l'antiquité le fait exact de la légende ». Seulement, si c'est là le devoir des historiens ordinaires, il y en a qui en sont exempts, puisque, toujours selon notre auteur, « le naturaliste sait que la légende fait partie de la vie... qu'elle est aussi importante, aussi nécessaire pour la bien connaître que l'histoire officielle elle-même », et que « c'est avec des faits précis et des légendes que nous devons essayer de reconstruire l'histoire en l'interprétant du strict point de vue du naturaliste » (p. 5). On comprendra que je ne puisse suivre M. Marañon dans une discussion qui risquerait de nous entraîner loin. Qu'il suffise d'avoir fait connaître ces considérations sur la méthode et, puisque, comme on dit, on juge l'arbre à ses fruits, qu'on me permette de cueillir, au hasard des pages, quelques-uns des beaux fruits d'un arbre aussi prometteur.

Avant d'en arriver aux fruits, voici tout au moins une fleur. On sait que nous sommes très mal renseignés sur les circonstances de l'exil de Julie, la fille d'Auguste, et encore moins sur sa vie sentimentale, dont nous ignorons, pour ainsi dire, le premier mot. Ceci n'empèche pas M. Marañon d'écrire, d'une plume aussi informée qu'alerte: « Mais Julie fut à son tour blessée, comme tous les don Juans de l'un ou de l'autre sexe. Une flèche subtile lui toucha le cœur. Son plus durable amant, son véritable et unique amour, peut-être, fut un des plus fameux don Juans de l'époque, Sempronius Gracchus... » (p. 53). Toujours à propos de Julie, de qui Tacite rappelle quelque part qu'elle « avait été l'épouse de Tibère et lui avait témoigné du mépris, comme n'étant pas son égal » *(fuerat in matrimonio Tiberii... spreveratque ut imparem)*, je crois devoir mentionner l'interprétation que M. Marañon donne de ce passage et dont personne ne songera à contester l'originalité. « Il est certain que l'attitude méprisante de Julie reposait sur ses relations intimes avec Tibère. C'était à l'époque où Julie écrivait à son père une lettre demeurée fameuse, injurieuse envers son mari. Baker suppose que dans cette lettre, elle racontait des abominations et des anomalies semblables à celles qu'il alla cacher à Capri... Il est beaucoup plus logique, plutôt que d'imaginer que la lettre contenait le récit d'anomalies et d'extravagances sexuelles dont on n'avait pu accuser Tibère jusqu'alors, de déduire simplement que Julie dénonçait l'incapacité conjugale de son mari » (pp. 57—58).

Mais passons à des choses plus sérieuses. On sera content d'apprendre, grâce à M. Marañon, que le complot de Cinna a été ourdi par Livie (p. 100); que Iunius Nouatus et Cassius Patauinus étaient « probablement » des agents des Claudiens (p. 102); qu'il est difficile de mettre en doute qu'Auguste ait eu à la dernière minute l'intenton de réhabiliter le malheureux Agrippa » (p. 103). On lui saura gré de nous révéler que, lors de l'insurrection bien connue, Germanicus, « garçon encore imberbe », aurait été envoyé par Auguste « remplacer Tibère au commandement des légions de Dalmatie » (p. 108); que l'expédition qui devait valoir à Tibère les lauriers de son triomphe pannonien aurait été « un

échec » et la repression de la révolte de Sacrovir « une campagne malheureuse » (p. 206). Sans parler de la légende des astrologues précipités à la mer, pour peu que l'empereur ait soupçonné quelque inexactitude dans l'horoscope (p. 213), ou de « l'admiration » qu'a dû éprouver Tibère « lorsqu'il apprit que le corps du rabbin crucifié par Pilate avait disparu de son sépulcre et qu'enveloppé de nuages il s'était élevé vers le ciel » (p. 211).

On voit si de tels résultats sont faits pour inspirer confiance dans l'interprétation « naturaliste » de l'histoire. Il y a cependant, dans le livre de M. Marañon, un chapitre encore plus déconcertant pour qui commettrait l'erreur de le prendre pour un vulgaire produit de la vieille école, et c'est le chapitre de l'information. Je sais bien que les dernières pages du volume sont occupées par une bibliographie qui n'embrasse pas moins de 121 numéros. On peut se demander toutefois à quoi elle a servi, lorsqu'on lit que « l'enfant » de la IVe églogue était Marcellus (p. 44), que Rhégium se trouve en Sicile (p. 64), ou que le récit des « dernières campagnes » de Tibère en Germanie figurerait dans les *Annales*, où elles seraient décrites « dans ce style magnifique que les pédants d'aujourd'hui appellent dédaigneusement rhétorique ». (p. 74). Je ne gâterai pas par un commentaire la saveur du passage qui, après la mort de Drusus l'Aîné (lequel, à en croire notre auteur, aurait concilié « le droit des Claudiens avec les préférences de César »), oppose, dans une âpre lutte pour le trône, Tibère « l'antipathique » et Marcellus « l'inévitable candidat nouveau » (p. 77). Pour qui n'oublie pas que Marcellus est mort en 23 et Drusus en 9 av. J.-Chr., les lignes auxquelles je fais allusion parlent d'elles-mêmes, sans qu'il soit nécessaire de relever par la même occasion l'idée toute personnelle que M. Marañon se fait du droit public de l'époque (dans le même sens, cf. encore les pages 111, 153, 155). Quand on possède si bien la chronologie, on n'a pas de peine à dater de l'an 11 le triomphe pannonien de Tibère (p. 260), à situer l'exil d'Agrippine après la mort de Livie (p. 123. Cf. cependant p. 148) ou à faire de Julien l'Apostat un contemporain de Néron (p. 187). À côté de ces énormités, des méprises comme celles qui consistent à prendre le quartier des Carènes pour une localité (p. 235) ou le « Néron chauve » de Juvénal pour le mari de Poppée (p. 191), ne sont que vétilles, encore que choquantes sous la plume de qui voudrait ouvrir à l'histoire des perspectives insoupçonnées. Aussi ne vais-je plus m'attarder à glaner des erreurs qui ne changeraient rien à l'opinion qu'on se sera faite de l'œuvre, et je me contenterai de déplorer que l'inexpérience du traducteur ait contribué à en rendre la lecture difficile, en défigurant les noms de la plupart des personnages cités au cours du récit.

D. M. P.

---

[1]) Livio pour Livius (p. 30); Polleion p. Pollion (p. 44); Frontus p. Fronto (p. 45); Tortonia p. Torlonia (p. 47); Gemelo p. Gemellus (pp. 74, 132); Muse p. Musa (p. 78); Atrea p. Atrée (p. 135); Lygdius p. Lygdus (p. 137); Juinons (p. 143); Proconianus p. Paconianus (p. 149); Corvinus de Mesela p. Corvinus Messala; Parrhus p. Parrhasius (p. 200).

P. BREZZI: *Cristianesimo e Impero Romano sino alla morte di Costantino.* Roma, Casa editrice A.V.E., 1942, 309 p. 16.

Le but que M. Brezzi s'est proposé d'atteindre par son livre, il l'expose lui-même dans quelques lignes de son introduction. « Le notizie che verrano date (y lit-on, pp. 10—11) non vogliono essere in alcun modo la storia delle relazioni tra Cristianesimo ed Impero nei primi secoli; presupponendo la conoscenza di tale storia, si vuole soltanto metterne in rilievo i momenti più significativi... Rifarsi alle fonti e studiare il passato con amorosa comprensione, cercando di far rivivere le vicende trascorse per giudicare in base ai loro, non ai nostri motivi ispiratori; trarre da questo contatto coi testi non l'ammaestramento moralistico, ma un contributo di notizie e l'eco di esperienze che arrichiscano la nostra anima, sono gli scopi della presente raccolta ». En somme, le but de n'importe quelle recherche historique, qui ne vise qu'à la vérité. Où le travail de M. Brezzi tend à se distinguer néanmoins de ceux de ses prédécesseurs, c'est lorsqu'il se propose d'étudier avec une attention toute particulière non pas ce qu'il appelle « i ben noti avvenimenti » (persécutions, actes d'héroisme, polémiques), mais « la lenta penetrazione in numerose forme di vita dei nuovi modi di concepire la realtà e viceversa l'assunzione da parte cristiana di sistemi e di compiti che erano propri della società civile »; en d'autres termes: « l'influenza esercitata a vicenda da due idealità che partivano da presupposti antitetici » (p. 8).

La tentative aurait pu être intéressante, mais il ne me semble pas qu'elle ait été poursuivie avec la rigueur réquise par un programme aussi nettement formulé. En effet, si, tout le long de son livre, la thèse de M. Brezzi reste que le désaccord entre le christianisme et l'Empire n'était que théorique et qu'en pratique tout concourrait à favoriser leur entente, cette thèse est loin d'apparaître prouvée aux yeux du lecteur, qui, des faits invoqués par l'auteur italien, est porté à retenir surtout l'irréductible opposition des deux mentalités. Lorsque M. Brezzi nous apprend qu'aux yeux du plus grand nombre « i Cristiani apparivano dei ribelli ostinati o dei subdoli nemici, forse ancor più pericolosi »; lorsqu'il est obligé d'admettre que, malgré les bonnes dispositions de certains apologètes à l'égard de la société païenne, « gli stessi argomenti da loro portati a propria difesa dimostravano in modo evidente l'insanabile opposizione ideale » (p. 102); lorsque, du côté chrétien, il ne peut faire moins que de reconnaître « l'esclusivo posto fatto alla vita religiosa », fait destiné à déclancher « una vera anarchia, non lasciando assumere varie funzioni d'interesse collettivo » (p. 190), on peut se demander où l'auteur puise-t-il l'assurance de conclure que « malgrado tante cause di contrasti e tanta incomprensione o reciproco disprezzo, le possibilità di intesa e le occasioni di incontro erano pur sempre largamente superiori » (p. 186).

Je sais bien qu'en écrivant ces lignes, M. Brezzi a en vue ce qu'il appelle « le innumerevoli forme di spontaneo accostamento », les contacts fortuits ou occasionnels ménagés par les intervalles de paix. Mais, précisément, on peut se demander si ces contacts ont jamais revêtu la forme d'une véritable compréhension mutuelle, à voir l'acharnement de la foule, prête à appuyer en toute

occasion l'effort des persécuteurs; de même qu'on peut se demander si la distinction que M. Brezzi voudrait nous faire observer entre « théorie » et « pratique », dans un conflit où intérêts terrestres et spirituels étaient également en jeu, est autre chose qu'un argument désespéré en faveur d'une thèse insoutenable.

Pour ne pas m'attarder sur un sujet sur lequel on n'a que trop écrit, je dirai donc que M. Brezzi ne me paraît pas avoir réussi à rendre acceptable le point de vue qu'il s'était proposé de développer. S'ensuit-il que son livre soit dépourvu de toute valeur? Je ne le pense pas, d'autant plus qu'il présente la particularité d'offrir au lecteur, en fin de chaque chapitre, un choix de documents contemporains des événements racontés, véritable *corpus* de sources concernant le conflit des deux religions, dont l'étendué dépasse sensiblement celle de l'exposé de l'auteur et dont l'intérêt n'est jamais négligeable.

Ça et là, l'on note dans le texte des affirmations discutables ou des erreurs, dont je relèverai quelques-unes. Affirmer, comme le fait M. Brezzi à la p. 19, que « mediante le riforme introdotte dagli imperatori del III secolo le religioni dei misteri persero il loro primitivo carattere di opposizione al culto ufficiale », c'est oublier que des réformes de ce genre avaient été tentées avec succès dès le Ier siècle (cf. Carcopino, *Attideia* in *Aspects mystiques de la Rome païenne*, Paris, 1940). Entre une phrase comme: « La società romana e l'autorità imperiale non erano condannate (par l'auteur de l'*Apocalypse*) come tali » (p. 38) et cette autre: « l'*Apocalissi* giovannea, scritta verso il 95, risente dello stato d'animo terrorizzato e irato dei Cristiani perseguitati da Domiziano » (p. 62), il y a contradiction, même sans autrement insister sur la date et le véritable caractère de l'écrit. Que l'allusion de Claude, dans la lettre aux Alexandrins, concernât ou non les Chrétiens (M. Brezzi incline pour la négative), le nom de Salomon Reinach n'aurait pas dû manquer dans la bibliographie donnée à la p. 59, n. 2. Prétendre — à propos du *De mortibus persecutorum* — que la paternité de Lactance soit désormais reconnue « senza discussione » (p. 246), c'est faire bon marché des objections qu'on n'a pas encore cessé d'élever contre cette attribution.

En dépit de telles lacunes, on peut dire que la documentation de l'auteur est en général consciencieuse. Mais l'impression du livre n'a pas été très soignée, et les coquilles qui déparent les notes bibliographiques ne doivent pas être dues uniquement aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles il a vu le jour.

D. M. P.

N. IORGA, *Conferințe și Prelegeri*, I. Institutul de Istorie Universală « N. Iorga », Bucarest, 1943, 105 p.

Ce volume, le premier d'une série qui doit réunir les nombreuses conférences restées inédites dans les papiers de Nicolas Iorga, contient sept pièces. La première, sur *La conception humaine de l'histoire*, destinée à ses élèves de la Faculté des Lettres de Bucarest, est une mise en garde contre les périls de la fabrication en série, qui, du domaine de la production industrielle, s'étendit à tous les autres

domaines d'activité, pour pénétrer aussi, sous une certaine forme, dans l'historiographie. En laissant de côté toute théorie préconçue, toute formule mécanique, il faut que l'historien ne soit qu'un homme qui scrute la vie d'autres hommes, qui ont réellement vécu, pour en parler à ses semblables. Nous y trouvons aussi un plaidoyer pour sa propre manière de travailler: « Pascal fait la distinction entre deux méthodes... Il y a celle qui suit méthodiquement les problèmes, mais il y a aussi la méthode qui arrive au résultat avant d'avoir suivi de la manière habituelle les données présentées par l'expérience humaine. Celui qui fait ces « sauts », déterminés par son propre tempérament, n'a, certes, pas le droit de renoncer à une expérience qui lui reste précieuse; mais celui qui est incapable de faire « le saut » n'a, non plus, le droit de nier tout ce qu'on peut découvrir par une autre méthode que la sienne dans le domaine de la connaissance » (p. 11).

Une enquête à Constantinople sur l'union des Principautés roumaines présente l'attitude des Puissances par rapport à ce problème, telle qu'elle ressort des opinions recueillies dans la capitale turque par un voyageur anglais à l'esprit curieux, William Nassau Senior, véritable précurseur des journalistes modernes, qui publia les résultats de son enquête dans un livre intitulé *Turquey and Greece.*

Dans *Nos relations commerciales avec l'Orient*, Nicolas Iorga souligne plutôt l'insignifiance de ces relations jusqu'à l'époque contemporaine. Car, nous dit-il, l'orientation économique des Principautés a été, depuis leur fondation, vers le Nord et l'Ouest, c'est-à-dire vers la Transylvanie, avec laquelle elles firent toujours un seul bloc économique, comme elles en faisaient un au point de vue de la population. Vers le Sud — vers l'Empire ottoman — il y a eu ou bien un commerce de monopole turc, pour l'approvisionnement de la Capitale en blé, en seigle, et surtout en chair de mouton, — ou, à certaines époques, surtout à partir de la fin du XVIIe siècle, un commerce d'objets de luxe, rendu nécessaire par l'invasion des modes orientales en Valachie et en Moldavie.

Nicolas Iorga, l'esprit le moins enclin à accepter les théories marxistes qui fut, trouva juste de consacrer une de ses conférences aux *éléments économiques dans la culture roumaine*. Ses premières réflexions touchent à la continuité de la culture des céréales sur cette terre, depuis la préhistoire jusqu'à nos jours, culture qui est à la base d'une certaine forme de civilisation. Le commerce, à son tour, tout en établissant des rapports économiques avec des pays lointains, comme l'Italie, par ex., favorisait en même temps la pénétration de nombreuses influences artistiques, qui, élaborées, prirent part à la formation, sur le sol roumain, d'un art original. L'importance des relations de commerce avec la Transylvanie est encore une fois soulignée: « La première unité roumaine a existé — même lorsque cette idée ne s'était pas encore fait jour sous la plume des écrivains — dans l'unité parfaite de la vie économique, basée sur l'unité parfaite de la vie commune, et la Transylvanie est entrée elle aussi dans cette vie par l'inter-circulation roumaine: un seul corps, un seul système artériel, dirions-nous, parcouru par le même sang vivifiant » (p. 53).

La cinquième conférence de cette série fut faite à l'occasion de l'anniversaire de l'Union de la Transylvanie, le Ier décembre 1939. Il s'y agit surtout des circonstances dans lesquelles eut lieu la conquête magyare de cette province

et de la situation de l'élément roumain et hongrois à cette époque. Au début, le conquérant se contenta d'introduire en Transylvanie le système carolingien d'organisation — basé sur la forteresse avec son commandant et son évêque — système hérité par les Hongrois à travers les Slaves. « L'on ne peut pas affirmer qu'il y ait eu une conquête de la Transylvanie au point de vue politique; il n'y a eu qu'une prise de possession — par ce système des forteresses — de certains points d'où l'on pouvait dominer les voies qui menaient, par les défilés des Carpathes, vers la Moldavie et la Valachie » (p. 65). La seule région où le système carolingien ne fut pas introduit, c'est le Maramureş, où les Magyars ne pénétrèrent pas avant le XIVe siècle. La population roumaine, par contre, se trouve groupée par *ţări* (terrae), « dans des formations organiques, issues d'un développement historique ininterrompu » (p. 67). D'autre part, le fait que nous rencontrons les Roumains fixés autour des points de la plus grande importance militaire, suffirait à lui seul à démontrer qu'il ne pouvait pas s'agir d'une population récemment immigrée.

Avec les deux dernières conférences nous quittons l'histoire roumaine, pour suivre l'historien dans d'autres régions et à d'autres époques. L'idée principale de *La Révolution française avant la révolution* est que « la Révolution française, qui avait commencé depuis très longtemps, était déjà faite en septembre 1789; tout ce qui a suivi après, n'a été que *l'exploitation de parti* de ce qui avait déjà été accompli » (p. 77). Car, « si les principes de la Révolution étaient fixés beaucoup avant la Révolution, cela veut dire que la Révolution était déjà faite pour 9/10, et il n'y fallait plus que des chefs, des tribunes, des bagarres, de ceux qui envoient à l'échafaud leurs adversaires, des poursuites et du sang; mais tout ceci n'est que l'anecdote » (p. 78). Or, pour suivre la genèse des idées qui menèrent à la Révolution, il faut partir, selon Nicolas Iorga, de Descartes, pour passer ensuite par Fénelon, par les plans de réforme du Régent, par la mentalité de toute une partie de la noblesse française du XVIIIe siècle, influencée par ce qui se passait en Amérique, et arriver aux réformes de la Révolution, à ses débuts « officiels ».

L'Italie que nous voyons et l'Italie que nous ne voyons pas, la dernière de ces conférences, tâche d'éclairer certains aspects moins connus de la civilisation italienne. Je me contenterai d'en reproduire ces idées chères à l'historien roumain: «... Rome est *au dessus* de l'Italie; elle n'est pas une émanation italienne... Rome a imité Alexandre le Grand, elle a tâché de s'approprier l'héritage des monarchies orientales, elle est devenue un État mondial, et, ce faisant, elle a usé la race italienne, l'a sacrifiée à des fins qui ne peuvent jamais durer » (p. 101). « Ce qui intéresse dans l'histoire du peuple italien, c'est son travail modeste, et non les exploits retentissants et pleins d'éclat des autres. Donc, il faut renoncer aux Ostrogoths, aux Lombards, à tous les maîtres étrangers. Ce qu'ont fait leurs rois et leurs reines, tout le sang qu'ils ont versé et tous les dégâts qu'ils ont causé, ne nous intéresse pas; ce qui nous intéresse c'est le peuple italien, qui, des siècles durant a été tout aussi malheureux que notre peuple, et qui a su, lui aussi, se réfugier dans la vie au jour le jour, dans la vie de village, dans la vie de bourgade, dans la vie de petite ville » (pp. 101—102).

M. B.

ARMANDO SAPORI, *Mercatores*, Milano, Garzanti, 1941, 167 p. 4°, nombreuses illustrations.

Dans un livre écrit à l'intention des commerçants de son pays, mais qui mérite de retenir l'attention de cercles beaucoup plus larges, M. Armando Sapori, dont les importants travaux d'histoire économique n'ont plus à être loués, retrace les caractères et la fortune du marchand italien du Moyen Âge. L'ouvrage débute par une distinction nécessaire entre petits et grands marchands. Ce sont ces derniers qui, cette fois encore, seront l'objet de l'ouvrage de M. Sapori, et avec raison, sans doute, parce que c'est justement le grand marchand qui imprime sa physionomie caractéristique à la vie économique de l'époque. Cette distinction une fois faite, l'auteur consacre son second chapitre au grand marchand et à son activité à l'étranger, en insistant en première ligne sur les grandes entreprises commerciales et bancaires italiennes dans les pays occidentaux. Les affaires des compagnies des Bardi et des Peruzzi en Angleterre lui fournissent de copieux exemples.

Le chapitre suivant nous donne en une trentaine de pages la meilleure vue d'ensemble, peut-être, que nous ayons des fonctions remplies par les corporations italiennes dans les domaines de la vie sociale, économique et politique, ainsi que des rapports entre le marchand et l'État. (Notons, en passant, la position de l'auteur par rapport au problème tant débattu dans l'historiographie italienne moderne, des relations entre les associations de métier du Moyen Âge et celles de l'Antiquité: « a parte che non si è provata con sicurezza una continuità tra le associazioni del mondo antico e quelle del mondo medievale, sta di fatto che le corporazioni dell'età di mezzo non soltanto presentano caratteristiche dalle altre assai diverse; ma la stessa complessità dei fini che si proposero, e delle funzioni che si svolsero in tutti i campi, da quello sociale, a quello economico, a quello politico, induce a concludere senz'altro per una sicura originalità » (p. 57).

D'une très grande importance est la distinction faite quant au rôle joué par les marchands dans les débuts de l'organisation communale en Italie et au delà des Alpes, et surtout en Flandre, différence due au développement antérieur, sur bien des points dissemblable, des villes flamandes et italiennes.

On ne peut que souscrire à ce que M. Sapori nous dit à propos du « marchand et sa patrie » (les titres des deux divisions de ce chapitre sont à eux-seuls assez éloquents: I. Fazioni politiche e litigiosità dei mercanti; II. L'amore del mercante per la sua città). Le sentiment d'une unité italienne, retrouvé souvent par les marchands dans des pays étrangers, est, avec raison, lui aussi mentionné, car on attache peut-être trop d'importance, à ce point de vue, aux âpres conflits qui divisèrent tant de fois les villes italiennes.

J'arrive beaucoup plus difficilement à être d'accord avec M. Sapori en ce qui touche « le marchand et la religion ». Et cela non, sans doute, en ce qui concerne la vérité intrinsèque des données qu'il a rassemblées dans ce chapitre, et qui sont pour la plupart le résultat de ses propres recherches antérieures. Il a raison, sans conteste, d'invoquer le témoignage des chroniques, des livres de

commerce ou des statuts des corporations. sur le sentiment religieux des marchands italiens du Moyen Âge; également intéressants sont les résultats auxquels arrive M. Sapori par l'analyse des testaments de marchands ou par l'examen des fonds réservés à la bienfaisance par les grandes compagnies commerciales. Ce n'est que l'interprétation de ces témoignages qui me semble douteuse. Car, c'est très beau qu'une maison de banque puisse compter parmi ses actionnaires aussi « messere Domeneddio », et que le compte du Bon Dieu soit tenu avec la même rigueur que ceux des autres membres de la compagnie (on peut toutefois faire remarquer qu'on prêtait à Dieu un trop grand amour pour la thésaurisation, vu que son compte, qui était en 1312 de 1313 livres, montait en 1334 à 36.920 livres, à la compagnie des Bardi). Mais on ne peut pas s'empêcher d'avoir la sensation que la comptabilité empiète trop, en ce cas, sur le domaine de la charité. De même les prescriptions testamentaires en vue du remboursement des sommes prélevées d'une manière usuraire, à ceux qui en avaient été lésés, peuvent bien démontrer l'existence d'une foi réelle chez les signataires de ces testaments (bien qu'il soit toujours moins coûteux de se décharger sur ses successeurs du soin de redresser les torts qu'on a commis durant sa vie...), mais il serait plus prudent de ne pas trop insister sur la qualité de cette foi.

Le sixième et dernier chapitre, sur la culture du marchand, basé lui aussi en bonne partie sur les recherches antérieures de l'auteur, s'occupe surtout de la formation technique du futur homme d'affaires (deux pages aussi sur sa culture littéraire). Préparation professionnelle vraiment impressionnante pour l'époque, et tellement loin de ce qu'en disait Sombart! Tout à fait nouveau le sous-chapitre sur les comptables au Moyen Âge (critique serrée de l'affirmation qu'il y aurait eu « una categoria di tecnici in senso moderno »; au fait, « normalemente, fu il mercante stesso che tenne la propria contabilità » (p. 144), conclusion importante pour la formation intellectuelle du marchand, étant donné le degré de perfection auquel était arrivé cet art).

Peut-on tenir rigueur à M. Sapori si, malgré son souci constant de relever aussi les points noirs du tableau, son exposé tourne parfois au plaidoyer? C'est qu'il aime vraiment son sujet, qui mérite sans nul doute d'être aimé. Ajoutons que la présentation typographique de l'ouvrage et l'illustration abondante sont elles-aussi dignes de tout éloge. La lecture d'un tel livre, qui peut rendre service à ceux qui se sont consacrés aux études historiques, ne serait pas moins utile à tous ceux qui ne connaissent du Moyen Âge que les châteaux et les troubadours.

M. B.

GR. IONESCU, *Byzance et l'architecture religieuse en Roumanie*, *Balcania*, VI, 1943, pp. 307—332.

Il y a maintenant assez longtemps depuis que l'on tient l'architecture roumaine pour un rejeton tardif de l'art de Byzance. Toutefois, nous dit M. Gr. Ionescu, « si nous considérons ses caractères particuliers, nous pourrons difficilement la considérer, dans son ensemble... comme une branche de l'archi-

tecture byzantine » Démontrer cette affirmation bien hardie, c'est le but du mémoire dont je veux signaler l'intérêt.

Pour pouvoir embrasser la thèse de l'auteur, il faut, bien-entendu, être d'accord avec lui sur deux points essentiels. Le premier touche à la notion même de byzantin. Peut-on étendre cette qualification aux produits d'une vaste région, qui comprendrait tous les territoires qui furent soumis une fois à Byzance, ou bien doit-on la réserver aux seules contrées réellement byzantines, qui vécurent sous l'influence toute puissante de Constantinople?

Il est évident que, dans cette discussion qui n'est pas près de se clore, M. Ionescu partagera le second avis. « Or, en Valachie, comme en Moldavie et en Transylvanie... à côté du puissant courant byzantin qui s'est manifesté au commencement, l'Orient, d'une part, l'Occident, de l'autre, ont exercé — nous assure-t-il — sur l'art national une influence qui, en certains cas, a eu comme résultat la transformation de la tradition byzantine en une mesure telle, qu'elle l'a rendue méconnaissable » (p. 310).

Le second point concerne un problème, dirais-je, d'hiérarchie: pour classer un monument, faut-il tenir compte en première ligne de son plan, ou plutôt de la manière dont on a adapté ce plan et surtout de tout ce qu'on lui a ajouté dans la réalisation du monument: méthodes de construction, composition des façades, système de voûtes, etc. Ici aussi, il est facile de s'apercevoir que M. Ionescu optera pour la seconde alternative.

Si nous acceptons ces prémisses, et il me semble qu'il faut les accepter, les conclusions de l'auteur s'imposeront d'elles-mêmes.

M. Ionescu ne nie pas, nous l'avons déjà vu, une forte influence byzantine aux débuts de notre architecture religieuse, prouvée abondamment par des monuments comme Sân Nicoară et l'Église Princière de Curtea de Argeş. Si, dans le cas du premier de ces monuments, l'influence byzantine paraît être venue par l'intermède de la Bulgarie, l'on a pour la Valachie, avant même la fin du XIVe siècle, une nouvelle voie de pénétration de cette influence, celle de la Serbie, par laquelle arrivèrent les maîtres maçons qui construisirent les églises des monastères de Vodiţa et de Tismana, et, un peu plus tard, probablement la belle église de Cozia. Ils apportaient avec eux le plan en forme de trèfle, dont la fortune en terre roumaine s'avèrera aussi durable que l'architecture religieuse elle-même. Ajoutons aussi que cette forte influence byzantine, directe ou indirecte, dont personne n'oserait nier l'existence, avait été toutefois précédée par une influence occidentale, qui dans sa forme première n'eut pas de chances de survivre à la poussée byzantine: aussi bien l'église de Basarab Ier, à Câmpulung, que celle de Bogdan Ier, à Rădăuţi, en Moldavie, « sont bâties d'après des modèles occidentaux romans, avec un mélange d'éléments gothiques » (p. 312).

Après l'époque de son éclosion, l'architecture valaque fera œuvre originale— autant que l'on peut être en cette matière, pour la plupart du temps, original. Elle saura, c'est-à-dire, transformer les vieux plans hérités de Byzance, accueillir des influences diverses, venues de Syrie, d'Arménie, de la Géorgie ou de l'Athos, leur ajouter parfois des éléments originaux, et en faire un tout harmonieux et nouveau. Déjà au début du XVIe siècle, l'église de Dealul ou celle de Neagoe

Basarab à Curtea de Argeş, « comparées aux monuments valaques antérieurs... paraissent tellement différentes que l'on pourrait croire qu'elles appartiennent à une toute autre architecture. Sauf la distribution intérieure, imposée d'ailleurs par les exigences de ce même culte orthodoxe, et la tendance à orner de tours la partie supérieure de l'édifice, nous ne découvrons presque rien des traditions de l'architecture byzantine dans la composition de ces monuments » (p. 322).

Après les premières décades du XVIe siècle et jusque très tard au XIXe, dans l'architecture religieuse de Valachie, « il n'est pas difficile de constater l'absence de toute influence venue du dehors, à l'exception peut-être d'un vague écho attardé de l'art italien sur certains monuments de l'époque de Constantin Brâncoveanu. Pour construire les nombreux édifices qui leur ont été demandés... les architectes indigènes s'inspireront directement des églises réalisées par leurs prédécesseurs » (ibid). Mais, point important à noter, « de tous les monuments construits dans le pays jusqu'à la première moitié du XVIe siècle, ceux qui devaient servir de modèle aux architectes locaux de plus tard, sont justement ceux dont le plan et la décoration ne reproduisent pas exactement les modèles étrangers connus, mais bien ceux qui résultent du remaniement des arts étrangers, transformés et refondus par la pensée et la façon de sentir des constructeurs autochtones » (p. 323). Parmi les monuments du XVIe siècle, « d'un caractère local, où le souvenir de Byzance se laisse à peine reconnaître », les plus importants sont les églises des monastères de Valea (Muscel), Cobia (Dâmboviţa), Bucovăţ (Dolj), Tutana (Argeş), Mărcuţa, près de Bucarest, et, enfin, l'église Mihai Vodă de Bucarest. Quant aux constructions des XVIIe et XVIIIe siècles, — les fondations de Matei Basarab, de Şerban Cantacuzène, de Brâncoveanu, de Nicolas Mavrocordato, — « leur parenté avec l'architecture byzantine est tellement relative, qu'elle ne peut plus faire l'objet de recherches détaillées » (p. 325).

Le cas de la Moldavie est diférent et il sert mieux encore que celui de la Valachie la thèse de M. Ionescu. « Le monument le plus rapproché de l'architecture byzantine, — plus exactement de l'architecture serbo-byzantine, — le premier et le seul de cette espèce en Moldavie, est la petite église dédiée à la Sainte-Trinité dans la ville de Siret » (p. 325). « Quoique fort modeste... cette chapelle devait être cependant le point de départ d'une architecture qui, au temps d'Étienne le Grand, allait donner à la Moldavie ses monuments les plus beaux et les plus originaux » (p. 326). Mais, ce qui demeure, ce n'est que le type de plan tréflé, subissant d'ailleurs lui-aussi des retouches de détail. Tout le reste est original, ou bien est dû à d'autres influences qu'à celle byzantine. Le système de voûtes, si caractéristique des églises moldaves, la composition des façades, qui retenait surtout l'attention des architectes, nous éloignent de toute influence byzantine. En échange, on constate l'influence exercée par d'autres courants artistiques, venus soit des régions lointaines du Caucase ou de l'Arménie (éléments décoratifs), soit de l'Italie, soit surtout des contrées qui connurent l'épanouissement de l'art gothique.

Douée d'un instinct créateur plus développé et d'un goût plus sûr que la Valachie, la Moldavie sut employer les divers éléments hérités de Byzance ou

empruntés à d'autres régions, pour réaliser des œuvres originales, dont le charme continue à s'exercer sur tous ceux qui les approchent.

Quant à la Transylvanie, ses monuments « ne doivent au point de vue architectonique rien, ou presque rien à Byzance » (p. 311). Les plus anciens parmi ceux-ci devaient représenter des types asiatiques; il s'agirait, donc, d'une influence byzantine seulement au cas où l'on acceptait ce terme dans son sens le plus étendu. Les monuments postérieurs au XIVe siècle, par contre, « ne gardent que les formes vagues et la distribution commune aux édifices religieux orthodoxes de toutes les provinces ayant subi l'influence religieuse de Byzance, mais leur architecture et leur aspect extérieur, leurs hautes tours devant le *naos* doivent bien plus à l'art occidental roman, qu'à l'art oriental » (p. 312).

L'architecture roumaine, dans son ensemble, ne peut donc pas être considérée comme une branche de l'architecture byzantine. Qu'est-ce, alors? Elle est, tout simplement, « un nouvel art, un produit local: c'est une architecture roumaine » (p. 332).

M. B.

E. TURDEANU. *Manuscrise slave din timpul lui Ştefan cel Mare*, extrait de *Cercetări literare*, V, 1943, pp. 101—240, avec XIII planches.

Les nombreux manuscrits slaves de provenance roumaine, eparpillés dans d'innombrables bibliothèques d'Europe et d'Orient, et décrits par des érudits comme Syrku, Jacimirski, Kalužniacki, Novaković. n'ont pas encore été l'objet d'une étude d'ensemble. C'est le mérite de M. Emile Turdeanu d'avoir entepris une vaste enquête à travers les catalogues de manuscrits et les publications les plus variées, et d'avoir ainsi réussi à identifier un nombre imposant de manuscrits slaves (plus de 600) dont on peut dire avec certitude qu'ils ont été copiés en Valachie et en Moldavie.

Une partie de ces manuscrits sont étudiés par M. Turdeanu dans le beau travail qui vient de paraître. Au nombre de 47, ils proviennent tous de Moldavie et datent du règne d'Étienne le Grand (1457—1504); à eux seuls ils ne donnent qu'une idée très incomplète de l'activité des copistes et enlumineurs de la Moldavie pendant cette époque glorieuse; c'est ainsi que parmi ces manuscrits on ne trouve même pas un contenant les chroniques du pays, dont la rédaction a commencé justement à la cour d'Etienne le Grand; mais ces chroniques (découvertes et publiées par Ioan Bogdan) se sont toutes conservées dans des manuscrits d'une époque plus récente. Aussi l'inventaire dressé par M. Turdeanu est-il loin de représenter tout le trésor spirituel de l'époque envisagée; un certain nombre d'ouvrages se trouvait antérieurement sur les rayons des bibliothèques des monastères et l'on continuait toujours à lire ces manuscrits; il y en a eu ensuite de détruits et de disparus; d'autres, enfin, se dissimulent dans la foule des manuscrits qui ne contiennent aucune indication sur la date et le lieu où ils ont été copiés.

Ces 47 manuscrits, qui ne représentent donc que des épaves d'une production bien plus abondante, sont pour la plupart de contenu religieux. Un grand nombre d'entre eux était destiné au culte; beaucoup ont été copiés sur l'ordre du Prince pour qu'ils soient offerts aux monastères récemment créés; leur exécution se caractérise par une distinction artistique des plus frappantes. La littérature juridique est représentée par deux copies du *Syntagma* de Matthieu Vlastaris. Quant à la littérature apocryphe, M. Turdeanu a réussi à identifier deux textes qui lui appartiennent indubitablement: *La dispute entre l'apôtre Pierre et le mage Simon* et *La vision de l'apôtre Paul*.

Evidemment, les copistes et enlumineurs n'étaient pas tous des Moldaves; il y a eu parmi eux des Slaves [1]), peut-être même des Grecs comme le moine Asyngrite qui copia en 1486 un *codex miscellaneus* contenant quelques passages en langue grecque mais en caractères cyrilliques. Mais dans la grande majorité des cas on peut penser que les copistes étaient des Roumains; parfois on peut l'affirmer avec certitude comme pour Théodore Mărăşescul, qui copia quatre manuscrits au monastère de Neamţ. En tout cas la production de tous ces copistes et enlumineurs fait partie d'une activité littéraire et artistique due en première ligne à la forte impulsion donnée par le prince Etienne lui-même; d'une manière générale, il s'agit donc non pas d'une production d'étrangers sur le sol roumain, mais d'une production roumaine en langue slave.

Les conclusions que M. Turdeanu tire de son étude si consciencieuse, èclairent l'évolution de la culture roumaine pendant ce long et grand règne; elles permettent d'entrevoir trois phases dans le dévellopement de la civilisation moldave dans la seconde moitié du XVe siècle, phases qui correspondent approximativement aux trois périodes du règne d'Étienne le Grand:

Dans les années qui suivirent son avènement (1457—1470), le Prince veille énergiquement à l'affermissement du trône et à la consolidation de l'indépendance du pays vis-à-vis de la Pologne et de la Hongrie; on constate alors comme une stagnation du zèle pour le progrès des lettres et des arts dans les monastères où la brillante tradition inaugurée sous Alexandre le Bon (1400—1432) s'était affaiblie au milieu des guerres fratricides entre ses indignes successeurs. Mais voici qu'en 1466, l'année même de la fondation du monastère de Putna, on entame en Moldavie une activité des plus fécondes en vue de la reproduction calligraphiée des textes du culte; il y a synchronisme entre ces réalisations et la série de chefs-d'oeuvre, sans pareil dans l'art religieux orthodoxe, issue de l'atelier de broderie du même monastère; si l'on ajoute que la rédaction des chroniques of-

[1]) Rappelons que le métropolite de Moldavie Théoctiste († 1477) a été sacré, entre 1449 et 1455, par Nicodème, patriarche de Peć, ainsi que nous l'avons démontré dans notre article sur *Joachim, métropolite de Moldavie*, *Bulletin de la section. hist.* de l'Acad. Roumaine, XIII, pp. 129—159.

ficielles, commencée à la cour sous la surveillance directe du Prince, est sensiblement contemporaine de ces deux entreprises, on aura une image plus complète de la vie intellectuelle moldave de ce temps-là. Parallèlement à ces faits, on voit s'affirmer, de partir de 1470, une orientation nouvelle dans la politique d'Etienne. Elle est provoquée et animée par l'idée de croisade à l'accomplissement de laquelle l'*athlète du Christ* se sent appelé. Quatre expéditions en Valachie (1470—1474) ont pour but de fixer le long du Danube les limites de l'expansion ottomane. Les rudes batailles de 1475 et 1476, montrent l'ampleur de l'effort moldave contre les Infidèles, effort d'autant plus admirable qu'il a été fourni par la principauté seule, sans aucun secours du dehors. Malheureusement les événements ultérieurs réduisent à néant les chances de la croisade: les Hongrois se réconcilient avec le Sultan (1483), l'année suivante les Turcs s'emparent des bastions moldaves, Chilia et Cetatea Albă (1484), tandis que les Polonais finissent eux aussi par s'entendre avec les Païens (1489). À cette phase politique, dominée par la conscience vive d'une mission chrétienne (1470—1489), correspond à l'intérieur une deuxième étape du développement de la culture. Commencée en 1466, celle-ci se caractérise en général par une fidélité absolue à la tradition des monastères de Neamţ et de Vatra Moldoviţei; le centre le plus actif est maintenant le monastère de Putna, récemment fondé; sa production artistique s'avère prodigieuse et son œuvre littéraire ne laisse pas d'être remarquable. Mais l'activité créatrice la plus intense du temps d'Étienne le Grand est celle qui date de la troisième et dernière période de ce règne (1489—1504). Puisque l'idéal élevé de naguère, la croisade, s'est averé irréalisable, l'énergie qu'on aurait deployée les armes à la main est maintenant canalisée vers les réalisations d'ordre spirituel. On le voit à la richesse et à la variété de la production artistique et littéraire de cette période. Les grands monastères de Neamţ et de Putna procurent aux nouvelles fondations pieuses, de plus en plus nombreuses, toute la gamme des manuscrits religieux dont elles ont besoin. D'autre part leurs rapports avec le Mont Athos deviennent pendant cette période plus fréquents et plus étroits » (pp. 232—233).

M. Lascaris

AL. BOLDUR, *Politica externă a lui Ştefan cel Mare într'o lumină nouă. Studii şi Cercetări Istorice*, XVIII, 1943, pp. 33—72.

Dans une étude dont le titre ne manque pas de présomption, M. Al. Boldur se propose d'examiner sous un jour nouveau la politique extérieure du prince de Moldavie Étienne le Grand. Selon son avis, les historiens roumains attribuent d'une manière erronée au grand voïvode moldave comme but principal de son existence la guerre chrétienne contre les Turcs. Il faudrait, au contraire, distinguer dans l'activité politique et militaire de ce prince trois phases: une première, qui va de son avènement, en 1457, jusqu'à 1470, marquée par ses efforts pour

affermir son trône; une seconde, allant de 1470 à 1486, consacrée aux grandes guerres contre les Turcs, et une troisième, enfin, comprenant la dernière partie de ce long règne, lorsque Étienne le Grand, en paix avec l'Infidèle, tourne ses regards vers le Nord-Est et prend une part considérable dans le conflit qui mettait aux prises le grand-prince de Moscou Ivan III et les Tatars de Crimée, d'un côté, la Pologne et la Lithuanie, de l'autre.

J'ai pourtant l'impression que cette thèse n'est pas aussi neuve qu'il semble à son auteur. Personne n'a parlé jusqu'à présent, à ce que je sache, d'une politique anti-ottomane de ce voïvode pour les premières années de son règne, et les historiens sont depuis longtemps tombés d'accord que, malgré une légende à juste titre chère à l'imagination populaire, le vieux prince, las d'attendre en vain une aide efficace de la part des Chrétiens dans sa lutte désespérée pour des intérêts qui n'étaient pas seulement les siens, se vit forcé de cesser les hostilités contre les Turcs et de leur payer le tribut. Cela veut-il dire que ce qui caractérise ce glorieux règne, ce qui lui donne son véritable sens historique, n'est pas la guerre contre le Croissant? La paix n'était qu'une douloureuse concession faite à la triste réalité qui l'entourait. Ce n'était ni un renoncement définitif, — la preuve en est que, quelques années avant sa fin, dès que des circonstances favorables à la reprise de la lutte lui sembleront revenues, il refusera de payer le tribut, il taillera en pièces une armée turque revenant de Pologne et il mettra le feu à Kilia et à Cetatea Albă, — ni, d'autant moins, un changement de camp. Il ne devint à aucun moment un jouet entre les mains des Turcs, contre la Hongrie ou contre la Pologne; ce n'était qu'une sorte de *statu-quo*, dont la garantie était le payement du tribut. Son attitude devait être si claire pour ses sujets, qu'elle pût permettre à sa politique anti-ottomane de lui survivre et d'imprimer son caractère à une grande partie du XVI[e] siècle. Un Étienne le Grand résigné pour toujours nous laisserait inexpliqués les efforts d'un Étienne le Jeune ou d'un Pierre Rareş, ou les ravalerait au rang — tout aussi immérité — de simples convulsions, dénuées de racines profondes dans un passé encore vivant.

Mais, même vue sous ce jour, qui n'est pas nouveau mais qui me paraît juste, la politique nordique d'Étienne le Grand ne fut pas, certes, un simple passe-temps. Décidée par un besoin de réaction contre les prétentions de la Pologne, auxquelles ne correspondait aucun appui efficace; par des prétentions territoriales justes pour la mentalité de l'époque; par des relations matrimoniales qui reliaient étroitement la cour moldave à celle de Moscou, peut-être aussi comme une garantie contre la turbulence des Tatars de Crimée, l'alliance avec Ivan III et Mengli-Ghireï ouvrait aussi un champ d'activité à une énergie qui ne pouvait pas se contenter des travaux paisibles de la paix, et un horizon plus vaste à un grand chef d'État, qui avait besoin, pour déployer ses dons, d'espaces plus larges que les frontières de son petit pays. C'est le mérite de M. Boldur d'avoir attiré l'attention, avec plus d'insistance qu'on ne l'avait fait auparavant, sur l'amplitude de cette politique nordique, qui eut sa part, par l'aide qu'elle apporta à Ivan III contre la puissance rivale de Pologne-Lithuanie, dans « le rassemblement de la terre russe » sous l'autorité des grands-princes de Moscou. Politique qui n'épargna pas au prince moldave, elle aussi, des désillusions, car au moment de la grande épreuve de 1497, — qui finit pourtant par une brillante

victoire, — il se trouva devant le roi de Pologne tout aussi seul qu'une vingtaine d'années auparavant devant les forces du Sultan. En tout cas, pas politique de résigné. Celui qui trouvait une telle énergie pour ses luttes contre la Pologne, ne pouvait, il me semble, regarder la paix avec le Croissant autrement qu'un armistice, en attendant le moment où l'entente chrétienne, toujours vainement espérée, serait devenue une réalité [1]).

M. B.

VICTOR BRĂTULESCU, *Frescele din biserica lui Neagoe dela Argeş*, Bucarest, 1942, 96 p., XXX pl., in 4°.

M. Victor Brătulescu, directeur du Musée d'Art religieux de Bucarest, présente dans de magnifiques reproductions en couleurs trente fresques de l'église épiscopale de Curtea de Argeş. Lors de la restauration, par Lecomte de Nouy, de ce monument connu dans tout l'Orient orthodoxe pour la richesse de son ornementation, et qui passa longtemps pour le plus beau de la Roumanie, une partie des fresques qui le décoraient furent détruites. Ce qu'il en reste encore se trouve à Curtea de Argeş, et surtout au Musée d'Art religieux de Bucarest.

Les fresques reproduites par M. Brătulescu sont dues à des mains différentes, une partie étant du XVI[e] siècle, d'autres d'une époque plus tardive. Sans être dénuées d'intérêt artistique, elles présentent, à ce point de vue, une valeur moindre que leurs contemporaines des églises de Bucovine.

L'album de planches est précédé par une introduction sur l'intéressante fondation du prince de Valachie Neagoe Basarab (1512—1521) et surtout sur les inscriptions des pierres tombales trouvées dans cette église. M. Brătulescu croit y pouvoir lire le nom, en abréviation, du fameux maître Manole, l'architecte de la bâtisse selon la légende roumaine, qui du reste fait partie d'un cycle

---

[1]) Les mobiles de l'alliance avec Moscou et les Tatars sont, comme nous l'avons vu, assez nombreux. Excluons-en l'attrait d'un riche butin (pp. 44—45). C'est amoindrir inutilement un grand prince qui, s'il pratiqua ce système comme tout le monde à son époque, ne peut pas être transformé, pour le simple amour des découvertes, en chef de bandes. Aucune source ne permet de constater une seule campagne ayant ce but. Si les chroniques parlent à chaque instant d'« un riche butin », c'est tout simplement parce que dans le langage de l'époque cela voulait signifier que la victoire avait été complète. Il y a à l'étranger assez de spécialistes de ce genre d'interprétation des sources, pour que nous ne nous sentions pas obligés de nous adonner nous-mêmes à cette espèce de jeu.

Laissons aussi dormir en paix les Bolohoveni, qui ne pouvaient influencer en rien la politique d'Étienne le Grand, vu que, selon le propre aveu de M. Boldur (p. 46), entre les dernières mentions de cette population et les premières années de règne du voïvode s'étaient écoulés de longs siècles. L'existence d'un irrédentisme moldave en Galicie au XV[e] siècle (p. 49) reste, elle aussi, à être prouvée.

de légendes très répandu dans tout le Sud-Est de l'Europe. Selon M. Brătulescu, Manole n'aurait été que l'artiste auteur de l'ornementation en pierre de l'église, et en ce cas son existence passerait de la légende à la réalité historique. Malheureusement, il est impossible de lire, comme le voudrait notre auteur, dans les lettres (slavonnes) M̄. L̄. R̄. B̄., le nom de l'artiste: Manole rabŭ Bojii (Manole, serviteur de Dieu). Il suffit de jeter les yeux sur la belle pierre tombale de la princesse Despina, épouse de Neagoe, pour s'en convaincre. Tandis que les bords du rectangle formé par la pierre tombale contiennent l'inscription portant le nom et les attributs de la princesse, tout le centre est occupé par une croix à trois rangées de bras, surmontée d'une rosette et ayant à ses pieds un crâne représentant la tête d'Adam. Entre les bras de la croix se trouvent: sur la première ligne, Īs. H̄s. (Jésus Christ); sur la seconde, la vieille formule *Nika;* sur la troisième et la quatrième les lettres censées contenir le nom de Manole. Or, il est impossible de croire qu'un tailleur de pierre du XVIe siècle, le plus célèbre fût-il, se soit permis de mettre son nom au beau centre d'une pierre tombale, entre les bras de la croix, au dessus de la tête d'Adam, et avec des lettres tout aussi grandes que celles qui invoquaient le nom du Sauveur. Il ne s'y agit, sans doute, que d'une formule invocatoire en slavon.

L'introduction donne aussi la description détaillée des planches. Les belles reproductions présentées par M. Brătulescu dans une édition si soignée rendront certainement d'importants services aux historiens de l'ancien art roumain et de son iconographie.

M. B.

JEAN HÉRITIER, *Catherine de Médicis*, Paris, Arthème Fayard 1942. — *Michel de L'Hospital*, Paris, 1943. Flammarion (Collection «Les Grands Cœurs»).

Ce genre d'ouvrages appartient à une catégorie assez hybride: en même temps œuvre de vulgarisation et tentative de mise au point de bon nombre d'études consacrées à des problèmes particuliers. Vouloir mettre d'accord, ou opter entre des résultats souvent contradictoires obtenus par l'examen consciencieux des pièces d'archives et des documents du temps, interprétés selon les convictions ou les sympathies, (souvent les ressentiments) d'historiens ayant épousé un parti ou une chapelle dans les convulsions d'une des époques les plus vivantes et les plus dramatiques de la monarchie française — et prétendre en extraire *une* vérité en quelque sorte linéaire, nette, précise et forcément abstraite — en vérité, ce but suppose une familiarité constante avec l'époque étudiée, une connaisance et même une fréquentation assidue des personnages qui lui ont donné son relief et sa couleur, l'assimilation parfaite de l'esprit du temps, et ce miracle si rare d'une vision contemporaine dans laquelle on s'efforce d'ignorer les suites souvent fortuites des évènements que l'on est trop tenté de prendre pour ses conséquences fatales et nécessaires. Enfin à ce détachement de *ce qui suit* il faut joindre la connaissance indispensable de *ce qui précède.* On ne pourra connaître le règne de Henri II sans remonter à ceux de François I

et Louis XII, en poussant même jusqu'à Louis XI. Juger les événements en eux-mêmes sans tenir compte des analogies et des causes souvent fort reculées dans le temps, est l'une des erreurs les plus répandues parmi les vulgarisateurs de bonne volonté. On ne comprend pas assez que le XVIe siècle est une époque aussi mystérieuse aux profanes que le Moyen Âge ou l'Histoire ancienne. Dans son avant-propos au volume sur Catherine de Médicis, l'auteur tient à préciser la portée de son ouvrage (p. 10) : « Il ne s'agit point ici... d'une histoire de France pendant les Guerres de Religion, ni même d'une histoire de Catherine de Médicis. Il *s'agit d'un essai de psychologie et de politique*, sur la Reine mère des derniers Valois ». Plus loin il prononce le mot de *synthèse*. Synthèse dont les éléments sont donnés dans l'Orientation Bibliographique figurant à la fin du volume et comprenant environ 37 pages en petits caractères. L'auteur s'interdit « toute érudition indiscrète » (p. 12). La table d'Orientation bibliographique doit permettre « de remonter aux sources manuscrites et imprimées et de recourir aux travaux indispensables parmi la multitude infinie de ceux qui ont paru ». Mais alors on ne comprend pas très bien ce que vient faire la liste des romans et des pièces de théâtre dont on recommande la lecture p. 726? Serait-ce le « premier échelon » pour « remonter aux sources »? De même, certaines préférences pour des historiens comme Gaillard et Varillas, dont Paulin Paris a fait justice dans ses *Études sur François I*, nous semblent se rattacher à un souci du pittoresque qui nous mènerait facilement à ce même roman historique si prisé des romantiques à tous crins du siècle dernier, et qui ne demande qu'à renaître sous la forme si commode des Vies romancées. Enfin, un doute persiste. L'Orientation bibliographique est-elle un *programme de lectures nécessaires*, obligeamment fourni aux profanes voulant s'introduire dans les arcanes du XVIe siècle, ou faut-il y chercher les *sources principales* du volume sur Catherine de Médicis? Nous entendons les sources ayant réellement servi. Et pourquoi ce développement donné au machiavélisme et à Machiavel, sujet d'un interêt réel, mais nullement indispensable à la compréhension d'une politique aussi personnelle que celle de Catherine de Médicis? Le machiavélisme est bien plus ancien que Machiavel. L'homme des cavernes devait le pratiquer tout autant que la force brutale. Pour ne citer parmi les souverains du XVe siècle que Richard III et Louis XI, on peut y voir des représentants parfaits de cette hypocrisie d'État. Mais un sujet en entraîne un autre. Du *machiavélisme* la bibliographie passe à *l'italianisme*, citant à ce sujet (p.715) le bel ouvrage d'Aug. Renaudet, *Préréforme et Humanisme à Paris*, qui est essentiel à la compréhension de l'esprit des clercs *à Paris* à la veille du XVIe siècle (le dernier chapitre nous mène jusqu'à l'avènement de François I) mais qui n'a rien à voir avec l'histoire de Catherine de Médicis. De l'ouvrage, la liste saute à l'auteur, citant de lui *Les Sources de l'Histoire de France*, *Erasme* et *Laurent le Magnifique*. Puis, sautant de nouveau à l'un des ouvrages cités, on nomme également l'*Erasme* de Quoniam, avant de retourner une fois encore à la trop riche bibliographie de Machiavel. Si l'on ne saurait se plaindre que l'auteur se trempe aux sources faisant connaître la genèse de l'esprit du XVIe siècle, on voudrait savoir pourquoi il exclut d'autres ouvrages, comme par exemple les deux volumes de H. Guy sur l'*École des Rhétoriqueurs*, et les *Poètes du XVIe siècle*, ou l'*Erasme et l'Espagne* de Marcel Bataillon, ou les volumes

de Sainéan sur la *Langue de Rabelais*, enfin pourquoi il semble mettre sur un même plan des ouvrages d'une valeur aussi inégale que la *Diplomatie au temps de Machiavel* de Maulde la Clavière et l'admirable *Martin Luther* de Lucien Febvre, ou la si précieuse *Histoire des Papes* de L. v. Pastor. La véritable raison d'une Orientation Bibliographique devrait justement être de guider le lecteur vers l'essentiel, en indiquant chaque fois ce qui est de *tout premier ordre*, et ce qui est *absolument nécessaire au sujet*. Aussi riche que soit une bibliographie, il y faut faire régner un certain ordre, et pour tout dire une hiérarchie salutaire. Enfin on aurait peut-être désiré une notice plus complète sur les ouvrages qui sont à la base des chapitres plus importants de ce travail, et peut-être même un bref aperçu critique de manière à fixer son propre point de vue vis-à-vis de celui de ses prédécesseurs. On ne trouve ceci que par endroits dans quelques notes éparses au cours de l'ouvrage de manière par trop fragmentaire. Un aperçu critique sur les travaux de L. Romier ou de Pierre Champion par exemple, dont les ouvrages ont si largement servi, permettrait mieux de suivre la ligne adoptée dans cette étude.

Si maintenant on passe à l'économie de l'ouvrage, on voudrait peut-être y découvrir un plan plus construit. Il est des moments du récit où il ne se passe littéralement rien, mais où l'on coud bout à bout des lettres de Catherine de Médicis en les reliant d'un lien assez artificiel pour combler les vides. Là aussi on n'aurait souhaité que le nécessaire. Les sources ne devraient jamais s'imposer quand leur présence n'ajoute rien à la connaissance du sujet. Bien au contraire, il arrive que tout le fatras épistolaire ne serve qu'à endormir l'attention du lecteur. Parmi les textes aussi il faut faire son choix, ne retenant des sources que celles qui servent de jalon. Une résurrection n'est pas une photographie, de même qu'une synthèse n'est pas la somme mathématique des éléments employés. Et ces lettres elles-mêmes sont loin de constituer un miroir de leurs épistoliers. Vouloir les y deviner est une tentation assez vaine. Bien souvent il n'y faut voir que des banalités. Quant à Catherine de Medicis, ce n'était point un être particulièrement transparent. — Autre grief, touchant cette fois le style de l'ouvrage. L'auteur abuse quelque peu de symboles qui tendent à donner à l'ensemble un air de littérature par trop facile. Ainsi certains titres de chapitres: « *La fille comme toute nue... L'Arc et le Croissant,... La Marchande florentine... Une chèvre morte...* ou de la dernière et avant dernière partie: « *La tragédie royale... La solitude du soir* »... Il est entendu que certains de ces titres sont empruntés aux textes savoureux des ambassadeurs italiens. N'empêche qu'employés ainsi ils prennent un faux air de titre de roman feuilleton. Si l'histoire érige parfois certains tableaux en symboles, ce n'est pas toujours sans danger. Rappelons Michelet et son image des trois Parques (Anne de Bretagne, Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche) filant les destinées de la France. Ce genre d'imagerie substitue souvent la fantaisie pittoresque d'un auteur à ce qui doit être une véritable résurrection: vivante, transparente et anonyme. Dans le cours de l'ouvrage on se heurte à tout pas à ce qu'on pourrait appeler « des phrases ». Ainsi p. 17, à propus du mariage des parents de Catherine de Médicis, mariage comme l'on sait arrangé par le roi de France (François I), ou lit: « Le lys d'or veut s'unir au lys rouge. S'il doit y avoir quelque jour un roi n'Italie

mieux vaut qu'il soit client du roi de France ». Or, ce n'etait pas à Florence, ni au roi d'Italie que songeait à s'unir le roi de France, mais bien au neveu du Pape. Voir en Laurent de Médicis un éventuel roi d'Italie et rappeler à ce sujet le souvenir du « vieux rêve de Jean Galéas Visconti, de Ladislas de Naples, de César Borgia », en ajoutant « Comment François I, successeur de Louis XII aurait-il négligé une tradition apportée en France par la grand-mère de ce prince, la fille même de Jean Galéas, cette Valentine de Milan qui épousa Louis d'Orléans, frère de Charles », cela risque d'égarer le lecteur candide.

Si le rapport des forces avait pu permettre au XVe siècle en Italie à quelques esprits hardis d'entrevoir l'unité sous un souverain italien, et même alors en tant que chimère, le début du XVIe siècle avait singulièrement éloigné tout songe de cette nature. La Sainte Ligue de Jules II d'abord, puis la victoire de Marignan avaient simplifié les données du problème. En Italie s'affrontaient maintenant deux forces aux mains d'hommes parfaitement dissemblables: la Papauté, naguère ébranlée par le fougueux Jules II, maintenant confiée à Leon X, diplomate par excellence mais nullement guerrier, et la domination du roi de France, nouveau César « domateur des Helvétiens », chevalier bien plus que diplomate. Le mariage français de Laurent de Médicis, neveu du pape, destiné, croyait-on, à lui servir de bras porte-glaive, scellait l'alliance du roi de France et du Souverain Pontife, au moment où se réveillaient les ambitions impériales du vainqueur de 1515. Le choix du pape comme parrain du jeune Dauphin, le mariage français de Laurent et le Concordat nouvellement promulgué tendaient à un même but: celui de l'élection comme Roi des Romains du roi de France également duc de Milan. Où y aurait-il encore eu de place en Italie pour un roi d'Italie, fût-il client du roi de France? Il ne faut pas, non plus, oublier un précédent en tout point identique au mariage français du duc d'Urbin. C'est le mariage français de César Borgia, du temps du pontificat de son père et dès l'avènement de Louis XII, mariage destiné lui aussi à sceller une alliance (sans lendemain) avec le pape dont on attendait la dissolution du mariage demeuré stérile avec la fille de Louis XI, Jeanne de France, et l'aide amicale pour la conquête du Milanais. Faut-il encore chicaner l'auteur sur ses trop fréquentes citations de Machiavel? Cela finit par devenir un jeu, mais bien fastidieux. Les préceptes de Machiavel se croisent et s'entrecroisent constituant en quelque sorte la trame des chapitres où est exposée la politique de la Reine-mère. A peine a-t-elle pris une initiative que le texte correspondant du Florentin vient la réduire à une sorte d'A. B. C. du machiavélisme.

Nous avons signalé plus haut l'abus des symboles. Il faut y joindre un penchant décidé pour les emblèmes, dont on était assez prodigue au XVIe siècle. Le XVe les avait prisés, leur accordant une valeur plus directe et plus franche. Le XVIe y avait ajouté une certaine préciosité. Les recueils d'emblèmes, tel celui d'Alciat, se font jour vers ce moment. Les emblèmes respectifs de Catherine (l'arc-en-ciel) et de Diane de Poitiers (le croissant, choix imposé par la fatalité de son nom) donnent lieu à des variations par trop faciles p. 81: « Le croissant s'agrandit à la mesure de l'orbe terrestre. L'arc-en-ciel a disparu du zénith, Catherine cependant ne s'est effacée que pour rester. Rester. Attendre. Durer».

Et p. 260: « Michel de L'Hospital avait composé pour le nouveau règne une noble devise « Pietate et Justitia »... etc. « Le sceptre supporté par deux colonnes, ces armes parlantes du nouveau règne, sous la devise de piété et de justice il nous plaît d'y voir un symbole: le sceptre du Très Chrestien soutenu par Catherine de Médicis et le chancelier L'Hospital, par la descendante des apothicaires dont la fortune fut celle de la cité des Pennes, et par le fils du médecin des Bourbons, tous deux de sang plébéien, de sang auvergnat, par là même très près des intérêts modestes et permanents du peuple français... Madame Catherine, Gouvernante de France, en face des féodaux superbes et des apanagistes est la bonne ménagère, la bonne mère (!) qui en compagnie du robin méthodique et même tatillon, sa créature, travaille à construire et réparer la France... etc Marchande florentine, soit. Bien d'avantage ménagère francaise. Et qui tient avec un scrupuleux souci le ménage de la royauté. Ménage. Maison. La Maison de France dont elle est la Gouvernante... etc.... Travail de bonne mère, de vaillante femme française »... etc... Verbiage encore p. 255, à propos du livre « *de la Sagesse* » de Pierre Charron, préconisant une prudence machiavélique: «...être lion aux coups et renard aux conseils, colombe et serpent comme dit la volonté divine»; on lit encore: «Colombe et serpent. Rien ne s'applique mieux à Madame Catherine. Son impuissante sagesse veut le bien suprême, la paix, la triple paix étrangère, civile et religieuse. Il lui faut glisser entre les mains qui se crispent pour la guerre. Son parti est pris. La *Colombe* de l'arche rapportant le vert rameau d'olivier est annonciatrice de *l'arc-en-ciel*. Tous la repoussent. Pourquoi donc oublier que Moïse a façonné un *serpent d'airain* pour guérir le peuple de Dieu mordu par les serpents de feu qu'envoya la colère de l'Éternel »?

On remarque aussi une certaine incompréhension des réalités du XVIe siècle. Ainsi p. 252: « Catherine le comprenait. Le *syncrétisme* eut été la seule issue théologique du conflit ». Ailleurs, à propos de la régence désirée par la reine-mère: « Grande liseuse, elle connaissait les anciennes constitutions du royaume; elle rappelait à Antoine le précédent de Blanche de Castille, espagnole et régente, aïeule des Bourbons ». (Mais fallait-il tant d'érudition pour nommer Blanche de Castille dont l'imagerie du Moyen Âge et du XVe siècle avait fait une figure de légende, encore ravivée du souvenir tout récent de Louise de Savoie?) Phrases encore que celles-ci: « A l'accompagner, à vivre avec elle, nous voyons combien elle s'était assimilé le meilleur des *coutumes capétiennes*. Voilà pourquoi les mémoires du temps parlent si souvent, en termes familiers de la bonne mère Catherine, notre bonne reine-mère, qui aimait le royaume, ayant un esprit noble, libéral et magnanime, et qui ne savait ce que c'était que l'avarice, ni la vengeance comme disait Jules Gassot». Enfin, comment ne pas remarquer certaines affectations assez fâcheuses? A tout moment on revient à des formules comme celles du « Mystère du Sang de France » de la «Mystique du Sacre», etc. Or, si des vers de circonstance rappellent une fois de plus la pieuse légende de la Sainte Ampoule à l'occasion de Sacre du roi de France, on doit tout de même comprendre qu'il ne s'agit plus au XVIe siècle d'une sorte de réalité vivante et miraculeuse, pareille à celle du Moyen Âge, mais d'une sorte de bric-à-brac poussiéreux et périmé que l'on ne sort qu'aux grands-jours, et alors seulement pour un bref instant. Que dire aussi du fait que l'auteur affecte de n'appeler François de Guise

que «*Monsieur de Guise le Grand*», cependant que l'Amiral de Coligny est traité avec un cuisant mépris de « *Monsieur de Coligny* »?

En somme, ce livre consacré à Catherine de Médicis, bien loin de dégager nettement la ligne d'un caractère ou d'une politique, est une série de plaidoyers en sa faveur, coupés d'affirmations quelque peu contradictoires. Ayant posé en axiome la parfaite bonne foi de la Reine-mère, on est surpris de lire des passages comme ceux-ci: «La double erreur de Catherine et de son chancelier fut de s'être toujours résignés à la ruse et de ne s'être point assurés la force, les rares fois qu'ils le pouvaient, ce qui réduisit la Reine à la violence » p. 203. Et encore: « En ce début d'été 1560 la ruse seule était possible. Aussi Catherine y fut-elle supérieure ». Et p. 219: « Lui reprocher sa perfidie est absurde. Elle ne pouvait faire autrement entre les Bourbons, les Guise, les Montmorency, les Chatillons, disposant tous de moyens militaires...», etc. Or, laisser les faits parler d'eux-mêmes, et permettre au lecteur de tirer ses propres conclusions, c'est là, croyons-nous, tout l'art d'une évocation. On voudrait donc non un plaidoyer mais un récit dégageant les moments essentiels d'une vie si mêlée au drame des derniers Valois.

Ces observations sont également valables pour le *Michel de L'Hospital* du même auteur, « portrait psychologique, moral et politiqué », ne visant pas à être un travail d'érudition. L'orientation bibliographique plus concise prête moins à la critique. Pourtant, après avoir cité les auteurs de travaux sur Michel de L'Hospital et ajouté qu'« autour de L'Hospital il convient de mentionner: Abel Lefranc, *Les Dernières Poésies de Marguerite de Navarre*... André Lebey, *Le Connétable de Bourbon*, J. A. Néret, *Claude de France*, Fontana, *Renée de France*, R. Peyre, *Marguerite de France*, C. H. Patry, *Le Protestantisme de Marguerite de France* » (donc des ouvrages n'éclairant que certains à côtés de la carrière ou du caractère du futur chancelier), l'auteur ajoute, comme en passant, « et naturellement les L. Romier et P. Champion qui sont essentiels pour une étude détaillée des faits à partir de 1560 ». Pour un lecteur non averti, cette manière désinvolte a de quoi égarer. Enfin quelques observations sur l'ordre dans lequel sont cités ces ouvrages. *Le Chancelier Antoine Duprat* d'Alb. Buisson, cité probablement à cause de son rôle dans le procès du Connétable, épisode somme toute secondaire dans la vie de Michel de L'Hospital, aurait dû figurer immédiatement après *le Connétable de Bourbon* de Lebey, et non en compagnie du *Problème de l'Incroyance au XVIe siècle* de L. Febvre et de *l'Influence des Idées de Machiavel* de Ch. Benoist.

En général le *Michel de L'Hospital* marque un progrès sur la *Catherine de Médicis* quoiqu'en ait l'auteur qui le traite négligeamment de simple « en marge » renvoyant complaisamment le lecteur à son œuvre maîtresse: « La scène, le décor sont dans Catherine de Médicis, et la tragédie aussi. Michel de L'Hospital s'avance au bord du théâtre. Nous l'y arrêtons par un artifice auquel nous autorise Clio... », etc. (p. 9).

Quelques objections sur des points de détail. P. 14, l'auteur croit que la rupture des fiançailles de Claude de France avec le futur Charles Quint « sera

l'une des causes du conflit entre les Valois et les Habsbourg, de la rivalité entre les Maisons de France et d'Autriche, Rivalité dont le poids devait être si accablant un demi-siècle plus tard...», etc. Or, le conflit était bien plus ancien. En fait il remonte à l'héritage de Charles le Téméraire confisqué comme l'on sait par Louis XI. C'est en sa qualité de petit-fils de Marie de Bourgogne et d'arrière-petit-fils du dernier duc, et nullement en qualité de prétendant évincé que Charles Quint n'allait cesser de réclamer la Bourgogne qu'il considérait comme son bien et son héritage légitime injustement approprié par la Couronne de France. Les fiançailles de Claude, loin d'assoupir un éventuel conflit entre les Maisons de France et d'Autriche, n'auraient eu pour effet que d'affaiblir la France en la démembrant au profit de Charles de Bourgogne, qui devait recevoir en présent de noce la Bourgogne, la Bretagne et le Comté de Blois, car telle était la dot dont la reine Anne de Bretagne entendait pourvoir sa fille, par haine surtout de l'héritier présomptif de la couronne, le futur François I. P. 59, il est parlé en passant de « l'adroite publicité que la Marguerite des Marguerites excellait à se ménager dans les milieux littéraires de son temps ». On ne comprend pas très bien. De quelle publicité s'agit-il? Littéraire, selon toute probabilité. Or la « sœur unique » du roi de France était un personnage assez en vue pour que ses moindres gestes soient commentés sans qu'il y ait de son fait. Mais elle n'a publié ou laissé publier de son vivant qu'une partie seulement de ses œuvres. Son poème mystique du *Miroir de l'Âme Pécheresse*, bien plus effusion religieuse qu'œuvre littéraire, fut publié en 1531 sous une sorte d'anonymat pieux, car « la marguerite très précieuse » offerte « à tous ceux qui de bon cœur la cherchoient», est tout simplement la perle évangélique, et ne doit pas être prise pour une signature. Ce ne fut qu'en 1533, que sans l'aveu de la reine, l'imprimeur Angereau, convaincu depuis d'hérésie et mort sur le bûcher, fit faire une nouvelle édition au nom de la sœur du roi et cela pour pouvoir glisser à la faveur de cette plaquette aussi d'autres textes d'une hérésie plus franche, dont un psaume qui dut retentir comme une sorte de cri de guerre.

Les « *Marguerites* » comme l'on sait, n'ont pas été publiées par la reine mais par ses familiers, *L'Heptaméron* n'a circulé que parmi quelques élus, n'étant pas destiné au public. Les *Dernières Poésies* ont attendu nos jours pour se révéler au public. Alors où est *l'adroite publicité?* Ajoutons qu'elle ne lisait pas l'hébreu, comme on s'amuse à le répéter. S'il lui arrivait de commenter le sens des noms hébraïques, ou de quelque lettre, ce n'est que pour leur *vertu occulte* selon la Kabbale. Faute de connaître son penchant pour ce genre de spéculations, on risque de lui attribuer une érudition qu'elle n'a jamais eue. Faut-il aussi analyser certaines digressions? L'auteur s'offusque de voir que dans sa *Conjuration d'Amboise*, L. Romier traite Michel de L'Hospital « d'homme d'affaires » de Marguerite de France. Il s'indigne du « dédain » avec lequel on parle de « cette figure heureuse de parvenu », quand il s'agit plutôt d'un « véritable aristocrate de l'intelligence», arrivant grâce aux services de ses amis, et leur rendant à son tour des services. « Cette véritable entr'aide d'humanistes est un des faits sociaux les plus significatifs de l'époque: l'intellectuel envieux drapé dans sa vanité, qui commencera d'apparaître sous Louis XIII pour s'épanouir si ridiculement

à partir de la Régence, n'existait point alors. Le monde de l'intelligence formait un groupe social aussi uni par les liens de la culture que les autres groupes par le sang, les intérêts de famille, de religion ou de métier»... etc., «la corporation de gens de lettres... féodalité de lettrés... esprit de communauté... La Cour ne fait pas les carrières. Les carrières mènent à la Cour. Le mécénat est inséparable de l'entr'aide... L'entr'aide compense le mécénat et permet à l'intelligence de servir en évitant la servilité...» etc. Esprit de communauté? Mais on connaît les querelles d'humanistes. Lefèvre d'Etaples, Érasme, Aléandre, Guillaume Budé, Thomas Morus, John Fisher, Longueil... Y eut-il un seul parmi eux à l'abri des atteintes de ses doctes confrères? L'entr'aide compensant le mécénat? Nous dirions plutôt que le prestige des lettres était plus grand au début du siècle et que les lettrés en profitaient largement. Peut-on dire que L'Hospital « est le précurseur des Vico et des Montesquieu », parce qu'il préconisait « d'éclairer et compléter la science des lois par l'histoire des peuples qu'elles ont régis? ». Cela avait été déjà le principe de Guillaume Budé. Donc faut-il voir en lui le précurseur du précurseur des Vico et des Montesquieu? P. 79, autre digression sur la politique de la France sous Louis XIV: « La France préféra faire succéder son hégémonie à l'hégémonie espagnole, ce qui permit à l'Angleterre d'attiser les divisions continentales. Après Utrecht, Louis XIV comprit enfin qu'il fallait établir l'unité européenne par l'alliance avec l'Empire. Il le comprit trop tard »... etc. Ces considérations dictées, non point par la conjoncture d'alors, mais par les conditions actuelles, portent à faux. Peut-on oublier le rôle de la Révolution anglaise de 1688 ou celui de la succession d'Espagne qui ont pesé sur la politique de Louis XIV bien plus que la rivalité avec l'Empire? Peut-on affirmer également que « la tradition capétienne... avait pour but, non point la conquête des frontières naturelles, mais l'accession de la France à la dignité impériale »?. Ceci est pour le moins contestable. Le trop grand nombre de ces digressions ne s'explique que par le désir d'étoffer le « portrait psychologique, moral et politique » de considérations ayant trait bien plus aux circonstances actuelles qu'à celles du XVIe siècle. Même tendance à amplifier, à grossir le bagage parfois un peu mince de ce portrait, dans la manie d'analyser, commenter, paraphraser et citer les moindres poésies de circonstance du Chancelier, les tournant et retournant pour en extraire de profondes vérités. L'Hospital « se plaignant... dans ses épîtres latines que sa fille fût trop mondaine et n'allaitât point elle-même ses enfants » permet à l'auteur d'ajouter (p. 58): «Ce qui prouve que calvinisme et austérité n'allaient pas nécessairement de pair en ce temps-là, et que Maurice Maindron, inégalable évocateur du *Tournois de Vauplassans*, de *Sainte Cendre*, de *Monsieur de Clérambon* et de *Blancador l'Avantageux*, donne une image beaucoup plus fidèle des milieux huguenots que les hagiographies de la Société d'Histoire du Protestantisme français (!) ». Mais p. 97 on nous affirme que la fille de L'Hospital (Madeleine Hurault) « tout en vivant sans pratiquer la religion catholique » ne l'avait point abjurée. Alors comment concilier ces passages qui ne se trouvent qu'à neuf pages de distance? P. 99 et suivantes, longue analyse de la politique lorraine à propos de l'épithalame composé pour le mariage du Dauphin avec Marie Stuart, épithalame qui constitue un véritable manifeste politique, une apologie de l'alliance écossaise,

dont on sait qu'elle était *un des maillons de la chaîne de défense catholique*... Internationale catholique (p. 100) système catholique du Nord dont la ravissante petite Dauphine apporte la possibilité..., etc. Système catholique du Nord franco-écossais... » (p. 101). Mais ce soi-disant système catholique du nord était tout simplement l'aboutissement de la politique traditionnelle de la monarchie française s'alliant *avec l'Ecosse contre l'Angleterre*. Il ne s'agit donc point d'une ligue de défense catholique, mais d'un système d'alliance *anti-anglaise*. Le véritable auteur du mariage écossais fut bien François I, qui maria sa fille Madeleine au roi d'Ecosse, puis à la mort de la jeune reine maria le roi veuf à Marie de Guise, mariage dont devait naître Marie Stuart, destinée elle aussi, dès sa plus tendre enfance, à l'alliance française.

Ce ne furent pas les Guise qui poussèrent la jeune reine au trône de France, mais bien son influence à elle qui en fit les véritables maîtres de la France. P. 110, on retrouve une fois de plus le Mystère du Sang de France et la mystique du Sacre à propos d'une pièce de circonstance « jugée si importante qu'elle fut imprimée dès 1560 », dans laquelle L'Hospital déplorait tout simplement de n'avoir pu assister au sacre du nouveau roi (François II): « Fervent du Mystère du Sang de France on imagine que L'Hospital ne pouvait être insensible à la Mystique du Sacre », etc. Voir aussi p. 210: « La mystique du sacre interdit à un Français qui ne veut rien mutiler de la vérité française et chrétienne de séparer le Pape et le Roi... La fidélité envers le Roi n'est parfaite que si elle s'accompagne de la fidélité envers le Pape » (!). Voilà un point de vue qui risquerait fort de gêner Louis XIV et Bossuet, pour ne point remonter à François I, Louis XII, Charles VIII et jusqu'à Philippe le Bel. Mais retournons aux poésies de circonstance, car on ne nous fait grâce d'aucune. Après la poésie sur le sacre, voici *l'Art de régner* (en trois cents vers) et les *Quatre états du Royaume*, dont on donne l'analyse. « Les maximes y abondent. Elles sont admirables, conformes à la tradition capétienne, que connaissait si bien L'Hospital, légiste du roi » (p. 113). Ajoutons pour notre part que c'est une sorte d'Institution du prince, ou de Doctrinal, analogue pour l'esprit à tous ceux du Moyen Âge. Suit l'analyse d'un nouveau poème, *Iter Nicaeum* — cinq cents vers — retraçant l'histoire du voyage de Marguerite de France se rendant en Savoie, dont elle épousait le duc. Ce voyage tout pacifique avait duré trois mois. Cinq cents vers et trois mois, c'est plus qu'assez. Mais presque aussitôt L'Hospital allait être nommé chancelier et rappelé de Savoie. « Malgré sa tristesse de se séparer de lui, Madame Marguerite l'y autorisa sur le champ, faisant avant tout passer en vraie Fille de France le bien public » (!). Dès son arrivée le nouveau chancelier dut prêter serment. Prétexte à l'analyse dythirambique du texte du serment (p. 122), des attributions du chancelier, enfin de l'attitude de L'Hospital... « Homme des fleurs de lys par excellence... il est le Grand Juge participant à l'éternité de la justice capétienne... Il est au Roi ce que le Roi est à Dieu »... etc. Voulant caractériser le chancelier, l'auteur ne le fait jamais en termes du XVIe siècle. P. 131 « Rien en lui qui ressemble à l'idéologie, à l'esprit de système des législateurs de 1789 (!)... Il est un grand commis... Tout légiste qu'il est, il s'apparente à un abbé Suger beaucoup plus, malgré certaines analogies, qu'à un Pierre

Flotte. Il ne veut jamais sacrifier la morale à la politique, il cherche à les concilier toujours ».

Ailleurs (pp. 38, 39) l'auteur nous le montre « bataillant contre le fisc pour des exemptions d'impôt, et cela de façon toute paysanne, avec acharnement et âpreté... L'Hospital ainsi geignant, représente le *fonctionnaire français* qui se plaint éternellement d'être mal payé. ...En dépit de tous ses talents, il est bien le Français de souche paysanne, et demeuré tel malgré deux générations de carrière libérale, et qui se défend contre le fisc, réclame un sort meilleur, recourt aux puissants pour entrer, à son tour, parmi les privilégiés. Ces *traits permanents du peuple français*, que nous retrouvons en lui, nous les soulignons à dessein. Cet homme du Roi est *l'homme du Tiers, le Français de toujours* ». On trouve ici un écho d'Aug. Thierry, dans son *Essai sur l'Histoire du Tiers État*. On se rend compte du procédé, car procédé il y a, et même une sorte d'artifice. Ce paysan doit faire pendant à la bonne ménagère qu'est aux yeux de l'auteur Catherine de Medicis. L. Romier avait voulu voir dans le chancelier un simple reflet de la Reine-mère. Notre auteur préfère déceler en eux « de grandes affinités de tempérament et de caractère » (p. 134). Nous ne le suivrons plus dans l'analyse du discours d'ouverture aux États d'Orléans, ayant pour thème que « l'autorité vient de Dieu, et est déléguée par lui au Roi et consentie par le peuple »... (p. 149). Telles étaient les idées du temps et on ne voit vraiment pas pourquoi on devrait suivre le chancelier pas à pas et transformer toutes ses affirmations en « magnifique synthèse », « accents émouvants », « admirables textes ». Tout ce verbiage nuit à la figure qu'on voudrait évoquer avec sa gravité, sa noble dignité, sa sobriété de magistrat et d'homme d'État. On est donc gêné de se heurter à tout moment à des qualificatifs qui ne veulent rien dire: « la douce Marie Stuart », « la généreuse Anne d'Este », (p. 117), ou de lire (p. 109): « *La Pallas* de France (il s'agit de Marguerite de France, fille de Henri II, mariée au Duc de Savoie) avait su présenter à l'Achille savoyard son devoué serviteur »... Trop de remplissage, de verbiage, de phrases, et pas assez de relief pour camper le personnage et le laisser vivre de sa vie propre, dans laquelle on aurait pu retrouver le reflet et l'essence de toute son époque. À force de faire un sort à chaque trait et à chaque point, on risque de brouiller les lignes simples du portrait. Car elles ne peuvent être que simples. Mais cela suppose une conception différente de celle ayant présidé à ces pages.

M. Holban

JOSEPH GOTTWALD, *Phanariotische Studien*, tirage à part du bulletin de l'Institut du Sud-est européen de Leipzig, 1941 (année 5).

Cette modeste brochure ne se propose point de fournir des informations nouvelles, et ni même un point de vue nouveau. Son but est simplement d'offrir aux lecteurs allemands un bref aperçu sur l'une des manifestations du peuple grec à l'époque « post-byzantine ». Aussi bien dans la première note que dans la conclusion de l'ouvrage, cette intention se trouve nettement formulée: « Während in französischer Sprache über die Phanarioten einige grössere Biographien

erschienen sind, und naturgemäss die Rumänen sich ebenfalls mit der Phanariotenzeit ihres Landes befasst haben, ist diese Periode der Nachbyzantinerzeit der deutschen Offentlichkeit weniger bekannt geblieben. Auch dieser eine gewiss nicht uninteressante Lebensäusserung des Griechischen Volkes näherzubringen, ist das Ziel vorliegender Arbeit »... et p. 54: « Es lag nicht in meiner Absicht, eine vollständige Geschichte der Phanarioten zu schreiben, sondern nur einige ihrer hervorragendsten Vertreter, ihr Wirken und ihre Umgebung in ein helleres Licht zu rücken...».

Il est donc naturel de tenir compte de ces éléments lorsqu'on se propose de juger cette étude d'un point de vue strictement historique. Sincèrement conçu et consciencieusement écrit, avec par moments un certain enthousiasme, cet ouvrage relève plutôt du plaidoyer que d'une véritable mise au point. Il est certain qu'une brochure de ces dimensions doit être forcément incomplète, ne pouvant tout embrasser. Il est des omissions fatales, et toute vérité est fragmentaire. Mais on aurait voulu trouver l'essentiel, ou du moins une réduction de l'essentiel dans un schéma indiquant l'économie générale de l'ensemble. Or il faut en rabattre. La bibliographie est à la fois maigre et fantaisiste. Aux ouvrages cités du Professeur Iorga on aurait pu en ajouter tant d'autres. Que d'informations précieuses et d'illuminations soudaines dans bon nombre de ses communications à l'Académie Roumanie ou aux congrès d'histoire, dans ses articles de revue, dans ses différentes contributions aux sociétés savantes ou dans ses conférences ! Que d'ouvrages particuliers consacrés à des sujets relevant directement des Phanariotes, comme par exemple les *Documents de la Famille Callimachy* ou la *Généalogie des Cantacuzène*.

À propos de généalogie, citons aussi l'étude généalogique du General Rosetti consacrée à la famille des Rosetti. Rappelons aussi l'evocation si vivante et si savoureuse des souvenirs de l'historien R. Rosetti, dont les trois volumes brossent une inoubliable fresque de la société moldave et phanariote du XVIIIe et XIXe siècles. Il faudrait aussi recourir aux différents extraits publiés un peu partout, aux *Actes et Documents* publiés par Iorga, enfin ne pas borner sa lecture au vol. XIII des *Documents* de Hurmuzaki. Pourrait-on laisser de côté les Suppl. I^{2}, I^{3} et le vol. XVIe, qui embrassent la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe, et qui contiennent la correspondance diplomatique des agents français de Constantinople et de ceux des Principautés, ainsi que des extraits des *Mémoires* vivants, mordants et pittoresques, dus à la plume alerte et à l'esprit pénétrant du Comte de Langeron? La correspondance surtout est une vraie mine. On y trouve tout le Phanar avec ses haines, ses alliances et ses intrigues. Rien d'aussi dramatique que les rendez-vous nocturnes sur le Bosphore, où l'on se rendait mystérieusement en caïques et habits dissimulés pour échanger des documents secrets et sceller des trahisons craignant le grand jour. Quoi de plus édifiant que la porte dérobée de la résidence de l'envoyé de Prusse — M. de Knobelsdorf — lui permettant de voisiner avec tel Phanariote, grand dragoman et son voisin (puisque leurs maisons de plaisance se touchaient), mais d'autant plus peureux, craignant de donner ombrage au Maître, et préférant se terrer dans son palais destiné un jour à être brutalement confisqué et offert à la France, au moment de l'alliance avec Napoléon. Ces dépêches diplomatiques reflètent tout un

monde, d'autant plus agité que les remous devaient se confiner aux profondeurs. Après ces dépêches diplomatiques, voici les lettres dont quelques unes redonnent la couleur assez spéciale de ces milieux. Citons celles de Madame Reinhard, femme du ministre de ce nom envoyé par l'Empereur en Moldavie en qualité de Consul Général (auteur lui-même d'un rapport sur les Principautés). Citons encore celles moins simples de Lady Mary Wortley Montague, célèbre beauté et bas bleu, grande voyageuse devant l'Eternel. Enfin celles si connues du Prince de Ligne, ce grand seigneur soldat, écrivain, homme de cœur et homme d'esprit, faisant le coup de feu comme le dernier soldat, et sachant regarder d'assez haut la réalité qu'il avait sous les yeux. Ajoutons aussi pour le règne de I. Carageà la reconstitution si vivante et spirituelle des célèbres *Lettres* de Ion Ghica. Ces lacunes de la bibliographie s'expliquent en partie par le fait que bon nombre d'ouvrages sont d'un accès malaisé, soit parce qu'on ne peut se les procurer qu'à grand peine, soit parce que écrits en langue roumaine, par exemple. Restent les sources françaises. Nous ferons encore un autre grief à l'auteur de cette brochure. C'est d'employer souvent telles quelles les sources, sans les soumettre à une critique personnelle. Tout n'est pas inattaquable dans les *Biographies des Grands Interprètes* de Stamatiadès. Il y a parfois discordance entre certains chapitres. La liste chronologique des Interprètes aurait aussi besoin de certaines rectifications. De même l'ouvrage de Rizo-Rangabé ne doit pas être accepté absolument comme le dernier mot de l'exactitude. Quant à *l'Essai sur les Phanariotes* de Zallony. c'est une de ces petites brochures d'assez piètre importance dont était si prodigue le début du XIXe siècle. C'est un tableau dont les couleurs ne semblent reposer sur rien. Rien de fixe, rien de stable, nulle précision, et partout une atmosphère d'anecdotes. Travailler dans ces conditions devient une entreprise considérable.

L'ouvrage comprend trois parties: chapitre I. *Anfänge der Phanarioten, Griechische Pfortendolmetscher*; chapitre II. *Phanariotenherrscher in den Donaufürstentümer* et chapitre III. *Kulturgeschichtliches. Die Phanarioten in ihrem Privat-und Hofleben.* Dans la I partie l'auteur cherche à démêler l'origine des familles phanariotes. Celles-ci se seraient établies à Constantinople au milieu du XVIIe siècle. Seules feraient exception celles des Argyropoulos, des Cantacuzène, des Rangabé et des Hangerli. L'auteur arrive à ces conclusions en s'appuyant sur l'enumération des familles phanariotes figurant dans l'ouvrage de Pétis De la Croix (*Etat présent des nations et églises grecques, arméniennes et maronites en Turquie*, Paris 1715) ainsi que sur la liste donnée par le *Livre d'or de la noblesse phanariote* de Rizo Rangabé (1892). Mais ces listes sont assez différentes. P. 14, à propos de l'origine des Mavrocordatos et de leur souche maternelle, l'auteur rappelle le passage de Cantemir ayant trait à Luxandra, la fille du riche Scarlatos, fiancée, comme l'on sait, du Prince Mathieu Bassarab, mais la citation de Cantemir n'est pas prise au texte même de cet historien, mais à celui de Hammer le citant, auquel il renvoie le lecteur. Lorsqu'il s'agit de décrire les cérémonies d'investiture, d'installation ou de destitution des Princes, l'auteur se sert encore de Cantemir. Mais celui-ci est antérieur aux Phanariotes et certaines de ses descriptions sont redevables à l'ouvrage d'un auteur qu'il a utilisé comme l'a démontré N. Iorga (v. *Études Roumaines*, Paris,

1924, II p. 17), auteur qu'*il* ne faut pas confondre avec Fr. Pétis De la Croix quoique son nom — Lacroix — nous y engage presque. Sa *Relation des Provinces de Moldavie et de Valachie* figurait dans ses Mémoires (qui sont de 1686). On remonte donc au XVII[e] siècle, et le règne des Phanariotes ne commence qu'en 1714. On peut se demander si le caractère des cérémonies est demeuré le même quand leur sens s'est altéré. Il faudrait peut-être faire une distinction plus marquée entre l'époque phanariote et celle qu'on pourrait appeler préphanariote. Du temps de Dem. Cantemir les princes avaient encore une armée, leur autorité était encore réelle. Au XVIII[e] siècle des auteurs haineux comme Carra et Sulzer allaient faire des gorges chaudes sur l'état de choses décrit par Cantemir, en lui opposant une réalité déformée à dessein, mais quand même bien différente de celle de l'historien moldave. Certaines confusions peuvent résulter aussi dans d'autres domaines. Parmi les écrivains ecclésiastiques du XVII[e] siècle (cités p. 46) dont l'apparition constitue un rayonnement tardif de la littérature byzantine, ainsi qu'*il* est dit expressément, on voit figurer aussi *Petros Mogilas*. Mais comme il s'agit de Pierre Moghila ou Movila, qui n'était point grec, son nom gagnerait à reprendre sa forme coutumière qui permettrait plus aisément de reconnaître le célèbre descendant d'une famille princière moldave du XVII[e] siècle, qui n'eut rien de byzantin. Une bonne moitié de ce premier chapitre est consacrée à l'historique de l'apparition des Grands Interprètes et de leur rôle dans les négociations diplomatiques et dans l'État. En fait on les voit paraître dès le traité de Carlowitz. Un répertoire hâtif de ces dragomans et quelques mots sur le Dragoman de la flotte s'achèvent sur la liste chronologique des Grands Interprètes empruntée aux *Biographies* de Stamatiadès. Le second chapitre offre un plan analogue. Ayant à parler des Princes phanariotes dans les Principautés danubiennes, l'auteur esquisse de brèves considérations sur la nature de leur mandat et les conditions de leur puissance, suivies d'un plaidoyer en leur faveur. Ces princes n'étaient pas des sangsues comme on se plaît à le répéter, mais des promoteurs des lettres et des arts. Une énumération rapide des princes amis des lumières, une autre des princes martyrs (avec une parenthèse inspirée de Cantemir sur la destitution des princes et les rites observés à cette occasion), quelques mots sur l'hellénisation des Principautés (les princes auraient d'abord favorisé la littérature roumaine, témoin le patronage accordé par Nicolas Mavrocordato à des ouvrages comme les *Chroniques* de Nicolas Costin en Moldavie et de Radu Popescu en Valachie) et voilà six pages consacrées aux princes phanariotes ayant régné un peu plus d'un siècle (1714—1821). Le récit de la constitution de l'Hétairie, du soulevèment de 1821 et des massacres de Constantinople s'étend par contre sur neuf pages. Quelques inexactitudes nous arrêteront un moment. P. 24 on affirme que la *mauvaise administration* des Principautés sous des princes nationaux aurait rendu nécessaire la nomination de princes phanariotes. On aurait même songé à envoyer tout d'abord des pachas. Or on sait que la vraie raison de ce changement réside tout simplement dans la défection des princes roumains dans la guerre russo-turque. Défection franche et avérée de Dem. Cantemir, défection présumée de C. Brâncoveanu, dénoncé par ses ennemis et notamment les Cantacuzène. Rectifions à ce sujet une autre erreur qui s'est glissée dans cet ouvrage. Ce n'est pas

Şerban Cantacuzène, mais bien Ştefan Cantacuzène qui fut exécuté à Constantinople en 1718. P. 26 l'auteur attribue à Finlay la paternité du courant de dénigrement des Phanariotes, qui a même tourné au lieu commun. Mais pourquoi passer sous silence les écrivains antérieurs à Finlay? Leur nombre est légion et leur vogue à tort ou à raison bien plus grande que celle de l'écrivain britannique. Pour ne citer qu'un trio de contemporains qui l'ont précédé de plus d'un demi-siècle, rappelons le trop connu Jean Louis Carra dont *l'Histoire de Moldavie* fut traduite en plusieurs langues, Sulzer (répandu surtout en Allemagne) et Raicewich (dont les *Osservazioni* ont eu un grand nombre d'éditions). Leurs œuvres parues à bref intervalle semblent se repondre en dialogues tantôt aigres tantôt véhéments. D'une tout autre portée est l'œuvre d'un autre contemporain — le Général Bawer. Mais dans aucun de ces livres les Phanariotes ne sont portés aux nues. Nous ne discuterons pas ici le bien fondé des griefs qu'on leur imputait. Une conclusion s'impose. C'est que la mauvaise presse des Phanariotes ne saurait être attribuée à Finlay. Ailleurs le zèle pour la cause des Phanariotes entraîne l'auteur à dénigrer la noblesse nationale des principautés, traitée en bloc de « ungebildet ». Mais c'est à cette noblesse ignare qu'ont appartenu les Nicolas Milescu, Miron Costin, Enăchiţă Văcărescu, pour ne point parler d'Udrişte Năsturel et de Démètre Cantemir. Les règnes d'Alexandre Ypsilanti, Grégoire Ghica et I. Carageà auraient été selon Rangabé un veritable «règne d'or » (p. 30). Rappelons les temoignages du temps décrivant les longues files de paysans fuyard sallant s'exiler et couvrant les routes de Podolie, où les jetaient les excès d'une fiscalité outrée dont il ne faut pas bien entendu rendre ces princes uniquement responsables. Car ils n'étaient que les agents d'exécution exerçant un mandat assez strict. Mais on nous dit que l'état de ces paysans n'aurait point été si misérable sous les phanariotes, puisque l'art paysan, dont *les origines remonteraient à cette époque*, a pu fleurir au point que l'on sait. Mais ne risque-t'on pas de commetre une erreur? Peut-on faire dépendre un certain degré de raffinement artistique simplement d'un standard de vie plus confortable? En ce cas il faudrait trouver aux Etats-Unis l'art populaire le plus raffiné, ce qui serait absurde. Et pourquoi ne placer les débuts de l'art populaire qu'au XVIIIe siècle, quand tous les témoignages indiquent une origine bien plus reculée? Même argument p. 31 au sujet des belles églises bâties à cette époque. Mais à proprement parler on ne trouve qu'une seule église d'un style franchement phanariote, c'est-à-dire constantinopolitain. C'est Fundenii Doamnei (de Bucarest), aux beaux stucs extérieurs figurant des motifs orientaux: vases de fleurs, arbres de vie, on y trouve presque le style des broderies des îles. Nous nous permettrons ici une brève parenthèse, en rappelant les maisons bâties par ces princes dans le village d'Arbanassi (en Bulgarie), dans le voisinage immédiat de la ville de Ternovo à l'entrée des Balkans. Ces maisons ornées de stucs intérieurs d'un même style que ceux de Fundeni servaient de pied-à-terre et de refuge à l'occasion à ces princes, non point itinérants mais pérégrinants. P. 36, Al. Ypsilanti aurait été le premier à lever le drapeau de la liberté. L'auteur trouve un certain piquant au fait que ce rôle soit échu justement à un Phanariote: « Fest steht jedoch dass er der Erste war der den Würfel ins Rollen gebracht und die Freiheitsfahne erhoben hat, und dieser Erste war — ein Phanariot! ».

Mais on oublie les soulèvements de Serbie, les mouvements séparatistes de Vidin et de Yanina favorisés par un même état d'esprit, enfin la résistance du Tyrol et de l'Espagne à l'occupation napoléonienne, comme aussi les soubresauts du patriotisme polonais, qui ont été tous antérieurs au mouvement de 1821. Et dans ce mouvement il faut aussi faire sa part (malgré son désaveu apparent) à la politique russe qui poursuivait tranquillement ses plans, tracés naguère par la grande Catherine rêvant d'un empire grec au profit de son petit-fils Constantin, baptisé ainsi en prévision de la pourpre byzantine.

La IIIe partie, qui aurait dû constituer le couronnement et la raison d'être des deux autres parties examinées jusqu'ici, est presque inexistante. Elle aurait dû retracer l'apport permanent, les grandes lignes générales du règne des phanariotes. Après les vicissitudes des Grands Interprètes et des princes sans lendemain, après tout ce que leur carrière avait eu d'accidentel et d'unique, une vision n'embrassant plus ni rivalités ni intrigues mais l'œuvre solidaire de leurs efforts interrompus, voilà ce qu'on aurait été en droit d'attendre. Quelques mots sur les écoles fondées par eux, à peine d'avantage sur l'importance du rôle joué par les négociants grecs des côtes du Levant et de la mer Noire dans l'éveil national grec, enfin une note rapide sur les rapports constants avec le Patriarche grec de Constantinople, et l'on passe à une brève description des maisons muettes du Phanar et de la vie domestique des princes, tant dans leurs demeures de Péra ou du Bosphore, que dans leurs palais de Iassy ou de Bucarest. Cette fois encore Démètre Cantemir et Zallony se partagent les honneurs du sujet, l'un pour les cérémonies et les rites en usage à l'installation des princes, l'autre pour le maintien hypocrite et compassé des princes en fonction.

Enfin une dernière note, toujours inspirée de Cantemir, fait défiler à nos yeux à l'occasion du convoi funèbre d'un prince mort en fonction, le spectacle édifiant de son coursier versant des pleurs abondants. Il n'importe que ce résultat soit obtenu par de la poudre ou plus simplement par de l'oignon, le souci du pittoresque semble l'emporter sur une réalité plus prosaïque. On peut se demander combien de princes phanariotes sont morts paisiblement en fonction et ont pu faire suivre leur cercueil de ce frère d'élection des antiques pleureuses? Nous l'avons déjà dit: Démètre Cantemir ne doit pas être employé au delà de son époque, sans faire la part des graves changements survenus depuis. L'ouvrage s'achève sur la double liste chronologique des princès de Valachie et de Moldavie empruntée à *l'Histoire des Roumains* de N. Iorga, avec un renvoi (?) aux tables de Finlay.

M. Holban

Π. ΖΕΠΟΣ, Τὸ Νομικὸν Πρόχειρον τοῦ Μ. Φωτεινοπούλου, 'Επετηρὶς 'Εταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν, XIII, 1937, pp. 412—422.

Idem, 'Ο περὶ προικῴων τίτλος τοῦ Νομικοῦ Προχείρου τοῦ Μ. Φωτεινοπούλου, 'Αρχεῖον 'Ιδιωτικοῦ Δικαίου, IX, 1942, pp. 54—69.

Après les grandes collections de lois du XVIIe siècle en langue roumaine (*Pravila de la Govora, Indreptarea Legii*, etc.), le *Nomikon Prochiron* (Manuel juridique) de Michel Photinopoulos, constitue la première ample

codification rédigée en langue grecque à l'usage d'une principauté roumaine. Promulgué par le voévode de Valachie Étienne Racovița en 1765, il fut bientôt supplanté par le *Syntagmation nomikon (Pravilniceasca condica)* du voévode Alexandre Ypsilanti (1780), remplacé à son tour par le *Code Caragea* (1818); aussi ne fut-il jamais imprimé ni traduit en roumain. M. Zepos s'est decidé d'en donner une édition critique qui fera suite à son beau travail sur le *Syntagmation nomikon*, dont M. N. Bănescu a rendu compte dans le précédent fascicule de notre *Revue*.

Divisé en trois livres et en plus de 200 titres, le *Prochiron* embrasse le droit civil, le droit pénal et le droit canon en s'étendant jusqu'aux questions de procédure civile et criminelle.

Dans le chrysobulle qui se trouve en tête du code, le prince Étienne Racoviță explique les raisons pour lesquelles il chargea de ce travail le paharnic Michel Photinopoulos de Chios. Malheureusement ce qu'on sait sur la vie de ce personnage est peu de chose; M. Zepos s'est donné beaucoup de peine pour ajouter quelques maigres détails à sa biographie.

Dans le premier de ses deux articles notre auteur reproduit le chrysobulle introductif, énumère les titres de chaque livre du *Prochiron* et examine la tradition manuscrite de ce code conservé en 7 manuscrits; il explique aussi pourquoi dans quelques manuscrits le *Prochiron* est censé avoir été promulgué non pas en 1765 mais en 1766, sous le règne de Scarlat Ghika; les copistes, selon M. Zepos, par antipathie vis-à-vis de Racoviță, auraient attribué ce travail législatif à Scarlat Ghika, prince populaire et aimé de ses sujets.

Comme échantillon de son édition projetée, M. Zepos, dans son second article, publié d'après le manuscrit des Archives de l'État à Jassy (qui lui fut communiqué par le juriste bien connu M. St. Berechet) un titre particulièrement significatif du *Prochiron :* celui concernant le régime dotal. Ce titre, dans les manuscrits, est accompagné de scolies tirées des *Basiliques* ou bien dues à Photinopoulos lui-même. Il en ressort qu'une de ses sources principales ont été les *Basiliques*, sans doute dans leur édition par Fabrot (Paris 1647); mais à côté des *Basiliques*, ainsi que le montre M. Zepos, Photinopoulos a aussi utilisé l'*Héxabible* d'Harménopoulos et le *Syntagma* de Vlastaris; pour chaque chapitre de Photinopoulos, M. Zepos a réussi a identifier les passages correspondants de ses sources; mais notre auteur va encore plus loin et cherche à découvrir des influences du droit de l'Orient qui ont survécu à l'état latent à côté du droit officiel greco-romain; ces influences se seraient surtout manifestées dans un domaine qui a provoqué bien des discussions parmi les historiens du droit romain et byzantin: je fais allusion au problème concernant le droit de propriété de la femme sur sa dot durant le mariage.

M. Lascaris

E. ΒΟΥΡΑΖΕΛΗ, Ὁ βίος τοῦ Ἑλληνικοῦ λαοῦ κατὰ τὴν Τουρκοκρατίαν ἐπὶ τῇ βάσει τῶν ξένων περιηγητῶν, tome I, Athènes, 1939, 254 pp. avec 43 illustrations.

Sur les *Voyageurs français en Grèce au XIXe siècle*, feu Eugène Lovinescu a publié en 1900 un livre justement réputé. Pour la période 1770—1800 l'ouvrage du célèbre écrivain roumain est complété par le travail du professeur gréco-américain Émile Malakis, *French travellers in Greece*, Philadelphie 1925. Pour le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'ouvrage le plus utile reste toujours celui de Iorga, *Voyageurs français dans l'Orient européen*, Paris 1924 (extrait de la *Revue des cours et conférences*) avec sa suite: *Une vingtaine* (en réalité trente-trois) *de voyageurs dans l'Orient européen*, *Revue hist. du S.-E. européen*, V, 1928, pp. 288—354.

Du côté grec, dès 1884, un savant de grand mérite, Clon Stephanos, avait rédigé une bibliographie des voyageurs occidentaux en Grèce dans son travail *La Grèce au point de vue naturel, anthropologique, démographique et médical* (extrait du *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*). Mais depuis lors on s'est peu occupé en Grèce de ce sujet aussi intéressant qu'attachant. Il n'y a rien eu chez nous de comparable aux travaux de Matković pour les pays yougoslaves [1]; de Jireček [2], Miletič [3] et Kesjakov[4] pour la Bulgarie; de Sadi-Ionescu, Iorga et Panaitescu pour la Roumanie [5], pour ne point parler de l'Égypte [6], de l'Afrique du Nord [7] ou de l'Inde [8],

---

[1]) *Stara putovanja po balkanskom poluotoku*, série d'articles dans le Bulletin *(Rad)* de l'Académie youg. de Zagreb, 1875—1895.

[2]) Série d'articles dans la revue *Periodičesko Spisanie*, 1885—1890.

[3]) *Stari pătuvanija prěz Bălgarija*. Gerhard Corneliu von den Driesch et Ruggiero Bošković), *Sbornik za narodni umotvorenija*, VI, 1891, pp, 113—167.

[4]) *Stari pătuvanija prěz Bălgaria*, Sofia, 1932.

[5]) Al. Sadi-Ionescu, *Bibliografia călătorilor străini în ţinuturile noastre*, Bucarest, 1916, ouvrage resté inachevé par la mort de l'auteur et qui énumère 199 voyageurs en commençant avec Jean de Plano Carpini (1246) pour s'interrompre avec Nicolaus Schmidt (1650); N. Iorga, *Istoria Românilor prin călători*, Bucarest, 1928, 2-e éd. en 4 volumes; P. P. Panaitescu, *Călători poloni în ţările române*, Bucarest, 1930, Il faut y ajouter le magnifique ouvrage de G. Oprescu, *Ţările române văzute de artişti francezi* (Les pays roumains vus par les artistes français Liotard, Dupré, H. de Béarn, Doussault, Bouquet, Raffet, Valério, Lancelot), Bucarest, 1926.

[6]) Carré, *Voyageurs et écrivains français en Égypte*, Le Caire, 1932.

[7]) Ronard, *Livres français du XVIIe et XVIIIe siècles concernant les états barbaresques*, Paris, 1911 et un supplément, Paris, 1917.

[8]) Zenobia Bamboat, *Les voyageurs français aux Indes au XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1932.

Combler cette lacune, telle semble avoir été l'ambition de M-lle Hélène Vourazélis, dont le livre porte le titre: *La vie du peuple grec sous la domination turque, vue par les voyageurs étrangers.* En réalité l'auteur s'occupe presque exclusivement de voyageurs français, et ceci, comme elle le dit elle-même pour deux raisons: « *a)* par suite de la situation géographique de la France et de l'alliance franco-turque, les voyageurs français sont les plus anciens et les plus nombreux parmi les voyageurs occidentaux dans le Levant; *b)* les voyageurs français sont ceux qui fournissent les renseignements les plus abondants sur les Grecs » (p. 5).

Dans la bibliographie placée en tête de son ouvrage (pp. 7—16), l'auteur énumère les livres et articles les plus divers (et pas seulement les relations de voyage) en ne suivant aucun ordre, ni chronologique, ni même alphabétique et en n'évitant pas les redites.

L'ouvrage est divisé en deux parties; dans la première, de caractère général, l'auteur marque les grandes tournants (1204, 1453, 1821) dans l'histoire des voyages en Orient, étudie les mobiles des voyages, l'impulsion donnée par la Renaissance, par les relations commerciales et diplomatiques avec la Turquie, ou par le mouvement des « Philhéllènes », expose les difficultés des voyages en Orient (longue et inutile digression, pp. 86—102, sur les pirates et corsaires dans la Méditerranée orientale) et essaie, enfin, d'établir la valeur des relations de voyage en tant que source historique. Sur ce point, M-lle Vourazélis semble se faire d'étranges illusions. Comme l'observe Vilfredo Pareto (*Traité de sociologie générale*, Paris 1932, p. 296) « les voyageurs traduisent selon leurs idées et dans leur langue des idées qu'ils ont entendu exprimer dans la langue des peuples qu'ils ont visités. C'est pourquoi leurs récits s'éloignent souvent plus ou moins de la vérité et il faut, autant que possible, faire une traduction inverse pour retrouver les idées réelles des peuples dont les voyageurs nous donnent connaissance ». On s'excuse de rappeller ici des vérités aussi banales, déjà formulées au XVIIIe siècle par des écrivains comme le Président des Brosses (*Lettres sur l'Italie*, éd. de 1841, I, pp. 162—165) ou l'Écossais Robertson (*Histoire de l'Amérique*, trad. française 1780, II, pp. 193—198). Encore est-on heureux lorsque le voyageur a vu ce qu'il décrit; mais souvent ne fait-il que répéter ce que d'autres voyageurs ont dit avant lui. M-lle Vourazélis se pâme d' admiration (pp. 230 et 235—236) devant les descriptions de Chateaubriand; mais nous savons aujourd'hui grâce à l'*Itinéraire* de son domestique Julien (publié par E. Champion) que le grand écrivain n'a souvent même pas vu les paysages qu'il a décrits!

Dans la seconde partie de son livre, l'auteur examine les ouvrages de 34 voyageurs français; elle commence avec Louis de Rochechouart (1461), pour finir avec Ambroise Firmin Didot (1818); elle se rend compte elle-même (p. 142) qu'elle est loin d'avoir epuisé la liste des principaux voyageurs français qui ont visité la Grèce au cours de ces quatre siècles. Mais au lieu de suivre l'ordre chronologique, elle a eu la malencontreuse idée de les grouper en trois catégories: pélerins, diplomates, savants. Et que dire

de la méprise de l'auteur (pp. 180—182) prenant Pietro della Valle pour un voyageur français?

L'ouvrage de M-lle Vourazélis se termine par 6 pages de considérations sur « la valeur littéraire des relations de voyage »; là encore l'auteur aurait pu utiliser avec profit des travaux récents comme ceux de E. Pons, *Le voyage, genre littéraire au XVIIIe siècle (Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 1926) ou de G. Atkinson, *Les relations de voyage du XVIIe siècle et l'évolution des idées. Contribution à l'étude de la formation de l'esprit du XVIIIe siècle*, Paris, 1926 (inutile de dire que le luxueux répertoire bibliographique du même auteur américain, *La littérature géographique française de la Renaissance*, Paris, 1927, est resté égealement inconnu à M-lle Vourazélis).

M. Lascaris

PAUL HENRY, *Napoléon III et les peuples*, à propos d'un aspect de la politique extérieure du Second Empire, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont, fasc. II, Gap, 1943, 127 p.

Cet ouvrage de l'éminent professeur à la Faculté des Lettres de Clermont complète de la manière la plus heureuse la bibliographie déjà riche de l'histoire du Second Empire et du problème des nationalités, dont l'auteur a non seulement « une longue pratique », mais à l'étude desquels il a apporté de précieuses contributions. Il était nécessaire qu'un historien français reprenne l'étude d'un sujet tant de fois discuté, non pour discuter à nouveau les vicissitudes de la politique extérieure de Napoléon III, qui sont aujourd'hui assez bien connues jusque dans le détail de leurs négociations, mais pour formuler un jugement objectif sur le principe directeur de cette politique et la valeur qu'il représente dans l'histoire du rayonnement de la France dans le monde.

En effet, l'ombre que le désastre de Sédan avait projetée sur les débuts plus heureux du règne s'est peu à peu dissipée et l'on en est venu à rechercher avec plus de sérénité les intentions et les projets du « rêveur couronné », en tenant compte de l'écart inévitable entre les idées et les faits. « L'étranger, remarque M. Henry, nous a précédés dans le voie d'une appréciation plus indulgente du Second Empire; un peuple, tout au moins, a fait preuve d'une reconnaissance inusitée en ces matières, et la Roumanie est restée, jusqu'à nos jours, fidèle au souvenir de celui qui l'avait créée »[1]. Mais ce problème représente bien davantage que la manifestation d'un sentiment de juste et légitime gratitude. C'est l'ensemble de la question qu'il s'agit d'examiner à nouveau, non seulement au point de vue des aspirations et des intérêts de la politique française, ou de telle nationalité particulière, mais pour mieux marquer sa place dans l'évolution de l'histoire générale et des destinées de l'Europe.

[1] *Ouvr. cité*, p. 7.

C'est ce que l'auteur a entrepris de faire avec un souci remarquable de clarté et de méthode. Il nous fait connaître tout d'abord « la pensée impériale avant 1852 » et retrouve dans les *Idées Napoléoniennes* de 1839 le fondement théorique de la politique du Second Empire [1], en même temps que l'héritage du *Mémorial* et du *Testament* de Napoléon Ier. La politique du neveu a même sur celle de l'oncle l'avantage d'être plus généreuse et plus sincère dans la recherche de ses objectifs et des méthodes qu'elle emploie à les réaliser; elle porte la marque indélébile de l'esprit du siècle, que l'on a pu qualifier de « stupide », peut-être justement parce qu'il a su élever l'idéal de la civilisation au-dessus des exigences brutales et des appétits démésurés, auxquels d'autres temps ne nous ont que trop accoutumés. « Envisagée dans toute son ampleur, l'idée est grande, l'ambition est belle; et ce n'est pas une âme vulgaire qui anime le fils de la reine Hortense. Malheureusement, ajoute M. Henry, l'exécution reste très inférieure à l'intention » [2]. C'est rigoureusement exact, mais en ceci comme dans d'autres circonstances, la responsabilité doit-elle peser entièrement sur le seul Napoléon III? N'y a-t-il pas lieu de se demander si tel n'est pas le sort inévitable de toute tentative de devancer l'époque à laquelle on vit et de rechercher, au delà des intérêts immédiats, l'orientation des forces de l'avenir? De tels efforts doivent forcément se heurter à trop d'obstacles et rencontrer sur leur route trop de difficultés et d'incompréhension, pour aboutir à une réussite pleine et entière.

M. Henry analyse ensuite les étapes de l'œuvre politique, en commençant, comme il se doit, par l'action du Prince Président pour relever en toute circonstance le prestige et l'indépendance de la politique française. « La vision encore théorique (mais parente de conceptions chères à ses contemporains et plus particulièrement aux hommes de 1848) d'une politique fondée sur les aspirations nationales, visant à s'appuyer sur elles pour détruire l'œuvre de 1815, mais reposant aussi sur un respect sincère d'un droit des peuples opposé à l'ancien droit » [3]) se dégage toujours davantage des interventions de la diplomatie française dans les différentes affaires européennes, de 1849 à 1852.

Mais c'est en réalité la guerre d'Orient, avec tous les problèmes qu'elle soulève, qui marque le tournant décisif de la politique des nationalités. Déjà aux conférences de Vienne, en 1855, l'ambassadeur Bourqueney soulève la question de l'union des Principautés roumaines de Valachie et de Moldavie. Peut-être est-il exagéré de parler d'une « création », au sens absolu, de la Roumanie [4], puisque l'idée politique de cette union était pour ainsi dire dans l'air depuis plus d'un demi-siècle [5], mais c'est bien l'appui de Napoléon III qui la

---

[1]) Il n'y a rien à objecter à cette méthode: l'historien de notre temps sera bien obligé, *mutatis mutandis*, de rechercher dans *Mein Kampf* les fondements de la politique allemande du Troisième Reich.

[2]) *Ibid.*, p. 16.

[3]) *Ibid*, p. 25.

[4]) *Ibid.*, p. 43.

[5]) V. à ce sujet mes *Origines et formation de l'unité roumaine*, Bucaresst, 1943, p. 186 et suiv.

fit entrer dans la voie des réalisations. Au Congrès de Paris la question italienne fut également amorcée par le mémoire de Cavour, de sorte que ces assises diplomatiques de l'Europe marquèrent en réalité bien moins la fin d'une guerre, que les belligérants n'avaient plus de raison de poursuivre, que le début d'une nouvelle époque, celle de « l'entrée officielle du principe des nationalités sinon peut-être dans le droit public, du moins dans la vie diplomatique de l'Europe » [1]).

L'action des années suivantes se poursuit à la fois dans le Proche Orient et en Italie. Elle aboutit de 1859 à 1861 à la double réalisation de l'unité roumaine et italienne, ou tout au moins à leur première étape. C'est de toute évidence le point culminant de la politique du Second Empire: si Napoléon III avait disparu à ce moment de son règne, « il aurait laissé le souvenir d'un des souverains les plus brillants de l'histoire, auquel tout aurait réussi » [2]). Mais déjà les hésitations de l'empereur devant le problème italien, qui n'entend et ne peut demeurer dans les limites trop étroites tracées par les entretiens de Plombières, montrent que les événements dépassent sa pensée et ses intentions. Sans doute, il eût été beau d'aller d'un trait jusqu'au bout et de réaliser l'unité entière de la péninsule sous l'égide de la France, c'eût été sans contredit un meilleur fondement pour la politique de l'avenir, que de laisser à l'Italie l'impression de *farà da se*. Mais il faut aussi considérer les difficultés que soulevaient de semblables bouleversements de la carte de l'Europe, et les facteurs qui s'y opposaient: il suffit de mentionner la réaction hostile des milieux catholiques.

Peut-être eût-il été intéressant de marquer davantage le retentissement des progrès de l'unité italienne dans le Proche Orient et plus particulièrement le dessein de réaliser dès lors l'unité roumaine intégrale, qui se manifeste si clairement dans l'action diplomatique du Prince Couza [3]).

Ce que l'on peut imputer avec plus de raison aux vues personnelles de Napoléon III, c'est le manque de coordination entre le principe des unités nationales, qui exigeait la concentration de son effort diplomatique et militaire en Europe, où la création de ces unités annulait l'effet des traités de 1815, dont il poursuivait inlassablement la revision — et la « naissance d'une politique mondiale » [4]), qui dispersait cet effort de la Chine et de la Syrie jusqu'au Mexique. Cette dernière expédition, loin d'être « la plus grande pensée du règne », selon Rouher, semble au contraire, si l'on se place sous l'angle des problèmes européens, une pensée fatale, dont les suites funestes ne se laissent que trop entrevoir dans la crise de l'insurrection polonaise de 1863; M. Henry en retrace à son tour les étapes, qui sont en même temps celles d'un glissement toujours plus accentué vers une époque où la Fortune abandonne celui qu'elle avait paru constamment soutenir jusque-là dans ses entreprises les plus hardies. Faut-il en induire que dès ce moment sa politique des nationalités a fait banqueroute? L'auteur se pose cette question et rappelle à ce propos les vues que j'ai exposées

---

[1]) P. Henry, *ibid.*, p. 52.
[2]) *Ibid.*, p. 72.
[3]) Cf. mes *Origines et formation de l'unité roumaine*, chap. VII.
[4]) P. Henry, *Ibid*, p. 76 et suiv.

dans le chapitre final d'un petit livre sur *Napoléon III et les nationalités*, paru il y a dix ans [1]. Assurément, il se mêle toujours quelque fantaisie aux hypothèses, mais l'examen des possibilités non réalisées n'est jamais entièrement superflu pour comprendre le sens des événements. « Ce que l'on peut affirmer, en revanche, conclut M. Henry, c'est qu'en 1863 l'heure des velléités et des petites combinaisons était passée et qu'il fallait se décider entre deux attitudes peut-être également rationnelles: une politique prudente et pacifique, attachée au statu quo et ne s'acharnant pas à soulever des questions insolubles, tournée tout entière vers l'harmonieux développement des riches ressources françaises; et une politique énergique et ferme, dirigée vers un seul but, soumise à un seul principe et l'appliquant résolument partout » [2].

Nous retrouvons avec plaisir, dans cette alternative si nette, la pensée que nous avions formulée au sujet de cette même phase de la politique napoléonienne, dans l'ouvrage mentionné plus haut: « Il y avait deux politiques à suivre: ou maintenir fermement l'entente avec l'une ou l'autre des grandes puissances et assurer ainsi à l'Europe l'équilibre raisonné d'un contrepoids à toute expansion excessive; c'eût été suivre la ligne prudente de la politique extérieure de la monarchie censitaire. Ou alors se faire l'exécuteur testamentaire du mémorial de S-te Hélène, abolir les traités de 1815, remanier la carte de l'Europe en réalisant toutes les unités nationales, selon la théorie des grandes agglomérations, pas seulement celle de l'Italie et de l'Allemagne, et assurer sur de nouvelles bases la grandeur et l'hégémonie de la France. La première de ces voies n'ouvrait que des perspectives modestes, mais elle assurait l'intérêt du moment et la sécurité du territoire français. L'autre affrontait des risques considérables, mais elle orientait la politique impériale vers les forces de l'avenir et lui assurait les sympathies et, jusqu'à un certain point, tout au moins au début, la clientèle des jeunes nationalités qui allaient reconstruire sur d'autres bases l'Europe nouvelle » [3]. 1863 aurait pu ainsi anticiper sur 1918; il n'a préparé, en fait, que le désastre de 1870. Mais de cette funeste évolution, ce n'est pas le principe des nationalités qui est responsable, mais sa réalisation incomplète et l'hésitation de l'empereur entre deux conceptions, deux époques et deux mondes, celui de l'équilibre raisonné des monarchies, et celui qui allait naître de la volonté toujours plus impérieuse des peuples.

La dernière partie du livre est consacrée aux relations de Napoléon III avec la Prusse et à son attitude à l'égard du problème de l'unité allemande. La parallélisme de ce dernier et de l'unité italienne devait faire naître dans l'esprit de l'Empereur le désir de s'assurer, par une sorte de compensation, les mêmes avantages territoriaux que lui avait déjà rapportés l'acquisition de Nice et de la Savoie. Mais « il ne faudrait pas, écrit à ce sujet M. Henry, malgré l'autorité de la belle publication de M. Oncken, chercher derrière tous les actes de l'Empereur l'idée fixe de s'assurer la rive gauche du Rhin, mais il est évident que

---

[1] Paris, Droz, 1934, chap. IV: Si Napoléon III...

[2] P. Henry, *ibid.*, p. 95.

[3] *Napoléon III et les nationalités*, pp. 23—24.

la question de la frontière du Nord, vieille comme la France elle-même, le préoccupait »[1]). La multiplicité de ces projets était déjà en elle-même un inconvénient: tantôt il songe à l'annexion de la Belgique, tantôt au Palatinat, tantôt au tracé de la frontière de 1814, avec Landau, Sarrebrück et Sarrelouis, tantôt à la création d'un état-tampon en Rhénanie. Plus tard encore, ce sera la question du Luxembourg. Tous ces arrangements ne sont guère compatibles avec le principe des nationalités et l'habileté de Bismarck aura beau jeu, à Biarritz, pour obtenir l'appui de l'empereur aux moindres frais. Sadowa surprend la France sans gouvernement, ou presque... La fatalité s'en mêle et une crise violente de sa maladie terrasse Napoléon III, à l'heure même où il aurait dû prendre des mesures décisives. La « recherche des compensations » n'est plus qu'un épilogue, dans lequel les grandes lignes de la politique nationale sont écartées en faveur d'obscures combinaisons, qui aboutissent au compromis de la conférence de Londres de 1867, décidant l'indépendance et la neutralité du Luxembourg. La politique des nationalités a passé en d'autres mains; elle continue à régir le destin de l'Europe, non plus sous la direction de la France, mais contre elle, car il faut la chute de l'empire français pour proclamer l'avènement de l'empire allemand. « L'ironie du sort a voulu que le trône du champion — intermittent mais généralement sincère — du droit des peuples et des unités nationales se soit effondré dans les remous d'une unité nationale en gestation »[2]).

Il est certain que la signification même de la politique des nationalités n'était pas absolument claire dans l'esprit de Napoléon III. Il paraît avoir tenu compte des aspirations des peuples, sans toujours estimer nécessaire de les consulter. La formule du plébiscite dans le cas de l'Italie en 1860 ou de la Roumanie en 1866 lui a été imposée par les événements: il n'en a pas eu l'initiative. Entre la formule française — « droit des nations, entendues au sens de groupes constitués par l'histoire et par la volonté des habitants de perpétuer ou de reconstituer une unité morale et matérielle trempée dans les épreuves du passé » — et la formule scientifique, adoptée en Allemagne, en Italie, en Europe Centrale et Orientale, « qui voit dans la nation le fruit d'un processus héréditaire, révélé par la langue et certains caractères ethniques et moraux, plus déterminants que la volonté même des intéressés »[3]), la pensée de Napoléon III hésite, incertaine. Reconnaissons qu'un demi-siècle plus tard, l'Europe au lendemain de la première guerre mondiale n'est pas arrivée à établir sur ce point capital une règle invariable. Ce que l'empereur avait compris par une sorte d'instinct divinatoire, qui a toujours été le propre des grands politiques, c'est que l'avenir était aux unités nationales. La remarque en a été faite dans la conclusion d'un autre ouvrage récent, sur la guerre de Sécession des États américains, contemporaine de la crise du Second Empire: « Ce sont donc bien, et à la même cadence, des événements parallèles qui se déroulent en Amérique comme en Europe. Et ils y trouvent les mêmes fortunes diverses: il y a sécession dans les Flandres

[1]) P. Henry, *ibid.*, p. 97.
[2]) *Ibid.*, p. 111.
[3]) *Ibid.*, p. 114.

et les États scandinaves, comme dans l'Amérique espagnole. Il y a unité nationale en Allemagne et en Italie, comme dans l'Amérique anglaise. La guerre de Sécession appartient au même regroupement des nations. L'avenir appartient évidemment aux peuples, qui, à cette époque, ont su faire leur unité et ne pas céder au séparatisme »[1]).

On ne peut donc que souscrire entièrement aux conclusions de M. Henry, qui s'accordent si bien avec celles de notre petit essai sur *Napoléon III et les nationalités*: « Précurseur de l'Europe des nationalités de 1918, mais aussi, par delà, de l'Europe fédérée de demain peut-être, Napoléon III ne manquait ni d'idées justes, neuves et prophétiques, ni de vues généreuses. Ce qui lui a manqué c'est la hardiesse de l'exécution, c'est le souci de forger l'instrument militaire indispensable et l'élaboration d'une politique franche et suivie: de ces faiblesses, Sédan a été la cruelle sanction. C'est là une situation qui n'est pas unique dans les annales françaises et qui révèle un des cas où les fautes se répètent et où la méditation de l'histoire aurait pu prévenir des catastrophes ultérieures. Mais à analyser impartialement la politique du Second Empire, ce qui en sort condamné ce sont ces incohérences et non les conceptions relatives aux droits des peuples, dont plusieurs forment encore l'assise de l'Europe d'aujourd'hui »[2]).

G. I. B.

C. A. MACARTNEY, *Probleme of the Danube Basin*, Current Problems, No. 12. Cambridge 1942, VIII + 160 p,, 1 carte.

M. C. A. Macartney a entrepris, dans un volume d'une bibliothèque de « problèmes courants » à la portée de tous, de renseigner le public britannique sur les questions multiples du bassin danubien, considéré comme une unité géographique, historique, économique et politique. Il y apporte son expérience d'ancien vice-consul à Vienne et une certaine pratique de l'histoire hongroise, qu'il doit peut-être à un ouvrage antérieur sur « les Magyars au IX-e siècle »[3]).

L'auteur a retenu de ses pérégrinations dans la vallée du Danube l'image d'une véritable tour de Babel des races, des langues et des confessions. C'est pour lui — et aussi pour d'autres — l'un des problèmes les plus ardus, réservés à la future cònférence de la Paix, que de délimiter dans ce mélange presque inextricable des peuples danubiens, des états nationaux, dont l'existence soit

---

[1]) Léon Lemonnier, *La guerre de Sécession*, Paris, Gallimard, 1943, p. 350.

[2]) *Ibid.*, p. 122.

[3]) A. Macartney, *The Magyars in the ninth century*, Cambridge, 1930. Nous ne saurions d'ailleurs affirmer qu'il est du même auteur ou d'un homonyme.

compatible avec les données géographiques et les réalités résultant d'une tradition historique forcément différente. Il considère avec raison que de tous les éléments du problème, les uns sont permanents et les autres fortuits. « Quelques-uns, qui paraissent vénérables et importants, sont en réalité du, boi mort, dont la présence étouffe et retarde les jeunes poussées. Quelques-uns qui paraissent aujourd'hui des petits plants seront les arbres de demain. D'autre part, tous les grands arbres ne sont pas pourris et toutes les jeunes tiges n'ont pas poussé profondément leurs racines. Le bois mort est celui des forces ou des conditions qui ont cessé d'exister, qu'elles datent de mille années, de vingt, ou d'une seule. Les forces vivantes sont celles qui découlent des conditions qui sont présentes, qu'elles aient été créées hier ou à l'époque des Habsbourg, ou des Premyslides, des Arpads ou du Khan Asparukh » [1]. Il s'agit seulement de les distinguer et de préciser en quelle mesure il en faut tenir compte: c'est le but des premiers chapitres de ce petit ouvrage, qui sont purement historiques. L'un d'eux est consacré aux « envahisseurs et défenseurs » de la région danubienne. Le mouvement des invasions de la steppe au Moyen Âge y est décrit dans ses grandes lignes, mais il ne rencontre, selon l'auteur, que des Germains et des Slaves dans la vallée du Danube. La possibilité d'une continuité, à cette époque lointaine, de la population romane ou romanisée des provinces de l'empire romain, dont il ne mentionne même pas l'existence, ne semble pas avoir été considérée par lui. Nous en avons l'explication au chapitre suivant, qui regarde principalement l'époque de la domination ottomane, mais où l'on marqus qu'avant la conquête turque, les états de la Couronne de St. Etienne étaient peuplés, « aux quatre cinquièmes » de Magyars, bien que les Roumains fussent « déjà nombreux » en Transylvanie [2]. M. Macartney est donc un adepte, sur ce point, de la thèse hongroise de l'immigration tardive des Roumains, venus de la péninsule balkanique dans les régions danubiennes [3]. Il y revient, en mentionnant que la population de la « Hongrie centrale » fut presque entièrement exterminée par les Turcs et qu'elle fut « partiellement » remplacée, après la conquête ottomane, par « des Serbes ou des Valaques de la Šumadija » [4]. Il serait évidemment d'un grand intérêt de savoir à quelle source l'auteur a puisé une connaissance aussi précise des mouvements démographiques du XVIIe siècle — bien que l'on s'en doute un peu, les conclusions de M. Al. Domanovszky dans sa « *Geschichte Ungarns* » étant absolument analogues; mais l'on ne peut s'empêcher de souhaiter que le public britannique puisse également accéder à d'autres sources d'information.

Le chapitre quatrième et suivant nous entretient des destinées de la monarchie des Habsbourg. Les trois forces qui s'y opposent: action centralisatrice et autoritaire de la dynastie, traditions locales des états et forces national e

---

1) *Problems of the Danube basin*, p. 11.

2) *Ibid.*, p. 29.

3) Je renvois sur ce point à mon article: *L'histoire roumaine écrite par les historiens hongrois.*

4) *Ouvr. cité*, p. 35.

proprement dites sont dans l'ensemble assez bien définies, et l'auteur a bien compris la différence entre une politique de « germanisation » et l'emploi prépondérant des Allemands d'Autriche au service de l'empire, dans un but simplement dynastique. La politique de magyarisation, toujours plus accentuée depuis 1840 [1]), fait l'objet d'un exposé en général juste, bien que l'on aurait pu insister davantage sur l'impulsion qui lui vint du régime dualiste, après 1867. Les idées de l'archiduc François-Ferdinand et de son cercle méritaient sans doute plus qu'une mention trop brève. Au point de vue économique, la remarque est juste que « l'on parle bien davantage de l'unité économique naturelle de la monarchie après 1918, qu'avant cette date » [2]).

Un autre chapitre est consacré au déclin de l'empire ottoman et aux états balkaniques: il est à la fois plus court et plus superficiel. Il expédie l'évolution sociale de la Roumanie, par exemple, en quelques lignes où il est question de « deux révolutions agraires » et d'une « reforme agraire attardée », qui doit amener ce pays retardataire au nivellement des classes paysannes de Serbie et de Bulgarie. « Si la Roumanie, conclut M. Macartney, rejette sa classe dominante, elle ne fera que ce que la Serbie et la Bulgarie firent il y a un siècle » [3]). L'auteur oublie, ou feint d'oublier, que cette classe représente la continuité d'une existence politique dans les Principautés, qui fut abolie dans les Balkans à l'époque turque, et que le mouvement national en Serbie et en Bulgarie eut à lutter contre une caste de propriétaires fonciers passés à l'Islam, tandis que dans les pays roumains ce fut justement cette aristocratie tant honnie, ou sa plus grande partie, qui favorisa la renaissance nationale du XIX[e] siècle.

« L'agonie de l'Autriche-Hongrie » (chap. VI) donne lieu à des considérations plus fondées, bien que l'auteur témoigne d'une indulgence peut-être excessive pour « l'équilibre » du compromis dualiste de 1867. Il nous semble confondre sur ce point trop facilement la théorie, qui peut paraître justifiée en droit constitutionnel, et la pratique qui l'était beaucoup moins et dont les effets ne devaient pas tarder à se produire.

La chapitre VII examine « les états nationaux » de 1918 à 1938. Nous nous trouvons ici sur un terrain brûlant et l'effort de M. Macartney de maintenir sur ce point délicat une note d'objectivité n'est pas toujours heureux. Il n'est que trop facile de critiquer le régime des minorités et la répartition des territoires à la conférence de la Paix de 1920, mais les corrections qui y ont été apportées ont-elles sensiblement amélioré cet était de choses? Je ne crois pas que ce soit l'opinion de l'auteur. Le « bilan des états nationaux » (chap. VIII) nous amène à l'actualité la plus récente. On y trouve des vues assez justes sur le problème juif [4]), et des considérations sur les rapports économiques des états danubiens qui paraissent fondées sur une connaissance réelle et approfondie

---

[1]) *Ibid.*, p. 64.
[2]) *Ibid.*, p. 78.
[3]) *Ibid.*, p. 83.
[4]) *Ibid.*, pp. 128—129.

du sujet. L'explication de l'expansion économique allemande et de ses raisons profondes en est un bon exemple [1]).

Le chapitre final tente de décrire « l'avenir ». Il considère les forces extérieures capables d'agir sur l'espace danubien: l'hégémonie italienne de 1941 lui paraît temporaire et les événements n'ont que trop confirmé ses prévisions [2]). La position de la Russie semble à l'auteur « moins certaine ». Les frontières de l'U.R.S.S. peuvent se déplacer très largement vers l'Ouest. La pression de l'Allemagne paraît à l'auteur un facteur permanent du problème danubien, quelle que soit l'issue de la guerre. La conclusion est qu'il faut trouver nécessairement un *modus vivendi* dans cette région, pour des peuples qui ne sont ni italiens, ni russes, ni allemands. Le rôle de la monarchie des Habsbourg pourrait peut-être se trouver dévolu à une fédération, dont la sécurité se trouverait assurée par quelque Ligue des Nations réformée, ou par une garantie de certaines grandes puissances. L'auteur estime que l'avenir doit tenir compte de l'échec des deux formules: celle qui favorisait les Allemands et les Magyars à l'époque des Habsbourg et celle qui assurait la prépondérance des Polonais, Tchécoslovaques, Roumains et Yougoslaves après la paix de 1919—1920. Il lui faut une nouvelle synthèse, qui doit être constructive et ne pas représenter le triomphe d'un seul parti. En gros, cette conception n'est nullement à rejeter et l'expérience historique prouve que rien de durable n'a été fondé sur des bases uniquement punitives et répressives. Mais si l'on compare les deux formules politiques de 1867 et de 1918, pour tenter d'en tirer des conclusions pour l'avenir de la région danubienne, il faut en mesurer plus exactement la durée et comparer les conditions dans lesquelles elles ont pu s'établir et se développer. D'autre part, il serait à la fois injuste et inexact de confondre en une même rubrique les conditions politiques de l'état yougoslave et tchécoslovaque au lendemain de la paix de 1920 et celles de l'unité roumaine, dont la formation historique et même les données ethniques sont forcément différentes. « Danubien » est un titre aussi commode, sinon davantage, que « balkanique », mais il recouvre des réalités non moins complexes que celles que réunit pour le commun des Européens l'épithète d'« asiatique » ou d'« américain ». Ce qui est certainement à retenir dans les conclusions de M. Macartney et en constitue, selon nous, la partie la plus intéressante, c'est la tendance de considérer la région danubienne comme un tout, un organisme entier qui a sa place bien définie dans la politique et l'économie du globe. « Ses différentes races et cultures ne se sont pas rencontrées seulement pour s'opposer, mais aussi pour s'enrichir et pour se fructifier l'une par l'autre. Son histoire et ses conditions si spéciales ont produit quelque chose qui ne s'ajuste pas facilement dans l'ensemble du monde, mais le monde serait incommensurablement plus pauvre sans elle » [3]).

G. I. B.

---

1) P. 141 et suiv.

2) P. 145.

3) *Ibid.*, p. 157.

E. H. Carr, *Conditions of Péace*, 4e édit. London, Macmillan, 1943, 8°, XXIV + 289 p.

Cet ouvrage de M. Eduard Hallet Carr « professor of International Politics in the University College of Wales » est assurément un des livres les plus actuels et les plus discutés de notre temps. Les événements ont marché à une allure si rapide depuis son apparition, que certaines de ses hypothèses se trouvent en partie déjà réalisées, ce qui est encore la manière la plus complète de vérifier la valeur et la portée de ses affirmations. Sur certains points cependant, la discussion est ouverte et ses opinions, toujours hardies, appellent les observations et les commentaires,

L'ouvrage se divise essentiellement en deux parties: la première examine les données fondamentales, l'autre les lignes générales d'une politique. Le problème de la paix, le plus grand de ceux qui se soient peut-être posés aux gouvernements du monde, se trouve ainsi placé dans un cadre très vaste, dont les aspects multiples, tant idéologiques que pratiques, ne servent qu'à le mieux définir.

L'Introduction est une critique non seulement de la paix de 1919, mais aussi, et surtout, de la mentalité qui a présidé à cette époque aux destinées des États et des nations, et dont l'effet s'est révélé clairement dans «l'entre-deux guerres» qui sépare 1919 de 1939. La conception étroitement défensive et statique des vainqueurs, confiants en l'illusoire pérennité de l'ordre établi, devait provoquer fatalement le dynamisme et l'esprit offensif des vaincus avides de revanche, ou des pays qui n'avaient pas trouvé une pleine satisfaction dans les décisions de la conférence de la Paix. «Le Protocole de Genève était la contre-partie politique de la ligne Maginot»; l'un comme l'autre devaient se montrer inefficaces. Le retour en arrière, à une situation «normale» n'était plus possible: ce fut pourtant la formule adoptée, surtout par la politique des grandes démocraties de l'Occident. «Il est curieux de considérer combien de slogans économiques de la période d'entre deux guerres commencent par le préfixe *re*. Nous fûmes successivement occupés avec la reconstruction, le retranchement, les réparations, le repaiement des dettes de guerre, la reévaluation des changes, la restauration de l'étalon-or»... À cette mentalité qui ne voulait voir dans les révolutions profondes déterminées ou simplement accélerées par la guerre, que des troubles passagers et des phénomènes transitoires, s'opposait nécessairement celle des nations qui estimaient n'avoir plus rien à perdre et tout à gagner d'un changement de l'ordre fixé par la paix. La sécurité devint synonyme d'immobilisation, le changement ou revisionisme semblait se confondre avec le progrès; les deux notions semblaient s'opposer en un antagonisme désormais irréductible. Cette opposition est aux origines de la guerre actuelle.

De là les vues audacieuses qui fournissent la matière du premier chapitre: la guerre et la révolution. Les hommes d'état de 1919 se laissaient encore mener par les idées et les principes de la Révolution française; leur regard était tourné vers le passé, alors que sous leurs yeux une nouvelle

révolution naissait, qui allait dicter ses lois au XXe siècle. Successivement la Russie et l'Allemagne allaient, par des voies différentes, s'acheminer vers un ordre nouveau.

Le paragraphe consacré à la comparaison maintes fois tentée entre Napoléon et Hitler est aussi intéressant qu'inattendu. De même que Napoléon tout en représentant pour certains de ses contemporains un ordre contraire aux forces révolutionnaires, s'est trouvé finalement avoir étendu les conquêtes de cette Révolution à toute l'Europe, Hitler peut être considéré comme le continuateur de la conception marxiste qu'il entend combattre: il achève l'oeuvre de Lénine en détruisant le capitalisme du XIXe siècle et en étendant à toute l'Europe la fièvre révolutionnaire (p. 10). L'auteur entreprend ensuite de démontrer que la révolution de notre temps est dirigée en premier lieu contre la démocratie libérale, dans sa forme spécifique du XIXe siècle. Il faut lui savoir gré d'avoir ainsi contribué à éclaircir certains malentendus et à mettre fin à une confusion regrettable. Il vaut toujours mieux voir clairement où l'on en est et appeler les choses par leur nom. Cette révolution est donc contraire, selon M. Carr, à la démocratie, telle que nous l'entendons habituellement, au principe d'auto-détermination nationale, puisque ses tendances sont universelles, au *laissez faire* économique qui doit faire place à une économie planifiée. Ces trois crises font l'objet des chapitres suivants. La «crise de la démocratie» est essentiellement un changement d'objectif dans l'opinion des masses. Les droits politiques, pour lesquels les générations précédentes avaient livré de si grandes batailles, paraissent se vider peu à peu de leur contenu. C'est que ce n'est plus, comme autrefois, le pouvoir militaire qui s'oppose aux institutions et aux mouvements démocratiques. La force qui prétend asservir la démocratie est économique et financière. Aussi les revendications économiques et sociales l'emportent sur les buts politiques; de là, forcément, un déclin de l'idéal démocratique, dans les formes que lui avait léguées le XIXe siècle.

La démocratie nouvelle doit réaliser trois conditions fondamentales (p. 29): interpréter dans un sens économique, les termes d'égalité et de liberté; marquer sa supériorité sur les puissances économiques de l'âge nouveau; mettre l'accent, non plus sur les bénéfices que l'on peut attendre de l'État mais sur les obligations envers ledit État. Cette dernière nécessité soulève le problème d'une crise morale propre à notre temps, sur laquelle l'auteur se propose de revenir plus loin.

La «crise de l'auto-détermination» (p. 37) est destinée à soulever d'autres objections. M. Carr estime qu'il y a contradiction entre la définition fameuse de Renan, la nation—expression d'une volonté, d'un «plébiscite de tous les jours» — et la conception wilsonienne des traits fondamentaux qui la caractérisent et la délimitent. Il a naturellement beau jeu, en cherchant des exemples dans les plébiscites effectués dans des régions contestées qui démontrent que l'usage d'une langue déterminée ne prouve pas toujours l'existence d'un sentiment national correspondant.

Il est évident qu'il ne faut pas pousser jusqu'à l'absurde les conséquences d'une théorie. Si Balfour proposait déjà de limiter les effets du

principe des nationalités par l'existence de certaines frontières naturelles, ou particulièrement fortes, on peut rapprocher de ce point de vue l'opinion de la délégation roumaine à la Conférence de la Paix, qui s'exprimait avec une modération et un sens des réalités, dont on serait heureux de trouver la réplique. «En réclamant toutes ces âmes roumaines disait le mémoire présenté en février 1919 à la conférence de la Paix, après avoir rappelé l'existence de nombreux éléments roumains au delà des frontières reclamées par la Roumanie, elle aurait pu facilement faire bon marché des éléments étrangers établis à l'intérieur des frontières naturelles du pays roumain. Mais la Roumanie n'aurait réalisé ainsi qu'un État factice et dispersé, dont le développement économique aurait rencontré des difficultés peut-être insurmontables, et dont la constitution géographique aurait été la source d'innombrables conflits avec les États voisins... Mais la Roumanie ne demande pas l'entrée dans l'unité roumaine de toutes ces populations d'au delà du Danube . . . ou de la Theiss, même pas de celles dont elle n'est séparée que par la largeur d'un cours d'eau. La Roumanie demande seulement à tous les États voisins de montrer la même modération et de faire les mêmes sacrifices dans l'intérêt de la paix, du libre développement des peuples et du progrès économique de l'Europe» [1]. On voit donc que dans la pratique des choses, les limites à l'auto-détermination étaient entrevues par ceux qui avaient le sens exact des réalités politiques et nationales; il est inutile et sans doute dangereux de vouloir condamner le principe, sans vouloir tenir compte des correctifs que l'application peut toujours y apporter.

Mais M. Carr est parti pour faire le procès des petits états. Ses considérations stratégiques sur l'impossibilité, pour beaucoup d'entre eux, de soutenir une politique indépendante et de maintenir leur neutralité, sont généralement justes (p. 52 et suiv.)

De même la nécessité de maintenir certains rapports économiques qui excèdent les frontières nationales, doit nous faire rejeter le protectionnisme féroce qui a élevé à ces frontières tant de barrières incommodes. (p. 58—59). Mais l'avenir de l'auto-détermination nous paraît moins sombre qu'il veut bien l'admettre. Quelles que soient les limitations que l'on peut et que l'on doit sans doute apporter à l'application du principe, il nous paraît difficile de trouver une base meilleure pour fonder l'autorité d'un État et d'une communauté nationale.

La crise économique est l'objet du 4e chapitre de l'ouvrage.

Il oppose, en un raccourci saisissant, l'individualisme au collectivisme, l'avoir au bien-être, la production à la consommation. C'est ce point particulièrement qui est analysé avec une pénétration remarquable: l'évolution de la société moderne et son organisation économique a rendu le producteur maître de l'État, au détriment du consommateur qui doit accepter ses décisions.

---

[1] G. I. Brătianu, *Origines et formation de l'Unité roumaine*, Bucarest 1943, p. 43—44.

L'une des causes profondes de la crise est que les divers pays travaillent non pour consommer selon leurs besoins, mais pour placer leurs produits. C'est pour corriger cette tendance génératrice du déséquilibre actuel, qu'il faut utiliser expédients et remèdes. Il faut arriver à une planification, non seulement de la production, mais de la consommation (planned consumption) M. Carr en donne un exemple dans le traité commercial germano-hongrois du 21 février 1934. Mais il constate que la solution du problème exige un effort général, dont la société de son pays et celle des États Unis d'Amérique ne s'est montrée capable qu'en temps de guerre. C'est ce qui l'amène à examiner dans le chapitre cinquième et suivant, la « crise morale ».

Le monde a effectivement besoin de quelque nouvelle abstraction qui puisse entraîner l'effort des masses. L'idéologie du *laissez-faire* et des institutions qui s'y attachent étant abolie, il faut trouver autre chose. Le motif du simple profit n'est plus suffisant à le stimuler, pour autant qu'il apparaît mal distribué.

C'est ce qui explique un phénomène à première vue condamnable ou même monstrueux, « la fonction morale de la guerre ». Seule la guerre jusqu'ici réussit à imposer les sacrifices et à mobiliser les forces nécessaires à un effort aussi considérable. Il faut rechercher les éléments d'une foi nouvelle, qui ne saurait être entièrement ni le christianisme, ni le communisme, mais qui peut leur emprunter certains traits, afin de continuer dans la paix l'effort de la guerre et de lui donner le but moral qu'elle paraît avoir perdu de nos jours. « Le crise, conclut M. Carr, ne saurait être expliquée — encore moins résolue — avec des termes constitutionnels ou économiques. L'issue fondamentale est morale » (p. 125).

* * *

Ayant développé ces thèses générales, l'auteur passe, dans la seconde partie de son livre, à leur application et principalement aux directives que l'on en peut déduire pour la politique britannique.

Le chapitre 6, « Britain at home » regarde les problèmes intérieurs du Royaume Uni. Il nous suffira d'en mentionner les divers paragraphes: travaux publics, minimum social, industrie, agriculture, formes de gouvernement. Il est intéressant de noter que l'accent réformateur est placé sur les méthodes et l'efficacité du travail, plus que sur d'autres considérations. Ainsi au chapitre agricole, on peut lire, à l'avant-dernier paragraphe des propositions pratiques, la formule suivante: « La propriété formelle de la terre, comme celle des entreprises industrielles, ne présente plus beaucoup d'importance. Mais un standard d'efficience professionnelle devrait être exigé des fermiers, et aucune personne non qualifiée ne devrait contrôler ou affermer un terrain agricole » (p. 152—153). Il y a là une considération d'intérêt général, que l'on peut opposer utilement à certaines agitations démagogiques. De même, il faut relever la judicieuse mention des mauvais

effets de l'abus du système électif (p. 161) et de la nécessité d'en limiter l'usage.

Le 7e chapitre considère la position de la Grande Bretagne dans le monde. Faut-il recommencer les erreurs de 1919 et essayer d'imposer aux états une formule constitutionnelle toute faite, ou plutôt adapter celle-ci aux réalités existantes ? L'auteur relève avec raison l'un des principaux inconvénients de la politique britannique après la fin de la première guerre mondiale: l'écart entre les buts qu'elle devait poursuivre et les moyens qu'elle y employait. L'apparence était celle d'une grande Puissance mondiale au faîte de sa position dominante, la réalité, celle d'un déclin de sa force d'expansion économique et d'un affaiblissment marqué de sa puissance militaire et navale. «Dans l'air, la Grande Bretagne ne tentait même pas sérieusement de concourir avec d'autres puissances européennes» (p. 169). Cette situation se trouvait aggravée par la position prise par les États Unis d'Amérique, qui se confinaient étroitement dans les limites de leur hémisphère et poursuivaient en dehors d'elle tout au plus la défense de certains intérêts américains.

Tout ceci doit être profondément modifié. «Le changement révolutionnaire dans le statut de la Grande Bretagne doit être exprimé par le fait qu'au lieu d'être la seule grande Puissance mondiale, elle sera une des deux ou trois, ou plusieurs, puissances mondiales» (p. 173). Déjà au point de vue financier, le marché américain occupe la place de celui de Londres. L'Angleterre ne peut maintenir le niveau de la vie qu'elle connaissait avant la guerre, sans s'efforcer de relever également celui d'autres nations. Le rôle des États Unis doit être de plus en plus considérable: ils ne peuvent plus se désintéresser d'aucun conflit européen. Il faut sur ce point que la mécanisme de leur structure constitutionnelle ne soit plus en opposition avec ces nouveaux objectifs de leur action politique. Quant à la Grande Bretagne, sa situation dépend essentiellement du rôle qu'elle est décidée à ouer en Europe.

Sur ce point, le chapitre 8 («Britain and Europe») apporte d'utiles précisions. Quelles que soient après la guerre les réactions de l'opinion publique anglaise, la politique du «splendide isolement» est désormais impossible.

Déjà, l'expérience des années qui avaient précédé la première guerre mondiale avait prouvé que l'Angleterre ne pouvait plus demeurer simple spectatrice, pour veiller à l'equilibre des puissances (balance of power) sur le continent. Il lui fallut jeter dans la guerre tout le poids de sa force, pour vaincre la coalition austro-allemande. Après la paix de 1919, la France et le système des petits états qui s'appuyait sur elle, ne pouvaient offrir davantage une barrière définitive à l'expansion allemande.

La guerre actuelle pose ce problème à nouveau. Trois hypothèses se présentent pour le résoudre: *a)* la France, comme grande puissance militaire; *b)* une combinaison des petits états, réunis dans une Ligue des Nations ou un système analogue; *c)* le retour complet de l'U. R. S. S. dans a famille des nations européennes (p. 194).

Les conclusions de M. Carr sont sur ces divers points sujets à discussion. Ses vues sur la France d'après-guerre semblent empreintes d'un bien grand pessimisme et rappellent singulièrement les déclarations du maréchal Smuts, qui eurent un si grand retentissement. Mais il est vrai qu'il faudra du temps pour que la France puisse se relever complètement du désastre dans lequel elle a sombré en 1940 et surtout pour qu'elle puisse surmonter la crise intérieure qui en est l'inévitable conséquence. Cependant, les derniers événements semblent donner à son relèvement un rythme toujours plus rapide, ce qui ne confirme guère ces sombres prévisions.

Le rôle des petits états est également traité d'une manière trop sommaire. Si l'essai de les réunir dans des fédérations ou groupes d'états alliés a donné si peu de résultats, la faute n'en est-elle pas, au moins dans une égale mesure, à la carence politique et militaire des grandes Puissances qui devaient les soutenir et les armer? Il convient, sur ce point également, de savoir remonter des effets aux causes.

Reste la troisième solution, un rôle plus actif de l'U.R.S.S. dans les affaires de l'Europe, et particulièrement de l'Europe Orientale. Mais il ne faut pas perdre de vue le fait que l'Union Soviétique n'est pas seulement une puissance européenne et que ses intérêts sont aussi ailleurs. «Ce serait un calcul mauvais et dangereux que de supposer, si la Grande Bretagne se retirait entièrement d'Europe, que la Russie Soviétique continuerait à jouer le rôle du chien de garde contre l'Allemagne, en rétablissant ainsi la politique de l'équilibre et en assurant une période de paix durable sur le continent» (p. 199).

Si donc — et sur ce point les événements qui se déroulent sous nos yeux ont donné jusqu'ici raison à l'auteur — l'U.R.S.S. est appelée à jouer un rôle considérable dans l'organisation future du continent, elle ne saurait, dans son propre intérêt et dans celui de la paix, être seule à le soutenir. Quelle que soit l'hypothèse que l'on envisage, l'empire britannique doit se faire à l'idée que sa sécurité dépend de sa faculté d'intervenir en Europe, et de l'appui que l'Amérique doit désormais lui donner.

Le facteur économique doit être considéré sur le même plan général d'une interdépendance planétaire. La plupart des Dominions ne peuvent plus se limiter aux rapports commerciaux avec la Grande Bretagne et ses colonies.

Leurs intérêts sont forcément plus considérables dans d'autres directions et brisent le cadre d'une autarcie, même impériale. Raison de plus pour l'Angleterre de tourner son attention vers l'Europe continentale et de trouver le juste équilibre entre son négoce d'outre-mer et ses relations avec les pays européens. Cependant, il est évident qu'il faut alors considérer à sa juste valeur le problème central de tout système européen: l'Allemagne.

Le chapitre 9, consacré aux rapports anglo-allemands, est peut-être un des plus saisissants et en même temps des plus objectifs de l'ouvrage.

L'examen de ce probléme, en pleine guerre, est vraiment l'un des essais les plus honorables de s'élever «au-dessus de la mêlée» et de regarder au delà des contingences actuelles. Si ce langage était tenu plus souvent et que la distinction si nettement établie par M. Carr, entre le régime qui a mené l'Allemagne à la crise, dans laquelle elle se début aujourd'hui, et le peuple allemand qui «ne saurait être un facteur négligeable de l'ordre européen», était revêtue de l'autorité entière des gouvernements alliés et de leurs chefs, tout le drame de la guerre pourrait peut-être s'en trouver abrégé. La politique de simple répression ou de coercition par la force peut être une solution immédiate, mais ne peut constituer une base durable pour la politique de l'avenir.

Il faut savoir intéresser le peuple allemand à la reconstruction de l'Europe et lui faire voir l'utilité des relations internationales, l'amener peu à peu à en faire son profit.

C'est sur la coopération que peut et doit être fondée la réconciliation, une fois la machine de guerre brisée et la victoire assurée Il faut rejeter résolument l'esprit chicanier de la période des réparations et ne pas poursuivre des paiements impossibles; il faut veiller simplement à ce que l'équipement industriel et l'acquisition des matières premières ne puissent forger une nouvelle arme de guerre, tout aussi redoutable que celle des années 1914 ou 1939. «Le couplet satirique allemand:

Und möcht'st Du nicht mein Bruder sein
So schlag' ich Dir den Schädel ein

a été fréquemment cité, et non sans raison, pour définir la politique naziste envers certains pays plus faibles. Il est essentiel que la même description ne puisse s'appliquer à la politique britannique envers l'Allemagne vaincue, à la fin de la guerre» (p. 234—25). Certains diront peut-être que celà va sans dire, mais il n'y a aucun inconvénient à l'affirmer.

Le dernier chapitre aborde, après avoir examiné tous ces aspects divers du problème, la conclusion logique qui doit être l'organisation de la paix. Il importe, et l'on ne saurait assez souligner l'importance de cette solution, de marquer une distinction très nette entre la fin des hostilités et l'établissement d'un nouvel ordre international. Les mesures qui doivent achever la guerre ont forcément un caractère d'urgence et un aspect radical. Elles exigent une manière forte et rapide qui ne peut s'appliquer à l'élaboration d'un nouveau statut de la paix. «La reconstruction doit être nécessairement lente et graduelle» (p. 241); de là le besoin de laisser s'écouler un intervalle assez long entre l'armistice et la paix. Certaines questions délicates et épineuses doivent être ajournées, et tout particulièrement celle des frontiéres entre les états, qui ne devraient être fixées définitivement qu'après avoir réalisé un accord au sujet du plan général de réorganisation. Il faut arriver à une unité morale de l'Europe, à une plus grande co-

hésion de la politique de ses nations diverses, sous l'égide des vainqueurs de la guerre. Il y aura forcément, pendant une période assez longue, des superpositions et des interférences de souverainetés, dues aux nécessités de l'occupation militaire des territoires et à la coopération interalliée.

Le problème des secours alimentaires et médicaux et celui des transports s'est déjà posé à la fin de la dernière guerre; celui de la reconstruction et des travaux publics prend une ampleur nouvelle, à la suite des ravages de la guerre aérienne.

Pour réaliser cette unité d'action, il faut de toute évidence une unité de vues et de commandement. Une autorité européenne pour la planification (European Planning Authority) doit se substituer à celle du nouvel ordre, d'inspiration national-socialiste ou au contrôle de guerre des Alliés. Cette nouvelle autorité procèdera selon des principes de coopération, en associant à son oeuvre des représentants de toutes les nations intéressées et en s'efforçant principalement d'élever le «standard of living» de tous les pays qui y prennent part. Des commissions internationales de secours et de transport, une «banque d'Europe» doivent lui être subordonnées. Tout part de l'idée qu'à l'inverse de ce qu'on a fait en 1919, il faut d'abord tracer le cadre général de la vie internationale, et puis résoudre les problèmes particuliers, et non pas répéter l'expérience fatale de la Société des Nations, qui ne put dominer les antagonismes nationaux. C'est en rendant solidaires les petites gens intéressés à un progrès général du bien-être, plutôt qu'en constituant dès la début des systèmes fédératifs complexes, que l'on peut établir sur des bases durables une unité de l'Europe, si nécessaire à la paix et à la sécurité du monde. Tout celà exige évidemment de l'Angleterre un effort non moins considérable que celui qu'elle a dû fournir pendant la guerre, mais son importance et sa position dans la politique mondiale sont à ce prix, conclusion qui entre toutes paraît indiscutable.

Il est en effet évident que les grands projets sont matière à ample discussion et que les propositions positives de l'auteur rencontreront sans doute plus d'objections, que les critiques qu'il a cru devoir apporter à l'organisation antérieure de la paix, dont les événements ont prouvé l'entière inefficacité. On ne saurait toutefois lui contester une logique du raisonnement et une audace de la pensée, qui le classent sans doute dès à présent comme un précurseur. Mais en cette matière on ne saurait rien etablir de durable, sans tenir compte des réalités, et l'une de ces réalités est encore — et le restera peut-être longtemps — l'entité nationale, que l'on ne peut supprimer sans tomber dans l'universelle confusion, qui a trouvé jadis son symbole dans la tour de Babel. Il y a là une limite que l'organisation de la paix ne doit pas dépasser, mais qu'elle a tout intérêt à maintenir dans le cadre d'une reconstruction rationnelle et objective.

G. I. B.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Recueillir, dans une édition qui soit facilement accessible, tous les textes qui peuvent aider à la connaissance de l'époque la plus obscure de l'histoire roumaine — le Moyen Âge — est depuis de longues années le but poursuivi inlassablement par M. Popa-Lisseanu. À ses quinze volumes des *Fontes Historiae Dacoromanorum*, il vient s'ajouter maintenant un nouvel ouvrage, où il a réuni les données des écrivains latins classiques et post-classiques sur la Dacie (*Dacia în autorii clasici. I. Autorii latini clasici şi postclasici*, Academia Română, Studii şi Cercetări, LXI, Bucarest, 1943, 144 p.). Ce sont des fragments tirés de 35 écrivains, allant du Ier siècle av. J. C. au Ve siècle de notre ère. À ceux-ci, M. Popa-Lisseanu a ajouté le texte de la XIe novelle de l'empereur Justinien, concernant l'organisation de Justiniana Prima, ainsi que, en appendice, une *tabula cerata* d'Alburnus Maior, la *Passio sancti Julii martyris* et une inscription de Tiberius Plautius Silvanus Aelianus, gouverneur de Mésie. Les textes sont précédés de brèves introductions et suivis de traductions en roumain. Il aurait peut-être fallu indiquer l'édition qu'on suit dans la reproduction des textes. Un index des noms propres complète l'ouvrage si utile de M. Popa-Lisseanu. Un nouveau volume, qu'on nous promet, devra réunir les mentions des auteurs grecs classiques et byzantins.

M. B.

Dans un volume antérieur de la *Revue* (XIX, 2), j'ai déjà signalé la très utile publication de fac-similés entreprise par les Archives de l'État de Roumanie, à l'usage de l'École d'Archivistique. Depuis lors, deux nouveaux fascicules ont paru, ouvrant les séries slave et turque.

Les documents en slavon, au nombre de vingt, sont publiés par MM. A. Sacerdoţeanu et D. P. Bogdan (Colecţiile Arhivelor Statului. *Culegere de Facsimile pentru Şcoala de Arhivistică*, 8 p., XX pl., Bucarest, 1943), d'après les originaux des Archives de l'État à Bucarest. Ils appartiennent au dernier quart du XIVe siècle et au premier du siècle suivant. Quant au premier fascicule de la série turque, préparé par M. H. Dj. Siruni, il contient 28 documents conservés aux mêmes Archives. Sauf le premier, qui est de 1578, et un autre du XVIIe siècle, tout le reste est des XVIIIe et XIXe siècles.

M. B.

À l'occasion du cinquième centenaire du Concile de Florence, l'Institut pontifical d'études orientales de Rome a entrepris de publier l'édition complète et critique des textes ayant trait à cet important moment de l'histoire des deux Églises. La collection, portant le titre *Concilium Florentinum. Documenta et Scriptores*, aura deux sections. À ce que l'on nous informe, « prima sectione edentur documenta latina et orientalia, epistolae pontificiae, instrumenta notarilia, acta camerae apostolicae, acta et epistolae aliorum. Altera sectione comprehendentur latinorum gaecorumque scripta sive theologica sive historica quae ad concilium spectant ».

En 1940 paraissait la première partie du volume consacré aux *Epistolae pontificiae ad Concilium florentinum spectantes* (XVIII—118 p., 4°; je n'ai pas pu apprendre si d'autres tomes ont paru depuis lors). Préparé par le R. P. Georges Hofmann S. I., spécialiste bien-connu de ces questions, ce gros fascicule comprend les *Epistolae pontificiae de rebus ante concilium florentinum gestis* (1418—1438), en tout 114 lettres de Martin V et d'Eugène IV.

Il est à souhaiter que le reste de la collection puisse paraître le plus tôt possible et dans les mêmes conditions irréprochablement scientifiques. J'espère aussi que dans les volumes suivants trouveront place également les textes relatifs à la participation au Concile des églises dépendant du patriarchat de Constantinople, comme, par exemple, les mentions qui se trouvent chez les chroniqueurs roumains.

M. B.

À Florence, où il préside à l'activité du « Centro di Studi sul Rinascimento » (dont cette *Revue* a signalé les premières publications, les monographies de M. Lorenzo Cammelli sur Manuel Chrysoloras et Jean Argyropoulos), M. Giovanni Papini vient d'assumer la direction d'une nouvelle collection, la *Biblioteca della « Rinascita »* (aux éditions Felice le Monnier). Pour premier volume d'une série qui annonce des travaux de MM. Vittorio Cian, E. Valzer et G. Papini lui-même, on nous offre une belle édition du *De hominis dignitate* de Giovanni Pico Della Mirandola, — texte, traduction et commentaire par M. Bruno Cicognani (XVI—136 p. — 1941). L'œuvre est importante et sa rareté — l'avant-dernière édition datant de 1601 — en faisait le réimpression hautement souhaitable. Aussi sera-t-on reconnaissant à M. Cicognani d'une initiative qui, à l'opportunité, joint des qualités scientifiques auxquelles personne ne saurait rester insensible. Le texte est établi avec soin sur celui de l'*Apologie* parue en 1487, avec des variantes empruntées aux éditions de Venise (1496) et de Bâle (1601). La traduction en est élégante et fidèle. Et si les trente pages de notes n'épuisent pas les obscurités d'un texte particulièrement difficile, ce n'est pas le moindre mérite de M. Cicognani d'avoir attiré notre attention sur tant de points qu'il nous faut travailler à rendre plus clairs.

D. M. P.

Bien que, dans l'ensemble, l'ouvrage soit destiné plutôt à un autre public, les lecteurs de notre *Revue* trouveront profit à consulter la belle et riche *Bibliographie de la littérature latine* que vient de publier, dans la « Collection de Bibliographie Classique » dirigée par M. Jules Marouzeau, M. Nicolas Herescu, professeur à l'Université de Bucarest (Paris, Soc. d'édition « Les Belles Lettres », 1943, 426 p. 8°). Tout au moins pour ce qui concerne l'historiographie romaine, de Salluste à Ammien Marcellin, ils y puiseront de quoi mettre au courant les chapitres vieillis de Wachsmuth et de Rosenberg, dont les *Einleitungen* sont loin d'offrir aujourd'hui l'initiation bibliographique qui, lors de leur parution, en faisait le principal intérêt. Sans être exhaustive, la *Bibliographie* de M.

Herescu a le grand mérite d'être systématique, j'entends, à la fois, analytique et critique. Analytique, parce que, — pour parler avec l'auteur, — « souvent, quelques mots à la suite de l'ouvrage cité en indiquent le contenu; parce que, toujours, le matériel est groupé, non par ordre chronologique ou alphabétique, mais autour des principales questions que pose chaque auteur, ce qui revient à donner aussi une indication sur le contenu ». Critique, « parce qu'elle représente le résultat d'un choix », et aussi « parce que les œuvres citées sont suivies d'une appréciation, toutes les fois que cela a paru nécessaire ». On saisit dès lors la valeur de l'instrument de travail que la « Collection de Bibliographie Classique » met à la disposition des chercheurs et l'aridité de la tâche dont M. Herescu vient de s'acquitter à son honneur. Il faut l'en féliciter, ainsi que M. Marouzeau, qui, en un moment aussi peu propice aux entreprises éditoriales, n'a pas hésité à assurer la publication — dans des conditions impeccables — d'un ouvrage aussi considérable.

D. M. P.

Le premier volume d'une collection de « Manuali di Filologia e Storia », dont la maison Sansoni de Florence vient d'entreprendre la publication, est consacré à la réédition du manuel de diplomatique de Paoli (Cesare Paoli, *Diplomatica*, Firenze, 1942, 372 p.). C'est un juste hommage apporté au classique manuel italien, et en même temps aux grands efforts courronés de succès de la philologie italienne à la fin du siècle dernier.

Mais cette nouvelle édition n'est pas seulement un hommage rendu au passé. Ce sont de nouveaux services qu'on demande à un manuel qui, par ses qualités d'exposition, par les connaissances sûres et par la pensée originale qu'il renfermait, avait marqué une date dans l'enseignement de la diplomatique en Italie. On doit peut-être ajouter que parmi les manuels les plus faciles à ajourner il faut compter ceux de diplomatique, justement parce que cette science a réalisé ses plus grands progrès dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, ce qui fait que les traités d'un Giry, d'un Sickel ou d'un Bresslau gardent encore toute leur valeur.

L'ajournement de l'ouvrage de Paoli en vue de cette nouvelle édition a été confié au professeur G. C. Bascapè, de l'Université catholique de Milan, qui lui a ajouté une vingtaine de pages en appendice, avec les renvois à la bibliographie récente et des éclaircissements sur des points qui avaient échappé à l'auteur. M. Bascapè a rendu aussi un important service au manuel de Paoli en l'illustrant de 220 dessins et fac-similés, parmi lesquels 33 reproductions de documents, allant de Charlemagne au début du XV[e] siècle.

M. B.

M. Gabriele Pepe, l'un des esprits les plus originaux parmi les médiévistes italiens, s'est donné la tâche de préparer une *Introduzione allo studio del Medio Evo latino*, pour la collection dirigée par M. Adolfo Omodeo (Biblioteca Storica, « Introduzioni e Manuali », I, Istituto per gli Studi di Politica Internazionale,

Milano, 1942, 240 p.). Dès les premières pages, l'auteur a pris soin d'avertir ses lecteurs que « non vuole essere questo libro un trattato di diplomatica, non mira a creare il perfetto diplomatista, non vuole essere un riassunto o una copie di tanti ottimi trattati esistenti di diplomatica... Neppure questo libro vuole essere di precettistica: se qualche norma mi verrà fatto di dare, la si consideri come polemica, come intesa a evitare che si cada in certi errori di interpretazioni o erudite o metafisiche che specialmente ripugnano alle mie abitudini intellettuali » (p. 13).

Ce qui fait, en effet, le charme de ce livre, c'est surtout cet aspect polémique, qui dérive de l'horreur, si justifiée, de M. Pepe, pour tout ce qui est pédant, dénué de vie, pour l'application mécanique de certaines règles, sans l'intervention de la personnalité de l'historien. Voilà, par ex., son chapitre VI, au titre si suggestif: « Cause di errori: i pregiudizi »: « Esauriti i lavori di datazione, accertamento, trascrizione della cronaca e del documento, occorre procedere al loro sfruttamento, alla loro rielaborazione. È qui che diventano insolenti con le loro norme i consueti manuali di metodologia: per questa parte non ci sono norme da dare, ma solo pericoli contro cui mettere in guardia » (p. 58). Selon M. Pepe, « un giovane che abbia molto letto, molto meditato, che pensi con amore della verità e odio della rettorica, impara da sè a saper giudicare il valore intrinseco delle fonti, tanto più che l'intrinsecità non è mai nelle fonti, cose morte, ma nel suo spirito » (p, 59). « Si capisce che se nella mia testa e nel mio cuore non c'è nulla, il documento non solleverà problemi, restera un cadavere, anche se mi si daranno grossi tomi per interpretarlo; avrò ben mumificato con paleografia e diplomatica il cadavere, ma esso non avrà valore intrinseco, perché non l'ho io questo valore » (ibid.). Et puis, cette phrase qui aurait tant plu à N. Iorga: « Come una poesia, così una fonte storica è creazione umana, della umana spiritualità: non ci sono regole manualistiche per la loro riproduzione in noi; non c'è che riportare la poesia e la testimonianza storica al nostro animo; quanto più universali saranno le nostre concezioni, quanto più esperienza avremo della vita, tanto più saremo capaci di capire gli altri » (p. 60).

Résumer un tel livre, serait rendre à son auteur le service qui lui déplairait certainement le plus; il faut le lire. Sa lecture sera agréable même à ceux qui appliquent depuis toujours ces principes — c'est-à-dire les vrais historiens — et combien sera-t-elle utile aux autres! Combien parmi ceux qui pratiquent ce métier ne devraient-ils pas se pénétrer de ces vérités, énoncées avec tant de de justesse et de passion par M. Pepe:

« Lo storico, anche se conosce alla perfezione il lavoro erudito, i mezzi tecnici della filologia, non ne è uno schiavo; non è un correttore di bozze, non si sostituisce alla macchina fotografica, non è condannato da nessun giudice crudele, per esattezza bibliografica, ad ascoltare le voci di tutti i maniaci dei mille e mille villaggi di Europa intorno all'oggetto del suo studio. A uomini di studio, cui *maiora premunt* e che sanno di non poter vivere dei secoli, non è lecito dedicarsi a ricercare la bibliografia di una miserabile carta di compravendita solo per raggiungere la perfezione delle *opere consultate* » (pp. 12—13).

« Lo studio della filosofia, a parte ogni altra considerazione, dà l'abitudine a pensare solo le cose serie, a rifuggire da particolari inutili, a incanalare tutto il materiale erudito in una generale concezione del mondo, donde esso esca non più arido complesso di documenti notarili, non più povera e sgrammaticata cronaca, ma momento di un dramma, del quale si abbracci, con consapevolezza critica, tutto l'intreccio » (p. 58).

« La lettura dei grandi classici abitua... a saper distribuire la materia, a saper scrivere dignitosamente di storia » (p. 59).

« Nè io saprei chiudere meglio queste pagine di prima guida a un giovane, se non ricordandogli che in tutta la sua vita di studioso debbono essere di sostegno al suo intelletto un amore appassionato della verità e un senso vigile, quasi superbo, della propria dignità. Senza di che sarà solo un prolisso e petulante ripetitore di cose note, nè sentirà mai lo stimolo a scrivere una pagina personale, originale di storia » (p. 229).

La dignité de l'historien, quel beau sujet à méditer pour les jeunes apprentis de ce rude métier!

M. B.

Poursuivant des recherches commencées à l'École roumaine de Rome, il y aura bientôt dix ans, et qui l'avaient conduit à la publication, en 1938, d'un important mémoire sur les Macédoniens (*Ephem. Dacoromana*, VIII, pp. 105—232), M. I. I. Russu vient de faire paraître dans l'*Anuarul Institutului de Studii Clasice* de Sibiu (t. IV, 1941—1943, pp. 73—147) une partie de sa thèse pour e doctorat ès Lettres, intitulée *Études thraces*. Le long fragment auquel je fais allusion concerne spécialement la frontière ethnique entre les Thraces et les Illyres, sujet qui avait été déjà traité chez nous par le regretté Mateescu (*Anuarul Institutului de Istorie Națională*, Cluj, III, 1924/1925, pp. 377—492), mais que des recherches récentes, ainsi que de nombreux matériaux publiés depuis vingt ans, permettent de reprendre aujourd'hui avec plus de chances de succès. Selon Mateescu, la ligne de démarcation entre les Illyres et les Thraces aurait suivi à peu près la vallée de la Morava. Vers la même époque, dans son livre *Die Ethnographie von Makedonien* (pp. 6—7), Gustav Weigand croyait pouvoir affirmer que la frontière ethnique des deux peuples passait par Ochrida et Nisch, pour aboutir à Milanowatz, sur le Danube. Les conclusions de M. Russu à ce sujet diffèrent notablement de celles de ses prédécesseurs. Pour lui, la ligne en question se serait trouvée beaucoup plus à l'ouest qu'on n'était disposé à l'admettre jusqu'ici: prenant son point de départ à l'embouchure de la Kolubara (environ vingt kilomètres ouest de Singidunum), elle aurait fini à l'embouchure de l'Axios, après un détour dans la direction du lac d'Ochrida. La surface habitée par les Thraces aurait donc été sensiblement plus grande que la surface habitée par les Illyres, comprenant, outre la Thrace proprement dite, les deux Mœsies, inférieure et supérieure, avec la Dardanie, la Péonie, la Pélagonie et la Macédoine orientale. La puissante masse thrace aurait constitué une unité ethnique linguistique et culturelle, et c'est ce fond unitaire qui expliquerait l'homogénéité de la romanité orientale.

D. M. P.

Sous le titre: *Eine lateinische Inschrift des 4. Jahrhunderts aus Siebenbürgen*, M. Kurt Horedt vient de publier dans l'*Anuarul Institutului de Studii Clasice* de l'Université « Ferdinand I[er] », tome IV, 1941—1943, pp. 10—16 (Sibiu, « Cartea Românească », 1944), un article dont l'intérêt ne saurait échapper à personne. Il s'agit de la première inscription chrétienne sûrement datée provenant de Transylvanie, — une dédicace posée par un certain Zenovius, dont l'appartenance à la nouvelle religion est démontrée par le chrisme en bronze attaché à la plaque qui porte l'inscription. Chrisme et inscription — actuellement au Musée Brukenthal de Sibiu — étaient connus de longue date, ayant été publiés pour la première fois par Giovanni Battista De Rossi dans le *Bullettino di Archeologia cristiana* de 1871 (l'inscription également dans le *CIL.*, III, 1617); mais leur provenance était inconnue, et c'est ce qui avait empêché les historiens du christianisme dans les régions daces d'en faire état. C'est le mérite de M. Horedt d'avoir établi de manière irréfutable que le petit monument, envoyé au baron Samuel de Brukenthal par le bourgmestre de Mediasch, Michel de Heydendorff (comme il ressort d'une lettre de ce dernier publiée par Fr. W. Seraphin dans l'*Archiv des Vereins f. siebenbürgische Landeskunde*, XXV, 1894, p. 148), a été trouvé en 1775 dans les environs de Biertan, département de Târnava Mare. La dédicace de Zenovius est donc la première inscription chrétienne de Dacie connue jusqu'ici, après que M. Daicoviciu ait démontré le caractère païen de celle de Napoca, et elle peut être datée avec vraisemblance de l'époque qui va de Constantin à l'invasion des Huns. Elle vient à point nommé augmenter le nombre des vestiges chrétiens en Dacie datant du IV[e] siècle, et son laconisme ne l'empêche pas de refléter fidèlement les conditions spirituelles de cette province après son abandon par Rome. « Die christliche Weihschrift aus Birthälm — observe judicieusement M. Horedt — ist eine glückliche Vereinigung der beiden Wurzeln des Christentums im Donauraum. Der Name Zenovius, dessen Träger östlicher Herkunft gewesen sein könnte, weist auf die griechisch-kleinasiatischen Quellen des missionarischen Wirkens unter den Goten hin. Die Sprache der Inschrift, das Lateinische, stellt die Verbindung zu den römischen Bewohnern des früheren Daziens her und unterstreicht die Möglichkeit des Fortlebens einer lateinisch sprechenden Bevölkerung in Dazien auch nach der Preisgabe der Provinz » (p. 15).

D. M. P.

Toujours dans l'*Annuaire* de l'Institut d'Études classiques de l'Université de Sibiu (t. IV, 1941—1943, pp. 186—233), dont le riche sommaire m'a déjà offert les sujets de plusieurs notes bibliographiques, M. I. I. Russu publie un ample compte-rendu de l'ouvrage de M. Kerényi András consacré aux noms de personnes dans les inscriptions de la Dacie (*A Dáciai személynevek*, Budapest, 1941). L'examen des problèmes soulevés par ce livre y est assez poussé pour que M. Russu ait pu intituler sa contribution *Onomasticon Daciae*, encore que les noms pris en considération par le chercheur roumain soient exclusivement des noms barbares, autant dire des noms d'individus d'origines autres que romaine et grecque. Il ressort de cet examen que, parmi les noms de cette caté-

gorie offerts par les inscriptions de la Dacie, les plus nombreux sont ceux d'Illyres (116); suivent les Thraces avec 67 noms (42 chez M. Kerényi, dont M. Russu souligne les erreurs et les ommissions intentionnelles), les Orientaux — surtout des Syriens — au nombre de 55 (67 chez M. Kerényi) enfin les Celtes (51 noms chez M. Russu contre 41 chez M. Kerényi). Au total, d'après le dénombrement de M. Russu, 289 noms barbares contre 1860 noms romains ou de type italique relevés dans les textes épigraphiques par M. Kerényi, et 340 noms grecs. Les chiffres ont leur éloquence et ils parlent d'une romanisation intense de la région transylvaine, quel qu'ait été le nombre des provinciaux ayant de romain seulement le nom. À ce propos, M. Russu a raison de signaler le nombre élevé des personnes affublées des gentilices *Ulpius*, *Aelius* et *Aurelius*, ayant par conséquent reçu leurs noms et le droit de cité des empereurs Trajan, Hadrien et Antonin, et il a également raison de supposer qu'une partie tout au moins de ces Romains de fraîche date ont dû être des Daces échappés à l'extermination à laquelle continue à les vouer le zèle intéressé de nos confrères de Budapest.

D. M. P.

La longue et minutieuse étude consacrée par M. O. Floca aux *Systèmes d'enterrement dans la Dacie supérieure romaine* (*Sargetia*, II, 1941, pp. 1—105) mériterait un compte-rendu détaillé, que le caractère de cette *Revue* ne consent pas, pour ne rien dire de la compétence de celui qui signe ces lignes. Il y a cependant, dans le mémoire de l'éminent directeur du Musée régional de Deva, au moins un chapitre dont les conclusions intéresseront au plus haut point nos lecteurs, et c'est celui dans lequel, décrivant les nécropoles de Zlatna et de Caşoltz, datant d'une époque antérieure à l'abandon de la Dacie par les Romains, M. Floca montre qu'on y trouve des types de tombes qui ne se rencontrent nulle part dans les nécropoles romaines de la province. « Le rite de l'inhumation et l'inventaire mis au jour — croit pouvoir affirmer notre auteur — conduisent à la conclusion que les tombes ont été aménagées sous l'occupation romaine par une population non-romaine, ayant des traditions et des croyances religieuses différentes de celles de ses conquérants. Cette population ne saurait être que la partie survivante de la population autochtone, les Daces, ayant continué de vivre sur le territoire de ses pères même après sa soumission par les Romains » (p. 105).

D. M. P.

Dans une communication faite à l'Académie Roumaine en mai 1943, l'archéologue italien M. Giuseppe Lugli reprend la discussion, ouverte depuis si longtemps, autour de la signification de la colonne trajane et le sens de l'inscription qui recouvre sa base (*Il triplice significato : topografico, storico e funerario della Colonna traiana*, An. Acad. Rom., *Memoriile Secţiunii Istorice*, S. III, t. XXV, pp. 835—842).

Les fouilles exécutées récemment sur le côté nord de la place ont démontré d'une façon péremptoire l'existence d'une hauteur qui avait été retranchée lorsqu'on fit construire le forum, mais qui toutefois ne couvrait pas l'entière surface transformée en place publique. Ainsi, les deux expressions qui donnèrent lieu à tant de controverses, *mons* et *locus*, se trouvent également justifiées. C'est le souvenir de ces travaux de nivellement, qui changèrent l'aspect d'un important quartier de la Ville et permirent la construction du magnifique forum, que. selon M. Lugli, le Sénat aurait voulu perpétuer par l'érection d'une colonne. La décision du Sénat une fois prise, l'architecte chargé de la construction, sans doute Apollodore de Damas, eut l'idée de génie d'orner le fût de la colonne de la description, en bas-reliefs, des guerres de Trajan en Dacie. Un second sens, historique, s'ajoutait ainsi au premier, qui n'était que topographique. Après la mort de l'empereur, peut-être même par l'initiative de son successeur, Hadrien, la colonne devenait aussi le tombeau du vainqueur des Daces. « Così, conclut M. Lugli, la colonna nasce come semplice ricordo altimetrico di un monte tagliato ; diviene subito dopo l'asse marmoreo al quale s'avvolge il volume plastico delle guerre di Traiano, e finisce per raccogliere nel suo basamento a guisa di urna colossale le spoglie mortali dell'*optimus princeps*, nella fulgida apoteosi della sua gloria immortale ».

M. B.

En dépit de son caractère technique, c'est un bien attachant mémoire que celui dans lequel M. Émile Condurachi s'est proposé de retracer *La politique financière de l'empereur Julien* (*Bulletin* de la Section Historique de l'Académie Roumaine, tome XXII, 2 — Bucarest, 1941, 59 p. 16⁰). Le sujet était beau et assez mal connu pour que, malgré d'importants travaux de MM. Ensslin et Andreotti sur l'activité législative de l'Apostat, la contribution du chercheur roumain ne fît pas double emploi avec celles de ses prédécesseurs. Il y a notamment un chapitre où M. Condurachi me paraît avoir été heureusement inspiré, et c'est celui dans lequel, en étudiant l'œuvre de Julien en Gaule, il nous montre à la fois les circonstances au milieu desquelles s'est forgée l'expérience administrative de notre réformateur et les problèmes qu'il aura à résoudre après son élévation à la dignité suprême. À quelques différences près (explicables par le triste état où les déprédations germaniques avaient réduit la Gaule, et auquel il remédiera en repoussant les envahisseurs et en leur imposant, avec des dédommagements en nature, la restitution des prisonniers), on peut dire en effet que les difficultés économiques qui s'offriront à l'empereur seront les mêmes sur lesquelles, de 355 à 360, s'était exercée l'ingéniosité du César. Rendre à ses sujets un peu du bien être qu'ils avaient connu autrefois, en leur assurant — grâce à une répartition équitable des charges fiscales — la meilleure partie des produits de leur travail, telle est, brièvement formulée, la tâche que Julien se proposait d'accomplir et qu'il s'efforcera de mener à bien par une série de mesures d'ordre général, soigneusement étudiées par M. Condurachi. Ces mesures peuvent être groupées en trois catégories: premièrement, dégrèvement des responsables de la perception des impôts par le retour des pro-

priétés aux villes ainsi que par l'extension du décurionat sur un plus grand nombre de citoyens, de manière à mieux répartir cette lourde responsabilité; deuxièmement, extension des obligations fiscales sur toutes les propriétés jouissant d'immunités et en premier lieu sur les domaines du patrimoine impérial; enfin, transformation des impôts ou des payements en nature en redevances en espèces, — ce qui, en termes techniques, s'appelle en latin *adaeratio* et en grec ἐξαργυρισμός. « Le payement en espèces à un cours fixe ou à un cours en rapport avec la qualité de la production et avec la balance des prix, — observe à ce propos M. Condurachi, — tout cela signifie que l'autorité impériale voulait avant tout protéger ceux qui produisaient et payaient les impôts nombreux et lourds, contre les abus des fonctionnaires et des militaires, grands ou petits » (p. 54). Cette préoccupation, Julien ne la perdra jamais de vue, mais on aurait tort de n'y voir que de la philanthropie. Des mesures aussi sérieusement agencées et aussi vigoureusement poursuivies visaient ni plus ni moins que de ramener l'Empire vers la prospérité atteinte au siècle des Antonins. C'est ce qui confère à la politique financière de l'Apostat un intérêt exceptionnel, et c'est aussi ce qui fait la grandeur d'un règne dont la tentative de restauration religieuse — pour être mieux connue — ne représente pas l'aspect le plus important.

D. M. P.

Dans un mémoire présenté à l'Académie Roumaine, le général R. Rosetti reprend le problème des effectifs qui se trouvèrent aux prises pendant les guerres de Trajan contre les Daces, à la bataille de Nicopolis (1396) et à celle de Vaslui (1475) (*Care au fost adevăratele efective ale unor armate din trecut*, An. Acad. Rom., *Memoriile Secțiunii Istorice*, S. III, t. XXV, mém. 16, Bucarest, 1943, 20 p.). Les chiffres auxquels aboutissent ses recherches sont:

1. Pendant les guerres de Trajan, l'armée romaine aurait été composée d'environ 24.000 hommes, tandis que celle des Daces pouvait compter entre 25.000 et 50.000 combattants (dans le résumé français nous lisons: entre 25.000 et 40.000). Ce chiffre se rapproche donc de l'effectif indiqué par Strabon pour l'époque où il vivait lui-même. Il se rapproche aussi de celui auquel était arrivé M. Daicoviciu, dans la discussion qui eut lieu récemment à ce sujet.

2. En ce qui concerne la bataille de Nicopolis, l'historien de l'armée roumaine est d'avis que le nombre des Chrétiens doit être cherché entre 9.000 et 16.000 hommes, celui des Turcs entre 10.000 et 20.000.

3. À la bataille de Vaslui, les effectifs en présence durent être de 30.000 à 40.000 dans chacun des deux camps, moldave et turc.

M. B.

Selon une opinion presque unanimement admise, les régions serbes se trouvèrent, par rapport à Byzance, après la conquête de la Bulgarie par Basile II, dans une situation de simple dépendance nominale, l'autorité impériale « se bornant, là où elle prenait quelque forme concrète, au paiement d'un tribut et à la présence d'un haut fonctionnaire ». Cet avis n'est pas partagé par le savant

byzantiniste qu'est le R. P. V. Laurent, qui, dans une étude brève mais convaincante, réussit à démontrer l'existence, dans la première moitié du XI[e] siècle, d'un thème de Serbie (*Le thème byzantin de Serbie*, *Balcania*, VI, 1943, pp. 35—47). La preuve la plus évidente en est fournie par un sceau de Lwów, récement publié par M. I. Swiencickyj dans le *Recueil Nicov* et ayant appartenu à un Constantin, duc de Thessalonique, de Bulgarie et de Serbie. Ce Constantin, selon le R.P. Laurent, serait le neveu de l'empereur Michel IV le Paphlagon (1034-1041). Son commandement en Serbie lui aurait été confié par son oncle vers la fin de son règne, après la défaite qu'il infligea aux Bulgares révoltés. Or, la révolte bulgare avait été précédée de peu par l'évasion de Constantinople du prince serbe Voislav et avait permis à celui-ci, une fois rentré dans son pays, de chasser le chef militaire que les Byzantins y avaient installé. Ce dernier, appelé Théophile Érotikos, n'était donc pas, comme le voulait Jireček, un duc de Dyrrachium, ni, ainsi que le pensait Schlumberger, un stratège de Dalmatie, mais, tout simplement, un stratège local.

Les fonctions du duc Constantin en Serbie ne durent pas durer longtemps. Le nouvel empereur, Michel V, eut certainement soin de ne pas laisser à ce général des pouvoirs aussi étendus, et qui auraient pu, le cas échéant, mettre en péril sa propre situation. Quel fut alors le sort réservé à la Serbie? L'hypothèse atrayante du R. P. Laurent est la suivante: « revenant par nécessité à sa pratique d'habile tolérance inaugurée par Basile II, le gouvernement impérial honora du titre de stratège de Serbie un dynaste local, qui fut dans la région son représentant et le mainteneur de ses droits alors plus ou moins opérants » (p. 43). Le dynaste local qui jouit de ce titre est découvert par le R. P. Laurent dans un diplôme considéré faux, mais où tout au moins la partie qui intéresse dans ce cas spécial doit être considérée authentique — ce que l'on nous démontre abondamment. Ce personnage était Ljutovit, stratège de Serbie et de Zachloumie.

M. B.

Le livre où M. Michele Barbi vient de recueillir — avec deux études sur Francesca et Farinata — le long et important article consacré à Dante dans l'Encyclopédie Italienne (*Dante. Vita, opere e fortuna.* Firenze, Sansoni, 1940, 270 p. 16°) fera la joie de tous ceux qui, pour parler avec Cicéron, sans être des *docti*, ni des *indocti*, se flattent de mériter l'épithète de *uiri boni et non inlitterati*. Ils y trouveront, sur les aspects essentiels de l'œuvre ainsi que sur la vie du grand Florentin, un exposé aussi commode et précis qu'on pouvait le souhaiter, docte sans ostentation et clair de cette clarté qui vient uniquement de la maîtrise absolue de la matière. Aussi n'apprendrai-je rien à personne en rappelant que M. Barbi, qui a dirigé pendant de longues années le *Bullettino della Soc. dantesca italiana* et, depuis 1920, les *Studi danteschi*, passe pour le spécialiste le plus avisé des problèmes dantesques, dans un pays où les travailleurs dans ce domaine ne se comptent plus. C'est à son initiative que l'on doit la monumentale édition des *Oeuvres* de Dante, publiée par la *Società dantesca italiana* (texte critique aux soins de M. Barbi, E. G. Parodi, F. Pellegrini, E. Pistelli, P. Rajna, E. Rostagno et G. Vandelli, Florence, 1921), et personne

n'était plus qualifié que lui pour nous donner, dans le chapitre *La fama e lo studio di Dante*, une vue d'ensemble sur le développement des études sur le Poète, depuis Giovanni Boccaccio jusqu'à Karl Vossler. Une bibliographie critique, qui n'occupe pas moins de 13 pages de texte serré, achève de rehausser l'intérêt du précieux petit volume.

D. M. P.

Il y a, dans le petit livre de M. Vittorio Cian, *Umanesimo e Rinascimento* (Firenze, Le Monnier, 1941, 176 p. 16°), à la fois plus et moins que n'en laisse soupçonner le titre. Plus, en ce sens que tout un chapitre, « Preistoria e antecedenti », exposant le sort fait à la romanité classique du IIIe au XIIIe siècle, traite d'une époque qu'à de rares exceptions près (la plus notable étant probablement la *Storia dell'Umanesimo* de M. Giuseppe Toffanin) on n'est pas habitué à voir figurer dans un ouvrage consacré à la Renaissance. Moins, parce que, des deux interprétations que suggère l'association des mots « humanisme et renaissance », — une discussion de ces concepts ou une histoire culturelle des siècles qui passent pour avoir vu mûrir les promesses dont ils sont pleins, — aucune n'est tenue par l'auteur, dont les intentions restent tant soit peu obscures et le plan plutôt déconcertant. Je dois préciser, en effet, que l'exposé de M. Cian s'arrête là où on se serait attendu à le voir commencer, à Dante et à Pétrarque, et quant à la discussion théorique qu'on aurait été en droit d'espérer, elle est esquivée, d'abord (p. 38) avec la promesse qu'elle trouvera sa place dans la conclusion, ensuite avec l'explication, peu satisfaisante en vérité, que « dinanzi alla realtà presente, così ricca di opere e di aspettazioni, qualsias i velleità di fermare una definizione totalitaria precisa e definitiva,... sia pure dessunta dalla storia, viene... a spuntarsi » (p. 146).

Pour être juste, il faut ajouter que l'attitude réticente du savant italien ne l'empêche pas de notifier clairement les résultats de son enquête, ce qu'avec un peu de bonne volonté l'on peut considérer comme sa contribution à l'élucidation d'un problème aussi controversé. Le plan même de l'ouvrage, dont j'ai eu l'occasion de préciser qu'il prend son point de départ au IIIe siècle pour nous conduire, avec Albertino Mussato et Pétrarque, au seuil de la Renaissance proprement dite, est à cet égard éloquent. L'intention de l'auteur ayant été, si je comprends bien, de mettre au clair les rapports des deux phénomènes historiques étudiés, il pouvait considérer sa tâche accomplie au moment où ils apparaissent en pleine lumière en quelque sorte superposés, où leurs actions s'entremêlent au point de ne plus pouvoir être distingués. « Dalla storia che si è percorsa fin qui, — écrit à ce propos M. Cian, — ... e dal sèguito di essa che ogni studioso ha presente, risulta, anzitutto, ben chiara l'*indissociabilità* dei due termini onde consta il binomio: Umanesimo e Rinascimento. Questo significa affermare anche la *necessità* e la *indispensabilità* vicendevole dell'uno dei due per l'altro... e ció pel fatto che entrambi gli elementi in giuoco operano con reciproche funzioni di scambi e ricambi e d'influssi fra loro, quasi organi d'un unico e più vasto e complesso *organismo* artistico, culturale e sociale, che esor-

bita dai limiti tradizionali della letteratura » (p. 139). On comprend dès lors qu'au cours de son exposé, selon qu'il croit discerner dans une œuvre l'aboutissement d'un courant plutôt que de l'autre, M. Cian puisse parler tantôt de *Rinascimento umanistico* et tantôt d'*Umanesimo rinascimentale;* et l'on comprend aussi que, devant l'activité de telle institution contemporaine de son pays, il ait eu l'impression que « l'Umanesimo non si rassegna più all'ufficio, relativamente modesto, scolastico, filologico e, all'occasione, artistico », mais, « con mirabile spirito di elasticità espansiva e di adattabilità compiacente esso si presta alle nuove funzioni e interpretazioni alle quali è chiamato per soddisfare alle esigenze incalzanti dell'ora ed alle ardite esperienze alle quali la Nazione lo invita » (p. 146). Reste à savoir si c'est bien là le sens du phénomène qu'il s'était proposé de nous faire approfondir, et surtout si « l'elasticità espansiva » et « l'adattabilità compiacente » attribuées à ses plus récentes incarnations ne seraient plutôt les manifestations d'un état d'esprit qui n'a rien à voir ni avec l'humanisme, ni avec la sereine contemplation historique.

D. M. P.

Les rapports cinq fois séculaires de nos pays avec l'Athos continuent à retenir l'attention des chercheurs roumains, chose bien explicable, car leur étude met toujours mieux en relief le rôle si important joué par les princes valaques et moldaves dans la vie religieuse et culturelle de l'orient orthodoxe. Rien que pour les dernières années, nous avons, à côté du recueil de documents slavo-roumains publié par M. Nandriş d'après les copies photographiques de M. Gabriel Millet, la thèse en grec de M. Cioran et l'ouvrage du P. Bodogae, dont il a été question dans un fascicule antérieur de la *Revue*. À ces mêmes préoccupations nous devons les recherches patientes de M. E. Turdeanu, qui ont le grand mérite de porter sur un chapitre très peu fouillé encore, celui de nos anciennes relations avec les monastères serbes de Chilandari et de Saint-Paul (*Legăturile româneşti cu mănăstirile Hilandar şi Sfântul Pavel dela Muntele Athos*, tirage à part des *Cercetări Literare*, IV, Bucarest, 1941, 60—131 p.).

Grâce à sa connaissance des langues slaves et à sa passion pour l'investigation, M. Turdeanu a pu réunir un nombre important de données concernant ce sujet, éparses jusqu'ici dans différents travaux et pour la plupart inconnues aux chercheurs roumains. Son labeur nous permet ainsi de suivre pas à pas le développement des rapports qui unirent, avec des suites si heureuses pour les deux côtés, les principautés roumaines aux deux monastères athonites. L'intérêt de M. Turdeanu ne se limite pas aux grands dons de terres, d'argent, de livres ou d'icônes, faits par les princes ou par les grands boïards, mais il embrasse aussi les humbles offrandes de manuscrits, provenant de simples particuliers. En même temps l'auteur n'oublie pas de rappeler de temps en temps les influences venues des monastères de l'Athos dans les pays roumains, complétant de cette manière ses recherches antérieures sur les échanges culturels entre Roumains et Yougoslaves. Son étude aurait sans doute gagné si, aux investigations de bibliothèque, il avait pu ajouter des recherches sur place. En ce cas il n'aurait

plus eu, probablement, à regretter que les manuscrits de Chilandri aient été trop peu décrits (p. 94), que pour telle icône nous ne disposons pas de bonnes reproductions photographiques (ibid.), ou que nous ignorons le contenu d'un manuscrit provenant de Chilandari, passé au monastère de Bistriţa et décrit par Odobescu en 1861 (p. 69).

Une très utile bibliographie des travaux sur les monastères de l'Athos (les études sur Chilandari et Saint-Paul sont exclusivement en langues slaves) et leurs rapports avec les pays roumains complète le mémoire de M. Turdeanu.

M. B.

Le problème si plein d'intérêt du duché d'Amlaş, possession transylvaine des princes valaques, vient d'être examiné à nouveau par M. I. Moga, dans les mélanges offerts à M. I. Lupaş, *«Marginea», ducatul Amlaşului şi Scaunul Săliştii*, tirage à part de *Omagiu profesorului Ioan Lupaş*, Bucarest, 1942, 41 p., 3 cartes). Les conclusions de M. Moga dans cette question controversée sont les suivantes:

Le premier possesseur de ce territoire mentionné par les documents, le prince Vladislav-Vlaicu (1364—1374), ne détenait qu'une région comprenant les villages de montagne Sălişte, Galeş, Vale, Cacova et Sibiel (p. 10). À ces villages furent ajoutés pendant le règne de Mircea l'Ancien (1386—1418) ceux d'Amlaş, Tilişca et Aciliul. Ce n'est qu'alors que le tout fut organisé sous la forme du duché d'Amlaş (pp. 11—12). Dans la seconde moitié du XVe siècle, lorsque les princes valaques perdirent leurs possessions transylvaines, le duché d'Amlaş, arrivé au pouvoir des Saxons, se transforma en «siège» de Sălişte. Mais, fait intéressant à noter, le «siège» de Sălişte, bien qu'il ne soit que la continuation du duché d'Amlaş, ne comprend plus que l'ancien territoire qui se trouvait au XIVe siècle en possession du prince Vladislav (*sans* Amlaş). À ce fait s'ajoute un autre: la conscience d'être des gens de confins qui, chez les habitants des cinq villages, persiste jusqu'aujourd'hui, et même dans le nom dont ils s'appellent: Mărgineni (gens de la marge). Ce nom et cette conscience d'appartenir à une unité particulière ne sont pas partagés ni par les autres villages voisins, ni même par les habitants de Tilişca, qui firent pourtant partie du «siège» de Sălişte. Tandis que tout souvenir du duché d'Amlaş et du «siège» de Sălişte disparut, celui de cette limite, de la *margine*, survit encore.

La conclusion très intéressante de M. Moga, dont nous ne pouvons pas reproduire ici la riche argumentation, est que cette «marge» ne représentait pas une frontière hongroise vers la Valachie, mais, au contraire, la limite d'une possession valaque préexistante même à la fondation, au XIVe siècle, de la principauté des Basarab. Ce n'était que la continuation transylvaine du «plaiu» de Loviştea. Région longtemps disputée par les deux dominations, roumaine et hongroise, elle garda cette conscience de groupe autonome qui la caractérise encore aujourd'hui.

M. B.

Le XVIIe volume des *Cercetări Istorice* nous apporte les résultats des fouilles exécutées en 1939 dans l'enceinte de la forteresse de Neamțu, par notre regretté maître I. Minea, fondateur de la revue, avec la collaboration de son assistant, M. N. Grigoraș, et de l'ingénieur Gh. Cojoc (*Din trecutul Cetății Neamțului. In legătură cu campania noastră de săpături din vara anului 1939, Cercetări Istorice*, XVII, 1943, pp. 141—210). La présentation des résultats des fouilles est précédée par la description de la forteresse et de son emplacement, qui lui assignait un double rôle stratégique: surveiller la région montagneuse vers la frontière hongroise de Transylvanie et « résister aux armées qui auraient remonté le cours de la Moldova, en se dirigeant vers Suceava » (p. 190).

En ce qui touche les origines de la forteresse, I. Minea combat l'hypothèse de Hașdeu, embrassée par Onciul, d'une fondation par les Chevaliers teutoniques, aussi bien que celle attribuant cette fondation aux Saxons de Bistrița (il nie en même temps tout fondement à l'opinion courante, selon laquelle les plus anciennes villes moldaves, comme Baia ou Siret, seraient dues à des immigrants Saxons). Selon notre historien, « la forteresse de Neamțu a été bâtie par les princes roumains après la fondation de la Moldavie... justement pour enrayer la pénétration hongroise vers l'Est » (p. 156). C'est probablement au prince Pierre Ier (1375—1391) que nous devons cette création si importante pour le développement ultérieur de la principauté moldave.

Les événements les plus importants auxquels participa la forteresse nous sont retracés en une quinzaine de pages. Des plans et des photos accompagnent cette intéressante étude, qui témoigne de la même vaste érudition et de l'ardent amour pour le passé moldave que nous avons toujours connu chez notre cher maître, dont le fécond travail vient d'être interrompu à jamais.

M. B.

Réhabiliter les personnages historiques les plus décriés est une entreprise qui a de quoi tenter un historien. C'est pourquoi elle fut essayée, avec plus ou moins de bonheur, dans des cas toujours plus nombreux, et souvent même désespérés. Une tentative du même genre est faite par M. N. C. Bejenaru en faveur du voïvode moldave Alexandre Lăpușneanu (1546—61, 1564—68), dont la sombre figure a depuis longtemps passé de l'histoire à la légende et à la littérature. Alexandre Lăpușneanu fut-il vraiment un mauvais prince, se demande-t-il à juste raison? (*A fost, cu adevărat, Alexandru Lăpușneanu un domn rău?*, *Studii și Cercetări Istorice*, XVIII, 1943, pp. 207—215). La réponse négative de M. Bejenaru me semble pleinement justifiée. En effet, sa mauvaise renommée repose surtout sur le récit fait par Ureche de l'assassinat en masse qu'il aurait ordonné au début de son second règne, lorsque, selon ce chroniqueur, auraient été tués 47 boïards, « sans parler des petites gens, qui ne furent plus comptés ». Or, ce qui est bien étrange, c'est qu'aucune autre source contemporaine, interne ou étrangère, ne fasse mention de ce massacre, sauf une information d'origine polonaise, qui ne parle que de 12 boïards tués, et le chroniqueur, toujours polonais, Nicolas Brzeski, qui donne un chiffre de 60 victimes. Aucun écho à Constantinople, en Transylvanie, en Valachie, comme il arrivait toujours dans des cas

beaucoup moins retentissants, rien dans les sources internes, nulle mention dans les documents, assez abondants pour l'époque, qui nous fasse voir le passage en d'autres mains des propriétés confisquées, comme il s'en suivait toujours en pareils cas. Voilà qui est bien curieux.

L'explication fournie par M. Bejenaru est, à ce qu'il me semble, pleine de justesse. Les deux sources polonaises susmentionnées, — bien qu'il ait pu y avoir à leur origine des représailles dont avait usé le voïvode contre les boïards qui l'avaient trahi lors de son premier règne, — ne faisaient que refléter l'hostilité rencontrée en Pologne par le retour au trône d'un prince qui avait refusé de se montrer docile aux injonctions du grand pays voisin. Si l'information de Brzeski fut acceptée sans critique par Ureche, c'est que le chroniqueur moldave représentait justement une conception politique hostile au pouvoir absolu des princes, son idéal étant un gouvernement des boïards sous une espèce de présidence du voïvode. D'ailleurs, comme le fait remarquer M. Bejenaru, Ureche même n'a que des éloges pour le premier règne d'Alexandre Lăpuşneanu, et lorsqu'il nous décrit un peu plus loin son fils Bogdan (1568—1572), il le juge en ces termes: « il était bon et pieux, juste envers tous, de sorte qu'il ressemblait en tout à son père ».

M. Bejenaru fait aussi justice de deux autres légendes enregistrées par Ureche. L'une est celle de l'empoisonnement du prince, à son lit de mort, par son épouse, sur les conseils du métropolite et devant les boïards réunis, par peur qu'il ne retrouve pas ses forces. Cette légende se forma sous l'influence de la tentative d'empoisonnement du voïvode faite en 1560 par l'aventurier levantin Jacques Basilicos, le « Despote », par l'entremise d'un médecin étranger qu'on avait fait venir à la cour de Iassy, tentative étudiée par le Dr. G. Z. Petrescu. La seconde touche à la destruction des forteresses moldaves, promise au Sultan par Alexandre Lăpuşneanu, comme prix du recouvrement de son trône. Or, ces forteresses on les retrouve debout dans les dernières décades du XVIe siècle, ainsi qu'au siècle suivant.

Débarassée de ces accusations injustes, la mémoire d'Alexandre Lăpuşneanu doit rester, telle qu'elle ressort de toutes les autres sources, celle d'un grand prince, jaloux de l'indépendance de son pays, souverain pieux, protecteur de l'Orthodoxie, grand bâtisseur d'églises et de monastères. Il faut savoir gré à M. Bejenaru pour son acte de justice.

M. B.

Le troisième centenaire du concile de Iassy fut commémoré à l'Académie Roumaine par le R. P. N. Popescu, qui, dans un style plein de saveur archaïque, évoqua la grande figure du métropolite de Kiev Pierre Moghila et l'importance de sa *Confession orthodoxe* (*Pomenirea de trei sute de ani a Sinodului dela Iaşi. 15 Septemvrie — până la 27 Octomvrie 1642*, An. Acad. Rom. *Memoriile Secţiunii Istorice*, S. III, t. XXV, mém. 8, 1943, 19 p.). Ce catéchisme, « unique livre symbolique de l'Église orthodoxe » (p. 18), fut discuté, avant son impression, dans le concile de Iassy par les représentants du patriarche de Constantinople, ceux de Pierre Moghila et les chefs de l'Église moldave, sous la présidence du

prince à l'allure impériale, Basile Lupu. Les travaux du concile (discussion du texte d'après la traduction grecque faite alors même par l'un des délégués du patriarche de Constantinople, le célèbre théologien grec Meletios Syrigos) commencèrent le 15 septembre 1942 et prirent fin le 27 octobre de la même année.

L'ouvrage fondamental du grand prélat russe d'origine princière roumaine vient de connaître, par les soins du R. P. N. Popescu, une nouvelle édition. établie sur l'unique manuscrit qui nous ait été transmis de la traduction de Syrigos, conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris.

M. B.

Une trentaine d'années après l'étude fondamentale de N. Iorga, *Petru cel Mare, Carol al XII-lea şi Ţările noastre*, M. V. Mihordea reprend l'étude des années passées par le grand capitaine suédois à Tighina (Bender) (*Carol al XII-lea la Tighina*, An. Acad. Rom., *Memoriile Secţiunii Istorice*, S. III, t. XXV, mem. 9, Bucarest, 1943, 39 p.). Entreprise justifiée par le riche matériel publié depuis lors. à commencer par N. Iorga lui-même (c'est bien dommage que M. Mihordea n'ait pas pu consulter la bibliographie suédoise, où certainement il aurait eu beaucoup à glaner).

M. Mihordea examine successivement, dans des chapitres qui auraient peut-être gagné à se suivre dans un ordre plus rigoureux, les mobiles qui amenèrent Charles XII à se fixer pour un temps aussi long à Tighina (point d'où il pouvait conduire la bataille diplomatique engagée à Constantinople, pour decider la Porte à déclarer la guerre aux Russes), les Roumains dans l'armée du roi de Suède, la guerre russo-turque de 1711, la prise d'assaut du camp de Bender (le célèbre « calabalâc ») par les troupes turques et tatares, les relations de Charles XII avec les princes de Moldavie, l'expulsion de ses auxiliaires polonais de la Moldavie, ses rapports avec le prince de Valachie Constantin Brâncoveanu, son départ de Turquie pour regagner sa patrie.

En ce qui concerne la participation moldave à la guerre russo-turque de 1711, M. Mihordea est d'avis que la présence de Démètre Cantemir à côté des Russes « ne signifia pas une guerre nationale, car le prince n'avait gagné que quelques nobles d'origine grecque... excepté la jeunesse assoiffée de prouesses » (p. 10; opinion contraire chez Ilie Minea, *Despre Dimitrie Cantemir*, Iassy, 1927, p. 358, 369, 376, 387). Le problème mériterait une plus ample discussion, vu son importance pour l'histoire de l'attitude des Roumains devant la domination ottomane et de leurs rapports avec la Russie, en tant que participants à cette « nationalité orthodoxe » qui va se dessiner de plus en plus dans le courant du XVIIIe siècle.

Quelques pièces inédites s'ajoutent au mémoire plein d'intérêt de M. Mihordea. Parmi celles-ci, une nouvelle description du siège de Varniţa, dans un rapport de l'ambassadeur français à Constantinople, Désalleurs, et une lettre par laquelle un Moldave demandait à un cousin de Sibiu de lui venir en aide, car il avait été pillé par les soldats de Charles XII.

M. B.

Dans le *Bulletin de la Section Historique* de l'Académie Roumaine (t. XXIII, 1, (1942), pp. 57—61), le colonel André Potocki signale *l'emploi des gaz toxiques au XVIII*[e] *siècle.* Cette information, dont l'intérêt ne saurait être nié, nous a été transmise par le chroniqueur valaque Denys l'Ecclésiarque. Les gaz, préparés par un technicien français, auraient été employés par les troupes russes pendant la guerre contre les Turcs qui finit par la paix de Iassy (1792). Le texte du chroniqueur fournit des détails assez abondants aussi bien sur la façon de les préparer, que sur leur emploi. Chose bien curieuse, comme le fait remarquer M. Potocki, aucune autre source n'a gardé le souvenir de cet emploi des gaz toxiques par les troupes de Catherine II, ce qui explique qu'il soit complètement ignoré par l'histoire militaire russe.

M. B.

« L'homme du 2 mai, le vaincu du 11 février », c'est ainsi que Michel Kogălniceanu se qualifia lui-même vers la fin de sa vie. Cette formule fut adoptée par M. Lapĕdatu comme titre d'une communication à l'Académie Roumaine, où il examine le rôle de Kogălniceanu dans la réalisation de la réforme agraire de Jean-Alexandre Cuza, qui ne fut rendue possible que par le coup d'État du 2 mai 1864 (« *Omul dela 2 Mai — învinsul dela 11 Februarie* », An. Acad. Rom., *Memoriile Secţiunii Istorice*, S. III, t. XXV, mém. 5, 1942, 28 p.).

Kogălniceanu, en accordant son appui au prince dans ses projets de gouvernement autoritaire, fit voir qu'il savait préférer son idéal de justice sociale à ses principes de liberté politique. Mais le prince ne sut pas profiter des conseils de sagesse que le grand homme d'État ne cessait de lui prodiguer. L'emprise exercée sur lui par la « camarilla » l'amena à la journée fatale du 11 février 1866, lorsqu'un complot lui arracha son abdication. C'est dans ces efforts sans résultat de Kogălniceanu de conserver au prince son prestige, qu'il faut chercher le sens de la seconde partie de la formule — le vaincu du 11 février.

Faut-il encore souligner la part d'injustice que ce genre de recherches comporte, par sa nature et même sans le varlás, presque toujours? Concentrer la lumière sur un personnage, n'est-ce pas projeter sur d'autres — en l'occurrence sur le prince Cuza — des ombres plus épaisses qu'il n'en convient?

M. B.

Quiconque a lu un livre de M. Maxime Leroy, que ce soit *La vie véritable du comte de Saint-Simon* ou *Descartes, le philosophe au masque,* — ses œuvres les plus connues, avec *Stendhal politique* et *Descartes social,* — sait que, pour reconstituer la vie et la pensée de ses héros, cet auteur a recours aux documents dans une plus large mesure qu'il n'arrive en général aux historiens des idées de le faire. Les textes dont il étaye son exposé sont parfois aussi nombreux qu'ils pourraient former une anthologie de l'auteur pris en considération, spicilège fait pour servir à la démonstration d'une thèse, mais qui, par ses proportions autant que par la manière judicieuse dont il est composé, représente plus et mieux que le « sous-sol » le plus copieux des travaux d'érudition.

Ce trait de la méthode de M. Leroy n'est nulle part aussi facilement saisissable que dans *La pensée de Sainte-Beuve* (Paris, Gallimard, 1940, 247 p. in 16°), premier volume d'un ouvrage qui en comportera deux, le deuxième devant s'intituler *Sainte Beuve, observateur politique et social.* Pour nous familiariser avec ce qu'on pourrait appeler la *Weltanschauung* du grand critique (son attitude à l'égard de la religion notamment, mais aussi sa formation philosophique et littéraire), M. Leroy s'en remet à Sainte-Beuve lui-même, à qui — pour chaque époque de sa vie — il demande les éléments essentiels d'un exposé qui étudie successivement les années d'apprentissage, la « teinte » chrétienne des années 1830—1836, les rapports de Sainte-Beuve et des « idéologues », enfin l'historien ou plutôt le « naturaliste » des esprits que l'auteur de *Port-Royal* a toujours rêvé de devenir. Pour être moins brillante que celle d'un Thibaudet, pour lequel les documents sont moins des preuves que des prétextes pour d'éblouissantes improvisations, la méthode de M. Leroy n'est que plus justifiée, de la part d'un chercheur qui avoue, dans sa préface: « je puis dire très sincèrement qu'il m'est indifférent, au regard de mes préférences, que Sainte-Beuve ait été mystique ou libre penseur, impérialiste ou républicain, classique ou romantique; j'oserai même ajouter, comme observateur, que je suis heureux qu'il ait partagé tant d'espérances et souffert de mécontentements différents, présentant ainsi un plus complet sujet d'observations, un résumé plus vaste de la pensée littéraire et politique du XIXe siècle ». Toujours à sa place dans un travail historique, pareil détachement d'idées préconçues était particulièrement indiqué dans une étude sur celui qui, dans une page des *Nouveaux lundis*, faisait observer que « le propre de l'intelligence est de comprendre et d'apprécier même ce qu'on ne fait pas. Le talent peut bien n'être à démeure et n'élire domicile qu'en un seul endroit, mais l'*esprit doit être chez lui et surtout hors de chez lui. Toujours autre part, toujours ailleurs est sa devise* » (VII, 170, 15 février 1864). Il faut donc louer M. Leroy de ne nous avoir rien caché ni des tâtonnements du jeune rédacteur du *Globe*, ni des fluctuations de pensée de l'homme mûr, de cet homme qui estimait qu' « il est trop aisé et trop simple de n'obéir qu'à un seul souffle direct, impétueux; le beau de la force humaine est de se contenir, de se diriger entre les impulsions diverses et d'assembler, sous une même loi, des contraires ». C'est cette marche inintérompue, ce refus de reposer sur le mol oreiller d'une certitude qui fait l'intérêt d'une vie comme celle de Sainte-Beuve, et l'on ne peut qu'être d'accord avec M. Leroy, lorsqu'il écrit, dans une caractérisation qui résume sa pensée à ce sujet, et qui sera le dernier emprunt que je ferai à son beau livre: « Cet homme prétendument faible a ainsi mené à son terme une des plus étonnantes expériences psychologiques du XIXe siècle, la plus étonnante même, avec une croissante maîtrise de soi. Né à la gauche d'un parti, d'une école, celle de Daunou et de Tracy, ce curieux est mort à la gauche de l'esprit humain, si l'on ose ainsi parler, ce qui était un perfectionnement de sa chère idéologie, c'est à dire qu'il a été de plus en plus lui-même, l'homme de son adolescence, de plus en plus objectif, de moins en moins fanatique, de plus en plus perspicace même sur le fond d'idées morales et de préférences sociales et politiques qui constituaient son dogmatisme à la Montaigne. Ce vaste esprit, vaste par acquets succes-

sifs, a voulu de plus en plus comprendre toutes les opinions comme des expériences nécessaires et utiles, belles à ses yeux parfois, ce qui est sans doute le témoignage le plus décisif qu'il ait donné de son scepticisme. ... Sa curiosité n'a jamais fléchi parce qu'elle n'a jamais eu besoin d'être satisfaite par une vérité, pour persévérer. Sainte-Beuve est resté laborieux, tout en sachant qu'il ne découvrirait jamais une certitude véritable dans les choses, dans son esprit ou même dans son cœur. Cette fidélité a été la fidélité de l'intelligence à elle-même ; et c'est grâce à elle que son œuvre a une telle cohérence, cohérence mobile comme sa mobile curiosité ».

D. M. P.

TABLE GÉNÉRALE
DE LA
REVUE HISTORIQUE DU SUD-EST EUROPÉEN

Cette table générale fait suite à celle des années I—X, 1914—1923 du Bulletin de l'Institut pour l'Étude du Sud-Est Européen *et I—X, 1924—1933 de la* Revue Historique du Sud-Est Européen, *rédigée en 1935 par M-me Virginie Sacerdoţeanu.*

Les comptes rendus, la chronique et les notices étant, pour la plupart, dus au professeur N. Iorga, nous avons noté, entre parenthèses, les noms des autres collaborateurs. Des nécessités d'ordre typographique nous ont contraint, pour la chronique et les notices, à indiquer seulement les ouvrages dont il en a été fait plus amplement mention.

TABLE GÉNÉRALE
DE LA
REVUE HISTORIQUE DU SUD-EST EUROPÉEN
XI—XX (1934—1943)

ARTICLES, COMPTES-RENDUS, CHRONIQUE ET NOTICES

ARTICLES

BRĂTIANU, G. I.: Le conseil du roi Charles. Essai sur l'internationale chrétienne et les nationalités à la fin du Moyen-Âge. XIX, 2, pp. 291–361; — La fin du régime des partis à Byzance et la crise antisémite du VIIe siècle (communication destinée au VIe Congrès international des études byzantines). XVIII, pp. 49–67; L'histoire écrite par les historiens hongrois. XX, pp. 80–165; — Nicolas Iorga et la Revue historique du Sud-Est européen. XVIII, pp. 3–9; — Notes sur un voyage en Crimée. XIX, I, pp. 176–182; — Le problème de la continuité dacoroumaine. À propos des nouvelles remarques de M. Ferdinand Lot. XX, pp. 46-79; — Vicina II. Nouvelles recherches sur l'histoire et la toponymie médiévales du littoral roumain de la Mer Noire. À propos des « Miscellanies » de M. J. Bromberg. XIX, 1, pp. 133–175.

CANTACUZÈNE, G.: Considérations sur les timbres amphoriques découverts en Roumanie et sur les côtes du Pont Euxin. XVI, 1–3, pp. 44–52; — Timbres amphoriques trouvés à Callatis. XII, 10–12, pp. 298–313.

CANTACUZÈNE, N. B.: Vieux temps, Vieilles figures. XVI, 4–6, pp. 144–162; 7–9, pp. 274–280; 10–12, pp. 314–341. XVII, 1–3, pp. 29–44; 4–6, pp. 128–166; 7–9, pp. 211–224.

CIORĂNESCU, AL.: Pierre « Boucle d'Oreille » et le duc de Lorraine. XIII, 7–9, pp. 254–259; — Un prince de Lorraine dans les pays roumains? XIII, 10–12, pp. 334–341; — Le voyage à Bucarest d'Ali-Bey el Abbassi. XII, 4–6, pp. 150–153.

CONDURACHI, EM.: Factions et jeux de cirque à Rome au début du VIe siècle. XVIII, pp. 95–102; Monete veneziane battute in Moldavia. XX, pp. 228–237; — Le prix de l'or au début du Ve siècle. À propos d'un passage de Symmaque. XIX, 2, pp. 419–422.

CONSTANTINESCU A.: N., L'impératif danubien (conférence). XV, 7–9, pp. 269–283; — Un livre oublié sur la révolte de Pasvan-Oglou. XVI, 7–9, pp. 253–264; — Un travail de synthèse nationale: N. Iorga: « Histoire des Roumains et de la Romanité Orientale ». Vol. I, 1–2, vol. II (1936). XIV, 4–6, pp. 115–124; — Idem. Vol. III et IV (1937). XV, 1–3, pp. 33–47.

DUZINCHEVICI, GH.: Quelque chose sur les relations polono-roumaines dans la première moitié du XIXe siècle. XIII, 7–9, pp. 262–270; — Contribution à l'histoire des relations russo-roumaines du temps du prince Cuza. XII, 4–6, pp. 141–147; — Un document sur l'émeute de Ploeşti (8–20 août 1870). XIV, 1–3, pp. 69–72; — Le rôle des Polonais dans les relations bulgaro-roumaines sous le règne de Charles I-er. XIV, 1–3, pp. 36–60.

ECK, ALEXANDRE: La Méditérranée et l'Europe orientale. XVIII, pp. 31–48.

ÉMERIT, MARCEL: Les complots polonais et hongrois en Roumanie en 1863–1864. XII, 7–9, pp. 225–237; — L'enquête de Napoléon I-er sur les Principautés roumaines. XIII, 4–6, pp. 188–196; — Une ingérence française dans la politique intérieure roumaine au début du règne de Charles I-er. XVI, 1–3, pp. 53–73; — Réflexions sur le régime seigneurial en Roumanie. À propos d'un livre récent. XV, 4–6, pp. 168–183; — Une statistique de la population urbaine en Valachie, en 1830. XVII, 1–3, pp. 16–18; — Le voyage en Moldavie du comte de Rochechouart (1806–1807). XI, 1–3, pp. 23–25.

GAMILLSCHEG, E.: Westliche und östliche Romanität. XX, pp. 31–45.

GEORGESCU, ELVIRE: Un mémoire inédit sur les Principautés Danubiennes au XIXe siècle. XIV, 4–6, pp. 125–150; — Trois princes roumains et le projet de croisade du duc de Nevers. XI, 10–12, pp. 337–341.

GOLESCU, MARIA: Un effet de la propagande russe du début du XIXe siècle au monastère de Coşula. XIX, 2, pp. 521–526; — Autour d'une représentation de Saint Démétrius. XIV, 1–3, pp. 26–35.

GÖLLNER, C.: Der Einfluss der öffentlichen Meinung auf das Türkenbündnis Franz I. von Frankreich.

rences en Sorbonne). I. Henri de Valois, roi de Pologne et l'influence de son passage sur le trône polonais. II. Conséquences sur le Danube de la politique française active en Orient. XIII, 1–3, pp. 21–68; — Idem. III. La croisade à la fin du XVIe siècle. Voyageurs mercenaires et aventuriers au commencement du XVIIe. IV. Rapports avec l'Europe orientale et Sud-orientale au XVIIe siècle avant Louis XIV. V. État des rapports avec l'Europe orientale et Sud-orientale à la fin du XVIIe siècle. XIII, 4–6, pp. 105–172; — La France de Terre Sainte. Considérations synthétiques (conférences en Sorbonne). I. Généralités. Apport des croisés. II. Les éléments indigènes: Grecs, Syriens, Arméniens. III. L'Empire byzantin. XI, 7–9, pp 177–249; — Idem. IV. L'Eglise. V. La synthèse. XI, 10–12, pp. 297–337; — Frédéric II, roi de Prusse, et l'influence française (conférences données en Sorbonne, 30 mai et 1-er juin 1939). XVI, 7–9, pp. 201–250; — Généalogies de boïars et officiers roumains de Bessarabie. XVII, 7–9, pp. 208–211; — Une histoire magyare de la Transylvanie. XIII, 1–3, pp. 14–21; — Une nouvelle histoire de l'Empire byzantin. XVIII, pp. 20–25; — Une nouvelle histoire de la Hongrie. XIII, 1–3, pp. 1–11; — Encore une vieille histoire de l'Empire ottoman. XVII, 10–12, pp. 332–333; — Un « jacobin moldave » au XIXe siècle (conférence donnée à la Société du centre d'études de la Révolution Française, janvier 1936). XIII, 7–9, pp. 277–292; — La lettre d'Étienne-le-Grand, prince de Moldavie, sur la bataille de Baia (1467). XI, 7–9, pp. 249–253; — Une lettre de Bucarest (1836). XVII, 10–12, pp. 363–365; — Lettres du conseiller russe Barozzi (concernant les négociations pour la paix de Bucarest). XVI, 7–9, pp. 264–273; — Lettres d'Omer Pacha et de sa famille. XVII, 10–12, pp. 325–331; — Les dernières lettres de la reine Élisabeth de Roumanie. XII, 10–12, pp. 293–298; — Deux lettres grecques de Sultans. XVII, 1–3, pp. 1–6; — Quelques lettres sur le conflit bulgaro-roumain de 1914. Rapports du Ministre de Grèce en Roumanie. XVII, 10–12, pp. 335–338; — Un livre d'interprétation de la Turquie. XVII, 7–9, pp. 224–228; — Un livre du père d'André Chénier sur l'Empire Ottoman. XVII, 1–3, pp. 7–16; — Lorrains français en Roumanie. XIII, 1–3, pp. 77–78; — Sur les Mémoires de M. Friedrich Rosen. XI, 10–12, pp. 365–369; — Mentions concernant la croisade au XV et XVIe siècles. XIII, 4–6, pp. 186–188; — Une autre « Mitteleuropa », mais française. XVI, 7–9, pp. 251–252; — Monstrelet et le royaume de Chypre. XIII, 7–9, pp. 275–276; — Du nouveau sur quelques termes latins concernant l'Église et ses fêtes. XV, 4–6, pp. 124–126; — Du nouveau sur Marco Antonio Canini. XV, 4–6, pp. 136–141; — Du nouveau sur l'usurpation d'Andronic IV Paléologue. XII, 4–6, pp. 105–107; — Opinions françaises sur les Roumains à l'époque de la guerre de Crimée. XVII, 1–3, pp. 18–29; — Origine et développement de l'idée nationale, surtout dans le monde oriental (communication faite au Congrès international des Sciences historiques à Varsovie, 1933). XI, 1–3, pp. 1–23; — Deux ouvrages sur les croisades. I. Encore un ouvrage de croisade. II. Sur la croisade au XVIIe siècle. XVIII, pp. 26–30; — Nouveaux ouvrages historiques allemands. XVII, 4–6, pp. 97–108; — Un vieil ouvrage sur Pierre le Grand. XVI, 7–9, pp. 252–253; — Une page de Dora d'Istria sur les Orientaux à Paris. Bataillard sur les Tziganes. XVI, 4–6, pp. 108–113; — Penseurs révolutionnaires roumains de 1804 à 1830 (conférence donnée à Paris, à la Société de la Révolution française, 19 mars 1934). XI, 4–6, pp. 81–102; — Les permanences de l'histoire (communication au Congrès international d'histoire à Zürich). XV, 7–9, pp. 205–222; — Quelques pièces vénitiennes concernant l'Orient au XIVe siècle. XI, 4–6, pp. 150–151; — Présentation et observations finales à la conférence de M. Oscar Halecki: Les relations polono-roumaines. XIII, 7–9, pp. 249–253; — Le problème des Saxons de Transylvanie (résumé d'une conférence donnée à Lille, février 1936). XIII, 7—9, pp. 270–274; — Un projet de dynastie prussienne

COMPTES-RENDUS

GRECU, B.: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

GRÉGOIRE, H.: Le nom et l'origine des Hongrois. (Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft, 91, Leipzig, 1937, pp. 630–642); le même: L'habitat « primitif » des Magyars et les Σαβάρτοιάσφαλοι (Byzantion, XIII, 1938, pp. 267–278). (N. Bănescu). XVI, 4–6, pp. 167–168; — Voy. Annales de l'Institut Kondakov. XVII, 1–3, p. 75.

GRONDIJS, L. H.: Asceten, Hellenen, Barbaren, La Haye, 1935. XIII, 4–6, pp. 214–216; — Le cas Koltchak, contribution à l'histoire de la révolution russe, Leyde, 1939. XVI, 7–9, p. 289; – De Sophia-Gedachte in de russisch Christendom, Amsterdam, 1932; De iconographie van den dubbelen Logos. I. De 15-e strophe der acathistische Hymne van de H. Maagd; II. De Sophia-Logos in Ketterijen en monnikvroomheid (extrait des « Mededeelingen der koninklijke Akademie », 78, B, 6; 80, B, 5), Amsterdam, 1934–1935. XII, 10–12, pp. 411–412.

GROUSSET, RENÉ: L'Empire mongol (1-ère phase), Histoire du Monde, t. VIII, 3. Paris, 1941. (M. Berza). XIX, 2, pp. 623–626; — Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem. I. L'anarchie musulmane et la monarchie franque, Paris, 1934. (Virginie Sacerdoţeanu). XIII, 4–6, pp. 196–207.

GRUBEA, JEAN: Cronica anonimă a României şi Moreii. Un document de viaţă franceză în Orient în sec. XII (thèse de doctorat), Bucarest, 1931. XII, 1–3, p. 64.

GRUMEL, Père V.: Regestes des actes du Patriarcat de Constantinople, Paris. XVI, 4–6, pp. 176–180; — Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

GUICHEN, Vicomte de: La guerre de Crimée (1854–1856) et l'attitude des Puissances européennes, Étude d'histoire diplomatique, Paris, 1936. XIII, 4–6, pp. 213–214.

GUILLAND, R.: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

GUNNARSSON, GUNNÄR: Das slavische Wort für Kirche, Upsal, 1937. XV, 1–3, p. 88.

GYÓNI, MATHIAS: Ungarn und das Ungartum im Spiegel des byzantinischen Quellen (Collection Moravcsik), Budapest, 1938. XVII, 1–3, pp. 79–81.

HAEBLER, KONRAD: Voy. Beiträge zur Inkunabelkunde, I, Leipzig, 1935. XIII, 4–6, p. 218; — Idem, Neue Folge, II, Leipzig, 1938. XV, 4–6, p. 187.

HAMMER-PURGSTALL, V.: Joseph Freiherr, Erinnerungen aus meinem Leben, 1774–1852. Bearbeitet von Reinhart Bachofen von Echt. Wien-Leipzig, 1940. (Fr. Babinger). XVIII, pp. 257–264.

HANDELSMAN, MARCEL: Czartoryski, Nicolas I-er et la question du Proche Orient, Paris, 1934. XI, 4–6, pp. 168–172.

HANEŞ, V. V.: Renaşterca României moderne. Contribuţia emigranţilor de la 1848, Bucureşti, 1940 (N. Corivan). XVIII, p. 268.

HARRIS, DAVID: A diplomatic history of the Balcan crisis of 1875–1878, The first years (Hoover war library publications, no. 11, — Stanford University —), Oxford, 1936. XVI, 1–3, pp. 92–93.

HATZI, ANTOINE H.: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

HÂCIU, ANASTASE N.: Aromânii: comerţ, industrie, arte, expansiune, civilisaţie, Focşani, 1936. XIII, 10–12, pp. 384–386.

HELMREICH, ERNST CHRISTIAN: The diplomacy of the Balkan wars, 1912–1913 (Harvard Historical Studies, XLII), Cambridge-Massachussets. XVI, 7–9, p. 290.

HESSELING, D. C.: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 269.

HIDE, ARTHUR MAY: A diplomatic history of Bulgaria, 1870–1880, University of Illinois, Urbana (University of Illinois studies in the social sciences, XV) 1928 (thèse de doctorat). XII, 1–3, pp. 66–68.

HIELSCHER, KURT: Rumänien, Landschaft, Bauten, Volksleben, mit Vorwort von Octavian Goga, Leipzig, 1933. XI, 1–3, pp. 70–71.

KLARWILL, VICTOR: Der Fürst von Ligne, Neue Briefe, aus dem Französischen übersetzt und herausgegeben, Vienne, 1938. XVI, 4–6, p. 184.

KNOT, ANTOINE: Voy. Académie des sciences hongroise. XIII, 1–3, p. 89.

KOMORNICKI, ÉTIENNE S.: Voy. Académie des sciences hongroise. XIII, 1–3, p. 89.

KORNEMANN, ERNST: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 270.

KOUGÉAS, S.: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 272.

KOUKOULÈS, PH.: *Μορφολογικὰ καὶ γραμματολογικὰ ζητήματα*. Extr. de la Glotta, t. XXV, 1936, pp. 159–166. (N. Bănescu); — *Παιδικά τινα παίγνια κατὰ τοὺς βυζαντινοὺς χρόνους*. Extr. de l'*Ἡμερολόγιον τῆς Μεγάλης Ἑλλάδος τοῦ 1935*, Athènes, pp. 353–377. (N. Bănescu). XIII, 7–9, p. 295; — *Περὶ τὴν βυζαντινὴν οἰκίαν*. Extr. de l'*Ἐπετηρὶς τῆς ἑταιρείας βυζαντινῶν σπουδῶν*, 1936, pp. 76–138. (N. Bănescu). XIV, 10–12, p. 339; — Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

KOURILA, Père EULOGE: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 270.

KRETSCHMER, PAUL: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 270.

KUNTZE, ÉDOUARD: Voy. Académie des sciences hongroise. XIII, 1–3, p. 88.

Κύριλλος Λούκαρις (1572 — 1638), τόμος ἐκδιδόμενος ἐπὶ τῇ τριακο — σιετηρίδι τοῦ θανάτου αὐτοῦ (1638 — 1938), ἐπιμελείᾳ τῆς Ἑταιρείας κρητικῶν σπουδῶν καὶ συλλόγου μεσαιωνικῶν γραμμάτων, Athènes (1939). XVII, 4–6, pp. 189–190.

KUTRZEBA, STANISLAS: Voy. Académie des sciences hongroise. XIII, 1–3, p. 88.

KYRIAKIDÈS, STILPON P.: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 272.

LAGIER, Mgr. C.: L'Orient chrétien des apôtres jusqu'à Photius (de l'an 33 à l'an 850), Paris, 1935. XIII, 1–3, p. 85.

LAMBRINO, SCARLAT: Voy. Artă şi tehnică grafică. Buletinul Imprimeriilor Statului. Artă românească.

LAMBROS, SPIRIDION: Voy. Académie d'Athènes, *Μνημεῖα τῆς ἑλληνικῆς ἱστορίας*, I, 1932–1933. XI, 1–3, pp. 68–69.

« Mélanges Lambros», *Εἰς μνήμην Σπυρίδωνος Λάμπρου*, Athènes, 1935. XII, 7–9, pp. 269–272.

LA MONTE, JOHN L.: Feudal monarchy in The Latin Kingdom of Jerusalem, 1100 to 1291 (dans les publications de la « Mediaeval Academy of America », Cambridge (Massachusets), 1932. XI, 7–9, pp. 262–266; — Some problems in crusading-historiography (extrait du « Speculum», XV, 1), 1940. XVII, 10–12, pp. 383–384; — The wars of Frederick II against the Ibelins in Syria and Cyprus by Philip de Novara, New-York, 1936. XIII, 7–9, pp. 299–300.

LAMOUCHE, Colonel: Histoire de la Turquie, préface de René Pinon, Paris, 1934. XII, 1–3, pp. 58–60.

LASCARIS, MICHEL TH.: *Αὐτογραφία Ἰωάννου Καποδίστρια*, Athènes, 1940. XVII, 7–8, p. 286; — Salonique à la fin du XVIII[e] siècle, d'après les rapports consulaires français, Athènes, 1939. XVI, 7–9, p. 299; — Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

LASKOWSKI, OTTO: Voy. Académie des sciences hongroise. XIII, 1–3, p. 89.

LAURENT, Père V.: La vie de Jean, métropolite d'Héraclée du Pont, par Nicéphore Grégoras. (Extrait de l'*Ἀρχεῖον Πόντου*, t. VIII, Athènes, 1934. (N. Bănescu). XVI, 4–6, pp. 166–167; — Les bulles métriques dans la sigillographie byzantine (Archives de l'Orient chrétien, édités par l'Institut français d'études byzantines, tome II), Athènes-Bucarest, 1932–1937. XVIII, p. 250; — Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 270.

LEHMANN-HAUPT, K. F.: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

LEPSZY, CASIMIR: Voy. Académie des sciences hongroise. XIII, 1–3, p. 88.

LHÉRITIER, MICHEL: L'Europe Orientale à l'époque contemporaine (Bibliothèque de la Revue des cours et conférences), Paris, 1938. XV, 4–6, pp. 183–184; — Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 270.

MEZEI CÂMPEANU, JULES I.: Les combattants roumains transylvains, Cluj, 1934. XVII, 7–9, pp. 282–283.

MICHAILIDÈS NOUAROS, M.: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

MICHAUD, STELLING S.: Les aventures de M. de Saint Saphorin sur le Danube, Paris, 1933. XI, 1–3, p. 69.

MICHOFF, Dr. NICOLAS V.: La population de la Turquie et de la Bulgarie au XVIII[e] et au XIX[e] siècle, IV (édition de l'Académie bulgare des sciences), Sofia, 1935. XII, 10–12, pp. 399–400 ; — Sources bibliographiques sur l'histoire de la Turquie et de la Bulgarie, IV (édition de l'Académie bulgare des sciences), Sofia, 1934. XII, 10–12, p. 401.

MIHĂILESCU, VINTILĂ: Voy. Enciclopedia României, I–II. XVI, 4–6, p. 181.

MIHORDEA, V.: Politica orientală franceză și țările române în secolul al XVIII-lea — 1743–1760 —, după corespondența agenților dela « Secret du roi », Bucarest, 1937. XIV, 4–6, pp. 163–165.

MILLET, GABRIEL: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 272.

Ministère des Affaires Étrangères: Documents diplomatiques français (1871–1914), 1-ère série (1871–1900), tome VI bis (4 mars 1885–29 décembre 1887), Paris, 1928. XVI, 7–9, pp. 296–298 ; — Idem, 2-e série (1901–1911), tome VIII (19 septembre 1905–15 janvier 1906), Paris, 1928. XVI, 7–9, pp. 298–299.

Ministère de la Défense Nationale, Grand État Major, Section historique : România în războiul mondial (1916–1919), 2 vol., Bucarest, I, 1934. XI, 7–9, pp. 266–271.

MIRAMBEL, ANDRÉ: Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 270.

MOGA, ION: La contesa fra Gabriele Báthori e Radu Șerban, vista dalla Corte di Vienna (extrait du « Diplomatarium Italicum », III), Rome, 1934. XI, 10–12, pp. 376–377 ; — Voy. Diplomatarium italicum, III, Rome, 1934. XI, 7–9, p. 279.

MOISESCU, G. I.: Catolicismul în Moldova până la sfârșitul veacului XIV, București, 1942. (N. Chițescu). XIX, 2, pp. 634–636.

MOISIL, C.: Voy. Enciclopedia României, I–II. XVI, 4–6, pp. 181–182.

MORAVCSIK, G.: A magyar szent korona görög feliratai (Értekezések a nyelv-és széptudományi osztály köréből), XXV, 5, Budapest, 1935. (N. Bănescu). XIII, 7–9, p. 296 ; — Voy. Mélanges Lambros. XII, 7–9, p. 271.

MOROZZO DELLA ROCCA, R.—LOMBARDO, A.: Documenti del commercio veneziano nei secoli XI-XIII. Turin, 1940, 2 vol. (M. Berza). XIX, 2, pp. 619–621.

MOŠIN, V.: Remarques sur le « Praktikon » de Chilandar (en serbe), Baličev Zbornik, Belgrade, 1937, pp. 251–261. (N. Bănescu). XVI, 4–6, p. 169 ; — Voy. Annales de l'Institut Kondakov. XVII, 1–3, p. 75 ; — Voy. Soloviev, Alexandre.

MOUCHMOV, N.: Une monnaie byzantine en argent avec l'aigle bicéphale. Extr. des Actes du IV[e] Congrès international des études byzantines (Bulletin de l'Institut archéologique bulgare, X, 1936), pp. 298–301. (N. Bănescu). XIV, 10–12, pp. 338–339.

MÜLLER, C. THEODOR: Voy. Roth, Victor.

MURNU, G.: Les Roumains de la Bulgarie médiévale (Balcania, I, 1938). XVI, 4–6, p. 169.

NATANSON-LESKI, JEAN: Voy. Académie des sciences hongroise. XIII, 1–3, p. 88.

NESTOR, J.: Der Stand der Vorgeschichtsforschung in Rumänien (extrait du 22[e] rapport de la Commission romano-germanique), Berlin, 1933. XII, 1–3, pp. 57–58.

NÈVE DE MÉVERGNIES, PAUL: Jean-Baptiste Van Helmont, philosophe par le feu (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. LXIX, 1935) (Marie Holban). XIV, 1–3, pp. 77–82.

CHRONIQUE ET NOTICES

TABLE DES MATIÈRES

Les manuscrits et les livres pour comptes rendus seront envoyés à l'adresse de l'Institut d'Histoire Universelle «N. Iorga», Şoseaua Jianu, 3, Bucarest, avec la mention «pour la Revue Historique du Sud-Est Européen».

Prix: 1200 lei.

MONITORUL OFICIAL ŞI
IMPRIMERIILE STATULUI
IMPRIMERIA NAŢIONALĂ
BUCUREŞTI — 1945

 . 25.094.